This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

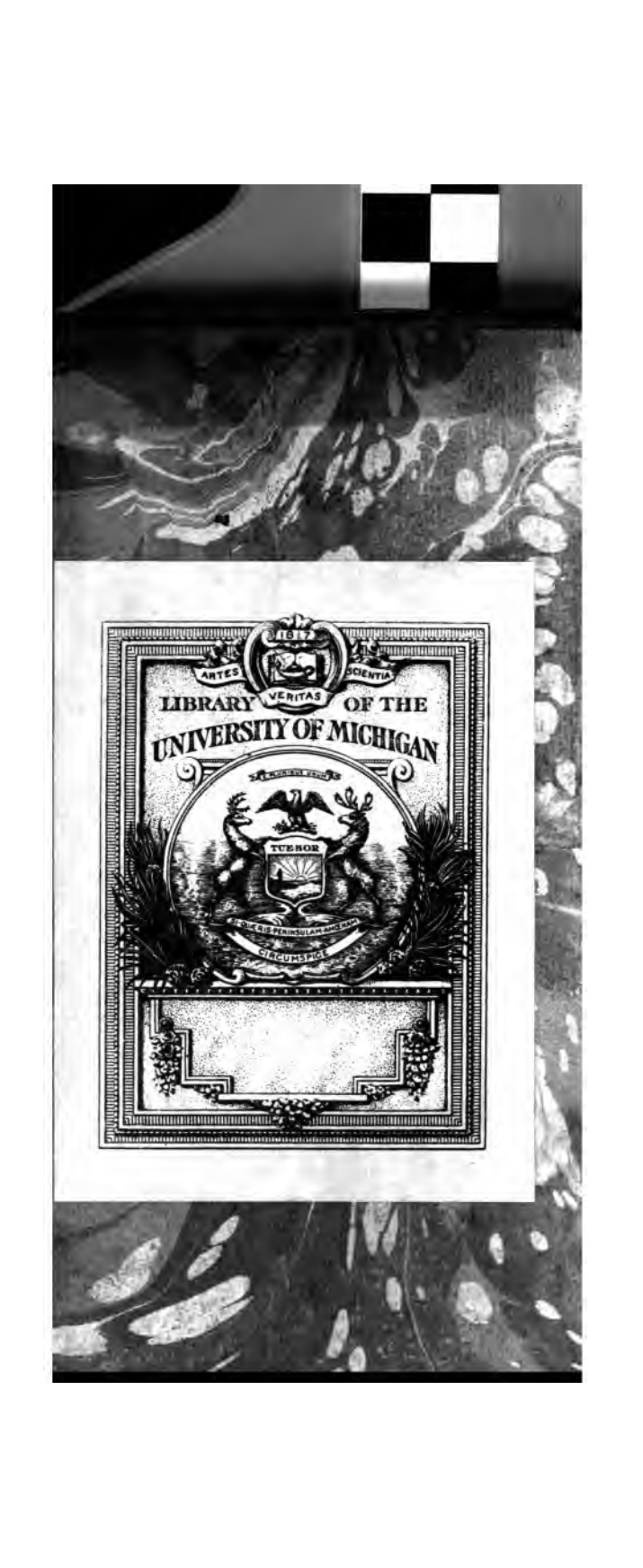
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

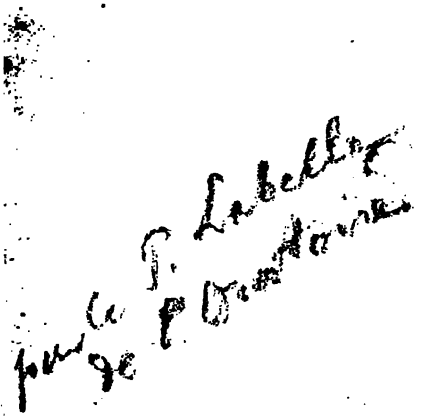

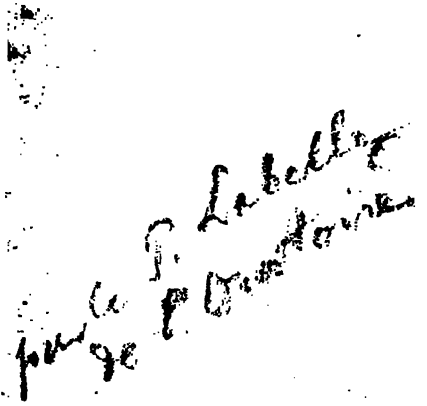

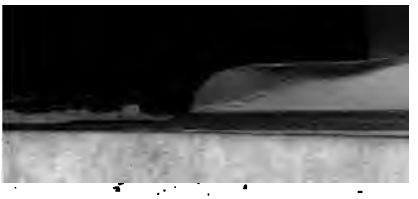

BX
4720
.L13

0944756 - 190

DISCOURS

Sur le deſſein de ce Nécrologe.

LE Public ſenſible aux intérêts de la vérité, & à la gloire de ſes défenſeurs, a témoigné prendre beaucoup de goût à l'Ecrit intitulé : *Appellans célébres*. Le titre & la ſource où l'Auteur a puiſé de quoi remplir ſon Recueil, devoient naturellement lui acquérir les ſuffrages. S'ils n'ont pas été d'abord complets, à cauſe de l'omiſſion des quatre Evêques, chefs de l'Appel ; depuis cette addition faite, précédée de l'Eloge hiſtorique du P. Queſnel, on ne peut lui refuſer un accueil beaucoup plus favorable. C'eſt en effet une production, où l'Ecrivain par ſon Diſcours ſur l'Appel, montre du naturel, de la ſolidité, de la beauté, & même de l'onction.

Courant la même carriére, & de plus pour cette entrepriſe ayant pris date avant lui, s'il avoit donné plus d'étendue à ſon objet, nous lui aurions cédé avec plaiſir le droit de travailler ſeul avec tant d'avantage. Mais à la vue

de ſon Abregé, trop racourci, ſoit dans le choix des éloges, quelquefois aſſez arbitraire, ſoit dans les éloges même, nous n'avons pu gagner ſur nous de renoncer à un Deſſein beaucoup plus ample, dont le plan étoit preſque totalement exécuté, lorſque ſon Recueil eſt venu à paroître. Afin que notre travail ne fut pas ſans fruit, on avoit réſolu de l'aſſocier aux *Appellans célébres*, en leur formant une ſuite par un ſecond volume; mais des incidens imprévus ont dérangé ce projet.

Ces incidens nous ont fait reprendre le fil de notre premier deſſein, & ont donné lieu de mettre plus de perfection dans l'Ouvrage. Sur l'avis de perſonnes éclairées, on a tâché de le rendre plus utile au Lecteur pieux, en l'accompagnant de Pratiques & de Priéres. C'eſt ſur le modéle des Vies des Saints, qui ſont dans l'uſage commun des Fidéles. On ne prétend pas toutefois que tous les Oppoſans à la Bulle *Unigenitus*, ſoient des Saints à canoniſer. Les Pratiques elles-mêmes ſuffiſent pour détruire un tel préjugé. Le but général eſt de montrer ce qu'il y a d'imitable dans les divers membres du corps de Jeſus-Chriſt, ſans vouloir les mettre tous dans la claſſe des parfaits. Pour apprécier le mérite de chacun, attendons

us les Op-
ns à la
e ne ſont
aints.

que le ſouverain Juge ait prononcé. Ce n'eſt qu'alors que *chacun* en recevant ſa récompenſe *aura le dégré de louange qui lui eſt du. Tunc laus erit unicuique à Deo.* 1. Cor. 4.

Nous faiſons l'aveu des fautes, où ſont tombés les plus grands Perſonnages, à commencer par le ſaint Prêtre M. de la Noë-Meſnard. C'eſt une fidélité qu'exige le devoir de l'Hiſtorien. Notre foibleſſe, pour éviter le découragement dans nos écarts, a beſoin en quelque ſorte de ces traits peu avantageux. *Lapſus majorum ſit tremor minorum*, dit S. Auguſtin. C'eſt matiére à ſe convaincre, que ceux que nous admirons le plus pouvoient aller auſſi loin que les prévaricateurs les plus obſtinés. On apprend qu'ils n'ont pu ſe relever & ſe ſoutenir dans le bien par un autre bras que celui du Tout-puiſſant. C'eſt l'appui néceſſaire, dont nul ne ſauroit ſe paſſer, à quelque dégré de vertu qu'il ſoit parvenu. Car, dit l'Apôtre : *Tous ont péché, & ont beſoin que Dieu mette ſa gloire à les ſauver.* Rom. 3. 2

Vérité pre à huc lier.

Les Pratiques & les Priéres ſont tirées de l'admirable Livre des *Reflexions Morales ſur le Nouveau Teſtament.* Le Lecteur inſtruit ne ſauroit que s'édifier de tout ce qu'a dit le P. Queſnel, diſciple fidéle de la

Tradition des ſaints Peres. Nous avons tâché de faire le meilleur choix qu'il a été poſſible. Peut-être éprouvera-t-on que ces pierres précieuſes ont un plus vif éclat ſur l'habit de ceux auſquels on les a attachées, que dans le lieu de leur dépôt. On en trouvera peu qui ne ſorte de ce riche tréſor. Il eſt viſible par la ſtructure de cet Ouvrage, qu'on n'aſpire nullement à la qualité d'Auteur. Nous faiſons uſage de tous les Ecrits qui peuvent nous aider, ſans indiquer même les différentes ſources où nous puiſons. C'eſt pour éviter l'embarras des citations. Aveu que nous faiſons à l'exemple du célébre M. Rollin, qui ne rougit point, à la tête de ſes excellens Ecrits, de faire profeſſion d'avoir puiſé à toutes les fontaines publiques. Ce ſeroit d'ailleurs une entrepriſe vaine que d'aſpirer à dire quelque choſe de nouveau ſur des matiéres agitées depuis plus de quarante ans, & examinées par toutes les faces.

L'Auteur de l'Ecrit des *Appellans célébres* a compris, ſelon la promeſſe récente qu'il vient de faire, que le grand art pour faire de ce Recueil un Livre, qui puiſſe être, dans des tems comme ceux-ci, d'une utilité & d'une reſſource infinie pour toutes ſortes de

re de tou-
les condi-
is.

perſonnes, c'eſt de prendre dans tous les états, âges & conditions, les Oppoſans à la fatale Bulle, que nous découvrons en foule. Chacun alors retrouve dans ſes ſemblables des modéles de conduite à retracer par une imitation fidéle. Or ce nouveau projet que **l'Auteur dont on vient de parler, n'avoit fait qu'annoncer, & que l'on ſait qu'il a abandonné depuis, ſe trouve de notre part actuellement exécuté. On en reçoit déja dans ce premier volume une portion importante, qui donne une idée préciſe de ce qu'on doit attendre pour la ſuite.**

Etoit-il en effet poſſible de faire diſparoître un ſexe, dont le héroïſme chrétien, malgré la foibleſſe de la nature, a égalé ici, s'il n'a pas même ſurpaſſé la primauté du nôtre. En preuve de ce fait glorieux, il ſuffit de ſe rappeller l'illuſtre Dame de Coetquen, Supérieure Générale de la Congrégation du Calvaire. La foi qu'elle tenoit de ſon divin Epoux, lui a mérité un privilége excluſif ſur tous les Chefs de Congrégation, ſur tous les Généraux d'Ordres. Ceux-ci, ſelon l'expreſſion de S. Grégoire de Nazianze, ou ſe ſont rôtis au feu de la perſécution, ou ſe ſont étrangement noircis à ſa fumée, juſqu'à devenir mé-

Fait remarquable en faveur du ſexe

connoiſſables. Les uns plutôt, d'autres plus tard, ont eu le triſte ſort d'être enveloppés dans le cours impétueux d'une défection preſque générale, tandis que *ce torrent n'a point englouti* cette ame également humble & génereuſe
Pſ. 123. 5. *dans ſes eaux fiéres & enflées.* Aujourd'hui des Apôtres abandonnent J. C. mis ſous l'anathême, & attaché à la croix : aujourd'hui encore de ſaintes femmes, des vierges courageuſes, le ſuivent au calvaire, avec la gloire d'être aſſociés aux ſouffrances ignominieuſes de leur divin Sauveur. On ne changera point le plan de Dieu. *Il choiſit*, dit
1. Cor. 1. 27. l'Apôtre, *ce qu'il y a d'inſenſé dans le monde pour confondre les ſages ; & ce qui eſt foible ſelon le monde, pour confondre ce qu'il y a de fort.*

Ici le détail ſeroit ſuperflu : nous ne devons pas prévenir les Récits hiſtoriques de tant de Religieuſes Hoſpitaliéres, Calvériennes, Viſitandines, Carmelites, Bénédictines, Annonciades, Bernardines, &c. de tant de veuves, de perſonnes mariées, de Demoiſelles, de domeſtiques, & même de pauvres. Leur foi lumineuſe & active n'a pas moins, par la patience, triomphé de la vexation la plus extrême, que des entortillemens de la ſéduction. Si on les avoit paſſé ſous ſilence, c'eût été ravir

à la bonne moitié du genre humain des exemples, qui ſont ſpécialement dévolus à ſon imitation. Tant de tréſors de grace & de bénédiction, abondamment répandus ſur cette portion choiſie, ne ſont ils pas d'ailleurs un gage précieux de ce que ce ſexe pieux doit attendre du Seigneur, à meſure qu'il ſera mis à l'épreuve.

Ce qui touche ſinguliérement dans cette Collection, c'eſt que la plûpart des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, que l'Auteur des *Nouvells Eccléſiaſtiques* nous fait connoître, y ſont repréſentées avec leurs traits originaux, qui annoncent la main d'un grand Maitre. Son pinceau, vigoureux en couleur, pour parler en terme de l'art, rend les objets comme vivans à nos yeux. Et tandis que tant de perſonnes différentes y brillent par l'éclat des vertus évangeliques, leur lumiere met en évidence dans une perſpective oppoſée, la nuée ténébreuſe qui couvre le camp de leurs adverſaires. Ce que ſont les fléches dans la main d'un homme fort, tels ſont les differens portraits de ces grandes ames, qu'expoſe aux yeux des connoiſſeurs, le célébre Peintre de ces dignes productions de la grace.

Perſonnage que fait le Nouvelliſte Appellant.

Quelqu'un a comparé la fléche de ce 2. Reg. 1. 22.

généreux Athlete, à celle du Jonathas de l'Ecriture. Mais ne seroit-on pas plutôt
2. Mach. 3. 8. tenté de le prendre pour cet *homme à cheval*, *qui*, dans les guerres d'Israël, *marchoit devant les Machabées, revêtu d'un habit blanc, avec des armes d'or, & une lance à la main, toujours prêt à frapper ?* Le paralelle est aisé à faire. On le sait. Ces guerriers intrepides avoient pour mot du guet : *le secours de Dieu :* pour cri de guerre : *la victoire de Dieu.* Tel est pour les Appellans le signal de ralliement, où chacun dit avec S. Paul:
2. Tim. 4. 8. *Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, & en me sauvant, me conduira dans son Royaume céleste : à lui soit gloire dans les siécles des siécles.*

Sous ce divin étendart, ce redoutable Ecrivain porte des coups, dont aucun ennemi de la saine doctrine ne se relève. Où en sont à présent, d'un côté les Bissy, les Languet, les Charancy, les Pichon, les Berruier, les Griffet, &c. de l'autre, les Voltaires, les Montesquiou, les Buffon, & tant d'autres, dont la défaite est toute récente. On sent qu'un homme si rare en vaut dix mille. Que quelqu'un ose mettre en parallele cette savante plume avec la Sorbonne moderne, il n'y réussira qu'autant, qu'en bon Anatomiste, il

ſaura comparer un ſquelete ſec, avec toute l'œconomie d'un corps vivant.

Depuis que ce Corps décharné a fondé toute ſa ſcience Eccléſiaſtique ſur deux ou trois Bulles, & ſinguliérement ſur la Conſtitution *Unigenitus*, il ne ſait plus diſcerner les plus grandes impiétés, loin d'être en état de leur faire face. Par l'expulſion de plus de cent Docteurs, l'ornement & la force de cette Faculté, elle *a fait entrer les ténébres dans ſon enceinte; la nuit eſt ſurvenue, & pendant qu'elle dure, toutes les bêtes ſauvages ſortent de leurs retraites*, & lui percent le ſein, juſquà dominer dans cet ancien ſanctuaire de la lumiére & de la Vérité. Etat affreux de la Sorbonne moderne. Pſ. 10. 3. 20.

On n'oubliera jamais qu'en 1751. la Faculté de Théologie de Paris a vû ſoutenir l'impiété dans les écoles de Sorbonne par le ſieur Abbé de Prades, ſans que le Sindic, le Préſident de la Thèſe, le Maître des études, & les Cenſeurs au nombre de huit, ayent réclamé pour la Religion, parce qu'ils la méconnoiſſent. Cette voix, ce cri de la Foi eſt parti du ſein de la Magiſtrature. Ce ſont nos illuſtres Sénateurs, qui ont réveillé ce Corps endormi, pour ne pas dire, mort. A ſon réveil, il eſt entré dans des ſenti-

mens d'horreur : *Horruit ſacra facultas.* S'il faut l'en croire, il a cru voir s'ouvrir ſous ſes pieds le puits de l'abîme. Il a frappé l'Abbé de Prades, mais ſans l'inſtruire : il a lancé des anathêmes, mais ſans répandre la lumiére. Eſt-ce avec grande connoiſſance de cauſe ? Eſt ce bien ſérieuſement, puiſque dans les Aſſemblées de la Faculté, des Profeſſeurs de Sorbonne & de Navarre ſe déclaroient pour certaines
Matt. 6. 23. mauvaiſes poſitions de la Thèſe. *Si donc la lumiére qui eſt en vous*, dit J. C. *n'eſt que ténébres, combien ſeront épaiſſes les ténébres mêmes* ?

Sous les Ravechet, les Wiraſſe, les Aléxandre, les Petitpied, les Bourſier, les d'Asfeld, & tant d'autres Docteurs, à compter par centaines, auroit-on vû jamais paroître dans l'enceinte de la Sorbonne, la plus légére étincelle d'un ſi grand incendie ? C'étoit à de tels perſonnages, que comme au tems des erreurs de Luther, étoit dévolu le droit de dreſſer de célébres Articles, pour former un corps de Doctrine Catholique. Et c'eſt à ceux qui les ont chaſſé de leur Compagnie, qu'il étoit réſervé de permettre à l'impiété d'arborer ſes étendarts ſur leurs murs, & aux Sorboniſtes de lui applau-

dit. Une belle latinité ſemée dans la Thèſe de l'Abbé de Prades, a tellement endormi l'élite des Docteurs modernes, qu'elle leur a fait prendre pour lumiére brillante les plus épaiſſes ténébres ; & voilà qu'actuellement, encore éblouie par une noble diction françoiſe, *les pieds* de cette Faculté viennent *ſe heurter* & ſe briſer *contre une montagne couverte de ténébres.* C'eſt dans l'affaire de M. de Buffon. Cet Académicien, franc matérialiſte, par la vigueur de ſon ſtile, par toutes les parures d'une imagination fleurie, par un ſiſtême, dont les parties contradictoires ne ſe ſoutiennent qu'à la faveur d'une éloquence ſophiſtique : au moyen d'explications plus qu'inſuffiſantes, M. de Buffon, dis-je, rencontre en nos ſages Maîtres des cenſeurs indulgens, pour ne pas dire, des approbateurs. A l'ombre de ſon ſiſtême antichrétien, on paſſe du Stoïciſme à l'Epicuréiſme, & de celui-ci on revient ſucceſſivement à l'autre, par des alternatives, dont la concupiſcence régle le tarif, ſelon que ſon appétit eſt ſatisfait & raſſaſié.

Jerem. 13. 16.

Idée de M. de Buffon.

Que les Journaliſtes de Trevoux uſent de la même indulgence dans leur Ecrit périodique, qu'ils s'extaſient à l'aſpect des rares talens de l'Auteur, les

Jésuites ſont en cela leur métier. On les voit en toute occaſion plus lancer de traits ſur les ſaints Docteurs de la Grace, & ſur-tout ſaint Auguſtin, qu'ils ne le font ſur les ennemis mêmes de la Religon. Qu'on liſe leur inſolente Remontrance en 1726. au grand Evêque d'Auxerre, (M. de Caylus) on voit que la guerre qu'ils font à ſaint Auguſtin & à ſes diſciples, eſt une guerre des plus animées. Celle qu'ils font aux ennemis de la Religion chrétienne, eſt des plus modérées, & même aſſaiſonnée de beaucoup de politeſſe. Qui ne ſera ému, s'il lui reſte de la foi, de voir le Journaliſte Jéſuite demander en quelque ſorte grace à l'Académicien Epécurien-Stoïque de ce qu'il découvre dans ſa doctrine totalement mauvaiſe, des nuages capables d'en obſcurcir les grands traits? Mais auſſi les Jéſuites ont-ils des principes pour ſauver juſqu'aux Athées; tant les divers degrés de ténébres, reſpectivement priſes, ſavent ſe combiner enſemble; mais ils n'en ont point pour ſauver ceux qui attaquent vis-à-vis d'eux la doctrine des Pélagiens & des Sémi-pélagiens. *Celui* donc *qui juſtifie l'injuſte, & celui qui condamne le juſte, ſont tous abominables devant Dieu.*

Les Jéſuites cenſeurs des ſaints Peres, admirateurs des impies.

Prov. 17. 15.

Ces Peres qui, depuis plus d'un ſiécle & demi qu'ils diſputent par-tout à Dieu ſa toute-puiſſance & ſa force pleine de douceur, pour ſe faire aimer librement de ſa créature, font les Tout-puiſſants, pour faire jouer tous les reſſorts du cœur humain, pour lier à leur Société, à la faveur de ſon crédit énorme, les hommes par la crainte & l'eſpérance; ces Peres, dis-je, n'ont-ils pas aidé les eſprits forts dans leurs projets ambitieux contre la Religion. Ce que les Jéſuites ont commencé d'entreprendre ſur le miſtére de la Grace: ceux-ci l'ont continué ſur les autres miſtéres de la Foi Catholique. Le compas à la main, le diſciple de Molina a voulu meſurer les opérations de la divinité ſur le cœur de l'homme. *Si le Seigneur* [dit-il ſans ceſſe) *exerce ſa toute-puiſſance ſur les actes libres de la volonté humaine, elle ne veut plus librement: c'en eſt fait du mérite de l'homme. Dieu ſera tout-puiſſant, il eſt vrai, mais l'homme ne ſera plus ni libre, ni digne de récompenſe.* Voilà ce qui rend les Jéſuites ennemis implacables de la Grace efficace par elle-même & de la Prédeſtination gratuite. Et ce compas, ils l'ont appliqué par-tout, ſur l'ignorance, ſur la fauſſe conſcience, ſur la

Précurſeur eſprit des forts.

probabilité, & tant d'autres matiéres ; pour dreſſer ce nouveau corps de Religion, dont étoit effrayé feu M. de Tours, en condamnant un Jéſuite anonime. Compas, qui de leurs mains a paſſé dans celle de ces Philoſophes modernes, qui font main-baſſe ſur les autres miſtéres du Chriſtianiſme, pour bâtir ſur ſes ruines, les uns le Déiſme, d'autres le Matérialiſme, & enfin juſqu'à l'Athéiſme.

La Bulle force de l'impie.

Mais ce qui a le plus ouvert la bouche de l'impie, c'eſt la Bulle *Unigenitus*, c'eſt le perſonnage qu'ont fait les Evêques pour la faire accepter. Oui, c'eſt-là ce qui a fait éclore du cœur de l'incrédule les ſentimens qu'il tenoit auparavant cachés. A la vue d'un Décret, que les Evêques rejettoient en le recevant, le juſte même s'eſt écrié : *Il n'y a plus de ſincérité, il n'y a plus de vérité parmi les enfans des hommes.* Tout ce qui a ſuivi l'acceptation de ce Décret n'a ſervi qu'à fortifier l'impie dans ſon impieté. Il a vu le plus ſaint Evêque du Royaume (M. de Senez) chaſſé de ſon ſiége. Il a vu les Prédicateurs interdits, les Confeſſeurs privés de leurs pouvoirs, les Clergés des Paroiſſes ravagés, les meilleurs Docteurs des Facultés de Théologie les plus

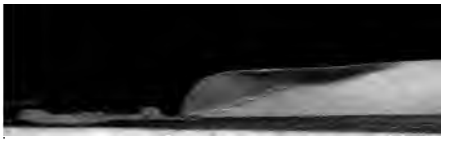

ſur le deſſein de ce Nécrologe. xvij célébres du Royaume, exclus en grand nombre. Il a vu remplir les dignités Eccléſiaſtiques de gens ignorans ou même ſcandaleux. Il a vu placer à la tête des Corps & des Communautés des hommes, qui dans un autre tems n'auroient pas été jugés dignes des moindres emplois. Il a vu des Religieuſes, dont la foi, juſqu'à l'arrivée de la Bulle, avoit été la plus intacte, ſouffrir les mêmes véxations que les hommes, & quelque fois de plus dures : éxils, priſon, privation des Sacremens, & même de la ſépulture écclésiaſtique. Il a vu des Communautés les plus édifiantes détruites, les Séminaires renverſés, les penſions, les établiſſemens les plus utiles pour la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe mis en déroute, ou convertis en des ſources d'une éducation empoiſonnée.

Peinture des maux qu'elle a cauſés.

Quelle main pourroit tracer la longue & affreuſe perſpective de tant de deſtructions differentes dans le Royaume, dont le libertin s'eſt prévalu pour former ſes ſiſtêmes d'irreligion ? C'eſt un vaſte terrain applani à ſes entrepriſes, qui le met en état de bâtir à l'aiſe ſon vaſte édifice d'incrédulité. La conſpiration s'annonce déjà comme aſſurée de devenir bien-tôt générale par des

accroiſſemens rapides. Nous voilà pour le ſpirituel dans l'effrayante poſition, où ſe trouvérent nos contrées pour le temporel au milieu du troiſiéme ſiécle. L'application en eſt ſenſible.

Tom. 4. p. 222. » Chrocus Roi des Allemands, (dit » M. de Tillemont dans ſes Mémoires » pour l'hiſtoire Eccléſiaſtique) ſuivi » de ceux de ſa nation, paſſa le Rhein » à Mayence, pour venir ravager tou- » tes les Gaules. C'étoit un hom- » me fier & ſuperbe, & qui ſe plaiſoit » ſur-tout à renverſer les bâtimens les » plus anciens & les plus beaux; & » l'on prétend que c'eſt le conſeil qu'il » avoit reçu de ſa mere, lorſqu'il lui » avoit demandé comment il pourroit » rendre ſon nom célebre. Il accom- » pliſſoit ainſi à la lettre ce que l'Ecri- » ture dit du méchant, qu'il croit ne » pouvoir faire paſſer ſon nom à la » poſterité que par le mal: ce qui eſt » (dit ſaint Auguſtin,) le propre d'un » homme perdu, qui n'ayant plus au- » cune lumiere de la juſtice, ni rien mê- » me de grand, ſelon les hommes, qui » le puiſſe faire eſtimer, veut néan- » moins qu'on parle long-temps de » lui, & ne pouvant mériter qu'on » loue le bien qu'il ne veut pas faire, » il cherche à s'élever par le mal, pour

» s'acquérir une vaine & malheureuſe » réputation de grandeur. Ce Pere rap» porte cela à l'Antéchriſt ; mais il con» vient parfaitement au Barbare dont » nous parlons. »

Le Lecteur inſtruit & touché des ravages énormes qu'a cauſé la Bulle, n'a nul beſoin qu'on lui trace le paralelle de cet événement ancien avec celui qui rend actuellement nos jours ſi mauvais. C'eſt la figure de nos maux, dont les principaux Auteurs s'applaudiſſent comme de leurs brillantes conquêtes. Ils ſont ſi littéralement caractériſés par un de nos Parlemens comme *ennemis de l'Egliſe & de l'Etat*, que tous les effets de leur conduite, cruellement ambitieuſe, leur aſſurent à jamais cette dénomination. Mais le Seigneur, qui ſait faire ſervir la malice des méchans à l'éxecution de ſes deſſeins éternels, a manifeſté en plus d'une maniere ſa bonté & ſa gloire dans ſes ſerviteurs. On les voit figurer dans cette collection, où ils paroiſſent chanter le Cantique nouveau de l'Apocalipſe, & dire à l'Agneau : *C'eſt de toute tribu, de toute langue, de tout peuple & & de toute nation, que par votre ſang, ô Jeſus, vous nous avez rachetés pour Dieu, & que de plus vous nous avez*

Rémontrances du Parlement de Touloſe en 1752.

5. 9. 10.

faits Rois & Prêtres pour notre Dieu.

Sans compter d'autres avantages, ce Recueil ſembloit abſolument néceſſaire, 1°. pour répondre aux Jéſuites, auſquels feu M. Languet a eu la complaiſance de ſervir de prête-nom dans preſque tous ſes Ecrits, 2°. pour adminiſtrer une Tradition de Faits, dont la réunion fît un corps de piéces juſtificatives ſur divers objets des Remontrances du Parlement, qui ont trait aux vexations & au ſchiſme. Elle eſt faite ſur le modéle de cette ſavante Tradition de Faits, qui va à démontrer l'indépendance, ſi ſouvent affectée par le Clergé aux dépens de l'Autorité ſouveraine.

Premier motif de ce Recueil.

Confiance de M. Languet dans les Jéſuites, ſon malheur.

On n'a pas oublié que le Coriphée du parti Bulliſte, feu M. Languet, Archevêque de Sens, badinoit autrefois ſur les *Plumaciers*, les *Freres* Cordonniers, & autres gens de bas étage, qui, (diſoit-il) étoient les Heros de la cauſe des Appellans. A ce trait de mocquerie, on voit combien les Conſtitutionnaires ſont rares connoiſſeurs en nobleſſe chrétiénne, en grandeur évangélique. Qu'on eut placé ce Prélat vis à-vis de la premiére Egliſe du monde, au milieu de

ce dépouillement général, auquel ſe réduiſirent les Fidéles de Jéruſalem, de quel œil auroit-il enviſagé cette ſainte Aſſemblée de pauvres, ſi riches en foi ? Voilà comment on apprend à penſer, quand on adopte l'eſprit phariſaïque & l'œil altier d'un Ecrivain Jéſuite. Mais qu'y gagne-t-on ? On y perd ſa réputation, ſa conſcience. Qu'à la Chine, dans les Indes Orientales, & Occidentales, que même dans le reſte de l'Europe, la Société des Jéſuites débite avec confiance des Romans de toute eſpéce, c'eſt le manége de ces nouveaux Apôtres, ſiſtématiquement occupés d'un bout de l'Univers à l'autre, à duper le genre humain dans tout ce qui a trait à la ſainteté de la Religion. Mais qu'en France, Théatre ouvert de nos diviſions, ils oſent avancer de pareilles extravagances; par-là ils nous donnent acte, auſſi-bien que par toutes leurs impoſtures, qu'ils tiennent à ceux dont parle le Prophète Jérémie, que *la confuſion même n'a pu confondre, & qui ne ſavent ce que c'eſt que de rougir.* Le Public qui a l'œil ouvert ſur le cours des affaires de l'Egliſe, n'a qu'un mépris ſouverain pour ces ſortes de productions, honteuſement affichées ſous le nom du Prélat qui les adopte. Jerem. 8. 10.

Au ſurplus, quiconque ſur un objet auſſi important auroit eu l'eſprit diſtrait, il eſt ici remis ſur les voies pour former ſes idées. Il n'a qu'à porter ſes regards ſur cette lumineuſe nuée de témoins de la vérité. Ceux même qui auroient été inſtruits de tant de faits, mais qui mal-ſervis par leur mémoire, les auroient perdus de vue, parce que dans le cours des *Nouvelles Eccléſiaſtiques*, qui tiennent à une foule d'objets divers, ils ne les auroient apperçus qu'un à un, ſouvent morcelés, & à de longues diſtances, n'éprouveront plus ici le même inconvénient. Ces faits, par leur diſperſion dans cet Ecrit périodique, pouvoient être comparés à ces Militaires diſperſés dans les Bourgades d'une maniere iſolée, ſans faire corps; mais dans ce Recueil, les voilà réunis comme en corps de bataille, ou du moins en ſituation de former une revue générale ſous les yeux des Spectateurs. Qu'on s'attache, en ſévére inſpecteur, à les bien examiner, on verra au premier coup d'œil, quel cas il faut faire du faſtueux dédain avec lequel les enviſageoit le plus grand & le plus fade Declamateur, qui ait peut-être jamais paru.

Heureuſe réunion des témoins de la vérité dans ce Recueil.

En ſervile écho des Pelagiens du tems,

feu M. Languet a ſignalé ſon goût pour le Roman en bien des façons différentes : Roman dans le dogme, Roman dans la Morale, Roman dans la diſcipline, Roman dans l'Hiſtoire ancienne de l'Egliſe, Roman dans les Vies de Béates, Roman en fait d'Ecrits paraboliques, Roman même juſques ſur les piéces de Théâtre. Que lui reſtoit-il à faire en ce genre, ſinon de farcir de nouveaux traits romaneſques les Annales de notre ſiécle ? Malheureuſement pour ſa tentative, le Livre des événemens eſt tout ouvert ſous les yeux du Public. Ce Livre eſt écrit dans les plus grands caractéres. Qui n'eſt ni ſourd ni aveugle, eſt en état, ou de le lire, ou de l'entendre.

Idée générale des Ecrits de M. Languet.

Voilà toutefois cet Ecrivain d'emprunt, que les Jéſuites font tout récemment effort de placer au rang des Peres de l'Egliſe. Ils vont juſqu'à lui donner divers degrés de prééminence ſur le grand Boſſuet Evêque de Maux. Ces Peres ſont conſéquens : enflés de l'idée préſomptueuſe que l'Egliſe eſt dans leur Société, & non leur Société dans l'Egliſe, ils en ſont les Peres, & par un trait de libéralité qui fait leur gloire, ils transférent un Prélat dans cet auguſte rang de Pere de l'Egliſe, quand

Artifice groſſier des Jéſuites.

il leur prête ſon Manteau pour les couvrir, & ſa voix pour parler à leur place.

Comme dans le tôle qu'ils ont fait jouer ſur la ſcene à M. Languet, & dans celui que ſes Opérateurs ont caché derriére le Théâtre, tout eſt ſupercherie, tout eſt fiction ; on a lieu de dire de ces Peres qu'ils ſont eux-mêmes l'Hôte & l'Hôtellerie. Ils ont fait les frais de preſque tous ſes Ecrits ; & tant leur travail, que l'adoption qu'en a fait le Prélat, leur a fait donner à la faveur du latin, le ſurnom badin d'*Opera* de M. Languet.

Oublions donc que nous avons affaire à cet Archevêque de Sens. C'eſt à ceux qui ſe ſont enveloppés ſous ce titre reſpectable que nous avons à répondre. Oſeront-ils encore décocher de nouveaux traits de mocquerie ſur ce corps d'Oppoſans à la Bulle, & en vrais Deut. 25. 18. *enfans d'Amalec donner ſur les derniers de l'armée*, parce qu'ils ont la vue trop courte pour découvrir le corps entier ? Qu'ils levent les yeux, ils rencontreront pour héros de l'Appel d'autres perſonnages que de vils Artiſans, & gens du dernier étage. Outre les Evêques tant Appellans qu'Oppoſans à la Bulle, outre les plus habiles Docteurs, Chanoines, Curés, ſçavans Religieux, & autres

Adhérans à l'Appel bien titrés.

tres ſans nombre, on leur préſente des Magiſtrats, même au premier rang, Avocats, Militaires, Médecins, Généraux d'Ordres, Abbeſſes, Ducheſſes, Marquiſes, &c. toutes perſonnes bien titrées. Ce n'eſt d'ailleurs (qu'on le remarque bien) qu'une portion choiſie, tirée du riche monument, qui en renferme tant d'autres.

Toutefois nous n'avons garde de rougir d'avoir à produire des Eccléſiaſtiques, dénués des biens de ce monde, de bas Artiſans, des Domeſtiques, & même des pauvres de l'un & de l'autre ſexe. *L'Evangile eſt éternel. Jeſus-Chriſt étoit hier, il eſt aujourd'hui, & il ſera le même dans tous les ſiécles.* Selon le même Apôtre, il y a parmi les vrais Fidéles, *peu de ſages ſelon la chair, peu de puiſſans, peu de nobles. Il a choiſi*, dit S. Jacques, *ceux qui ſont pauvres dans ce monde pour les rendre riches dans la foi, & héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment.* Auſſi pour les aggréger à ce corps d'élite, Dieu va-t-il prendre des ſujets dans le ſein de l'opulence ? c'eſt en les rendant pauvres : témoins le ſaint Diacre, M. de Pâris, M. l'Abbé des Granges, & beaucoup d'autres, qui dans ce centre de l'humilité chrétienne figurent en cette collection.

Apoc. 14. 6. Hcb. 13. 8. 1. Cor. 1. 26. Jac. 2. 5.

A la lumiére de la foi, c'eſt aſſurément la portion la plus précieuſe. Mais voyons encore ſi ce mépris phariſaïque des pauvres pourra tenir contre un parallele aſſez frappant. Entrons en preuve.

Parallele frappant.

M. Languet meurt avec un teſtament ſpirituel. En fait de foi catholique, il ne paroît avoir pour autorité & pour unique ſujet de confiance au Tribunal du ſouverain Juge, que trois eſpéces de Décrets : la Bulle informe contre Baïus, les Bulles contre les cinq Propoſitions, calomnieuſement attribuées à Janſénius, & la Conſtitution plus que Pélagienne de Clément XI. Dans un point de vue oppoſé, *Nicolas Gebert*, pauvre de la ville de Langres, meurt, après avoir répété ſans ceſſe : *J'ai l'Égliſe pour Mere, les Apôtres pour garands, les Saints Peres pour guides.* Lequel du riche ou du pauvre, du prétendu *Pere de l'Egliſe*, ou du ſimple fidéle, eſt mieux accompagné, en arrivant au Trône de l'Agneau ? Lequel de ces deux teſtamens le Chrétien inſtruit prendra-t-il pour modéle ? Dans l'Archevêque qu'a-t-on découvert ? Une fauſſe évidence, une perſuaſion d'erreur, un acquieſcement de ſéduction, qui rend ſa raiſon tranquille,

On verra on article en Avril 1749.

ſa conſcience intrépide, lors même que ſur un grand nombre de points de la Religion, il prend les ténébres pour la lumiére, les diſciples de Jeſus-Chriſt pour des ſéducteurs, les Elus de Dieu pour des réprouvés. Dans le Mandiant qu'apperçoit-on ? Un Dieu qui *révéle* encore *les miſtéres de ſon Royaume aux humbles & aux petits, tandis qu'il les cache aux ſages & aux prudens du ſiécle.* Matt. 11. 2

Nicolas Gebert répéte avec S. Jude: *A celui qui eſt* puiſſant *pour nous conſerver ſans péché, & pour nous faire paroître devant le trône de ſa gloire purs & ſans tache, à Dieu notre Seigneur, qui eſt le ſeul ſage, ſoit gloire, magnificence,* FORCE *& empire dans tous les ſiécles des ſiécles. Amen.* En conſéquence il prie, & vit dans cet eſprit. Voilà ce qu'on apperçoit dans le pauvre, pendant que d'autre part feu M. de Sens n'a ceſſé de prendre la défenſe du Religieux blaſphémateur, qui pour accréditer la Bulle, a ſoutenu que *Dieu n'eſt pas tout puiſſant ſur le cœur de l'homme dans l'affaire du ſalut.* Le Prélat a même qualifié de *Saint* cet Ecrivain impie, pour l'affermir ſans retour dans l'incrédulité, où la mort l'a ſurpris. Lequel donc de l'Archevêque ou du pau- 70. 14. Le Pere Affermet Cordelier.

vre a mieux entendu ſon *Credo* dès le premier article ?

Ce dernier regarde comme un précepte fait à tous ce que dit le grand Apôtre : *Que toutes vos actions ſe faſſent avec amour. Quelque choſe que vous faſſiez, ſoit en parlant ou en agiſſant, faites tout au nom du Seigneur Jeſus-Chriſt, rendant par lui des actions de graces à Dieu le Pere.* Et le Prélat, avec les Jéſuites ſes maîtres, fait de ce précepte un ſimple conſeil pour les parfaits. Nicolas croit avec l'Egliſe, que pour entrer dans le bonheur éternel, il faut aimer Dieu *en toutes choſes & plus que toutes choſes* : *Te in omnibus & ſuper omnia diligentes.* Il demande avec ſa ſainte mere au Seigneur de répandre en ſon cœur le mouvement & l'impreſſion de ſon amour. Et l'Archevêque, ſous la garantie des chefs de l'Ecole pélagienne, annonce hautement comme une erreur anathématiſée depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, par l'Egliſe de Dieu, l'obligation de rapporter à Dieu toutes ſes actions par amour.

1. Cor. 16 14. Coloſſ. 3. 17.

Collecte du 5. Dim. Pent.

Le ſimple croit avec S. Proſper que, *quand Dieu veut ſauver l'ame en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet ſuit le vouloir d'un Dieu* : avec S. Auguſtin, que quand Dieu veut ſauver une ame,

nulle volonté humaine ne lui réſiſte ; *Deo volenti ſalvum facere, nullum hominis reſiſtit arbitrium* : avec S. Fulgence, que tous ceux que Dieu veut ſauver par Jeſus-Chriſt, le ſont infailliblement ; *omnes quos Deus vult ſalvos fieri, ſine dubitatione ſalvantur.* Au contraire M. Languet ennemi de ces points de la foi chrétienne, la Bulle à la main, les rejette, ſans redouter l'écueil où il va ſe briſer contre cet Oracle du Prophête : *Dieu a fait tout ce qu'il a voulu dans le Ciel, ſur la terre, dans la mer, & dans tous les abîmes.*

De cor. & gr. c. 14.

De Incarn & grat. n. 61

Pſ. 134. 6

Le pieux Mandiant croit avec l'Egliſe dans ſes Conciles, que perſonne n'a de ſon fond que le menſonge & le péché : *Nemo habet de ſuo niſi peccatum & mendacium* : avec S. Ambroiſe, que notre propre cœur n'eſt pas en notre pouvoir : *Non eſt in poteſtate noſtrâ cor noſtrum.* Il dit avec Jérémie : *Je ſçai que la voie de l'homme ne dépend point de l'homme, & que l'homme ne marche point & ne conduit point ſes pas par lui-même.* Et le Prélat, au lieu de faire *cûver*, ſuivant l'avis d'un Pere de l'Egliſe, *le vin de ſon yvreſſe cauſée par l'orgueil humain*, il tombe dans le délire des anciens & nouveaux Pélagiens, quand il voit la volonté de l'homme en équi-

Second Concile d'Orange

Jér. 10. 23

libre & en balance, avec un pouvoir verſatile pour ſe porter au bien & au mal. Le pauvre Langrois eſt inſulté, aſſailli de pierres par les Bulliſtes, & meurt ſous l'anahême injuſte ; tandis que M. Languet jouit de tous les honneurs du monde, d'un crédit énorme dont malheureuſement il abuſe, & paroît mourir dans un haut point de gloire. Le voilà au rang de ceux que
Eccleſ. 8. 10. le ſage entendoit *louer dans la ville ſainte, comme s'ils avoient fait le bien : & cela même eſt une vanité.*

Eſprit des vrais Appellans.

Ce n'eſt pas là l'ambition des vrais Appellans. Sans envie pour leurs perſécuteurs, ils leur laiſſent les biens de ce monde : ils n'ambitionnent ni les Royaumes, ni les richeſſes : ils ne paſſent point les mers pour s'enrichir des dépouilles des Indes : ils ne commercent point : ils n'ont ni eſclaves ni Négres à leur ſervice, ni Royaume de Paraguai, comme les Jéſuites qui y dominent d'une maniére plus redoutable que les Souverains. Ils n'ont en vue d'autre Royaume que celui de Dieu. Que l'or & l'argent, les honneurs & les dignités, les Bénéfices & les poſtes dans l'Egliſe faſſent tous les jours des Partiſans à la Bulle : que par le diſtributeur de ces ſortes de graces, il

ſe tienne d'ordinaire deux fois par ſemaine boutique ouverte de la plus affreuſe ſimonie, pour lui enrôler de nouveaux Apôtres, c'eſt-là l'unique chef-d'œuvre de ce Décret infortuné. Comme il eſt un Evangile de cupidité, il devient un centre pour raſſembler ſous ſon riche pavillon les eſclaves de l'un & de l'autre. *Le péché* (dit un illuſtre perſécuté) *enfanta la Bulle* : *elle enfante le péché, & l'enfantera juſqu'au jour, auquel celui qui du mal fait tirer le bien, la confondra à la honte de ſes fauteurs.* Mais pour les Anti-Conſtitutionaires, il leur faut faire le ſacrifice des avantages humains, très-ſouvent celui de la liberté, comme on le voit dès le premier pas dans M. Witaſſe, de la vie même, & la preuve du fait vient s'offrir dans l'illuſtre Syndic de Sorbonne. M. Ravechet a la gloire d'ouvrir cette carriére de ſang. Après avoir, par le trait de l'Appel, percé la bête d'un coup mortel, comme un autre Eléazar, il meurt enſeveli dans ſon propre triomphe.

M. Ha Curé de Sai Barthelemi m. en Ju 1742.

1. Macl 6. 46.

Second motif de ce Recueil.

Autre objet de cette Collection, c'eſt d'accumuler une Tradition de faits ſchiſmatiques, qui preſque par-tout ;

marchent ſans ceſſe à la ſuite de la Bulle. Preuve teſtimoniale aſſez étendue, pour juſtifier la néceſſité abſolue des derniéres Remontrances du Parlement du 9 Avril 1753.

Effets funeſtes de la Bulle.

Page 2. » Déja, Sire (dit cet auguſte Sénat) » le cours de la juſtice eſt interrompu, » les formes les plus néceſſaires ſont » violées, les peuples véxés, les cou- » pables enhardis, leurs Juges avilis, in- » timidés, traverſés, ou même réduits » à l'inaction. Déja les ſecouſſes vio- » lentes que le ſchiſme cauſe, font dé- » couvrir une domination, qui ſe re- » nouvelle dans le ſein de vos Etats; » domination arbitraire, qui ne recon- » noît ni Loix, ni Souverain, ni Ma- » giſtrats: pour qui la Religion n'eſt » qu'un vain prétexe, l'autorité du » Prince qu'un inſtrument qu'elle oſe » employer ou rejetter ſuivant ſes in- » térêts, les loix fondamentales de l'E- » tat qu'un joug incommode, la liber- » té légitime des Citoyens qu'un titre » imaginaire. »

P. 58. » Ceux des Evêques, qui méconnoiſ- » ſent la ſoumiſſion qu'ils vous doi- » vent, exercent ſur vos Sujets & ſur » les Miniſtres inférieurs, une domi- » nation arbitraire par des ordres auſſi » irréguliers en la forme qu'au fond;

» ordres qu'on affecte de ne revêtir d'au-
» cun caractére d'une autorité régulié-
» re, dans l'eſpérance de les ſouſtraire
» à l'inſpection de la juſtice, & à l'au-
» torité des loix ; ordres qui vexent les
» Citoyens, & mettent le trouble dans
» l'Etat. »

» De-là ces interdits ſans cauſe, dont
» on punit tant de Miniſtres, à qui
» leur zéle, leur expérience, leurs qua-
» litésperſonnelles avoient depuis long-
» tems mérité la confiance des peuples.
« De-là les véxations de tout genre
» contre des Eccléſiaſtiques, & des Cu-
» tés même chaſſés de leurs Paroiſſes,
» par des actes d'autorité, ſans plaintes
» & ſans procédures. »

» Des Eccléſiaſtiques ſans nombre P. 139. ſuiv.
» ont été enlevés à leurs Bénéfices & à
» leurs familles, diſperſés dans les ex-
» trémités du Royaume, bannis de l'é-
» tendue de votre domination; d'autres
» conduits dans des priſons, qui les re-
» tiennent encore, ou dans leſquelles ils
» ont languis, juſqu'à ce que les mal-
» heurs & les infirmités aient terminé
» leurs jours. » (On en verra de l'un &
de l'autre ſexe, qui meurent de ce long
martyre).

» Dans combien de Diocèſes, Sire,
» des Evêques plus zélés pour leur domi-

» nation que pour votre autorité, n'ont-
» ils pas abusé de votre confiance, pour
» mettre le trouble dans leurs Eglises,
» & pour faire subir des loix rigou-
» reuses à leurs inférieurs, dans les fonc-
» tions du saint ministére. Défenses
» ont été faites de votre part à des Ar-
» chidiacres de faire leurs visites, à des
» Théologaux de prêcher, à des Péni-
» tenciers de confesser, à un grand
» nombre de Dignitaires & de Chanoi-
» nes de s'approcher de la sainte Ta-
» ble, lorsque l'Evêque donneroit la
» communion ; même de se présenter
» au Chœur, lorsqu'il y assisteroit. Les
» Sacremens de l'Eglise sont-ils donc
» autres dans la main d'un simple Prê-
» tre ? Un Ecclésiastique digne de célé-
» brer les saints misteres, est-il indi-
» gne de paroître à la face des autels,
» en présence de son Evêque. »

» Quel spectacle affligeant pour la
» Religion, touchant pour l'humani-
» té, digne d'attendrir le cœur de vo-
» tre Majesté, Sire, que la dispersion
» d'une multitude infinie de Religieu-
» ses, arrachées à ces aziles sacrés, dont
» elles avoient fait vœu à Dieu de ne ja-
» mais sortir, conduites avec scandale
» de ville en ville, de Province en Pro-
» vince, jusqu'aux extrémités du Roiau-

» me ; gémiſſantes dans la captivité la
» plus dure, de la privation de ces
» biens précieux, pour leſquels elles
» avoient renoncé à tous les autres ;
» réduites en mourant à ſe voir refu-
» ſer, malgré leur entière ſoumiſſion à
» l'Egliſe, & l'innocence de leurs
» mœurs, tous les ſecours ſpirituels,
» ceux même qu'on ne refuſe pas aux
» Criminels avant leur ſupplice ; pri-
» vées ignominieuſement après leur
» mort de la ſépulture eccléſiaſtique,
» des ſuffrages & des priéres de l'Egliſe.

(A l'égard des ſimples Fidéles) le
» caprice des Paſteurs particuliers déci-
» de arbitrairement du ſort des enfans
» de l'Egliſe, & on voit que c'eſt le
» lieu, où il plaît à la Providence de
» terminer les jours d'un Fidéle, qui dé-
» cide du traitement qu'il éprouve : Ca-
» tholique dans une partie de la Ville,
» enfant rébelle dans l'autre. On voit
» que chaque Paſteur établit de ſa ſeule
» autorité une diſtinction ſi énorme en-
» treceux à qui il doit les mêmes ſecours,
» & que le même Paſteur, qui avoit
» ouvert tous les tréſors de l'Egliſe à
» un Fidéle, tandis qu'il jouiſſoit de
» la ſanté, l'en juge indigne dès qu'il
» eſt malade. »

» Delà cet aſſerviſſement rigoureux

» à des formalités inutiles dans l'ad-
» miniſtration des Sacremens ; forma-
» lités preſque toujours introduites &
» ſoutenues par de ſimples ordres ver-
» baux ; formalités capables de rendre
» les Miniſtres de l'Egliſe maîtres ab-
» ſolus de l'exercice public de leurs
» fonctions ; formalités dont on dé-
» guiſe en vain le véritable objet, ſous
» le prétexte imaginaire de s'aſſurer
» d'un fait, dont il n'eſt pas permis
» de douter ſur la ſimple déclaration
» du malade ; véxations enfin auſſi
» ouvertement contraires aux loix de
» l'Egliſe, qu'à la Police publique de
» l'Etat. »

» Delà encore ces interpellations
» odieuſes, ces queſtions indiſcrettes,
» auſquelles on n'a pas droit d'obliger
» les Fidéles de répondre ; ces déclama-
» tions indécentes qui troublent les
» malades, & qu'on ſubſtitue aux pré-
» cieuſes conſolations, ſi néceſſaires
» dans les derniers inſtans de la vie :
» ces Procès verbaux clandeſtins, qui
» ſous prétexte de conſtater les diſpo-
» ſitions des mourans, ſont deſtinés à
» les faire paroître coupables, peut-être
» même à ſurprendre la Religion du
» Souverain.

» Que de reſſorts n'employent pas

» les Supérieurs pour obliger les Miniſ-
» tres, qui dépendent d'eux, à s'aban-
» donner aveuglément à des principes
» de conduite ſi oppoſés à l'eſprit de la
» religion ! Souvent l'ignorance & la
» prévention dans leſquelles ſont élevés
» les Eccléſiaſtiques ne rendent que trop
» facile le ſuccès de ces impreſſions. Mais
» la crainte, l'ambition ou l'intérêt
» achéve de tout ſoumettre. S'il en eſt
» d'aſſez courageux pour réſiſter à ces
» ſuggeſtions odieuſes, & pour demeu-
» rer fidéles à leurs devoirs, la perte de
» leurs emplois & de leur ſubſiſtance
» en eſt bien-tôt la punition, & de-
» vient un éxemple de terreur pour les
» autres. Ainſi s'établit, Sire, cette do-
» mination ſous laquelle gémiſſent les
» Citoyens, & qui affermie par la ſou-
» miſſion aveugle, ſervile, ou intéreſ-
» ſée des Miniſtres inferieurs, eſt ca-
» pable de produire les plus funeſtes
» révolutions. »

» Delà le refus de tout ſecours ſpi-
» rituel, de la confeſſion tant en ſanté
» qu'en maladie, des Sacremens à la
» ſainte Table & au lit de la mort,
» même de l'Extrême-Onction à des
» malades ſans connoiſſance, les Prié-
» res de l'Egliſe & la ſépulture refuſées,
» ou accompagnées de circonſtances

» ſcandaleuſes, d'excès même qui
» volteroient l'humanité parmi les p
» barbares. » (On en fournit ici les
freux monumens preſque dès l'entré
» Combien de Congrégations,
» Communautés Séculiéres & Rég
» guliéres ſont privées d'un nomb
» conſidérable de leurs membres. Le
» Supérieurs légitimes ſont enlevés
» des voies d'autorité ſurpriſes à vo
» Majeſté ; & des ordres multipl
» empêchent de mettre en place ce
» qui euſſent réuni les ſuffrages. L'
» cluſion arbitraire d'une partie de ce
» qui ont droit d'aſſiſter aux aſſe
» blées, ôte la liberté aux délibératio
» la canonicité aux Elections, la ré
» larité aux Chapitres ; & les Ch
» reſpectables exclus ne ſont que tr
» ſouvent remplacés par des ſujet
» auſquels les Statuts, les régles,
» uſages, le bien de ces Corps & de
» lui du Public, n'auroient pas perm
» de penſer. »

» Les Congrégations ſavantes ſe r
» ſentent de cette ſecouſſe univerſel
» Tout l'Ordre de ſaint Benoît en p
» de tems a changé de face. Plus
» 500 Religieux de la Congrégati
» de ſaint Maur ſont exclus de tou
» charges, de tous emplois, & de to

„droit de conventualité. Ces ſavans, „utils à l'Egliſe & à l'Etat par leurs „lumiéres & par leurs Ouvrages, ſont „éloignés pour jamais. Ils n'ont plus „de demeures fixes ; l'incertitude de „leur ſort les empêche de ſe livrer à „l'étude. Votre Royaume ſera donc „privé pour toujours du fruit de leurs „travaux. „

„Quelle perte pour l'Etat entier, que „*la deſtruction* de tant d'Ecoles où „regnoient la piété & l'inſtruction la „plus ſolide, l'affoibliſſement de ces „Univerſités, autrefois ſavantes & diſ„tinguées ! Pour étendre la ſoumiſſion „à la Bulle *Unigenitus*, les ſujets les „plus inſtruits des ſaintes maximes de „la Religion, de la Morale, & de „nos précieuſes libertés, plus fermes „dans leur réſiſtance, ont été éloi„gnés. En un ſeul jour, *cent Docteurs* „de la Faculté de Paris, reſpectables „par leurs lumiéres & par leurs vertus, „ont été privés de toute voix délibé„rative, & de toute aſſiſtance aux „*Aſſem*blées ; & combien d'autres „avoient déja été enlevés à cette Fa„culté par des ordres particuliers ? „L'Univerſité de Paris a éprouvé un „retranchement pareil, & ce vuide „affreux a preſque tari la ſource la

„ plus pure de l'instruction, a laissé
„ ces Corps respectables asservis aux dé-
„ lateurs, & les a privés du secours de
„ ceux qui étoient les plus capables de
„ former des Ministres éclairés pour
„ l'Eglise, & pour l'Etat des Citoyens
„ fidéles. „

„ De-là le découragement dans les
„ Ecoles, l'affoiblissement des études,
„ l'ignorance devenue presqu'univer-
„ selle dans votre Royaume : fléau pu-
„ blic, qui énerve les esprits, altére
„ les sentimens, fait oublier l'interêt
„ public & le bien de l'Etat.

„ De-là tant de Thèses remplies de
„ maximes ultramontaines soutenues
„ dans les Ecoles, & qui feroient ou-
„ blier en peu de tems les principes
„ de nos libertés, si votre Parlement n'a-
„ voit prévenu avec soin en toute oc-
„ casion l'altération de ce dépôt, & en-
„ joint au Sindic de la Faculté de
„ Théologie d'y veiller éxactement. „

„ De là enfin cet événement affligeant
„ pour la Faculté de Théologie de Pa-
„ ris, qui a vu au milieu d'elle l'im-
„ piété même oser se produire, & qui a
„ été forcée de condamner ensuite un
„ sistême d'irréligion, soutenu d'abord
„ publiquement & sans réclamation
„ dans cette Ecole autrefois si célébre,

„ conſultée par nos Rois, reſpectée par „ les Papes, regardée comme le rem- „ part de la Religion, & *comme une* „ *eſpéce de Concile perpetuel aſſemblé dans* „ *la nation.* „

Parole de M. de Harlai.

„ Les récompenſes dans une main, & „ le pouvoir abſolu dans l'autre, voi- „ là, Sire, avec quelles armes on atta- „ que la liberté & la conſcience de „ vos ſujets, pour les ſoumettre à la „ Bulle *Unigenitus.* „

Que les Jéſuites aillent à préſent chercher dans l'Epiſcopat un autre M. Languet, auquel ils prêtent leur voix, pour lui faire répéter que les héros de la cauſe des Appellans ne ſont que des *Plumaciers* & autres gens de même étage ? Voilà les Magiſtrats, en corps, du premier Parlement du Royaume, ceux encore de pluſieurs autres Parlemens, qui portent leurs vœux juſqu'au pied du Trône, pour en être hautement les tuteurs & les apologiſtes. Pour parer aux coups rédoublés, par où l'on ne ceſſe d'écraſer, s'il étoit poſſible, les Oppoſans à la Bulle, ils *ſe préſentent à la bréche, & élevent pour la* *Maiſon d'Iſraël*, c'eſt-à-dire l'Egliſe & l'Etat, *un mur inébranlable, afin de tenir ferme dans le combat au jour du Seigneur.*

Pluſieurs Parlemens apologiſtes des Appellans.

Ezech. 13. 5.

Non contens d'avoir développé leurs

rares talens dans de ſavantes Remo
trances, ils y appliquent le ſceau
plus autentique par un éxil, qui l
couvre d'une gloire immortelle. Ils ſo
aux yeux de l'univers, comme des Am
baſſadeurs ou des Députés, diſperſés p
l'ordre du Souverain, dans les Provi
ces du Royaume, pour publier par-to
les iniquités immenſes de la Bulle; pou
la juger atteinte & convaincue, dan
ſes effets exterieurs, d'être le renverſe
ment univerſel de tout bien par-tou
où ſon régne s'établit; pour juſtifi
autentiquement la réſiſtance que
monſtrueux Décret éprouve depuis pl
de quarante ans de la part des pe
ſonnes de tout âge, de tout ſexe
de toute condition.

Ce qu'a fait l'exil du Parlement.

Que l'on nous montre un ſeul Ev
que d'une autre part, qui ſe ſoit ac
quis une vraie eſtime dans le publ
en ſe déclarant pour la Bulle? Les Cor
même, qui étoient le plus en réputa
tion, en ont perdu tout leur éclat. O
eſt diſpenſé d'en faire l'énumératio
Ils ſont dans un déperiſſement, qui l
couvre de honte aux yeux de tout l
monde. D'où vient cela, ſi la Bulle e
l'ouvrage du S. Eſprit? Mais ſuppo
ſons-la, ce quelle eſt en effet; l'ou
vrage des Jéſuites, il n'y a plus d'é

tigme, le mépris eſt attaché à l'erreur.

Déja les Bulliſtes chantoient victoire du plus haut ton. Combien de fois les Chefs du parti avoient-ils répété aux oreilles du Prince, qu'il n'y avoit plus qu'une poignée de gens dans ſon Royaume, qui fuſſent oppoſés à la Bulle. S'ils ſe berçoient de ce préjugé, quelle dût être leur ſurpriſe au jour que fut publié dans Paris l'Arrêt à jamais mémorable du 18 Avril 1752? On l'a vu avec quel empreſſement il fut acheté, avec quelle avidité il fut lu, avec quelle joie il fut reçu. Les grands, les petits, les riches, les pauvres, les marchands, les artiſans, tous prirent part à la joie publique. Quoi donc! ſe diſoit-on à ſoi-même, après quarante ans de vexations continuelles, un Arrêt de quatre lignes ouvre en un ſeul jour plus de cinq cent mille bouches contre la Bulle. Ses affaires ne ſont donc pas ſi avancées qu'on le diſoit. Quand l'orage gronde pour établir ſon régne, la crainte ſaiſit tous les eſprits; mais dès que l'on apperçoit l'arc-en-ciel, la joie ſe peint ſur tous les viſages. A chaque barriére qu'on oppoſe à ce Décret fatal, pour l'empêcher de prévaloir, c'eſt le jour d'une victoire remportée ſur l'ennemi: les tranſports du Chriſtianiſme

Suite heureuſe de l'Arrêt du Parlement.

ſe manifeſtent plus qu'au premier jour.

Qu'il eſt triſte pour ceux qui aiment ſincérement l'Epiſcopat de voir l'opprobre dont il ſe couvre, tandis que le Parlement ſe couvre de gloire ! Tout le monde le dit. Si nos Evêques avoient montré contre la Bulle le zéle que le Parlement a montré en tant d'occaſions, & qu'il montre aujourd'hui plus que jamais, que de larmes on auroit épargné à l'Egliſe ! Que de troubles on auroit prevénu dans l'Erat ! Que d'embarras on auroit évité au Prince & à ſes Miniſtre ! Le feu Roi lui-même n'auroit pas eu beſoin à lamort d'être raſſuré contre la crainte d'avoir été trop loin. *Vous ſçavez*, dit-il aux Cardinaux de Rohan & de Biſſi, & au Pere Tellier Jéſuite, *que jamais je n'ai entendu cette affaire : que je me ſuis conduit par vos avis. Je m'en remets à vos conſciences, & vous en répondrez devant Dieu.* Cependant ce Prince rejetta juſqu'à quatre fois un papier que ſon Confeſſeur voulut lui faire ſigner, pour obliger M. le Duc d'Orléans à ſoutenir les intérêts de la Conſtitution contre le Cardinal de Noailles, & pour y engager auſſi le Parlement. Ah ! que la colére de pluſieurs Evêques contre cet auguſte Tribunal eſt déplacée ! Ils ſe fâchent. Eh dequoi ? De ce que le

Mémoires ſecrets ou Anecdotes, 1. vol. 2e. Section. 1. Partie p. 198. & 199.

Triſte ſituation des Evêques.

Parlement fait ce qu'ils devroient faire. Hélas ! au tems des Ambroiſes on diſoit aux Magiſtrats, *conduiſez-vous en Evêques.* Aujourd'hui il faudroit dire aux Evêques, *conduiſez-vous en Magiſtrats.*

Après ce qu'ont fait contre le ſchiſme pluſieurs de nos premiers Parlemens, la Société aura-t-elle le front de frabiquer un jour quelque *Abregé Chronologique*, ou quelque hiſtoire de Morenas, ſelon ſon goût romaneſque, dans laquelle elle oſe repréſenter ces Corps illuſtres de Magiſtrats chrétiens, liés au char de la Bulle, malgré le courage intrépide, avec lequel dès ſa naiſſance ils ont tâché d'enchaîner ce Sanglier de la forêt, qui a toujours échapé de leurs liens, & malgré ces derniers efforts qu'ils font pour la remettre dans les fers, où l'autorité de l'Appel devoit la reſſerrer à perpétuité. Admirateurs avec le Public de leur ſage fermeté, nous n'entreprenons pas d'orner leur couronne, tant par crainte de la flêtrir, que pour leur épargner un accroiſſement de haine de la part de leurs ennemis. Ils ſont d'ailleurs fort ſuperieurs à des éloges ſubalternes.

Mais il nous ſera peut-être permis de dire avec une célebre Prophèteſſe. Juges 5. 9.
Mon cœur aime les Princes d'Iſraël : vous

qui vous êtes exposés volontairement au péril, béniſſez le Seigneur. Il a choiſi une nouvelle maniere de combattre, & il a renverſé lui-même les portes des ennemis, dans un tems où on ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille ſoldats d'Iſraël.

A quel Corps en effet le zéle pour éteindre le feu du ſchiſme eſt-il dévolu ? N'eſt-ce pas de celui de l'Epiſcopat que devoit partir cette roſée de bénédiction, capable d'en faire tarir le torrent enflammé ? Par quel ſort funeſte arrive-t-il que ces armes de lumiére, qui par préciput appartiennent aux premiers Paſteurs, paſſent dans des mains ſéculiéres, & ne jettent preſque tout leur éclat que par le zéle éclairé des premiers Magiſtrats ?

Prédictions anciennes contre les Jéſuites.

En 1555.

On voit toujours avec un nouvel effroi que le crédit immenſe de la Societé Jéſuitique tient tous les Ordres du Royaume, excepté celui de la Magiſtrature, dans la crainte & l'engourdiſſement. Societé qui depuis plus de deux ſiécles a fait jouer d'incroyables reſſorts dans l'un & l'autre monde pour remplir littéralement l'affreux horoſcope qu'en tira preſqu'à ſa naiſſance l'ancienne Sorbonne, en pronoſtiquant, à l'inſpection de ſes traits, qu'elle étoit *née plutôt pour détruire, que pour édifier.*

Je compare proprement les Jéſuites, diſoit en même-tems un Avocat très-célebre, *au lierre qui attaché à une vieille parois, fait montre extérieure de la ſoutenir, & néanmoins la ruine entiérement. Ainſi eſt-il de nos Ignatiens, leſquels faiſant contenance de ſoutenir l'Egliſe de Dieu, la ruinent & ruineront de fond en comble* AU LONG ALLER. C'eſt à peu près ſous de ſemblables traits que caractériſoit la Societé M. de Seve, Evêque d'Arras, dans la cenſure qu'il fit en 1703 de leur doctrine anti-chrétienne, en la repréſentant comme une *Pepiniére, où s'élevent des gens deſtinés à ravager la vigne du Seigneur*,

Etienne Paſquier.

Combien d'autres anciens pronoſtics ſur ſon compte, qui tous ont l'air de Prophètie, ſoit de la bouche de grands Evêques, de Théologiens célebres, &c. ſoit même d'excellens Jéſuites, qui ont preſſenti l'état malheureux, où ce Corps anti-chrétien précipiteroit l'Egliſe. Qu'on conſulte le neuviéme volume du nouvel *Abregé de l'hiſtoire Eccléſiaſtique*. On y trouve en partie de célebres monumens de ces prédictions.

Que de condamnations contre les Jéſuites.

Si ces triſtes annonces ont été l'effet de la témerité & de l'envie, pourquoi ont-ils fourni dequoi faire des volumes ſans nombre, où leur procès eſt tout

inſtruit ? Pourquoi tant de Bulles du ſaint Siége, pour condamner l'Idolâtrie Chinoiſe, qu'eux ſeuls, de tous les Miſſionnaires, défendent opiniâtrément, après ſerment par eux fait de ne les plus autoriſer ? Pourquoi tant de cenſures des Aſſemblées du Clergé, des Facultés de Théologie les plus célebres ? Pourquoi tant de Mandemens & d'Ordonnances des Evêques, qui proſcrivent une multitude de Thèſes & de Livres, dans leſquels les Jéſuites attaquent la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme, établiſſent un ſiſtême ſur la rédemption de Jeſus-Chriſt contraire à l'Ecriture & à la Tradition, reſſuſcitent les erreurs orgueilleuſes de Pélage, corrompent beaucoup plus que ce fameux héréſiarque la Morale de l'Evangile, diſpenſent les Fidéles de l'obligation indiſpenſable d'aimer Dieu pour rentrer en grace avec lui, de lui rapporter leurs actions, de faire pénitence pour obtenir la rémiſſion de leurs péchés, leur apprenent par l'art *ſuperfin* du Phariſaïſme à prophaner par religion les Sacremens, & établiſſent en tout lieu, par un ſiſtême très-lié, le regne de l'ignorance & de la cupidité : double fruit de l'iniquité d'Adam, & l'ouvrage du Serpent infernal.

Délivrez-nous

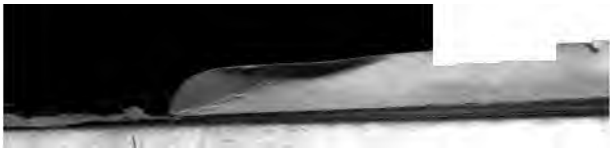

„ Delivrez-noüs, Dieu tout puiſ- Priére d'un pieux ſolitaire.
„ ſant, des piéges que tendent de tous
„ côtés ces faux Apôtres, qui ne ſont
„ de la Compagnie de Jeſus, que com-
„ me Judas, pour trahir la vérité. Dé-
» livrez-nous de ces hipocrites, dont
» le maintien modeſte cache ſouvent
» le cœur le plus corrompu : pieux par
» oſtentation : ſimples par artifice : hum-
» bles par orgueil, détachés de tout en
» apparence, & ambitieux à l'excès :
» pauvres à l'extérieur, & riches ſans
» meſure : ne déſirant rien, & déro-
» bant tout. Et ce qui eſt bien digne
» de telles gens : corrupteurs de toute
» morale, ennemis de toute vérité,
» perſécuteurs de toute vertu. » On
en trouvera certain nombre de traits
bien marqués dans le cours de cet Ou-
vrage. Car où ne les rencontre-t-on
point ?

Tout Lecteur, qui ſait penſer, ſe Aucun Corps de l'Egliſe n'a de flétriſſure comme celui des Jéſuites.
dira à lui-même, en jettant un coup
d'œil ſur les flétriſſures honteuſes, dont
on a noirci ſans ceſſe leur mauvaiſe
doctrine, pourquoi les Jéſuites ſont-
ils les ſeuls, parmi tant d'autres Corps
Religieux, tant de Congrégations ſé-
culiéres & réguliéres, qui s'attirent ce
tas de condamnations ? L'hiſtoire ne
nous apprend nulle part qu'il ſoit ja-

mais rien arrivé de pareil aux Bénédictins, qui depuis un ſi grand nombre de ſiécles ſubſiſtent dans l'Egliſe, & qui durant ce vaſte eſpace d'années ont publié une multitude de Livres. Voit-on des Bulles, des Mandemens d'Evêques qui les proſcrivent ? En voit-on contre les Dominicains, qui, ſoit par leurs Ecrits, ſoit par leurs prédications, ſe ſont ſi honorablement diſtingués dans l'Egliſe ? En voit-on contre les autres Ordres Religieux : contre les Congrégations, qui ont pris naiſſance dans les ſiécles poſtérieurs, telles que la célébre Congrégation de l'Oratoire ? Ajoutez-y celles des Feuillans, des Chanoines réguliers de Ste. Geneviéve, & de la Doctrine Chrétienne. Non : on ne voit rien de ſemblable. S'il eſt arrivé que quelque particulier de ces Corps, ſoit tombé dans quelques mépriſes, ou dans des erreurs; ou il s'eſt rétracté, & y a ſincérement renoncé, ou il a été totalement abandonné.

Les Jéſuites ſont donc les ſeuls, contre leſquels on voit un déluge de Bulles, de Mandemens, de Cenſures, d'Arrêts même des Parlemens, dont le Recueil formeroit une bibliothèque conſidérable : ſorte d'aveu, que faiſoit

un jour de bonne foi un Jéſuite, en convenant de la multitude d'Ecrits faits contre la Société. Mais malgré tant de coups redoublés, ils ne vont pas moins par tout la tête levée. Le Public les a vu s'annoncer par une eſpéce d'affiche, dans un Ouvrage de plus d'un ſiécle ſous le titre de *Phariſiens de la Loi Nouvelle.*

Le P. Cellot dans ſon Livre de la Hiérarchie.

A cette annonce pleine de vérité, qui n'a pas dû être averti de ſe précautionner contre le levain de la doctrine de ces Phariſiens faſtueux ? Toutefois combien de gens n'en ont pas moins été enveloppés dans les filets de leurs artifices ? La ſeule choſe qui étonne, & qui eſt véritablement incompréhenſible, c'eſt qu'une telle Societé, qui ſouffle le feu du ſchiſme & de l'erreur par-tout, ſubſiſte encore, & qu'elle n'ait rien perdu de ſon crédit auprès des Puiſſances ; qu'elle ſoit flattée par les Papes qui la condamnent ; employée par les Evêques qui la déteſtent ; protégée par les Princes qui la craignent. On ne ceſſe de reconnoître en elle le monſtre, que le Livre de Job dépeint avec de ſi vives couleurs.

La Société, le monſtre de Job.

„ Qui lui ouvrira la bouche, pour „ lui faire recevoir le mords ? La ter- „ reur habite autour de ſes dents.... C. 41. 5. & ſeq.

» De ſon haleine il allume des char-
» bons. La déſolation marche devant
» lui. Les membres de ſon corps ſont
» ſi liés les uns avec les autres, que les
» foudres tombent ſur lui, ſans qu'il
» s'en remue : ſon cœur eſt dur com-
» me la pierre... Quand il s'éleve, les
» forts ſont ſaiſis de frayeur. Quand on
» l'attaque, ni l'épée, ni les dards, ni
» les cuiraſſes ne peuvent l'entamer. Il
» mépriſe le fer comme de la paille, &
» l'airain comme du bois pourri..: Il
» n'y a rien ſur la terre, qu'on lui puiſ-
» ſe comparer, parce qu'il a été fait
» pour ne rien craindre. Il mépriſe tout
» ce qui eſt grand & élevé. C'eſt lui
» qui eſt le Roi de tous les enfans d'or-
» gueil. »

Cauſe du regne des Jéſuites.

C'eſt parce que le regne de l'orgueil eſt puiſſamment affermi dans le monde, par la multitude innombrable de ſes ſujets, que les Jéſuites, ſes protecteurs-nés forment une eſpéce d'empire univerſel : *La Monarchie des Soliſes.* S'il y avoit une foi active ſur la terre, ils en ſeroient bannis comme des peſtes publiques ; mais parce que cette foi s'éteint preſque par-tout, les Jéſuites regnent preſque univerſellement. Le monde & les Jéſuites ſont faits l'un pour l'autre, mais en ſe flattant mu-

tuellement, ils ſe décrient également. Il faut que le monde ſoit bien corrompu, pour s'accommoder de la morale des Jeſuites ; il faut que la morale des Jeſuites ſoit bien contraire à l'Evangile, pour plaire à un monde ſi corrompu. Les Jeſuites aiment à dominer. C'eſt le peché que la Société a apporté en venant au monde. Pour dominer il falloit flatter les paſſions des Grands du ſiécle, & ſe rendre néceſſaire ou redoutable à tous les autres hommes. En flattant les paſſions des Grands, on a acquis une grande diſtinction dans le monde, & cette grande diſtinction a fait que les Jeſuites ſont devenus néceſſaires aux uns, & redoutables aux autres.

„ Le Superbe (dit à leur ſujet un „ homme d'eſprit) l'avare, l'ambitieux, „ & toute engeance de pécheur, par „ un juſte ſentiment de reconnoiſſan„ ce, conſpire à leurs entrepriſes. „ Dans quelque partie du monde que „ ce puiſſe être, les Jeſuites ont à leur „ dévotion la cabale des ſept péchés „ mortels : cabale puiſſante & formi„ dable par tout pays. „ Des hommes qui par un tel moyen ont tout pouvoir de nuire, & qui le mettent ſouvent en pratique, auront toujours pour eſclaves ceux qui craignent plus les hommes que Dieu. M. Tournel l'Académicien.

Eſt-ce par eſtime, eſt-ce par amour pour les Jeſuites, que tant de gens leur font la cour? Tel parle d'eux avantageuſement dans le Public, qui les déteſte dans le fond de ſon ame. Tel leur confie l'éducation de ſes enfans, qui gémit de ne pouvoir faire autrement. On le pourroit, ſi on vouloit; mais on ne le veut pas, parce qu'on penſe plus à avancer ſes enfans dans le monde, qu'à le leur faire mépriſer. Ce n'eſt pas pour Dieu qu'on les forme, c'eſt pour le monde, c'eſt pour ſoi-même qu'on conſent qu'ils ſoient au ſervice du Roi des enfans d'orgueil.

Leurs excès contre la piété.

Quelle école pour la jeuneſſe que des Maîtres, qui lui apprennent à ſe ſcandaliſer de ce qu'il y a de plus grave & de plus ſaint dans ceux qu'ils perſécutent? Eux qui font ſervir leurs Egliſes à des repréſentations de théâtre: eux qui dans les Carmeſſes de Flandres profanent la ſainteté de notre Religion par des danſes, des déclamations, des figures groteſques, & des inventions toutes payennes: eux qui dans une Proceſſion faite à Cambrai pour le Jubilé dernier, ont donné un ſpectacle qui mérite plus le nom de maſcarade, que celui de cérémonie religieuſe: eux qui ont fait danſer la *Religion* ſur

leur théâtre de Rouen ; & qui en 1752 introduiſirent *Mardi-Gras* ſur le théâtre de Sens. Quelle honte à des Evêques d'accorder leur protection à des Farceurs, de les admettre dans leur Conſeil, d'en faire leurs Théologiens, & de leur donner tout pouvoir dans leurs Diocèſes ! C'eſt ici qu'on a ſujet de dire avec le Prophéte : *Effuſa eſt contemptio* Pſ. 106. 40 *ſuper principes, & errare fecit eos in invio & non in viâ.*

Nous déteſtons [diront les gens du monde] les Jeſuites & leur doctrine. Déteſtez-là donc : mais renoncez à votre cupidité, vous ne craindrez plus les Jeſuites, & vous vous mettrez à couvert, vous & les vôtres, du poiſon de leur doctrine. A des hommes qui ſeroient exemts de cupidité, la conduite des Jeſuites à la Chine, en Europe, en France, & par toute la terre, les feroit regarder comme des monſtres. Mais dans quelque excès que donnent les Jeſuites, tant que la cupidité aura intérêt de les ménager, la cupidité fera que ceux qui ont des yeux ne verront point ; que ceux qui ont des oreilles n'entendront point ; que ceux qui ont une langue ne parleront point. Les Jeſuites ſervent la cupidité, & la cupidité les ſert. Quand le regne de la chari-

té ſera rétabli, le regne des Jeſuites ſera détruit.

Etrange ſuccès de l'artifice des Jéſuites.

Ce qui paroît plus incompréhenſible, c'eſt que les Jeſuites, dont les erreurs ſont ſi avérées, ſi publiques & ſi monſtrueuſes, trouvent le ſecret d'occuper les eſprits de vraies chimères, d'erreurs qu'ils imputent à leurs adverſaires, & qu'ils réuſſiſſent ſurtout en France, où ils ſe ſont ſi bien fait connoître à intéreſſer toutes les Puiſſances dans leurs querelles. Preſque toute affaire où ſe trouve impliqué un Jeſuite, ſe convertit en affaire d'Etat pour la Cour de France, ſelon la remarque d'un de nos Prélats. Ils ſont depuis long-tems atteints & convaincus de leze-Majeſté divine contre la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme dans l'œuvre du ſalut, & ces blaſphémateurs publics ont réuſſi chez les Princes à faire plutôt accorder grace à toute eſpéce de méchans, que de ſoulever tant ſoit peu les chaînes de ceux qui défendent contr'eux ce dogme eſſentiel, placé à la tête du Symbole. Les preuves du fait s'offrent preſque à chaque pas dans cette Collection.

M. de S. Pons, Mandement contre le P. Pichon.

Le Janſéniſme dont on a fait tant de peur dans le ſiécle dernier au Pape, aux Evêques, au Roi, au monde en-

tier, à quoi a-t-il abouti dans celui-ci ? A la condamnation de 101 Propoſitions, qui a révolté le monde entier. Pour couvrir la honte de cette Cenſure, les Evêques ſe ſont donné la torture, & ont imaginé des ſens condamnables, qu'ils ſavoient en leur conſcience n'être pas le ſens véritable de ce qu'ils condamnoient. Si l'on cherche des erreurs, celles des Jeſuites ſont auſſi palpables que les ténébres de l'Egypte. Si l'on veut des coupables, la Société en offre un Corps aſſez nombreux. Il n'eſt pas à craindre que les coups portent à faux. Leur P. Berruyer, dans ſa ſuite de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu*, ne vient-il pas de fournir pour la ſeconde fois, ample matiére aux foudres de l'Egliſe ? Des héréſies groſſiéres & des plus anciennes, fourmillent dans ſon Livre impie ; mais après une flétriſſure générale de pluſieurs Evêques, qui s'engageoient à raſſurer le Public révolté, par une cenſure lumineuſe & catholique, leur zéle ne s'eſt-il pas réfroidi juſqu'au point de s'éteindre totalement ?

Honteuſe lâcheté des Evêques.

Au cri de la foi, eſt-il néceſſaire qu'il s'uniſſe un Prophéte qui vienne à s'écrier ? *Les ſentinelles d'Iſraël ſont des aveugles ; ils ſont tous dans l'ignorance :* Iſaïe 56. 10.

ce sont tous des chiens muets, qui ne sauroient aboyer, qui ne voient que de vains phantômes au sujet d'un prétendu Jansénisme qu'ils ne sauroient ni caractériser, ni définir, *qui n'aiment que le repos & le sommeil* vis-à-vis les forfaits & les erreurs sans nombre des Jesuites. *Ce sont des chiens impudens & insatiables* des revenus de l'Eglise, pour satisfaire leur luxe ou leur avarice. *Les Pasteurs mêmes n'ont aucune intelligence* d'une Bulle, qui a la force de les rendre muets, dès qu'on les invite respectueusement à spécifier, soit les vérités qu'elle enseigne, soit les erreurs qu'elle proscrit. *Chacun se détourne pour suivre sa voie*, en se conduisant dans sa Paroisse, dans son Diocèse, d'une maniére arbitraire & despotique, aux mépris des anciens Canons & des loix de l'Eglise. *Chacun cherche ses intérêts depuis le plus grand jusqu'au plus petit :* le Prélat, par un vaste exemple, fait leçon à la jeunesse Cléricale, pour aller en avant, à mesure qu'elle sent croître sa petite ambition ecclésiastique. Dans cette commotion générale des passions humaines, que les Jesuites par tous moyens ont soin d'entretenir, par-tout ils opérent impunément le mistére d'iniquité, afin qu'il soit bientôt consommé. L'af-

ſur le deſſein de ce Nécrologe. lix

faire encore récente de leur miſſion d'Armes près Clameci, au Diocèſe d'Auxerre, en eſt un monument bien diſtingué. Cependant on pourſuit à feu & à ſang des hommes, dont on ne ſauroit depuis un ſiécle aſſigner le crime ; & l'on fléchit le genou devant ceux dont on ne ſauroit couvrir le crime.

V. la Relation de miſſion d'Armes par le Robot Jéſuite 1752.

Que l'on paſſe par curioſité dans le nouveau monde, en prenant pour guides deux ſçavans Voyageurs Eſpagnols, on verra avec eux une affaire des plus tragiques, où le crédit des Jéſuites (tant il eſt incroyablement énorme) fait perir par le dernier ſupplice un Officier diſtingué, avec ſon aſſocié à l'Audience de Lima Capitale du Perou, mais dans un accompagnement de circonſtances étrangement ſingulieres. Peut-être eſt-on étonné de rencontrer le récit d'un Fait auſſi barbare dans un Livre publié avec toute l'autenticité néceſſaire ? Comment les Jéſuites l'ont-ils ſouffert, eux qui, premiers ſurveillans de toute eſpéce de littérature, tiennent en eſclavage la République des Lettres ? N'étoit-il pas de leur honneur de profiter de la longue barriére des mers, pour empêcher cette étrange hiſtoire de percer juſqu'en

Europe ? Mais non : ces Peres ont pris pour régle le beau mot de Denis de Siracuſe, vis-à-vis le genre humain ; *Oderint, dum Metuant.* Il entre dans leur ſiſtême Monarchique de prouver à l'univers étonné, qu'en fait de vangeance, ils peuvent ce qui communément n'eſt pas au pouvoir d'un Monarque mortellement offenſé.

Pouvoir des Jéſuites en fait de vengeance.

Qu'on liſe au ſecond volume du *Voyage du Perou*, imprimé recemment à Paris in-4° page 300 & ſuivantes, le récit du ſupplice d'Antequeiro en 1332 ; & l'on verra (ce qu'elle ambitionne uniquement) combien le pouvoir de la Societé eſt effrayant, tirannique & ſanguinaire. Quoiqu'on ſente que la plume de l'Hiſtorien Eſpagnol eſt vraiment contrainte dans ſa narration, le Fait s'annonce aſſez de lui-même, ſans avoir beſoin d'autres réflexions. Il n'eſt pas inutile de remarquer que durant cet événement tragique du Perou, (qu'il n'eſt pas poſſible de rapporter ici,) ces Peres travailloient en France à titer raiſon de l'infâme affaire de leur Pere Girard, en immolant en Provence pluſieurs familles à leur inſatiable vengeance. On voit donc évidemment dans l'un & l'autre monde, qu'à la faveur d'une doctrine

anti-chrétienne, la haine, l'envie, la vangeance, & les paſſions les plus noires ſont à leur aiſe dans l'ame d'un Jéſuite.

Mais ce qui montre juſqu'où va l'enſorcellement à leur égard, c'eſt que ceux des Paſteurs qui connoiſſent mieux les Jéſuites, les reçoivent à dépoſer contre des hommes, dont l'innocence ne leur eſt pas moins connue. En quoi conſiſte le péché contre le ſaint-Eſprit? N'eſt-ce pas de ſacrifier l'œuvre de Dieu, reconnue pour telle, & de ſauver des coupables non moins notoires? Ce dégré d'injuſtice fait peur pour tous ceux qui y participent. On perd l'idée du vrai: on perd le goût du bon. Devant des ennemis puiſſans, la juſtice n'a plus le pouvoir de ſe faire écouter. Que deviendra ce mépris de la piété, de la juſtice, de la vérité? *Corruit in plateâ veritas.* La Vérité foulée aux pieds foulera de même ceux qui l'ont mépriſée. Bien-tôt le jour de l'homme paſſera. Quel aveuglement de ne pas voir celui qui le ſuivra.

Péché contre le S. Eſprit.

Iſ. 59. 14.

En attendant Dieu ne laiſſe pas ſans conſolation ceux qui ſont à lui. C'en eſt une ſous le Pontificat de Benoît XIV, que la Bulle *Ex quo ſingulari* que ce ſavant Pape publia en 1742. Elle

Quels ſont les ennemis des Appellans.

dit aux Appellans qu'ils ont pour ennemis les ennemis du culte du vrai Dieu dans la Chine, la Cochinchine, & autres Indes Orientales, pour perſécuteurs ceux qui ont fait mourir des hommes Apoſtoliques, tels que le Cardinal de Tournon, l'Evêque d'Halicarnaſſe, &c; pour délateurs, ceux qui ont trompé le ſaint Siége, & menti au ſaint-Eſprit. Parce que nous rejettons une Bulle, qui frappe d'anatême les propres paroles de Jeſus-Chriſt, des Apôtres, & des Docteurs de l'Egliſe, les Jéſuites nous taxent de rébellion aux Décrets du Souverain Pontife. Et voici le Souverain Pontife qui les traite eux-mêmes de déſobéiſſans, de *refractaires*, de *contumaces*, d'*hommes perdus*, pour leur réſiſtance infléxible à des Décrets qui condamnent l'Idolâtrie.

Si l'on dit que la cauſe des Jéſuites, quelque mauvaiſe qu'elle ſoit, ne fait pas que la nôtre ſoit bonne, & qu'ils peuvent être très-coupables, ſans que nous ſoyons innocens; nous avons droit de répondre que l'affaire du Cardinal Noris fait notre apologie, & que nous avons pour garands les Jéſuites même, & indirectement le Pape lui-même. Ces Peres, ſous le manteau de l'Inquiſiteur d'Eſpagne, frappent d'a-

Ce qui fait l'apologie des Appellans.

même la doctrine de ce ſavant Cardinal, parce qu'elle eſt la même que celle du Pere Queſnel, en quoi ils ne ſe méprennent point. Le Pape dans ſon Bref à l'Inquiſiteur prend hautement la défenſe de cette doctrine, & du même coup celle des Ecoles de S. Auguſtin & de S. Thomas, ſans lancer aucun trait contre le P. Queſnel. Par cette ſorte de double témoignage du Pape & des Jeſuites, la doctrine de ce ſaint Prêtre ne paroît nullement différente de celle du S. Siége & de l'Egliſe. Au moins s'il reſte quelque diſcuſſion à cet égard, elle va ſe réduire à un ſeul point de fait, où le Pape & les Jéſuites ſeront les grands contendans.

Mais, dira-t-on, il eſt toujours vrai que les ſucceſſeurs de Clément XI. pere putatif de la Bulle *Unigenitus*, n'ont garde de la rejetter. Nous en convenons; mais on ſait que cette malheureuſe piéce leur a toujours été à charge, & qu'ils l'ont toujours regardée comme une plante ſauvage, qu'ils ne cultivent ni par goût ni par eſtime. C'eſt comme un enfant né d'une couche illégitime, que la famille ne croit pas devoir abandonner totalement. S'ils ont paru y prendre quelqu'intérêt, & s'ils ont fait quelque choſe en ſa faveur, c'eſt moins

de leur propre mouvement que par des impreſſions étrangeres. Il eſt certain que leur vœu étoit qu'on laiſſât la Conſtitution ſans en parler : ils ont même ſouvent blâmé le zéle fanatique des zélateurs de cette Bulle, qui excitoient en France tant de troubles à ſon ſujet.

Combien les Jéſuites n'ont-ils point été outrés contre les ſucceſſeurs de Clément XI. leur diſciple, à cauſe des témoignages autentiques, qu'ils ont rendu à la doctrine de ſaint Auguſtin ? De quel œil ont-ils regardé le Bref de Benoît XIII. adreſſé aux Dominicains, ſa Bulle *Pretioſus* en faveur de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, & ſon inclination à approuver les douze fameux Articles ? Ont-ils eu plus d'eſtime & de vénération pour le Bref de Benoît XIV. qui prend la défenſe du Cardinal Noris, & qui ne fait pas une trop belle mention d'honneur de l'Ecole de Molina, ſans vouloir toutefois la proſcrire.

Les Jéſuites taxent de calomnies les accuſations formées contre les Appellans.

Qui le croiroit ? les Jéſuites, cachés derriere le rideau, ſous les nom de M. Languet, viennent de ſe démaſquer à front découvert. Depuis plus d'un ſiécle on ne ceſſe d'attribuer aux prétendus Janſéniſtes des erreurs ſans nombre, pour trouver coupables Janſénius,

le P. Queſnel & les Appellans. Depuis la fabrique des cinq Propoſitions juſtement proſcrites, c'eſt le fond d'un millier d'Ecrits contr'eux : c'eſt l'eſprit, qui regne, pour le ſervice de la Bulle, dans l'Inſtruction des XL, dans le Corps de doctrine, & dans tant de Mandemens, ſoit contre Janſenius, ſoit contre le P. Queſnel. Et voilà que deux Prélats, l'un M. de Saleon, Archevêque de Vienne, l'autre M. Languet, Archevêque de Sens, le premier en attaquant la doctrine de deux Auguſtins, Bellelli Général de ſon Ordre, & Berti célebre Théologien à Rome ; le ſecond en cenſurant autentiquement leurs Ecrits, diſent à ces deux ſavans Religieux : » Quel » perſonnage faites-vous en défendant » les Bulles contre Janſenius & le P. » Queſnel ? Celui de Bellerophon, qui » combat contre des chimeres. (*Chime-* » *ricos errores* répéte juſqu'à quatre fois » M. de Sens.) Ce ſont des calomnies » dont vous chargez gratuitement les » Janſeniſtes. Ils ont toujours déſavoué » hautement tout ce que vous mettez » ſur leur compte. *Revertimini ad Judi-* » *cium.* Vous avez beau vous couvrir » du procedé calomnieux de tant d'E- » crivains dont vous ſuivez la trace en » aveugles, & dont vous répétez, en

» échos ſerviles, les fauſſes imputations.
» C'eſt un vrai phantôme que vous
» pourſuivez à coups perdus. »

Se ſeroit-on attendu à ce rare phénomene, que de la bouche de nos adverſaires il ſortiroit un ſouffle efficace, qui diſſiperoit le nuage de noirceur, ſous lequel ils nous tenoient continuellement enveloppés ? Qu'on eſt innocent, quand on a pour Apologiſtes ſes accuſateurs mêmes ! Telle eſt notre poſition. *Inimici noſtri ſunt Judices.* Qui eſt plus capable de nous découvrir le ſens de la Bulle, centre de toutes les diſputes depuis au moins un ſiécle, que les feus Archevêques de Vienne & de Sens ? Durant plus de trente-cinq ans, ce dernier a été en France le principal Acteur de la piéce. Perſonne n'a plus travaillé que lui à en étendre l'empire. Auſſi en écrivant juſqu'à deux fois au Pape, s'annonce-t-il comme un excellent interpréte de ce fameux Décret, comme un homme aguerri & conſommé en ce genre par un exercice infatigable & une très-longue expérience. On ne peut nier d'ailleurs qu'il n'ait fidélement ſervi d'organe aux Jéſuites auteurs & promoteurs de toute l'intrigue. Comme ils ont la clef du ſanctuaire de leur idole, c'étoit à eux

de nous l'ouvrir : jouiſſons de la découverte de cette piéce miſtérieuſe.

Quel eſt donc le ſens que ces deux Coriphées du parti Bulliſte donnent à la Conſtitution *Unigenitus* ? Le voici en deux mots. Premiérement, (diſent-ils) la doctrine que la Bulle proſcrit ſur les deux amours bons & mauvais, ſur l'obligation de faire toutes nos actions par le motif de la charité, ſur les effets de la crainte ſervile, ſur la néceſſité de la grace, ſur l'impoſſibilité de l'état de pure nature, ſur la maniére d'expliquer la volonté de Dieu de ſauver tous les hommes, & la Rédemption de Jeſus-Chriſt par rapport aux réprouvés, ſur la liberté de l'homme, ſur le mérite & le démerite, ſur la nature & la définition de la grace, ſur la delectation victorieuſe, ſur les graces qu'on nomme ſuffiſantes, ſur les endurcis, ſur les actions des infidéles, &c. eſt la même litteralement que celle, qui eſt ſoutenue dans les Ecrits Théologiques des Peres Bellelli & Berti. Secondement, ce que la Bulle érige en dogme, c'eſt la doctrine oppoſée à celle de ces deux célebres Théologiens.

Jugement en faveur des Appellans par la bouche de leurs adverſaires.

Cela poſé : il ne faut point d'autre juge entre M. de Sens & nous, que M. de Sens lui-même. Le jugement eſt dé-

ja prononcé, & il eſt prononcé en notre faveur par ſa propre bouche. Ce Prélat a reconnu formellement, en écrivant à N. S. P. le P. (1. L. p. 3. col. 2.) que la *Défenſe* de la doctrine de Bellelli & de Berti *a été imprimée à Rome* avec les *approbations* & les permiſſions *les plus complettes*, après des éxamens réiterés de Cardinaux & de Théologiens ſous divers Pontificats. Il a reconnu (ibid. p. 4. col. 2.) que cet important Ouvrage a paru avec la *protection* du Pape. Il nous apprend lui-même, (ibid.) que quelques inſtances qu'il ait faites auprès de ſa Sainteté, pour lui faire changer de conduite, il n'a pu rien obtenir. Il a été forcé d'avouer, (ibid.) que *l'Italie, la Flandre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la France, l'Eſpagne*, &c. *ſont remplis de Prélats, de Docteurs, de Théologiens catholiques, qui penſent ſur les matiéres de la Grace & de l'Amour de Dieu, comme les Peres* Bellelli & Berti, *& d'une infinité d'autres, qui du moins ne regardent pas leur doctrine comme condamnée.* Tel eſt l'aveu de M. de Sens. En faut-il davantage pour nous donner gain de cauſe contre ce Prélat & les autres zélateurs de la Bulle? Oui, le pauvre Gebert, en fait de catholicité, fait ſuccomber l'Archevêque en préſence de l'Egliſe de Dieu.

Qu'après nous avoir accordé que la doctrine des Auguſtins eſt ſoutenue dans toutes les parties de la Chretienté catholique, au vu & au ſçu de tous les Evêques, que leurs ſentimens, de ſon aveu, ſont réputés Ortodoxes; que les Théologiens, qui ſoutiennent ces ſentimens, y jouiſſent de tous les droits de la Catholicité; qu'ils y ſont élevés aux dignités & aux Prélatures; que M. de Sens en conclue, tant qu'il voudra, en parlant au Pape d'un fait ſi déciſif, que *plus l'embraſement eſt étendu, plus il eſt néceſſaire d'y apporter un prompt reméde.* (Ibid) Pour nous, nous en conclurons, que ni à Rome, ni dans les autres Etats catholiques, la doctrine de la Bulle n'eſt profeſſée comme un dogme décidé par l'Egliſe: nous en conclurons que la doctrine condamnée par la Bulle, loin d'être anathématiſée dans toute l'Egliſe, y eſt enſeignée publiquement, & reconnue pour ortodoxe: nous en conclurons que la prétendue acceptation de la Bulle par toute l'Egliſe eſt imaginaire: nous en conclurons, après M. Languet lui-même, que dans ſa premiére Lettre à feu M. d'Auxerre, du jour de l'Aſſomption 1732, lorſque ce Prélat dit à ſon Suffragant: *Ce que je dis ſur l'amour de Dieu, je le*

La doctrine de la Bulle combattue preſque partout.

Trait remarquable de M. Languet.

dis avec tout l'Univers, avec tous les Théologiens, avec S. Auguſtin même. Je n'ai contre moi que les défenſeurs de Baius, de Janſenius, & de Queſnel : que ce Prélat, dis-je, parloit en étourdi & en vrai fanfaron : le voilà qu'il ſe plaint actuellement au Pape du contraire : nous en conclurons que les diſputes que Clément XI s'eſt propoſé d'aſſoupir & de terminer par ſa Conſtitution, ne ſont pas plus terminées, que s'il ne l'avoit pas publiée : nous en conclurons enfin que l'Appel, & les puiſſans motifs ſur leſquels il eſt fondé, ſubſiſtent dans toute leur force, & que la cauſe de la Bulle demeure toujours pendente au ſouverain Tribunal de l'Egliſe.

Réclamation indirecte contre la Bulle preſqu'univerſelle.

A cette longue trace de lumiére, on reconnoît la protection du Seigneur ſur ſon Egliſe. Parmi les Acceptans même, Dieu s'eſt réſervé des Prélats, des Docteurs, des Ordres Religieux, & des Congrégations entiéres, qui, loin de flêchir le genou devant l'idole du Moliniſme, font une profeſſion ouverte de demeurer conſtamment attachés dans tous ſes points à la doctrine de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas ; & qui par la pureté de leurs ſentimens ſur le dogme & ſur la morale, réclament

'une maniére indirecte contre la lulle, ſans que le ſaint Siége le trou-e mauvais, où plutôt avec ſon appro-ation. Car le Pape déclare, qu'en ıivant les traces de ſes Prédeceſſeurs, l ne ſouffrira pas patiemment qu'on ıêtriſſe ces ſentimens, & qu'on les faſ-e paſſer pour condamnés par le ſaint iége. *Nec nos denique, qui.... veſtigiis 'ontificum prædeceſſorum noſtrorum inhæ-ere tenemur, patienter eſſe laturos injuriam in Expurgatorio Hiſpano adverſus Cardinalem Noriſium, ex improviſo & mmeritò jactatam.* (Brev. ad Inquis. Hiſpan.)

Si donc cette doctrine eſt librement outenue dans preſque toutes les contrées du monde Chrétien, ſous les yeux l'u[illegible] multitude d'Evêques catholiques, ans que ces Evêques la frappent d'au-une cenſure, ou s'oppoſent à ſon en-eignement, parce qu'ils la reconnoiſ-ent pour faire partie de la Tradition le tous les ſiécles; il faut que les Conſ-itutionaires, bon gré malgré, en con-iennent à leur tour: la Bulle n'eſt pas éellement acceptée par l'Egliſe: elle y ſt regardée comme non avenue. C'eſt ne ivraie ſurſemée dans le champ ca-holique, à côté des nouveautés dont Molina s'avoue l'Auteur; mais le bon

grain de la ſaine doctrine y domine toujours. Ainſi les Appellans ſont victorieux de M. de Sens & de ſes ſemblables. De-là part la juſtification parfaite de tous les Oppoſans à la Bulle, dont la plus forte nuée ſe montre ici avec l'appareil de Confeſſeurs, & même de martyrs de la Foi publique de l'Egliſe. De-là l'apologie complette de nos Parlemens & des Tribunaux ſubalternes, qui s'oppoſent à la fauſſe autorité d'un Décret tout-à-fait étranger à l'Egliſe. [Voyez les Additions aux Nouvelles Eccléſiaſtiques de 1750 & 1753.]

Après avoir expoſé les divers motifs, qui nous ont fait entreprendre cette ample Collection, il n'eſt pas moins important de faire ſentir de quelle utilité elle peut être : 1o. pour les incrédules : 2o. pour les Proteſtans : 3o. pour les Conſtitutionaires : 4o. pour les Accommodans : 5o. pour les Oppoſans à la Bulle, & les Fidéles de tout état.

Utilité de ce Recueil, 1o. *pour les Incrédules.*

Nouvelles de la République des Lettres en Décembre 1684. p. 531.

» Cent volumes de Sermons ne valent point cette vie-là, (diſoit le » fameux Bayle de celle de M. Paſcal,) » &

» & ils ſont moins capables de déſar-
» mer les impies. L'humilité & la dé-
» votion extraordinaire de M. Paſcal
» mortifient plus les libertins, que ſi
» on lâchoit contr'eux une douzaine de
» Miſſionnaires. Ils ne peuvent plus
» nous dire qu'il n'y a que de petits
» eſprits, qui ayent de la piété. Car on
» leur en fait voir de la mieux pouſſée
» dans l'un des plus pénétrans eſprits,
» qui ait jamais été. »

Qui croiroit entendre ici la voix d'un incrédule ? Comment de ſa plume coule-t-il un éloge ſi bien frappé ? La vertu a donc un puiſſant empire ? elle déconcerte l'incrédulité. Cet impie Bayle, quelle eſſain d'impies n'a-t-il pas fait partir de ſa noire Ecole ? Le voilà toute fois la vie de M. Paſcal à la main: il la lit : il en eſt touché, attendri, terraſſé. Aucun Ecrit polémique n'a pu prendre ſur ce génie indépendant. Une courte Rélation le fait. C'eſt un baume de vie ſur ce cœur gâté. A gens de ſa trempe, ne ſemble-t-il pas dire : » Prenez-en la recette : ſur ma parole,
» faites-en l'eſſai ? La foule des Prédi-
» cateurs n'a rien qui l'égale. De tous
» les Livres ſur la Religion, nul n'a rien
» opéré de tel ſur moi. Placez-vous vis-
» à-vis du cœur de ce grand homme. A

» l'éclat d'une vertu ſi éminente vous « ſerez forcé de vous rendre. »

Effet d'une grande vertu.

Qu'il eſt glorieux pour la Religion de voir l'efficace d'une grande vertu ! Vive expreſſion de la Divinité, c'eſt ce qui la rend ſenſible. Par ces riches images, Dieu ſemble ſortir de ſon ſecret. Porté en quelque ſorte ſur cette nuée lumineuſe, ſes rayons, par le canal des ſens, percent juſqu'au fond de l'ame. Jeſus-Chriſt l'avoit prédit : Matt. 5. 16. *Que votre lumiére*, dit-il, *luiſe devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils en rendent gloire à votre Pere, qui eſt dans les Cieux.* Vie ſainte, trace de lumiére, qui de proche en proche, conduit, comme par la main, juſqu'à Dieu quiconque a l'œil ouvert.

On l'a dit une infinité de fois. Le déréglement des mœurs a donné naiſſance à l'Idolâtrie, quoiqu'elle ſoit le dernier opprobre de la raiſon. C'eſt de la même boue que part le vice de l'incrédulité. On ne ſe débaraſſe des miſtéres de la Religion, que quand l'eſprit eſt devenu la dupe d'un cœur gâté par les paſſions. Ce cœur vient-il à changer ou à être confondu, la foi rentre dans ſes droits : l'impie eſt heureuſement déſarmé. Vérité de fait qui ſe démontre à chaque converſion d'un in-

crédule. En voilà la preuve récente dans le Milord Anglois Lillelton. Atteint de la maladie épidémique de l'impiété, juſqu'à en faire profeſſion publique, il en guérit : & le fruit de ſa parfaite guériſon eſt un Ouvrage très-utile, fait pour payer à Dieu le tribut de ſa reconnoiſſance. C'eſt *la Religion démontrée par la Converſion & l'Apoſtolat de S. Paul.* A Paris chez N. Tilliard.

Converſion d'un impie.

» On fait bien [continue Bayle] de » publier l'exemple d'une ſi grande » vertu [M. Paſcal]. On en a beſoin » pour empêcher la preſcription de l'eſ» prit du monde contre l'eſprit de l'E» vangile. On voit aſſez de gens qui » diſent qu'il faut ſe mortifier ; mais » on en voit peu qui le faſſent, & per» ſonne n'appréhende de guérir, quand » il eſt malade, comme M. Paſcal l'ap» préhendoit. Il y a même des pays dans » la Chrétienté, où il n'y a peut-être » pas un homme, qui ait oui parler de » ce Philoſophe chrétien. »

A entendre parler Bayle de ce ton, ſi la vie de M. Paſcal peut opérer des effets ſi ſalutaires, que ne doit-on point attendre de cette Collection ? Quelqu'éminent qu'ait été le mérite de ce grand homme, il y a dans pluſieurs perſonnages qui s'offrent ici, des traits

plus caractériſés, qui leur donnent une ſupériorité bien marquée. Dans ce pieux Laïque rien n'annonce une vie traverſée : nulle perſécution ouverte : aucun témoignage gravé ſous le coin des ſouffrances. Ici l'on ne voit preſque de toutes parts qu'un tiſſu des plus fortes épreuves : un ſpectacle bien ſoutenu des combats de la foi ; des attaques livrées à l'Unité, à la Vérité, à la ſincérité chrétienne, & des victoires ſur les vices contraires. Tout porte l'empreinte, tout eſt frappé preſque partout au ſceau de la Croix de J. C.

Epiſt. ad Romanos.

C'eſt peu, dit S. Ignace Martyr, *de paroître Chrétien, il faut l'être en effet. Ce qui en fait le caractére, ce ne ſont ni les belles paroles, ni de brillantes apparences. La grandeur d'ame, la ſolidité de la vertu, en voilà le fond.* Ici ſous cent formes différentes elle fait montre de ſa force. Sur le Théâtre de la Religion qui l'offre à nos regards, l'appareil en eſt le plus édifiant. Ces monumens ne deviennent-ils pas contre les libertins une batterie dreſſée, pour démonter leur incrédulité ? Tant d'ames, que leur vie ſainte place dans la plus belle perſpective, lancent ſur les impies une vive lumiére, qui les doit confondre & les foudroyer. Que pour ſe glorifier,

ils aient la baſſeſſe d'ame de n'affecter pas une origine plus noble que la Taupe ; les voilà en belle catégorie ! Vraiment ſans yeux, ſans lumiére, comme cet animal ténébreux. Eh ! plût-à-Dieu que pour le bonheur du genre humain ils fuſſent auſſi ſans voix ! Voltaire, &c

Tous ces Philoſophes modernes ſe piquent d'exceller en eſprit : ils courent aux grands dons de la nature : ils ambitionnent une ſcience vaſte, une érudition non commune. On eſt à portée de les bien ſervir. Gens à talens ne manquent point dans cette Collection. Les reſſources du génie en certains perſonnages ne ſauroient guére aller plus loin. Preſque dès l'entrée on voit paroître un Syndic de la Faculté de Paris, eſprit rare en ſon genre, auſſi délié dans l'opération que fécond en lumiére.

Outre de grands Evêques à ſa ſuite, viennent les Erneſt, les Vaneſpen, les Renaudot, les Louvard, les Bazin, les Duguet, les Rollin, les Gibert, les Petitpieds, les d'Asfeld, les Jubé, les Pucelle, les Bourſier, les le Gros, & tant d'autres, dont l'énumération ſeroit trop longue. C'eſt par le cœur que l'homme ſe définit : il ne vaut ſon prix que par les qualités de l'ame. En ce gen- En quoi conſiſte le prix de l'homme.

re les incrédules ont vis-à vis d'eux de riches modéles. Eſt-ce une gloire digne de leur ambition, d'aimer mieux ſe confondre avec la Taupe, ou de devenir un animal de gloire, ou même de ſe transformer en pourceau d'Epicure, que d'aſpirer à l'imitation de ces grands hommes ? En prenant ce dernier parti, ils feroient, à leur exemple, vraiment honneur aux talens qu'ils tiennent de l'Auteur de la nature.

Que l'impie daigne porter ſes regards ſur cette multitude d'ames privilégiées: le ſpectacle eſt aſſez touchant pour lui faire impreſſion. Qu'il ſe place un inſtant dans le point de vue, d'où ſon grand Maître en incrédulité enviſageoit la vie de M. Paſcal. S'il prend les yeux d'un Bayle : (& ſauroit-il moins faire ?) à l'aſpect des plus grands perſonnages il ſera forcé de dire : *C'eſt-là vraiment une œuvre divine.* Qu'il prenne enſuite ceux de la Religion, pour les rabaiſſer ſur ceux du plus bas rang, il dira : *Voilà encore l'œuvre de Dieu.*

Cartouche propre à déſoler les impies.

Il tiendroit à injure, ſi on lui ſuppoſoit un cœur plus impénétrable aux traits de la vertu, que ne le fut le cœur de cet homme, ſingulier en ſcélérateſſe, le fameux Cartouche. Ce méchant toutefois, près d'expirer ſur

la roue, déſire voir ſon ancien maître d'Ecole (M. Goury) & demande à lui parler: tant l'exemple de la piété du ſaint Prêtre avoit laiſſé de profondes racines dans cette ame inondée de crimes. L'aimable empire que celui de la vertu! Sa voix perce & retentit juſques dans l'abîme même du vice. Ce trait unique n'eſt-il pas ſuffiſant pour déſoler l'impiété la plus déterminée? Aura-t-elle le front de traiter de chimére, ce qu'un ſcélérat du premier ordre révére, eſtime, envie même au dernier ſoupir de ſa vie?

On verra ſ article 1735. 31 Août

Utilité de ce Recueil, 2°. pour les Proteſtans.

Nos Freres errans ne doivent pas redouter d'entrer dans cette Ecole. D'utiles leçons leur ſont préparées. A leur regards s'offrent, de la part de quelques-uns qui ont place dans ce Recueil, des exemples de retour à l'Egliſe, capables de les ébranler. Depuis que le grand nombre des Proteſtans ſe ſont rangés au parti du Tolérantiſme, tiennent-ils là un poſte propre à les raſſurer ſur leur ſort éternel? Ils ſont encore à trouver les bornes préciſes qu'il faudroit lui fixer. Ce ſiſtême arbitraire, ſans conſiſtance, ſans lien, ouvre la

Excès Tolérantiſm

porte, en genre de croyance, à toutes sortes d'extrémités affreuses.

Ici parmi la multitude de ceux, qui étant nés dans le sein de l'Eglise, ont eu le bonheur d'y demeurer toujours inviolablement attachés, ils pourront entendre des personnes, qui n'ayant point eu d'abord le même avantage, leur feront cet aveu aussi plein de lumiére que de sagesse & de candeur ? (Nous & nos parens, entraînés comme vous dans l'égarement, l'incertitude nous rendoit le jouet de l'erreur. Aucun point fixe ne nous servoit d'appui, après avoir eu le sort fatal de ceux, qui originairement ont quitté la maison maternelle. Tel a été leur malheur d'avoir anciennement déserté le berceau de leur naissance : tel a été dans la suite le nôtre. Mais aussitôt qu'un rayon de lumiére s'est levé sur nous, il nous a fait discerner la vérité de l'Eglise, ou l'unique véritable Eglise. Premier don de la grace de Dieu, mais insuffisant. Autre don non moins important, il nous a découvert dans l'Eglise même la vérité, malgré les obscurcissemens du mensonge, qui pouvoient nous la voiler, comme à tant d'autres. Aussi-bien que vous, nous avons vu l'ivraie dans le champ, mais sans mé-

Grace de discerner la vérité dans l'Eglise, la plus importance.

connoître le bon grain. Dans l'aire qui renferme la paille & le froment, il nous a été donné de ne point confondre l'un avec l'autre.)

Sur quoi adreſſant nous-mêmes la parole à nos freres ſéparés, nous ajouterons: »Le peuple catholique, vous l'avez taxé de ſuperſtition dans l'honneur qu'il rend aux Saints & à leurs Reliques, d'idolâtrie dans le ſacrifice de la Meſſe. Quand l'accuſation auroit été auſſi-bien établie qu'elle eſt fauſſe & outrageante, étoit-ce un titre légitime, à cauſe de l'excès des maux, de vous retrancher du Corps, qui vous avoit donné la vie, & ſans lequel il eſt impoſſible de la conſerver ? Tout membre mutilé ne ſauroit de lui-même que tomber en pourriture. A l'aſpect de la Bulle *Unigenitus*, ce ſcandale vous a fait jetter les hauts cris : l'Egliſe Romaine vous a paru de nouveau une affreuſe Babilone. A votre avis, l'unité, la viſibilité, l'autorité, la vérité de l'Egliſe, vous ont paru renverſées par la Conſtitution de Clément XI. Nous avons appris à ne pas aller ſi vîte.«

Le grand Prêtre Aaron, par une ſacrilége condeſcendance, érige un veau d'or : il l'expoſe à l'adoration de la multitude. Par cette chute dans l'idolâtrie,

Iſraël ceſſa-t-il d'être le peuple de Dieu? Un petit nombre de Fidéles, les Lévites ſur-tout, ne vangérent-ils point l'outrage fait à la divinité? Ce fut le ſalut de l'Egliſe judaïque.

Chute d'un Pape ne fait pas celle de l'Egliſe.

Que Clément XI ait renouvellé le même crime, qu'il ait crucifié la vérité, après qu'avant lui elle avoit été outragée en pluſieurs maniéres dans ſes défenſeurs, les auguſtes titres de l'Egliſe, ſes priviléges ne ſont pas renverſés, & les portes de l'enfer ne ſauroient prévaloir contr'elle. Le ſouverain Pontife dans l'Egliſe a la primauté de droit divin, il eſt le centre de l'unité, auquel toutes les parties doivent ſe réunir comme à leur Chef; mais il n'eſt ni impeccable, ni infaillible. Chimére miſe en poudre par le fait même de la Bulle. A quoi bon d'ailleurs une double infaillibilité. L'Egliſe a la ſienne; il n'en faut chercher aucune autre. Le Pape même au ſaint autel en fait profeſſion dans le ſymbole qu'il récite avec tous les fidéles. C'eſt à la ſeule infaillibité de l'Egliſe, que nous adhérons, comme au canal de toute vérité, parce qu'elle ſeule a reçu la promeſſe & le don de l'enſeigner. Le S. Eſprit la fait parler nettement, & préciſément pour inſtruire ſes enfans, par l'unanimité de ſes premiers Paſteurs.

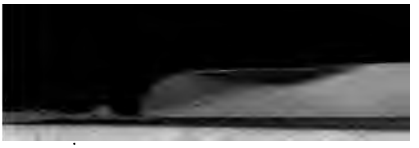

C'eſt faute d'unanimité entr'eux ſur ce Décret, unanimité même impoſſible, que plus de vingt Prélats l'ont par leur appel déféré au Tribunal ſuprême du Concile général de l'Egliſe. Dès qu'ils ne peuvent ſe concilier, étant ſéparés, ils doivent ſe concerter pour établir ce Tribunal; & voilà le Juge infaillible qui doit prononcer. Toutefois juſqu'à cette déciſion finale, nous ne ſommes pas incertains dans notre foi. En attendant ce jugement irréfragable, nous avons toujours, comme avant la Bulle, tous les anciens Catéchiſmes, la Prédication commune, les Priéres de l'Egliſe, ſans oublier ſurtout l'Ecriture-Sainte, & la Tradition des Peres de l'Egliſe. Sous cette brillante nuée, nous ne marchons point au hazard, comme les grands zélateurs de la Bulle, qui ne la conſultent point: elle nous annonce même d'avance le jugement que l'Egliſe portera un jour contre cette piéce, [illegible]ment étrangére à ſa foi, à ſa morale, à ſa diſcipline. Nous n'obéiſſons point à la Bulle, parce que nous continuons d'obéir à l'autorité de l'Egliſe, qui nous met en main toutes ces armes de lumiére. Voilà l'étoile qui nous retient à la maiſon, où ſe trouve le vrai pain du Ciel. Nous

But de l'Appel.

Déſobéir à la Bulle c'eſt obéir à l'Egliſe.

en vivons chaque jour ; & nous n'avons nulle envie d'en changer, moins encore de lui associer un levain capable de le corrompre.

Il est vrai (nous dites-vous) les Appellans combattent la Bulle ; mais on les accuse d'innovations : on les met au rang des hérétiques : on les traite comme on nous a traités, nous autres Protestans, au tems de notre réforme. A cela nous répondons : Quelle différence entre vous & nous ? Depuis plus de quarante ans de défis, on ne peut rien articuler contre les Appellans : aucune erreur que nous embrassions : aucune vérité que nous rejettions. Les Parlemens en rendent témoignage aux pieds même du Trône. Le Public, le voit & leur rend justice. Vous n'êtes pas à beaucoup près en si beaux termes. On vous a accusé de rejetter la Messe, le plus grand nombre des Sacremens ; vous en convenez : de proscrire l'invocation des Saints, l'usage de la croix, le Purgatoire, les Indulgences, l'infaillibilité de l'Eglise dans ses jugemens & tant d'autres dogmes ; vous y souscrivez sans peine. La foi de vos Peres, avant votre prétendue réforme, vous l'avez abandonnée, pour devenir disciples de nouveaux Maîtres d'erreur.

Mais au premier coup porté, pour nous taxer d'altérer la doctrine univerſelle de l'Egliſe, nous crions à la calomnie, nous démontrons nettement le contraire. A chaque grief nous mettons au pied du mur nos accuſateurs, en les ſommant de ſpécifier un ſeul dogme de foi, aucun point de morale certain, dont nous ne faſſions avec toute l'Egliſe profeſſion ouverte.

Le ſchiſme condamné de tout tems.

Mais on nous excommunie, (ajoutez-vous) on nous prive des Sacremens. Cela n'eſt que trop réel ; mais pareils traitemens ſont des attentats viſibles contre l'unité catholique. Sans procédure juridique, ſans jugement canonique, on tient à notre égard une conduite ſchiſmatique. C'eſt un des objets le plus important des Remontrances de nos Parlemens. Avant que nous fuſſions au monde, cette vexation injuſte eſt condamnée par les Canons, proſcrite par les ſaints Papes, réprouvée par les plus ſavans Docteurs de l'Egliſe. Sous le poids de ces coups injuſtes, nous gémiſſons pour les auteurs, mais nous n'avons garde de nous ſéparer de l'unité. Nous reſpectons l'autorité ſacrée, ſans en approuver l'abus, & nous tenons à elle par les liens les plus intimes. Au lieu de leur Réforme

ſéditieuſe, voilà le plan de conduite que devoient tenir nos ancêtres, ſans déſerter l'Egliſe, comme ils ont fait, & ſans braver les foudres de la juſte excommunication, dont leurs diverſes héréſies ont été juridiquement frappées. La régle ancienne eſt claire ſur ce point.

Cont. Parm. l. 2. c. 11. p. 42.
De verâ Religione, c. 6. n. 11. p. 752.

„ Jamais, (dit ſaint Auguſtin,) il „ n'y a de juſte néceſſité de briſer les „ liens de la Communion & de l'u„ nité catholique. *Præcidendæ unitatis „ nulla eſt juſta neceſſitas.* La Providence „ (dit-il ailleurs) permet ſouvent que „ les gens de bien ſoient chaſſés de l'E„ gliſe par des ſéditions & des tumul„ tes, qu'excitent contr'eux des hom„ mes charnels. Alors ſi ces perſonnes „ ſouffrent patiemment cette ignomi„ nie & cette injuſtice, & qu'ils ne ſe „ portent point à introduire aucune „ nouveauté, & à former un ſchiſme, „ ils montreront aux hommes par leur „ exemple, combien on doit ſervir „ Dieu avec une affection véritable & „ une charité ſincére; & le Pere cé„ leſte qui voit le ſecret des cœurs, „ couronne en ſecret l'innocence de „ ces Juſtes. Ces exemples paroiſſent „ rares, mais il y en a pourtant, & „ plus qu'on ne ſauroit croire. „

Conduite des perſonnes injuſtement excommuniées.

Durant un ſiécle ſi riche en grands Evêques dans l'Egliſe d'Afrique, ou par amour pour l'unité & par le déſir de gagner les ſchiſmatiques, près de trois cents Evêques offrirent de quitter leur Siége, pour faire rentrer dans ſon ſein preſqu'autant d'Evêques Donatiſtes, qui s'en étoient ſéparés : ſi néanmoins ce ſaint Docteur découvre de très-fréquens exemples d'excommunications fauſſes & injuſtes, eſt-il ſurprenant qu'en des jours, où *la charité étant réfroidie, l'iniquité abonde*, on ſoit en tant d'endroits livrés à de ſemblables vexations? Quoique ces coups douloureux partent de la main de certains Paſteurs, ou aveuglés, ou prévenus, nulle raiſon de ſe ſéparer de notre tendre Mere l'Egliſe Catholique. Elle chérit d'autant plus ces enfans, qu'ils ſont plus maltraités par ceux qui s'en diſent les Peres, ſans en avoir ni le cœur ni les maniéres. Matt. 24.

L'on voit ici les grands exemples de patience, de reſpect, de charité, au milieu des plus grandes injuſtices, que fourniſſent les vrais enfans de l'Egliſe. Si les prétendus Réformés avoient eu quelque portion de cet eſprit, l'auroient-ils déchirée par un ſchiſme qui a ravagé toute l'Europe? Auroient-ils Barbarie des Huguenots

aboli le Sacerdoce, le Sacrifice, les
cremens ? Les auroit-on vu renve
les Autels, piller les Egliſes, tuer
Prêtres, briſer les Images, brule
Reliques, jetter leurs cendres au v
dévoiler les Religieuſes, & char
tout le culte extérieur ? A toutes
horreurs auroient-ils ajouté la rébell
en tirant l'épée contre leur Prince
commettant des meurtres ſans n
bre ? Ce n'eſt donc que le Démo
l'héréſie & de la diſcorde qui les a
cipités dans des excès qui font ro
l'humanité & frémir la nature. Q
admirent plutôt, qu'ils imitent pa
ſincére retour à l'Egliſe Catholi
la ſageſſe de ceux, dont nous au
à leur fournir dans ce Recueil des ex
ples, qui ayant d'abord été eng
dans l'égarement, par le malheu
leur naiſſance, ſont revenus tous
ſemble à la vérité des dogmes, & à
nité du corps miſtique de Jeſus-Ch
Daigne le Seigneur ajouter ſa gra
la loi qu'il leur fait connoître, &
leur eſprit étant éclairé par la lum
de la vraie foi, leur cœur ſoit touc
embrâſé, converti par une ard
a. Joan. 3. charité. *In veritate & caritate.*

Utilité de ce Recueil, 3°. pour les Conſtitutionnaires.

Un autre genre d'hommes prévenus, ce ſont les Conſtitutionnaires. Certain nombre, l'eſprit faſciné par la Bulle, ne voit qu'iniquité dans la maiſon du Juſte. Tout oppoſant à ce Décret, ſelonſon préjugé, eſt un ennemi de l'Egliſe. Les premiers Magiſtrats ne donnent pas dans cette étrange mépriſe. Ils ſavent, comme on l'a déja rapporté, beaucoup mieux diſcerner les vrais ennemis de l'Egliſe & de l'Etat. Pour changer ſon point de vue, le Conſtitutionnaire n'a qu'à s'aller placer à côté du plus illuſtre protecteur de cette piéce. Que du haut de la montagne avec le feu Cardinal de Rohan, il jette un coup d'œil ſur le camp des Appellans. Dans cette perſpective, ne parlera-t il pas du ton de ce Prince de l'Egliſe, qui dès 1716, avant l'évenement des miracles, diſoit au Curé proſcrit de Carvin-Epinoi : *Il faut avouer, M. que vous avez dans votre parti* BIEN DES GENS QUI VIVENT SAINTEMENT ET D'UNE MANIÉRE IRRÉPRÉHENSIBLE.

Eloge des Appellans par les Conſtitutionaires.

Voyez l'article de M. Watorloop en Avril 1731.

Quelle force de la vérité ſur les cœurs ! Elle fait parler les muets. N'eſt-ce pas dire en langage de Prophète :

Num. 23. 8. *Comment maudirois-je ceux que Dieu n'a pas maudit; & comment déteſterois-je ceux que Dieu n'a pas déteſté?* Précieux témoignage qui part de cette bouche éminentiſſime! Sous ce rayon de lumiére, le Cardinal ſavoit ſe faire honneur de ſa droiture, mais il ne tarda pas à ſacrifier l'une & l'autre à l'idole de la Bulle. Dans ce ſuffrage, voilà des Saints reconnus pour tels; & un an après, peut-être jour pour jour, il ſe porte avec chaleur à les perſécuter. A cauſe de l'Appel fait en Sorbonne par les quatre Evêques, & de l'adhéſion de la Faculté preſqu'entiere, il opine au Conſeil de Régence pour reléguer ſon illuſtre Sindic M. Ravechet. L'Arrêt de proſcription eſt le fruit de ſes inſtances, & fait mourir en chemin cette premiere victime de l'Appel. Tout le baume de Galaad, manié par la main du P. Cuni Jeſuite, dans l'Oraiſon funebre du Cardinal, peut-il guérir la plaie qu'il ſe fit alors? Il n'eſt pas honorable de mourir tout couvert du ſang des Juſtes.

Parmi tant de récits hiſtoriques, combien d'autres zélateurs de la Bulle n'entend-on pas payer un tribut de louanges à des Oppoſans à la Conſtitution? Evêques, Paſteurs, Prêtres, Religieux

dans le tems même qu'ils leur refuſent les derniers Sacremens, ils ſont les panégiriſtes de leurs vertus. Il y a telle ame ſi féconde en bonnes œuvres, qu'ils avouent qu'en la décompoſant, on en pourroit faire trois & quatre ſaintes. Ces louanges extorquées par l'aſcendant d'un grand mérite, font d'un même coup l'apologie des perſécutés, & percent de leur propre épée le cœur des perſécuteurs. Pſ. 36. 15

Comment en effet tenir contre des acclamations publiques, qui les préconiſent à pleine bouche. L'éloge digne de la vertu, le voilà : c'eſt celui qui retentit non par l'organe d'un Orateur mercenaire, mais par le ſuffrage d'une multitude de perſonnes libres. Rien ne coule plus de ſource, rien ne part plus naturellement des veines du cœur que ces mouvemens d'admiration, de reſpect, de louange, prodigués à tant d'illuſtres morts. Tribut payé ſans exaction ; hommage autrement net & ſolide, que tant de proſternemens ſerviles aux pieds des Grands de la terre. Juſqu'au fond des déſerts on accourt pour ſemer des fleurs de ce genre ſur leurs tombeaux. Les riches dépouilles de leur pauvreté ſont enlevées à titre de reliques très-précieuſes. Digne éloge de la vertu.

Matt. 13. 40. 41. Quand *le Fils de l'homme enverra [les] Anges, qui ramaſſeront & enleveront hors de ſon Royaume tout ce qu'il y a de ſcandaleux & de gens qui commettent l'iniquité & les précipiteront dans la fournaiſe ardente, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents*, quel eſt le Conſtitutionnaire, qui de ſang froid, met dans cette funeſte claſſe tant d'Oppoſans à la Bulle, dont la voix publique exalte les vertus, & qu'on ne ſauroit convaincre de la *moindre innovation dans la Foi*, ſelon l'expreſſion du plus auguſte Sénat, en parlant à ſon Roi? Mais s'il a de la droiture, s'il eſt de bonne foi, ne ſera-t-il pas conduit, à la vûe des évenemens, à conclure que le pretendu Janſéniſme n'eſt qu'un vain objet, que les Jeſuites préſentent aux traits des Puiſſances, pour les faire retomber enſuite ſur les défenſeurs de la doctrine de l'Egliſe.

Il y a un ſiécle que ces Peres, par cet noir artifice, ſe ſont rendus redoutables dans toute l'Egliſe. Couvrant de cette illuſion leur animoſité particuliere, ils ſe ſont efforcés de la faire paſſer pour zéle apoſtolique. Ils ont ſu pris les bons Evêques, ou les ont perſécutés. Ils ont rangé les Communautés les plus ſaintes ſous leurs loix, pour

es pervertir, ou ils les ont calomniées. Ou maîtres abſolus, ou implacables ennemis, ils ont étendu leur domination ou répandu la terreur de tous côtés. Ce phantôme les accompagne par tout, & prend entre leurs mains toutes les formes qu'il leur plaît.

A la Chine, à la Cochinchine, aux Indes, aujourd'hui on eſt Janſéniſte, quand on y reçoit la Bulle qui condamne les Idolâtries que les Jeſuites permettent. Ce Janſeniſme des Indes eſt même ſi dangereux, que les Jeſuites ne font point de quartier à ceux qui en font profeſſion. On vous fait partir pour l'autre monde, quand cela eſt jugé *expédient*. Quelquefois auſſi le poiſon eſt lent : mais toujours la mort s'enſuit. Ainſi tout homme qui eſt oppoſé à la Société, eſt Janſéniſte ; & par les principes de la Société Jeſuitique, eſt tuable *ipſo facto*. Nous l'avons déja remarqué au ſujet des Légats, des Vicaires Apoſtoliques & des Miſſionnaires.

Voyez les Anecdotes de la Chine & les Lettres de M. Favre.

En faut-il davantage pour montrer l'interêt qu'a un Conſtitutionaire ſans tromperie de *ſéparer ſa cauſe de la nation qui n'eſt pas ſainte* ? Il ne ſera que marcher ſur les traces de pluſieurs, qui dans ce Recueil ayant les mêmes préjugés à vaincre, à la lumiere de la vé-

Pſ. 42. 1.

rité, ſont revenus au parti de ſes défenſeurs. Dans cette compagnie il rencontrera même un Ex-Jeſuite, M. Tournus, vrai chef-d'œuvre de la grace dans ſa converſion & ſes heureuſes ſuites. Qu'il daigne du moins prêter l'oreille à la voix d'un de ſes Collégues, qui du camp de la Bulle où il figure, fait partir une vive Apologie, quoique courte, des Oppoſans à ce Décret. L'Auteur nous prête ſon pinceau pour deſſiner le Tableau général, qui forme ce Recueil. Voici le portrait naturel qu'il en fait.

Panégyrique des Oppoſans à la Bulle.

Mémoire ſur le refus des Sacremens à la mort en 1750. p. 4. & 5. n. 3.

(Ce ſont, (dit-il) des Prêtres, des Eccléſiaſtiques, des Religieux, pieux, éclairés, d'une conduite irréprochable. Ce ſont des Religieuſes très-réguliéres, qui répandent dans l'Egliſe la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Ce ſont des filles & des veuves retirées du monde, toutes occupées de bonnes œuvres. Ce ſont des gens d'un état médiocre, de bons Bourgeois, des Marchands, des Artiſans qui craignent Dieu, le ſervent, & rempliſſent tous les devoirs du Chriſtianiſme. Leur famille eſt réglée & édifiante: Les Curés n'ont point de Paroiſſiens plus aſſidus aux Offices & aux Inſtructions de leurs Paroiſſes, plus réguliers à fréquenter les Sacremens,

plus charitables envers les pauvres, plus équitables dans leurs emplois, plus fidéles dans leur commerce. Bons parens, amis ſolides, ſujets zélés pour le Prince, toujours prêts par leur ſage économie à porter ſans murmure les charges de l'Etat : ils méritent & s'attirent, ſans les chercher, l'eſtime & l'approbation publique.)

Prenez & liſez : voilà les piéces de comparaiſon : on vous les met en main. Vous êtes en état de juger ſi la peinture de ce célébre Bulliſte eſt reſſemblante. Pour y mettre la derniere main, ajoutez y les nuances brillantes de ſouffrances non communes. Nouveau luſtre qui ennoblit infiniment tant de témoins de la Vérité.

Qu'un Conſtitutionaire, qui ſe pique de bonne foi, s'applique à ſuivre l'eſpéce de controverſe qui s'éleve entre les Miniſtres de l'Egliſe & les Oppoſans, ſoit en ſanté ſoit en maladie. Dequoi s'agit-il ? De la réception d'un morceau de papier, ou d'une ſimple parole, *je me ſoumets*, abſolument vuide de ſens. Dans celui qui prononce ce prétendu mot de catholicité, *je reçois la Bulle*, quel changement ſe fait-il ? Le Bulliſte alors répond que c'eſt écouter l'Egliſe, ſans quoi on mérite

d'être traité comme un Païen & un Publicain.

Ce que c'eſt qu'écouter l'Egliſe.

Mais écouter l'Egliſe, c'eſt un acte de ſoumiſſion & de docilité intérieure; acte qui ſuppoſe néceſſairement l'éxiſtence d'un enſeignement, d'une déciſion, d'un jugement prononcé par le Corps des Paſteurs, qui ſoit l'objet de cette ſoumiſſion, de cette docilité. Y a-t-il dans l'affaire de la Bulle un enſeignement, une déciſion, un jugement du Corps des Paſteurs? Voilà à quoi toute la queſtion ſe réduit. Or c'eſt un premier principe en cette matiére, qu'il ne peut y avoir d'enſeignement ſans vérités enſeignées, de déciſion ſans dogme décidé, de condamnation en matiére de doctrine ſans erreurs proſcrites. Que veut-on donc que les Fidéles écoutent, qu'éxige-t-on qu'ils acceptent, lorſqu'on eſt dans une impuiſſance abſolue de leur marquer aucune vérité, que le Corps des Paſteurs enſeigne, aucune erreur qu'il réprouve par la Bulle.

Matt. 28. 19 20. Objet & fin du miniſtére.

Allez, dit Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres, & à tous les Paſteurs en leur perſonne, *enſeignez toutes les nations*. Et que les charge-t-il d'enſeigner? Enſeignez leur, ajoute ce divin Maître, *tout ce que je vous ai moi même enſeigné*

&

r ordonné. Tel eſt l'objet du miniſtére : lle eſt ſa fin : tels ſont les points que s Paſteurs ont ordre d'enſeigner, & ui ſont la matiére de leurs déciſions. 'eſt pour éxercer avec une autorité ıfaillible ces ſublimes fonctions, & our perpétuer par ce moyen la doctri- e Evangélique ſans altération ni va- ation, que le Sauveur du monde a romis d'être dans le miniſtére *tous s jours juſqu'à la fin des ſiécles.*

Eſt-ce-là la fonction qu'éxercent les rédicateurs de la Bulle ? Vous vous puiſez à exhorter patétiquement un idéle, un moribond à ſe ſoumettre la Conſtitution : vous entrez très-ſé- ieuſement en preuve pour le convain- re de la néceſſité d'écouter l'Egliſe, & 'obéir à la voix de ſes Paſteurs. Ne iroit-on pas que vous avez à traiter vec un Calviniſte, qui ne reconnoît oint ſon autorité, ni ne croit ſon nfaillibilité.

» Je ſuis par la grace de Dieu en- fant le l'Egliſe, répondra ce Fidéle : je révére ſon autorité : je confeſſe & j'aime la ſalutaire obligation d'obéir » à ſa voix : toute ma vie j'ai fait pro- » feſſion publique d'être ſoumis avec le » plus profond reſpect à l'enſeigne- » ment & au jugement du Corps des

» Paſteurs. Que demandez-vous de
» plus ? J'ai beau préter l'oreille, lorſ-
» que vous me parlez de la Bulle je ne
» reçois de vous aucune inſtruction,
» aucun enſeignement, aucune déci-
» ſion diſtincte. Vous m'ordonnez ce-
» pendant d'écouter & de me ſoumet-
» tre: vous me menacez en cas de dé-
» faut de ſoumiſſion, de me traiter com-
» me un Publicain & un Païen : vous
» exécutez contre moi cette terrible me-
» nace, en me refuſant impitoyable-
» ment les Secremens de l'Egliſe. Apre-
» nez-moi donc à quoi vous voulez
» que je me ſoumette : dites-moi quel-
» les ſont les vérités que le Corps des
» Paſteurs enſeigne par la Conſtitu-
» tion, quelles ſont les erreurs qu'il
» réprouve : mettez-moi par ce moyen
» en état de croire les unes & de re-
» jetter les autres.

Eh quoi! vous tergiverſez : une de-
mande ſi ſimple & ſi naturelle vous
déconcerte : dans l'impuiſſance où vous
êtes d'articuler diſtinctement un ſeul
point de doctrine ſur lequel l'Egliſe
ait ſtatué par la Bulle, vous vous ré-
duiſez enfin, après mille détours, à
me déclarer pour tout éclairciſſement,
que la ſoumiſſion que vous éxigez de
moi, ſous des peines ſi rigoureuſes,

ſur le deſſein de ce Nécrologe. xcix conſiſte à croire que 101 Propoſitions, priſes en des ſens indéterminés, méritent toutes quelqu'une des qualifications portées par la Bulle. De bonne foi, appellez-vous cela un enſeignement ? Comment voulez-vous que dans ce cahos confus de paroles vagues & indéterminées, qui ne préſentent à ma foi, ni inſtruction, ni vérité, ni lumiére, je reconnoiſſe la voix toujours diſtincte, toujours inſtructive, toujours intelligible de l'Egliſe ſainte, la Mere & la Maîtreſſe des Nations ? Eſt-ce ainſi que Jeſus-Chriſt a enſeigné les Apôtres ? Eſt-ce là ce qu'il leur a commandé d'enſeigner à tous les peuples?

L'Egliſe n'enſeigne que ce qu'elle a appris de J. C.

Enſeignez, leur a-t-il dit, ce que je vous ai moi-même enſeigné, *ce que je vous ai ordonné*, & non autre choſe : *docentes eos ſervare omnia quæcumque mandavi vobis.* L'Egliſe donc n'enſeigne, & ne peut enſeigner que ce qu'elle a appris de ſon auteur. L'infaillibilité qu'elle a reçue, n'a pour objet que les dogmes révélés, que les vérités enſeignées par Jeſus Chriſt à ſes Apôtres. Oſeriez-vous bien prétendre que cet énoncé biſarre que vous me propoſez pour objet de ma ſoumiſſion (101 Propoſitions, priſes en des ſens indéterminés, méritent toutes quelques qualifi-

cations flétriſſantes) faſſe partie du dépôt ſacré des vérités évangéliques, révélées aux Apôtres, & par eux tranſmiſes à leurs ſucceſſeurs? S'il eſt conſtant qu'il n'en fait pas partie, il ne fait non plus, & ne peut faire partie des objets compris dans l'aſſiſtance infaillible promiſe à l'Egliſe, ni par conſéquent des points auſquels les Fidéles doivent l'hommage intérieur de leur croyance. Vous abuſez donc manifeſtement des textes ſacrés, lorſque vous les mettez en œuvre pour extorquer de moi la croyance aveugle de je ne ſçai quel objet, abſolument étranger à la révélation & à l'enſeignement que vous êtes chargé de me donner: en un mot vous exigez de croire *un je ne ſai quoi, je ne ſai comment.*

Trouveriez-vous dans le cours des ſiécles un ſeul exemple d'une déciſion ſemblable à celle que vous m'annoncez, d'une déciſion qui ne fixe déterminément aucun dogme qu'il faille croire, ni aucune erreur qu'il faille rejetter? Eſt-ce de paroles vuides de ſens, eſt-ce de mets en peinture que la Religion des enfans de Dieu doit être nourrie? Souffrez donc que je ne regarde pas votre Conſtitution comme un jugement, ni comme une déciſion de l'Egliſe; puiſ-

 c) que de votre aveu, elle manque du caractére le plus eſſentiel à toute déciſion, qui eſt de décider ce qu'il faut croire, & d'apprendre à diſcerner la vérité d'avec l'erreur. La même autorité, qui me preſcrit d'obéir à l'Egliſe, me défend de prendre pour la voix de l'Egliſe un bruit tumultueux de voix étrangéres & diſcordantes, qui s'attribuent fauſſement le nom de l'Egliſe, & s'en arrogent les prérogatives.

Eſprit de vertige dans le refus des Sacremens.

Mais il faut que l'aveuglement ſoit bien grand, pour qu'un Evêque puiſſe ſoutenir l'idée de faire refuſer les Sacremens en maladie à ce même Fidéle, auquel il les a accordé publiquement en pleine ſanté. Il faut être bien livré à l'eſprit de vertige, pour traiter en excommunié un homme, qui ne fait que paſſer le ruiſſeau, pour jouir de tous les avantages de la communion de l'Egliſe : hérétique d'un côté de rue, catholique de l'autre : hérétique ou catholique, ſelon que le Prêtre qui l'adminiſtre eſt affecté. Et l'on veut que les fidéles ne ſoient pas ſcandaliſés de ces ſcènes journaliéres ! Et l'on déplore le ſiécle, où on les voit recourir aux Tribunaux ſéculiers, pour les mettre à couvert de ces horribles vexations ! Il n'y a que des Phariſiens qui puiſſent en

être choqués. Eſt-ce aux Evêques à crier ici que l'on met la main à l'encenſoir, eux qui ſe font donner tant de Lettres de cachet, pour empêcher leurs Chanoines de venir communier de leur main ? Quoi ! le même Chanoine qui célébre publiquement les ſaints miſtéres, ne pourra communier de la main de l'Evêque le Jeudi-Saint ; & cela *de la part du Roi* ! Il faut que les idées en matiére de Religion ſoient bien changées dans ce ſiécle, pour qu'un Evêque puiſſe ſoutenir l'idée d'arracher la communion à ſes Chanoines, en vertu de Lettres de cachet. Le Parlement a juſtifié par beaucoup d'exemples l'uſage où il eſt de connoître des refus de Sacremens à titre de ſcandale public ; mais on met au défi de citer dans l'eſpace de dix-ſept ſiécles un ſeul exemple de Prêtres, auſquels la puiſſance ſéculiére ait défendu de recevoir la communion de la main de leur Evêque, eux exerçant d'ailleurs toutes les fonctions de leur miniſtére.

Trait inouï dans tous les ſiécles.

Au fond la Bulle *Unigenitus*, qui ſert de prétexte à ces refus ſcandaleux & barbares, & à tant de vexations de tout genre, qu'eſt-elle qu'une production des Jéſuites ? Auroit-elle jamais vu le jour ſi les Jéſuites n'avoient ja-

mais été ? L'affaire de la Bulle eſt ſi peu l'affaire de l'Egliſe, que quand l'Appellant le plus déterminé vient par malheur à accepter la Bulle, vous, Conſtitutionaire zélé, vous n'exigez de lui aucune rétractation d'erreur, & vous êtes content, pourvu qu'il prononce ce ſeul mot, *j'accepte.* Qu'accepte-t-il? Il n'en ſait rien. Faut-il qu'il croie quelqu'article de foi qu'il ne croioit pas auparavant ? Mais il n'y en avoit aucun qu'il ne crut. Donc quand un homme reçoit la Bulle, ce n'eſt pas la doctrine de l'Egliſe, c'eſt la doctrine des Jeſuites qu'il reçoit. Le tems n'eſt pas venu de le dire crûment en France : il faut auparavant décrier l'ancienne doctrine. Il faut laiſſer mourir ceux qui en ſont inſtruits, ou même tourmenter & punir ceux qui oſent ſoutenir publiquement la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas. C'eſt ce qu'on a vu en 1748 dans l'attaque formée contre les Jacobins de S. Jacques, qui eurent beſoin, pour parer les coups de M. l'Archevêque de Paris, de toute la protection du très-religieux Prince feu M. le Duc d'Orleans. Un bon Capucin Lecteur en Théologie, pour avoir pris parti pour S. Auguſtin contre Molina, ne fut pas épargné dans le même tems par le

Recevoir Bulle c'eſt cevoir la doctrine des ſuites.

Le P. Re de Reims.

Prélat, qui le fit deſtituer de ſon poſte. Peu d'années après devenu Gardien à Troies, pourſuivi à titre d'ennemi de la doctrine pélagienne par l'Evêque du lieu, M. Poncet, qui la protége hautement, il a été relégué par Lettre de cachet en Bourgogne. Ce rare & unique phénoméne d'un Capucin, nous avertit que c'eſt un parti pris de faire élever dans les Communautés, les Colléges, les Séminaires, les Facultés de Théologie une jeuneſſe, qui forme inſenſiblement un nouveau Clergé tant ſéculier que régulier. Après quoi à la faveur de la Bulle *Unigenitus*, on donnera le Moliniſme pour la foi de l'Egliſe, quoique les Jéſuites dans leur fiére Remontrance à feu M. d'Auxerre en 1726, conviennent que leur doctrine eſt nouvelle, n'ayant pas deux ſiécles d'antiquité. Et cette Bulle pour laquelle maintenant on demande une ſoumiſſion vague, parce qu'elle ne préſente rien de certain, aura un ſens clair, diſtinct & bien déterminé. Tel eſt le plan des Jeſuites.

La doctrine des Jéſuites nouvelle de leur aveu.

Le voilà déja exécuté en partie par le miniſtere des deux Archevêques de Vienne & de Sens qui ſe ſont dévoués à leur ſervice. De l'aveu même de ces deux implacables ennemis de ceux

qu'on appelle Janſéniſtes, on les a étrangement calomniés. Il eſt donc conſtant que depuis un ſiécle on les a perſécutés injuſtement, dès que ces Prélats conviennent aujourd'hui de la fauſſeté des accuſations intentées contr'eux, (*mera calumnia eſt*, pag. 10. col. 2.) & qui ont été l'unique mobile des mauvais traitemens dont on les a accablés. Où en ſont donc leurs perſécuteurs anciens & nouveaux ? Voilà deux Archevêques, qui changent de batterie, pour ſoutenir que la prétendue héréſie Janſénienne n'eſt autre choſe que la doctrine des Peres *Bellelli* & *Berti*. Or cette doctrine, ſelon les plaintes amères de feu M. de Sens, eſt tellement répandue dans la Chretienté, qu'elle a contre lui le Pape & la très-grande pluralité des Evêques. C'eſt être réduit à une ſolitude tout autrement réelle, & plus humiliante ſans comparaiſon, que celle qu'il avoit objectée à feu M. l'Evêque d'Auxerre.

Il eſt donc clair d'une part, que l'affaire de la Bulle n'eſt pas celle de l'Egliſe, mais purement l'affaire du Moliniſme ; & de l'autre que le Moliniſme eſt une fauſſe doctrine, qui ſous le manteau de ce Décret veut s'établir partout, mais qui trouve de vives réſiſtan-

Moliniſme combattu par les Théologiens des pays étrangers.

ces de la part des Théologiens des autres Royaumes catholiques. Sans M. de Sens nous ne ſaurions peut-être pas ſi nettement combien les nouveautés moliniennes ſont combattues dans les pays étrangers comme une ivraie ſurſemée, & juſqu'à quel point la doctrine des ſaints Peres, ſinguliérement de S. Auguſtin & de S. Thomas, eſt enſeignée hautement, & exactement profeſſée. Il eſt donc incompréhenſible que malgré cette contradiction, les Jeſuites ayent pu ſubſiſter juſqu'à préſent dans le crédit où nous les voyons. La poſtérité ne le croira pas, que des hommes chargés de tous les forfaits qu'on connoît dans ceux-ci aient pu ſe maintenir, comme ils l'ont fait, durant deux ſiécles. Pendant ſi long tems ils ont été redoutables comme des Lyons, *terribiles ut Leones*. Dès qu'ils commenceront à décliner, ils ne tarderont pas à devenir mépriſables comme des chiens, *viles ut canes*.

Prophétie de Ste Hildegarde.

Quand Aman eut raconté à Zarès ſa femme & à ſes amis ce qui venoit de lui arriver au ſujet de Mardochée, „ les ſages dont il prenoit conſeil, & „ ſa femme, lui dirent: ſi ce Mardo„ chée, devant lequel vous avez com„ mencé de tomber, eſt de la race des

Eſther 6. 13.

» Juifs ; vous ne pourrez lui réſiſter, » mais vous tomberez devant lui. » C'eſt ce qui arrivera aux Jeſuites & à leur Bulle ; le chef-d'œuvre de leur politique. Le Ciel, la terre, les Jeſuites & la Bulle paſſeront : mais la parole de Dieu ne paſſera point. C'eſt cette divine Parole, qui durant tous les ſiécles à combattu le miſtére d'iniquité, qui devoit faire éclore cette Bulle. C'eſt cette parole, qui par ſa lumiére & ſa force, la foudroie encore, quand on rapproche l'une de l'autre. Les ténébres s'éclipſent devant l'éclat d'un ſi grand jour.

Combien Conſtitutionaire de bonne foi peut aiſément diſcerner la vérité

Au lieu d'un bruit confus d'une multitude de voix qui crie, ſans rien articuler de précis, & qui s'étourdit elle-même juſqu'à ne pas s'entendre, les Conſtitutionaires de bonne foi n'ont qu'à écouter ce que diſent tant de témoins de l'ancienne foi, dans preſque toutes les contrées du Chriſtianiſme, de l'aveu même de feu M. Languet : qu'ils prêtent l'oreille à ceux qui dans cette Collection en font profeſſion publique, la lumiére les ſaiſira, & les grandes vertus de ceux-ci les pénétreront d'admiration & d'eſtime. De-là il n'y a plus qu'un pas à faire pour les ſuivre. Que pour achever leur convic-

tion, par une ſurabondance de lumiére, ils ouvrent les grands Héxaples. C'eſt dans ce puiſſant arcenal, que pendent des milliers de boucliers, qui frappent de coups mortels ce Décret infortuné. On ne ſauroit en faire qu'une courte énumération. D'une part cent trente-ſept Conciles, ſoixante cinq Papes, plus de deux cent cinquante des ſaints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques les plus célébres ; preſqu'autant de pieux Ecrivains depuis le 13e. ſiécle: vingt & une tant Univerſitésque Facultés, que Corps de Communauté : d'autre part, cinquante ſept Décrets, des Statuts ſinodaux, Lettres Paſtorales d'Evêques, Livres de piété & de morale, Liturgies, Bréviaires, Catéchiſmes, Sacramentaires, Eucologes, &c. en très-grand nombre. Quel redoutable argument de preſcription ! C'eſt ainſi que depuis les Apôtres, tout le Corps de la Religion de Jeſus-Chriſt s'éleve contre ce nouveau Corps de doctrine erronée, que les Jeſuites ont prétendu établir à la faveur de la Bulle. Jamais mauvais Décret d'aucun Pape n'a été dans l'Egliſe foudroié par tant d'éclairs, & par un tel déluge de lumiére.

Idée des grands Héxaples.

Il falloit toute-fois que le ſcandale

ſur le deſſein de ce Nécrologe. cix
la Bulle fut étrangement fort & dan-
:eux, pour obliger Dieu de ſortir de
n ſecret, & de fendre cette nuée
)bſcurciſſement miſe ſur la vérité &
défenſeurs. Avec quel éclat ne l'a-t-il
; fait par des Miracles ſans nombre,
ème de punition, dont on verra les
iits dans nos récits. On ſait que c'eſt
r le crédit auprès de Dieu d'un Dia-
e, d'un Prêtre, & d'un Evêque
orts ſaintement, dans l'oppoſition
nſtante au fatal Décret. Cette eſpéce
: Hiérarchie, formée par M. de Pa-
, M. Rouſſe, & M. de Senez, eſt un
élude accablant pour le ſort futur qu'il
)it avoir. Il eſt vrai que pluſieurs nient
ec un front d'airain ces faits mira-
leux, qui n'ont demandé que des
:ux pour être aperçus. Mais après qu'on
a établi la certitude juſqu'à la dé-
onſtration, le déſeſpoir des partiſans
e la Bulle les a pouſſé dans le préci-
ice de les attribuer au Démon. Il en
:ſulte néanmoins que plus ils conju-
:nt contre nous, plus les bénédictions
écoulent ſur la terre des Appellans.
:i bas le pouvoir des Bulliſtes eſt im-
ıenſe; dans le Ciel ils ſont ſi peu
coutés qu'on y accorde les premieres
laces à ceux qu'ils regardent comme
:urs plus grands adverſaires. Qu'ils

But des miracles multipliés.

ceſſent de s'envelopper dans la nuée des Egiptiens, & ils ſeront frappés de la nuée lumineuſe, qui couvre le camp des Iſraëlites, par une foule de Miracles.

La violence eſt étrangére à la vérité.

Rien ne décrédite plus la Bulle & ſes zélateurs que les voies employées pour établir ſon empire. Il n'apartient qu'à l'erreur de recourir aux ſaiſies de temporel, aux éxils, aux carcans, aux banniſſemens, aux empriſonnemens & à la mort même pour multiplier ſes conquêtes. *Si c'étoit en faveur de la vérité*, diſoit S. Hilaire, *que l'on emploiât tant de violence, l'Epiſcopat inſtruit & pénétré de l'eſprit de la Religion, s'efforceroit d'en arrêter le cours. Dieu, diroient les Evêques, eſt le Maître de l'Univers, il n'a pas beſoin d'hommages forcés, il n'éxige pas qu'on le confeſſe avec contrainte : il ne s'agit pas de le tromper, mais de ſe rendre digne de lui. Pourquoi donc des Prêtres ſont-ils forcés par des chaînes & par les peines les plus rigoureuſes à remplir les devoirs de la Religion ? On abuſe*, ajoutoit-il, *de l'autorité du caractére épiſcopal pour ſurprendre la Religion du Prince même, & l'induire en erreur. On lui proteſte que c'eſt de ſa part une action pleine de juſtice, & qui n'a que la crainte de Dieu pour principe,*

de livrer ſes ſujets à la tirannie & à la vexation des Miniſtres de l'Egliſe animés d'un faux zéle.

C'eſt ce faux zéle qui a fait, dans le cours des affaires de la Bulle, inonder toute la France de Lettres de Cachet. Lenombre en eſt ſi multiplié, qu'il excéde le détail de toutes celles qui depuis la fondation de la Monarchie ſont ſorties du Cabinet de nos Rois. Quel étrange coup d'œil pour cette malheureuſe piéce! Il eſt bien honteux pour des Catholiques de tenir à l'égard d'autres Catholiques une conduite ſi reſſemblante avec les partiſans des premiéres héréſies. Ne vient-il pas en penſée aux Bulliſtes de compulſer l'Hiſtoire ancienne de l'Egliſe avec le tems où nous vivons ? Qu'ils ſe donnent la peine d'en faire la comparaiſon : les piéces reſpectives ſont entre leurs mains. Que réſultera-t-il du parallele ? Sinon que l'erreur, dans toutes les conteſtations qu'elle a excitées contre la vérité catholique, a pris cette marche de violence, auſſi-tôt qu'elle a acquis des forces, qu'elle a engagé dans ſa querelle les Puiſſances Souveraines, dont elle a ſurpris la Religion, que l'eſprit de ſchiſme a fait mouvoir tous ſes reſſorts pour accabler les dé-

Plus de Le
tres de cache
pour la Bull
que depuis l
fondation d
laMonarchi

Conduite d
l'erreur da
tous les tem

fenſeurs de l'unité, de la vérité, de la ſincérité. Mêmes artifices, mêmes calomnies, mêmes duplicités, mêmes raiſonnemens, mêmes moyens de ſéduction. Ce qu'on a dit dans les ſiécles paſſés pour ſubjuguer les eſprits, & dont on ſent l'abſurdité & l'inconſéquence, on le répéte à même fin dans la contreverſe préſente. Juſques dans les perſécutions des Païens, le langage qu'on tenoit pour faire des proſélites aux fauſſes Divinités, on le tient actuellement pour faire adorer l'idole de la Bulle. Nos Articles hiſtoriques ſont pleins de tous ces faits, qui démontrent que l'eſprit de menſonge & d'erreur fait dans tous les tems le même perſonnage, & que l'iniquité ſe
Pſ. 26. 12. dément toujours elle-même, *mentita eſt iniquitas ſibi.* Pluſieurs dans ce Recueil ſe ſont relevés de leur chute; mais ſelon ce que dit S. Ambroiſe, beaucoup plus ont conſervé leur innocence, qu'il n'y en a qui l'ont réparée. Heureux le Conſtitutionaire auquel Dieu fera la grace d'imiter ces derniers aux dépens de tout.

Utilité de ce Recueil, 4°. *pour les Accomodans.*

La plaie, qui dans le ſein de l'Egli-

ſe attaque le fond & la ſubſtance même, pour ainſi dire, de la vérité, par le nouveau Corps de Religion, que les Jeſuites s'efforcent d'y faire prévaloir, n'eſt ni le ſeul, ni peut-être le plus grand de ſes maux actuels. Celui qui conſiſte à fouler aux pieds la bonne foi, en calomniant également la véritable doctrine de l'Egliſe & ceux qui la défendent, n'eſt ni aſſez connu, ni aſſez déteſté. La Foi eſt bleſſée par la premiere plaie: la ſincérité chrétienne eſt négligée, mépriſée, outragée par la ſeconde. Par l'un & l'autre on ne rend ni à la ſaine doctrine, ni à ſes défenſeurs, la juſtice qu'il leur eſt due. Abandonner ou traiter avec indifférence l'ancienne doctrine de l'Egliſe: craindre de la confeſſer clairement: en diſſimuler l'importance & la certitude: chercher à ſe diſtinguer de ſes défenſeurs, en les calomniant, ſouvent par cela ſeul qu'ils ont le courage de la défendre ſans diſſimulation & ſans détour: ſe faire un jeu de parler contre ſa penſée, d'atteſter ce qu'on ne croit point, de condamner extérieurement ce qu'on approuve en ſecret, ou d'approuver tout haut ce qu'on condamne tout bas: appeller bon non ſeulement ce qui eſt mauvais, mais

Mauvaiſe foi, cauſe de preſque tous les maux.

ce que l'on regarde bien réellement comme tel, & traiter & rejetter comme mauvais, ce que l'on eſtime & ce que l'on approuve intérieurement comme bon : en un mot croire de cœur tout le contraire de ce que l'on confeſſe de bouche : telle eſt la ſeconde maniére d'outrager & de bleſſer la vérité. Voilà le grand mal, le mal dominant, la plaie preſque univerſelle de notre ſiécle. Sorte de maladie épidémique qui a infecté tous les païs. Le Formulaire l'a introduite : la Conſtitution l'entretient & l'augmente. On ſigne, on atteſte, on jure même, non ſeulement ſans conviction, mais contre ſa conviction & ſes propres lumiéres.

On voit ſon article le 29. Octobre 1741.

» S. Vincent notre Patron, (diſoit » Dom Perreau Bénédictin, Curé de » S. Germain des Prés,) & tant d'au- » tres auroient-ils mérité la couronne » du Martire, s'ils avoient dit: *J'offre de* » *l'encens aux Idoles, comme je l'entens.* » Il faut croire de cœur & confeſſer de » bouche pour être ſauvé, & pour ne » pas tomber dans l'apoſtaſie, où con- » duiſent tous ces détours. » L'expé- dient qu'on lui propoſoit étoit de dire : *Je reçois comme je l'entens.* » Eh ! mon » Pere, (lui dit un de ſes Supérieurs) » ſauvez-vous par la Bulle *Pretioſus* de

» Benoît XIII. Porte de ſéduction & » d'erreur (répondit-il d'un ton ferme) » par laquelle je n'entrerai jamais. » Il préféra l'éxil à ſon poſte, en uniſſant la ſimplicité de la colombe à la prudence du ſerpent.

Dans ce ſiſtême verſatile des Accomodans, la Religion n'eſt plus qu'un maſque : la foi qu'un jeu : l'Evangile éternel qu'un Evangile ſujet à toutes les variétés du tems & des ſaiſons. La loi du plus fort devient déſormais parmi nous la régle déciſive, & l'Egliſe, unique ſéjour de la Vérité, ne ſera plus qu'une terre de confuſion, dont les Habitans n'auront plus qu'un indigne manége d'expreſſions & de langage. Subtilité mépriſable aux yeux des hommes, mépriſable aux yeux de Dieu, l'écueil de la piété, le ſcandale & le tombeau de la Religion. *Quel malheur*, diſoit S. Hilaire de ſon tems, *qu'il y ait tant de profeſſions de foi qu'il y a de ſentimens* ! Dans le nôtre, les François & les Italiens, les Auguſtiniens & les Moliniſtes, les Bénédictins & les Sulpiciens, ont leurs Formulaires comme ils veulent, & celui qui ſigne n'entend point ſon acceptation comme celui qui la lit : *ut ita fides ſcribuntur ut volumus, aut ita ut volumus intelliguntur.* Hil. l. 2. ad Conſt.

Siſtême des Accommodans, ſa malignité.

Terribles accuſateurs des Accommodans.

Le tems de l'homme, dont on eſ
vement frappé, paſſe chaque jour
l'on cherche aux dépens de tout à a
la paix avec lui. En ſera-t-il de m
au Tribunal du Souverain Juge,

1. Cor. 4. 5. *produira à la lumiére ce qui eſt caché les ténébres, & qui manifeſtera les ſecrettes penſées des cœurs.* On y aura
accuſateurs ceux dont on abandc
la cauſe; mais dont Dieu releve
gloire à proportion de l'ignominie
on s'efforce de les couvrir. Les Acc
modans auront à répondre aux re
ches, que leur feront les Saints
la Bulle condamne la doctrin
les expreſſions, comme il eſt
montré dans les grands Héxa
Ils auront à répondre aux plainte
tant de ſerviteurs de Dieu, do
eſt ici fait mention, & dont la
eſt liée indiſſolublement avec celle
Peres de l'Egliſe & de l'Auteur de
fléxions morales. Condamner S.
naſe, c'étoit condamner tous ceu
lui étoient unis dans la défenſe
Conſubſtantialité du Verbe. Con
ner le P. Queſnel, c'eſt condamne
ceux qui dans le ſiécle dernier & da
lui-ci, ont ſoutenu tant des combats
conſerver à la grace de Jeſus-Chri
efficacité, à la Prédeſtination des

ſa gratuité, à la nouvelle Alliance ſes prérogatives, à l'amour de Dieu ſon étendue, à la morale ſa pureté, à la diſcipline ſa juſte ſévérité, que S. Cyprien appelle *la majeſté de la Foi.*

Condamner le Pere Queſnel, c'eſt condamner ce ſaint Pénitent, ce bienheureux Diacre, dont pluſieurs Evêques ſe ſont efforcés de ternir la gloire. Quel accuſateur devant Dieu, qu'un homme à l'invocation duquel Dieu a fait ſous nos yeux tant de merveilles! Pluſieurs de ceux qui l'ont inſulté, comme on le verra dans cette Collection, ont été frappés ici-bas, & pourſuivis par la vengeance divine. Que ſera-ce quand le tems deſtiné à manifeſter la patience de Dieu ſera écoulé, & que celui d'exercer ſa juſtice dans toute ſa rigueur, ſera arrivé?

Condamner le Pere Queſnel, c'eſt condamner le ſaint Evêque de Senez, qui à l'âge de 80 ans s'eſt fait chaſſer de ſon Siége, & eſt mort dans les liens, plutôt que de donner le plus léger conſentement à une Bulle, dont on veut faire aujourd'hui la marque diſtinctive de la catholicité. Condamner le P. Queſnel, c'eſt participer à toutes les injuſtices, à toutes les calomnies, à toutes les violences faites & à faire

pour introduire le regne de la Bulle. C'eſt donner du corps à cette impoſture, qu'il y a dans l'Egliſe une héréſie pernicieuſe, qui ſe couvre du manteau de la catholicité ; mais qui ne tend qu'à la deſtruction de toute puiſſance Eccléſiaſtique & Séculiere. C'eſt ſoutenir le bras de ceux, qui le poignard à la main, font des bleſſures mortelles à tant de vérités, qui font l'ame de la Religion, & qui ont fait périr dans les liens tant d'ames éminentes en vertu.

Que répondre au Tribunal de Jeſus-Chriſt à cette nuée de témoins, qui s'éleveront contre ceux qui auront pris part au Jugement inique prononcé contr'eux en la perſonne du P. Queſnel. Les perſécuteurs anciens & nouveaux oſeront-ils paroître dans un lieu, d'où tout artifice, toute intrigue, tout menſonge ſeront bannis ? Maintenant tout pouvoir eſt donné à l'Ange de ténébres. *Hæc eſt hora veſtra & poteſtas tenebrarum.* Mais alors, plus de voie ténébreuſe : tout ſera éclairé, ou pour mieux dire, tout ſera lumiére. Ici-bas on calomnie l'innocent, & ſes accuſateurs ont le crédit d'empêcher qu'on ne faſſe droit ſur les plaintes les plus juſtes : mais au Tribunal de celui qui juge les juſtices des hommes,

Luc 22. 53.

Terrible interpellation.

réſentera cet homme calomnié,
proteſtation à la main ; (Proteſ-
n dont il a ſigné tous les exem-
es.)

demandera s'il a du être mis au
des impies, pour avoir enſeigné Prop. 16.
n'y a point de charmes qui ne cé-
à ceux de la grace, parce que rien
éſiſte au Tout-puiſſant. Pour avoir
enu que Dieu éclaire l'ame, & la
rit auſſi-bien que le corps ; qu'il Prop. 25.
mande & qu'il eſt obéi. Il deman-
s'il a du être traité comme un ſé-
teur, pour avoir dit qu'on ne peut Prop. 48.
que ténébres ſans la lumiére de la
qu'égarement ſans Jeſus-Chriſt ;
péché ſans la charité ? Il demandera
a du être rejetté comme un profa-
our avoir averti celui qui veut s'ap-
cher de Dieu, de ne pas venir à Prop. 66
u avec des paſſions brutales ; de ne
as conduire par un inſtinct naturel,
par la crainte *comme les bêtes*, mais
la foi & par l'amour comme les en-
s ? Il demandera s'il a dû être frap-
d'anathême pour avoir écrit qu'il
a point de péché ſans l'amour de Prop. 49.
is-mêmes : comme il n'y a point
onnes œuvres ſans l'amour de Dieu ?
lemandera ſi le Sanctuaire a dû lui
: fermé, & s'il a dû être renvoyé

avec les chiens, pour s'être écrié, qu'il
Prop. 42. n'y a que la grace de J. C. qui rende l'homme propre au ſacrifice de la foi, & que ſans elle il n'y a qu'impureté, qu'indignité ?

Ioan. 14. 6. Seigneur, dira le Juſte, que l'on opprime ici-bas, vous avez dit : *je ſuis la voie* : j'en ai conclu que ſans vous on ne peut être qu'égarement : ſuis-je coupable ? Votre Apôtre a dit des Gentils
Eph. 5. 8. convertis : *Autrefois vous n'étiez que ténébres* ; j'en ai conclu que ſans les lumiéres de la foi on ne peut être que ténébres, ſuis-je criminel ? Ce même A-
1. Cor. 13. 1. pôtre a dit : *ſans la charité je ne ſuis qu'un airain ſonnant & une timbale retentiſſante : je ne ſuis rien.* N'être qu'un airain ſonnant, c'eſt être vuide de bonnes œuvres : n'être rien, c'eſt être ſtérile ; & être ſtérile, c'eſt mériter d'être jetté au feu. J'en ai conclu que ſans la charité on ne peut être que péché ; ſuis-je coupable ? On m'impute de vous faire injuſte & cruel ; mais les anciens Pélagiens ont fait le même reproche à S. Auguſtin. On m'accuſe d'anéantir le libre arbitre : les anciens Pélagiens ont porté la même accuſation contre ce ſaint Docteur. On me traite de Luthérien : cent fois ils l'ont traité de Manichéen. Ceux qui me décrient auroient-ils

auroient-ils épargné le Docteur de la grace, s'il étoit né dans le ſiécle où je ſui né ? Mais l'ont-ils épargné ? Un de vos ſerviteurs a extrait de leurs Livres juſqu'à cent trente-cinq textes injurieux à la mémoire de S. Auguſtin. Et ce même homme, qui a vangé Auguſtin des outrages de ſes ennemis, eſt lui même traité par eux en ennemi dans le ſein même de votre Egliſe.

Le Cardinal Noris, *Vindiciæ Auguſtinianæ, Capite ultimo.*

Ceux qui ont encore quelque pudeur, & qui n'oſent condamner mes paroles dans le ſens de l'Ecriture & des Peres, les détournent à des ſens chimériques. Tant que j'ai été ſur la terre, j'ai réclamé contre cette inſigne mauvaiſe foi ; & parce que le cœur étoit intéreſſé à trouver de l'erreur dans mes paroles, on a toujours refuſé de m'entendre, par cela même qu'on m'entendoit trop bien. Aujourd'hui que je ſuis dans la préſence de celui qui eſt appellé le *Fidéle & le Véritable* : aujourd'hui que je puis plaider ma cauſe devant celui qui ſonde les reins & les cœurs ; que mes accuſateurs viennent, & qu'ils ſe montrent : que ceux qui condamnent mes propoſitions dans leur ſens naturel ſe préſentent les premiers. J'ai dit, ô Jeſus, que *la foi, l'uſage, l'accroiſſement & la récompenſe de la foi, tout*

Apoc. 3. 1.

eſt un don de votre pure liberalit
demande à toute cette Cour cél
1. Cor. 4. 7. vous environne : *Qu'avez-vous*
n'ayez reçu ? Les vingt-quatr
lards jettent devant vous leurs
nes, & s'écrient qu'à vous ſeu
re doit être rendue de tout, p
vous avez donné tout. Les enfa
tifiés dans les eaux du Baptêm
enlevés avant l'âge de raiſon,
ſent que la grace fait tout leur
Gratia illis eſt omne meritum. T
Saints publient que quand vo
ronnez leurs mérites, ce ſ
propres dons que vous couronn
de votre pure libéralité.

Prop. 10. J'ai dit que » la grace eſt un
» tion de votre main toute-pui
» que rien ne peut empêcher n
» der. » L'Archange S. Michelp
défenſe, & s'écrie : *Quis ut Deus ?*
ſemblable à Dieu ? Mardoch
la langue eſt conduite par votr
publie que nul ne peut réſiſter
volonté, ſi vous avez réſolu
Eſther 13. 9. ver Iſraël : *Et non eſt qui poſſit*
voluntati tuæ, ſi decreveris ſalvar

Prop. 17. J'ai dit que » la grace eſt cette
» Pere, qui enſeigne intérieuren
» hommes, & les fait venir à J.
ajouté que » quiconque ne vien

lui, après avoir entendu la voix extérieure du Fils, n'eſt point enſeigné par le Pere. „Celui de vos Saints, qui le plus approfondi la doctrine de la Grace, proteſte en votre préſence, que ce que j'ai dit, il l'a dit avant moi. Si tous ceux (ce ſont ſes paroles) qui entendent la voix du Pere, & qui ſont enſeignés par lui, viennent à J. C. il eſt clair que quiconque ne vient pas, n'a pas entendu la voix du Pere, & n'a point été enſeigné par lui.“ Ah! n'eſt-ce pas ce que vous même, Seigneur, avez dit : *Perſonne ne peut venir à moi, ſi mon Pere qui m'a envoyé ne l'attire... Il eſt écrit dans les Prophétes : ils ſeront tous enſeignés de Dieu. Tous ceux donc qui ont entendu la voix du Pere, & qui ont eté enſeignés de lui, viennent à moi.* Ces paroles ſorties de votre bouche ſacrée, ſont ſi odieuſes aux ennemis de votre Grace, qu'ils les ont retranchées d'un Livre (*a*) de priéres publiques, où elles avoient été inſérées. S'ils oſoient, ils les retrancheroient de l'Evangile même.

S. Aug. de Prædeſt. SS. c. 8.

Joan. 6. 44. 45.

Que ceux qui ſe vantent de tenir à la vérité, & qui pour ne pas ſouffrir à

(*a*) Le Bréviaire d'Evreux & de Blois, où on a adopté celui de Paris, on a retranché ces paroles miſes au 3e. Dim. de l'Avent, 1. Répons du 1. Nocturne.

cauſe de moi, me font hérétique malgré moi, viennent maintenant plaider leur cauſe. Ils ont pris à leurs gages des chercheurs de mauvais ſens, pour trouver dans mes Propoſition l'erreur qui n'y eſt point, & tâcher de ſauver la foi aux dépens de la bonne foi. Ils ont cru que votre vérité avoit beſoin de leur menſonge, pour échapper à la cenſure d'un de vos premiers Miniſtres. Seigneur, conſiderez & voyez ſi mes paroles ont dû être priſes dans un ſens contre lequel mon texte réclame continuellement. *Jugez-moi, Seigneur, mon Dieu, & diſcernez ma cauſe de la nation qui n'eſt pas ſainte. Arrachez-moi de la main de l'homme injuſte, & de celle de l'homme trompeur.*

Pſ. 42. 1. 2.

La Proteſtation du Pere Queſnel eſt une piéce accablante.

Ce n'eſt point ici une déclamation, un diſcours fait à plaiſir que l'on met dans la bouche du P. Queſnel. Sa Proteſtation imprimée, dit avec beaucoup d'étendue ce que l'on ne fait que montrer. Cette Proteſtation eſt une piéce accablante contre les Auteurs de la Bulle, & contre ceux qui y ont adhéré. Nul ſur la terre n'a pu y répondre. Qui oſera l'entreprendre au Tribunal redoutable de J. C? De la part du Juge, point de ſurpriſe à appréhender, il connoît

tout : point de ſollicitation à craindre, il eſt incorruptible : point d'acception de perſonnes, il eſt l'équité même.

Ainſi tout ce que ſe dit un Accommodant pour ſe calmer ſur l'acceptation de la Bulle, n'a ni juſteſſe ni ſolidité. Il ne doit point dire : *Seigneur, ſi je ſuis dans l'erreur, c'eſt vous qui m'avez déçu.* Il y a tant d'endroits par leſquels la Conſtitution s'annonce pour n'être pas l'ouvrage du S. Eſprit, que quiconque ne le voit pas, doit craindre que ce ne ſoit la juſte punition de ſes péchés.

Cas de conſcience bien déciſif.

Un cas de conſcience, qui auroit été décidé avec les autorités les plus authentiques, il y a plus de trente ans, par de grands Evêques, par la Sorbonne, par l'Univerſité de Paris, par la Congrégation des Bénedictins de S. Maur, par celles de l'Oratoire, de Ste Geneviève, de la Doctrine Chrétienne, des Feuillans, &c. & par les particuliers les plus diſtingués des autres Corps, on auroit aſſurément lieu de le regarder comme bien décidé ; & il faudroit être bien téméraire pour ne pas ſe rendre à une pareille déciſion.

Or tous ces Corps & ces particuliers, qui jouiſſoient alors de toute leur réputation, ont regardé la Bulle avec hor-

reur. En acceptant la Bulle, on a donc contre ſoi tout ce qu'il y avoit de plus éclairé dans le Royaume, il y a trente & quarante ans, ſelon la notice qu'on en donne dans ce Recueil. Quoi de plus capable d'allarmer ? Ce n'eſt pas tout. Il eſt hors de doute que Port-Royal, & ce que nous avons eu de plus ſavans dans le dernier ſiécle, Evêques, Prêtres & Religieux, auroient rejetté la Bulle.

En remontant plus haut, ce Décret auroit encore trouvé plus d'Oppoſans. Un Concile qui ſeroit compoſé de tous les Papes, de tous les Peres, de tous les Docteurs, & de tous les Théologiens, qui ont le plus brillé dans chaque ſiécle, & qui parlant ſur les matieres de la Bulle, s'éleveroit contr'elle, oſeroit-on le contredire ? Mais il eſt tout formé ce Concile, par le Recueil que l'on a fait en ſept volumes in 4°. des témoignages de tous les ſiécles contre la Bulle. (Nous en avons déja donné plus haut une idée par quelque détail.)

Concile perpétuel, & de tous les ſiécles contre la Bulle.

S. Auguſtin muni des témoignages de onze Peres de l'Egliſe, ſe croioit en état de renverſer les Pélagiens : & voici toute la Tradition qui s'unit à nous pour combattre la Bulle: Si le témoi-

gnage de ce que nous avons eu de plus éclairé dans notre ſiécle, doit jetter l'allarme dans le cœur des Fidéles que l'on force de ſe ſoumettre à la Bulle, combien leurs inquiétudes doivent-elles augmenter à la vue de ce nombre prodigieux de témoignages de tous les ſiécles, qui dépoſent contre la doctrine de la Bulle?

Que l'on diſe, ſi l'on veut, que nous ne ſommes qu'une poignée de gens, qui avons contre nous toute la terre. Sur le fond du dogme, nous avons pour nous tous ceux des Acceptans, qui rejettent la doctrine de la Bulle priſe dans ſon ſens naturel. Entr'eux & nous, la diſpute ne roule que ſur le ſens de la Bulle. Mais ſur cet article nous avons pour nous tous les Dictionaires & tous les Jeſuites, les grands Arcboutans de la Conſtitution, MM. de Saleon & Languet, c'eſt-à-dire, nos plus fortes Parties : nous avons enfin la droite raiſon, qui veut que l'on prenne les termes dans leur ſignification naturelle. Retranchez des Acceptans tous ceux qui rejettent la doctrine de la Bulle priſe dans ſon ſens naturel, le nombre des Partiſans de ce Decret, n'eſt pas le plus grand. C'eſt le ſujet des gémiſſemens profonds, & des vives allarmes

de feu M. de Sens, en écrivant au Pape regnant. On a entendu le cri perçant qu'il jette comme à la vue d'un embrâſement preſque général.

Excuſes des Accommodans. Les Accommodans & les Politiques à la vérité deſapprouvent aſſez hautement le zéle amer de M. Languet, & de ceux qui marchent ſur ſes traces. Ils rendent volontiers une certaine juſtice aux Appellans. Ils ne prennent au fond nul interêt à la Bulle. Ils en reconnoiſſent même en quelque dégré les défauts & le danger. Ils ſouhaiteroient de tout leur cœur, pour le bien de l'Egliſe & pour la paix du Royaume, qu'il n'en eut jamais été queſtion. En un mot ils demandent plutôt grace pour la Bulle, qu'ils ne ſont ardens à la préconiſer. Mais que faire, diſent-ils ? Rome a lâché ce fâcheux Décret : le Roi l'a autoriſé par des Déclarations & des Lettres-Patentes : eſpere-t-on de faire reculer ces deux Puiſſances ? En pareilles circonſtances, n'eſt ce pas au parti le plus foible à céder ? Après tout, n'y a-t-il pas des tempéramens à prendre ? Ne peut-on pas dire que la Conſtitution n'eſt ni une régle de foi, ni une déciſion, ou un jugement dogmatique de l'Egliſe ; & qu'ainſi c'eſt une vexation manifeſte de refuſer les Sacremens

aux Fidéles, ſous prétexte de défaut de ſoumiſſion à ce Décret ; mais qu'elle eſt néanmoins un jugement de l'Égliſe en matiére de doctrine, jugement qui a pour objet de régler le langage par rapport aux matiéres conteſtées, & de proſcrire des expreſſions & des propoſitions, ſoit à cauſe de l'abus qu'on en pourroit faire, ſoit pour d'autres raiſons connues des Supérieurs Eccléſiaſtiques.

L'Egliſe eſt invariable dans ſon langage comme dans ſa foi.

Quelques obſervations ſimples & déciſives, vont faire ſentir l'abſurdité de ce ſiſtême. D'abord il ne s'agit pas d'une ſeule expreſſion, comme il eſt arrivé autrefois au ſujet du mot de *Conſubſtanciel, & des trois Hypoſtaſes.* Il eſt queſtion dans l'affaire préſente d'un langage de Religion. Or l'Egliſe n'eſt pas moins invariable dans ſon langage, que dans ſa croyance. Si donc la Bulle étoit un jugement de l'Egliſe deſtiné à régler le langage ſur les matieres conteſtées, on y appercevroit du moins une inviolable fidélité, à ne pas s'écarter de la *forme de ſaines paroles* perpétuellement uſitée par la Tradition. Ici c'eſt tout le contraire. Pour peu qu'on compare les textes du P. Queſnel condamnés par la Bulle, avec ceux de l'Ecriture, des ſaints Docteurs, des Con-

ciles, comme on l'a fait dans les Hexaples, & dans beaucoup d'autres Ecrits, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la parfaite conformité qui s'y trouve, tant pour l'énonciation que pour la ſubſtance de la doctrine. Quelle régle de langage, que celle qui proſcriroit d'un ſeul coup une multitude d'expreſſions édifiantes, conſacrées dans les monumens eccléſiaſtiques anciens & modernes ! Pourroit-on attribuer à l'Egliſe une pareille loi, ſans combattre directement les promeſſes, qui ne lui aſſûrent pas moins la perpétuité du langage de la vérité, que la perpétuité de la vérité ?

L'abus ni la crainte de l'abus ne peut juſtifier la condamnation d'une bonne choſe.

Les expreſſions du P. Queſnel, dit-on, ſont condamnées, de crainte que quelqu'un n'en abuſe. Mais de quoi ne peut-on pas abuſer ? Si la crainte d'un abus eſt une raiſon légitime pour condamner un langage & des propoſitions irrépréhenſibles en elles-mêmes, il n'y a rien de ſi ſacré dans la Religion qu'il ne fut permis de condamner ſous prétexte des abus. Ce n'eſt pas ainſi que l'Egliſe ſe conduit. Fidéle à remplir toute juſtice, en même-tems qu'elle corrige les abus, quand il y en a, elle ne manque pas de témoigner ſon reſpect & ſon attachement pour les

choſes bonnes dont on abuſe. Il eſt contraire à ſon eſprit de flétrir le langage de l'Ecriture & des Peres, quelqu'abus que des particuliers en faſſent ou en puiſſent faire. Feu M. Petitpied & d'autres Théologiens ont prouvé invinciblement cette vérité dans leurs Réponſes aux Ecrits de M. Languet, alors Evêque de Soiſſons.

Mais s'il répugne à l'eſprit de vérité qui anime l'Egliſe, de condamner des expreſſions éxactes & tirées des SS. Docteurs, lors même qu'on en abuſe viſiblement, combien plus quand perſonne n'en abuſe ? C'eſt le cas où ſe trouvoient les Propoſitions du P. Queſnel. Perſonne n'en abuſoit, & perſonne ne s'en ſervoit pour ſéduire les Fidéles & répandre des erreurs. Les prétendus Janſéniſtes, & le P. Queſnel lui-même n'en abuſoient pas. M. Languet & M. de Saleon les déchargent hautement de cette accuſation ſurannée. De l'aveu de ces deux Prélats, les Appellans n'ont jamais eu d'autre doctrine ſur la matiére de ces Propoſitions, que celle qui eſt enſeignée librement à la face de toute l'Egliſe par les Peres *Bellelli & Berti*, & par tout l'Ordre des Auguſtins. Par conſéquent le point vue, ſous lequel les Auteurs du

On n'a point abuſé de ce qu'a dit le P. Queſnel de l'aveu de MM. de Saleon & Languet.

ſiſtême politique que nous éxaminc
voudroient autoriſer la Bulle , 1
ſoutenable par aucun endroit.

Prenons en main le Décret de (
ment XI , qu'il s'explique lui-mê
Le Pape d'abord y repréſente l'Au
des Réfléxions morales comme un
Précurſeurs de l'Antechriſt par la n
peinture qu'il en fait. Pour *mettre*
ſuite en évidence une multitude d'erre
qui régnent dans ce Livre, il en
trait 101 Propoſitions, qu'il condat
par les qualifications les plus flétrif
tes, juſqu'à celle *d'Hérétique* &c.
ce ainſi qu'on s'exprime, quand or
pour but que d'interdire la lecture
Livre, que d'en faire une loi de d
pline, que de régler la forme du
gage, ou quand on ne condamne
Propoſitions qu'à cauſe de l'abus
des perſonnes mal-intentionnées
pourroient faire ? Tous ces traits n
noncent-ils pas au contraire que la
le a pour objet de ſtatuer ſur la do
ne, de condamner des erreurs ,
plutôt une multitude d'erreurs, de
miner des diſputes : en un mot qu
eſt de ſa nature, & dans l'intentio
ſon Auteur, une déciſion & un ju
ment dogmatique, non pas à la
é, un jugement développé & déta

ui marque le dégré précis de méchan-
:té qui ſe trouve dans chaque Propo-
ɔſition, en appliquant à chacune en
ırticulier les qualifications qui lui con-
ennent, mais néanmoins un jugement
ɔſitif, & même déterminé, en tant
ı'il condamne toutes & chacune des
ropoſitions dans leur ſens propre &
ıturel, & qu'il ordonne d'en rejet-
:r la doctrine comme un poiſon
ıortel.

Ce n'eſt donc point recevoir le ju-
:ment de Clément XI que de le reſ-
aindre, de le modifier & de le ré-
ıire preſque à rien, comme font la
upart des Accommodans. C'eſt aban-
ɔnner la bonne foi, la droiture & la
ncérité chrétienne. *Mais le Seigneur*
aitera ceux qui ſe détournent dans leurs
oies obliques, comme ceux qui commet-
nt manifeſtement *l'iniquité* : au lieu
ue *la paix* ſera *ſur Iſraël.* Tel eſt l'heu-
:ux partage de ceux, qui s'étant éga-
:s durant quelque tems dans ces rou-
:s perdues, ſont revenus ſur leurs pas,
our entrer dans la voie des défenſeurs
e toute vérité. Ils ont été ſalutaire-
ıent effrayés de cette terrible menace
e l'Ecriture : *Malheur à la terre de*
Meroz, dit l'Ange du Seigneur, mal-
heur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils

Combien d'Acceptans rejettent la doctrine de la Bulle.

pſ. 124. 5.

Jug. 5. 23.

ne ſont point venus au ſecours du S
au ſecours des plus vaillans de ſ
riers. Quel eſt l'Accomodant qu
lieu de la redouter ? Pour s'en
à couvert, il en eſt encore te
campagne eſt toujours ouverte
combat dure perpétuellement.
déſerter du camp ruineux de l
Jug. 7. 20. pour s'unir à la petite troupe
deon, à qui la victoire eſt pr
parce qu'elle n'a que la trompet
vérité, pour lui rendre témo
2. Cor. 4. 7. La lampe de la charité, *ce tréſ*
miére, elle le *porte dans des va*
gile, qui doivent être briſés,
la grandeur de la puiſſance qui
elle, *ſoit* reconnue comme ver
Dieu, & non pas d'elle.

Utilité de ce Recueil, 5°. *p*
Oppoſans à la Bulle, & les Fi
tous les Etats.

» Les exemples (dit M. Paſc
» morts généreuſes des Lacedém
» & autres ne nous touchent
» Car qu'eſt-ce que tout cela n
» porte ? Mais l'exemple de la n
» Martyrs, (& des Confeſſe
» Jeſus-Chriſt,) nous touche ;
» ſont nos membres. Nous av
» lien commun avec eux : leur

ı peut former la nôtre. Il n'eſt
ı de cela dans les exemples des
ens : nous n'avons point de liai-
avec eux, comme la richeſſe d'un
ınger ne fait pas la nôtre, mais
ı celle d'un pere & d'un mari. »
r ce principe il n'y a point de Fi-
zélé pour l'affaire de ſon ſalut,
e doive enviſager cette Collec-
comme un bien de propriété.
ıuve à chaque pas des peres, des
s, des freres & des ſœurs, avec
els il a des liaiſons les plus inti-
comme faiſant partie avec eux
orps miſtique de Jeſus-Chriſt,
'eſtime & l'amour de la vérité.
nt donc à la ſageſſe & au ſou-
ı pouvoir de Dieu la diſpoſition
ms & des momens qu'il s'eſt ré-
ı, occupons-nous beaucoup d'un
r préſent, ſur lequel il ne nous
ıs permis d'avoir ni incertitude ni
:.

Devoir de tout Fidéle.

devoir, c'eſt de combatre juſ-
la mort contre un Décret ennemi
ıs-Chriſt, en faveur d'un Corps
de vérités précieuſes, qui diſtin-
eſſentiellement le Chrétien d'a-
e Juif. Ce devoir, c'eſt de fer-
erſévéramment l'oreille aux pe-
phiſmes de la ſageſſe humaine,

qui cherche vainement à all
cience avec le repos. Ce d
de ſupporter avec courage l
Dieu, & pendant ces délai
eſpéces de véxations & d'i
par les quelles il plaira à D
rendre conformes à l'image
Voilà où il en faut toujou
à la ſimplicité, à la certitud
jeſté de la cauſe que nou
bonheur de ſoutenir. Nous
pour remplir ce devoir, e
compagnie, extrémement di
toutes ſortes de perſonnes
Heb. 12. 1. été fidéles aux dépens de
donc *que nous ſommes envi*
ſi grande nuée de témoins, dé
de tout ce qui nous appeſantit
ché qui nous aſſiége; & couro
tience dans cette carriére qui
verte. C'eſt l'avis du grand
premiers Fidéles perſécutés
uſage naturel en cette occa

A meſure qu'on verra pa
que perſonnage ſur la ſcène,
dra quelques circonſtances c
de la Bulle, & juſqu'à qu
a figuré dans cette affaire.
de cet aſſemblage extrémer
ſifié, on en prendra une t
nérale, propre à en former

e Corps. C'eſt le moyen de prévenir oubli, où, ſans les ſavantes Remonances de pluſieurs de nos Parlemens, n commençoit à ſe laiſſer aller. Il ſeme que la protection, qu'ils ont accorſe aux innocens opprimés, ait fait vivre tous les droits de l'Appel, que on paroiſſoit perdre de vue dans le ıonde.

En ſuivant à l'œil les principaux Au- Vices capitaux de la Bulle.
eurs de l'Appel & leurs adhérans, on 'oubliera jamais les vices capitaux de ı Conſtitution. On n'oubliera point ı manœuvre clandeſtine qui l'a enantée : les défauts eſſentiels dans la aaniére, dont elle a été donnée à Roıe par le Pape Clément XI (Albani,) ans égard au ſacré Collége des Carinaux, en foulant aux pieds toutes les Régles reconnues par les Canoniſtes, nêmes Ultramontains, même poſtéieures aux derniers Conciles Généaux.

On n'oubliera plus que c'eſt le chefl'œuvre des Jeſuites, & pour tout dire, du P. Tellier, Confeſſeur de Louis XIV, puiſque c'eſt à eux qu'elle appartient, comme étant le triomphe du Moliniſme : qu'eux ſeuls ont intérêt de a ſoutenir, & qu'ils ſont bien réſolus le le faire aux dépens de l'honneur du

ſaint Siége. On n'oubliera point le ſoulévement général qu'elle cauſa, lorſqu'elle parut : les difficultés propoſées par les Théologiens, adoptées & adreſſées au ſaint Siége par les Evêques : l'Appel au Concile, qui fut regardé comme la reſſource de l'Egliſe : les Déclarations même du Roi, qui impoſérent ſilence, & les avis donnés par ordre de ſa Majeſté, pour empêcher que les ſimples Fidéles ne fuſſent inquiétés à cette occaſion.

On ne perdra point de vue que ce Décret, eſſentiellement ennemi des Régles & de l'Unité eccléſiaſtique, perſécuteur & deſtructeur de tout bien ſolide, ne s'eſt introduit au milieu de nous que par les cabales & la violence, qu'il ne s'y eſt maintenu & accrédité qu'à force de coups d'autorité, de Lettres de cachet, d'éxils & d'empriſonnemens : qu'il a mis le déſordre & la confuſion dans tous les Corps : qu'il a tout déplacé dans les Congrégations les plus ſavantes & les plus régulieres : qu'il y a ruiné les bonnes études & la diſcipline : qu'il a décrédité & avili les plus précieux monumens de la vénérable antiquité, pour y ſubſtituer une Littérature preſque toujours prophane : qu'il a changé & corrompu la Théolo-

gie dans les Ecoles les plus célebres : qu'il a altéré ou affoibli preſque partout la prédication de la Chaire : qu'il a fait fabriquer des Catéchiſmes nouveaux, parce que la pureté des anciens ne pouvoit ſe concilier avec ſes cenſures : qu'il a arraché du ſaint Miniſtére la plupart des bons Ouvriers, pour en proſtituer la diſpenſation à des hommes ignorans, vicieux, & même ſcandaleux : qu'il a corrompu preſque toutes les ſources de l'éducation Chrétienne, Eccléſiaſtique & Religieuſe : que par une ſuite néceſſaire de ces déſordres, on ne trouve preſque plus de mœurs en France. C'eſt une plainte que l'on entend éclater de toute part. La nouvelle idolâtrie du Décret produit à peu près les mêmes effets, qui ſont décrits aux verſets 25 & 26 du chapitre 14 de la Sageſſe. Enfin on ne perdra plus de vue que ce monſtre funeſte a livré le Royaume à tous les ravages de l'irréligion & de l'impiété, qui vont aujourd'hui tête levée à la Cour, dans la Capitale, dans les Provinces, & juſque dans les campagnes ; & qui envahiſſent de proche en proche le terrain immenſe que leur a préparé la Bulle *Unigenitus.*

A la vue d'un ſpectacle ſi capable de

conſterner des cœurs chrétiens, (pouvons-nous faire de mieux, que rappeller nos Lecteurs au premier (de cette affaire, à la faveur de la pi cription, & aux fondemens inébran bles de cette grande cauſe, en leur mettant devant les yeux les paroles premier chapitre de l'Epître de S. I aux Galates ? *Quand nous vous anno rions nous mêmes, ou quand un Ang Ciel vous annonceroit un Evangile di rent de celui que vous avez reçu, q ſoit anatême.* C'eſt pour cela que le S. nous donne cet avis : *Ne paſſez-pas anciennes bornes, qui ont été poſées par Peres.*

Prov. 22. 28.

Ceux à qui l'Apôtre parloit ai étoient ſortis du païs que nous habit(Ils avoient été inſtruits de l'Evangil la Grace par S. Paul même, & pa dignes coopérateurs; comme nous av reçu des mains de M. de Vialart l(Evêque de Châlons, & de celles de le Cardinal de Noailles, les vér renfermées dans les *Réflexions Mor* du Pere Queſnel, qu'eux-mêmes avoient reçues des mains de leurs Pe

Les Jéſuites deſtructeurs de l'eſprit du Chriſtianiſme.

De faux Apôtres avoient troublé Galates, & s'étoient efforcés de r verſer l'Evangile de Jeſus-Chriſt, p les ſoumettre au joug de la circonci

judaïque. C'eſt à peu près ce que font les Jeſuites depuis deux ſiécles. Ils s'efforcent de renverſer l'Evangile de la Grace prêché par S. Paul: ils travaillent à ramener l'eſprit du judaïſme ſur les ruines du Chriſtianiſme, & c'eſt dans ce goût, qu'ils veulent nous ſoumettre au joug de la Conſtitution qu'ils ont enfantée.

Il ne s'agit pas parmi nous, comme parmi les Galates, d'un ſeul point de doctrine: il s'agit du dogme de la Grace & de tout ce qui y a rapport. Il eſt queſtion de toute la Morale Evangélique, & ſpécialement du plus grand & du plus indiſpenſable de tous les Commandemens, qui eſt celui de l'amour de Dieu. Il s'agit de la diſcipline de l'Egliſe dans l'adminiſtration des Sacremens. Il s'agit des cenſures, & de la crainte qu'on en doit avoir. Sur tous ces points, & ſur pluſieurs autres, les 101 Propoſitions renferment un corps de doctrine conforme à l'Evangile, & preſque toujours conçu dans les termes même de l'Ecriture, des Conciles, des ſouverains Pontifes, & des Peres de l'Egliſe, ainſi qu'on l'a vérifié dans tant de ſavans Ouvrages. Voilà ce que les Jeſuites veulent nous faire anatématiſer, pour faire régner tranquille-

Nouvel Evangile qu'ils introduiſent

ment, s'il étoit poſſible, un nou
Evangile à la faveur de leur nouv
Décret: Evangile qui tous les jour
dévelope, pour pervertir les Fidé
dans les Livres de leurs Peres Berru
Pichon, Griffet, & autres Ecriv
dévoués à ce nouvel Apoſtolat.

C'eſt donc le cas de dire & de r
ter, ſuivant l'enſeignement de l'A
tre: *ſi quelqu'un* nous *annonce un E*
gile different de celui qui nous a
prêché de tout tems, *qu'il ſoit*
théme.

Tous peuvent réſiſter à la Bulle, comme tant d'autres l'ont fait.

Mais, dira-t-on, eſt il bien vrai
les zélateurs de la Bulle veulent in
duire par le moyen de la Conſtitu
Unigenitus un nouvel Evangile? De
ples Fidéles, des Religieuſes, des m
de famille, de bons Laïcs ſont-ils en
de s'en convaincre, & de refuſer pa
te raiſon l'acceptation de la Bulle
l'on eſt en doute de cette capaci
leur égard, on n'a qu'à lire les c
bats de toutes ces ſortes de perſon
dans cette Collection. On voit
qu'où va la ſimplicité de leur foi l
neuſe & conſtante: elle fait l'adr
tion des plus forts en Iſraël. Ces pe
nages d'un ordre commun, & quel
fois dans la pouſſiére, nous retra
ce qui s'eſt paſſé dans les ancie

perſécutions, où le ſexe le plus foible & des gens de la lie du peuple, triomphoient par la force de la vérité des ſubtilités du menſonge, & des raiſonnemens de la Philoſophie, ou de l'art oratoire.

Mais qu'on prenne en main ce Décret, que les Jeſuites, malgré le zéle qu'ils ont pour lui, ne veulent montrer à perſonne. Car il eſt vrai qu'ils ne ſe mettent pas plus en peine de faire lire aux fidéles, en langue intelligible, la Conſtitution, que le Nouveau Teſtament. C'eſt une piéce, dans le grand procès qu'ils ont contre la doctrine de l'Egliſe, qu'ils tiennent toujours au fond du ſac, en ſemant de toutes parts les autres Ecrits qui ſervent à la mettre en faveur. Ouvrons donc les yeux qu'ils veulent nous fermer, pour ne faire des fidéles qu'une ſociété d'aveugles. Liſons ce Décret fatal dont on veut faire notre régle. Que dit-il ?

Expoſé ſimple des vérités proſcrites.

Envain vous commandez, Seigneur, ſi vous ne donnez ce que vous commandez. C'eſt la 3e. Propoſition condamnée. Pour juger, & de la Propoſition, & de la Bulle qui la condamne, une réflexion très ſimple ſuffit. N'eſt-il pas vrai, que jamais Dieu n'eſt obéi, s'il

ne donne de faire ce qu'il commande? S'il n'eſt pas obéi, il eſt clair qu'il commande envain. Que dit-elle encore, cette Bulle, pour laquelle on met l'Egliſe & l'Etat en combuſtion, & à laquelle on immole tout? Que dit-elle? Que nous apprend-t-elle? Elle cenſure cette Propoſition (la 27e.) *La foi eſt la premiere grace, & la ſource de toutes les autres.* Elle cenſure donc S. Auguſtin, qui dit formellement: *La foi nous eſt donnée* la premiere, *& c'eſt par ſon moyen que nous obtenons* les autres choſes, *en quoi conſiſte la bonne vie.* (*Fides* prima *datur, ex quâ impetrantur cætera.* de Prædeſt. Sanctorum, c. 7. n. 12.) Elle n'a pas plus d'égard à ce qu'enſeigne expreſſement le Concile de Trente. (Seſſ. 6. chap. 3.)

» Lorſque l'Apôtre dit, que l'homme eſt juſtifié par la foi, il faut entendre ces paroles dans le ſens que l'Egliſe Catholique a perpétuellement embraſſé & exprimé; c'eſt-à-dire, que la raiſon pour laquelle on dit que nous ſommes juſtifiés par la foi, c'eſt parce que la foi eſt le *commencement* du ſalut de l'homme, le *fondement* & la *racine* de toute juſtice. *Humanæ ſalutis initium, fundamentum & radix omnis juſtificationis.*

Si

Si la foi eſt le *commencement* du ſalut, *la foi eſt la premiere grace.* Si elle eſt la *racine* de toute juſtice, elle eſt la ſource de toutes les graces. Elle eſt donc *la premiere grace,* ſelon le ſaint Concile de Trente. Telle eſt la doctrine que l'Egliſe a reçue de S. Paul, & qu'elle a enſeignée dans tous les tems : doctrine Apoſtolique, à laquelle par conſéquent il n'eſt pas permis de renoncer, en condamnant une propoſition, où elle ſe trouve exprimée d'une maniére également claire & correcte.

» Il n'y a que deux amours, d'où » naiſſent toutes nos volontés & toutes » nos actions : l'amour de Dieu, qui » fait tout pour Dieu, & que Dieu ré» compenſe : l'amour de nous-mêmes » & du monde, qui ne rapporte pas à » Dieu ce qui doit lui être rapporté, » & qui par cette raiſon même devient » mauvais. » Cette doctrine de la Propoſition 44 condamnée par la Bulle, eſt clairement (comme on l'a fait voir en tant d'endroits) la doctrine de S. Auguſtin, de S. Leon Pape, de S. Grégoire le Grand ; & un peu de bon ſens ſuffit pour s'aſſurer que cette doctrine eſt eſſentielle à la Morale Chrétienne. Nos actions libres naiſſent d'un amour libre. Cet amour ne peut avoir pour

objet que Dieu ou les créatures. *Il n'y a* donc *que deux amours*, celui de Dieu, que les ſaints Peres appellent charité, & celui de la créature, que l'on nomme cupidité. Par-là l'on voit encore combien eſt exacte & véritable la 40e Propoſition, qui porte que *ſans la grace de J. C. nous ne pouvons rien aimer qu'à notre condamnation.* Car il n'y a que la grace de J. C. qui inſpire la charité, & qui bannit la cupidité. Il en eſt de même de la Propoſition 46 conçue en ces termes : *la cupidité ou la charité rendent l'uſage des ſens bon ou mauvais.* Ajoutez-y la 49. *Nul peché ſans l'amour de nous-mêmes, comme nulle bonne œuvre ſans l'amour de Dieu.*

Le P. Queſnel avoit dit encore (Propoſition 78) que *le Peuple Juif étoit la figure du Peuple élu, dont J. C. eſt le chef. On s'en ſépare* (avoit il ajouté) *auſſi-bien en ne vivant pas ſelon l'Evangile, qu'en ne croyant pas à l'Evangile.* Qu'a-t-on pu ou voulu condamner dans cette Propoſition ? Ou qu'a-t-on voulu nous apprendre par cette cenſure ? Le Peuple élu n'eſt-il pas celui qui parvient par la ſainteté au bonheur éternel ? Et n'eſt-il pas de foi qu'on ſe ſépare de ce peuple en vivant dans le crime ?

ſur le deſſein de ce Nécrologe. cxlvij

Qu'y a-t-il enfin de repréhenſible dans la 88e Propoſition : *On ne ſait ce que c'eſt que le peché, & la vraie pénitence, quand on veut être rétabli* D'ABORD *dans la poſſeſſion des biens dont le peché nous a depouillés, & qu'on ne veut point porter la confuſion de cette ſeparation.* Remarquez qu'il s'agit d'un pécheur, qui a perdu par ſon peché les biens ſpirituels, la grace, & le droit de participer aux Sacremens. Remarquez que ce pécheur n'eſt point docile : qu'il veut être *d'abord* abſous & envoyé à la ſainte Table ou au ſaint Autel : remarquez qu'il ne veut ni être humilié, ni ſe ſoumettre. Peut on croire qu'il ſache *ce que c'eſt que le peché*, ce que mérite le péché, ou ce qu'exige & renferme la pénitence, qui ſeule en obtient le pardon ? Il ne faudroit que la cenſure d'une pareille Propoſition pour juſtifier tout le Pichoniſme ; & les Evêques qui ſe ſont ſi juſtement élevés, & avec tant de zéle contre le Livre du P. Pichon, n'ont rien dit de moins fort, & quelques-uns même ont été plus loin que cette Propoſition, ſans avoir rien outré.

Quand on exige de nous, que nous renoncions à des vérités ſi claires, ſi importantes, ſi populaires, & qu'on

prétend nous y forcer par l'autorité d'un nombre de Paſteurs, n'eſt-ce pas vouloir nous faire franchir les bornes poſées par nos Peres ? C'eſt donc le cas de prendre la parole de S. Paul pour régle: » Quand nous vous annoncerions » nous-mêmes, ou quand un Ange du » Ciel vous annonceroit un Evangile » différent de celui que nous avons an- » noncé, qu'il ſoit anathême. » De cette régle ſi importante & ſi déciſive, S. Cyprien [Lettre 27.] concluoit qu'il ne falloit pas écouter les Martyrs, qui vouloient que *d'abord*, & ſans ſatisfaction, les pécheurs fuſſent rétablis dans la jouiſſance des biens dont le péché les avoit dépouillés.

Vincent de Lerins alléguant le même texte de S. Paul, demande pourquoi l'Apôtre ne dit pas: *Quand je vous annoncerois*, mais, *quand nous vous annoncerions nous mêmes* un autre Evangile ? A quoi cet Auteur du V. Siécle [qui a écrit d'une maniere ſi ſolide & ſi lumineuſe ſur l'antiquité & l'univerſalité de la Foi Catholique] répond que c'eſt comme ſi S. Paul avoit dit: » Quand » même Pierre, André & Jean, quand » même enfin toute l'aſſemblée des A- » pôtres nous annonceroit un autre E- » vangile que celui que nous vous a-

Trait remarquable.

» vons prêché, qu'il ſoit anathême. » On voit [ajoute Vincent de Lerins] que l'Apôtre ne fait cette ſuppoſition viſiblement impoſſible, que *pour nous affermir plus inviolablement dans la foi.*

A Dieu ne plaiſe auſſi que nous la faſſions jamais comme poſſible, cette ſuppoſition; encore moins comme d'une choſe actuellement exiſtante. Non, jamais le Corps des Paſteurs n'enſeignera l'erreur, de même que jamais un Ange du Ciel ne nous détournera de la vérité. Mais, s'il falloit opter, ſouvenons-nous [ſelon l'avertiſſement de S. Paul] que nous devrions nous attacher à la vérité révélée, plutôt que d'y renoncer par conſidération pour quelque autorité apparente que ce puiſſe être. En effet [comme le remarque S. Auguſtin ſur cet endroit de l'Epitre aux Galates] la vérité doit être aimée pour elle-même, & non à cauſe de *l'homme* ou de *l'Ange*, par qui elle eſt annoncée. Car [dit encore ce ſaint Docteur] qui n'aime la vérité qu'à cauſe de ceux qui l'annoncent, ſera diſpoſé à aimer le menſonge, s'ils viennent à le tirer de leur propre fond, & à l'enſeigner.

Ajoutons ſur ce ſujet une réflexion non moins utile que naturelle: on peut

être induit en erreur, ou en mépriſant, comme l'ont fait les Proteſtants, l'autorité des Paſteurs, qui ſont les Anges viſibles du Seigneur ; ou en ſe perſuadant que c'eſt le Corps des Paſteurs, ou quelqu'Ange du Ciel, qui nous enſeigne l'erreur à laquelle on veut nous faire participer. Ne réſiſtons jamais à l'unanimité réelle des Paſteurs, qui enſeignent les dogmes de la foi, mais ne nous rendons point à l'autorité apparente des Paſteurs, ſous le nom deſquels on nous propoſe l'erreur.

Unanimité es Paſteurs, anal de la ›i, non une utorité appa- ›nte.

Si un Ange ſe préſente à nous comme deſcendant du Ciel, & qu'il combatte des vérités auſſi conſtantes que celles qui ſont exprimées dans les Propoſitions que nous venons d'expoſer ; tenons-nous aſſurés que c'eſt un Ange de Satan qui ſe transforme en Ange de lumiére. Si on nous dit que le Corps des Paſteurs autoriſe les erreurs qu'établit la Conſtitution, répondons que cela n'eſt, ni peut être véritable. De ſimples fidéles peuvent ne pas ſavoir les conditions néceſſaires pour faire d'un Décret du Pape un Décret de l'Egliſe univerſelle. Ils peuvent ignorer dans le fait, ſi telles ou telles conditions ont lieu à l'égard de la Bulle *Unigenitus* ; mais ils peuvent & doivent ſa-

voir qu'au moins il y a un grand nombre des 101 Propoſitions, qui n'expriment que des vérités certaines ; qu'on ne peut par conſéquent recevoir le Décret qui les condamne ; que ce ſeroit faire injure à l'Egliſe de le lui attribuer ; & qu'en vain on nous menace d'anathême, puiſqu'au contraire S. Paul dit anathême à quiconque les condamne, & encore à quiconque les veut faire condamner.

Ce qui eſt
La portée d
ſimples.

Que cet anathême eſt terrible pour les faux Apôtres, qui prêchent la Bulle ! Ils triomphent, quand ils ont renverſé quelque perſonne foible ou peu inſtruite. Qu'ils tremblent plutôt, & qu'ils craignent pour eux-mêmes la condamnation & la confuſion des vieillards accuſateurs de Suſanne.

Il eſt vrai que chaque particulier n'eſt pas en droit de dire anathême à cet Ange, qui paroît deſcendu du Ciel ; à la perſonne de ce ſéducteur, qui a d'ailleurs toutes les apparences de lumiére & de ſainteté ; à ces Paſteurs, qui en nous parlant au nom de l'Egliſe, lui font dire ce quelle ne dit point, ce quelle ne croit point, & le plus ſouvent ce qu'ils ne croyent point eux-mêmes. C'eſt l'Apôtre qui le prononce, cet anathême, & qui l'a pro-

A qui ap
partient
droit de di
anathême.

noncé par avance contre ceux qu'il ſavoit devoir introduire dans l'Egliſe ce que nous y voyons. C'eſt ſur-tout au Concile Général, qu'il appartient de le prononcer avec une autorité ſouveraine, & il peut le prononcer en certains cas contre les ſucceſſeurs mêmes de ſaint Pierre & de ſaint Paul. C'eſt ainſi qu'en a uſé le ſixiéme Concile Général contre le Pape Honorius, qui avoit altéré le dogme & le langage de l'Egliſe: le dogme, en enſeignant qu'il n'y avoit qu'une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt; & le langage, en ſupprimant les termes d'une & de deux opérations.

Qu'on y prenne garde: ce n'eſt qu'à la faveur de l'ignorance que les Jeſuites pourroient réuſſir à faire regner une Bulle, qui n'eſt évidemment faite que pour eux, c'eſt-à-dire, qui ne peut ſervir qu'à autoriſer le nouvel Evangile qu'ils veulent introduire. Qu'il s'agiſſe, ou de répondre à leurs adverſaires, ou de les attaquer; où remontent-ils? Aux Bulles contre Baïus, qui au fond ne fixent & ne décident rien. Là commence leur Tradition: c'eſt de-là qu'ils partent toujours, & ils ne partent que de-là. Vous ne les verrez pas remonter plus haut; & s'il étoit poſſible qu'ils

Ce que c'eſt que la Tradition des Jéſuites.

ſur le deſſein de ce Nécrologe. cliij vinſſent à bout de faire prévaloir dans l'Egliſe leur ſiſtême anti-chrétien, ce ne pourroit être qu'en y étouffant peu à peu toute lumiere. Qu'on examine leur plan ; & l'on verra que c'eſt en effet à quoi ils tendent. Depuis que leur Bulle a ſubjugé tous les Corps Eccléſiaſtiques & Réguliers, depuis qu'elle s'eſt emparée des Univerſités, des Facultés, quelle étude fait-on de la doctrine des Peres de l'Egliſe ? Ils ne ſe vendent plus, parce qu'il paroît ſuperflu de les lire. Ceux qui reſtent dans les Bibliotèques, ou ſont ſous la clef ſans en faire d'uſage, ou ne ſont deſtinés qu'à ſervir de ſpectacle pour la repréſentation. Ainſi tout ſemble ſe réduire à la tradition courante des trois eſpéces de Bulles, que ces Peres font valoir à tort & à travers de toutes leurs forces. C'eſt par où ils paroiſſent avoir enchaîné l'Egliſe de France. Ils trouvent beaucoup plus d'oppoſition à leur Moliniſme dans les Egliſes étrangéres. Qu'on ſe ſouvienne bien de l'aveu qu'ils en font au Pape par l'organe de feu M. Languet.

Etude des SS. Peres abandonnée.

Au lieu de les ſuivre dans les ténébres où ils voudroient nous enfoncer, aurons-nous tort de les rappeller ſans ceſſe *aux anciennes bornes poſées par*

Deut. 32. 7. nos *Peres*, en leur diſant : *Interrogez les races paſſées. Conſultez les ſiécles anciens : Conſidérez ce qui s'eſt paſſé dans la ſuite de tous les tems : Interrogez votre pere, & il vous inſtruira : Interrogez vos ayeux, & ils vous diront* : Si l'homme ſans Jeſus-Chriſt a quelquequ'autre choſe que le menſonge & le péché : *nemo habet de ſuo niſi peccatum & mendacium* ; ſi la Religion Chrétienne n'eſt pas eſſentiellement un culte d'amour ; ſi l'homme devenu criminel, uniquement parce qu'il a ceſſé d'aimer Dieu, peut, ſans commencer à l'aimer, commencer à lui plaire.

2. Concile d'Orange.

Ils vous diront, ſi Moïſe a donné quelqu'autre choſe que la Loi, ſous laquelle gémiſſoit l'eſclave indocile, & ſi Jeſus-Chriſt ſeul n'a pas donné la grace des enfans, l'amour qui fait les ſerviteurs Fidéles. *Nous croyons*, diſent les Apôtres par la bouche de S. Pierre, *que c'eſt par la Grace du Seigneur Jeſus-Chriſt que nous ſerons ſauvés.* Premiere vérité décidée par les premiers Evêques dans le premier Concile de la premiere Egliſe contre les premiers ennemis de la Grace de Jeſus-Chriſt : Que c'eſt elle ſeule qui ſauve l'homme en tout tems, en tout état, en toute condition. Sans elle, rien n'eſt utile au ſalut, & tout y peut être contraire.

Act. 15. 11.

Vérité primitive.

Il vous diront, ſi quelqu'autre choſe que la différence de l'amour peut changer un cœur, dont tous les mouvemens doivent être réduits en derniere analiſe à quelqu'amour. *Il vous diront*, ſi Dieu n'a pas tout pouvoir ſur le cœur de ſes créatures ; & ſi ce n'eſt pas une impieté de nier qu'il puiſſe tourner le cœur comme il lui plaît, ſans bleſſer ſa liberté, à commencer même par le cœur des Rois. *Sicut diviſiones aquarum, ita cor Regis in manu Domini : quocumque voluerit, inclinabit illud.* Prov. 21, 1. *Ils vous diront*, ſi quelqu'un peut ravir des mains du Fils les brebis que le Pere lui a données ; & ſi les priéres que ce Fils bien aimé lui a offertes dans les jours de ſa chair, n'ont pas été pleinement éxaucées. Joan. 6, 39. *Ils vous diront*, s'il ne faut pas s'aſſurer que la triſteſſe & les gémiſſemens du pécheur ſont ſincéres & durables ; & ſi ce n'eſt pas conſéquemment une conduite ſage, pleine de lumiere & de charité, que de lui donner le tems de prouver ſa converſion par ſes œuvres.

Il vous diront, ſi toute l'Ecriture inſpirée de Dieu n'eſt pas bonne & utile pour inſtruire, pour reprendre pour corriger, pour conduire à la pieté & à la juſtice. 2. Tim. 2, 16. Si ces divines Ecritures ne ſont pas le lait du Chrétien : s'il n'eſt

pas dangereux de l'en vouloir ſevrer : s'il n'eſt pas utile à toutes ſortes de perſonnes d'étudier & de connoître l'eſprit & les miſteres de ces ſaints Livres ; & ſi le Dimanche ne doit pas être ſur-tout ſanctifié par cette lecture.

Ibid. 12. *Ils vous diront*, ſi dans ces Livres ſacrés il n'eſt pas écrit que *tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jeſus-Chriſt ſouffriront perſecution*, & ſi c'eſt un mal de le répéter après elle. *Ils vous diront* enfin (pour abreger cette énumération,) s'il eſt quelque puiſſance dans le mon-

2. Cor. 13. 8. 10. de, qui ait été donnée pour *la deſtruction*, & non pour *l'edification*, ou qui puiſſe *quelque choſe contre la verité*, qui demeure éternellement.

Ce n'eſt là, comme on voit, qu'une partie des vérités capitales, que la Bulle proſcrit dans les 101. Propoſitions. En les cenſurant, elle nous prêche donc un nouvel Evangile que celui qui nous a été prêché par les Apôtres, & tranſmis par la Tradition. Quand donc cette Bulle nous ſeroit préſentée, non pas ſeulement par cinq Papes de ſuite, mais (ce qui eſt impoſſible,) par tout le Collége Apoſtolique & par un Ange même : c'eſt à elle qu'il faut dire anathême, ſelon S. Paul ; parce-que la doctrine de ce Décret ne ſauroit être

univerſellement profeſſée par tous les Evêques Catholiques. Il n'y a eu juſqu'à préſent que quelques Evêques, & ſpécialement Meſſieurs de Saleon & Languet, qui ayent oſé le faire d'une maniere nette & diſtincte, & encore même au loin, c'eſt à-dire, en Italie & à Rome, où leur interprétation de la Bulle, quoique naturelle & ſincére, a été ſi mal accueillie.

Devoir indiſpenſable pour tous.

Il eſt donc d'un devoir indiſpenſable à tout Fidéle de tranſmettre ce précieux dépôt de vérités, qui a fait les ſaints, à ceux qui viendront après nous, avec la même fidélité qu'il nous a été conſervé par nos prédeceſſeurs. Plus la tentation eſt grande, plus elle doit redoubler nos ſoins & nos priéres. Il n'eſt pas néceſſaire d'appuyer ſur l'obligation des Eccléſiaſtiques. Tout Chrétien, dans la poſition où nous ſommes, a le même engagement : & quand il s'agit de tout, juſqu'aux femmes & juſqu'aux enfans, comme on aura la conſolation de le voir dans cette Collection, tous peuvent être témoins, & tous, lorſque l'occaſion s'en préſente, ſont dans l'obligation de l'être.

Prop. 96.

C'eſt ainſi que Dieu permet dans le tems de perſécution, que toutes les puiſſances ſoient contraires aux pré-

dicateurs de la vérité, afin que ſa victoire ne puiſſe être attribuée qu'à ſa grace. Il eſt alors donné à la bête de faire la guerre aux Saints, & de les vaincre. Telle eſt l'idée que s'en forme l'homme charnel ; & c'eſt de cette défaite apparente que la foi voit naître la couronne de gloire, qui les fait regner dans l'éternité. Quelqu'un ſera peut-être tenté de rabattre beaucoup de la qualité de Martyrs, qu'on donne à pluſieurs, quoique vivement perſécutés, ſoit pendant leur vie, ſoit après leur mort. Où eſt (dira-t-on) le ſang répandu, qui mérite de le décorer de ce titre d'honneur ? C'eſt ce que vont dire ceux qui ne ſont attentifs qu'à une eſpéce d'homicide, & à une effuſion extérieure de ſang, qui frappe les ſens, ou l'imagination, comme à des enfans. Ils comptent pour peu la fuite, l'éxil, l'indigence & la priſon même des innocens, dont la conſpiration des ambitieux & des protecteurs de l'erreur eſt la cauſe. C'eſt la réflexion d'un grand homme, que ſon amour pour la vérité avoit expoſé à ces rudes épreuves.

Fauſſe idée qu'on a du Martyre.

Explic. de la Paſſion, part. 1. c. 21. art. 2. t. 1. p. 608.

Qu'on nous mene plutôt à la Grève, diſoit une ſainte Religieuſe Carmelite à Dom la Taſte, Evêque de Betlehem,

ſon Viſiteur. Elle avoit raiſon. C'eſt une affaire plus prompte & plus nette d'avoir à porter ſur le billot ſa tête, pour y recevoir le coup de la mort, que d'être conſumé à petit feu par des vexations, qui ſe renouvellent chaque jour en cent manieres différentes, ſurtout dans les priſons Monaſtiques, où l'on a autant de Geoliéres dévotement impitoyables que de Religieuſes prévenues. Les exemples en ſont ici fréquens, & le courage des Filles fait honte à tant de lâches déſerteurs de la vérité, & même à certains défenſeurs, qui comptent pour beaucoup un témoignage rendu, ſans qu'il leur en ait coûté grand'choſe.

„ Il y en a beaucoup, (dit S. Auguſ- Serm. 286.
„ tin) qui ſouffrent le Martyre dans un n. 7. t. 5. p.
„ lit: oui, beaucoup. Dans cet état 1151.
„ le malade s'écrie : je ſouffre à ne
„ pouvoir plus y tenir. Vient la tenta-
„ tion : un homme, une femme l'invi-
„ te à employer quelque ligature, quel-
„ que reméde ſuperſtitieux. Tels & tels
„ (dit-on au malade) on été tout-à-
„ coup guéris. La foi du malade réſiſte,
„ il ne veut pas entendre parler d'un
„ pareil médicament. Il eſt ſans force,
„ & le voilà vainqueur du Diable. Col-
„ lé ſur le lit de douleur ce vrai Mar-

„ tyr reçoit la couronne immortelle „ de celui qui eſt mort ſuſpendu au „ bois de la Croix. „ N'eſt-ce pas-là la poſition de tant d'ames différentes, à qui l'on promet la délivrance de leurs maux, la liberté, les places, les récompenſes, les dignités, au moyen d'un trait de complaiſance, du grain d'encens jetté à l'idole, de ce mot ſpécifique : *je me ſoumets.*

Excès de nos maux plus grands qu'autrefois.

Perſonne n'ignore combien le dix-huitiéme ſiécle a de reſſemblance avec celui, où les Arriens paroiſſoient triompher dans l'Egliſe. Ce qui peut le différencier, c'eſt que notre tems a quelque choſe de beaucoup plus ſiniſtre & de ſéduiſant qu'alors. On ne trouvoit pas dans tous les coins de la terre une ſocieté d'hommes, qui par une correſpondance très liée & par une puiſſance qui embraſſe tout l'univers, tiennent en quelque ſorte dans leurs filets tous les gens de bien, pour les rendre victimes, ſoit de leurs erreurs, ſoit de leur haine couverte du manteau de la Religion. Mais ce que dit S. Bazile à des Solitaires perſécutés par les Ariens, eſt une leçon qui nous convient, quoique raportée en divers Ecrits.

Epiſt 303. „ Le nom doux & favorable, que „ portent ceux qui font les maux, (di-

„ ſoit ce grand Evêque) n'empêche pas
„ que leurs actions ne doivent être
„ priſes pour des actions d'ennemis. En
„ effet je regarde la guerre qu'on eſſuie
„ de la part de ſes concitoyens, com-
„ me la plus fâcheuſe ; car il eſt aiſé
„ de ſe défendre contre un ennemi dé-
„ claré ; mais le moyen de ſe mettre
„ à couvert des bleſſures, qui viennent
„ de la part de ceux qui ſont mêlés
„ avec nous ? C'eſt ce que vous avez
„ éprouvé. Car nos peres ont été per-
„ ſécutés, mais par ceux qui adoroient
„ les idoles.... Or ceux qui nous per-
„ ſécutent aujourd'hui, ne nous haïſ-
„ ſent pas moins que faiſoient ces an-
„ ciens ennemis. Mais ce qui eſt un
„ piége pour pluſieurs, ils ſe parent
„ du nom de Jeſus-Chriſt, afin que
» ceux qui ſont perſécutés ne jouiſ-
» ſent pas de la conſolation de paſſer
» pour Confeſſeurs. Car bien des gens
„ ſimples avouent qu'à la vérité on nous
„ fait bien des injuſtices ; mais ils ne
» donnent point le nom de Martyre à
» la mort que nous ſouffririons pour
» la vérité. C'eſt pourquoi je ſuis con-
» vaincu que le juſte juge nous réſerve
» une plus grande récompenſe, qu'à
» ceux qui ont autrefois ſouffert le mar-
» tyre ; puiſque ceux-là avoient tout

Mérite des ſouffrances peu connu.

» enſemble la gloire du martyre, que
» les hommes ne leur diſputoient pas,
» & la récompenſe qu'ils recevoient de
» Dieu. Mais pour vous, après des ac-
» tions qui ne ſont pas moins coura-
» geuſes, vous ne recueillez point
» d'honneur de la part des peuples; en
» ſorte qu'il y a lieu de croire que la
» récompenſe préparée dans le Ciel pour
» les travaux que l'on ſupporte main-
» tenant pour la foi, eſt beaucoup
» plus abandante.

» C'eſt pourquoi nous vous exhor-
» tons de ne vous pas laiſſer abbatre
» au milieu des tribulations, mais de
» vous renouveller dans l'amour pour
» Dieu, & d'ajouter de jour en jour
» à votre ardeur, ſcachant que c'eſt ce
» vous que doit être conſervé le reſte
« de la piété... que le Seigneur doit
» trouver ſur la terre, lorſqu'il vien-
» dra. Soit que les Evêques aient été
» chaſſés de leurs Egliſes, que cela ne
» vous ébranle point : ſoit que du mi-
» lieu du Clergé vous voyez ſortir des
» traitres, que cela n'affoibliſſe point
» votre confiance en Dieu : car ce ne
» ſont pas les noms qui nous ſauvent,
» ce ſont les mouvemens de la volonté,
» & l'amour ſincére pour celui qui nous
» a créés. Rappellez dans votre eſprit

» que dans l'attaque qui a été livrée à » notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ce furent les Pontifes, les Prêtres & les » Docteurs de la Loi, qui tramérent » la conſpiration : & qu'il ſe trouva un » petit nombre, qui étoit d'entre le » peuple, qui reçurent la parole avec » ouverture de cœur. Souvenez-vous » que ce n'eſt point la multitude qui » ſe ſauve, mais que ce ſont les Elus » de Dieu. Ainſi que la multitude du » peuple ne vous épouvante point, elle » reſſemble aux flots de la mer, qui eſt » agitée par les vents. Car quand un » ſeul ſe ſauveroit, comme Lot ſe ſauva de Sodome, il faut demeurer dans » l'attachement à la vérité, & conſerver une eſpérance inébranlable en » J. C. puiſque le Seigneur n'abandonnera point ſes Saints. »

La ſalut eſt du petit nombre.

Peut-on ſuivre un guide dont les conſeils ſoient plus ſages, les avis plus ſalutaires, les maximes plus sûres, pour nous conduire dans des tems auſſi difficiles que ceux où nous nous trouvons ? Qui nous auroit aſſuré que les tribulations que l'on ſouffre dans le ſein de l'Egliſe, de la part de ceux qui portent le même nom que nous, ne ſont pas moins méritoires que celles que nos Peres ont ſouffertes dans les

Vérité très-conſolante.

premiers tems, de la part des Idolât
nous aurions cru être suffisamment
dommagés de tout ce que nous aure
souffrir pour la vérité. S. Basile va
loin. Il est persuadé que le juste Jug
serve à de pareils traitemens une
grande récompense.

Mais à cet égard le rideau n'e
pas tiré par un coin avant le tems c
manifestation ? A commencer pa
saint Prêtre, M. de la Noë-Mesn
on en rencontre un bon nombre, c
le crédit auprès de Dieu annonce la
gnifique récompense qu'ils ont reç
souverain Rémunérateur de leurs s
frances. Ce sont des traits de lum
que la puissance de leur interceſſio
faveur des Fidéles, fait éclater, &
nous servent de garand de l'éta
gloire de ceux, dont Dieu permet
l'état apparent d'humiliation & d
probre où ils sont morts, continue
jours aux yeux de leurs ennemis :
leur bonheur n'en est pas moins
sommé. *Coronat in occulto Pater, i*
culto videns, dit S. Augustin.

Il est assez ordinaire de revêti
cabinets des portraits de grands h
mes, ou de personnes de piété. Ce
des tableaux inanimés, qui ont
utilité ; mais ici nous pouvons dir

vec S. Ambroiſe, que nous marchons ntre pluſieurs images de J. C. *inter mul- as imagines Chriſti ambulamus.* Images le J. C. qui ne le repréſentent pas ſeule- nent au-dehors, mais qui le renfer- nant au-dedans d'eux-mêmes, l'expri- nent avec une diverſité de nuances, par ce qu'il y a d'intime & de plus di- vin. Il ne rend pas ces images ſeulement vivantes, mais il agit auſſi extérieu- rement en elles pour leur ſanctification, & pour la nôtre. Soions de ceux, dont le même Saint dit, à qui la vue d'un homme de bien eſt un avertiſſement de corriger leurs mœurs : *Pleriſque juſti aſ- pectus admonitio correctionis eſt.*

Apprenons de S. Bernard les heureux effets d'un tel ſpectacle. Voici ce qu'il éprouvoit de ce reméde, au commen- cement de ſa converſion, dans les plus grandes ſéchereſſes qui lui arrivoient. » Mon ame, dit-il, étoit quelquefois » dans une langueur, qui augmentoit » de plus en plus. Elle ſe laiſſoit aller à » l'ennui, à un dégoût, qui lui cauſoit » un engourdiſſement & une eſpéce » de ſommeil. Ainſi j'étois accablé de » triſteſſe ; j'étois dans une eſpéce de » déſeſpoir en repaſſant ces paroles dans » mon eſprit. Qui pourra ſoutenir cet- » te froideur mortelle, à laquelle il a-

tatis. A chaque vie édifiante, c'eſt une leçon qu'il convient de ſe faire à ſoi-même, ſans avoir beſoin d'autre moniteur.

Un fameux Peintre de l'antiquité, attaché à ſon attelier, ſe vantoit, tant il excelloit en ſon art, de travailler pour l'éternité, c'eſt-à-dire, qu'il étoit ſûr d'immortaliſer ſon nom par autant de chef d'œuvres qu'il faiſoit de tableaux. *Pingo æternitati.* Ce que la vanité faiſoit dire à cet Artiſte, la Piété l'a fait faire à ceux qui s'offrent ici à nos regards dans toutes les contrées. Tous les jours nos Littérateurs, pour exalter les Ouvrages de ceux qui travaillent pour le ſervice de Babilone, s'écrient du plus haut ton : *Il penſe en grand.* Tout ce grand eſt néanmoins borné au tems qui emporte tout. Les voilà ceux qui réellement & littérallement penſent en grand. Ce ſont *des Princes* du Royaume de Dieu, *qui ont des deſſeins dignes de Prince, & qui ſe levent pour les éxécuter.* Ils ont pour étoile que rien ne ſubſiſtera après la vie, que rien ne ſera couronné dans l'éternité, que ce qui aura été fait pour l'éternité; c'eſt-à dire, conformément à la loi éternelle de la vériré, par le principe éternel de la charité,

Ce que c'eſt que penſer en grand.

Iſaïe 32. 8.

charité, & par le motif éternel de la gloire de Dieu.

Le courage qui les éleve au deſſus de la crainte des éxils, des banniſſemens, de la priſon, & de la mort même, joint à leur vie édifiante, qui orne la doctrine pour laquelle ils ſouffrent, leur attirent le reſpect & la confiance. Comme les anciens Fidéles, ils réuniſſent, au moins en quelque degré, ces deux caractéres, d'être perſécutés, & d'être féconds : d'être contredits, & de ſe faire croire. Répandus dans tout le Royaume & au delà, ils annoncent par leur état même, les grandes vérités, qui nous font eſſentiellement chrétiens. Par eux le Seigneur fait ſa miſſion vers ceux qui ſont prédeſtinés à la vie éternelle. Sous l'oppreſſion, ils en gagnent pluſieurs : dans les cachots même leur patience eſt une prédication plus perſuaſive que les plus beaux Sermons. Leur fécondité ſe manifeſte par des converſions merveilleuſes. Des Laïques en font quelquefois les Miniſtres, à la honte du Clergé perſécuteur.

Miſſion de Dieu par la perſécution.

Chacun de ces vrais Chrétiens a lieu de dire, comme Tertulien : » Auſſi-tôt » que je parois, je fais rougir les vi» cieux. Car qui ne ſouffre pas une » vive peine, en voyant ſon ennemi ?

» *De occursu meo vitia suffundo.*
» *enim cùm æmulum viderit, non*
» *tur ?* » Celui (dit S. Augustin)
» mépriſe le monde, qui ne che
» que Dieu, qui ſupporte avec pa
» ce les injures & les maux, eſt un
» dige, qui étonne les amateurs
» monde. »

Voyez dès le commencement la
che de la Religion. Par où avance
davantage ſes affaires ? ſinon p
tableau varié de toutes les vertus
poſé par ſes premiers enfans aux
du genre humain. A la lumiére d
flambeau, encore plus que par tou
tre moyen, on vit le Païen paſſe
l'Idolâtrie & de ſes vices, au vrai
& à la vertu la plus éminente. Peu
crits alors, mais pratique conſtan
l'Evangile. Aujourd'hui tout ab
de bons Livres, & peu de fidélité
ſuivre. C'eſt-là toutefois le grand
qui donne du corps aux vérités d
Religion. Les mœurs s'apprennent
mieux par des exemples ſinguliers,
par de belles ſpéculations. A forc
bien faire, les premiers Chrétien
changé leurs ennemis en imitate
à force de ſouffrir ils ont déſarn
converti leurs propres bourreaux.
cens ans de perſécution ſoufferte

patience & même avec joie ont changé la face de l'univers. Point d'autre méthode à pratiquer pour faire retourner l'Egliſe à ſa premiére ſplendeur. Force de l'exemple.

A quel deſſein Salomon, pour la conſtruction du Temple, *commande*-t-il de *prendre des pierres grandes & d'un grand prix pour* en faire *les fondemens?* N'étoit-ce pas (dira-t-on) les enſevelir à pure perte, au lieu de les faire ſervir au dehors de ſuperbe ornement? Mais tel eſt l'ordre d'architecture que ſuit le ſouverain Architecte de l'Egliſe. Dans les premiers ſiécles les plus belles pierres ont été par les plus cruels opprobres miſes dans le fondement. Au renouvellement qui doit ſe faire en elle, eſt-il étonnant qu'*il les prépare* pour cet effet? Les voilà jettées en terre ſous nos yeux dans ce Tableau. C'eſt que Dieu recommence à bâtir ſur un plan d'une vaſte étendue. Heureux quiconque entre, aux dépens de tout, dans cette divine ſtructure! Nous ſommes invités à nous y préparer une place. La grace en eſt l'ouvriére, mais l'exemple en eſt le plus fort inſtrument. 3. reg. 5. 17.

Verba movent, exemplа trahunt. Les paroles, les raiſons peuvent exciter au bien; mais rien n'a de plus fort aſcen-

dant que le bien même pratiqué. Trop ſouvent dans d'éloquens Prédicateurs l'exemple détruit plus que la parole n'édifie ; mais la vue des vertus vraiment chrétiennes eſt un Evangile vivant. C'eſt un fleuve qui nous porte, un torrent qui nous entraîne. Telle eſt cette multitude de gens de bien, qui nous devancent dans la route de l'éternité bienheureuſe. Il n'y a point d'état, point de condition, qui n'ait à choiſir ici de grands modéles. Une pieuſe curioſité pour les connoître, pour ſe familiariſer avec eux, y trouvera une ſatisfaction continuelle. On a droit d'en faire un livre journalier. On a beſoin de l'avoir ſans ceſſe en main, pour l'oppoſer au débordement des vices, & à cette ignorance du miſtére de J. C. qui gagne les montagnes & inonde les vallées.

Ce qu'il faut penſer des Sociétés Littéraires.

Jamais le talent de la parole ne fut plus univerſellement cultivé : tout fourmille de Sociétés Littéraires. La Religion y fait-elle quelque profit ? Eſt-ce dequoi la dédommager de tant de pieux Prédicateurs, de ſaints Miſſionnaires, d'Orateurs vraiment chrétiens, qu'elle poſſédoit en foule dans le ſiécle paſſé, & au commencement de celui-ci, mais qui ne ſont plus rem-

placés dans le même ordre ? On le voit avec douleur : C'eſt au ſervice de Babilone, que ſont communément conſacrés les plus grands dons de l'eſprit. On va déterrer juſques dans ſes anciennes ruines ce qu'une Providence vangereſſe y avoit enſevelis, comme à deſſein de faire revivre ce qui a fait tant de réprouvés.

Un ſaint Laïc, c'eſt le célébre M. de Pontchateau, avoit honte de l'éclat & de la nobleſſe de ſa famille, parce qu'il y voyoit plus d'ames perdues que dans une condition baſſe. Et l'Eccléſiaſtique, avide d'érudition pour ſe faire un nom, s'attache aux mêmes objets de la Babilone réprouvée. Il oublie qu'*enrôlé au ſervice de Dieu*, il ne doit point *s'embarraſſer dans des affaires du ſiécle, pour ne s'occuper qu'à ſatisfaire celui qui l'a enrôlé.* Un ſaint Auguſtin, beaucoup plus grand génie que tous ces Littérateurs, leur crieroit à pleine bouche qu'il vaudroit beaucoup mieux dormir. 2. Tim. 2. 4.

On entend, il eſt vrai, dans tous les coins du Royaume, retentir une éloquence variée ſur tous les tons ; l'atticiſme des Grecs, & l'urbanité des Romains ont pris droit de naturalité parmi nous ; mais toutes ces Académies

composées d'un genre d'hommes, qui par concert fait profession de s'écouter & de s'admirer soi-même, & de se faire écouter & admirer des autres, que sont-ils autre chose pour la plûpart, que des Marchands, dont le commerce n'aboutit qu'à des œuvres de vanité & de cupidité ? C'est le plan généralement suivi pour relever l'éclat, la splendeur & les commodités de Babilone ; comme si l'on ignoroit que l'arrêt de sa ruine prochaine est prononcé, & que chaque jour il s'exécute en détail sous nos yeux.

Fureur du luxe.

Quelquefois on fait l'éloge de la simplicité de nos ancêtres, à ne remonter qu'au siécle passé ; mais c'est à condition que par un honteux contraste on déploiera chacun dans sa sphére tout l'appareil du faste. Luxe dans les habits, dans la table, dans les meubles, dans les bâtimens, pour en augmenter les dimensions selon toutes ses facultés. Vice si dominant, si contagieux, que dans le bas étage l'artisan même en dévéloppe aussi sa courte mesure, autant qu'il peut : à la vue de l'ostentation des riches, il fait son supplice de se voir dans des bornes extrêmement étroites : c'est par impuissance qu'il est forcé de s'y tenir.

Puisque nos mœurs sont si perverties,

il eſt extrêmement néceſſaire de raſſembler les pieux monumens, qui forment un parallele d'oppoſition de celles d'aujourd'hui avec les anciennes. Elles ne périront pas totalement. Dieu ſaura ſe conſerver dans chaque état, dans toute condition, des héritiers & des ſucceſſeurs aux perſonnes ſaintes qui nous ont précédés. C'eſt dans cette intention que nous bâtiſſons cette ſavante Ecole, de laquelle partent des leçons continuelles de toutes les vertus.

C'eſt-là qu'on apprendra dans des exemples touchans, que nous devons, comme ces ames juſtes, être *irrépréhenſibles & purs dans notre conduite, comme des enfans de Dieu*, qui ſont *ſans tâche au milieu d'une nation dépravée & corrompue, parmi laquelle* nous ne rougiſſions point de *briller comme des aſtres dans le monde, portant en nous la parole de vie.* Ici, pour pratiquer à la lettre l'avis de l'Apôtre : *tout ce qui eſt veritable, tout ce qui eſt honnête, tout ce qui eſt juſte, tout ce qui eſt ſaint, tout ce qui peut nous rendre aimable, tout ce qui eſt édifiant, tout ce qui eſt vertueux, & tout ce qui eſt louable dans le réglement des mœurs, ſera l'entretien de nos penſées*, & l'utile ſemence de nos converſations. L'air empoiſonné du monde doit nous

S. Paul. Phil. 2. 15. 16.

faire recourir ſans ceſſe à cet excellent parfum, pour nous ſauver de ces impreſſions funeſtes. Son odeur pleine de vie nous fera chercher la retraite, comme un azile contre cet air mortel, ou comme un rampart contre cet ennemi.

Deſtruction de Port-Roial ſemence féconde.

Ceux qui chériſſent l'œuvre incomparable de Port-Royal, recevront avec joie ce nouvel accroiſſement, dans lequel ils trouveront, à commencer par le R. P. Queſnel, plus de quarante perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ont eu avec cette ſainte Maiſon des liaiſons intimes. On pourra dans une Table ſéparée, à la fin de l'Ouvrage, les indiquer tous, pour la ſatisfaction de ceux qui regrettent & qui pleurent encore ſur les ruines de cette ſolitude édifiante. Mais la diſperſion qui en a été faite, n'a pas ſeulement été le vaſe rompu dont la bonne odeur a embaumé toute l'Egliſe; elle a été encore une ſemence répandue, qui a fructifié au centuple dans toutes les parties de la France. Ce que cette portion choiſie d'Eccléſiaſtiques & de Religieuſes de Port-Royal avoit fait pour la vérité & la ſincérité chrétienne, des milliers de perſonnes de tout état & de toute condition l'ont fait à leur éxemple. Pluſieurs ont été mis à des épreuves beaucoup

ıs violentes, dont-ils ont triomphé
: le mépris de la mort dans un très-
ıg martyre.

Aû reſte ce Nécrologe eſt un enſem-
: d'une variété à reveiller le goût des
ćteurs. Nous ſuivons l'ordre chro-
logique, qui paroit réglé par la Pro-
lence. Tous ces différens Acteurs d'u-
ſcène ſi édifiante, ont leur rang mar-
é par elle, pour ſe montrer ſucceſſi-
:nt. Nous n'avons pas cru devoir
:ttre en tête les quatre Evêques Chefs
l'Appel, pour ne point placer, pour
ıſi dire, au premier ſervice ce qu'il y
e plus apparent. Il ſemble que le fil des
énemens éxige qu'on les laiſſe dans
tems où ils ont terminé leur carriére.
ı aura les récits hiſtoriques de plus
douze Prélats déclarés contre la
lle.

Par nos citations on verra que dans
ıt le Corps de cet Ouvrage nous
ons puiſé dans tous les Ecrits pu-
cs. Il y a toutefois pluſieurs anec-
tes qu'on ne rencontre point ailleurs.
ns l'Abbrégé hiſtorique du P. Queſ-
l on en recueillera déja quelques-unes
s-précieuſes. Cet avis général ſuffit
ur en aſſurer la certitude, & l'on
trouvera plus riche ſans s'en apper-
'oir. Il y a quelquefois des correc-

tions dans certains faits des Nouvelles Eccléſiaſtiques, parce que nous avons été mieux informés. Ces traits ſont néanmoins aſſez rares.

Plaiſe au Dieu de toute grace & de toute conſolation de répandre ſa bénédiction ſur ce Recueil important, dont on prendra ſoin que le prix ne ſoit point ſi fort qu'il eſt d'ordinaire, à moins qu'il n'arrive des accidens qu'on ne ſauroit prévoir. Il ne reſte à celui qui a tenu la plume, pour raſſembler tant de ſaints perſonnages, que de
Job. 2. 1. prier les vivans & les morts de s'adreſſer au Seigneur, pour le délivrer du malheur d'être comme Satan au milieu des enfans de Dieu, qui n'auroit fait que comparoître avec eux pour un peu
Num. 13. 10. de tems en ſa ſainte préſence. *Moriatur anima mea morte juſtorum, & fiant noviſſima mea horum ſimilia.* „Que je vive „de la vie & meure de la mort des juſtes, „& que ma fin reſſemble à la leur.

En Juillet 1754.

Fautes à corriger.

AU Diſcours préliminaire, page xxij, *ligne* 4, former, *liſez* réformer. *Pag.* cxv. *lig.* 2. *tant* liſ. *autant.*

Page 1. *en marge* 1717 le 15 Avril, *liſ.* le 10 Avril 1716.

P. 3. *l.* 19 de la profonde, *liſ.* de ſa profonde.

P. 4. *l.* 4. *après* de bien » *ajoutez* : On reconnoît le Pénitent du fameux Jéſuite le Pere Tellier ſon Confeſſeur, dont on ſait qu'il ouvroit l'enfer ſous les pieds du Prince, pour l'obliger à pourſuivre à feu & à ſang les Janſeniſtes.

P. 7. *l.* 32. les ménager, *liſ.* à la ménager.

P. 14. *l.* 23 ces beaux dehors, *liſ.* ſous ces beaux dehors.

P. 16. *l.* 17. d'où la préſence, *liſ.* d'où ſa préſence.

P. 38. *l.* 24. le 25 Avril, *liſ.* le 15 Avril.

P. 53. *l.* 1. d'exclure, *ajoutez* enſuite.

P. 63. *l* 35. à la haine, *liſ.* à ſa haine.

P. 76. *l.* 16. *effacez* d'Armenonville.

P. 90. *l.* 14. de Lomanie, *liſ.* de Lomenie.

P. 102. *l.* 24. on ne peut, *liſ.* on ne pût.

P. 107. *l.* 15. *après* échapé, *ajoutez*, pour lui apporter à dîner des reſtes de la table du Prélat, comme à l'ordinaire.

P. 108. *l.* 29. 1704. *liſ.* 1703.

P. 109. *l.* 32. 1703. *liſ.* 1700.

P. 113, *l.* 30. *après* de Dieu, *ajoutez*, contre les erreurs.

P. 124. *l.* 25. les liens, *liſ.* les ſiens.

P. 152. *l. pénultienne*, Bénédictions, *liſ.* Bénédictins.

P. 156. *l.* 2. Ambignols, *liſ.* Dubignols.

P. 181. *l.* 16 Communauté, *ajoutez* aſſemblée *en l'ôtant de la marge.*
P. 191. *l.* 11. pour ſoi-même, *liſ.* par ſoi-même.
P. 201. *l.* 15. du Ciel, *liſ.* du ſiécle,
P. 221. *l.* 5. Mayence, *liſ.* Mayenne.
P. 240. *l.* 26. Caton; *liſ.* Caton.
P. 246. *l.* 18. l'année ſuivante, *liſ.* la même année & la ſuivante.
P. 258. *l.* 28. pour ces deux, *liſ.* par ces deux.
P. 268. *l.* 27. deux ans, *liſ.* douze.
P. 282. *avant la Pratique*, *liſ.* Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e Partie, Section 5. §. XLIX. à la fin p. 498.
P. 284. *avant la Pratique*, *liſ.* Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 4e Partie, Section 6. §. LXII. p. 613. col. 1. & 2.
P. 287. *l.* 35. avant, *liſ.* avec.
P. 289. *l.* 33. dehors, *liſ.* au-dehors.
P. 291. *l.* 24. Pajou, *liſ.* Pajon.
P. 294. *l.* 28. craignant, *liſ.* croiant.
P. 299. *l.* 1. ſecond, *ajoutez* jour.
P. 307. *l.* 5. pas, *liſ.* non pas.
P. 310. *l.* 27. en 1727. *liſ.* en 1717.
P. 336. *l.* 7. M. Drouaſt, *liſ.* Drouart.
P. 338. *l.* 13. Janvier, *liſ.* Février.
P. 353. *l.* 2. tum, *liſ.* tam.
P. 355. *l.* 8. comme, *liſ.* homme.
P. 384. *l.* 24. yens, *liſ.* gens.
P. 416. *l.* 29. pour, *liſ.* par.
P. 421. *l.* 26. on peut, *liſ.* elle peut.
P. 434. *l.* 5. de 20 ans, *liſ.* de 72 ans.
P. 436. *l.* 36. 1665. *liſ.* 1685.
P. 453. *l.* 20. Dulmas, *liſ.* Dalmas.
P. 473. *l. dern.* de 35, *ajoutez* ans.
P. 479. *l.* 27. Bulſunce, *liſ.* Belſunce.
P. 488. *l.* 31. 1716, *liſ.* 1719.
P. 500. *l. dern. effacez* d'Armenonville.
P. 552. *l.* 31. de remarque, *liſ.* de marque.

APPELLANS CE'LE'BRES.

M. WITASSE

Profeſſeur de Sorbonne.

MONSIEUR CHARLES WITASSE, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne, nâquit le 11 Novembre 1660, dans la Ville de Chauni en Picardie, Diocèſe de Noyon, d'une famille obſcure. Il fut élevé

Mort en 1717. le 17 Avril.

Ses études.

ıs les Communautés de feu M. Gillot, qui rant en lui de grandes diſpoſitions pour les ences, prit un ſoin particulier de ſon éduion, & trouva dans ſon éleve une docilité oute épreuve. Celui-ci avoit une telle arır pour l'étude, qu'il y employoit ſouvent ɔ ou deux heures avant le lever de ſes conciples, qui dans ce tems-là étoit à quatre ires.

Outre les grands progrès qu'il fit dans les ımanités, la Philoſophie & la Théologie, ɔe rendit habile dans les Langues Grecque Hébraïque, & fit avec ſuccès des conféren-

Ses ſuccès

ces ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il parut enſuite avec éclat ſur les bancs de Sorbonne : il fut admis dans la Société de Sorbonne en 1688, & élu Prieur de la même Société en 1689. La réputation de ſcience & de vertu qu'il s'acquit pendant ſa Licence, lui attira dès-lors l'eſtime & la confiance des perſonnes les plus diſtinguées. Il reçut le bonnet de Docteur le 21 Mars de l'année 1690.

Ses talens. En 1696, il fut nommé à une Chaire de Profeſſeur Royal en Théologie, & il remplit cette place pendant l'eſpace de dix-huit années avec de grands applaudiſſemens. C'étoit encore alors les bons tems, où le vrai mérite n'étoit point un objet de jalouſie & de perſécution. Les Traités qu'il dicta ſont autant de monumens de ſon érudition, de la pénétration & de la juſteſſe de ſon eſprit, de ſon exactitude & de ſon attention à ne paſſer jamais les bornes que l'Ecriture ſacrée & les Saints Peres nous ont marquées. Humble diſciple de l'une & fidéle écho des autres.

Jamais homme, (diſent les Journaux qui ont parlé des Traités Théologiques de M. Witaſſe,) ne ſçut mieux digérer ou réduire ſes ſujets que ce Docteur. Les queſtions les plus obſcures devenoient intelligibles entre ſes mains. Il traitoit les myſtéres de la Religion avec reſpect, l'Hiſtoire avec érudition, & la ſcolaſtique avec netteté. Son ſtile convenoit parfaitement au genre didactique, pur ſans affectation, ſimple ſans barbarie, net & concis ſans ſéchereſſe. Il ne lui manquoit qu'un peu plus de délicateſſe dans le choix de ſes preuves, & moins de ſcrupule à ne pas toujours s'aſſujettir aux formes de la ſcolaſtique, aux queſtions que la tirannie de l'uſage a introduites.

in de douceur, de modeſtie & de gra- Son caractère.
il ſçut toujours ſe concilier l'amour &
ération du Public, dont l'eſtime a
par le nombreux concours de Diſciples,
préféroient ſans héſiter à la plûpart des
Profeſſeurs. Mais ſans ſe laiſſer amol-
a vuë d'une telle préférence, le Maître
toit pas moins ferme à maintenir une
diſcipline parmi ſes éleves, dont la
té faiſoit honneur à la ſageſſe de ſes
quelquefois armés de la pointe de la
é. Quelque récompenſe temporelle qu'il
ttendre de ſa répuration, & de l'eſtime
alo qu'elle lui avoit acquiſe, il borna ſon
ion à ſervir l'Egliſe, & à être utile à ſes
en Jeſus-Chriſt.

'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, il fut Son oppoſi-
rné encore plus que tout autre, à cau- tion à la Bulle.
la profonde connoiſſance des vérités de
ligion, d'en voir les plus importantes
plus eſſentielles au Chriſtianiſme, con-
ées par ce Décret. Dans les Aſſemblées
Faculté de Sorbonne en 1714, ayant
t l'avis de députer à Sa Majeſté, pour
réſenter les difficultés qui empêchoient
evoir la Conſtitution, M. le Cardinal
han écrit au Roi que toute la Sorbonne
oumiſe à ſes ordres, excepté le Sieur
ſſe. Le Roi en eſt tellement irrité, qu'il Préventions de Louis XIV.
gne à M. le premier Préſident de Meſ-
qui lui rendoit compte des ſentimens
rlement au ſujet du Mandement de M.
dinal de Noailles, par rapport à la Bul-
ju'il eſt très-mécontent de ce Docteur.
agiſtrat repréſente à Sa Majeſté que M.
ſe paſſe pour un homme de bien. » Oui,
ond le Roi, mais il eſt Janſéniſte. On

» me dit de tous les Janſéniſtes qu'ils ſont » gens de bien ; mais pour moi, je ne crois » pas qu'un Janſéniſte puiſſe être un homme » de bien. »

Exil du Docteur.

Triſte ſuite des fauſſes impreſſions du Pere Confeſſeur. M. Witaſſe en conſéquence du refus qu'il faiſoit, par ſon avis, d'accepter la Bulle fut expoſé à une lettre de Cachet qui le réléguoit à Noyon ſon Diocèſe, mais qu'il eut ſoin de prévenir par la fuite. Cet état de proſcription l'obligea à ſe tenir caché juſqu'à la mort de Louis XIV. Sa ſanté en fut conſidérablement altérée. A ce premier trait de rigueur, le Roi ajoûta bientôt la privation de ſa Chaire, qui fut donnée à M. Robbes Profeſſeur de Philoſophie au Collége Mazarin.

Ecrits auſquels il a paré.

Il revint de ſon éxil en Septembre 1715, & fut nommé par le Parlement de Paris, l'un des Commiſſaires pour l'examen de l'édition des Conciles, publiée par le Pere Hardouin Jéſuite. Son rapport, quelque-tems avant ſa mort, fut remis entre les mains des Gens du Roi, pour ſervir au jugement de cette affaire, qui traînée en longueur par l'intrigue des Jéſuites, eſt demeurée ſans ſuccès. Il étoit accoutumé à combatre la Doctrine fauſſe de ces Peres, & il eut beaucoup de part à la célébre Ordonnance de M. le Tellier Archevêque de Reims ſur la Grace publiée en 1697, contre deux Thèſes des Jéſuites en faveur de Molina.

Il tombe en apoplexie.

Dans les diſputes Théologiques qu'il eut, ſoit avec le Pere Lami de l'Oratoire, ſoit avec M. Ferrand, on voit régner dans ſes Ecrits un caractére de modération & d'honnêteté chrétienne, qui n'a jamais altéré l'eſtime mutuelle qu'il y avoit entre ſes Antagoniſtes &

lui. Il n'eut pas, à ſon retour d'exil, le même ſuccès dans quelques démarches qu'il fit pour rentrer dans l'exercice de ſa Chaire. Son deſſein étoit de préſenter Requête au Parlement, avec l'agrément de la Maiſon de Sorbonne, qu'il demanda dans l'Aſſemblée ordinaire tenue le 8 d'Avril. Cette Maiſon ne ſe contenta pas d'agréer ſon projet. En conſidération de ſon rare mérite, elle réſolut encore d'intervenir dans la cauſe pour obtenir ſon rétabliſſement; mais lorſqu'on alla à ſa chambre l'informer de cette réſolution, on le trouva tombé en apoplexie, étendu par terre auprès de ſon feu, & ſes habits commençoient à brûler. Il revint de cette attaque d'apoplexie, fruit de ce qu'il avoit ſouffert dans ſa fuite; mais les priſes d'émétique réïtérées lui cauſerent une inflammation de poitrine ſi violente, qu'il en mourut le 10 Avril 1716, jour du Vendredi Saint, en uniſſant ſon ſacrifice avec celui de ſon Sauveur, âgé de 55 ans 5 mois. Il reçut la mort dans les ſentimens d'une charité fervente & d'une profonde humilité, qui avoit toujours fait le caractére dominant de ce ſçavant Profeſſeur. Sa ſainte mort.

Voyez le Dictionaire de Moreri 1732. & ſon ſuplément 1735, avec le Recuëil des lettres de Cachet.

PRATIQUE. Celui qui ne nous peut faire ſouffrir que ce que Jeſus-Chriſt a ſouffert, n'eſt pas à craindre. On ne peut faire périr en nous que ce qui eſt péri en lui. Si on avoit toujours craint les hommes, nous n'aurions point de Martyrs. Quand on eſt chargé du miniſtére de la parole, on doit plus conſidérer les deſſeins de Dieu ſur les vérités de l'Evangile qu'il veut manifeſter, que les menaces des hommes qui s'y oppoſent.

PRIÉRE. Donnez-nous, Seigneur, des Docteurs qui ne nous enſeignent que ce qu'ils ont appris de vous, par l'étude des Saintes Ecritures & des Saints Peres ; qui ſont les ſources où votre Egliſe puiſe toujours dequoi nourrir les enfans que vous lui donnez.

M. DE LA NOE-MESNARD,

Prêtre de Nantes.

Mort en 1717. le 15 Avril.

Sa naiſſance. Fruit des priéres.

MONSIEUR JEAN DE LA NOE-MESNARD, Prêtre, nâquit à Nantes en Bretagne l'an 1650. Il eut pour pere Louis de la Noë-Meſnard, & Françoiſe Fourré pour mere, tous deux d'une famille diſtinguée dans la Bourgeoiſie de cette ville. Il fut le fruit des ſecondes nôces du pere, qui ayant perdu ſes premiers enfans avec leur mere, ne renonça pas à l'eſpérance d'une poſtérité, quoiqu'il fut preſque ſeptuagénaire. Sa ſeconde épouſe élevée dans la piété, d'un eſprit ferme & ſolide, beaucoup au-deſſus de ſon ſexe, n'avoit que dix-huit ans lorſqu'elle l'épouſa. Cette étrange diſproportion d'âge entre les deux époux ne prit rien ſur la charité & l'union conjugale. La Dame concentrée dans les ſoins du ménage, vivoit fort retirée, ſans y être contrainte. Son grand délaſſement étoit la priére. Comme ſon mari, ayant le déſir de quelque poſtérité, elle pria & fut exaucée. Contre toute attente, ce mariage chrétien fut béni, d'abord par la naiſſance d'un fils : c'eſt notre ſaint Prêtre. Puis par une fille qui fut mariée au Juge Criminel de Nantes.

Pendant la groſſeſſe du premier, & depuis ſa naiſſance, la mere ne ceſſa de l'offrir au Seigneur. Baptiſé le même jour à S. Saturnin ſa Paroiſſe, il fut nommé Jean. Enfant de grace, ſelon la force de ce nom, ſa mere lui fit porter durant ſept ans l'habit blanc, ſymbole de l'innocence qu'il avoit à conſerver. Elle l'avoit mis d'abord ſous la protection de la ſainte Vierge, il s'y mit de très-bonne heure lui-même pour toute ſa vie. En ſigne de ſon dévouement, aux pieds d'une figure de la Vierge, placée ſur ſa table, il fit graver ces mots du Pſeaume 21, *in te projectus ſum ex utero*: dès le ſein de ma mere j'ai été jetté entre vos bras. Pſ. 21. 10.

Il étoit encore porté par ſa gouvernante, lorſque paſſant devant l'Égliſe de ſa Paroiſſe, il lui demanda à *faire ſerviteur au bon Dieu*, ce furent ſes termes. Sa priére dura plus d'une heure. A l'âge de cinq ans ſon attrait pour cet exercice, le faiſoit paſſer à genoux des heures entiéres. Rien de puérile en ſes mœurs, comme il eſt dit de Tobie. L'eſprit de religion pour les ſaints miſtéres, ſa modeſtie dans le lieu ſaint, annonçoient, non un enfant, mais un homme fait, plein de foi. Deux fois dans cet âge tendre il courut riſque de ſa vie, deux fois la Providence le conſerva. Amour ſingulier de la priére.

La pureté du jeune de la Noë-Meſnard étoit peinte ſur ſon viſage. En cenſeur ſévére, il reprenoit ceux de ſon âge, peu attentif à les ménager. Il faiſoit fuir des jeux communs les jeunes filles, ſans excepter ſes parentes. Dès ce tems-là il s'élevoit contre leurs danſes, & leur oppoſoit la ſainte Vierge pour exemple. A cet âge de cinq ans (époque mémorable) il repouſſa les careſſes & les bai- Pour la pureté.

ſers d'une Dame. Suivant la mode elle portoit des mouches : il en eut horreur.

Pour les pauvres. Il n'étoit encore qu'en robe, lorſque ſon amour pour les pauvres ſe développa. Un enfant demi-nud & tranſi de froid le toucha juſqu'au cœur. A l'écart dans une allée, il ſe dépoüilla pour le revêtir de la camiſole de deſſous. A un autre garçon pieds nuds & tout glacé, qu'il rencontra dans la Cathédrale, où il entroit toujours, pour aller au Collége, il donna ſon peu d'argent & ſes bas de fil qu'il prit ſous ſes bas de laine. Il n'étoit qu'en quatriéme. Ces deux traits ſont pris ſur la totalité de ſes bonnes œuvres cachées.

Son excellent Précepteur. Ses parens chrétiens lui fournirent un bon Précepteur. C'étoit un ſaint Prêtre, qui durant ſept ans fut ſon Ange tutélaire. Sous lui il fit des progrès inconcevables dans les Belles-Lettres & dans la piété. Durant un tems de peſte où les pauvres étoient abandonnés, cet Eccléſiaſtique pour les confeſſer s'y conſuma de fatigue, & devint martyr de la charité. Jamais le diſciple ne parloit d'un tel maître que dans les termes dont s'exprimoit Tobie au ſujet de l'Ange Raphaël.

Au Collége des Prêtres de l'Oratoire de Nantes, il excelloit en tout. Facilité, pénétration, modeſtie, gravité, douceur, la réunion des plus belles qualités le faiſoit propoſer à toute la jeuneſſe comme l'exemple de tous. Les libertins contraints de le reſpecter, à ſa ſeule vue rentroient dans le devoir. Son goût pour la priére ne s'altéra point par l'application aux ſciences. Il fut un jour ſurpris fondant en larmes, & comme hors de lui-même, par le domeſtique de la maiſon.

Traits rares.

A l'exemple du Prophête il ſe levoit la nuit pour prier. Les voiſins s'en étant apperçu du côté oppoſé de la rue, comme elle étoit fort étroite, ils ſe mirent à l'épier. Ils ſe relevoient même auſſi tout exprès, pour le contempler proſterné devant ſon Oratoire, & pour s'accorder le plaiſir de meſurer le tems qu'il s'abandonnoit à ſon zéle.

Fêtes, Dimanches, jours de congé, jamais une ſeule Meſſe ne lui ſuffiſoit : il vouloit en ſervir pluſieurs, mais il ne ſuivoit que des Prêtres pénétrés du ſentiment de la Majeſté Divine, parce qu'il en étoit lui-même ſaiſi, d'un air à faire l'admiration à cet âge. De-là naiſſoit un amour vif de la parole de Dieu, & des Sacremens dont il s'approchoit avec une ſinguliére dévotion. Juſqu'aux divertiſſemens il ſanctifioit tout. Deux ou trois condiſciples, mais les plus vertueux étoient aſſociés à ſes promenades & à de petits jeux dont le profit retournoit aux pauvres. Ces délaſſemens commençoient & finiſſoient par la viſite du S. Sacrement, & celle de l'hôpital & de la priſon, où il liſoit un Livre de piété. Dès ce tems-là même en famille, ſa converſation n'avoit rien que d'édifiant. Avare du tems, il étoit ingénieux à n'en rien perdre. Quand il arrivoit trop tôt pour le Collége, il gagnoit l'Egliſe la plus écartée pour y répandre ſon cœur dans la priére.

Ses Humanités finies, il entra en Philoſophie, où ſes Théſes publiques firent admirer ſes grands talens & ſon travail : ce qui le fit recevoir Maître ès-Arts avec un applaudiſſement univerſel. Maître ès-Arts.

En 1669. qu'il fut envoyé à Paris, après ſon cours d'étude en Droit, il fut reçu Avocat. Enſuite Avocat.

cat au Parlement. Pour ſe modéler ſur les grands Orateurs il ſuivit le Palais. Il s'attacha à étudier le célébre M. Lamoignon, alors Avocat Général, qui excelloit en éloquence. Connu, eſtimé de pluſieurs perſonnes de qualité, il n'en devint ni plus vain, ni plus ambitieux. Mais l'innocence de ſes mœurs courut un péril extrême. Un faux ami, ſous prétexte de faire viſite à quelque parent, l'introduiſit dans une maiſon de débauche. Dès qu'il s'en apperçut, il s'enfuit très-promptement. On laiſſe à penſer les plaintes, les reproches amers qu'il fit à ce pernicieux ami. Il n'en devint pour l'avenir que plus circonſpect.

Danger évité.

Il avoit à Paris pour oncle un excellent Prêtre le Pere Fourré de l'Oratoire, fort eſtimé, qui devint ſon Mardochée. Celui-ci le mit entre les mains du Pere Amelote de la même Congrégation. Après trois ans de ſéjour dans cette Capitale, ſes parens ennuyés d'une ſi longue abſence, le rappellerent à Nantes. Il obéit. Arrivé dans ſa patrie, il fit ſa Profeſſion d'Avocat au Préſidial, où il mit en œuvre ſon grand talent pour la parole. Le ſuccès contraire des deux premières cauſes le dégoûta pour toujours du métier. Il devoit gagner l'une, il la perdit : l'autre, dont il ne s'étoit chargé qu'à regret, devoit être perdue, il la gagna. Il ne put ſe calmer l'eſprit qu'après le dédommagement fait à ſes frais à la Partie adverſe, mieux fondée en droit que la ſienne. Dans une ſédition, le Maire de la Ville ne crut pas offrir à la populace mutinée un objet plus agréable que la préſence de M. de la Noë Meſnard le fils. Sa majeſté, la douceur, la grace de ſes diſcours calmerent les plus féroces, & le trouble fut diſſipé.

Il renonce au Barreau.

Ses parens occupés du déſir de l'établir, travailloient à lui procurer la charge de Procureur du Roi au Préſidial. Il en fut allarmé & demanda du tems. Outre des priéres fréquentes il conſulta le Pere Amelote & ſon oncle le Pere Fourré, qui tous les deux s'adreſſent au Seigneur pour connoître ſa volonté. Ils ſe réuniſſent à croire que le jeune Avocat eſt appellé au Sacerdoce. Sa vie, ſon goût, ſes diſpoſitions, tout le conduiſoit-là. Sur leur réponſe il n'héſita point. En vain ſes parens lui étalent une fortune de deux cens mille livres de bien, qui étoit le moindre mérite de la Demoiſelle qu'on lui propoſoit: Beaucoup de bien, de beauté, grande ſageſſe, rare modeſtie, tout ce qui rend une jeune perſonne aimable aux hommes & agréable à Dieu. Le parti fut abſolument refuſé. La Demoiſelle n'en conçut que plus d'eſtime pour le jeune Avocat. Mariée depuis à M. d'Eſpinoſe Gentilhomme du païs, elle devint par toutes les vertus chrétiennes le modéle des Dames de la Ville.

A un riche établiſſement

Fixé par vocation à devenir Eccléſiaſtique, ſans néanmoins ſe flatter d'obtenir l'agrément de ſa mere, il part pour Paris, où le mandoit le Pere Amelote. Sur la route à ſept lieuës de Nantes, il écrit à ſa mere pour lui déclarer ſa derniére réſolution. Elle lui refuſe ſon conſentement par une réponſe, qui jetta le cœur du fils, pénétré de tendreſſe pour elle, dans un combat où il eut beſoin de la grace puiſſante pour triompher de la nature. Vainement eſſaya-t'il de la gagner par ſon oncle le Pere Fourré, auquel ſa Sœur répondit que ſon neveu n'avoit qu'à ſe rendre auprès d'elle, ſans quoi plus de lettres à eſpérer de ſa

Obſtacle à ſa vocation.

part. Autre tentative, non moins infructueuſe par le Pere Amelote, quoiqu'il lui écrivit la lettre la plus touchante. Ce contretems jetta le fils dans une ſi grande triſteſſe, qu'il n'eut plus à prendre que ſes armes ordinaires, la priére vers le Seigneur. Elle fut vive & pleine de confiance en Dieu.

Il eſt levé. Un Dimanche à S. Côme ſa Paroiſſe, pendant la Grand'Meſſe, proſterné devant Dieu, en un lieu reculé, il ſollicitoit ardemment le Seigneur de faire conſentir ſa mere à ſa vocation. Une Dame ſous un habillement modeſte, mais d'un air vénérable & plein de majeſté s'approche de lui, & lui frappant doucement l'épaule, lui dit : *prenez courage, M. & ayez confiance, vous obtiendrez dans peu ce que vous demandez.* Elle le quitta auſſitôt, ſans qu'il put découvrir, ni où elle alloit, ni ce qu'elle devenoit. Le Mardi d'après il reçoit de ſa mere une lettre qui lui permettoit enfin de ſuivre l'attrait de ſon cœur.

Ses nouvelles études. Sans perdre tems, il entra au Séminaire de S. Magloire, pour prendre l'habit Eccléſiaſtique, & ſe mettre ſous la direction des Peres de l'Oratoire, qui en ont le gouvernement. En étudiant la Théologie ſous le Pere Thomaſſin, il s'attacha à la Doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas. Il puiſoit dans les ſources, & approfondiſſoit toutes les matiéres. L'étude des Livres Saints avoit en tout la prééminence. Il en faiſoit ſes chaſtes délices. A l'école du grand Docteur de la grace, il apprit à y trouver J. C. ſous le voile des anciennes figures. Quand dans les derniéres années de ſa vie le Livre des *Régles pour l'intelligence des Ecritures ſaintes*, attribué à M. d'Aſfeld, vint à paroître, il en goûta extrêmement le

[illegible] ; [illegible] pendant [illegible] avec diſtinction l'office de Catéchiſte dans oiſſe de S. Jacques du Haut-Pas. De- Préfet, il dreſſa le réglement des Caté- es ſur le beau pié où ils ont été depuis i a ſervi de plan à toutes les Paroiſſes ris.

fallut lui faire inſtance pour les Ordres . Son humilité réclamoit pour de longs : elle fut forcée de céder. Après le Sou- nat, il paſſa pluſieurs années à ſe prépa- Diaconat. Mais pour la Prêtriſe, il pour rompre ſes réſiſtances, toute l'au- de ſon Confeſſeur le Pere Amelote. Il ut l'Ordre ſacré à l'âge de 28 à 29 ans. Sa Prêtriſe.

ès un ſéjour de ſept années à Paris, où it lieu de mettre dans un beau jour ſes ; il réſolut de les conſacrer à ſervir l'E- pour laquelle il avoit été ordonné. A fut-il de retour à Nantes qu'on lui of- ſecond Archidiaconé de la Cathédrale, inutilement. Il ne fut pas plus aiſé à pour accepter à trois lieues de la Ville ure des plus conſidérables du Diocèſe. ur du repos ne prenoit pas la place de Ses premiers travaux.

dis il fut chargé des Conférences pour les Clercs dans la Salle du Presbytére. M. de Beauvan ſon Evêque l'honora de ſa préſence avec les Grands Vicaires, & le Clergé de la Ville le plus diſtingué. Ses coups d'eſſai tranſportérent de joie le Prélat, qui dans les prémices prévit tout d'un coup les grands biens à eſpérer d'un tel Miniſtre pour ſon Diocèſe.

L'eſtime qu'il en conçut le porta à tirer M. de la Noë-Meſnard de cette Communauté, où il n'étoit que ſimple particulier. Il le fit Directeur de ſon Séminaire. C'eſt-là que dans le cours de plus de trente années il en fut l'ame, & lui donna un tel éclat, qu'il paſſoit pour être un des Séminaires de France le plus floriſſant. Il y trouva des gens de ſcience & de mérite, mais toutefois qui mettoient dans l'éducation des Clercs plus d'extérieur que de fond : la Loi commandoit, & elle étoit ſcrupuleuſement obéïe : beaucoup de contrainte & rien de libre. Sous ce joug onéreux on connoiſſoit moins les ſujets. L'hipocriſie ſçavoit échapper ces beaux déhors. Le nouveau Directeur eut l'art de le faire comprendre aux anciens. La méthode fut changée, & l'on prit celle de S. Magloire, où pendant ſept ans il avoit pris une meilleure maniére de conduire.

Il ne fut pas moins écouté ſur le beſoin des Ordinans, d'avoir une forte teinture des Livres ſaints. *Cette parole*, diſoit-il, *renferme également les devoirs des Paſteurs & des brebis ; mais elle eſt d'une maniére toute particuliére la ſcience des Eccléſiaſtiques.* En conſéquence on établit de régle un exercice d'Ecriture ſainte. A cette école furent formés des ſujets qui rendirent à l'Egliſe de très-grands

Lecture ſpirituelle, les fruits.

ces. Car cette mine d'or entre ſes mains
it à les enrichir fortement. Quoiqu'il ex-
t en tout ce qu'il faiſoit, toutefois un exer-
où il ſe ſurpaſſoit, fut la lecture ſpiri-
. En la développant, il y faiſoit entrer
le corps des vérités dont il étoit plein.
toit touché, attendri, tout brûlant pour
ettre en pratique. M. l'Evêque de Titio-
& pluſieurs Miſſionnaires pour la Chine
it en 1698. arrêtés à Nantes, où ils lo-
it au Séminaire, ne perdirent, durant
ſéjour, aucune de ces lectures, dont ils
eſſoient de faire l'éloge.

ces Conférences du Jeudi, il expliquoit
levoirs de l'Etat Eccléſiaſtique. Après les
tiré des principes de l'Ecriture Sainte,
développoit, en les appuyant ſur les Ca-
des Conciles & les maximes des Saints
. Afin de les mieux inculquer, il fai-
ire les Textes des Auteurs, dont il tiroit
noralités ſi vives, qu'il inſpiroit une
ur ſalutaire. Profond Théologien, grand
eur, les exhortations à la fin de ſon diſ-
enlevoient les cœurs.

Sa crainte du Confeſſionnal.

crainte pour les redoutables fonctions
'confeſſionnal, le retint pour n'y entrer
l'âge de plus de trente ans. Il commença
n enfant qu'il préparoit à la Tonſure &
premiére Communion. Peines, priéres,
ne fut épargné. Ce coup d'eſſai en fit un
lent Prêtre.

talent qui fait le caractére diſtinctif de
e la Noë-Meſnard, c'eſt celui de Caté-
. Auſſi le Catéchiſme qu'il a fait dans
vuë, eſt dans ſon genre un vrai chef-
vre. Il a été ſpécialement approuvé par
les Evêques de Nantes, de Vannes, de

S. Malo, de Mets, d'Arras, de Titiopolis & des Miſſionnaires dont nous venons de parler, qui en firent un admirable uſage dans leurs Miſſions à la Chine. Au moyen d'un tel ſecours de lumiére, en peu d'années le Diocèſe changea de face. Grands & petits, riches & pauvres, tous furent inſtruits par d'habiles Catéchiſtes, qu'il avoit ſtilés à cette œuvre importante.

Les effets de ſon zéle.

Ce court extrait ne permet point de décrire le travail infatigable du Saint Prêtre, ſoit pour le Confeſſionnal, ſoit pour mettre en œuvre les divers talens des jeunes Clercs, ſoit pour les augmentations dans la Chapelle du Séminaire, à laquelle il conſacra plus de vingt mille livres. Il fit de cette maiſon, un ſéjour, d'où la préſence banniſſoit la triſteſſe & la contrainte. Elle ne pouvoit contenir tous ceux qui briguoient d'y demeurer. On ne vouloit entendre que lui & l'entendre toujours. L'homme le plus robuſte n'auroit pu tenir contre tant de fatigues, auſſi M. de la Noë-Meſnard en fut accablé & réduit à l'extrémité. Il guérit toutefois en ſe retirant à la Communauté. Après une année de repos, il retourna à Paris au Séminaire de S. Magloire. Quel beſoin en avoit-il ? ſinon pour y offrir le grand modéle d'une régularité parfaite & d'une ferveur nouvelle. On ſe fit un devoir d'imiter un ſi grand homme. Son ſéjour ne fut pas long, & il en ſortit fort précipitament par un trait d'humilité rare.

Fuite d'un Bénéfice.

Le Pere de la Chaiſe, Jeſuite, Confeſſeur de Louis XIV. vit par occaſion M. de la Noë Meſnard. Charmé de ſa belle phiſionomie, plus touché encore de ſon entretien, qui lui fit entrevoir les grandes qualités de ſon eſprit

de me faire toutes les avances qu'il me

ait de ſa retraite à S. Magloire fut d'aug- Autres fonctions fatiguantes.
r l'activité de ſes travaux au Séminai-
ſquels il en ajoûta d'autres, tels que des
:ations aux Sœurs tant de l'Hôpital que
ôtel-Dieu, deux maiſons fort éloignées
demeure. L'hiver comme l'été, il n'in-
pit jamais cette charité ; jamais de ra-
ſſemens, quelque inſtance qu'on lui
ût avoir parlé une heure, avec ſon
ſtaire. *Les Apôtres*, répondoit-il, *après*
prêché, prenoient-ils du rafraîchiſſement ?
ſouettoit, & ils glorifioient Dieu : c'é-
t leur rafraîchiſſement & leur récom-

ne pouvons que tracer une idée ſom-
de ce que lui coûta l'établiſſement de
ſon du Bon Paſteur, en faveur des fil-
ées dans le péché, du berceau de
ſa communauté dans un grenier, des pei-
innecevables qu'il ſurmonta pour avan-
ſon œuvre, de ſa ſageſſe pour la conduire,
titre de Supérieur, mais de Dire-
de ſon habileté à gagner la confiance

cultivoit, de ſa fermeté dans ſes entrepriſes bien réfléchies, de ſa condeſcendance à ramener les eſprits indociles, de ſes fatigues pour le ſpirituel & le temporel, de ſon adreſſe à ne travailler que ſous œuvre afin de moins paroître, de ſon humilité à laiſſer à d'autres l'honneur d'être à la tête de l'entrepriſe, en agiſſant à découvert. Neuf années de la plus conſtante fatigue l'avoient conſolé par les plus heureux ſuccès, lorſqu'il tomba malade d'une fluxion de poitrine.

Heureux effets de la priére.

Ces bonnes filles furent d'autant plus allarmées, que les ſupérieurs ſongérent à lui ſubſtituer un autre Confeſſeur. On vouloit ménager une vie d'un ſi haut prix. Pour obtenir de Dieu ſon rétabliſſement, priéres, jeûnes, pénitences, en public, en particulier, rien ne fut épargné; Dieu écouta les gémiſſemens du pauvre. La ſanté rendue, l'homme de Dieu la conſacra de nouveau à les aider toutes: à celles même qu'on étoit forcé de renvoyer, il leur rendoit tous les ſervices imaginables. Il eut la ſageſſe de conjurer deux orages prêts à ruiner cette maiſon: 1°. la maladie dangereuſe de la Supérieure, dont la perte ſembloit irréparable; mais Dieu exauça les vœux des Filles du bon Paſteur & de leur ſaint Fondateur, contre toute apparence. 2°. La ſignification faite par les Magiſtrats de Police à la Supérieure d'abandonner cet établiſſement, comme contraire à la Déclaration de 1666. Mais M. de la Moë-Meſnard eut le crédit d'obtenir du Miniſtre une lettre, en forme probante, pour l'état fixe de cette maiſon. Ce double événement eſt de l'année 1702. Il n'a pas oublié en mourant cette œuvre de charité, à laquelle il a légué ce qu'il avoit de plus précieux.

ne ſçauroit le ſuivre que foiblement dans ites & les ſecours qu'il procuroit aux niers & aux malades. Pour l'inſtruction r de l'Hôtel-Dieu, il avoit formé une é de douze à quinze Eccléſiaſtiques. Miſtile dont les préludes annonçoient un olide à faire; mais elle fut auſſitôt déqu'établie. Des délateurs firent paſſer les conventicules criminels dans l'eſprit lat ces pieuſes Aſſemblées.

Œuvre détruite à ſa naiſſance.

ıèle à ſaiſir toute eſpéce de bonnes œune pouvoit être diſtrait ſur l'état de nos errans. Sans attendre rien de ſes talens, le la ſeule grace de Jeſus-Chriſt, il roit à la priére, & il fut béni de Dieu. ena à l'Egliſe grand nombre d'hérétidont la converſion avoit échoué dans s mains. Rien n'égale en ce genre celle ameux Gentilhomme, priſonnier au u de Nantes. Il avoit tenu bon conpuiſſantes raiſons du ſaint Evêque de , M. de Barillon : il ſuccomba ſous lu ſaint Prêtre, & ſe jetta à ſes pieds evenir nouvel enfant de l'Egliſe.

Zéle pour les Proteſtans.

: tant de dons & de vertus il étoit bien pour l'Epiſcopat. Dans un ſiécle moins on l'auroit enlevé de force pour ce M. le Cardinal de Noailles en parla à XIV, qui parut agréer ce choix. Il ıit du Siége vacant de S. Paul de Leon tagne. A la nouvelle qu'il en apprit, : très-certaine, l'homme de Dieu fut ſuivante attaqué d'une groſſe fiévre : releva que lorſqu'il ſçût la nomina: M. de la Bourdonnaie à cet Evêché. ıi d'Eſpagne l'avoit demandé au Roi :t Abbé; parce qu'il étoit parent d'un

On penſe à le faire Evêque.

Officier qui avoit accompagné le Prince en Eſpagne. Il n'y eut que l'Egliſe qui perdoit au change.

Son goût pour S. Auguſtin.

A la vue de ſes travaux, preſqu'immenſes, dans le Miniſtére, on a dû comprendre que pour y fournir, la ſcience des vérités dont il étoit rempli, devoit aller fort loin. Outre l'Ecriture-Sainte, il poſſédoit les Peres de l'Egliſe. S. Auguſtin avoit la préférence. *Une demi-heure tous les matins de lecture de S. Auguſtin*, diſoit il un jour, *voilà ma priſe de caffé : voilà de quoi me ſoutenir le reſte de la journée.* Il fait alluſion, comme on voit, à l'uſage des gens d'étude. Dans cette vue il étoit avare du tems. *Quand*, diſoit-il, *on ne pourroit donner à la lecture qu'un quart-d'heure dans des jours d'occupations, ce ſeul quart-d'heure ne laiſſe pas de ſervir à l'avancement de l'étude, à laquelle on s'applique.*

Sa connoiſſance de J. C.

Sa connoiſſance de Jeſus-Chriſt, & des qualités de ce divin Sauveur, paroît éminemment dans ſon Catéchiſme. C'eſt le plus riche morceau qu'on puiſſe rencontrer ailleurs. Delà cette vive confiance en ſes mérites, dont l'activité l'emportoit dans ſon cœur ſur la crainte de ſes jugemens. C'étoit comme ſon lit de repos en ſe couchant au ſoir. *Marque viſible d'une ame bien calme*, diſoit de lui une perſonne du monde.

Ses veilles en priéres.

Ses veilles étoient fréquentes. Il paſſoit en priéres dans la tribune de la Chapelle une portion conſidérable de la nuit. Une fois une heure environ après minuit, il fut rencontré par M. le Docteur Melinet (exilé depuis) aux yeux duquel il parut un Ange du Ciel, tant ſon viſage avoit d'éclat. Jamais entre ſes repas, ne prenant rien, il n'uſoit en ri-

ngalité continuelle il joignoit des équens. Sans compter les abſtinences redis, vendredis & ſamedis, il jeû- veilles de certaines Fêtes, dont ſa dé- voit fait le tarif. On ne s'apperce- it de ces pratiques, à moins de l'en ier, & de le ſuivre de près. Aux au- s de charité ou de néceſſité hors du e, il devenoit une loi de modeſtie ıpérance pour toute la Compagnie. quatre coups de vin, où l'eau do- plus, faiſoient ſa ration. Au défaut ire, il ſuppléoit par des traits édifians ient le Chriſtianiſme dans la con-

Ses jeûnes.

t de priére étoit l'ame de toute ſa . Ses actions couloient de cette ſour- d'où partoit ce riche fond de mo- il portoit par-tout, & qui tenoit rédication. Souvent (tant l'impreſ- touchante) des perſonnes du mon- ent au Séminaire que pour s'édifier ule vue de ſa perſonne.

Sa modeſtie.

ırſe étoit ouverte à tous les beſoins. ônes alloient juſqu'à la profuſion. A

Son amour des pauvres.

date. Feu M. de Caumartin Evêque de Blois, lui confia ſes charités à faire aux Paroiſſes circonvoiſines de ſon Abbaye de Buzé. Cet amour des pauvres ne prit jamais rien ſur le déſintéreſſement dont il fit profeſſion vis-à-vis de ſa famille. Pour y maintenir ſans ceſſe l'union & la paix il fit librement le ſacrifice de ſes droits les plus clairs. S'il n'avoit été arrêté dans ſon projet par un homme très-éclairé, il étoit à la veille de ſe dépoüiller de ſon bien, & de le diſtribuer en totalité aux pauvres. Il fut chargé de cette direction à titre de leur économe. D'autres mains n'auroient pas été plus fidéles.

Sa douceur. Sa douceur rappelloit celle de Moyſe. Il la portoit peinte ſur le viſage. Le ſeul récit du ſupplice des criminels lui faiſoit horreur. Il en témoignoit une vive compaſſion. Il ne la refuſoit pas même aux animaux. Il ne pouvoit ſouffrir que ſans beſoin on ôtât la vie à un inſecte qui n'eſt pas nuiſible: *C'eſt*, diſoit-il, *s'accoutumer à être cruel, que d'en uſer de la ſorte.* Revenant de Paris dans le Caroſſe public, il fut apoſtrophé par un brutal, qui vomit contre lui un torrent d'injures, auſquelles il n'oppoſa qu'honêteté, que politeſſe. La compagnie indignée voulut chaſſer de la voiture ce malhonnête homme: *Il a payé ſa place*, leur dit-il, *il eſt juſte de lui laiſſer finir ſon voiage.* Cette générosité édifia tout le monde, déſarma le brutal, qui lui en fit des excuſes. Il fut ſage le reſte de la route.

Sa foi à l'autel. L'eſprit de religion en notre ſaint Prêtre étoit ſa vertu dominante, ſur-tout au milieu des ſaints miſtéres. A l'autel il paroiſſoit un Cherubin en ferveur, & ſembloit voir Dieu

face. Un jour chez des Bénédictins, ſoit voir à un Chanoine de la Cathédra- ort beau tableau de Moyſe, tout rayon- le gloire, & l'on inſiſtoit ſur la ſingu- de cette faveur céleſte : *Elle eſt grande,* Chanoine, *mais Moyſe n'eſt pas le ſeul it reçue. Dieu dans ces derniers tems a lé la même grace à M. de la Noë-Meſ- Je l'ai vu pluſieurs fois ſortir de l'au- t rayonnant de lumiére & de gloire.* Hé- joûta-t'il, *le pauvre homme ! il étoit en us-là bien ſaint, mais il eſt mort d'une re bien affligeante pour ſes amis.* Ce Cha- : veut parler de l'appel de la Bulle, dans l l'homme de Dieu a perſévéré juſqu'au r ſoupir, & le reproche qu'il paroît ire conſtate la vérité du témoignage du défunt.

nais il ne perdoit de vue la préſence de : ce qui le rendoit un véritable adorateur. les événemens, toutes les créatures lui ient de degré pour s'élever vers lui. ne viſite active, paſſive, qu'il n'eut ſſe de rendre chrétienne. Avis, inſtruc- récit d'un fait, tout reſpiroit l'honnê- t la politeſſe. Il avoit l'art de rendre la aimable aux perſonnes les plus mon- s. *C'eſt un Prêtre qui ſçait allier parfai- t la politeſſe d'un courtiſan, & la ſainteté véritable homme de Dieu*, dit une perſon- grande conſidération, paſſant à Nantes, enoit de quitter M. de la Noë-Meſnard. n'y avoit dans le public qu'une voix

Vrai adora- teur en tout lieu.

dire à ſon avantage, il ne pouvoit ſouffrir
dit du bien de lui. Dans ces occaſions il
bloit perdre ſa douceur naturelle. Un air
& ſévére impoſoit ſilence. S'il étoit ſans
rité pour faire taire les gens, il ſçavoit to
ailleurs le diſcours. Il aimoit incompar
ment plus une humiliation. Un Eccléſiaſ
faiſant viſite au ſaint Prêtre, le ren
avec une femme de très-peu d'appa
à qui il donnoit quelque argent dans u
La femme en le recevant n'avoit rien di
vant l'Eccléſiaſtique, qui fit entrevoi
M. de la Noë-Meſnard étoit ſon parent
lui-ci ne manqua pas de l'appeller ſa cc
en la quittant. Ce trait d'humilité fit plus
preſſion ſur l'Eccléſiaſtique que ſon acti
charité.

Quelques ſemaines avant ſa mort, des
lui propoſerent de faire un teſtament
tuel. *Non*, dit-il, *cela ſuppoſeroit que me*
timens peuvent être de quelque poids : ce
convient pas à un ſimple Prêtre, encore m
un grand pécheur comme moi. Tel étoi
amour pour la vie cachée en Dieu ave
ſus-Chriſt. Cette vertu a couvert la tra
beaucoup de bonnes œuvres du ſervite
Dieu.

Ses perſécutions. Il lui manquoit quelque choſe, c'ét
grace des perſécutions, des calomnies.
vinrent ſe placer à côté de ſa rare vertt
Evêque s'indiſpoſa contre lui, dès-qu'
prêté l'oreille à gens mal intentionnés
décrierent M. de la Noë-Meſnard, com
homme à morale outrée & d'une foi ſuſ
Le croyoit-il? Non à coup ſûr; mais il fu
aiſe de ſe vanger des avis qu'on lui avoi
nés tant ſur ſa conduite (de lui Evêque

ur pluſieurs déréglemens qu'il ſouffroit dans on Diocèſe, ſans y remédier. Ces avis paroient des perſonnes du plus haut rang. Il toit intimement convaincu qu'ils prenoient eur ſource dans le zéle de notre ſaint Prêtre. elui-ci ne pouvoit en effet conſentir à être le roid ſpectateur d'un vrai ſcandale pour les euples, qui mettoit à tout bien un obſtacle nvincible. Une perſonne de grande conſidéation qui avoit de quoi ſe faire écouter du Prélat, en fut inſtruite par ce canal ſi sûr & ſi reſpectable. Une Princeſſe, protectrice de M. de Nantes, apprit par ailleurs les mêmes faits odieux. Plaintes de celle-ci, avis de l'autre au Prélat, c'eſt ce qui l'aigrit au point de n'en jamais revenir ſur le compte de M. de la Noë-Meſnard. Il faiſoit un crime à tout Eccléſiaſtique qui recourroit à ſes lumiéres. Il s'en expliqua ſur ce ton à un Prêtre, qui pour cette raiſon, étant noirci dans l'eſprit de M. de Nantes, avoit fourni preuve complette de ſa propre innocence : *Allez*, lui dit-il, *je ſuis content de votre conduite, mais n'imitez pas votre Confeſſeur, ſi vous voulez que je vous aime : c'eſt un Rigoriſte, ne ſuivez pas ſes mauvais principes.*

Il ſonge à quitter le Diocèſe.

Suffiſamment convaincu de la mauvaiſe volonté de ſon Evêque, il prit la réſolution de quitter le Diocèſe, mais non pas ſans ſon agrément. Dans ce deſſein il va le voir : » Je viens, Monſeigneur, lui dit-il, vous » demander la liberté de me retirer. Je vois » l'indiſpoſition où vous êtes à mon égard ; » c'eſt ce qui me fait prendre le parti de » ſortir de votre Diocèſe. Je ne ſçaurois déformais y être vu de bon œil. Je vous prie » donc de me permettre de m'en éloigner. »

Le Prélat ne s'attendoit pas à cette entrevue ; il en fut déconcerté ; mais il n'avoit perſonne pour mettre à ſa place. » Il eſt vrai, ré» pondit le Prélat, que vous m'avez donné » ſujet d'être mécontent de vous. Il ſeroit » difficile d'avoir en vous la même confiance » qu'autrefois ; mais malgré mes juſtes » ſujets de plaintes, je ne ſçaurois conſen» tir à votre retraite. Je déſire, & même je » vous ordonne, comme votre Evêque, de » travailler toujours dans mon Séminaire, » comme vous l'avez fait juſqu'ici. »

Cette conduite d'œconomie de M. de Beauvau n'adoucit en rien ſon humeur fâcheuſe contre un ennemi prétendu. Elle prit même un nouvel eſſort. Souvent il rappelloit à ſes amis que cet homme avoit écrit contre lui. *C'eſt un Calomniateur*, diſoit-il du ſaint Prêtre. Mais à ſes plaintes envénimées la notoriété publique des faits étoit une réponſe humiliante. Elle étoit pour ainſi dire ſur les lévres de tout le monde. Le ſeul lien qui ſuſpendoit les coups du Prélat, étoit la vénération univerſelle, qu'on rendoit à une vertu très-éminente. Or deux prétextes achevérent de rompre ce lien. Il ſe trouva au large pour les ſaiſir.

Prétextes du élat pour le ixer.

Un des Directeurs du Séminaire & Grand-Vicaire avoit approuvé pour les miſſions du Diocèſe un petit Livre, où l'amour de Dieu n'entroit pour rien dans les diſpoſitions au Sacrement de Pénitence. La ſeule crainte ſuffiſoit. Un autre Grand-Vicaire qui n'étoit pas Sulpicien, refuſa d'y joindre ſon approbation à cauſe de ce mauvais ſentiment. MM. les Prêtres de la Communauté de S. Clément deſtinés à ces miſſions, n'en avoient pas moins

d'éloignement. La conteſtation vint à s'élever entre les deux Grands-Vicaires ſur ce point de controverſe. M. de la Noë-Meſnard s'y trouva préſent, & opina avec le ſecond Grand-Vicaire pour changer cet endroit. Comme il avoit eu précédemment d'autres diſputes avec ce Sulpicien ſur d'autres points de morale, il ajoûta : » Je ne ſçais pas en quelle conſ-» cience vous pouvez vous oppoſer à chan-» ger cet endroit du Livre. Il eſt viſiblement » mauvais : il eſt oppoſé à tous les principes » de la bonne morale. Il vous ſied très-mal, » (répondit d'un air échauffé le Grand-Vicaire » approbateur,) de vous établir Juge en cette » matiére ; vous qui portez toujours les cho-» ſes à l'extrémité ; vous qui avez tout ren-» verſé dans le Séminaire par les ſentimens » que vous y avez introduit. Vous n'avez que » des nouveautés à nous débiter. Des nou-» veautés ! Monſieur, repliqua M. de la Noë-» Meſnard, je ſuis fort étonné que vous ta-» xiez de nouveauté la néceſſité de l'amour » de Dieu, au moins commencé, dans le » Sacrement de Pénitence, l'obligation de dif-» férer l'abſolution à un pécheur qui ne don-» ne pas aſſez de marques d'une converſion » ſincére & véritable. Ce n'eſt pas être outré » dans ſes ſentimens de ne pas donner dans le » relâchement. C'eſt au contraire à vous d'exa-» miner, ſi ce n'eſt pas une nouveauté per-» nicieuſe d'enſeigner qu'on peut donner l'ab-» ſolution à un pécheur, ſous condition qu'il » ſoit converti, ſans en avoir nulle preuve : » de dire que l'amour de Dieu n'eſt pas né-» ceſſaire dans le Sacrement, &c.

Le Grand-Vicaire, purement attritionaire, ſoutint toujours avec chaleur ſon opinion er-

ronée. Il fit même ſur cette diſpute une diſſertation qu'il remit au Prélat. Celui-ci la ſaiſit volontiers comme une arme offenſive contre l'homme de Dieu, mais la piéce ſe trouva ſi mauvaiſe dans ſon fond & dans ſa forme, qu'il n'oſa la laiſſer paroître.

Le ſecond prétexte du mécontentement de M. de Beauvau, fut la réſiſtance de MM. de la Communauté de S. Clément, pour ne pas conſentir à la rupture de l'union du Séminaire à leur maiſon. Il attribuoit à M. de la Noë-Meſnard les Mémoires de ces Prêtres pour ſoutenir la juſtice de leur droit. Il n'en étoit pas l'Auteur, mais il penſoit comme eux, auſſi-bien que tous les gens zèlés pour le bon ordre du Diocèſe. Outré de dépit le Prélat preſſa pluſieurs perſonnes de diſtinction de porter le ſerviteur de Dieu à quitter au plutôt ſon poſte. Aucun n'accepta la commiſſion. Il s'en trouva même qui lui dirent : *Monſeigneur, le bien que M. de la Noë-Meſnard a fait juſqu'ici dans votre Diocèſe, & celui qu'il fait encore actuellement, ne mérite pas qu'on en uſe ainſi à ſon égard. Je veux abſolument qu'il ſorte*, répond l'Evêque : *il lui ſera bien plus agréable de le faire de lui-même, que d'attendre un coup d'éclat. Ce ſera lui rendre un bon office que de l'engager à prendre ce parti.*

Son exclusion réſolue.

Il étoit en procès avec MM. de la Communauté de S. Clément au ſujet de la déſunion qu'il exigeoit du Séminaire d'avec leur maiſon. Depuis l'inſtance il l'avoit fermé, & il ne ſe faiſoit plus d'exercice pour les Eccléſiaſtiques. Il déclara qu'il alloit le r'ouvrir, ſi M. de la Noë-Meſnard vouloit en ſortir. La délicateſſe de conſcience de celui-ci, contre l'avis même de ſes amis, le preſſoit de ſe-

retirer. Toutefois il conſulta le célébre M. Duguet, qui lui fit un devoir de ne point ſortir avant un ordre exprès. Sa perſévérance à demeurer irrite le Prélat, qui lui ôte la direction des Catéchiſmes. C'étoit punir tout le Diocèſe. L'Eccléſiaſtique qu'on mit à ſa place, fut refuſé par les Curés, quand il ſe préſenta.

De ſoin d Catéchiſme lui eſt ôté.

Après dix-huit mois de réſiſtance, notre ſaint Prêtre crut devoir céder par la retraite. Mais durant la chaleur de cette perſécution, il ne perdit ni la ſérénité d'ame, ni les égards du profond reſpect qu'il rendoit à ſon premier Supérieur. Quand on blâmoit le procédé violent qu'il tenoit envers lui, il ne pouvoit le ſouffrir: » Pour nous être contraire, » diſoit-il, il n'en eſt pas moins nôtre Evê» que, & n'en tient pas moins la place de Je» ſus-Chriſt. Ne nous plaignons pas de lui; » mais plaignons nous de nos péchés que Dieu » punit par lui. »

Belle régl

A un Prieur Bénédictin, outré de cette perſécution injuſte, après tant de ſervices rendus, il dit en prenant ſon Crucifix: » Voi» là, mon Pere, mon unique reſſource, & » celui de qui j'attends du ſecours. La ſeule » grace que je lui demande, c'eſt de faire un » ſaint uſage de la portion de ſa Croix qu'il » veut bien me faire porter. Elle eſt bien petite, » mais je ne ſuis pas digne d'y en avoir une » plus grande. » Le bon Religieux attendri de ſon air & de ſes paroles le quitta, perſuadé qu'il étoit un grand ſerviteur de Dieu.

Il reçut cette dure épreuve en eſprit de pénitence. Il en ſentoit le beſoin, pour avoir matiére à expier une grande faute qui lui étoit commune avec tant d'autres. Il avoit eu part à l'éblouiſſement preſque général qu'éleva dans

les eſprits la Bulle *Unigenitus*, ſinon par elle-même, du moins par le fantôme d'acceptation qui s'en fit. Avant de faire quelque démarche en faveur du funeſte Décret, il négligea de conſulter ſon voyant, le célébre M. Duguet. Les noms reſpectables du Pape, & du grand nombre des Evêques, l'Inſtruction des XL, l'annonce publique que c'étoit une Loi univerſelle, tout cela réuni forma pour lui, comme pour mille autres, un torrent qui les entraîna d'abord.

M. de la Noë-Meſnard ne reſta pas longtems ſous ce nuage ténébreux. Ayant conſidéré à tête repoſée la Conſtitution, il fut effrayé de voir les plus ſaintes vérités de la Religion flétries par les qualifications les plus atroces, & il avoit eu le malheur de la recevoir comme Loi de l'Egliſe. Reconnoiſſant ſon erreur, il s'en humilia, pleura ſa faute devant Dieu, fit des priéres d'autant plus amères, que ſon exemple avoit entraîné grand nombre d'Eccléſiaſtiques. On croioit ne pouvoir s'égarer en ce point avec lui, après avoir ſuivi un guide ſi sûr dans tout le reſte. A tous ceux qui lui parloient de cela, il ne rougiſſoit point d'avouer combien il s'étoit trompé. Par ce premier aveu il commençoit à réparer le ſcandale donné contre ſon intention, mais il vouloit quelque choſe de plus. Il ſentit que cette faute lui avoit fait perdre en quelque ſorte la confiance de M. Duguet, qui ceſſa de lui écrire, juſqu'à ce qu'il l'eut reconnuë. On va voir que Dieu à cet égard acheva en lui l'œuvre de ſa miſéricorde.

Il ſort du Séminaire & retourne à la Communauté

Au ſortir du Séminaire, M. de la Noë-Meſnard paſſa quelques ſemaines avec M. Fourré ſon parent, Chanoine de la Cathédrale,

qui le reçut comme l'Ange de Dieu. Celui-ci avoit réparé la même faute, & conſéquemment étoit dans la diſgrace du Prélat. Peu après la mort du Roi, il avoit retracté avec la Faculté de Nantes, dont il étoit un membre diſtingué, l'acceptation forcée qu'on avoit faite de la Bulle. Ces deux Pénitens de la même faute étoient bien aſſortis, mais le pieux couſin demeura peu chez ſon nouvel-hôte. Il aimoit trop la vie de Communauté, dont il avoit pris de tout tems l'habitude, & il ſe retira à celle de S. Clément, après en avoir préalablement demandé & obtenu le conſentement du Prélat.

Depuis plus d'un an il avoit la poitrine altérée par un débordement de pituite. Dès les premiers mois de ſa retraite à la Communauté, le mal fit du progrès, & dégénéra en une langueur de quinze ou dix-huit mois, terminée par ſa mort. Etat pénible, mais réſignations & patience encore plus grandes. Nulle plainte au fort des douleurs. Les plus vives ne le diſpenſérent point, malgré l'oppoſition des Médecins, de réciter l'Office divin. Les dix ou douze derniers jours, ne le pouvant plus, il pria qu'on le dit tout haut, pour s'y unir de cœur. Juſqu'à la fin il aſſiſta aux Offices de la Paroiſſe, malgré ſon incommodité, ſans en avoir le viſage moins tranquille & plein de joie. Dans cet état de foibleſſe, ſa charité inépuiſable ſe livroit aux beſoins de ceux qui le conſultoient, Eccléſiaſtiques & autres. A peine pouvoit-il dire de ſuite quelques paroles, & il leur accordoit quelquefois trois quarts d'heure, une heure. Sa patience en maladie.

Dieu, ce ſemble, ne l'avoit tiré du Séminaire, deux ans auparavant, des portes de la

mort, que pour lui faire réparer la plus grande faute de ſa vie, par un témoignage autentique rendu à la vérité. Quatre Evêques des plus illuſtres & des plus ſçavans du Royaume venoient de délivrer l'Egliſe de l'opprobre dont on la couvroit, en lui attribuant la Conſtitution *Unigenitus*. Ils l'avoient déférée au Tribunal de l'Egliſe univerſelle par un Appel ſolemnel au Concile Général futur, interjetté le 1. Mars 1717. Le 5. la Faculté de Théologie de Paris leur avoit donné Acte de cet Appel, & y avoit adhéré. Elle fut bientôt imitée par d'autres Facultés, par grand nombre de Paſteurs du premier & ſecond Ordre, de Prêtres, d'Eccléſiaſtiques, de Communautés Séculiéres & Réguliéres dans tout le Royaume.

Dès le 10 du même mois la Faculté de Théologie de Nantes ſe joignit à l'Appel des IV. Evêques. S'étant raſſemblée le lendemain 11, pour relire & confirmer ſon Décret, preſque tous les Curés de la Ville avec pluſieurs Prêtres, la Faculté entiére des Arts, & d'autres Peres de l'Oratoire, vinrent s'unir à l'Appel, & firent rapporter l'Acte de l'union par des Notaires. Ce fut ce jour à jamais mémorable que M. de la Noë-Meſnard rappella le peu de forces qui lui reſtoient, pour ſe traîner juſqu'au College de l'Oratoire, où étoit l'Aſſemblée.

Il appelle de la Bulle.

Avant de ſortir de ſa chambre, il ſe mit à genoux; & proſterné devant ſon Crucifix, il pria avec beaucoup de ferveur que le Seigneur benit cette démarche, uniquement faite pour lui & pour la vérité. En ſortant de ſa chambre, il ſe tourna vers ceux qui devoient l'accompagner, & leur dit: *Allons donc ré-*

Sacerdoce. Tous ſignérent enſemble d'union à l'Appel que la Faculté de gie avoit interjetté de la Bulle le jour nt.

oir de l'Aſſemblée un Docteur l'alla N'avez-vous pas été bien fatigué, lui l, du voyage que vous avez fait l'a-midi ? Beaucoup, lui répondit-il, mais is bien dédommagé de ma peine. J'ai nſcience en repos, & je goûte une paix e ne ſentois pas auparavant. » Juſqu'au moment il parla toujours du même

rélat, qui ne l'aimoit pas, & qui depuis es années évitoit ſa préſence, le ména-cote moins depuis ſon Appel, en ſe dé-t contre lui & tous les Appellans. es jours avant la mort du S. Prêtre, M. ıau lui envoya un Eccléſiaſtique de ſon ire, pour l'exhorter à changer de ſen-A la propoſition qu'il lui en fit : » Ah ! ſieur, lui dit le pieux malade, vous n'ê-

Sa conſcience en plus grand repos.

ciſe ? Toutefois les Conſtitutionaires commencerent dès ce tems-là les conquêtes imaginaires, qu'ils ont depuis ſi fort multipliées. Ils répandirent dans la Ville le faux bruit que M. de la Noë-Meſnard s'étoit retracté. La veille de ſa mort, il avoit pénétré juſqu'au déſert des Chartreux. Deux Meſſieurs, dont l'un eſt M. l'Abbé de la Guerche, dont il ſera parlé ailleurs, connu & eſtimé du moribond, firent inſtance à la Communauté pour lui parler, ce qu'ils obtinrent avec peine. On ne laiſſoit plus entrer perſonne du déhors.

Il confirme ſa démarche.

M. l'Abbé de la Guerche lui dit qu'il venoit d'apprendre une nouvelle, qui l'affligeoit : » Je n'ai pas, M. ajoûta-t'il, voulu la croire, » ſans m'en être informé à vous-même. On » répand que vous avez révoqué votre Appel. » Je vous prie de nous dire ce qui en eſt. Ah ; » M. lui répond le malade, l'on répand une » fauſſeté, qui n'a pas même l'apparence de » la vérité. Non, M. je n'ai point révoqué » mon Appel. On me l'a propoſé, à la vérité ; » mais la maniére dont j'ai répondu, auroit du » fermer la bouche ſur cet article. »

Puis adreſſant la parole à une Dame de ſes parentes, femme de l'Avocat du Roi du Préſidial, il lui dit : » Madame, dites le bien » à vos cauſeuſes de la Ville. Je n'ai ni révo- » qué mon Appel, ni eu la moindre penſée » de le faire. » Cette entrevue eut pluſieurs autres témoins de ce fait. Il avoit reçu de ſon témoignage rendu à la vérité, les complimens les plus diſtingués, & ſur-tout de M. l'Abbé Duguet par une lettre du 24 Mars de la même année.

Depuis le Dimanche de la Paſſion, il ne fut plus en état de ſe montrer au dehors. Ses

forces diminuerent de jour en jour, mais ſa foi, ſon eſpérance, ſa charité prenoient des accroiſſemens ſenſibles. Pour ſe remplir des myſtéres du tems, tous les jours un Eccléſiaſtique lui liſoit l'Hiſtoire de la Paſſion de N. S. J. C. Il ſe faiſoit lire auſſi les endroits les plus beaux de Saint Paul, qu'il ſçavoit marquer, avec des Pſeaumes convenables à ſon état.

Il paroît marquer le jour de ſa mort.

Le Dimanche des Rameaux, étant deſcendu à la Chapelle pour la ſainte Meſſe, il y fit la Communion du tems Paſcal. Il fut extraordinairement fatigué de la violence qu'il s'étoit faite. L'après-midi, comme on crut qu'il alloit mourir, il raſſura ſon monde, en leur annonçant qu'il avoit à vivre encore quelques ſemaines.

Occupé durant la ſemaine-Sainte des ſouffrances du Sauveur beaucoup plus que des ſiennes, qui augmentoient, il ne voulut point garder le lit, ni même uſer d'un fauteuil. Il demeura toujours aſſis ſur une petite chaiſe de paille. Le Vendredi-Saint que ſes douleurs redoublérent, on perdit ſa peine à le preſſer de ſe mettre au lit : *Jeſus-Chriſt*, dit-il en ſoupirant, *eſt ſur la Croix, & vous voulez que je me mette au lit.* L'après-midi du Samedi-Saint, il fut forcé de le faire, & le jour de Pâques il ne ſe leva point du tout. Il en donna la raiſon : *Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt*, dit-il, *eſt dans ſon repos, & tous ſes travaux ſont ceſſés.*

Quand on l'avertiſſoit qu'il étoit plus mal : *à la bonne heure*, dit-il, en ſouriant, *mon exil en ſera plutôt fini.* Si l'on lui annonçoit qu'il étoit mieux, il répondoit : *Dieu ſoit beni, ce peu de relâche me donnera des forces.*

Phil. 3.20.21. *pour ſouffrir plus long-tems.* Vivre ou mourir, tout lui étoit égal, pourvu qu'à l'exemple de l'Apôtre, il put glorifier Dieu par l'un & par l'autre.

Armé de confiance en Dieu, il reçut le ſaint Viatique avec une piété ſi tendre & ſi attendriſſante qu'il tiroit les larmes des yeux des ſpectateurs : lui-même en répandit abondamment. Il ſe leva & voulut être à genoux, durant tout le tems que le ſaint Sacrement fut dans ſa chambre. En recevant l'Etole, avant de communier, il dit : *Hélas ! un miſérable pécheur comme moi ne mérite pas de la porter.* Des rayons de feu ſembloient ſortir de ſon viſage, tant il en étoit conſumé au dedans.

Mépris de ſoi-même.

Il ne voulut recevoir l'Extrême-Onction que deux jours avant ſa mort, quoiqu'on l'en eut preſſé le jour du Viatique. Avant de recevoir ce Sacrement des mourans, il pria, pour la décence de la cérémonie, un Eccléſiaſtique de lui laver les pieds : *Rendez-moi ce bon office*, dit-il, *dans l'eſprit de Jeſus-Chriſt, & à ſon exemple, lui qui s'eſt abbaiſſé juſqu'à laver les pieds de ſes Apôtres. Dieu veuille*, ajouta-t'il avec un grand ſoupir, *que je ne ſois pas un Judas.* Il reçut tête nuë ce dernier Sacrement, quoiqu'il fut preſque ſans cheveux. A toutes les Onctions il faiſoit voir la douleur de ſes péchés par l'abondance de ſes larmes. Le Pere Amelote, avant que de mourir, rendit témoignage, que lorſque M. de la Noë-Meſnard fut ordonné Prêtre, il avoit encore l'innocence de ſon ſaint Baptême. L'Eccléſiaſtique, auquel ce ſaint Prêtre, peu de tems avant mourir, fit une Confeſſion générale, aſſura la même choſe.

Son innocence baptiſmale.

Occupé juſques dans ſon ſommeil, des vé-

hement de ſang & par la fiévre, qui
oit deux fois le jour, il tomba en foi-
ıu'on crut la derniére : *Non*, dit-il,
ai encore demain : ce ſera pour Jeudi
A une foibleſſe plus grande qu'à l'or-
, le Mercredi au ſoir, dès qu'il en fut
, il dit : *voilà mon terme qui approche,*
a priére des Agoniſans. Avant de la
ncer il ſe fit couvrir la tête des cendres
, qu'il avoit long-tems auparavant pré-
à ce deſſein. Sous ce ſymbole d'un vé-
pénitent, il répondit à la priére. En-
ıu tiers, il fit ceſſer, diſant qu'on au-
tems de finir.
s le Crucifix à la main & ſous ſes yeux,
demi quart-d'heure en ſilence. Son vi-
: pâle qu'il étoit, devint tout en feu,
. priére fut ardente : après quoi il re-
uelque-tems. Sur le minuit autre foi-
étant paſſée, il fit continuer la priére,
n autre tiers : *Vous la ſuivrez tantôt*,
-t'il. Il pria encore en ſilence, puis il
da à boire : *mais*, demanda-t-il à l'Ec-
ique le plus voiſin de ſon lit, *qu'eſt-*

On lui en donna un peu dans une cueillere qu'il prit à grand peine. Il dit enſuite à l'Eccléſiaſtique qui lui avoit préſenté ce vin : *Je me meurs, veillez ſur moi, & m'empêchez de dormir : les momens ſont précieux. Dites-moi de tems en tems quelque choſe qui me porte à Dieu.* A trois heures la foibleſſe ayant notablement augmenté, il fit achever la priére des Agoniſans, à laquelle il répondit juſqu'à la fin, ſe faiſant tenir ſon Crucifix devant lui.

Sa mort & ſes ſuites. Pſ. 1.

On commençoit le Pſeaume *Beati immaculati*, lorſqu'il dit aſſez bas : *c'en eſt fait, ma vue ſe couvre. Domine*, dit-il d'un ton plus élevé, *illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte.* » Seigneur, éclairez mes yeux, » afin que je ne m'endorme point dans le » ſommeil de la mort éternelle. » Il demanda enſuite qu'on lui fit ſur le front & ſur la poitrine le ſigne de la Croix. Sous cette opération, il dit : *In manus tuas, Domine, commendo ſpiritum meum.* Et après avoir jetté un ſoupir aſſez fort, l'homme de Dieu mourut ſans inquiétude & ſans agonie, à trois heures & demie du matin, le 25 Avril 1717, âgé de ſoixante & ſix ans, ſept mois & vingt-deux jours.

La mort de notre ſaint Prêtre ne parut qu'un ſommeil. Aucune pâleur ſur ſon viſage. Il devint tout à coup auſſi beau, auſſi ſerain qu'en parfaite ſanté. Une certaine odeur de ſainteté ſe répandit par toute la chambre. Les Meſſieurs de la Communauté de ſaint Clément étoient pour la plûpart ſes enfans ſpirituels. Ils ſentoient vivement leur perte; mais par un mouvement extraordinaire, au lieu de larmes, ils ſe répandirent devant Dieu en actions de graces & de louanges pour ſes miſéricordes infinies ſur ſon ſerviteur.

ıloyer quelque violence pour fermer
ɜs de la Communauté après neuf heu-
ɔir, & promettre que dès le point du
ɜs ſeroient ouvertes. A peine commen-
ı paroître que la foule recommença.
ɐetits enfans que la vue d'un mort
ſuite, ne craignoient point celui-ci :
ıpprochoient avec empreſſement : ils
ɔient les jouës, les mains, comme
ınnoiſſance de la tendre affection,
uelle il les inſtruiſoit. Chacun voulut
ırt à ce qui lui avoit appartenu. La
qu'on lui ôta, ſes cheveux qu'il fa-
ɔuper dès le matin, il fallut tout diſ-
On ne put ſauver qu'à grand'peine
ɜmens: le manipule & l'aube furent
ɜn pluſieurs endroits..
ion qui ne fut pas perſonnelle au ſim-
ıle, ni à ceux de la ville de Nantes.
ɔonnes de la premiere diſtinction,
és de qualité, des Docteurs de Sor-
d'anciens Profeſſeurs de Théologie,
eux qui dans les Provinces avoient
L. de la Noë-Meſnard, reclamérent

ſurplis, pſalmodiant auprès du corps expoſé dans la ſalle. Pour la nuit on en ajoûta ſix autres. Le jeudi à quatre heures du ſoir on chanta à la Paroiſſe Vêpres des Morts avec grande ſolemnité. Office auquel aſſiſta une grande quantité d'Eccléſiaſtiques tant de la ville que de la Paroiſſe.

Appareils étonnans de ſes obſéques.

Rien de plus touchant que ſes obſéques. Un très-grand nombre de perſonnes de qualité avec une foule infinie de peuple aſſiſtérent à cette cérémonie : preſque toute la ville y accourut. Les Proceſſions de toutes les Paroiſſes de Nantes, quelques-unes de celles de la campagne des environs, leurs Curés à la tête, ſe rendoient à leur tour à la Communauté de ſaint Clément où étoit le corps du ſaint Prêtre. Après avoir jetté l'eau bénite & chanté le grand répons de l'Office des Morts, elles revenoient à l'Egliſe de la Paroiſſe. Là réunies en corps, on commença l'Office des Morts, environ à neuf heures du matin.

Cet Office fini, la Croix de la Paroiſſe portée par un Soudiacre en tunique, & accompagné de deux Acolithes avec leurs chandeliers, ſortit de l'Egliſe, étant ſuivie de dix ou douze autres croix des Paroiſſes de la ville & de la campagne, marchant deux à deux. Un Clergé d'environ trois cens Eccléſiaſtiques, tous en ſurplis, le cierge à la main, forma enſuite une proceſſion, que le bel ordre joint au nombre rendoit fort auguſte. Elle étoit terminée par quatorze ou quinze Curés en étole, le célébrant en chape (c'étoit M. l'Abbé Dumoulin Henriet, Archidiacre & Chanoine de la Cathédrale) accompagné d'un Diacre en Dalmatique. Témoignage public rendu par ce pieux Cortége d'Eccléſia-

boient deux à deux en manteau long,
à la main, & par les RR. Peres Bé-
qui les ſuivoient auſſi deux à deux
à la main. On ſe rendit en cet ordre
munauté. On y fit, avec les priéres
s de l'Egliſe en cette occaſion, la
corps du ſaint Prêtre, que ſix des
rs de la maiſon en ſurplis portoient.
nt à l'Egliſe de la Paroiſſe dans le
dre qu'on en étoit ſorti, le Clergé à
puis le corps du défunt, les Prêtres
oire & les Bénédictins enſuite, & en-
uil & le peuple. Avant d'entrer dans
on fit la proceſſion autour du cime-
uſe du peuple infini qui accourut à
ſe, & que le court eſpace depuis la
auté juſqu'à l'Egliſe de la Paroiſſe,
pu contenir.

: alors retracer la vive & magnifi- Belle peinture de cette pompe funébre.
ture que fait S. Grégoire de Nazian-
ſéques du grand S. Baſile. La mul-
le peuple fermoit les paſſages : en
de tems on ne pouvoit faire que
hemin : les ſoupirs accompagnoient
Cantiques : le chant des Pſeaumes

tection du bienheureux auprès de D
des guériſons ſubites & miraculeuſes. (
en voir le récit à la fin de ſa vie imprir

L'eſprit de religion du défunt paru
cette cérémonie, s'être diſtribué dans
de tous petits & grands : tant on excel
modeſtie & en recueillement. Ce qu
du prodige, comme l'obſerverent p
perſonnes très ſenſées, à la place du
& du bruit, ſuites ordinaires d'une m
de tant de peuples aſſemblés en foule
vit qu'attention, que reſpect, que
Peut-être depuis bien des ſiécles n'a
vu un ſi merveilleux ſpectacle. La gran
finie, & les autres prieres, l'enterre
fit au cimétiere, où le ſaint Prêtre
Teſtament avoit demandé d'être inhu

L'octave depuis ſon enterrement fu
de Meſſes hautes, ſelon le vœu du déf
huitiéme jour même pompe qu'à celui
ſéques, autant d'Eccléſiaſtiques, au
foule du peuple. Des ſervices ſolemn
la ville & dans la campagne ſe ſuiv
ternativement avec un zéle admirable
la part de tout le Clergé que des hab
Nantes, pour qui les Egliſes les plu
étoient trop peu ſpatieuſes. Les Pere
ratoire, les Bénédictins de Vertou, l
cteurs de l'Hôpital général entrerent
deur dans cette émulation générale.
ſervices durerent plus d'un mois, é
terminés en ville par celui de la Com
té de ſaint Clément. Ces Meſſieurs s'e
térent avec toute la magnificence poſ

Tant d'honneurs rendus à la mémo
de la Noë-Meſnard, parurent être l
d'une canoniſation, où la joie ſe mo

ir que la triſteſſe d'un deuil. Ce fut la réflé-
xion de bien des gens. Auſſi l'on vit tous les
urs à ſon tombeau un prodigieux concours
e perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de
ute condition : les uns pour demander, les
tres pour remercier, & laiſſer des marques
e leur reconnoiſſance. Car ſon interceſſion
evint puiſſante pour les beſoins ſoit du corps
oit de l'ame. Outre les preuves en bonne for-
e, juſtificatives des faits miraculeux, on a
our témoins les ennemis de M. de la Noë-
Meſnard, qui déchiroient ſa mémoire & ſes
iracles. L'entrepriſe diabolique qu'ils for-
nérent de renverſer le tombeau, qu'on dreſſa,
algré leur oppoſition, à ſon honneur, eſt
n de ces traits, qui ſervent comme les om-
res dans un magnifique tableau, pour en re-
ver l'éclat.

Entrepriſe diabolique.

Acharnés à exhumer le corps, pour le jetter,
it-on, dans la riviere, la nuit du 16 au 17.
lai fut deſtinée à cette œuvre doublement
ébreuſe. Dès le ſoir pluſieurs jeunes gens
ntonnés dans une maiſon, voiſine & du ci-
etiere & du tombeau, ſe préparerent au ſa-
ilége par les excès du vin & de la débauche.
r le minuit ils eſcaladent les murs du ceme-
ere par différens endroits. L'horreur du cri-
e les ſaiſit, & ſuſpend pour un tems l'exé-
ution ; mais l'un d'eux ſe taxant de poltro-
rie, veut porter le premier coup. Auſſitôt
fond de cet azile ſacré part un bruit écla-
nt, comme d'un coup de tonnerre, accom-
gné d'une flamme de feu. Il en eſt renverſé
tombe évanoui. Les aſſociés ne furent pas
u embarraſſés pour trouver du vinaigre &
re revenir le malheureux entrepreneur.
ur ce qu'ils purent faire fut de renverſer la

Effet miraculeux.

pierre du Tombeau, & de démaçonr
lement quelques trufaux, eſpece d
blanche & tendre.

La pointe du jour les mit en fuite :
leur retraite ils arracherent les vœux
attachés à la muraille proche le tombeau
partie ils s'en ſervirent pour jetter à
des chiens, qui les aboioient de près
mérent l'autre en petits morceaux par
mins. Un ſi grand excès venant à s'ébrui
cita une indignation univerſelle. Les J
Préſidial deſcendirent ſur les lieux & dr
leur procès-verbal. Ils ordonnerent un
toire. L'Official ne le lâcha qu'après
jonctions très fortes & réitérées. Preſq
les Confeſſeurs, parmi les Religieux,
noient les perſonnes de donner leurs
tions. Juſqu'au tribunal ſacré ils tra
M. de la Noë-Meſnard d'homme per
reſſource, & mort hors de l'Egliſe.

Impunité des coupables

Il y eut toutefois plus de trois cens t
qui vinrent à révélation. Sur ces dép
on ſignifia pluſieurs *ſoit ouï*. L'affaire
à l'extraordinaire fit diſparoître pluſiet
ſonnes. Les témoins dépoſoient des
affreuſes. Les intéreſſés dans l'affaire
lerent à l'étouffer. Ils la trainerent d'al
longueur, mais le plus ſûr moyen po
fut d'en arrêter la pourſuite ſans reto
eurent le crédit de la faire évoquer au
du Roi. On ſait quel en eſt le ſuccès ord
Cette inſulte néanmoins ne fit aucun t
dévotion publique, qui continua ſur le
pié.

On a dû remarquer que M. de Beauv
paroît nulle part, dans le grand événen
cette illuſtre mort, qui conſternoit & l

it le Diocèſe. Ce Prélat s'étoit abſenté, u'on crut, pour n'être pas témoin des es de vénération univerſellement prodi- à un homme qu'il n'aimoit pas, & dont, quelques années, il affectoit d'éviter ſence. Il ne lui ſurvêquit lui-même que à ſept mois. Une maladie affreuſe l'em- en quatre jours, ſans qu'on put lui faire ir le ſaint Viatique, parce qu'il rendoit rémens par la bouche. Il mourut pau- chargé de dettes, comme il l'avoit été nt toute ſa vie. On embauma ſon corps, le garda quelques jours pour faire les atifs de ſon convoi. Mais au jour mar- a puanteur fut ſi exceſſive, qu'on fut de le mettre en terre à huis clos, avant e de la cérémonie. Cependant toutes les agnies de la ville s'étant rendues à la Ca- ıle, il ſurvint une conteſtation entre les , qui vouloient aſſiſter à la Meſſe avec toles, & les Chanoines qui vouloient ır faire ôter. On diſputa, on cria beau- de part & d'autre : on fit venir des No- pour verbaliſer. Enfin après un long , dans lequel aucune des parties ne vou- éder à l'autre, M. de la Vieux-ville n de la Cathédrale, qui devoit célébrer ſſe, dit qu'il étoit trop ému pour mon- autel, & toute l'aſſemblée ſe retira. Ain- complit ce que M. de Beauvau, Evêque ntes, avoit prédit lui-même, qu'on lui ɔit moins d'honneur à ſa mort, qu'on ıvoit rendu à M. de la Noë-Meſnard. yez la vie de M. de la Noë-Meſnard telles 1734. la ſeconde Partie de l'hiſtoi- la Conſtitution, §. II. & le Recueil des s de Cachet.

même au dehors par le recueillement
deſtie, la mortification des ſens, la ſi
le ſilence, la candeur de ſa condi
l'innocence de ſes mœurs. C'eſt que
priére Dieu ſe découvre aux hommes
par elle l'intérieur de l'homme eſt c
comme transfiguré, d'où ſe fait cette
extérieure, ſi capable d'édifier le proc

PRIERE. Séparez mon cœur, ô J
ce tumulte des choſes humaines qui
ronne, élevez-le, uniſſez-le, attac
vous & à votre Pere par une priere
chrétienne.

M. RAVECHET

Docteur de Sorbonne, & Syn
la Faculté de Théologie
de Paris.

Mort en 1717. le 24 Avril.

MONSIEUR HIACINTE RAVI
né à Guiſe, ville du Diocèſe
en Picardie, dans l'année 1654. d

ier à Paris en Rhétorique, & ſes pa-
nt devoir le placer dans la Commu-

M. Gillot (dite de ſainte Barbe)
préſerver de la corruption de la jeu-
pour l'y faire inſtruire dans la piété
es ſciences. On ſçait que dans cette
n faiſoit alors profeſſion d'une diſci-
s exacte & d'une application conti-
l'étude. Auſſi ce nouvel éléve ſe diſtin-
eaucoup pendant ſa Rhétorique &
ſophie ; & à la fin de ſes trois années
logie, il fut reçu Bachelier. Comme
rqua en lui des talens, de la facilité
pénétration, ſes amis lui conſeillerent
ſſer un cours de Philoſophie, & de
pour la maiſon & ſociété de Sor-
Il parut avec éclat ſur les bancs, &
qui le fit recevoir avec plaiſir dans
aiſon.

emarqua dès-lors en lui quelque pen-
our le ſiſtême de Molina, & ſurtout
lui du Jéſuite Suarez. Pendant ſa licen-
put même s'empêcher de ſe déclarer
ivertement pour leurs ſentimens ; mais
: de Jeſus-Chriſt qui vouloit ſe l'ac-
tout entier, l'en détacha dans la ſuite,
fit embraſſer la doctrine de l'école de
homas. Il reçut le bonnet de Docteur,
reſque auſſitôt appellé au Collége de
Paris par Meſſire Jean d'Eſtrées, Evê-
Duc de Laon, pour ſuccéder, en cas de
M. Dormoi, déja vieux, qui en étoit
al. Il s'appliqua de toutes ſes forces à
lir la Diſcipline. Ce fut pour lors qu'on
ſit pour être auprès de M. l'Abbé de
ne, qui commençoit ſa Théologie,
vint demeurer avec lui dans ce Collége.

Son inclination pour le Moliniſme.

Il ſe donna tout entier a ſon éléve, & lui fit faire de bonnes études, en formant ſes mœurs en même tems. De ſon Docteur il devint ſon conſeil & ſon ami; preuve du mérite de l'un & du bon goût de l'autre.

Son ſéjour à Rome.

M. l'Abbé de Pompone ne voulut point s'en ſéparer, même dans ſes Ambaſſades, ſoit à Veniſe, ſoit à Rome, & dans l'une comme dans l'autre les lumiéres & la ſageſſe du Docteur le rendirent célébre. Le Cardinal Albani, depuis Pape Clement XI, au bruit de ſa ſcience voulut le connoître, & ne fut pas trompé dans l'idée qu'on lui en avoit fait concevoir. Durant ſon ſéjour à Rome, M. Ravechet ſe trouvoit aſſez ordinairement avec ce Cardinal à des exercices publics, qui ſe faiſoient chez les Dominicains de cette ville ſur la diſcipline de la Pénitence. Ces Religieux ſoutenoient fortement ſur cette matiére les principes de MM. de Port-Royal, ou plutôt ceux de la tradition des Peres de l'Egliſe. Le Cardinal Albani applaudiſſoit alors à la ſolidité de ces principes, & dans les viſites fréquentes que lui rendoit M. Ravechet, il marquoit au Docteur une eſtime toute particuliére pour la Doctrine ſainte établie par les Reverends PP. Jacobins.

Jean 5. 35. C'étoit une lampe ardente & luiſante qui brilloit à ſes yeux avec plaiſir, mais il n'a voulu ſe réjouir que pour un peu de tems à la lueur de ſa lumiére. Ce Cardinal élevé par les Jéſuites, dont il avoit ſuccé le lait empoiſonné, diſciple du Pélagien Sfondrate, il porta ſur le ſaint Siége un goût déclaré pour le Moliniſme, & pour la doctrine relâchée des Caſuiſtes, dont le Jéſuite Francolin ſçut bien profiter pour en affermir le ſiſtême lié par ſes livres ſous le Pontificat, ſous les yeux & l'agrément de

jusqu'à donner ſa vie pour elle, de M. de Montpellier.
e l'a dit de lui le grand Colbert, l'un
vêques appellans de la Bulle.

éjourna à Rome un an entier avec M. Son mérite connu & recompenſé.
de Pomponne chez le Cardinal de Jan-
C'eſt-là qu'il fit de ſavantes conférences
ſence de pluſieurs Cardinaux, & en-
es, du Cardinal Albani, qui l'honoroit
amitié. A ſon retour en France, le Roi
XIV. à qui l'on avoit fait connoître
érite, lui donna une penſion de quinze
ivres ſur l'Abbaie de S. Amand. Il ſçut
ieu du monde ſe faire une retraite, &
acra tout entier à l'étude, à la priére,
travaux de la pénitence. Le Clergé de
voulut en recueillir les fruits, malgré
ilance à les dérober aux yeux des hom-
'eſt dans cette vue qu'il fut appellé à
Germain en Laie par les Préſidens de la
Aſſemblée des Evêques qui s'y tint en
On ſait qu'il s'agiſſoit de queſtions
partenoient à la foi, & l'on voulut avoir
is ſur les importantes matiéres qu'on y

retour de recevoir de lui la Prevôté de Chivres, dépendante de ſon Abbaie de ſaint Médard de Soiſſons. Il en diſtribuoit preſque tous les revenus aux pauvres, & il y paſſoit une partie de l'année dans la retraite & dans la pratique des bonnes œuvres. Mais à la nouvelle qu'il apprit en 1714. que la Conſtitution *Unigenitus* alloit être portée en Sorbonne, il abbatit les barriéres qu'il s'étoit faites dans ſa ſolitude. Réveillé par le ſerment que fait tout Docteur, ſur l'autel des ſaints Martyrs, en prenant le bonnet, de ſoutenir la vérité juſqu'à l'effuſion de ſon ſang, *uſque ad ſanguinis effuſionem*, il vint en Février ſe montrer en Faculté, où juſqu'alors il avoit peu paru ; mais en vue de rendre un public témoignage, tel qu'on devoit l'attendre de ſes lumieres & de ſa vertu. Or M. l'Abbé de Pompone qui connoiſſoit mieux que perſonne le zéle ſincére de M. Ravechet, & qui ne doutoit point de le voir opiner en Sorbonne d'une maniére qui ne plairoit pas à la Cour, craignit de perdre un tel homme, dont il ne pouvoit plus ſe paſſer. En ami plus politique que chrétien, pour lui ſauver l'indignation & la fureur des partiſans de la Bulle, il l'enferma dans ſa maiſon, avec défenſe à ſes gens de lui ouvrir la porte ; ordre ſcrupuleuſement exécuté le premier de Mars, jour fatal auquel la Conſtitution *Unigenitus* fut de la part de ſa Majeſté portée en Faculté.

Il veut s'oppoſer à la Bulle.

Jours de noirceur & de tempête, qui n'eurent qu'une durée de dix-huit mois ; mais par la mort de Louis XIV. le changement arrivé dans les affaires fraya la voie à la vérité, qui eut des tems moins orageux. La Faculté qui commençoit à reſpirer par la rupture du joug tirannique, dont elle avoit été accablée, fit ſon principal ſoin de choiſir un Sindic, ca-

Il eſt élu Syndic.

pable de remédier aux maux extrêmes, ſous leſquelles elle étoit prête à ſuccomber. La circonſtance des affaires préſentes, jointe à la diſpoſition des eſprits, rendoit cet emploi également difficile & dangereux. Elle demandoit un homme auſſi zélé pour faire connoître la vérité, que ferme & courageux à la défendre. M. Ravechet, alors arraché par une eſpéce de violence à ſa chere ſolitude, fut élu d'un conſentement, qu'on peut appeller unanime.

Jamais choix ne tomba ſur perſonne, qui réunit plus ſinguliérement les qualités néceſſaires pour cet emploi, la probité, l'érudition, la facilité à s'énoncer noblement en latin & en françois, la délicateſſe, la douceur, des maniéres polies & honnêtes, une habileté conſommée dans les affaires, une grande réputation propre à lui ouvrir un accès libre auprès des perſonnes les plus diſtinguées de la Cour & de la Robbe; ajoutons même quelque teinture de politique, plus goûtée du grand nombre de perſonnes qui s'accomodent à la foibleſſe de ces derniers tems, que de la petite ſociété de celles qui ſuivent fidélement la ſimplicité des ſiécles Apoſtoliques. Toutefois tant de grands caracteres réunis dans le mérite de M. Ravechet firent eſperer à tout le monde que c'étoit un Sindic accordé de Dieu à la Faculté dans ſa miſéricorde, après lui en avoir donné tant d'autres dans ſa juſtice. La Maiſon & Société de Sorbonne, qui étoit alors en tour pour le préſenter, eut la conſolation d'en fournir un d'un tout autre alloi que pluſieurs que l'on avoit vus depuis longtems dans ce poſte diſtingué. Ses rares qualités.

La concluſion de cette affaire importante du 1. Octobre 1715. ayant été le 4. Novem-

bre ſuivant lue en paix & en ſilence, le nouveau Sindic, dans le diſcours très-éloquent qu'il fit ſur la nouvelle dignité dont il venoit d'être décoré, ſe plaignit de ce qu'uniquement occupé à finir ſes jours dans la retraite, la Faculté venoit de l'en arracher pour le jetter dans une carriére auſſi laborieuſe que difficile à fournir. Entr'autres choſes, il dit qu'il redoutoit d'autant plus les fonctions de ce pénible emploi, qu'il ſe trouvoit placé dans la poſition la plus critique & la plus épineuſe, & que l'honorer de cettedignité, c'étoit expoſer un vaiſſeau fragile & uſé ſur une mer couverte d'orages. Après avoir cité les exemples de pluſieurs de ces illuſtres Prédéceſſeurs MM. Pirot, le Feuvre, le Bas, qu'il déſeſpéroit de pouvoir jamais imiter; il ajoûta que dans l'exercice de ſon nouvel emploi, il n'auroit pour étoile de direction, que le bien & l'honneur de la Faculté, l'intérêt de la vérité, & la conſervation du dépôt de la ſaine doctrine, & que déſormais il alloit conſacrer à cet ouvrage ſon tems, ſes ſoins, & ſes peines.

C'eſt en effet là le terme auquel ont abouti les dix-huit mois de ſon Sindicat. Auſſitôt que les partiſans de la Bulle eurent par leur imprudence fait naître l'occaſion de repaſſer les démarches faites en Faculté, pour accréditer ce décret funeſte, ſous le regne précédent, il s'éleva contre avec force & ſageſſe. Sur le ſimple expoſé qu'il fit des faits connus du public, il fut déclaré par le plus grand nombre des Docteurs aſſemblés le 4. Janvier 1716. que le décret du 5. Mars 1714. qui portoit que la Faculté avoit reçu cette Conſtitution, étoit faux & ſuppoſé, & comme tel ſeroit rayé des Régîtres. Il concerta avec les mêmes Docteurs,

Le Décret de 1714. pour la Bulle biffé.

: à bout d'exclure des aſſemblées les op-
s à cette concluſion, comme gens accou-
à ſemer le trouble & la diviſion inteſti-
ns cet illuſtre corps. En conſéquence il
uivit le procès du ſieur le Rouge ſon
:eſſeur, atteint & convaincu d'avoir ſup-
: décret qu'on avoit rayé. Il preſſa enco-
:ondamnation des propoſitions du Do-
le Roux, contre la néceſſité de l'amour
eu, dont il anéantiſſoit le précepte, juſ-
lire qu'*un homme qui aura vécu 40. ans*
le crime & l'impiété, peut avec l'abſolu-
au moien de la ſeule crainte de l'enfer,
dans le ciel, ſans avoir fait un ſeul acte
ur de Dieu, ni à la vie, ni à la mort.
que celui-ci eut ſoin d'autoriſer ſa do-
impie par la Bulle *Unigenitus*, il n'en
s moins rayé du nombre des Docteurs
:bonne, comme il le fut encore dans la
té de Reims.

Le Docteur le Roux exclus de Sorbonne.

i un étranger, diſoit le Théologal de
s (M. Courſier) s'étoit trouvé à ce grand
ıbre d'Aſſemblées, tenues pour cette affai-
l auroit cru ſe voir au milieu d'un Conci-
;énéral; tant il eſt vrai que tout y a été
uté avec tranquillité, avec maturité &
: ſageſſe. » Alors les Moliniſtes n'étant
comme ſous le regne précédent, étaïés
s ordres ſurpris à l'autorité ſouveraine &
:ligion du Prince, ne pouvoient pas, à
de clameurs & de calomnies, rompre
nt concert d'une Aſſemblée ſi reſpectable
: égards. A l'exception d'une vingtaine
ın, de ſujets foncièrement ennemis de
t de la Faculté, jamais elle ne mérita
: l'auguſte titre de *Concile perpétuel des*
s, dont elle a été ſi ſouvent décorée par

Les articles de Doctrine de la Faculté à dreſſer.

tout. Ce fut dans la poſition tout à fait délicate où elle ſe trouvoit, que ſon Sindic, l'ame de cet illuſtre corps, entreprit d'en relever la gloire, en propoſant de dreſſer des articles de Doctrine, pour ſervir de rempart, contre un torrent d'opinions erronées; ſemées comme une yvraie mortelle, depuis plus d'un ſiécle, dans le vaſte champ de l'Egliſe.

» La Faculté, diſoit M. Ravechet, dont » la ſcience & la haute capacité eſt connue de » tout le monde, va rendre par un tel ouvra» ge un ſervice conſidérable à l'Egliſe & à » l'Etat, comme elle fit autrefois par celui » qu'elle compoſa en 1542. contre les erreurs » de Luther, à la ſollicitation même du Cler» gé de France, comme il paroît par le procès » verbal de l'Aſſemblée du 12 Avril 1541. Au » moïen de ces fameux Articles elle arrêta le » cours de l'héréſie: répandit la lumiére dans » le Royaume & les pays circonvoiſins: com» bla les Catholiques de joie: ramena grand » nombre d'hérétiques au ſein de l'Egliſe, & dé» concerta les deſſeins des autres. Les grands » effets que produiſit ce premier ouvrage, for» ment un heureux préjugé pour celui que » nous méditons, & dont le plan ſe trouve » tracé d'avance dans ce modéle. »

Ce grand deſſein fut avec joie embraſſé par cette ſavante Aſſemblée, & après avoir d'abord choiſi douze d'entr'eux pour Commiſſaires en cette partie, puis quatre autres qu'on leur aſſocia, on en vint à l'exécution. Ce travail ſéparément préparé par quatre Docteurs, n'étoit approuvé qu'après un examen raiſonné & très rigoureux, fait par tous les Docteurs Commiſſaires, réunis enſemble dans les mêmes conférences. L'ardeur des ouvriers fut ſi

chrétienne, que durant huit mois, nonobſtant les plus vives chaleurs de l'été, ils s'aſſembloient juſqu'à trois & quatre fois par ſemaine. La premiere Partie achevée, qui traitoit des Actes humains, des Péchés, des vertus Théologales, des préceptes du Décalogues, des Commandemens de l'Egliſe, des Bénéfices, de la Simonie & des Vœux, fut préſentée à la Faculté aſſemblée, pour lui donner la perfection néceſſaire, & la revêtir d'un ſceau d'autenticité. C'eſt-là que tous ces Articles furent de nouveau contradictoirement diſcutés, & peſés à la balance de l'Ecriture & de la Tradition : » Enſorte que (diſoit M. » Leger Docteur des plus graves,) tout s'eſt » paſſé dans cet examen ſans aucune marque » d'orgueil, de ſuffiſance, d'envie, & ſans » altercation ; mais au contraire avec un eſprit » plein de droiture, & avec des ſentimens » d'humilité, de paix, de charité. » *Sine ullo typho ſacrilegæ ſuperbiæ, ſine ullâ inflatâ cervice arrogantiæ, ſine ullâ contentione lividæ invidiæ, cum ſanctâ humilitate, cum pace catholicâ, cum caritate chriſtianâ*, comme dit S. Auguſtin, l. 2. contra Donat. c. 3.

Eloge de Aſſemblées pour ces Articles.

M. Ravechet n'eut pas la conſolation, après cette premiere pierre miſe au fondement, de voir achever ce boulevart de la ſaine doctrine. Il n'eut part qu'à celle dont je parle, quoique l'ouvrage ait été continué ſur le même ton, de nouveaux orages, ſuſpendirent l'aprobation ſolemnelle que la Faculté étoit prête de lui donner, lorſqu'il fut entier, comme l'avoient eués les deux premieres Parties.

A voir un tel Sindic fournir ſa carriere avec tant de nobleſſe, & ſe livrer infatigablement au travail, tous ceux qui étoient ani-

més du même eſprit ne devoient-ils pas applaudir à toutes ſes démarches, & ſe tenir pour contens de ſa conduite ? Il y en avoit toutefois dans ſon corps & dans d'autres, & encore trop peu ſatisfaits de tout cet amas de biens pour ne rien déſirer de plus. Lui-même n'étoit pas tranquille ſur ſon propre compte, dans le point unique qui leur tenoit ſinguliérement au cœur. Il eut occaſion durant l'été de 1716. d'en être inſtruit. Un ami particulier de M. Ravechet vint s'ouvrir à lui de ce qu'il y avoit nombre de perſonnes, oppoſées à la Bulle, auſquelles ſa conduite étoit ſuſpecte : » Toutes les fois, dit-il, qu'on vous voit uſer de » certains ménagemens, on tremble que vous » ne tendiez à faire recevoir le malheureux » décret au moyen des explications ; c'eſt » pour cela que pluſieurs Docteurs ſe tien- » nent ſur leurs gardes, & réſiſtent quelque- » fois à vos avis dans certaines choſes ; ce qu'ils » ſeroient fort éloignés de faire, s'ils étoient » inſtruits de vos vraies intentions. Je vous » ſupplie donc inſtamment de vous en ouvrir » à moi ; & permettez-moi en même-tems de » faire part de votre ſecret à une autre perſon- » ne, propre à en calmer d'autres. (il lui » nomma ce tiers) Au ſurplus je vous promets » un ſecret inviolable tant pour moi que pour » ce troiſiéme qui doit y être aſſocié.

Les gens de bien peu contens de ce qu'avoit fait le Syndic.

M. Ravechet l'ayant entendu n'en fut point bleſſé, & il répondit à ſon Ami : » Je n'ai » point eû d'autre vue, Monſieur, en accep- » tant le Syndicat, que de faire tomber la » Conſtitution, & de ſoutenir l'ancienne » doctrine de l'Egliſe qu'elle condamne : voi- » la pourquoi j'ai déja propoſé à la Faculté » de dreſſer des Articles de doctrine. Je déſire

Il avoit formé le deſſein d'appeller même ſeul.

» ſur toutes choſes d'en venir à l'Appel au futur Concile, & je le déſire tellement que » je l'éxécuterai, avant que de ſortir du Syndicat, quand je devrois le faire ſeul. Je m'attens bien qu'une pareille démarche m'attirera l'éxil, mais j'y ſuis tout diſpoſé, & » à la mort même. Dans l'état de foibleſſe » où eſt ma ſanté, je ſens bien que l'éxil ne » manquera pas ſans doute de me la procurer. Je me trouverai trop heureux de ſouffrir l'un & l'autre pour un ſujet de cette » importance.

Un Syndic, dont le cœur fait de ſon ſang d'avance comme une libation ſur la victime & le ſacrifice de la foi de l'Egliſe, étoit très-bien préparé à ſeconder les quatre Prélats qui ſe mirent à la tête de l'Appel. Tout en effet fut concerté avec lui. On avoit jeté les yeux ſur l'Aſſemblée qui devoit ſe tenir le 1. Mars 1717. mais les ordres de la Cour qui ſurvinrent ce jour-là, ſelon qu'il arrivoit trop ſouvent, parce qu'on ne laiſſoit qu'une demie liberté à ce Corps, obligérent de remettre l'éxécution de ce deſſein à un autre jour. Ce fut le Vendredi cinq du même mois, que Noſſeigneurs les Evêques de Mirepoix, de Sénès, de Montpellier, & de Boulogne ſe préſentérent à la Faculté aſſemblée pour lui notifier leur Appel de la Bulle, dont M. de Mirepoix dit entre autres choſes pour l'attaquer par le fond, » que par ce » Decret, la vérité étoit renverſée, la » morale & la diſcipline de l'Egliſe mortellement bleſſées, l'autorité des Souverains violée, & les droits de l'Epiſcopat attaqués. M. l'Evêque de Sénès ſe chargea de la lecture de leur Acte d'Appel. Il l'a fit d'une

Appel des Evêques à Sorbonne.

voix diſtincte : l'Aſſemblée l'écouta avec beaucoup d'attention : chacun plein d'admiration pour la ſageſſe, la force & la clarté avec leſquelles l'Acte eſt dreſſé, applaudiſſoit à ce qu'il contient. La lecture faite, M. de Mirepoix en mit une copie autentique entre les mains de la Faculté, en lui marquant la préférence qu'on faiſoit d'elle à tout autre Compagnie, par l'eſtime ſinguliére qu'ils avoient pour cet illuſtre Corps, à cauſe de ſa fidélité à conſerver l'ancienne doctrine, dont elle fait profeſſion.

M. le Syndic s'étant levé, complimenta les Prélats ſur leur amour pour le bien de l'Egliſe, & ſur leur zéle à deffendre ſes intérêts, en ſoutenant ceux de la vérité. Après avoir (vû la poſition du tems où l'on étoit) inſiſté ſur la néceſſité de cette démarche, il conclut ſon diſcours par ces paroles articulées d'un ton plus ferme & plus grave : » A préſent je » déclare que j'adhére à l'Appel interjetté par » Noſſeigneurs les Prélats, & que Dieu aidant, j'y adhérerai toujours. » La joie & l'admiration que ce trait de fermeté cauſa à l'Aſſemblée, fit ajoûter à M. Ravechet, qu'il prenoit à témoin la Faculté de ſon adhéſion à l'Appel, & qu'il la prioit de lui en donner Acte. Mais chacun voulant à ſon exemple, par une acclamation générale, adhérer à l'Appel des Evêques de la Conſtitution *Unigenitus* au futur Concile général, M. le Doyen de la Faculté mit l'affaire en délibération, en propoſant d'opiner ſur la demande des Prélats. Chacun avec pleine liberté donna Acte aux Prélats de leur Appel, & déclara qu'il y adhéroit très-volontiers. De plus de cent opinans, il n'y en eut que huit qui n'approuvérent pas l'Appel : trois ou quatre dirent

Le Syndic s'unifiant à l'appel eſt ſuivi de la Faculté.

qu'il falloit différer : les autres au nombre de quatre-vingt-ſeize, ſans compter les trois Prélats Docteurs (M. de Sénès étant d'une autre Faculté) & M. le Doyen adhérérent à l'Appel, & en approuvérent ſolemnellement les motifs.

A la premiére nouvelle de cet Appel à Rome, Clément XI. avec toute ſa Cour en fut dans la conſternation : il offroit de laiſſer tomber ſa Bulle, ſans éxiger des Evêques de renoncer à leur Appel ; mais M. le Duc d'Orleans Régent du Royaume étoit déja venu au ſecours du Pape. Chagrin de voir ſes meſures rompues, & les projets pour la réunion des Evêques entiérement renverſés, ce Prince fit éclatter ſon indignation contre les IV. Prélats appellans, auſquels il donna ordre de ſortir de Paris en vingt-quatre heures, & bientôt après de ſe retirer dans leurs Diocèſes. Le Notaire Touvenot qui avoit reçû leur acte & l'adhéſion de la Faculté, fut arrêté le lendemain 6. Mars, & conduit à la Baſtille. Avant de prêter ſon miniſtére, il s'y étoit préparé. On ne tarda pas à ſévir contre M. Ravechet, qui figuroit ſi fort dans cette généreuſe entrepriſe. Auſſi tous ces coups portés avec éclat ſur tant d'illuſtres têtes furent le réſultat d'une Aſſemblée chez M. le Régent, où les Cardinaux de Rohan & de Biſſy opinérent ſelon leur goût pour vanger leur Bulle de l'opprobre dont la couvroit l'Acte d'Appel.

Au reſte notre illuſtre Docteur, fatigué de travaux, attaqué d'une incommodité conſiderable, ſe retira après cette triomphante journée du 5. Mars, moins pour prendre un repos néceſſaire, que pour mettre ſon humi- Son exil.

lité à l'abri, en évitant les visites de félicitation dont il auroit été assiégé à cause d'une action si glorieuse. Quelques jours après il apprend dans sa retraite, mais sans surprise, qu'un ordre de la Cour le reléguoit au fonds de la Bretagne. Il étoit survenu du changement pour le choix du lieu de sa relégation. D'abord on avoit projetté, ou même expédié deux autres Lettres de cachet, qui l'envoyoient l'une à Collioure, & l'autre à Lyon. Il se présentat donc pour recevoir celle qui le transféroit à Saint-Brieu, prêt à obéir malgré ses grandes infirmités. » Je ne
Act. 20. 24. » crains rien de tout cela, se disoit-il, » comme le grand Apôtre de la Grace & de » l'amour, & je n'estime point ma vie plus pré» cieuse que mon salut: il me suffit que j'achéve » ma course, & que je rempliſſe le ministé» re que j'ai reçu du Seigneur Jesus, qui est » de prêcher l'Evangile de la Grace de Dieu. » *Testificari Evangelium Gratiæ Dei.* Grace » souveraine, sans laquelle on ne peut ja» mais confesser Jesus-Christ, & avec laquel» le on ne le renie jamais. » Proposition 9. de la Bulle. Avec la grace de Molina & de Suarés Jésuites, pour laquelle il avoit eû d'abord de l'attrait dans ses premiéres études, seroit-il jamais parvenu à faire le sacrifice de tous ses intérêts temporels & même de sa vie, comme il le fait en cette oc-
2. Cor. 9. 15. casion? *Graces soient donc rendues à Dieu de son ineffable don!*

Il partit de Paris au commencement d'Avril, en emportant les regrets, non seulement de la Faculté & de l'Université, mais encore de tous les gens de bien dans tous les é-

ſon Recteur de conjurer M. le Ré-
vouloir bien rappeller l'illuſtre M.
:, » qui n'avoit fait, diſoit-elle, que
:xigeoit de lui le devoir de ſa char-
mour de la Religion, & ſon zéle pour
ité. « Le généreux proſcrit arriva à
Capitale de la Brétagne le onze du
ois d'Avril. A la premiére nouvelle
:voit paſſer dans cette Ville, les
s du premier rang ſe hâtérent
u devant de lui. Mais les Révé-
:res Bénédictins de la célébre Ab-
ſaint Mélaine furent les plus actifs
ndre les premiers M. Ravechet: l'ayant
monter dans un Caroſſe d'un de leurs
ls le conduiſirent dans leur Mona-
à ſa premiére démarche fut de deman-
at tout d'être conduit à l'Egliſe pour
r le S. Sacrement, & y renouveller
ice de toute ſa foi. Il préféra ſelon
ait dominant, le bonheur d'être avec
ux & ſavans ſolitaires, à l'honneur
dans les riches appartemens des per-
es plus qualifiées, qui lui ouvroient
nt leur cœur & leur Hôtel.

Sa réception à Rennes.

:tour de ſes viſites d'honneur chez
Maréchal de Monteſquiou Comman-
la Province, & chez M. l'Intendant,
:çurent avec toutes les marques poſ-
eſtime & d'amitié, juſqu'à lui preſ-
ſéjourner à Rennes autant de tems
tigeoit le ſoulagement de ſa ſanté,
ntit vivement attaqué de la ma-
qui termina bientôt ſon double
u milieu des douleurs les plus ai-
l donna toutes les marques de la pa-
a plus invincible & de la piété

Sa patience dans les douleurs les plus vives.

plus conſommée, ſans qu'il lui échappât une ſeule plainte ; quoique ſon mal fût d'un genre à exciter forcément les cris de la nature. Il fut tout occupé à conſommer le ſacrifice d'un corps immolé depuis longtems par les exercices de la pénitence. » Il faut » ſouffrir, diſoit-il, à ceux qui l'environ» noient, & d'une maniére humiliante : & » Dieu le veut. C'eſt par le chemin de la » croix & des ſouffrances qu'il faut aller à » lui.

» Il étoit ſi peu occupé du recouvrement » de ſa ſanté (diſent les Religieux de ſaint Melaine dans leur Réponſe à la Faculté de Paris, qui leur avoit fait ſes remerciemens) » que nous voyant inquiets ſur les moyens » de conſerver une vie, qui nous étoit ſi » chere, & réſolus d'apeller un autre Chi» rurgien plus habile que celui qui l'avoit » viſité, il ne voulut jamais le permettre, » dans l'appréhenſion que cette démarche ne » fît tort à la réputation du premier.

Ses derniers Sacremens. D'abord que le pieux Docteur ſe ſentit attaqué, ſa premiére penſée fut de demander les Sacremens de l'Egliſe. Malgré ſa grande foibleſſe, malgré les vives douleurs du mal dont il étoit atteint, il ſe fit revêtir de ſa ſoutanne, prit ſon ſurplis, & voulut recevoir à genoux ſur le pavé le S. Viatique. Il fit alors ſa profeſſion de foi, qu'il confirma le jour même de ſa mort. En voici la teneur :

Sa profeſſion de foi. » Je crois toutes les vérités que le Fils de » Dieu a révélées à ſon Egliſe, dans le » ſein de laquelle j'ai eu le bonheur d'être » batiſé, d'avoir toujours vécu, où je veux » mourir, & avec laquelle je condamne tou» tes les erreurs qu'elle condamne, & qu'el-

» le condamnera. Je reconnois le ſouverain » Pontife, l'Evêque de Rome, pour le ſuc» ceſſeur de S. Pierre, le premier Vicaire de » Jeſus-Chriſt, le Chef viſible de la même » Egliſe, & le Siége Apoſtolique pour le » centre de l'Unité, dont il n'eſt jamais per» mis de ſe ſéparer, quand même le Pape » s'écarteroit de la ſaine doctrine. Je déte» ſte tout eſprit de ſchiſme & de diviſion. » C'eſt ce que nous avons expliqué très-clai» rement dans l'Acte d'Appel au futur Con» cile Général, & ce que notre Faculté a » encore déterminé dans les fameux Articles » qu'elle a publiés en 1543. contre les erreurs » de *Luther*. Ce ſont-là mes ſentimens pré» ſens dans leſquels je veux mourir. En » l'Abbaye de ſaint Mélaine, le 15. Avril » 1717. Ainſi ſigné ſur l'Original du préſent, » RAVECHET. » Et chiffré en marge F. J. B. Aubert Souprieur. Et contrôlé audit Rennes par Buſſon, & ſcellé: ledit Original demeuré chez Jamont l'un des Notaires Royaux & Apoſtoliques à Rennes ſouſſignés, joint à la minute de l'Acte d'approbation des autres parts. Ainſi ſigné, Jamont Notaire Royal & Apoſtolique, & Lebreton Notaire Royal, Apoſtolique, Sindic.

La calomnie confondue.

Les ouvriers d'iniquité, les partiſans du menſonge, qui durant ſon Sindicat ne l'avoient nullement épargné, s'acharnérent à le pourſuivre par l'endroit le plus ſenſible juſqu'au lieu de ſon éxil, dont ils étoient les promoteurs. La calomnie mal ſatisfaite d'avoir immolé la ſanté & la vie du corps de ce généreux Sindic à la haine pour la vérité, voulut éteindre cette lumiére, & le faire paſſer pour un enfant de la nuit & des ténébres par une hon-

teuſe défection. De-là le bruit fauſſement répandu dans tout Paris, & annoncé par pluſieurs Lettres écrites & envoyées à Rennes, la veille même de ſa mort, qu'il avoit révoqué & rétracté tout ce qu'il avoit fait juſqu'alors en Sorbonne. Moins ſenſible à l'extrémité de ſes maux, qui alloit terminer ſes jours, qu'au tort fait à ſa réputation & à la vérité, il lui rendit avec un eſprit libre & plénitude de cœur un dernier témoignage en confirmant d'un bout à l'autre, ſans rien rétracter, tout ce qu'il avoit fait en Sorbonne, & y perſiſtant juſqu'au dernier ſoupir. Il le fit par un Acte dreſſé devant Notaire en préſence de témoins, tant Religieux de la Maiſon, que d'un Carme, & du Doyen des Médecins, leſquels le ſignérent après que le Malade eut déclaré ne pouvoir ſigner à cauſe de la foibleſſe de corps où il étoit réduit.

Eloge du defunt par ſes hôtes.

» Dieu, à qui eſt due la gloire de tout le » bien qu'il a fait, diſent les Bénédictins » dans leur Réponſe à la Faculté, a tellement » diſpoſé toutes choſes, que le lit de ſon » ſerviteur eſt devenu pour nous une Chaire » d'inſtruction : couché ſur ce lit, que le » Seigneur avoit converti en un lit de dou- » leur, il y étoit notre maître & notre » docteur. De cette Chaire ſortoit la convi- » ction de ces paroles de S. Bernard, que

Epiſt. 411. nov. Edit.

» *les biens d'une bonne conſcience renaiſſent* » *toujours*, qu'*ils ne périſſent point dans l'ad-* » *verſité*, & qu'*ils ne ſont point étouffés par* » *la mort ; mais* qu'*au contraire ils refleuriſſent ;* » qu'*ils réjouiſſent l'homme pendant ſa vie*, » qu'*ils le conſolent dans le dernier moment*, » qu'*ils le renouvellent quand il ceſſe de vi-*

„ vous nous envoyez de ce grand homme, „ connu de vous à fond, (c'eſt celui „ de la Faculté qu'on va voir ci-après) le „ ſuffrage de tous les gens de bien, le concours „ des étrangers & de nos citoyens à ſon tom„ beau, & le ſoulagement que quelques ma„ lades ont reſſenti, après avoir réclamé ſon „ interceſſion. »

Ce que les Bénédictins diſent du changement arrivé après ſa mort ſur le viſage de M. Ravechet eſt appuyé du témoignage d'un Prêtre vivant, qui ayant alors ſeize ans, lorſqu'il ſuivoit le Collége des Jéſuites, vint avec la foule voir le deffunt expoſé avec ſes habits ſacerdotaux. Il eſt encore étonné de ce que dans un âge, où la vue d'un mort ordinaire le mettoit tout à coup en fuite, il enviſageoit celui-ci avec tranquillité, comme s'il eût jetté les yeux ſur un homme endormi.

Sa mort & ſes obſéques.

Cette mort précieuſe arriva le Samedi 24. Avril 1717. ſur les 10. heures du matin après environ douze jours de maladie. Les Révérends Peres Bénédictins n'épargnérent rien pour lui rendre les honneurs de la ſépulture de la maniére la plus magnifique : rien n'étoit plus majeſtueux que tout cet appareil, dont l'ample détail eſt fait ailleurs. Il ſuffit de dire qu'outre pluſieurs Religieux en Chappes ; deux Diacres & deux Soudiacres, avec un nombre conſidérable d'Officiers étoient revêtus de tuniques. Quatre Prêtres en ſurplis portoient le corps, & quatre Docteurs de Sorbonne en manteau long portoient les quatre coins du drap mortuaire. Les Dignitaires & Chanoines de l'Egliſe Cathédrale, MM. les Curés de la Ville à

:ion d'un ſeul, plus de cent cinquante
ıſtiques en manteau long & un cierge
ıin lui firent cortége.

Nobleſſe d'une autre part, & le peuple
concoururent également à honorer la
funébre de l'illuſtre deffunt. M. le
hal de Monteſquiou y envoya de ſa
eux de ſes principaux Officiers, étant
par une affaire preſſante. Madame
dante, dont le Mari ne put y aſſiſter
: d'une incommodité, fut préſente à
la cérémonie de la Meſſe ſolemnelle
'Enterrement: près de trente tant Pré-
que Conſeillers du Parlement, tout
ſidial, à la réſerve de deux Conſeil-
ɔſeurs ne crurent pouvoir s'en diſpenſer.
, quoique l'Egliſe des Bénédictins ſoit
le la Ville à une certaine diſtance, tout
nde y accourut en foule, tout le mon-
ma des marques publiques de ſon reſ-
& de ſon eſtime pour le Confeſſeur
ſus-Chriſt, en déſirant avec ardeur
ne choſe, ou qui eût touché ſon corps
ıi lui eût appartenu pendant ſa vie.

ıinſi que doit être honoré celui qu'il plai- Eſther. 6. 11.
Roi (du Ciel) *d'honorer.*

vons la lumiére éclattante qui fait par Services diſ-
briller la mémoire de l'illuſtre deffunt. férens.
eulté & la Maiſon de Sorbonne n'eu-
as plutôt appris la nouvelle de ſa mort,
s firent faire un Service ſolemnel en
nne. MM. les Evêques de Châlons ſur-
e & de Montauban aſſiſtérent à celui
Faculté, avec MM. les Abbés de Pom-
, de Fourci, M. le Marquis de Puiſieux,
ıs de deux cens Docteurs. (Les Facul-
: Rheims & de Nantes firent la même

choſe avec beaucoup de zéle.)

Quelques jours après, le 7 Mai, les Bacheliers de la Licence en firent faire un autre fort ſolemnel dans l'Egliſe des Révérends Peres Jacobins de la rue S. Jacques. Ils avoient été inviter M. le Recteur de l'Univerſité, tous les Docteurs, preſque toutes les Communautés, pluſieurs Prélats & Magiſtrats; Auſſi y eut-il un grand concours de monde : M. l'Evêque de S. Malo, & pluſieurs Abbés; ſe placérent dans le Sanctuaire : M. de Montempuis y aſſiſta en habit de Recteur, & ſe mit à le premiere place dans le chœur, à la tête de preſque toute l'Univerſité. Il s'y trouva encore beaucoup d'Eccléſiaſtiques & de Réguliers de différens Ordres, divers Magiſtrats, & pluſieurs Dames de condition. La Meſſe fut célébrée par M. Pean Doyen de la Licence, & chantée par les Jacobins.

Le lendemain les Bacheliers au nombre de dix ou douze, étant allés remercier M. le Recteur dans le tems qu'il tenoit une aſſemblée, leur Doyen, M. Pean, fit un diſcours latin fort beau, à la louange de M. Ravechet, & honorable à M. le Recteur. Celui-ci lui répondit en peu de mots ſur l'honneur que ſe faiſoit toute la Licence en tâchant d'illuſtrer le nom & la mémoire d'un Syndic de la Faculté de Théologie, qui a rendu de ſi grands ſervices à l'Egliſe & à l'Univerſité. Il promit de faire porter tout ce qui s'étoit fait à cette occaſion ſur les Regiſtres de l'Univerſité : ce qui s'exécuta ſur le champ à la réquiſition de M. le Recteur, dès que les Bacheliers furent ſortis de l'Aſſemblée.

La Cour mécontente de l'adhéſion faite à ſon inſçu par la Faculté à l'Appel des quatre

:, le 5 Mars, avoit ſuſpendu ſes dé-
ons juſqu'à nouvel ordre. La défenſe
été levée qu'environ quatre mois a-
: ne fut qu'au mois d'Août, que la
pleine de reconnoiſſance pour la ma-
ırétienne & libérale, dont les Peres
tins avoient exercé l'hoſpitalité envers
pectable Syndic, pût s'acquitter de
oir. Pluſieurs Docteurs l'avoient fait
ient : mais M. Hideux qui en fut
, remplit ſa commiſſion par une Lettre
: éloquentes. Après avoir remercié de
belle maniére ces Religieux, dont il
ı magnifique éloge pour les ſervices
endent à l'Egliſe, il paſſe de-là aux
es de M. Ravechet, en ces termes :
n'eſt pas poſſible de vous peindre
nſternation, où nous avoit jetté ſon
rt, les larmes qu'il nous avoit coûté,
: priéres que nous avons faites pour ſa
:rvation. Jugez-en par les ſervices ſi-
:s que ce grand homme avoit rendus à
: Faculté, aux Docteurs, aux Bache-
, à la Patrie, à l'Egliſe, à la vérité, à
le monde chrétien. Ce qui pouvoit donc
ıger notre douleur, ce fut d'apprendre
les Religieux de S. Melaine s'étoient
en route pour le prévenir, & par des
iéres engageantes l'avoient déterminé à
r parmi eux.

ous pouvons aſſurer ſans trop de pré-
ion pour notre illuſtre défunt, que no-
ole ne fut pas moindre que la ſienne,
ıd vous futes à portée d'approcher un
ıme dont la renommée ne vous avoit
annoncé que de grand. Car lorſqu'un
merce de tous les jours vous l'eut fait

» connoître de plus près, vous fûtes charmé
» de trouver ce que tant de fois nous y avions
» admiré, ſans que l'habitude de le voir
» diminuât rien de notre ſurpriſe : un eſprit
» fecond en reſſources, des vues ſages & pro-
» fondes, une éloquence également fleurie &
» majeſtueuſe : il ne falloit que le voir &
» l'entendre pour être frappé d'une foule de
» talens qu'il poſſédoit éminemment : un gé-
» nie heureux vif, & pénétrant : une mémoire
» fidéle : un beau naturel cultivé par le tra-
» vail, & ſoutenu d'une pénétration aiſée,
» qui débrouilloit tout, qui diſtinguoit tout,
» qui éclairciſſoit tout, qui concilioit tout ;
» & ce qui lui étoit perſonnel, & dont on é-
» toit charmé en public & en particulier, une
» certaine ſagacité, une ſenſibilité de goût ſi
» délicate, jointe à une ſi prodigieuſe facili-
» té de retenir ce qu'il avoit appris de traits
» importans dès ſa jeuneſſe, que nous ne l'a-
» vons jamais vu manquer de lumiére ſur les
» endroits obſcurs, héſiter ſur les douteux,
» balancer ſur ceux qui ſont équivoques, élu-
» der les difficiles, déſeſpérer des plus épi-
» neux : de tant de faits, qui entrent dans
» l'Hiſtoire, il n'y en a aucun dont il n'ait
» parlé ſur le champ dans nos Aſſemblées,
» avec la dignité qui convenoit au ſujet.

» Plut-à-Dieu que nous euſſions joui plus
» long-tems d'un Syndic, ſous la conduite &
» les avis duquel nous rejettions ſur le champ
» tout ce qui reſſentoit une flateuſe, mais
» dangereuſe nouveauté : tout ce qui étoit
» contraire à la Tradition, à la ſaine Mo-
» rale, aux ſaintes libertés de l'Egliſe Galli-
» cane, aux droits ſacrés du Royaume, aux
» devoirs des ſujets envers leur Prince, &

sens de notre Faculté : un Syndic
réquisitions toujours accompagnées
é, de doctrine & d'éloquence, em-
t nos ſuffrages d'autant plus rapi-
que nous voyions concourir à un
i diſtingué, & à un ſçavoir ſi pro-
ne piété qui n'avoit rien de fardé,
cère, mais naturelle : une candeur
ns toute aimable ; des maniéres
s, polies, affables, qui lui ga-
le cœur de tout le monde. Ses amis
ordoient avec un extrême plaiſir
tié : les perſonnes qui lui étoient
s ne pouvoient la lui refuſer.
ignoit à tant de rares qualités tout
r de ſon état : une modeſtie par-
me égalité d'humeur qui ne ſe dé-
jamais, un grand zéle pour la
n, beaucoup d'exactitude à en rem-
pratiques, une fermeté mâle & con-
concourir aux deſſeins des gens de
n amour tendre & ſecourable pour
il étoient dans le beſoin ; en un
n application infatigable, avec un
toujours gai & ſerain, à n'omettre
des bonnes œuvres, qui font les
rêtres. »
ulté après avoir remercié M. Hideux
le Lettre qu'il avoit écrite par ſon
: Bénédictins de S. Melaine de Ren-
leur rendre grace du religieux ac-
ils avoient fait à M. Ravechet, or-
ue cette Lettre leur ſeroit envoyée,
s inſérée dans les Regiſtres, pour
mée lorſqu'il ſeroit néceſſaire. Pour
d'éloge, M. le Duc d'Orléans Ré-
oyaume, lorſqu'on lui annonça la

mort de l'exilé, témoigna ouvertement l'eſtime qu'il avoit conçue de ſon rare mérite: il n'y eut que les ennemis de la Faculté qui eurent le chagrin de le voir d'autant plus relever, qu'ils avoient plus conçu de jalouſie contre tant de qualités éclatantes. Après cette ample moiſſon de louanges, recueillies à ſa gloire, pour décorer l'œuvre de Dieu dans ſon ſerviteur, il paroît ſuperflu d'ajoûter ici la belle Epitaphe miſe ſur ſon tombeau; on ſe contentera de celle-ci à cauſe de ſa briéveté.

Interiit Ravechet: Sorbona flet: ingemit orbis:
Relligio in luctu eſt: ſolus Olimpus ovat.
Ravechet vient hélas! de terminer ſon ſort:
La Sorbonne en verſe des larmes:
L'Univers en gémit: l'Egliſe eſt en allarmes.
Le Ciel tout ſeul triomphe de ſa mort.

Voyez le Dictionnaire de Moréri Tome 5. au titre de Ravechet, édition de 1732. Le Supplément du Nécrologe de Port-Royal au même titre. Mois d'Avril. Les Mémoires ſecrets, ou, Anecdotes ſur la Conſtitution, Tome 2. La Vérité rendue ſenſible; ſection IV. L'Hiſtoire des Réflexions morales & de la Conſtitution, Tome I. §. XLVII. & ſuiv. §. LXXXII. Relation des Aſſemblées de Sorbonne ſur le Décret du 5. Mars 1714. Premiére Partie, imprimée en 1716. Suite de la Relation des mêmes Aſſemblées au ſujet de la Conſtitution: formant deux volumes in-12. Surtout le Recueil des Piéces citées dans ces Relations, formant le 3. Volume.

Il reſte une réflexion à faire, après l'éloge hiſtorique de M. Ravechet, c'eſt d'être attentif à la date préciſe, où ce célébre Docteur

éteur ſe rend au lieu de ſon éxil couvert de gloire, & chargé des bénédictions de tous les gens de bien : les indifférens même prennent part à ſon triomphe, & groſſiſſent la foule de ceux qui lui applaudiſſent. Les grands du ſiécle, & les perſonnes les plus diſtinguées par leur rang, ſoit dans la Robe, ſoit dans l'Egliſe s'empreſſent de lui faire honneur avec profuſion, ſur-tout après la mort où le plus grand Prince n'eſt plus rien de ce qu'il étoit. A quel titre s'eſt-on attaché pour former autour de ſon tombeau une ſi nombreuſe Cour, ſi diverſifiée par tous les ordres qui la compoſent ? On le voit ſans peine, c'eſt ſa qualité d'Appellant, d'ennemi de la Bulle *Unigenitus*, c'eſt la généroſité qu'il a eue de s'unir en premier à l'éclattante démarche des quatre Evêques qui étoient venus en Sorbonne demander acte de leur Appel pour la dénoncer au ſouverain tribunal de l'Egliſe le Concile général, comme ennemie ſur-tout de la puiſſance de la grace & de l'amour de Dieu. Autant de voix qui s'éleient en faveur de ce généreux Syndic ſoit Paris, ſoit à Rennes ſon dernier théâtre, peut-être le plus éclatant, ſont autant de oignages en faveur de la juſtice de l'Ap, & autant de traits lancés contre la Conion, ou qu'on avoit en horreur, ou moins on n'aimoit point. C'eſt-là une époque pour elle que le mois d'Avril la ville de Rennes, par les obſéques du eur de Dieu. A quelle humiliation ne le pas réduite ? & de quelle opprobre -elle pas couverte ? Ce n'eſt ni le fruit rigue, ni l'effet de la violence qui en : toutes les circonſtances : c'eſt la vé-

rité qui prend empire ſur les eſprits, & qui les enchaîne au char d'honneur d'un de ſes plus fermes défenſeurs.

On l'avoit étrangement oublié cet événement mémorable, qui avoit attiré de toutes parts à la ville de Rennes tant d'éloges, pour avoir connu, eſtimé & reſpecté un tel Docteur, lorſque vingt-un ans après, on tourmente durant trois mois une pieuſe Demoiſelle par des vexations inoüies, parce qu'elle refuſe d'accepter la Bulle. Si c'eſt un crime qui lui fait mériter l'excommunication par le refus perſévérant des ſecours ſpirituels de l'Egliſe, il eſt plus ancien dans M. Ravechet, dans lequel on l'a canoniſé comme la premiere vertu & la récompenſe de toutes les autres. C'eſt à ce titre qu'on lui décerne une pompe ſolemnelle comme à un ſaint Prêtre & à un Martyr de la vérité. Il faut donc l'avoir abandonnée par une déſertion honteuſe, pour la perſécuter ſi violemment dans la Demoiſelle Caſſart (dont on verra l'article) que tous les tribunaux de la terre ſont fermés pour elle, pour ſes parens & ſes amis, qu'on punit même d'avoir ſollicité en ſa faveur. A peine peut-on obtenir pour ce corps le Temple de l'Eſprit-Saint, un pouce de terre dans la ſépulture commune des fidéles, ſans les accompagnemens de Religion tous les jours accordés à des impies. Nouveau genre de martyre, dont la condamnation éclatante eſt tracée d'avance dans la glorieuſe réception du généreux Syndic en cette ville, & plus encore dans la religieuſe & ſainte inhumation du ſerviteur de Dieu. On ne peut raprocher ces deux époques l'une de l'autre, qu'on ne décide qu'autant l'on s'eſt couron-

de gloire en l'une, autant l'on s'eſt avili, dégradé, & couvert d'opprobre dans l'autre. Si les hommes changent, la vérité ne change point : elle demeure éternellement pour prononcer l'Arrêt, & frapper ceux qui l'abandonnent, après l'avoir glorifiée.

PRATIQUE. Dieu veut des Diſciples & des Miniſtres, qui ne tiennent ni à l'amitié des hommes, ni à la douceur de la ſociété, ni aux commodités de la vie, ni aux bienfaits des grands, ni à leur propre réputation, & qui ſoient diſpoſés à tout le contraire. On eſt trop heureux, ſelon l'Evangile, quand on eſt expoſé à la haine du monde & à ſes ſuites, pour la cauſe de Jeſus-Chriſt ; mais il faut pour cela faire ſon affaire de la cauſe de Jeſus-Chriſt & de la vérité, & vouloir bien n'en point avoir d'autre : ce qui n'eſt pas commun.

PRIÉRE. Où en trouverez-vous, Seigneur, qui le faſſent, ſi vous ne les formez vous-même par votre grace toute-puiſſante ? Daignez-le faire par votre bonté toute gratuite.

M. FLEURI

Curé d'Orléans.

PEndant quarante ans d'Epiſcopat, M. du Cambout de Coiſlin, Cardinal & Grand-Aumonier de France, avoit fait dans le Diocèſe d'Orleans des biens infinis. Il n'avoit rien épargné pour former toute ſorte de pieux établiſſemens, propres à contribuer à la ſanctification des ames. Scrupuleuſement attentif

Mort en 1709. le 16 Avril.

Bienfaits à Orléans par M. de Coiſlin.

au choix de bons miniſtres des autels, il ne mettoit en place que ceux qui par les dons de lumiéres & de ſageſſe, étoient en état de faire regner la ſcience du ſalut & la piété dans les Paroiſſes.

Le conſeil qu'il avoit aſſocié au gouvernement de ſon Diocèſe, n'étoit compoſé que de gens conſommés dans le grand art de conduire les ames. C'eſt donc à cette vigilance active qu'il faut attribuer la forte réſiſtance qu'éprouva l'apparition de la Bulle dans un Diocèſe où la lumiere divine perçoit de toutes parts. Sous la houlette de ce zélé Cardinal on n'auroit jamais vu expirer dans les fers l'innocence & la vérité. C'eſt ce qui fut réſervé à M. Fleuriau d'Armenonville ſon ſucceſſeur, à qui M. de Coiſlin laiſſa la place vacante dès le mois de Fevrier 1706.

Le nouvel Evêque n'apportoit ſur ce grand ſiége que les traits obſcurs d'une éducation toute Sulpicienne. Outre qu'il n'avoit aucun des talens de la nature, qui font l'homme d'eſprit, il étoit de ces dévots à la mode, que les préventions aveuglent à tel degré qu'ils ne ſauroient diſcerner ni la vraie lumiére ni la ſolide vertu. Auſſi s'en eſt-il montré l'ennemi déclaré pendant un régime d'environ vingt-ſix ans. Il ne fut pas plutôt en place qu'il crut être envoyé d'en-haut pour détruire tout ce qu'avoit établi de bien ſon illuſtre Prédéceſſeur. *On ne fait jamais le mal plus gaiement*, dit M. Paſcal, *que quand on le fait par principe de conſcience.* Tel fut le caractere de M. Fleuriau, qui, quoique de mœurs réglées, prenoit la lumiere pour les ténébres, la pourſuivoit dévotement, & ſans air d'humeur, par tout où elle jettoit quelqu'éclat.

Effets d'une conſcience erronée.

iſſé à M. de Pâris ſon neveu, qui lui lé quelques précieux reſtes que celui- pas plus épargnés. On a lieu de dire Diocèſe comme de beaucoup d'autres, ue l'on le verra dans la ſuite, ce que rophéte : » La ſauterelle a mangé le de la chenille ; le ver les reſtes de la ſau- e ; & la nielle les reſtes du ver.

Joel. 1. 4.

NSIEUR FLEURI, Curé de ſaint Victor ville d'Orleans étoit fort odieux à M. ie à cauſe de ſa qualité d'appellant de e. C'étoit peu que ce titre d'honneur aroître à ſes yeux toutes les vertus pa- de ce digne Curé, il lui fit encore er les effets de ſon reſſentiment de la e la plus violente. Une œuvre de téné- laquelle n'avoit nulle part le Paſteur rne, le premier Paſteur en fit tomber ſur l'accuſation & le crime. En voici l'oc-

Laïc d'une très-honnête famille d'Or- irrité contre l'Evêque en particulier, u'il faiſoit menacer ſon pere d'une Let- Jachet, à cauſe de ſon attachement pour nellans, s'aviſa d'un moyen pour ſuſ-

Funeſte vengeance & ſes ſuites.

Le Prince ayant reçu cette Lettre, la montra à M. d'Armenonville, frere de M. l'Evêque d'Orleans, & ſe contenta de lui dire : *Apprenez à votre frere à écrire.* Il voulut enſuite bruler la lettre ; mais M. d'Armenonville s'y oppoſa, & dit au Prince : *Monſeigneur, je ne reconnois point là le caractere de mon frere, & j'en donnerai bientôt à votre Alteſſe des preuves plus aſſurées.*

Autre vengeance plus funeſte.

Il en écrivit ſur le champ à l'Evêque d'Orleans ſon frere, qui répondit qu'il n'avoit jamais écrit la lettre en queſtion, & qu'il n'en avoit aucune connoiſſance. Le Prélat loin d'en demeurer là voulut découvrir l'Auteur de la Lettre, & ſur une apparente reſſemblance d'écriture, il la mit ſur le compte de M. Fleuri Curé de S. Victor Appellant. Ayant intercepté une lettre véritable de ce Curé, il crut avoir preuve en main pour le convaincre d'avoir écrit la lettre à M. le Régent ; & par les ſollicitations & le crédit de M. ſon frere, il obtint un ordre du Roi, en exécution duquel, contre toute attente, le Curé fut enlevé à ſon troupeau & conduit à la Baſtile. On croit tenir un fauſſaire, & c'eſt un innocent, un ſerviteur de Dieu qu'un Evêque fait pieuſement charger de chaînes. Ce n'eſt que dans ſon cachot que le captif apprend le ſujet de ſa détention.

Réclamation publique pour l'innocent.

On ne ſçut pas plutôt à Orleans la cauſe de ſon empriſonnement, qu'à l'envi les perſonnes les plus diſtinguées de la Ville, le Chapitre de la Cathédrale, & les autres Chapitres de la ville fournirent, à force de lettres & de certificats, preuves autentiques de la probité d'un Curé ſi ſinguliérement connu. On entreprit toutefois ſon procès dans les formes, mais

l'affaire traîna en longueur, parce que les différens Maîtres Ecrivains de Paris & de Rouen, appellés, pour donner leur avis ſur la comparaiſon des écritures, ne s'accordoient pas. Ceux de Paris prétendoient que la véritable lettre du Curé & celle à M. le Régent partoient de la même main : mais ceux de Rouen appellés enſuite aſſuroient le contraire.

Toutefois durant le cours de la procédure, le vrai auteur de la lettre en queſtion n'étoit nullement tranquille. Il écrivit une ſeconde & troiſiéme lettre en Cour, autant qu'il put, du même caractere que la premiere ; il déclara, ſans ſe faire connoître, que le Curé de Saint Victor n'avoit eu aucune part à la lettre, pour laquelle on le pourſuivoit. Déclaration qui n'ayant rien opéré, le Curé étant & priſonnier & pourſuivi avec chaleur par ſes parties, l'auteur de la lettre fit conſulter à Paris ſur ce qu'il étoit obligé de faire pour délivrer l'innocent. On lui décida que vu l'inutilité des démarches qu'il avoit faites, il devoit ſe délater lui-même, & ſe dénoncer comme le ſeul coupable. Fruits des remords.

Il ſe ſoumit à la déciſion, & l'on vit avec étonnement un homme d'une très-honnête famille, bien établi à Orleans, en poſſeſſion d'une réputation d'honneur & de probité, revéler un myſtére de ſa conſcience connu de Dieu ſeul, & s'expoſer à l'indignation du Prince, dépoſitaire de l'autorité royale, & à toutes les ſuites que pouvoit avoir une affaire ſi fâcheuſe.

A cette dénonciation volontaire, voilà les parties publiques du Curé de S. Victor déconcertées : mais ſans rien changer à ſon égard de leurs diſpoſitions. On fit ſemer le bruit que Effet de la paſſion.

celui qui ſe déclaroit coupable, étoit un homme apoſté, qui par entêtement de parti venoit ſe ſacrifier. Il avoit, ajouta-t-on, reçu de groſſes ſommes d'argent, pour faire cet aveu. Mais comme cet homme n'étoit ni fou ni pauvre; & que l'argent dont on parloit, n'auroit jamais pu le dédommager du renverſement de ſa famille & de ſa fortune, ces bruits n'avoient aucun air de vraiſemblance, & ne prenoient ſur l'eſprit de perſonne. Auſſi l'Evêque fit-il offrir au Curé de S. Victor ſa liberté & des dédommagemens, à condition qu'il lui donneroit la démiſſion de ſa Cure. Offre déciſive, qui manifeſtoit à tout le monde l'aveu que faiſoit le Prélat de ſon innocence.

Le Curé captif, ſourd à ces propoſitions, irrita par-là ſa partie, qui ne travailla qu'à retarder les effets de la bienvaillance du Prince Régent. Dans le tems qu'on demandoit tout à la fois à celui-ci l'élargiſſement du captif & la grace du coupable, le Curé tomba malade, & il mourut d'une mort violente le 16. Avril 1719. ſans qu'on en ait pu découvrir la cauſe.

Mort violente du captif.

La Cour fit défenſe aux Eccléſiaſtiques de S. Paul d'enterrer avec cérémonie, comme ils s'y diſpoſoient, ce ſaint Confeſſeur de Jeſus-Chriſt. Néanmoins M. le Duc d'Orleans, perſuadé de ſon innocence, lui avoit envoyé ſon Médecin pendant ſa maladie, & apres ſa mort il fit donner une penſion de deux cent livres à ſon pere & à ſa mere. » Je le fais, dit le » Prince, moins pour les dédommager de la » perte de leur fils, que pour donner au Pu» blic une preuve de ſon innocence. « Quant au vrai coupable, M. le Régent lui accorda ſa grace.

Indulgence du Régent.

Voyez l'hiſtoire de la Conſtitution II. Partie, Section 1. §. 23. pag. 198. &c. & le Recueil des Lettres de Cachet pag. 37.

PRATIQUE. Il eſt honorable aux ſerviteurs de Dieu & à ſes miniſtres d'être mis au nombre des ſcélérats pour Jeſus-Chriſt, depuis que Jeſus-Chriſt y a lui-même été mis. Les pieds de ceux qui annoncent la paix évangélique, tels que de pieux Paſteurs, ne ſont jamais plus beaux ni plus vénérables, que quand ils ſont dans les fers pour la vérité, ni leur lumiere plus éclatante que dans les ténébres d'un cachot.

PRIERE. Faites, Seigneur la grace aux captifs de votre cauſe de porter leurs liens dans un eſprit de foi & d'union avec vous. Faites leur part de vos diſpoſitions ſaintes, pour vous faire le ſacrifice de leur vie, ſi vous l'exigez d'eux.

ANNE-MARIE DE METS.

Morte en 1719. le 10 Juillet.

DAns le mois de Juin 1719, une fille de la Paroiſſe de Wevelghen, Diocèſe de Tournai en Flandres, étant tombée malade, le Vicaire qui gouvernoit cette Paroiſſe depuis l'expulſion du Curé, refuſa d'entendre ſa confeſſion, parce qu'elle ne vouloit pas ſe ſoumettre à la Conſtitution, quoiqu'elle déclarât qu'elle croyoit & condamnoit tout ce que l'Egliſe croit & condamne, & il menaça de la priver de la ſépulture eccléſiaſtique, ſi elle mouroit en cet état. Mais un Curé du voiſinage qui connoiſſoit ſa piété, ayant eu la charité de lui adminiſtrer les Sacremens, elle

mourut le 10 Juillet, même année.

Zéle fanatique. Le Vicaire alors chercha des prétextes pour ne pas faire l'enterrement; & le peuple animé par ſon exemple & par les diſcours de quelques Religieux, s'y oppoſa de telle ſorte qu'une troupe de femmes & de filles firent ſentinelle jour & nuit dans le cimetiére, pour empêcher que le corps ne fut inhumé. Le frere de la défunte obtint un ordre des Grands-Vicaires pour la faire enterrer, mais inutilement. Le Conſeil de Gand informé de cette affaire, fit ſignifier de nouveaux ordres aux habitans par un Huiſſier, qui devoit être préſent à l'enterrement. L'Huiſſier fut inſulté, & forcé de s'en retourner ſans rien faire.

Fait remarquable. Il y avoit toutes fois déja ſept jours que cette fille etoit morte, & quoique la chaleur fut grande, il ne paroiſſoit ſur ſon corps aucune marque de corruption, & il n'en ſortoit nulle mauvaiſe odeur. Alors les mutins craignant les ſuites de cette affaire, conſentirent que le corps fut enterré à la porte de l'Egliſe, mais ſans aucune cérémonie, & la ſentinelle qui avoit été juſqu'alors au cimetiére fut congédiée. Cet enterrement fut même accompagné de diverſes inſolences, tant contre le corps de la défunte qu'on menaça de déterrer, que contre les perſonnes qui lui étoient affectionnées. On alla même dans la maiſon de celle qui l'avoit aſſiſtée dans ſa maladie, & dans celle du Curé, où l'on briſa tout ce qui ſe rencontra. On pourſuivit avec la même fureur toutes les filles qui étoient attachées à leur Curé, & elles furent obligées d'abandonner leurs maiſons, & de ſe retirer à Menin.

Depuis l'enterrement, ces furieux regardé-

rent l'Egliſe comme prophanée : ils en fermérent les portes, & ne voulurent pas ſouffrir qu'on y célébrât la Meſſe, même les jours de Dimanche. Cependant M. l'Evêque de Tournai, informé de ces déſordres, ordonna qu'on fît un ſervice pour la défunte à la maniére accoutumée, comme étant morte dans la communion de l'Egliſe Catholique. Mais cette Ordonnance ayant été ſignifiée le 26 Juillet, le corps fut déterré la nuit ſuivante, & jetté avec ſon cercueil dans la riviére de Lis, d'où il ne fut tiré que le 28, pour être enterré dans un foſſé qui étoit auprès. Il y demeura juſqu'au mois de Novembre, qu'il fut découvert par un Laboureur, & on l'en retira alors pour le mettre dans un lieu plus sûr & plus convenable. Exhumation ſacri.

Le Paſteur avoit été frappé par la houlette épiſcopale, & depuis ce coup, l'une de ſes plus pieuſes ouailles n'eſt point épargnée, même au-delà de la vie. Ce Curé, appellé M. Van-Biesbrouck, s'étoit attiré la haine de quelques uns de ſes Paroiſſiens, par ſa vigilance & par ſon zéle à réformer les abus ; mais ayant retracté par une Lettre à M. l'Evêque de Tournai la publication qu'il avoit faite de la Bulle, les Capucins & les Recolets de Courtrai & de Menin, aſſiſtés par les Jéſuites, excitérent un tel ſoulévement dans ſa Paroiſſe, que vers la fin de Février 1719, une troupe de ſéditieux entra pendant la nuit dans ſon jardin, & tirérent pluſieurs coups de fuſil chargés à bale à travers les fenêtres de ſa chambre où il étoit couché. Les coups portérent à faux, mais les mutins ne déſiſtérent pas pour cela du deſſein de ſe délivrer de leur Curé. Violence des Moines & des Jéſuites.

Le 19 Mars, jour de S. Joſeph, pendant qu'il diſoit la Meſſe, ils vinrent en foule dans l'Egliſe. Leur contenance lui fit comprendre qu'il y avoit à craindre pour lui. Etant donc rentré dans la Sacriſtie après la Meſſe, il s'y enferma ; mais il n'y fut pas à couvert de la violence de ces furieux ; car ils enfoncérent la porte, en arrachérent le Curé, maltraitérent quelques bonnes filles qui ſe trouvérent-là, juſqu'à répandre le ſang, proférérent dans le lieu ſaint des juremens & des blaſphêmes exécrables, & traînérent ainſi leur Paſteur juſqu'à la riviére de Lis, qui fait les limites de la Paroiſſe.

Quand le Curé vit qu'ils approchoient de la riviére, il crut que c'étoit pour l'y précipiter ; mais ils ſe bornérent à la lui faire paſſer, & à le chaſſer ainſi hors de ſa Paroiſſe. Avant que de les quitter, le Curé leur demanda avec douceur : » Pourquoi me traitez-vous ainſi, je vous prie ? Nous ne pouvons plus vous retenir lui dirent-ils : vous êtes devenu hérétique. Voilà ce que des Religieux nous ont dit de vous. » Le Curé délivré de leurs mains alla ſe refugier au Collége de Menin ſa Patrie ; mais à peine y fut-il arrivé, que le Principal du Collége ſon ami, chez qui il logeoit, reçut ordre du Magiſtrat de la ville de le congédier ſur le champ. C'eſt ce qui l'obligea d'aller le même jour chercher un azile à Liſle.

Bel exemple de douceur.

Le Curé s'étant enſuite pourvu à Gand au Conſeil Provincial de Flandres, il en obtint des ordres pour ſon rétabliſſement, & quelques uns des mutins furent mis en priſon ; mais les Paroiſſiens ayant porté leurs plaintes à ce Conſeil contre lui, il fut condamné aux

Injuſtices multipliées.

dépens ſur des chefs d'accuſation trop légers, & les précautions priſes par le Conſeil, pour contenir les mutins, n'étant pas ſuffiſantes pour ſa sûreté, il ne put rentrer dans ſa Paroiſſe.

D'un autre côté les Grands-Vicaires, & enſuite l'Official de Tournai firent dans le même tems, & pour le même ſujet, des pourſuites contre lui. Comme il ne ſe préſenta pas, parce qu'il étoit obligé de défendre ſa cauſe à Gand, on l'interdit de toutes ſes fonctions contre toutes les formes. Il fut obligé de revenir à Menin ſa Patrie, où il a eſſuyé publiquement diverſes inſultes, lorſqu'il ſe préſentoit pour recevoir la Communion laïque. On ne nous a point appris comment il a fini ſa vie ſi violemment traverſée.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 2e. Partie, 1e. Section, §. 36. p. 292, &c. & le Recueil des Lettres de Cachet, p. 43.

PRATIQUE. Cet exemple fait voir que les femmes & les filles dévotes doivent craindre de s'engager en de très-grands péchés par un faux zéle & par trop de crédulité. On doit trembler quand on voit des gens de bien & des Miniſtres fidéles du Seigneur, chaſſés d'un pays dont ils ſont le ſel & la lumiére. Il eſt impoſſible ſans une grace extraordinaire, que les ténébres & la corruption ne s'y répandent par l'ignorance & par les vices.

PRIÉRE. Plutôt, Seigneur, perdre les biens, le repos, la liberté & la vie, que d'être privé de votre vérité, de votre grace & de votre amour, qui eſt toute la vie de notre ame. Daignez-nous en faire le don par pure miſéri-

corde.

LE RE'VE'REND PERE QUESNEL

Prêtre de l'Oratoire.

Mort en 1719. le 2 Décembre.

Sa famille chrétienne.

C'Eſt un préjugé bien favorable pour un Miniſtre de l'Egliſe d'avoir reçu la vie & l'éducation de perſonnes chrétiennes, de poſſéder la foi & la piété comme un héritage de famille. Tel fut l'heureux ſort du S. Prêtre dont nous entreprenons de donner une idée, juſqu'à ce qu'on rempliſſe l'attente du Public, à qui l'on a fait eſpérer ſa vie dans une juſte étendue.

Le Révérend Pere PASQUIER QUESNEL étoit fils de Jacques Queſnel Libraire à Paris, & petit-fils de François Queſnel Gentilhomme Ecoſſois. Il nâquit le 14. Juillet 1634. dans une famille qui prit ſoin de cultiver ſes heureux penchans à la vertu qu'il montra dès l'enfance. Sa Mere devenue veuve à la tête d'un bon nombre d'enfans, conſacra ſon bien, ſon tems, ſes talens à les former à la piété, à l'éloignement du monde & de ſes uſages profanes. Les offrant ſans ceſſe à Jeſus-Chriſt, elle eut la conſolation de voir fructifier en tous la ſemence qu'elle avoit répandue dans leurs cœurs. Auſſi pour la rendre féconde joignit-elle la ſemence de la charité dans le ſein des pauvres. Tous ces fruits d'un mariage chrétien dans l'un & l'autre ſexe renoncérent aux établiſſemens du monde. Ambitionnant l'unique gloire de voir les noms de ſes en-

fans écrits dans le ciel, elle compta pour rien de voir éteindre le nom de ſa maiſon ſur la terre. Mais de ſes fils aucun n'a rendu plus digne de vénération la mémoire de cette mere vraiment chrétienne, que celui dont nous devons parler.

Ses heureuſes qualités.

En naiſſant il apporta beaucoup de dons naturels qui ſe développérent de bonne heure : eſprit pénétrant, jugement ferme, mémoire heureuſe, goût exquis, diſcernement rare. L'éducation en fut ſi heureuſe que dès l'enfance on le vit s'affermir dans une humilité ſolide, croître dans toute ſorte de vertus, ſe rendre maître de ſes paſſions, dans un âge où il ſemble qu'on ne ſoit pas libre de leur commander. Il conſerva inviolablement l'innocence de ſes mœurs, faiſant dans toute ſa conduite paroître beaucoup de douceur, de modeſtie, de retenue. Affable & officieux à l'égard de tout le monde plein de tendreſſe & de compaſſion pour les miſérables, libéral aux pauvres, ſobre, vigilant, & ſi chaſte que dès l'âge de dix-huit ans il embraſſa une continence perpétuelle, pour ſe conſacrer à Dieu tout entier. On en verra la preuve à ſa mort.

Ses études.

En ſuivant le Collége, il devint le modéle de ſes condiſciples : il fit ſervir la paſſion qu'il avoit pour les études & les beaux talens de ſon eſprit à ſon avancement dans les ſciences ; mais pour ſe ſauver de l'enflure qu'elles donnent, il fit ſa méditation aſſidue des vérités du ſalut dans les ſaintes Ecritures. C'eſt ſur la profondeur de tels fondemens, qu'il dreſſa par degrés l'édifice de cette éminente vertu, qui malgré lui le donna en ſpectacle à Dieu, aux Anges & aux hom-

mes par le ſingulier perſonnage qu'il a fait avec tant de gloire dans l'Egliſe.

Sa Théologie.

Il fit avec un ſuccès proportionné à la capacité de ſon génie, le cours de ſes études dans l'Univerſité de Paris, où à ſa 20e année il fut reçu Maître ès-Arts le 29. Novembre 1653. Après avoir pris la meſure ordinaire des leçons de Théologie aux Ecoles de Sorbonne, il auroit pû entrer dans ce corps illuſtre, ſi ce Corps n'eût pas eu le malheur de ſe déshonorer par la cenſure & l'expulſion du célébre M. Arnauld, Docteur qui en faiſoit la gloire & le plus riche ornement. Le jeune Queſnel fut dèſlors effrayé de voir la Faculté de Théologie ſe convertir en une carcaſſe décharnée par le retranchement de plus de ſoixante-dix Docteurs, l'élite de cette ſavante Compagnie. Exempt d'ambition il ſe garda bien de faire ſon chemin aux dépens de ſa conſcience. La porte de Sorbonne lui fut fermée parce qu'il ne fut pas curieux de remplir un des vuides de ce Corps mutilé, par la ſignature de la condamnation de M. Arnauld. Heureuſe époque de fidélité bien déciſive pour le jeune Candidat! Ce trait de droiture lui vallut dans la ſuite d'être le meilleur ami, & le cher confident du cœur de ce grand homme.

Son entrée dans l'Oratoire. Sa Prêtriſe.

Attentif à ne chercher que le Royaume & la juſtice de Dieu, il alla le trouver dans la Congrégation de l'Oratoire, où il entra le 17. Novembre 1657. C'étoit alors ſes beaux jours, jours de ſa faveur devant les hommes, & de ſon accroiſſement devant Dieu : le tems de ſa force, de ſa parure, de ſa fécondité. Le Confrere Queſnel, dont la vocation portoit des traits bien marqués pour le ſacerdoce, reçut

ſus-Chriſt au ſervice de Dieu & de
liſe ? Ferveur que ni la longueur de ſa
i l'extrémité de l'âge ne purent jamais
:.

Directeur de l'Inſtitution.

le dans ſa conduite, attentif à ne ſe
e en rien, il ne réuſſit pas à dérober à
lance de ſes Supérieurs les richeſſes de
k de lumiére que couvroit l'humilité
ne Prêtre. Ils ne tardérent pas à en tirer
A peine avoit-il vingt-huit ans, qu'il
premier Directeur de l'Inſtitution de
ſous la ſupériorité d'un homme de
le Pere JOURDAIN. On ſait que c'eſt-
minaire d'entrée, & le lieu d'épreuve
: éléves de cette Congrégation. Sa grande
ſſance du cœur humain & des voies de
lui donnoit un ſage diſcernement des
En garde contre le zéle indiſcret de
s Proſélites, ſoit pour les Sacremens,
ır les ordres, il obſervoit de ſages me-
pour éprouver ſi les eſprits étoient de
l faiſoit état d'avoir plutôt un petit
: de ſaints Prêtres avec le tems, que d'en
ıns vocation & ſans piété, capables de
orer le Corps & de peupler l'enfer. Par-

L'exemple d'ailleurs du Pere Queſnel étoit pour tous une régle vivante, une prédication continuelle.

Origine des Réflexions morales.

C'eſt dans cette Maiſon ſainte, le berceau de la jeuneſſe Oratorienne, qu'a pris ſon origine le célébre Ouvrage des *Réflexions morales ſur le Nouveau Teſtament*. D'abord ce n'étoit que quelques pieuſes penſées fort courtes d'un petit Recueil des paroles de Jeſus-Chriſt, fait par le Pere Jourdain, premier Supérieur de l'Inſtitution miſes en latin, il les avoit inſérées entre un certain nombre de verſets. Leur briéveté ne laiſſoit pas de jetter dans l'eſprit beaucoup de lumiére. M. de Lomanie, Comte de Brienne, qui de Miniſtre & de Secrétaire d'Etat, s'étoit fait Confrére de l'Oratoire, après avoir quitté la Cour & le monde, engagea le Pere Queſnel à mettre en françois ces courtes Réflexions, & à y joindre une Préface. Ce Pere le fit en y ajoûtant d'autres penſées : le tout fut imprimé chez Savreux à Paris.

Un S. Evêque les adopte.

Le Marquis de Laigue, & autres perſonnes de piété, ayant goûté cet eſſai, lui perſuadérent de ſemer de ſemblables Réflexions ſur le texte entier des quatre Evangéliſtes. L'Auteur ayant éxécuté ce plan, ce Marquis en parla à M. de Vialart, Evêque de Châlons ſur Marne. Ce Prélat d'une grande réputation de lumiére & de ſainteté, ayant lu l'Ouvrage avec beaucoup d'application & de goût, l'approuva, l'adopta pour ſon Diocèſe, & en recommanda également à ſon Clergé & à ſon peuple la lecture par un Mandement en 1671.

Le Pere Queſnel, propre à toutes ſortes de bonnes œuvres, rencontra à l'Inſtitution un ancien manuſcrit des Œuvres du Pape S. Leon le Grand, aporté de Veniſe, qui avoit ap-

partenu au Cardinal Grimani, & donné à cette Maiſon par le Pere Berziau. Il entreprit d'en donner au Public une Edition capable de contenter les ſavans. Afin d'y travailler avec plus de loiſir, il fut envoyé au Séminaire de S. Magloire. A ſon talent d'une judicieuſe critique, il joignoit un emploi de ſon tems, qui tenoit en quelque ſorte de l'avarice. Son Ouvrage eſt accompagné de Notes, d'Obſervations & de Diſſertations ſavantes. Son édition de S. Leon.

Son travail achevé, il le préſenta à ſon Archevêque, M. de Harlai, à M. le Tellier Archevêque de Reims, au Grand Boſſuet Evêque de Meaux, & à M. Le Camus Evêque de Grenoble, depuis Cardinal, à M. l'Evêque de Caſtorie Vicaire Apoſtolique pour les Catholiques des Provinces-Unies, à M. de Rancé Abbé de la Trape, &c. Où trouver des Cenſeurs d'un plus grand diſcernement en fait de ſaine doctrine? Tous témoignérent à l'Auteur combien ſon travail étoit précieux, & donnérent un ſuffrage unanime à la catholicité de ſa foi. Toutefois ſur la matiére de la grace, du libre arbitre, & autres points délicats, le Pere Queſnel, quand l'occaſion s'en préſente, s'exprime du même ton que les Propoſitions cenſurées par la Bulle *Unigenitus*. Le Pape S. Leon dont il n'étoit que l'écho, s'étoit énoncé de la même maniére. Ainſi par leur approbation, tous ces grands hommes ſe ſont rendus d'avance ſes Apologiſtes contre ſes ennemis.

Il eſt vrai que cet Ouvrage fut condamné l'année ſuivante à Rome par un Décret de l'Inquiſition du 22. Juin 1676. Mais perſonne n'en fut ſurpris, parce que le ſavant Auteur dans ſes Notes & ſes Diſſertations deffend avec

force les ſentimens anciens de l'Egliſe de France, contre les prétentions nouvelles de la Cour Romaine.

Conférences auſquelles il a part.

Après cette expédition littéraire, qui lui donnoit rang parmi les ſavans Editeurs des Peres de l'Egliſe, il fut appliqué par ſes Supérieurs, dans leur Maiſon matrice de ſaint Honoré, à des Conférences domeſtiques ſur le dogme, la morale, & la diſcipline de l'Egliſe, qu'il partagea avec d'autres ſujets de la Communauté. Il eut pour ſon lot la diſcipline de l'Egliſe. Les deux Volumes in-4°. imprimés à Lion en 1689. ſous ce titre : *La Diſcipline de l'Egliſe tirée du Nouveau Teſtament, & de quelques anciens Conciles*, ne ſont que des Mémoires que ce Pere avoit dreſſé à la hâte, pour ſe préparer à ces Conférences. Cette édition faite ſans ſa participation, & ſans avoir revu cet Ouvrage, il l'a déſavouée par une Lettre écrite à M. Baſnage de Beauval, qu'on trouve dans l'Hiſtoire des Ouvrages des ſavans au mois d'Août 1690.

Son Archevêque le prend en averſion.

M. de Harlai, Archevêque de Paris, accoutumé à ne reſpirer que l'encens de pluſieurs Savans qui lui dédioient leurs Ouvrages, s'attendoit à recevoir les honneurs du nouveau ſaint Leon, par une Dédicace que lui feroit le Pere Queſnel, mais celui-ci ne crut pas devoir imiter ſon Confrére le Pere Thomaſſin, qui du plus haut ton avoit fait retentir les louanges du Prélat, à la tête de ſon principal Ouvrage. M. de Harlai piqué de n'avoir pu conduire l'Auteur à cette déférence, propoſa ſucceſſivement au Pere Queſnel deux Ouvrages de conteſtation, fort éloignés de ſon goût. C'étoit un premier piége tendu. Il eut beau s'en deffendre poliment & par de bon-

nes raiſons, il fut pris en dégoût par l'Archevêque, auquel ſa vue devint inſuportable.

Il eſt exilé.

En 1681. ce Prélat non moins vindicatif qu'ambitieux, força le Pere Queſnel de quitter Paris, où il éxerçoit depuis quelques années avec édification le miniſtére de la Chaire. Pour contraindre les Superieurs à immoler à ſa jalouſie un Prêtre dont le grand mérite lui faiſoit ombrage, il fit entendre de ſon ton ordinaire qu'il parloit DE LA PART DU ROI. On laiſſa à l'illuſtre proſcrit le choix d'une Maiſon. Il ſe décida pour celle d'Orleans, où M. du Cambout de Coiſlin, Evêque de ce Diocèſe (depuis Cardinal & Grand Aumônier de France) le reçut avec toutes les marques de bonté, qu'il pouvoit déſirer, ſans avoir ceſſé juſqu'à la mort d'eſtimer ſinguliérement ce ſaint Prêtre.

Ses ſuccès dans le miniſtére.

De ſon propre mouvement il lui donna tous pouvoirs pour éxercer le miniſtére. Pouvoient-ils tomber en meilleurs mains? Son don pour la conduite des ames paroît éminemment dans ſon Livre des *Réflexions morales*. Ce qu'il poſſédoit dans la théorie des principes, il n'avoit pas moins l'art de l'appliquer dans la pratique. Les fruits qu'il en tira dans cette Ville étoient admirables. Sous ſa direction un eſſain de Dames ſe formérent un plan de vie vraiment évangélique. Trois entre les autres ſe diſtinguoient par une modeſtie déclarée contre toute mondanité. Le Pere Soanen étant venu un an après, en 1682. prêcher le Carême à la Cathédrale, eut dès le commencement la joie de cet édifiant ſpectacle. C'étoit Madame la Marquiſe de Dampierre, Madame la Marquiſe de Richemont, & Madame de Villechauve. L'une des trois eut

ce trait remarquable de ſe réduire dans la ſuite à faire la fonction de Maîtreſſe d'Ecole dans un Village qui lui appartenoit. Miniſtére vraiment apoſtolique.

Sa fuite de toute louange

Dans la viſite qu'elles firent au Prédicateur, autant attirées par leur attachement à l'Oratoire que par le goût de ſes ſermons, le Pere Soanen embaumé de la bonne odeur de leur vertu, ne put s'abſtenir à la converſation de parler avec éloge de la vertu de ces Dames. Le P. Queſnel leur Directeur, qui l'avoit été à l'Inſtitution du P. Soanen même, préſent à ces louanges, commença à rougir. Quelqu'un s'apperçut de la ſouffrance où il étoit, & fit changer le diſcours. Mais le Prédicateur, bien éloigné de ſoupçonner rien, revint à la charge: le Pere Queſnel léve le ſiége & gagne ſa chambre. Tous les autres tombent enſuite ſur le Pere Soanen; chacun en badinant lui fait la guerre, de ce que dès le premier jour, tout ami qu'il étoit du Pere Queſnel, il l'a fait déſerter de la converſation. Dès qu'il en fût le motif, il avoua ſa faute, & comprit combien ſon ancien Maître fuyoit l'écueil de la vanité. Vive leçon qu'il n'oublia jamais.

Chargé d'un Miniſtre converti.

C'eſt durant un ſéjour d'environ 4. ans dans cette Ville, que M. de Coiſlin, pour marque d'une éclattante confiance dans la charité lumineuſe du Pere Queſnel, lui confia une ame d'un ordre peu commun. C'étoit le célébre M. Deſmahis, qui d'habile Miniſtre proteſtant dans ſon Diocèſe, devint catholique, ayant fait à Paris entre les mains de cet Evêque abjuration du Calviniſme, & profeſſion de la foi de l'Egliſe Romaine. Sous la direction du ſaint prêtre, le pieux Néophite ne fit pas dans la piété moins de progrès, que dans

le total renoncement à ſes erreurs, arrivé long-tems avant la révocation de l'Edit de Nantes. Le Confeſſeur prit tout le tems pour ſonder le cœur de ſon pénitent, dont le retour parfait fut connu du public par ſon Ouvrage de *la Vérité de la Religion catholique*. Dans un diſcours mis à la tête de cet Ecrit, le Pere Queſnel jugea à propos, autant pour l'édification des Catholiques, que pour l'inſtruction des Calviniſtes, de mettre à nud le cœur du nouveau converti, qui dans la ſuite fut fait Chanoine de la Catédrale, avec l'applaudiſſement de tout le monde.

Les bontés de M. d'Orléans pour ce Pere, le rendirent à M. de Paris encore plus odieux. Celui-ci lui fit éprouver de loin les procédés les plus déſobligeans. Réſolu de le pouſſer à bout, il ne ceſſoit de fatiguer les Supérieur majeurs de l'Oratoire, par des plaintes ſans fondement. Le Prélat de Cour n'en jugeoit pas du même œil que le célébre M. Nicole, qui l'annonçoit comme un *homme d'une vie admirable*, comme le grand ami & le conſeil du S. Evêque de Châlons, M. de Vialart, & très-lié avec la plûpart des amis de Port-Royal. Mais cette union avec tant de gens de bien ne faiſoit qu'exciter contre lui la mauvaiſe humeur de M. de Harlai.

Pourſuivi par ſon Archevêque.

Il en prit un autre prétexte qui le touchoit vivement. Pour ſe rendre maître de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du Pere Senault Général, le Prélat avoit voulu lui donner un ſucceſſeur de ſa façon. D'abord il fit donner l'excluſion à pluſieurs des meilleurs ſujets, au moyen de quoi il ſe flattoit d'en faire élire un autre tout dévoué à ſes vues; fort honnête homme à la vérité, mais

peu propre à cette charge. Son projet échoua.

Le Pere de ſainte-Marthe, député à Louis XIV. par l'Aſſemblée générale de l'Oratoire, eut de Sa Majeſté une audience très-favorable, obtint pour l'élection liberté entiére, & le Pere de ſainte-Marthe lui-même fut élu contre ſon gré. Le Prélat ambitieux, outré de dépit de ce que ce Pere, ayant rompu ſes meſures, occupoit une place deſtinée à un autre, ne lui pardonna jamais. On ſçait qu'il le perſécuta, tant qu'il vécut : il fallut que la mort vint prendre ſubitement M. de Harlai dans ſa maiſon de Conflans au mois d'Août 1695. (Mais dans des circonſtances ſi publiques, que le Roi, en apprenant cette triſte nouvelle, demanda s'il s'étoit confeſſé, & fut frappé de la réponſe négative.) Il n'épargna pas plus tous ceux qui étoient liés d'amitié & de confiance avec ce pieux Général. Le P. Queſnel, qui étoit de ce nombre, ne le diſſimula point à l'Archevêque dans une audiance particuliére qu'il eut avec lui dans ſa chambre. Sur cet aveu il en fut congédié avec un ſigne de tête tellement énergique, qu'il ſe prépara à être pouſſé à toute outrance.

Par ſa retraite à Orléans, ſous un Prélat tout autrement intentionné, le Pere Queſnel paroiſſoit hors de portée des coups de M. de Harlai ; mais celui-ci fecond en reſſources de vengeance, en inventa ſans peine un nouveau moyen. Dans l'Aſſemblée de l'Oratoire en 1678, il avoit eu le crédit de faire dreſſer un honteux Décret, touchant les opinions qu'on devoit ſuivre ou ne pas ſuivre, dans les écoles même philoſophiques de la Congrégation. Dans celle de 1684, il obtint qu'on forçât tous les particuliers de ſouſcrire

à ce

écret. M. de Coiſlin n'eut pas le cou-
: faire pour la maiſon de l'Oratoire
ins ce que fit M. Fouquet Evêque
pour les deux de l'Oratoire d'Ag-
de Pezenas, d'interdire cette ſigna-
us peine d'interdit. C'eſt pourquoi le
: Viſiteur, étant venu à Orléans, ap-
:ntôt du Pere Queſnel même qu'il ne
t en conſcience plier ſous ce nouveau
l'où il conclut qu'il prendroit plutôt
i de ſe retirer de la Congrégation.
ui lui fut commun avec pluſieurs ſu-
grand mérite ; que cette ſignature fit
entr'autres le célébre Abbé Duguet,
Théologien de S. Magloire.

Il quitte les Maiſons de l'Oratoire, & ſe joint à M. Arnauld.

'ere Queſnel après ce refus, n'apper-
plus de lieu de ſûreté pour ſa perſon-
France, ſe retira dans les Pays-bas
ols, au mois de Février 1685. & vint
: à Bruxelles le célébre Docteur M.
d, qui depuis ſix ans pourſuivi par
ne Archevêque, avoit quitté ſa Patrie,
uel il tint compagnie juſqu'à ſa mort,
le 6 d'Août 1694, ayant pris grande
ix travaux de ce ſçavant & pieux per-
e pour la défenſe de la vérité. S'il ceſ-
re de corps dans l'Oratoire, il y de-
d'eſprit & de cœur, fidéle à conſer-
même genre de vie qu'il avoit ſi exac-
pratiqué avec ſes Confreres, ſur-tout
point eſſentiel, qui eſt de faire l'O-
à quatre heures & demie du matin.
retraite au reſte étoit l'image d'un pe-
naſtére, où les priéres, l'Office Divin,
le, le travail, les repas, les conver-
& autres exercices ſe faiſoient régu-
nt à leurs heures. Dans les grands

Leur vie commune.

hommes rien de plus grand que leur fidélité dans les plus petites choſes de la Religion, qui ne ſont en effet petites qu'à ceux qui ont une petite foi. Marcher d'un pas égal, toute ſa vie, en toute ſituation à travers toutes ſortes d'occupations & de changemens de ſéjour, avec toutes ſortes de perſonnes, cela vient, dit le Pere Queſnel lui-même au ſujet de M. Arnauld, d'un grand fond de Religion, & d'un amour de Dieu, qui a jetté de profondes racines dans le cœur. Sous ces coups de pinceau, par où il a voulu faire le portrait de ce célébre Docteur, il s'eſt peint lui-même au naturel.

Ce fut-là qu'il acheva les **Réflexions Morales** ſur le reſte du Nouveau Teſtament : fruit de la priére beaucoup plus que de l'étude des ſaints Peres, dont la doctrine & les paroles regnent d'un bout à l'autre dans tout l'Ouvrage. Elles furent imprimées pour la premiére fois en 1687. Après une plus grande étendue qu'il donna depuis à ce qu'il avoit fait ſur les quatre Evangiles, il ſe fit une édition plus complette en 1693 & 1694, qui de toutes eſt la plus eſtimée des anciennes. On ne peut lui préférer que la derniére en 1727. depuis ſa mort, à cauſe des additions faites de ſa propre main ſur ſon exemplaire.

M. d'Urfé Evêque de Limoges, Prélat d'une grande piété, fit prier l'Auteur de faire imprimer ſéparément ſes Réflexions ſur les Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes ſeulement, pour en faire un volume, que les Curés de la campagne puſſent avoir à juſte prix. Il le fit, & y joignit auſſi des Réflexions ſur les Epîtres ou Leçons tirées de l'ancien

Teſtament, qui ſont dans le Miſſel Romain. Mais le manuſcrit s'étant perdu entre Bruxelles & Paris, & l'Auteur n'en ayant point d'autre copie, cet Ouvrage n'a pu être publié, pour ce qui concerne les leçons de l'ancien Teſtament.

En 1695, M. le Cardinal de Noailles, avant de paſſer du Siége de Châlons-ſur-Marne, dont il étoit Evêque, à celui de Paris, ſe réſolut d'approuver autentiquement le Livre des *Réflexions Morales* du Pere Queſnel. M. Boileau, dont il eſtimoit les lumiéres, lui repréſenta qu'il devoit prendre garde à cette démarche, que ce Livre déja approuvé à Châlons par M. de Vialart ſon prédéceſſeur, s'étoit débité à Paris ſous les yeux de M. de Harlai, auquel il ſuccédoit, qu'il s'y liſoit avec bénédiction, qu'en l'approuvant expreſſément, il attireroit des affaires au Livre, & que le Livre lui en attireroit à lui-même, qu'il n'auroit peut-être pas la force de ſoutenir. M. de Noailles paſſa outre, & approuva le Livre comme Evêque de Châlons, dans ſon Mandement daté de Châlons du 23 Juin 1695. Il recommanda à ſon Clergé & à ſon peuple la lecture de ce Livre, *comme tenant lieu d'une Bibliothèque entiére.* Approbation de M. Noailles.

Ce Prélat transféré la même année au Siége Archiépiſcopal de Paris, fit une inſtruction ſur la Prédeſtination & la Grace, qu'il publia le 20 d'Août 1696, qui fut taxée bientôt par les Jéſuites de *Profeſſion de foi Janſéniſtes*, malgré les grands applaudiſſemens qu'elle reçut à Rome & en Italie, auſſi-bien qu'en France. Ce fut à ſon ſujet qu'on fit paroître le fameux *Problême Eccléſiaſtique*, vers la fin de l'année 1698, imprimé à

Bruxelles par les ſoins du P. de Souatre Jéſuite : ce qui en indiquoit aſſez nettement les Auteurs ; mais ce libelle fut condamné au feu par un Arrêt du Parlement de Paris, le 10 Janvier 1699. Il fut auſſi rigoureuſement proſcrit par un Décret du ſaint Office à Rome, ſous le Pontificat du Pape Innocent XII.

Le P. Queſnel mis en priſon.

En 1703, après l'éclat du fameux cas de conſcience, qui fit renaître les diſputes ſur la ſignature du Formulaire, & ſur les matiéres de la Grace, M. l'Archevêque de Malines, Humbert de Précipian, livré d'eſprit & de cœur aux Jéſuites, ſur un ordre obtenu du Roi d'Eſpagne, fit arrêter à Bruxelles le Pere Queſnel le 30 Mai, & le fit enfermer dans les priſons de ſa Maiſon Archiépiſcopale de cette ville, d'où il fut tiré d'une maniére ineſpérée, & qui tenoit preſque du miracle. Il n'y avoit qu'une Providence particuliére de Dieu, qui put combiner tant de circonſtances critiques, pour en faire éclore ſon évaſion. Beaucoup de Lecteurs ne ſeront pas fâchés d'apprendre l'Hiſtoire abregée de cet événement ſingulier. Peut-être le déſirent-ils ſi fort qu'il faut leur donner cette ſatisfaction par le récit le plus court qu'il eſt poſſible.

Celui que Dieu avoit deſtiné à cette puiſſante entrepriſe, fut Pierre François, Marquis d'Aremberg, fils d'un Maréchal de camp, Colonel d'Infanterie en France, & lui-même Capitaine d'un Régiment. Il étoit inconnu au priſonnier, mais très-connu de M. l'Abbé Queſnel l'un de ſes freres. Le goût de celui-ci pour les tableaux, & le talent du Marquis pour les Mignatures, firent naître l'occaſion de ſe connoître. Feu Mademoiſelle qui avoit un riche cabinet en ce genre, les avoit

attiré dans ſon Hôtel comme habiles Connoiſſeurs, & par ce commun attrait la Princeſſe contribua à les lier d'amitié l'un avec l'autre.

A la bataille de Nervindes, la vue du Militaire s'obſcurcit ſi fort, qu'il fut forcé de quitter le ſervice. Epuiſé par les frais des campagnes précédentes, ayant d'ailleurs perdu ſes équipages dans celle-ci, il fut réduit à Paris, pour fuir ſes créanciers, à une vie très-obſcure, dans un fauxbourg. L'Abbé Queſnel, inſtruit de ſon infortune, vint un jour, ſans ſe nommer, remettre à Madame la Marquiſe d'Aremberg un rouleau de papier, dans l'abſence de ſon mari. A ſon retour celui-ci l'ayant développé, trouva vingt Louis d'or. Dans ſa ſurpriſe, il ne fut pas long-tems à deviner la main de l'inconnu parce qu'il connoiſſoit ſon grand cœur. Voilà la ſemence : la recolte viendra en ſon tems, ſelon cette parole de l'Ecriture : » Dieu qui » eſt le remunérateur des bonnes œuvres, prépare de loin à l'aumône ſa récompenſe : il » s'en ſouvient dans la ſuite, & il fait trouver à celui qui l'a faite, un ferme appui au » tems de la chute. »

Aumô bien réco penſée.

Eccleſ. 3.

Le 30 Mai le Marquis d'Aremberg, au grand bruit que fit à Bruxelles l'empriſonnement du Pere Queſnel, de Dom Gerberon Bénédictin, & de M. Brigode, ſoupçonna que le premier devoit-être le frere de celui qui, dix ans environ auparavant, avoit eu l'artifice de le déterrer dans ſon réduit, qui lui tenoit lieu de priſon, pour lui faire préſent de vingt Louis, venu fort à propos pour le mettre en liberté, & racommoder ſes affaires. Certain du fait, à n'en plus douter, il

écrit à l'Abbé Queſnel de ſe rendre à Bruxelles, en lui faiſant offre de tous ſes ſervices pour parvenir à l'élargiſſement de ſon digne frere. Il reçut de l'Abbé pour réponſe, que ne pouvant s'y tranſporter, ſon frere Guillaume Queſnel, Supérieur de l'Oratoire d'Orléans, venoit de partir, & qu'il le prioit de l'aider de ſes conſeils, & du crédit de ſes amis.

Ce Supérieur arrive en même-tems avec un ami Avocat au Conſeil, M. Brunet. On ſe hâte de faire des procédures : on préſente Requête ſur Requête au Conſeil Souverain de Brabant, puis aux Etats même de Brabant. Par-tout les Tribunaux fermés, & par-tout déni de Juſtice. Le Marquis d'Aremberg, outré de cette odieuſe tyrannie, roule mille projets dans ſa tête : mais quelle reſſource qu'un Officier preſqu'aveugle ! Il dreſſe néanmoins ſon plan d'opération.

Projet de ſa délivrance.

Le premier embarras fut de ſçavoir au juſte le lieu de la priſon du Pere Queſnel. On n'en vint à bout qu'en gagnant des domeſtiques de l'Archevêque. On ne peut compter ſur leur témoignage, qu'en tâchant de découvrir où étoit le priſonnier. Ce fut d'un cabaret voiſin, où ſe rendirent dans la cour M. d'Aremberg, un Dom Livio Eſpagnol, & le Pere Guillaume Queſnel habillé en Laïc, qu'étant à table ſous un berceau, il ſe mirent à chanter pour attirer les regards du Priſonnier. Celui-ci étoit occupé de meilleurs objets : toute fois ſon frere ayant entonné une ancienne chanſon de leur enfance, le Pere Queſnel mit un inſtant la tête à la fenêtre, comme pour dire : *Me voici.*

La découverte fit former une tentative pour

forcer cette fenêtre grillée. Elle ne réuſſit point. On fut réduit à ſe retourner ailleurs. Mais les obſtacles devinrent d'autant plus ſérieux, qu'il fallut mettre dans le ſecret un grand nombre de perſonnes, dont il étoit preſqu'impoſſible de lier la langue, ou de relever le courage dans les contre tems. Nous paſſons tout ce curieux détail, pour en venir à l'opération déciſive.

Quelque juſte que parut ce deſſein, dont le pieux Priſonnier fut inſtruit, il ne pouvoit l'approuver. » Je ne ſçaurois (répondit-il à » l'avis qu'on lui donna) entrer dans un tel » deſſein; il en naîtroit des affaires fâcheu- » ſes, des procès criminels contre ceux qui » contribueroient à l'exécuter. Dieu a d'autres » moyens pour me tirer, s'il le veut, des » mains de mes adverſaires. Ces voies desho- » noreroient la vérité, & feroient tort à la » bonne cauſe pour laquelle je ſuis captif. » Le Capt y oppoſe.

Veut-on avoir une idée de ſa priſon? Voi- ci la peinture qu'il en donne. » Le lieu, dit- » il, étoit très-mal ſain: le ſoleil n'y entre » jamais, & comme il eſt très-humide, & » qu'il n'y a point de cheminée pour pouvoir » le ſécher un peu, un homme de 70. ans n'y » eût pû demeurer un hyver ſans danger d'y » devenir paralytique, & même d'y finir ſes » jours. Le principal mur fait partie d'une » ancienne muraille de la Ville. Il eſt ſi pour- » ri, qu'il y croît une eſpéce de petits cham- » pignons fort vilains, qui ſortent quelque- » fois du mur, trente, quarante & cinquante » à la fois. L'honnêteté m'empêche de marquer » une autre ſource de l'infection du lieu. Il y » a au Nord une fenêtre bien barrée, par où » j'aurois pu reſpirer un meilleur air, mais P. 79. de ſ motif de dr

» elle fut condamnée par les ſoins du ſieur » Van-Suſteren (Grand-Vicaire de Malines) » qui pour ces ſortes de choſes ne cède en » vigilance ni aux Géoliers des priſons, ni » aux Comites des Galéres. Comme je vis ap» procher l'hiver qui vient-là plutôt qu'ail» leurs, j'avois fait venir un pavillon, pour » être à couvert du froid de l'humidité, & » de la mal-propreté du lieu, mais ce Vicaire » me le retint auſſi bien que beaucoup d'autres » meubles ou hardes qui m'étoient néceſſai» res. »

Sa plus forte ſouffrance.

Mais le trait plus ſenſible au Religieux captif, fut d'être privé pendant trois mois & demi de la vue des ſaints myſtéres, pour leſquels tous ſes livres de piété ſont des monumens bien énergiques de ſa dévotion tendre & reſpectueuſe. Il fit vainement ſolliciter ce Grand-Vicaire de lui accorder cette conſolation. Celui-ci fut toujours inexorable, même pour les plus grandes Fêtes. La veille de l'Aſſomption, voyant qu'il ne parloit qu'à des ſourds, il s'adreſſa à la ſainte Vierge, pour laquelle il eut toujours beaucoup de zéle & de reſpect. Au matin il s'adreſſa à elle en ces termes : *Sainte Vierge ne ferez-vous rien aujourd'hui pour moi.* Il fut exaucé en apprenant peu de momens après que ſon Frere travailloit de vive force pour obtenir qu'on le jugeât dans les formes ordinaires & avec toute la rigueur des Loix. Mais à la vue de mille pourſuites inutiles, on eut recours aux voies de fait, telles qu'on va les décrire.

Dom Livio, jeune Eſpagnol d'environ 25. ans, fut l'homme de main du Marquis d'Aremberg, auquel il tenoit par la reconnoiſſance de bienfaits anciens & actuels, & qui

ſtipula avec lui pour une récompenſe de quarante piſtoles. De concert avec un Couvreur adroit & robuſte, la nuit du 11. au 12. Septembre, l'Eſpagnol qui s'étoit logé dans le cabaret voiſin, deſcendit par la fenêtre, avec une échelle de corde, pour ſe rendre ſans être vû, dans le grenier de l'écurie, attenante au mur de la priſon, où ſon Ouvrier qui s'y étoit gliſſé d'avance, l'attendoit. Là éclairé par une lanterne, & muni d'une paire de piſtolets, on fait jouer le Foret & le Pied-de-cochon, outils faits tout exprès pour l'ouvrage. A force de bras, depuis environ minuit juſqu'au matin, Il ne fut pas poſſible de faire plus de cinq petits trous.

La priſ percée.

A travers ce nouveau parloir, le Pere Queſnel moins actif pour ſa liberté, qu'alarmé de la perte imminente de ſes libérateurs, leur dit entre autres choſes : » J'aimerois mieux mourir mille fois dans les fers, que d'apprendre le malheur que vous courez, en voulant m'en tirer. Je frémis du danger où je vous vois. Allez, mon Pere, lui répondit Dom Livio, tout ce que vous dites ne me fait pas peur. C'eſt de quoi m'encourager. L'approche du jour nous oblige de ceſſer, & non la difficulté du travail. Adieu, mon Pere : c'eſt pour la nuit prochaine à pareille heure. J'eſpére vous remettre entre les mains d'un ami de Meſſieurs vos freres. Voyez ſeulement ſi par le dedans de la chambre, on ne découvre pas les troux que nous avons faits. Non, dit le Captif de Jeſus-Chriſt, mon lit & le rideau que je me ſuis fait avec mon manteau, ſervent à les couvrir.

Après la même manœuvre que le ſoir précédent, propre à voiler leurs opérations, l'Eſ-

pagnol & le Couvreur ſe mettent à travailler ſur le minuit avec la plus vive ardeur, pour ne faire qu'un grand trou des cinq dans le mur, qui avoit d'épaiſſeur trois pieds & demi. Mais voila que l'Hôteſſe, qui s'étoit relevée, pour ſoulager ſon mari incommodé, croit entendre du bruit, préte l'oreille, apperçoit quelque choſe vers l'écurie. Elle s'approche, voit de la lumiére, découvre Dom Livio, & jette un grand cri.

Coup d'une forte téte.

Le jeune Eſpagnol, ſans perdre contenance, deſcend du grenier, prend la femme par le bras, le piſtolet à la main, lui fait deffenſe ſous peine de la vie d'ouvrir la bouche, & l'oblige avec ſa fille ſortie avec elle de remonter dans ſa chambre. Après les avoir enfermées ſous clef, il retourne à ſon Couvreur, qui de frayeur cherchoit à ſe ſauver. Mais Dom Livio, le prenant de force par le bras, le contraignit de finir au plus vîte ſon travail. Ouvrage ſi conſidérable, qu'on auroit rempli trois tombereaux des pierres & de la pouſſiére tirée de cette ouverture pour paſſer un homme.

La ſortie du P. Queſnel.

Le Pere Queſnel, ſans attendre que la bréche fut plus commode, tend à l'Eſpagnol ſon chapeau, ſa caſaque, ſon habit, ſon Breviaire, ſon Crucifix, une partie du Miſſel de Paris latin-françois, dont il ſe ſervoit pour dire la Meſſe de chaque jour. Laiſſant-là ſa robe de chambre, il ſortit à grand'peine preſque tout nud de ſon tombeau. D. Livio l'aide à la deſcente dans le grenier. *Dieu ſoit béni*: telles furent les premiéres paroles que prononça entre les bras de Dom Livio, le nouveau Jonas ſorti des entrailles du monſtre marin qui le tenoit.

S'étant promptement habillé, l'Eſpagnol

nt pris par le corps, le fait deſcendre quel-
échelons, & le met dans la cour, dont
rand'porte étoit fermée. Mais en un mo-
: le Couvreur & ſon Maître, avec leurs
s, en firent ſauter les gonds, & le Pere
nel fut conduit chez le Marquis d'Arem-

Tous ceux qui avoient eû part en bon
ore à l'entrepriſe furent payés ſuivant les
entions faites. Ce fut le Jeudi 13. de
mbre 1703. à trois heures du matin que
re Queſnel fut pour jamais enlevé à la
ir de ſes adverſaires.

rès midi, vers les deux heures, le Dome-
e porte-clef de l'Archevêque entra dans
ambre du Captif échappé. Surpris de ne
us voir, beaucoup plus d'appercevoir à
uraille l'étrange ouverture par où il s'eſt
, il court à ſon Maître, qui dans la com-
ie de quatre Jéſuites prenoit avec eux du
olat. Où trouver le hardi pinceau, capa-
e décrire la conſternation de l'Archevê-
& de ſes fideles confidens! Immobiles d'a-
comme à la vue de la tête de Méduſe,
reur les ſaiſit bientôt. Laiſſons-les ſuivre
mauvais génie, pour nous borner à dire
le ſaint-Eſprit, *Contre le Seigneur, il n'y* Prov. 21. 30.
ſageſſe, ni prudence : il n'y a point de con-
On a abrégé le plus qu'il a été poſſible
toire de la ſortie du Pere Queſnel des pri-
de l'Archevêché de Malines. On voit en-
le récit de la détention du Marquis d'A-
erg mis à la Baſtille deux ans après, par
igue diabolique d'un Prêtre, dont la nol-
hiſon ſervit à leur gré la paſſion des Jé-
s, ſur-tout du Pere de la Chaiſe Confeſ-
de Louis XIV. La Relation de ce qu'eut
ffrir durant dix ans ce Priſonnier d'Etat,

fait frémir la nature. On peut y avoir recours.

Difficulté de ſa retraite.

Le Pere Queſnel reſta caché à Bruxelles, en circulant de maiſon en maiſon, pour eſquiver les vives recherches des Inquiſiteurs, ce qui dura juſqu'au deux d'Octobre qu'il en ſortit, & ſe rendit à Namur, à deſſein de paſſer outre. Ximenès Gouverneur de Namur, qui avoit reçu ordre du Roi d'Eſpagne de ne laiſſer paſſer perſonne, arrêta pendant quelque tems le Pere Queſnel à Namur, ſans le connoître. Ce Pere ſur la parole d'une perſonne d'autorité, obtint la permiſſion de ſortir de la Ville. Il ſe rendit à Hui, où il fut arrêté par le Commandant de cette Ville pour les Hollandois, qui jugea ſon paſſe-port défectueux; mais après avoir été quelques jours en arrêt, il fut délivré ſur un paſſe-port plus ample qu'on lui envoya.

Dès qu'il ſe vit en liberté, il ne tarda pas à publier ſon *Motif de Droit*, où il expliquoit les raiſons qu'il avoit de ſuſpecter & de récuſer la perſonne & le tribunal de M. de Malines; & il répondit aux faits avancés contre lui dans un placard, publié par le Procureur d'Office de la Cour Eccléſiaſtique de Malines. Cela n'empêcha pas le Prélat de rendre contre le Pere Queſnel une Sentence datée du 10. Novembre 1704.

Ses défenſes.

Ce Pere retiré à Amſterdam parmi les Catholiques au mois d'Avril 1704. attaqua la procédure, & la nullité de la ſentence de M. de Malines, par deux Ecrits qui parurent au commencement de l'année ſuivante, intitulés: *Idée générale du Libelle publié en latin, ſous ce titre: Motif de Droit pour le Procureur de la Cour Eccléſiaſtique de Malines, &c.*

Anatomie de la Sentence de M. de Malines. Dans ces Réponſes vraiment triomphantes contre un chef-d'œuvre d'iniquité, on admire la ſupériorité du génie de l'Auteur, & ſa grande connoiſſance du Droit civil & canonique. La juſtice de ſa cauſe, & l'innocence de ſa conduite donnent d'ailleurs à ſes Ecrits un luſtre merveilleux.

On publia enſuite divers Ecrits contre le Livre *des Réflexions Morales*, ſous ces titres calomnieux: *Le Pere Queſnel Hérétique: Le Pere Queſnel ſéditieux.* Ouvrages qui partoient de la manufacture des Jéſuites. Ils obtinrent du Pape Clément XI, leur ancien Diſciple, un Décret datté du 13. Juillet 1708. qui condamnoit le Livre en général avec des qualifications très-dures, ſans marquer en particulier aucune propoſition. Il parut l'année ſuivante une très-forte réfutation du Décret, attribuée au Pere Queſnel, ſous ce titre: *Entretiens ſur le Décret de Rome contre le Nouveau Teſtament de Châlons, accompagné de Réflexions morales.* 1709.

Décret de Rome contre ſon Livre.

Après la flétriſſure du Problême Eccléſiaſtique, devoit-on conſéquemment s'attendre à cette cenſure de Rome? Mais les tems étoient bien changés ſous le Pontificat de Clément XI. M. le Cardinal de Noailles le ſentit trop tard: il auroit ſagement fait de profiter de l'avis d'un Prélat qui lui étoit fort attaché & qui connoiſſoit beaucoup mieux les Jéſuites. C'étoit durant la célébre Aſſemblée de 1703. ſi fatale à la mauvaiſe doctrine de ces Peres. Cet Evêque (M. Félix Evêque de Châlons ſur Saône) dit au Cardinal: » Monſeigneur, vous » voyez combien tous les Prélats vous admi- » rent, vous reſpectent, & prennent confian-

» mis ſeront hors d'état de vous attaqu
» ſont aſſez humiliés, répondit le Car
» & ils ne ſont plus à craindre. « La
Eminence comptoit trop ſur le grand
où elle étoit alors à la Cour de Louis

Attaqué par trois Evêques.

Ce Décret de Rome ne put être reçu
blié en France. Il étoit trop contraire a
ximes du Royaume. Il eut toutefois po
que quelques Evêques, comme ceux
çon, de la Rochelle & de Gap (les d
ſujets de l'ordre épiſcopal) condamnéi
Livre du Pere Queſnel par des Mande
ſans pourtant faire mention du Décret
me. Nouvelle batterie, qui dut faire re
le Cardinal de Noailles de n'avoir pa
le ſage conſeil de cet Evêque de l'Aſſe
de 1700. au moyen duquel il auroit
Livre ſous la protection du Clergé de
ce, comme dans le ſiécle paſſé il eſt arr
Livre de PETRUS AURELIUS. Mais à la
cette nouvelle proſcription du Livre des
xionsmorales par ces trois Evêques, un
auſſi prévoyant que ſage ſur les ſuites, s'
Que vont devenir les Evêques s'ils vien
caſſer leur miroir! En effet, où en ſ

Prélats du Royaume, pour arrêter le cours du Livre des Réflexions morales, en fit ſon affaire par principe de conſcience, mais conſcience dirigée par un Jéſuite tel que le Pere Tellier. Ces Peres étoient irrités de plus en plus de ce que malgré le Décret, le Livre étoit dans une vogue plus forte. C'étoit déja bien aſſez, & même trop, de ce que durant environ quarante ans, il s'en étoit fait coup ſur coup une multitude d'éditions, & de ce qu'il jettoit dans le décri la plupart des Livres de piété ſortis de la plume des Jéſuites.

Le Roi donc gagné par des Prélats dévoués à la Société, jugea que ſa qualité de Protecteur de l'Egliſe éxigeoit de lui une attention ſinguliére ſur cette affaire. Il demanda en conſéquence au Pape non un éxamen à charge & à décharge, mais une Conſtitution en forme, qui le condamnât, en marquant diſtinctement les Propoſitions dignes de cenſure. La poſtulation de cet Arrêt de mort eſt du mois de Novembre 1711. Voila l'époque fatale, où l'autorité du Souverain marche la premiére, ſur la foi de quelques Prélats d'un nom fort obſcur, & par où elle entreprendra de captiver tout le Corps du Clergé, tant le premier que le ſecond Ordre, ſous ſes volontés abſolues. Le Roi ſolicite la Bulle.

Clément XI. zélé protecteur du Livre Pélagien du Cardinal Sfondrate, ſe livra à plein collier aux intentions du Prince, ſi fort aſſorties à ſon goût. Il établit au mois de Juin 1712. une Congrégation de Cardinaux & de Théologiens pour travailler à cette affaire. A la vue des ſujets choiſis pour la compoſer, il fut facile d'en entrevoir le but & le ſuccès. Le Pere Queſnel ne put s'éxemter d'écrire à

ſa Sainteté une Lettre très-touchante & très-reſpectueuſe, qui fut envoyée à Rome le 11. Juillet ſuivant, & envoyée encore une ſeconde fois le 22. Septembre de la même année. Rome payenne l'auroit écouté dans ſes juſtes répréſentations : Rome chrétienne ſe boucha les oreilles pour ne pas l'entendre. Peut-on s'empêcher de voir qu'on alloit porter le coup le plus meurtrier à l'innocence pour l'égorger.

Enfin parut la Conſtitution *Unigenitus Dei Filius* datée du 8. Septembre 1713. A ſon départ pour la France, le Cardinal de la Trémouille notre Ambaſſadeur en Cour de Rome (tout cantonné qu'il étoit dans une vie commode & douce, ſans vif intérêt pour la vérité) l'accueillit de vrai brulot, qui alloit mettre le feu aux quatre coins de la France. Elle condamne le Livre du Pere Queſnel, & 101. Propoſitions qui en ſont extraites, ſous un tas de vingt-quatre ou vingt-cinq qualifications, dont le Pape ne fait l'application à aucune Propoſition particuliére. C'eſt à ce coup d'œil que le Cardinal de Biſſi, qui ne demande pour ce Décret qu'une foi eccléſiaſtique, déclare énergiquement qu'aucun d'entre les Evêques ne ſauroit pénétrer les intentions du Pape, ni le ſens qu'il a eu dans l'eſprit en faiſant cette cenſure. Qu'eſt-ce que l'Egliſe, qu'eſt-ce que les fidéles ont donc appris par cette piéce ? Sont-ils plus inſtruits par ce trait original du Cardinal de Tencin, qu'il s'agit d'avoir pour elle *une foi implicite de vérités indéterminées ?*

A l'arrivée de cette Bulle en Hollande, elle fut lue avec empreſſement par les compagnons de retraite du Pere Queſnel, parmi leſquels

ſe trouvoient MM. Petit-pied, Docteur, & Fouillou, Licentié de Sorbonne. Tout révolta les deux Théologiens, & le fond & la forme. Tous ces traits de noirceur accumulés ſur la tête de l'Auteur des Réflexions morales dans le préambule, ſont plus que ſuffiſans pour en faire une eſpéce de démon incarné. Cette affreuſe peinture, en même tems que la cenſure des vérités les plus communes, fit perdre contenance avec plus de force dans le Licentié, que dans le Docteur. Mais à cette lecture, le P. Queſnel, original d'un portrait qui ne lui reſſembloit en rien, ſans changer de couleur, ni marquer la plus légére émotion, va en ſilence ſe jetter aux pieds de ſon Crucifix, où il reſta très-longtems, pour partager avec la vérité crucifiée l'opprobre ignominieux dont on le couvroit avec elle. Il pardonna de tout ſon cœur, comme il l'écrivit enſuite, au Rhétoricien qui avoit ſi méchamment éxercé contre lui ſon funeſte talent, dans la tournure qu'il avoit donnée à cet infortuné Décret.

Foi admirable du Pere Queſnel.

A l'inſtant qu'il paroît en France quel ſoulevement n'avons-nous pas vû, diſoit l'Evêque de Fréjus, depuis Cardinal de Fleuri? *Il s'éleva d'abord cent mille voix de toutes parts.* Aveu d'un Prélat acceptant tout à fait tranchant! Jamais on ne doit l'oublier. *C'eſt la conduite ordinaire de Dieu*, dit le grand Boſſuet Evêque de Meaux, IL ARRIVE A LEUR NAISSANCE, AU PREMIER ABORD, UNE ÉCLATTANTE DECLARATION DE LA FOI. C'EST COMME LE PREMIER COUP DE L'ANCIENNE TRADITION, QUI REPOUSSE LA NOUVEAUTÉ QU'ON VEUT INTRODUIRE. Lumineuſe époque, où il faut toujours re-

Mandement du 14. Mai 1714.

Inſtruction ſur les états d'oraiſon.

monter, & où la Vérité prend date de preſcription contre l'erreur qui vient la troubler dans ſon ancienne poſſeſſion. Cette impreſſion générale que fit la Bulle ſur les eſprits dans tous les états & dans toutes les conditions, fut un ſpectacle de Chriſtianiſme qui toucha vivement l'Auteur cenſuré. Il alloit ſe borner à être témoin de ſes heureux effets, ſi ſes amis ne lui avoient fait inſtance de prendre de nouveau la plume, moins pour ſa défenſe perſonnelle, qu'en faveur de la vérité.

Outre la Juſtification des Réflexions morales par le grand Boſſuet Evêque de Meaux, dont il procura l'édition, & ſon Explication apologétique, qu'il avoit donnée en deux parties en 1712. contre l'Ordonnance de MM. de Luçon & de la Rochelle, on lui fit un devoir de dreſſer de nouveaux Mémoires juſtificatifs de ſa doctrine, ou plutôt de celle de l'Egliſe. C'eſt ce qu'il éxécuta à l'âge de 80. ans avec autant de ſageſſe que de force, & commença par publier deux Mémoires, dont le premier eſt daté du jour de S. Martin, & le ſecond du jour de S. Thomas Apôtre, 1713. Ils furent ſuivis dans le cours des deux années ſuivantes de quatre autres, & d'un ſeptiéme en 1716. Après les deux premiers, il addreſſa une Lettre Apologétique aux Evêques de l'Aſſemblée en 1714, datée du 5 Janvier de la même année.

Ses ſept Mémoires.

Le Pere Queſnel commence ſa Lettre par demander : » La grace & la juſtice que tous » les Juges équitables ne refuſoient jamais » aux criminels les plus vils & les plus odieux, & qui auroient même été pris ſur le » fait, & que les Loix divines & humaines » demandoient pour lui, qui étoit de n'être » pas jugé ſans être entendu.

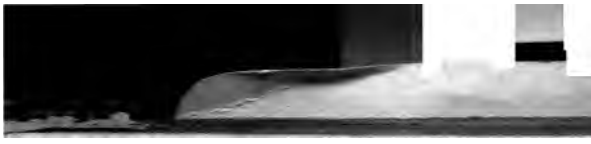

Il proteſte contre toutes les intentions cri-
minelles & diaboliques qu'on lui impute
ans le préambule de la Conſtitution. Puis
fait une eſpéce de profeſſion de foi, tant
ır la doctrine générale de l'Egliſe, que ſur
s erreurs renfermées dans les cinq fameuſes
ropoſitions.

« Pour ce qui eſt de ma conduite, conti-
nue-t'il, on peut s'en informer dans tous les
endroits, où la Providence m'a conduit.
Graces à la miſéricorde de Dieu, je ſuis ar-
rivé à l'âge de 80 ans, à ſix mois près, &
à la 54 de mon Sacerdoce, ſans avoir
mené une vie ſcandaleuſe. Je puis dire, pour
rendre grace à la gloire du Seigneur, que
dès ma jeuneſſe il m'a fait aimer la vertu
& la piété, & m'a préſervé de la corrup-
tion du ſiécle.

Il en écrivit une autre ſur le même objet
u 25 Janvier 1714, à un des Evêques de
Aſſemblée, dans laquelle il expoſe les ſen-
mens du Pape ſaint Grégoire le Grand,
ouchant ce que les Evêques doivent à la ju-
ice & à l'innocence. Elle renferme à peu
rès la même choſe que ſa Lettre à tous les
rélats de l'Aſſemblée. Quel fut le ſort de
ne & de l'autre? C'eſt que nos Seigneurs
s Evêques imitérent le Pape Clément XI.
ſon exemple ils fermérent les yeux & les
reilles. L'un d'entr'eux (M. de Berthier E-
êque de Blois) ayant fait remarquer qu'u-
e des Propoſitions n'eſt pas exactement tirée
u Livre du P. Queſnel, M. de Biſſy Evê-
ue de Meaux, depuis Cardinal, offenſé de
; remarque, lui répond du ton haut: *Nous
mmes aſſemblés pour condamner le Livre du
ere Queſnel, & non pour le juſtifier.* Admi-

Double dé-
ni de juſtice.

engagé la parole du Roi pour la
cevoir. Auſſi ce Prince redoutable
pas les Lettres de cachet pour ſe fa
C'eſt à ce ſujet que Clément XI. d

Quel aveu ! *n'y a, Dieu merci, que huit Evêqu*
la Bulle : il faut bien prier Dieu p
Roi, ſans lui il n'y auroit pas eu
ques pour elle.

Les quarante autres Prélats opin
l'acceptation, les uns par le préju
faillibilité, la plûpart par déférence
volontés du Souverain, qu'on ne v
contriſter, les autres comme un si
d'aſpirer avec ſuccès aux plus grande
du ſiécle, dans l'Egliſe & dans l'
vis de M. de Crevi Evêque du Mans
mérite ſi ſingulier, qu'il convient
porter.

Avis ſingulier d'un Evêque.

» Je n'ai jamais lu, dit-il, le Livr
» flexions Morales ; mais j'en ai
» beaucoup de bien : il a été pend
» tems le ſujet de l'édification publ
» nous ſçavons que pluſieurs ſaints
» l'ont approuvé. Cependant le Pap
» damne : cette contrariété forme
» embarras : d'un côté des Saints qui

» de ſon obſcurité. La Bulle n'eſt pas moins » obſcure, & par cette raiſon il faudroit en in» terdire la lecture auſſi. Mais enfin on con» vient de la néceſſité de donner des explica» tions, mon avis eſt donc qu'on en donne, » & qu'on deffende de lire la Bulle ſans les ex» plications, afin qu'elles lui ſervent de CON» TREPOISON.

En effet ces Explications des XL. Evêques furent données, pour ſervir de Commentaire à la Bulle; mais en ce qu'elles ont de bon, ce n'eſt pas un Commentaire; c'eſt la cenſure de la Bulle. Le but des explications fut de faire trouver la Bulle innocente & le Pere Queſnel coupable. Comment s'y prend-on! On écarte le vrai ſens de la Bulle, & l'on fait dire au Pere Queſnel le contraire de ce qu'il dit. De-là ce bon mot du même Evêque du Mans: *Si le parti*, dit-il, *que les quarante Evêques ont pris, met la foi à couvert, il eſt certain qu'il n'y met pas la bonne foi.* N'étoit-ce pas dire: Le Pere Queſnel enſeigne la vérité, & vous mettez le menſonge ſur ſes lévres. La Bulle condamne la vérité, & vous forgez des erreurs ſur leſquelles vous la faites frapper. Mais en abſolvant la Bulle pour condamner le Pere Queſnel, vous ne rendez pas meilleure la cauſe de la Bulle, & vous perdez totalement la vôtre.

Autres aveux de Prélats.

Un jour que l'Evêque de Vence, depuis Archevêque de Vienne, dinoit à ſainte Geneviéve, où il ne ceſſoit de dire que la Conſtitution ne valloit rien, on lui demanda pourquoi donc il l'acceptoit: *C'eſt*, répondit-il, *qu'il n'étoit pas poſſible de faire autrement, ſans s'arracher le blanc des yeux, & ſe battre les uns contre les autres.* En un mot la plu-

part pour s'excuſer, dirent ſeulement : L'A VOULU.

De ſon côté le Pere Queſnel avoit dire avec le ſaint homme Job : Job 27. 3. 4. 5. 6. » que j'aurai un ſouffle de vie, & qu » me fera reſpirer, mes lévres ne pro » ront rien d'injuſte, & ma langue » rien de contraire à la ſincérité. Dieu » garde de vous croire équitables : jusqu » que j'expire, je ne me départirai point » mon innocence. Je n'abandonnerai point » juſtification que j'ai commencé à tenir » ma conduite. Car mon cœur ne me reproche » rien dans toute ma vie, » ſoit contre la Bulle, ſoit contre les mœurs. Au reſte cette faute ne lui étoit pas perſonnelle ; mais commune à la Catholique devenue celle de toute l'Egliſe, par cette multitude de ſçavans Ecrits qu'il a développoient la doctrine, & dont la Bulle, pour remplir toute juſtice, ne ſéparoit point l'innocence de ce ſaint Prêtre d'avec celle des vérités de la vérité.

Son talent pour écrire piété. Il n'étoit pas tellement enchaîné à la controverſe de la Bulle, qu'il ne ſuivit d'autres objets plus aſſortis à ſon goût. Son talent ſupérieur étoit d'écrire ſur des matiéres de piété. C'eſt à quoi il s'étoit ſingulierement appliqué dans ſa retraite avec M. Arnaud, & depuis ſa mort, ſur-tout après s'être fixé à Amſterdam. Il avoit pour cet effet dans travail une facilité extrême, parce que tout couloit de ſource, n'étant qu'une expreſſion naturelle de ſon cœur. Ses priéres, ſes ſacrifices verſoient ſur tous ſes Ecrits l'eſprit de vérité & de Religion : ſon étude ſingulière étoit que l'amour des Ecritures & des bonnes éditions des ſaints Peres, dont toutes ſes citations ne ſont qu'un tiſſu perpetuel.

le reſte de ſes actions, on voyoit une ſincére & ſans façon, une douceur envers tout le monde, une ſimplipante de l'enfance chrétienne, même vieilleſſe, une égalité d'humeur adune patience pleine de joie dans s traverſes de ſa vie, une confiance en Dieu & en Jeſus-Chriſt, une arſoin pour toutes ſortes de bonnes qu'il étoit toujours prêt d'en embraſcaſions, un plaiſir ſenſible pour tout qu'il voyoit faire aux autres: enfin ſié qui auroit été envers les pauvres nent bienfaiſante, ſi lui-même n'aété réduit à leur état par la manœuJéſuites.

Ses vertus.

ait les ſuites de ſon empriſonnement, nent de ſes papiers, les vexations tous ſes amis dans le Royaume, & pays étrangers: les coups portés ſur onnêtes gens, en conſéquence des imts à un nombre infini de Particuliers, découvrit des relations, ou purenocentes, ou de conſcience avec lui, emis manifeſtérent aſſez ſur cela leur & leur fureur par divers Ecrits, & par cette annonce faſtueuſe du Pere haiſe, qui pendant la détention du (dont il ne craignoit point l'évaſion) it une grande caſſette, en diſant: *vaiſſéres d'iniquités du Pere Queſnel.* Caſmplie de toutes ſortes de papiers, ont toute l'intrigue jéſuitique, malgré du prétendu coupable de les produire miére, n'a pu faire uſage contre lui maniére juridique.

Anecdotes, tom. 3. pag. 253.

proye leur ayant échappé, les Jéſui-

Ses revenus ſaiſis.

tes firent saisir les revenus que le Pere Quesnel & quelques Particuliers attachés à sa personne pouvoient avoir dans les pays étrangers, & les biens patrimoniaux qui existoient en France ; (il en avoit à fonds perdu sur l'Hôte-Dieu de Paris,) ensorte qu'il fut réduit à subsister par le moyen des charités que ses amis lui faisoient tenir. (Dans un tems d'oubli de la part de ceux-ci, une ouvriere pleine de piété, se sentit pressée, sans le connoître que sur sa réputation, de lui faire libéralité de près de cent pistoles, & la fit, lorsque le besoin du fugitif étoit très-urgent.)

Charité rare.

Ce qu'il y eut donc de plus surprenant après cette saisie des revenus, ce fut l'application des deniers dont les arrérages s'accumuloient avec le tems. On en payoit les Exempts, les Archers, & les autres satellites, qui faisoient des visites & des captures, lorsque les délateurs avoient fait aux ennemis du Pere Quesnel le rapport de quelque découverte : & tout cela se faisoit avec tant de confiance & si franchement, que ces bas ministres de la Justice en donnoient des Quittances libellées, & motivées, qui pourront servir de monumens inconteſtables dans l'Histoire.

Trait plus rare en son genre.

On faisoit encore du séquestre de ses revenus un usage bien extraordinaire. C'étoit une pension de quatre cent livres au Frere Vatblé, très-connu pour le compagnon du P. de la Chaise Confesseur du Roi ; & ce Frere, pour la conservation de ses droits, donnoit Quittance de cette somme, dont assurément il n'avoit pas grand besoin, puisqu'il auroit pû lever boutique, & tenir magasin en gros de tout ce que les Provinces lui fournissoient de délicieux à Paris pour la table. Car le Cler-

Un autre plus incroyable.

gé

gé du premier & du ſecond Ordre, le nourriſſoit d'une façon, tandis que de l'autre il nourriſſoit leurs eſpérances.

Après douze ans de ſaiſie, malgré cette déprédation d'un bien, qu'on n'avoit pû ſaiſir ſans injuſtice, & qu'il falloit du moins regarder comme un dépôt ſacré juſqu'à ſentence définitive, (au tems de la Régence) la maſſe compoſoit encore une ſomme de deux mille écus, lorſqu'un particulier, que ſa généroſité, ſa piété, ſa candeur & ſon zéle, ne diſtinguoient pas moins que ſa naiſſance & ſes charges, ſe ſervit de ſon crédit auprès du Magiſtrat, ſous l'autorité duquel on procédoit dans les affaires qu'on vouloit colorer de Janſéniſme. Ce Magiſtrat dont le cœur n'étoit pas mauvais, avoit un eſprit ſupérieur, & voyoit d'un coup d'œil où pouvoient aller les ſervices qu'il rendoit à ſes amis, ſans nuire à ſa fortune, qu'il ne perdoit jamais de vue; de ſorte qu'en faveur de ſon ami, il accorda main-levée des revenus du Pere Queſnel, & en vingt-quatre heures le compte fut fait, l'emploi juſtifié par quittances, la ſomme reſtante payée par les arrangemens qui furent pris avec les débiteurs ou détenteurs. Main-levée des revenus.

Auſſitôt on écrivit au Pere Queſnel pour lui donner avis de ce bon Office, & pour ſçavoir de lui s'il vouloit toucher cette ſomme en eſpéces, ou la placer en conſtitution de rente, ſoit perpétuelle, ou à vie. La réponſe ne ſe fit point attendre; elle portoit: » Comme j'ai ſubſiſté de bienfaits & d'aumônes, pendant qu'il a plu à Dieu que je » fuſſe privé de mon patrimoine, il eſt juſte, » & je veux que ces deux mille écus ſoient

» diſtribués aux pauvres, ſuivant votre pru-» dence, & la connoiſſance des beſoins. » Le Lecteur n'a pas beſoin qu'on lui ſuggére des réflexions ſur toutes les circonſtances de ce dernier récit.

Détention de ſon frére de l'Oratoire.

Un autre bien plus intéreſſant pour ſon cœur, lui fut reſtitué en même-tems. Il s'agit de ſon frere Guillaume Queſnel, Prêtre de l'Oratoire. Tout ce qu'il avoit fait pour le délivrer des priſons de Bruxelles, ne pouvoit manquer de ſe convertir en crime capital. De-là le ſoin qu'il dut avoir de veiller ſur ſa perſonne, à meſure que le crédit des ennemis de ſon frere augmentoit, & que les affaires de la Bulle prenoient plus de faveur à la Cour de France, pour la perſécution des gens de bien. Leurs eſpions découvrent enfin que le Pere Guillaume Queſnel fait *incognito* ſa réſidence à Lion. Les Jéſuites font toutes les perquiſitions poſſibles pour le trouver. Ils engagent M. l'Archevêque de cette grande ville à faire comparoître devant ſon Grand-Vicaire tous les Prêtres étrangers. Après en avoir examiné plus de trois cens, on découvre enfin le Pere Queſnel. Il eſt mis en priſon dans la Chambre de l'Officialité, & enſuite conduit à Pierre-Enciſe par ordre de la Cour. C'étoit en Juillet 1715.

Intrigue diabolique.

Il y avoit depuis quelques années dans les mêmes priſons un miſérable Religieux détenu pour pluſieurs crimes, dont l'un étoit d'avoir dit la Meſſe pendant deux ans ſans être Prêtre. Les Jéſuites font promettre l'élargiſſement à ce ſcélérat, s'il peut charger le P. Queſnel, & découvrir quelles ſont ſes connoiſſances. Cet homme aborde le bon Pere âgé de 80 ans, fait ſemblant d'être en pri-

ſon pour la même cauſe que lui, & tire de lui le nom de quelques-uns de ſes amis. Pour charger le Pere Queſnel, il invente une prétendue conſpiration tramée contre la perſonne du Roi, dont le Pere Queſnel & ſes amis avoient pris la réſolution de ſe défaire; & ajoûte qu'ils avoient même pris des meſures pour réuſſir. Ce calomniateur demande à parler à M. de Villeroi l'Archevêque, diſant avoir des choſes de la derniére conſéquence à lui communiquer. Ce Prélat connoiſſant l'extravagance de ce Moine, différe de l'aller trouver. Les Jéſuites font venir un ordre de la Cour à M. l'Archevêque de ſe tranſporter à Pierre-Enciſe, & d'y entendre ce Religieux.

Priſon d'un prétendu Complice.

M. Fourgon, Eccléſiaſtique, retiré chez ſes parens à Lion, eſt enveloppé dans la prétendue conſpiration contre le Roi par ce Religieux ſcélérat, qui le chargeoit d'être le correſpondant du Pere Queſnel, & d'avoir promis de prêter une maiſon de campagne aux Ligués, pour former le plan de leur conſpiration. Le Pere Paſquier Queſnel de Hollande, traité dans les Libelles Jéſuitiques de *Queſnel hérétique*, *Queſnel ſéditieux*, devoit figurer en premier dans cette conjuration tragi-comique. Elle ſert merveilleuſement à aigrir l'eſprit de Louis XIV. La Cour envoye des ordres très-rigoureux. Le Prevôt des Marchands fait arrêter M. Fourgon, & le fait conduire à la maiſon de campagne de M. l'Archevêque. On lui fait ſubir des interrogatoires; ſomme toute l'oppoſition à la Conſtitution devient ſon unique crime : c'eſt pour établir ſon regne qu'eſt dreſſé ce noir échafaudage. Sur le refus que fait M. Fourgon

de la recevoir, il eſt conduit aux priſons de l'Officialité, & peu de tems après on le transfére au Château de Pierre-Enciſe.

Il eſt jetté dans un cachot vouté, dont l'humidité étoit ſi grande, que les murailles étoient couvertes par-tout d'une mouſſe griſe aſſez longue, qui ſe formoit dans l'eſpace d'une nuit ou deux, quand on l'avoit ôtée. Il n'a pour tout meuble qu'un lit étendu par terre dans la pouſſiére, une méchante chaiſe de paille, & un grand vaſe pour les beſoins, qui devient dans la ſuite ſa plus grande peine; ayant outre cela pour compagnie un criminel qui n'étoit pas ſi mauvais que le compagnon du P. Guillaume Queſnel, mais qui étoit incapable d'adoucir ſa détention. L'un & l'autre y reſtérent depuis le mois de Juillet juſqu'en Octobre, qu'ils obtinrent leur élargiſſement. C'etoit à peu près un ſéjour égal que celui du Pere Paſquier Queſnel dans les priſons de Bruxelles.

Le ſaint Prêtre fut bien moins touché de rentrer dans ſes droits pour l'uſage de ſes revenus, que de voir la vérité rentrer dans les liens, après avoir été opprimée ſous le regne précédent, contre l'intention du Souverain même. Il eut ſous la régence de M. d'Orléans, la conſolation de voir cette vérité reſpirer plus à l'aiſe, & pouſſer un cri plus univerſel contre la Bulle qu'à ſon arrivée, où bien des langues furent liées. De tous côtés que de rétractations! que de reclamations contre la violence ſoufferte, ſous le regne du Confeſſeur Jéſuite le Pere Tellier. On entendoit des Paſteurs, des Docteurs, des Eccléſiaſtiques, des Religieux pleurer ſur les fauſſes démarches, où les avoit entraîné la crainte

L'affaire de l'Appel de la Bulle.

des Puiſſances. Mais rien ne conſola plus ſodement le Pere Queſnel que l'Acte d'Appel des IV Evêques en 1717, qui fut ſuivi de l'adhéſion de preſque toute la Faculté de Sorbonne, & ſucceſſivement de ſeize autres Prélats, ayant à leur tête ſon Archevêque M. le Cardinal de Noailles, des Chapitres, de pluſieurs Facultés & Univerſités, des Communautés les plus ſçavantes, ſoit Séculiéres, ſoit Réguliéres, & d'autres Eccléſiaſtiques ſans nombre.

Par ce cri général de la foi dans les Corps les plus diſtingués de l'Etat, la pureté de ſa doctrine fut miſe en évidence, après avoir été défigurée, noircie, outragée en tant de façons différentes. Nonobſtant le vif intérêt qu'il y prenoit, il ne ſe hâta pas de s'unir à l'Appel des IV Evêques, mais auſſitôt que ſon Archevêque, en 1718, eut rendu le ſien public, il ne tarda pas à ſuivre ſon Paſteur M. le Cardinal de Noailles, par un Acte d'Appel ſçavamment motivé. Il ne l'enviſageoit plus comme ſon affaire perſonnelle, mais comme celle de l'Egliſe univerſelle qui, quand les momens de Dieu ſeront venus, la fera paroître dans tout ſon jour. La cauſe eſt liée & pendante à ſon Tribunal infaillible, d'où perſonne n'a la force de la détacher, ſans prévarication, pour s'en faire juge.

L'Appel du P. Queſnel.

Comme la vie du Pere Queſnel avoit été toute conſacrée à Dieu, à Jeſus-Chriſt, & au ſervice de ſon Egliſe, ſa mort ne pouvoit être que ſainte & précieuſe devant Dieu. Il avoit déja quelque rhume & quelque fiévre même, depuis deux ou trois jours, lorſque le lundi 27 Novembre 1719, s'étant cou-

Sa maladie.

ché ſur le ſoir, il ſe ſentit attaqué d'une groſſe fiévre accompagnée d'une violente oppreſſion de poitrine, qui lui laiſſoit à peine le tems de reſpirer. Une ſaignée le ſoulagea, & le lendemain 28 du mois, il étoit aſſez bien. Toutefois comme on vit la maladie ſérieuſe, qui étoit une péripneumonie, on penſa aux Sacremens pour l'après-dîné.

Ce fut un ſpectacle des plus touchant pour les perſonnes préſentes. M. le Paſteur étant arrivé, & tout préparé pour la cérémonie, le malade fortifié par ſa grande foi, voulut abſolument ſe lever, s'habilla lui-même, & ſe mit à genoux en robe de chambre, auprès de la table placée à côté de ſon lit. On commença par l'Extrême-Onction, & le malade demeura à genoux durant tout le tems, répondit à toutes les priéres du Rituel, & le moment venu de lui appliquer les onctions, au lieu de ſe mettre ſur ſon lit, comme on le ſouhaitoit, il s'étendit ſur la nate de ſa chambre, & les reçut ainſi couché par terre, fondant en larmes, & montrant une piété ſi tendre & ſi édifiante, qu'elle tira les larmes des yeux de tous les aſſiſtans. Après les ſaintes Huiles, il reçut le ſaint Viatique à genoux avec la foi la plus vive, & la plus profonde humilité. Il ſe remit au lit, & ayant paſſé quelque tems en ſilence, il ſigna en préſence de deux Notaires Apoſtoliques la profeſſion de foi que voici.

Spectacle de piété.

» Je ſouſſigné Paſquier Queſnel, natif de » Paris, Prêtre de l'Oratoire de France, me » trouvant au lit dangéreuſement malade, & » devant peut-être bientôt rendre compte au » Souverain Juge de toutes les actions de ma » vie, je déclare ce qui ſuit : »

» Je crois toutes les vérités que Jeſus-Chriſt » a enſeignées à ſon Egliſe, dans le ſein de » laquelle je veux mourir, & avec laquelle je » condamne toutes les erreurs qu'elle condam- » ne & qu'elle condamnera. »

« Je reconnois le Souverain Pontife pour » le premier Vicaire de Jeſus-Chriſt, & le » Siége Apoſtolique pour le centre de l'U- » nité. »

» Je déclare que je n'ai jamais prétendu » rien dire, ni écrire, ni penſer de contraire à » ce que la ſainte Egliſe Catholique croit & » enſeigne, ni au reſpect que tout enfant de » l'Egliſe doit à ſes déciſions. »

» Qu'à l'égard de mon Livre des *Réflexions* » *Morales ſur le Nouveau Teſtament*, je dé- » clare qu'en le compoſant je n'ai jamais eu » la moindre penſée d'y rien mettre, qui ſoit » oppoſé aux ſentimens de l'Egliſe, ni qui » ait quelque rapport aux erreurs pernicieu- » ſes, ni aux intentions malignes qu'on m'a » imputé à Rome & en France, & que je dé- » teſte de tout mon cœur; mais que la ſeule » intention que j'ai eu en le compoſant, a » été de rendre quelque ſervice à l'Egliſe, en » inſtruiſant les fidèles. »

» Que je perſiſte à croire que je n'ai rien en- » ſeigné dans mon Livre des *Réflexions Mo-* » *rales*, ni dans mes autres Ecrits, qui ne » ſoit très-conforme à la croyance de l'Egliſe; » mais en cas qu'il me fut échapé, contre » mon intention, quelque choſe qui y fut » contraire, je le rétracte & je le déteſte, » me ſoumettant par avance à tout ce que » l'Egliſe décidera touchant mes Ecrits & ma » perſonne. »

» Que je renouvelle les *Plaintes & Proteſta-*

» *tions* que j'ai faites, contre l'injuſtice ma-
» nifeſte de ceux qui m'ont condamné ſans
» m'entendre, ni après avoir lu mes Ecrits
» juſtificatifs.

» Que je perſiſte dans l'Appel que j'ai in-
» terjetté au futur Concile général de la Con-
» ſtitution de N. S. P. le Pape qui commen-
» ce par ces mots *Unigenitus Dei Filius*, &
» de tous les griefs & plaintes, dont j'ai de-
» mandé juſtice à l'Egliſe.

» Que je déteſte enfin tout eſprit de ſchiſ-
» me & de diviſion. Ce ſont-là les ſentimens
» dans leſquels je veux mourir dans la Com-
» munion & l'Unité de l'Egliſe Catholique,
» Apoſtolique & Romaine.

» Fait à Amſterdam en préſence des Proto-
» notaires Apoſtoliques, & de témoins à ce
» requis, le 28 Novembre 1719. ſigné Paſ-
» quier Queſnel Prêtre de l'Oratoire: Jean
» Vanneck, Jacques Krys, Prêtres, Paſteurs
» d'Amſterdam, Docteurs en Droit & Proto-
» notaires Apoſtoliques. »

Il ſeroit ſuperflu de rappporter une autre Profeſſion de foi de ſon Teſtament, qu'il avoit renouvellée le 14. Juillet 1719. Il ſuffit d'en tirer la concluſion par ces paroles: » Il ne me
» reſte qu'à déclarer, que je demande très-hum-
» blement pardon à toutes les perſonnes que
» j'aurai pû offenſer, quoiqu'il me ſemble
» n'en avoir jamais eû l'intention. D'un autre
» côté, je pardonne de tout mon cœur, pour
» l'amour de Dieu, à toutes les perſonnes
» de qui j'ai reçû des offenſes & des injuſti-
» ces, qui m'ont fauſſement accuſé d'erreurs
» & d'héréſies, & qui m'ont imputé de fini-
» ſtres intentions & des deſſeins impies contre
» la Religion. Je proteſte devant Dieu que

» par ſa grace j'ai toujours été infiniment é-
» loigné de telles penſées, ayant toujours été
» inviolablement attaché à la foi de l'Egliſe
» Catholique, Apoſtolique & Romaine ; à
» l'unité de la Chaire de ſaint Pierre, à la pri-
» mauté de ſon Siége & à la Communion de
» tous les Fideles. C'eſt dans ces diſpoſitions
» que j'ai toujours vécu, & que je conſerverai
» juſqu'au dernier ſoupir avec le ſecours de la
» grace de Jeſus-Chriſt. »

Homme de priere pendant toute ſa vie, le Pere Queſnel le fut avec un nouveau degré de ferveur dans cette derniére maladie. Tout le tems qu'elle le laiſſoit libre, il le faiſoit, & quelquefois même tout haut; ce qui obligeoit les perſonnes qui le veilloient, de le prier de baiſſer le ton pour ménager ſa poitrine. Homme de priéres.

Le Mercredi au ſoir, veille de ſaint André, un ami récitant dans ſa chambre les Matines, il ſe ſouvint des belles Antiennes des Laudes, qui exprimoient les ſaintes diſpoſitions de cet Apôtre prêt à glorifier par ſa mort le nom de Jeſus-Chriſt. Ce qui convenoit ſi bien à l'état du malade. Il pria de les lui réciter. Les ayant entendues, il dit à ſon ami : *Je ſuis bien éloigné d'être dans de telles diſpoſitions : Demandez-les à Dieu pour moi, & allez continuer vos Matines.*

Il étoit alors dans ſon ſecond accès, qui ne fut guéres moins violent que celui du Lundi. Il en revint un troiſiéme dès le Vendredi matin, dans lequel il tomba pluſieurs fois en foibleſſe, ce qui lui fit croire qu'il ne paſſeroit pas la journée. C'eſt pourquoi il ſouhaita qu'on lui dît les priéres des Agoniſans. Mais comme il ne parut pas encore ſi près

de ſa fin, on ſe contenta de lui réciter le Pſeaume 24. qu'il récita auſſi tout haut lui-même, tant que ſa foible voix & la toux pouvoient le permettre. Il paſſa preſque toute la journée en priére, & dans le fort de ſon accès, il diſoit à ceux qui étoient auprès de lui : *Cupio diſſolvi & eſſe cum Chriſto, multò magis melius.*

Ce troiſiéme accès fut ſuivi d'un quatriéme de bien près, & ſe fit ſentir dès le matin. C'étoit le dernier, où il devoit conſommer ſon ſacrifice. Comme il étoit très-mal, il prit qu'on lui récitât les priéres de l'Agonie : deux amis le firent alternativement : il les ſuivit avec une préſence d'eſprit admirable, malgré le grand accablement où il étoit, & il répondit à tout. Après les priéres faites, on continua à lui réciter des Pſeaumes, & ſur tout ceux qu'on nomme Graduels, & il les récitoit lui-même en même tems. Un ami lui ayant repréſenté qu'il craignoit que cela ne le fatiguât trop, il lui répondit qu'au contraire, cela lui faiſoit plaiſir, & faiſant alluſion aux Pſeaumes qu'on lui récitoit, il ajoûta que cela lui ſervoit à monter à l'Eternité. Auſſi n'avoit-il plus alors que cet objet dans l'eſprit & dans le cœur.

Son deſir de l'Eternité.

Il avoit ſouhaité qu'on lui pût donner ce jour-là la Communion après minuit. Mais cela n'ayant pû s'éxécuter, il la demanda le matin, diſant qu'il avoit beſoin d'être fortifié dans l'état où il étoit : *Grandis enim reſtat via.* Il me reſte un grand chemin à faire. On la lui donna donc entre 9. & 10. heures du matin ; après quoi il donna la bénédiction à toutes les perſonnes de la maiſon qui s'étoient aſſemblées dans ſa chambre pour la recevoir, tenant entre ſes mains un Crucifix, qu'il fit

baiſer à chacun. Ce fut alors que faiſant violence à ſon humilité, pour rendre gloire à Dieu, & édifier l'Egliſe, il révela le ſecret de ſon vœu de chaſteté, dont nous avons parlé au commencement. C'étoit deux heures avant d'expirer, qu'il parla en ces termes à un ami :

» Je dois vous dire avant que de mourir, » un ſecret que je n'ai jamais dit à perſonne pendant ma vie, mais que je ne dois pas » taire à cette heure-ci, afin de rendre gloire » à Dieu pour toutes les graces qu'il m'a faites. C'eſt par rapport à ces calomnies de » Louvain, où je ſuis accuſé de corruption. » Je dois donc vous dire que *dès l'âge de dix-huit ans je fis vœu de chaſteté perpétuelle*, » & que par la miſéricorde de Dieu, non ſeulement il m'a préſervé de rien faire contre » ce vœu, mais même qu'il m'a garanti des » moindres attaques auxquelles on eſt ſujet » pendant la jeuneſſe. Il faut remercier Dieu » de tout. Je vous prie qu'on faſſe uſage de ce » que je déclare en ce dernier moment. « Son vœu dès ſa jeuneſſ

Cependant on continua de lui réciter des Pſeaumes juſqu'à midi, qu'il récitoit auſſi lui-même. Mais il les entrecoupoit de tems en tems par de petites priéres tirées de l'Ecriture, qu'il répétoit avec des ſentimens de piété, qui ne peuvent s'exprimer : comme celles-ci : *Mane nobiſcum, Domine, quoniam adveſperaſcit. In manus tuas, Domine, commendo ſpiritum meum. Amen; veni, Domine Jeſu. Educ de cuſtodiâ animam meam. Quis dabit mihi pennas ſicut columbæ, & volabo, & requieſcam.* Il ſe rappella auſſi les paroles de l'Epître du lendemain premier Dimanche de l'Avent : *Hora eſt de ſomno ſurgere.*

Nous ne pouvons oublier de rapporter ici

Sa frayeur ſur les Jugemens de Dieu.

que comme on lui récitoit un Pſeaume, il l'interrompit pour dire à un ami : » Ç'a toujours » été pour moi un grand fardeau, que toutes » ces louanges exceſſives, dont je n'ai ceſſé d'être accablé depuis longtems par pluſieurs » gens de bien. On s'imagine, ajoûta-t-il, » que je ſuis grand'choſe, parce que j'ai » fait quelque bruit dans le monde, quoique cela ait été contre mon intention & » mon caractére qui n'aime pas le bruit : mais » devant Dieu je crains bien que ces louanges » ne ſoient mon jugement. Ces paroles de Je-

Matt. 7. 22.

» ſus-Chriſt ſont terribles : *Multi dicent in illâ die : Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus.... & tunc confitebor illis, quia numquam novi vos.* C'eſt une parole terrible : » *Numquam novi vos*, & qui eſt encore plus » terrible à un homme qui eſt dans l'état où » je ſuis. « *

Puis le Pere Queſnel montrant ſon corps, diſoit : *Voila qui n'eſt que pourriture : bientôt ce ne ſera plus que pouſſiére. Hélas ! que ſommes-nous, pour nous enfaire tant accroire ?*

Veut mourir ſur la cendre.

Autre circonſtance digne d'être rapportée. Dans cette matinée, il pria qu'on le mît ſur la cendre pour mourir comme un pécheur, tant il étoit pénétré de vifs ſentimens de pénitence ; mais cela ne ſe fit pas, parce qu'on ne crut pas qu'il fût ſi près de mourir.

Le Médecin étant venu le voir à midi & demi, il le trouva dans un état qui lui fit juger qu'il pouvoit être étouffé à tout moment, mais

* Quand on lut à feu M. de Langle, ce pieux Evêque de Boulogne, la rélation de cette mort, à ce trait de frayeur & d'humilité du ſaint Prêtre, le Prélat effrayé lui-même très-vivement, tomba en défaillance.

qu'il pouvoit auſſi pouſſer juſques dans la nuit. On ne le diſſimula pas au malade, qui parfaitement réſigné à la volonté de Dieu, leva auſſitôt les yeux & les mains aux ciel, & prononça ces paroles, qu'il avoit répétées pluſieurs fois ce jour-là : *Veni, Sanctificator omnipotens æterne Deus, & benedic hoc ſacrificium tuo ſancto nomini præparatum.* Une heure alloit ſonner, & il étoit en pleine connoiſſance, priant ſans ceſſe, & récitant avec un ami qui étoit auprès de lui le Pſeaume 68. *Salvum me fac Deus* : lorſque cet ami s'apperçut que l'oppreſſion augmentoit, & qu'il entendit un mouvement d'eaux, qui alloient l'étouffer. Un moment après le malade ſe ſentit lui-même étouffer, joignit les mains, leva les yeux au ciel, & après deux légers ſoupirs, ſans aucun mouvement extraordinaire, il rendit ſon ame à Dieu. Sa mort.

Telle fut la mort de ce digne ſerviteur de Dieu, arrivée à une heure préciſe après midi le ſamedi 2. Décembre 1719. Il étoit âgé de 85. ans, 4. mois & 18. jours, étant né le 14. Juillet 1634. Le Pere Queſnel, qui fut dès ſa jeuneſſe un des plus grands ornemens de l'Oratoire, & qui le chériſſoit avec la tendreſſe qu'on a pour une Mere, étoit tout plein de l'eſprit des premiers Peres de ſa Congrégation. Sa ſimplicité, la gravité & l'innocence de ſes mœurs, une régularité qui ne ſe démentit jamais, une piété tendre, une fermeté & un courage à toute épreuve, une ſcience profonde puiſée dans l'Ecriture & la Tradition, un amour de jalouſie pour l'Egliſe & pour ſa doctrine, un zéle ardent contre toute doctrine étrangére, & contre la corruption des mœurs, qui en eſt le malheureux fruit, Son portrait.

& qu'il voyoit avec douleur gagner tous les états. Voilà ce qui a fait le caractére de ce grand Homme. Voilà ce qui l'a rendu propre à faire un ſi grand perſonnage dans l'Egliſe, & qui lui a attiré tant de perſécutions de la part des ennemis de la ſaine doctrine.

Les hommes auroient bien ſouhaité de le voir, au tems de la Régence de M. le Duc d'Orléans, retourner dans ſa patrie, d'où il s'étoit banni volontairement, depuis trente-cinq ans : mais Dieu en avoit diſpoſé autrement, & il a voulu pour le rendre plus ſemblable à ſon Fils bien-aimé, qui eſt mort ſur la Croix, qu'il mourût dans ſon éxil volontaire privé de la conſolation de revoir une patrie qui lui étoit très-chére, mais qui l'étoit moins que la vérité, à la défenſe de laquelle il avoit tout ſacrifié, ſelon ces paroles de S. Ambroiſe qu'il avoit écrites au commencement de ſon Nouveau Teſtament : *Pulſus es in exilium? memento Domini Dei tui, ne patriæ interdictæ tibi caritatem Deo præferas.*

In Pſal. 118. Serm. 7. n. 34.

Il fut enterré à Warmont petit Village à ſix lieues d'Amſterdam, dans une Chapelle où il n'y a d'inhumés que des Catholiques : c'eſt-là que repoſe le corps de M. Codde Archevêque de Sébaſte, & pluſieurs perſonnes célébres de l'Egliſe Catholique de Hollande. Son crédit auprès de Dieu depuis ſa mort s'eſt manifeſté en divers endroits du Royaume. En 1720. une Communauté de Bernardines, menacées de perdre leur Confeſſeur & Chapelain, Profès de la Maiſon de Citeaux, en danger de mort, eut la devotion de faire une neuvaine à l'interceſſion du S. Prêtre, dont le Malade connoiſſoit l'éminente

vertu & la foi pûre. De l'aveu du Médecin, dont l'eſprit n'étoit pas tendre à croire, à moins d'être forcé par l'évidence, le bon Religieux fut tiré des portes de la mort par un coup miraculeux. Pluſieurs petites pierres, qu'il avoit dans l'eſtomach ſortirent par bas contre toute attente, & il fut guéri. L'application de ſes Reliques, & même de ſon Livre injuſtement proſcrit, a produit des merveilles de ce genre en d'autres lieux.

Ceux qui veulent connoître les fruits de ſa plume dans le genre polémique, n'ont qu'à conſulter la longue liſte que porte ſon article dans le Supplément de 1735. au Dictionnaire de Moréri. Nous nous bornons à indiquer ſes Ouvrages didactiques pour les perſonnes de piété. Outre ſon admirable Ouvrage des Réflexions Morales, ſur le Nouveau Teſtament, on a de lui : La Tradition de l'Egliſe Romaine ſur la Prédeſtination des Saints & la grace efficace. 4. Volumes in-12.

L'Idée du Sacerdoce & du Sacrifice de J. C. dont la 3e. & la 4e. partie ſont de lui.

Les Elévations à N. S. J. C. ſur ſa Paſſion & ſa mort. in-18.

Jeſus-Chriſt Pénitent. in-12.

Du bonheur de la mort chrétienne. in-12.

Priéres chrétiennes en deux Volumes in-12. avec les augmentations, ou en un ſeul in-12.

L'Office de Jeſus avec des Réflexions.

Lettres ſpirituelles ſur divers ſujets de morale. 3. Vol. in-12.

Ces divers Ecrits de piété ne reſpirent que la doctrine des Livres ſaints dont il étoit plein, avec le talent de parler de la ſageſſe d'une maniére magnifique : *Magnificè ſapientiam tractabat.* Peu d'années avant ſa mort, ce vé- 2. Mach. 2. 9.

Déchet de l'Oratoire.

nérable Vieillard ſe plaignit amérement à quelques uns de ſes Confreres de France, qui lui firent viſite à Amſterdam, de ce que l'étude de l'Ecriture ſainte ſe rallentiſſoit beaucoup dans l'Oratoire. Il oppoſoit le refroidiſſement ſur ce point, à la pieuſe & vive ardeur dont on s'y appliquoit, dans le tems qu'il réſidoit de corps parmi ſes freres. La belle époque à citer que le gouvernement du Pere Senault, dont le talent avoit ennobli la chaire, & ſur-tout celui du R. Pere de ſainte Marthe, ſous le Généralat duquel la vaſte étude de la ſcience eccléſiaſtique fit de merveilleux progrès, ſoutenue d'ailleurs par la vigueur de la diſcipline & la régularité des mœurs !

Sous le Pere de la Tour.

Le fameux Pere de la Tour ſon Succeſſeur parut durant pluſieurs années marcher ſur les mêmes erremens ; mais l'eſprit de politique ayant entâmé ſon cœur, il devint, ſurtout au tems de l'Appel de la Bulle, de laquelle il étoit foncierement ennemi, un homme verſatile, qui *flexible aux événemens*, ſelon ſon terme, ſe mit comme à la diſcrétion des ennemis de ſa Congrégation. L'étoile de la Cour lui ſervit de ligne de direction, au lieu des grandes vues de la foi, qui avoit réglé la marche de ſon Prédéceſſeur le célébre P. de Ste Marthe. La perſécution dont ce dernier avoit été aſſez long-tems agité, lui fit redouter le même ſort, & par degré il parvint au malheur d'être au rang des perſécuteurs, comme on le verra dans l'article du P. la Flame, en Avril 1730. Il avoit bien oublié le legs teſtamentaire & l'eſpéce de donation entre vifs de ſon Eminentiſſime Inſtituteur le Cardinal de Berulle, qui en mourant avoit dit ne laiſſer à ſes chers enfans pour héritage

que PAUVRETÉ & PERSECUTION. On voit par la Lettre qu'il fut forcé d'écrire au Cardinal de Richelieu Miniſtre de Louis XIII. combien les Jéſuites travailloient déja à miner ſourdement ſa Congrégation, preſque dès ſon berceau, par reconnoiſſance des ſervices que leur avoit rendus ce ſaint Cardinal.

Ce n'eſt point à l'école de ce pieux & ſçavant Inſtituteur, mais à celle du feu P. de la Tour ſon coriphée, que le R. P. de la Valette a puiſé cette baſſe politique, qui livre ſon corps à des ennemis conjurés. Pour leur complaire, il tient très-dévotement la main à exécuter l'Arrêt de proſcription, pour fermer l'entrée de ſa Congrégation à tout ſujet de mérite, qui ne veut pas fléchir le genou devant l'idole de la Bulle. Tel eſt l'ordre à lui donné par M. de Mirepoix : *Jettez dans le fleuve tous les enfans mâles : mais réſervez toutes les filles.* Ce Général, religieuſement docile, va juſqu'à les doter preſque toutes par une réception gratuite, & cette ſeconde génération ſe façonne ſouvent à ſi peu de frais d'éducation, qu'elle eſt indigne du nom d'Oratorienne. Exod. 1. 23.

La plûpart des Supérieurs en place ſont aſſortis au même goût. Ainſi l'on paſſe ſans peine à la fierté d'un Jéſuite d'avoir dit à l'un d'eux : *Autrefois votre Congrégation nous étoit redoutable : aujourd'hui elle nous fait pitié.* Sans un ancien levain, & une petite lampe qu'elle conſerve actuellement, à quel état ſeroit-elle réduite ? A reſſembler à ces corps dans l'Egliſe, qui comme des hideux cadavres, ne répandent que l'infection des erreurs & des vices. Ces précieux reſtes, depuis que la Bulle, malgré leur généreuſes oppoſitions, y a pris racine à demeure, diſent

Lament. 5. 16. 17. avec le Prophête : *La couronne eſt tombée de notre tête : malheur à nous, parce que nous avons péché. C'eſt pourquoi notre ame eſt devenue triſte : nos yeux ont été couverts de ténébres, parce que cette montagne de Sion a été déſolée, & que les Renards y courent en liberté.* Convertiſſez-*vous à nous, & nous nous convertirons. Renouvellez nos jours comme ils étoient au commencement. Car nous auriez-vous rejettés pour jamais, & votre colere ſeroit-elle ſans bornes contre nous?*

L'illuſtre corps de l'Oratoire a été le dernier à ſubir le joug ignominieux de la Bulle, après que tous les autres ſans exception ont été ſucceſſivement aſſervis à ſon phantôme d'empire & à tous ſes funeſtes ravages. C'eſt à cette triſte perſpective que le ſaint Prêtre, qui en a été la gloire, diroit avec plus de force qu'en 1704, lorſqu'il parloit de ce ton dans ſa belle Lettre au Pere de la Chaiſe Jé-

Quels ſont les plus grands crimes.

ſuite : » Les plus grands crimes ne ſont pas » ceux qui ſe commettent par les voleurs & » les aſſaſſins, & qui ſont punis par les hom- » mes. Ce ſont ceux qui ſe commettent par » les Eccléſiaſtiques, ſemblables à ceux qui » par avarice, par envie, trahirent & livré- » rent Jeſus-Chriſt à la mort ; par des Eccléſiaſtiques, qui ſont à peu près la même » choſe à l'égard de l'Egliſe, quand ils tra- » hiſſent la vérité, perſécutent ceux qui l'enſeignent, & oppriment par leur crédit la » juſtice & l'innocence, pour des intérêts » charnels, pour dominer ſeuls dans la mai- » ſon du Seigneur. Nous ſçavons que des fem- » mes ſuivirent Jeſus-Chriſt chargé & acca- » blé du poids de ſa croix, compatirent à ſes » douleurs, mêlérent leurs larmes avec ſes

» ſueurs, avec ſon ſang. Nous voyons ſur la » croix un voleur, un ſéditieux, un meur- » trier, confeſſer Jeſus-Chriſt, recevoir l'aſſu- » rance de ſon ſalut. Au pied de la Croix » un Centenier payen, & les ſoldats qui gar- » doient Jeſus-Chriſt, le reconnoiſſent pour » le Fils de Dieu. Le commun du peuple eſt » attendri à la vue des ſouffrances & de la » mort du Sauveur, demeure convaincu de » ſon innocence, & s'en retourne en ſe frap- » pant la poitrine. Il n'y a que les Prêtres, » les Scribes, les Phariſiens, qui demeurent » endurcis, qui inſultent à ſes ſouffrances, » tournent en raillerie ſa qualité de Sauveur, » & l'eſpérance de l'établiſſement de ſon ré- » gne par ſa grace toute puiſſante, conti- » nuent à le traiter de ſéducteur, le perſécu- » tent juſques dans le tombeau. Et Dieu s'en » réſerva auſſi la punition. »

» Ces vérités hiſtoriques ſont auſſi des véri- Hiſtoire pro-
» tés prophétiques de ce qui ſe paſſe dans la phétique.
» ſuite des ſiécles à l'égard des Prêtres, & de » ceux qui ſe diſent les Scribes & les Phari- » ſiens de la nouvelle Loi. Mais ſurtout dans » ceux qui étant les dépoſitaires des conſcien- » ces des Princes, conſciences ſi précieuſes de- » vant Dieu & devant les hommes, leur diſent » tout menſonge, leur cachent toute vérité : » *Ante omnia agentes ne quid ſciant.* On peut » dire que c'eſt aujourd'hui le regne des Con- » feſſeurs. Les conſciences des Princes Catholi- » ques ſont leurs conquêtes, ils en poſſédent » la monarchie, ils obſédent leurs trônes, ils » diſpoſent de leur puiſſance, &c. »

Voyez le premier Volume de l'Hiſtoire de la Conſtitution, la vie de M. Arnauld, les Anecdotes, l'Avertiſſement de la ſuite de l'inſ-

cription en faux du Pere Queſnel, Ouvrage poſthume, ſon motif de Droit, l'Hiſtoire de ſa ſortie de la priſon de l'Archevêché de Maline, le 4e. Volume du cas de conſcience, le Dictionaire de Moréri en 1732. & le Supplément en 1735, le Recueil des Lettres de Cachet.

PRATIQUE. Un Miniſtre du Seigneur, qui fait ſon devoir avec une fidélité inviolable, un courage intrépide, & une ſouveraine tranquillité, au milieu des opprobres, des contradictions, & des mauvais traitemens : celui-là eſt vraiment un ſpectacle digne de la curioſité & de la vénération des hommes, de l'admiration des anges & des yeux de Dieu même : c'eſt ce qu'on peut appeller un vrai Serviteur de Dieu. Tel a été le ſaint Prêtre, dont nous n'avons ſous les yeux qu'un léger crayon.

PRIÉRE. O Seigneur, qui êtes ma vie, comme Dieu votre Pere eſt la vôtre, faites en moi par votre grace qu'en quelque extrémité de maux où je me trouve jamais ; je l'employe & la conſume pour vous, comme vous avez conſumé & ſacrifié la vôtre pour Dieu.

M. L'ABBE' RENAUDOT.

Mort en 1720. le 1 Septembre.

MOnſieur l'Abbé EUSEBE RENAUDOT nâquit à Paris le 20. de Juillet 1646. & fut l'aîné de quatorze freres ou ſœurs, dont le Pere après avoir acquis beaucoup de réputation dans ſon art, mourut en 1679. Premier Médecin de Monſeigneur. Le Fils dont nous parlons, entra à l'âge de onze ans au

Succès de ſes études.

Collége des Jéſuites, où il fit ſes Humanités. Delà il paſſa au Collége d'Harcourt, pour y faire ſa Philoſophie, dont il ſoutint publiquement des Théſes en grec & en latin, qui firent beaucoup d'honneur au Collége & à l'Ecolier.

L'envie de pouſſer ſes études bien au-delà du terme qu'y mettent ordinairement les gens du monde, fut le ſeul motif qui l'engagea pour lors à embraſſer l'état eccléſiaſtique. Car jamais il ne ſongea, ni à entrer plus avant dans les Ordres, ni à prendre des dégrés en Sorbonne, ni même à ſe charger d'aucun Bénéfice. Il vouloit d'ailleurs ſous un habit noir acquérir plus de liberté de vivre en vrai chrétien.

Il ſe livra donc par choix & par goût à l'étude de la Théologie la plus profonde, où peu content de ſuivre les ſentiers communs de l'Ecole, il ſe jetta d'abord dans la connoiſſance des langues orientales, & non-ſeulement des langues meres, ſi néceſſaires à l'intelligence du Texte ſacré des Ecritures, mais encore des ſecondes & derniéres langues, qui prêtent ſans ceſſe aux vérités primordiales l'utile ſecours de la Tradition. Les avantages qu'il s'étoit propoſé d'en tirer, avec une intention ſi pure paſſérent bientôt ſes eſpérances. Celle des langues.

M. Arnauld le Docteur (ou ſi l'on veut M. Nicole) travailloit au Traité de la Perpétuité de la Foi ſur l'Euchariſtie; & comme on n'avoit encore en France aucune notion éxacte de la croyance des Egliſes d'Orient ſur ce myſtére, ce n'avoit guéres été que par des préjugés dignes de la bonne cauſe, que dans les deux premiers Volumes, l'Auteur avoit joint aux Argumens ordinaires de la preſcription,

à cet égard.

Il traduit les atteſtations d'Orient.

M. de Pompone, neveu de M. A Sécrétaire d'Etat des Affaires étran écrivit à M. de Nointel, Ambaſſadeur ce à Conſtantinople, de raſſembler ſur le plus d'atteſtations qu'il pourroit des d'Orient, conformes à la croyance de Romaine. Les Ordres du Miniſtre fure éxécutés : l'Ambaſſadeur recueillit & un grand nombre d'atteſtations telle les demandoit ; mais comme elles étoie que toutes en différentes langues, i pour rendre cette moiſſon utile à l'Egliſ ver quelqu'un qui fût capable de les tr & qui pût répondre de la fidélité de ſe ctions. C'eſt à quoi la divine Providen pourvû en formant un ſujet propre à ce vre toute ſinguliére.

M. l'Abbé Renaudot, qui avoit vingt-cinq ans, fut l'homme unique l'entreprendre : il le fit avec ſuccès. C ſtations traduites en latin, & ſoutenu l'autorité de divers Manuſcrits des mêr gues, parurent dans le troiſiéme Vol la Perpétuité de la Foi, où M. Arnau dit au zéle & à la capacité du Traduc témoignage à jamais mémorable.

Dix-ſept langues qu'il ſçavoit.

» Ce ſeroit, dit M. Arnauld dans ſa » face, tout à fait manquer à la recc » ſance & à la juſtice, que de ne pas » un témoignage public à l'obligation

» a à celui qui a rendu ces actes utiles à l'E-
» gliſe par la traduction qu'il en a faite, &
» la peine qu'il a priſe d'extraire lui-même
» des Livres Orientaux tous les paſſages qui
» ſont rapportés dans cet Ouvrage. C'eſt M.
» l'Abbé Renaudot, dont la modeſtie ne per-
» met pas d'en dire davantage : mais la di-
» verſité de ces actes, & des Livres dont ces
» extraits ont été tirés, qui ſont écrits les
» uns en grec vulgaire, les autres en arabe,
» les autres en ſiriaque, les autres en copte,
» les autres en éthiopien, font aſſez connoî-
» tre l'intelligence extraordinaire, qu'il a de
» toutes ces langues. « On dit en effet qu'il poſſédoit juſqu'à dix-ſept langues, dont il parloit le plus grand nombre avec facilité.

Sa liaiſon avec P. R.

Un ſervice de cette importance rendu à la Religion même, lia intimement M. l'Abbé Renaudot, tout jeune encore, à M. Arnauld & à M. Nicole, déja couverts d'un grand nom. Ce nouveau commerce avec de tels perſonnages, qui le dédommageoient amplement des frais de ſes vaſtes études, le mit en relation prochaine avec la ſainte Maiſon de Port-Royal. Il n'eut pas de peine à en prendre l'eſprit, les maximes, & la maniére de vivre, dont il avoit déja de ſi beaux préludes.

Fleau des libertins.

L'emploi de premier Médecin que ſon Pere exerçoit auprès de Monſeigneur, l'avoit produit de bonne heure à la Cour, où il avoit acquis une politeſſe & une facilité, rarement les compagnes d'une étude ſérieuſe. Il ne ſe deffendoit pas d'y être le fléau des eſprits forts, des eſprits vains, & des hipocrites ; parce qu'il croyoit qu'il étoit du bien public de leur ôter le maſque : & perſonne n'étoit plus heureux à leur appliquer à chacun dans

ſon eſpéce, ces qualifications, ces épithétes uniques, qui peignent les caractéres d'après nature, & qui chargent toujours le ridicule d'un ſurnom redoutable. Son zéle au tems où nous ſommes, y auroit tout autrement d'exercice.

L'auſtérité de ſes mœurs néanmoins, loin de le ſéqueſtrer de la Société civile, ne ſervoit qu'à le rendre plus cher & plus déſiré dans celle des gens capables & vertueux. M. le Duc de Montauſier & le grand Boſſuet lui accordérent leur eſtime, dès qu'ils le connurent. M. Colbert, M. de Seignelai & M. de Croiſſi l'honorérent d'une amitié ſinguliére. Il ne le fut pas moins du Fils de ce dernier; le grand Colbert, Evêque de Montpellier. Le grand Condé, les deux Princes de Conti ſes neveux, lui donnérent leur confiance, l'admirent à leur familiarité. Mais à tant de protections puiſſantes il manquoit un reſſort eſſentiel, c'étoit l'attache des Jéſuites. Le Pere de la Chaiſe ne put lui pardonner d'avoir fourni les Traductions & les extraits des piéces inſérés dans les Volumes de *la Perpétuité de la Foi* de M. Arnauld contre le Miniſtre Claude. Aux yeux de la Société il fut affiché Janſéniſte. Ce Confeſſeur du Roi en fit l'aveu à l'Abbé Renaudot, & M. le Duc de Montauſier, Gouverneur du Dauphin le reprocha en face au Jéſuite en préſence de Louis XIV.

Son perſonnage à la Cour

Taxé de Janſéniſme.

La manœuvre étoit éxactement aſſortie à celle qui engageoit les Jéſuites à fournir au Miniſtre Huguenot des Mémoires contre Meſſieurs Arnauld & Nicole. Etoit-ce pour le ſervice de la Religion? ou pour l'eſprit de domination de la Société, jalouſe de l'éclatante

ſainte-renommée de MM. de Port-Royal, reconnus à la Cour, après la paix encore recente de Clément IX. pour les plus grands Savans de l'Europe ?

M. l'Abbé Renaudot y avoit pluſieurs fois parlé de ſon deſſein : M. Colbert Miniſtre, qui donnoit un haut vol aux Sciences & aux Arts, en fut informé ; voulut ſavoir par lui-même ſes vues, & ce qu'il avoit commencé ſur cette matiére ; & après l'avoir entendu, il l'approuva, l'exhorta à continuer, & lui promit toute ſorte de ſecours. Ce Miniſtre occupé du deſſein de rétablir en France les impreſſions en langues Orientales, ſentit de quelle reſſource lui ſeroit ce ſavant Abbé pour ce rétabliſſement beaucoup plus utile encore à l'Egliſe qu'à l'Etat. Pour marques de ſa protection, & lui fournir plus de ſecours pour ſon entrepriſe, il réſolut de faire M. Renaudot Garde de la Bibliothèque du Roi après M. de Carcavi, & il lui en fit porter la parole par M. le Duc de Chevreuſe, en exigeant le ſecret auquel il fut fidéle. Mais M. Colbert mourut peu après.

Contretems dans ſes entrepriſes.

M. Le Tellier Archevêque de Reims épouſa les mêmes vues, & conçut le deſſein de lui faire donner la même place après la mort de M. Varet à qui elle avoit été donnée ; mais M. de Louvois à l'inſçu de ſon illuſtre frere le fit exclure à titre de Janſéniſme. M. de Seignelai eſpéroit lui prêter un ſecours efficace. La mort l'enleva. M. de Reims reprit le fil de ſon premier deſſein, pour aider notre ſavant Abbé ; mais occupé du gouvernement de ſon Diocèſe, où il faiſoit des biens infinis, ſon eſprit trop partagé ne put ſuivre l'examen des Ouvrages, dont M. Re-

naudot l'avoit fait Juge. Il lui furent froidement rendus après une année de dépôt entre les mains du Prélat.

Ce généreux Littérateur, quoique harcelé par des calomnies ſecrettes, n'étoit pas moins employé à des ſervices importans dans des affaires de confiance ſous les Miniſtres, principalement dans celles de Rome, d'Angleterre, d'Eſpagne, comme auſſi ſur le cérémonial. C'étoit lui prendre beaucoup de tems ſur ſes études eccléſiaſtiques que toutefois il continuoit toujours; mais les traverſes qui ne diſcontinuérent point, lui firent en quelque maniére renoncer à tout: au moins perdit-il l'envie de rien donner au public.

Honneurs qu'il reçoit à Rome & à Florence.

En 1700. il accompagna à Rome M. le Cardinal de Noailles, & entra avec lui dans le Conclave, où il lui fut d'une très-grande utilité, de même qu'aux autres Cardinaux François. Clément XI. homme de Lettres, prévenu depuis long-tems du mérite de M. l'Abbé Renaudot, lui donna, dès les premiers jours de ſon Pontificat, où il venoit d'entrer, des marques publiques de ſa conſidération: il l'engagea à reſter ſept ou huit mois encore après le départ du Cardinal.

Outre les Audiences réglées qu'il avoit au Palais, ſa Sainteté ordonna qu'il y fut admis toutes les fois qu'il ſe préſenteroit: grace des plus diſtinguées, & qui n'avoit encore été accordée à aucun François. Le Pape lui en demanda à ſon tour, & l'obtint avec peine. Ce fut d'accepter de ſa main un Prieuré vacant à ſa nomination en Bretagne, pays d'obédience: M. Renaudot s'en défendit vivement ſur le plan de vie qu'il s'étoit fait. (On

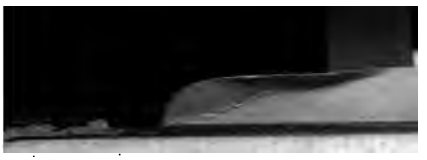

voit là l'eſprit de Port-Royal qui l'animoit) L'empreſſement du Saint Pere, la modicité du revenu, & l'eſpéce d'ordre qu'il vouloit encore avoir par écrit du Cardinal de Noailles ſon Evêque, vainquirent enfin ſa délicateſſe de conſcience ſur l'acceptation de ce Bénéfice.

Il partit de Rome : & le Grand Duc ayant ſçu qu'il prenoit la route de Florence, envoya fort loin au devant de lui, le retint un mois entier dans ſon Palais, applaudit à l'Académie de la Cruſca qui l'agrégea à ſon Corps, & lui donna des Felouques pour le ramener à Marſeille, après l'avoir chargé de riches préſens de Littérature, qui furent combinés à ceux qui lui venoient de la Bibliotèque du Vatican. Or ce double accueil ranima le courage de M. Renaudot ; mais de nouveaux chagrins tant perſonnels que publics, peu après ſon retour à Paris, le replongérent plus avant que jamais dans le dégoût où il étoit déja de rien mettre au jour.

Depuis longues années, le Livre de M. Arnauld n'étoit pas demeuré ſans réplique. Le Miniſtre Claude lui avoit oppoſé des atteſtations toutes contraires à celles que porte la Perpétuité de la Foi, mais atteſtations tirées pour la plûpart des Relations de différens Voyageurs, dont on connoît aſſez les droits ſur la vérité. Les diſgraces & la mort de M. Arnauld interrompirent le cours de cette diſpute ; & le ſilence des Catholiques, plus capables de perſécuter ce grand homme que de le remplacer, donna pour quelque tems un air ſpécieux aux frivoles raiſonnemens des Calviniſtes. M. l'Abbé Renaudot ſe promit bien de ne les en pas laiſſer jouir impuné-

ment ; mais les contretems fâcheux & ſon averſion naturelle pour la diſpute, auroient peut-être retenu juſqu'à ſa mort ſes Ouvrages dans ſon cabinet, ſi la Providence n'eut préparé en quelque ſorte un événement pour en hâter l'impreſſion.

Ses Volumes de la Perétuité de la oi.

Les monumens authentiques de la Religion des Grecs, Ouvrage où Jean Aymon Prêtre apoſtat de la Religion Catholique, attaqua en 1707. *la Perpétuité de la Foi ſur l'Euchariſtie*, donnée ſous le nom de M. Arnauld, le réveillérent. Il entreprit de réfuter l'Ouvrage d'Aymon, & le fit dans le Livre intitulé : *Défenſe de la Perpétuité de la Foi, contre les calomnies & les fauſſetés du Livre qui a pour titre, les Monumens, &c.* 1708. in-8°. à Paris. Comme ce Livre contre le Sieur Aymon n'étoit qu'une ébauche, ainſi que le Cardinal d'Etrées le fit remarquer à l'Auteur, M. Renaudot entreprit d'ajoûter un quatriéme Volume à l'Ouvrage de la *Perpétuité de la Foi*, pour examiner la conformité de la doctrine des Grecs, & de tous les Chrétiens Orientaux, avec celle de l'Egliſe Latine.

Ce quatriéme Volume qui eſt auſſi in-4°. parut en 1711, & l'Auteur le dédia au Pape Clément XI. à qui il envoya l'Epître Dédicatoire avant que de la faire imprimer. Le Pape l'en fit remercier par le Nonce Salviati ; mais M. Renaudot lui ayant envoyé l'Ouvrage même, lorſqu'il fut imprimé, avec la Défence de la Perpétuité, & n'en n'ayant réçu aucun remerciment, il diſcontinua de lui envoyer les fruits ſuivans de ſes études. Il fit enſuite imprimer le cinquiéme Volume ; puis l'Hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie ; enfin la Collection des Liturgies Orientales.

Au milieu de l'impreſſion de ce dernier Ouvrage, M. le Chancelier de Pont-Chartrain abdiqua.

Peu de tems après cette abdication, M. de Voiſin qui lui ſuccéda, ôta à M. Renaudot la penſion qu'il avoit ſur le Sceau, dès le tems de M. le Chancelier Boucherat. Mais ce Sçavant, vraiment Chrétien, accoutumé à ſouffrir ſans ſe plaindre, ne continua pas ſes travaux avec moins d'ardeur, parce qu'il ne cherchoit qu'à y être utile à l'Egliſe & à ſon propre ſalut. Il ne rougiſſoit point toutefois de ce qu'on cherchoit à punir en lui, l'attachement à la vérité. Dépouillé d'une penſion.

Pendant la Régence de feu M. le Duc d'Orleans, connoiſſant quelle étoit l'étendue du génie de ce Prince, il l'entretint pluſieurs fois de ſes projets, de l'utilité de rétablir en France les impreſſions en langue Orientale, & il en fut toujours écouté avec beaucoup d'attention & de cordialité : mais les changemens arrivés dans le gouvernement firent avorter de nouveau ces deſſeins. M. Renaudot ne fit donc plus imprimer que quelques *anciennes Relations des Indes & de la Chine, de deux Voyageurs Mahométans du neuviéme ſiécle* traduites de l'Arabe, à Paris en 1718. in-8°.

Mais le nombre des Ouvrages manuſcrits, qu'il a laiſſés, & auſquels il a mis la derniere main, pour la plûpart, ſurpaſſent de beaucoup le nombre de ceux qu'il a fait imprimer. Ces manuſcrits ſont entre les mains de M. de Verneuil ſon neveu, Sécretaire du Cabinet du Roi, & qui a eu la continuation de la Gazette.

» C'eſt ainſi que M. l'Abbé Renaudot préſen- Ennemi de la Bulle.

» te l'idée d'un profond Théologien, d'une » eſpéce d'Apôtre, dit un de ſes Panégi- » riſtes, ou de Miſſionnaire de Cabinet, à » qui Dieu accorde encore le don des lan- » gues, pour rappeller à la pureté de ſon » Evangile les Chrétiens épars ſur la terre.» Mais à la vue de la Bulle *Unigenitus* qui venoit l'altérer de plus en plus & l'anéantir, s'il étoit poſſible, de quel zéle ne fut-il pas animé ? Ce nouvel ennemi domeſtique l'effraya, quoiqu'il ſe fut revêtu du nom le plus reſpectable, & le ſçavant Abbé ne le méconnut point.

Voici l'occaſion qu'il eut de déclarer ſes ſentimens ſur ce grand objet d'une maniére fort publique. Après la mort du Roi, lorſque les reclamations contre ce funeſte Décret ſe multiplioient de toutes parts, le bruit néanmoins ſe répandit que M. le Cardinal de Noailles étoit ſur le point de le recevoir rélativement à des explications. Alors le Clergé entier de Paris, le Régulier comme le Séculier, ſe crut obligé de faire de nouveaux efforts pour détourner ſon Archevêque d'un deſſein ſi contraire aux ſentimens de ſon Egliſe. De là des Lettres auſſi fortes que reſpectueuſes adreſſées à ſon Eminence, à deſſein de la rendre irréconciliable avec la Conſtitution.

Liturgies d'Orient contraires à la Bulle.

Celle des Eccléſiaſtiques de la Paroiſſe de S. Euſtache, dont le Curé M. Secouſſe, qui adhéra dans la ſuite à l'Appel de M. le Cardinal de Noailles, n'avoit pas jugé à propos de ſe joindre dans cette circonſtance à la plûpart de ſes Confreres, fut préſentée à ſon Eminence par M. Renaudot. Ce ſçavant Abbé lui dit entr'autres choſes : » Je n'ai point,

» Monſeigneur, ſigné cette Lettre, parce que » j'ai appris de l'antiquité que la fonction » des Clercs, tel que je ſuis, étoit ſeulement » de porter les Lettres des Evêques & des Prê- » tres. Au reſte celle-ci contient tous mes ſen- » timens, & je ſuis prêt de faire voir, ſi vo- » tre Eminence me l'ordonne, que la *Conſti-* » *tution eſt auſſi contraire à la doctrine de l'Egli-* » *ſe d'Orient qu'à celle de l'Egliſe d'Occident.* » A la vérité, les diſputes ſur la grace n'ont » pas été agitées dans les Communions Orien- » tales; mais leurs ſeules Liturgies fourniſ- » ſent plus de preuves qu'il n'en faut pour » montrer que les Orientaux n'étoient pas » Moliniſtes. »

M. le Cardinal reçut ce compliment avec toute ſorte de politeſſe, & lui dit néanmoins en ſouriant: » Mais, Monſieur, il eſt bien » mal que des Prêtres & des Clercs ſe ſéparent » de leur Curé. Cette ſéparation, Monſei- » gneur, répondit l'Abbé, eſt édifiante, lorſ- » qu'elle ne ſe fait que pour demeurer plus » étroitement uni à ſon Evêque.

On ne voit point que M. de Noailles ait accepté l'offre que lui fit M. Renaudot d'entrer en preuve contre la Bulle par les Liturgies de l'Egliſe d'Orient, ni que ce ſçavant Abbé ait entrepris cet Ouvrage; mais il étoit déja éxécuté en quelque ſorte, au moins d'une maniére éparſe, dans les ſavans Ecrits qu'il avoit donnés. Depuis on en a réuni les di- vers matériaux dans les grands Hexaples pour juſtifier la doctrine des propoſitions.

Il paroît ſuperflu de revêtir M. Renaudot de la qualité d'Appellant à la ſuite de ſon Archevêque, puiſqu'il le prévenoit, autant qu'il étoit en lui, avec tout le Clergé de Pa-

ris, pour le détourner de toute acceptation de la Bulle. Il avoit trop de candeur & de ſimplicité chrétienne pour donner dans les voies obliques de l'Accommodement, dont il n'apperçut que les premiers projets, lorſqu'il mourut le premier Septembre 1720, épuiſé par de violens accès de colique & de fiévre qu'il avoit mépriſés, & même cachés dans les commencemens, & âgé de 74 ans paſſés.

Sa mort.

Son caractére. Il étoit d'un jugement net & ſolide : ſa critique étoit sûre & exacte, & d'un tour aiſé & naturel, quoique méthodique & preſſante. Ses grands talens lui avoient donné entrée, tant dans l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, que dans l'Académie Françoiſe, dont il étoit membre. Dans le commerce de l'amitié, il étoit d'une tendreſſe & d'une fidélité ſi peu communes, que la proſpérité ou les diſgraces de ſes amis étoient devenues la meſure de ſon repos & de ſa ſanté.

Ses vertus. Sa piété ſi marquée dans ſes Ouvrages, l'étoit encore bien plus dans ſa conduite. Il avoit d'abord eû un appartement aux Bénédictins de S. Denis, & puis chez ceux de ſaint Germain des Prés, où ſuivant les ſaiſons il ſe retiroit le ſamedi & la veille de toutes les grandes Fêtes, pour y aſſiſter avec les Religieux aux Offices du jour & de la nuit. Tous les mois on diſtribuoit chez lui des aumônes conſidérables ; & perſonnellement il ne refuſoit jamais un pauvre, ni le laiſſoit aller ſans lui avoir donné ſes inſtructions & ſes avis, que les malheureux reçoivent communément ſi mal de la part de tout autre que de celui qui ſoulage leur miſére.

Il a laiſſé aux Bénédictions de l'Abbaye de ſaint Germain des Prés ſa Bibliothéque,

qui étoit de huit à neuf mille Volumes.

On ne peut mieux finir que par les derniéres paroles de ce ſavant & pieux Abbé, dans un Mémoire qu'il a écrit peu de tems avant ſa mort. » C'eſt la ſeule vue (de l'utilité que l'Egliſe en peut tirer) qui m'a engagé dès ma jeuneſſe aux travaux que j'ai entrepris, qui ont été grands au-delà de ce qu'on peut s'imaginer. Si j'avois eû d'autres vues, j'en aurois été puni, puiſqu'ils ne m'ont procuré aucun avantage ſelon le monde ; & qu'au contraire on s'eſt ſervi des Ouvrages que j'ai faits pour la deffenſe de la Foi, comme d'une preuve que je n'étois pas catholique. Je dois remercier Dieu de tout mon cœur, comme je le fais, non-ſeulement de ce qu'il m'a protégé viſiblement en pluſieurs occaſions ; principalement dans la derniére ; & je le remercie encore plus de ce qu'il ne m'a pas donné plus de fortune que je n'en ai eû, quoique je pûſſe en eſpérer de plus grandes, puiſque je ne dois pas préſumer que je n'en eûſſe pas abuſé comme tant d'autres. Je lui demande pardon de ce que j'ai ſouvent murmuré en moi-même ſur les mortifications qu'il m'envoyoit & de n'avoir pas eû aſſez de confiance en ſa providence.

Etrange calomnie.

Voyez les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, Tome 5. Ceux du Pere Niceron, Tome 12. Le Supplément de Moréri de 1735. à l'Article de M. Renaudot. Son Mémoire dans le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, & l'Hiſtoire de la Conſtitution p. 311.

PRATIQUE. Rien n'eſt plus ſec, ni plus propre à enfler, ni moins utile à l'Egliſe que

la ſcience des langues étrangéres, quand elle eſt ſeule. Mais combien eſt-elle avantageuſe, quand on a le don de la faire ſervir ou à développer les myſtéres & les ſecrets de la Religion renfermés dans les figures de l'ancien Teſtament, ou à expliquer les vérités du Chriſtianiſme & la ſcience de la foi, ou à éclaircir les Prophéties & les promeſſes du ſiécle à venir, ou à inſtruire de la doctrine des mœurs & des régles de la morale chrétienne, ou à ouvrir & mettre au jour les riches tréſors de la Tradition de l'Egliſe dans tous les tems.

PRIÉRE. Le don des langues, Seigneur, que nous vous demandons, c'eſt d'accommoder la nôtre aux différens beſoins du prochain, & de ſavoir parler tous les langages de la charité. Donnez-nous abondamment cette vertu, afin qu'elle ſeule nous faſſe parler & nous taire.

M. DE CAMPAGNE

Officier de Marine.

Mort en 1720. le 21 Janvier.

MOnſieur Eſprit Gaſſendi de Campagne, Gentilhomme de Provence, étoit un Militaire, qui ſervit pluſieurs années dans la Marine avec honneur & diſtinction. Touché de Dieu par un coup extraordinaire de la grace, il prit le parti de renoncer à ſa profeſſion pour ſe mettre à la ſuite de Jeſus-Chriſt Pénitent. Ce fut après l'avoir reçu un Jeudi-Saint pour ſa Pâque, mais en diſciple infidéle, & le cœur livré au péché, qu'au ſortir de

Sa converſion extraordinaire.

la ſainte table, il fondit en larmes à la vue de l'action ſainte qu'il venoit de profaner. L'Eſprit-ſaint qui ſouffle où il lui plaît, le frappa ſi vivement, de ce que la bonté divine l'avoit juſqu'alors attendu à pénitence, qu'il prit la réſolution de la faire avec tout l'appareil d'un grand pécheur.

Pour conduire ce nouveau converti dans les voies étroites de l'Evangile, Dieu ſe ſervit ſucceſſivement de trois hommes d'un vrai mérite, dans des différens degrés. Il fut d'abord ſous la direction de M. Arnauld, qui depuis a été ſupérieur des enfans trouvés à Paris: il paſſa de-là entre les mains du R. P. Gautier Supérieur de l'Oratoire de Marſeille; & enfin pour renoncer totalement au monde, il courut au déſert de Notre-Dame des Anges, Maiſon de l'Oratoire, dont le célébre Pere Marrot ſupérieur, étoit à la tête d'un eſſain de Pénitens, qu'il ſoutenoit dans la carriére de la Pénitence, autant par ſes grands exemples, que par le don ſingulier de la parole.

C'eſt-là que M. de Campagne fit les premiers eſſais de ſon nouveau genre de vie. Il marchoit à ſi grands pas dans cette carriére commune, qu'il laiſſa en peu de tems trop loin après lui les aſſociés de ſa ſolitude. Cette conduite les fit murmurer contre cette ſingularité. Elle ſembloit les jetter dans le découragement. » C'eſt un excellent Chrétien » (écrivoit le Pere Marrot au ſaint Evêque de » Senès) mais ardent à tout ce qu'il veut, » ſous prétexte des grands beſoins de ſon ame, » & de ſes bonnes intentions... Voulant continuer de venir ici, je lui dis de ſuivre la » Communauté, qui jeûne les vendredis &

Réponſe d
P. Marrot, d
Juin 1719.
la 61. Lett
de M. de S
nès, T. 1.

» ſamedis de chaque ſemaine, outre les jeû-
» nes de l'Oratoire, & M. Ambignols & quel-
» ques autres, qui mangent le Lundi & Mer-
» credi comme la Communauté, & font col-
» lation le ſoir. Mais voulant abſolument
» vivre à ſa mode, je l'ai prié de ne plus ve-
» nir ici, parce que nos Solitaires n'en étoient
» pas capables; ce qui néanmoins n'a rien
» diminué de l'amitié chrétienne. »

Son auſtére pénitence.

Cette eſpéce d'excluſion de cette ſainte retraite ne put affoiblir le puiſſant attrait qui le portoit à de pieux excès en genre de pénitence. Il alla prendre un logement au bout du fauxbourg d'Aix, dans une petite maiſon proche la Chartreuſe, avec ſa ſœur & une ſervante, pour ne plus s'occuper que de ſon ſalut. Avec le ſecours de la grace & de l'amour de Dieu, dont il fut un zélé défenſeur, il copia d'aſſez près les Solitaires de la Thébaïde, qu'il avoit choiſis pour modéles. Là il ne mangeoit qu'une fois en vingt-quatre heures, ſe contentant de quelques légumes, de moins d'une livre de pain & d'un peu d'eau. Pour tout lit il n'avoit qu'une chaiſe de paille, qui fut l'autel ſur lequel il conſomma le ſacrifice de ſa vie. Il partageoit tout ſon tems entre la priére, la lecture des Livres ſaints, & le travail des mains: ordre qu'il n'interrompoit que pour ſoulager & inſtruire les malades dans les hôpitaux. Mais ni dans la ſolitude, ni dehors, il ne quitta jamais la haire ni le cilice.

Son zéle pour la vérité.

Après avoir vécu pluſieurs années dans une telle auſtérité, on ne devoit pas s'attendre à lui voir fournir une ample carriére de jours: auſſi la termina-t-il âgé ſeulement de 47 ans. Ce pieux Gentilhomme avoit au ſecond Mo-

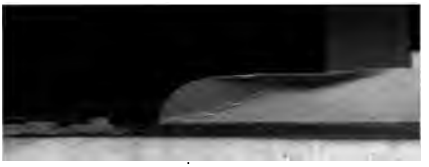

naſtére des Urſulines d'Aix, une ſœur Religieuſe, fort prévenue en faveur de la Conſtitution. Sachant ſon frere dans des ſentimens fort oppoſés à cet infortuné Décret, elle lui écrivit pour eſſaier de l'attirer à ſon parti. M. de Campagne, qui venoit de recevoir les derniers Sacremens de la main de M. Audibert ſon Paſteur, Appellant célébre dont on verra l'article, eut aſſez de force ſur ſa chaiſe de paille pour lui faire cette réponſe. Je ſuis très-ſenſible, ma chere ſœur, à la part que vous prenez à ma ſanté. Comme la Religion m'apprend que la vie eſt un dépôt que Dieu nous a confié, je ſuis perſuadé que tout Chrétien doit être dans une diſpoſition ferme & conſtante de le lui rendre, dès qu'il le redemandera. Mais comme un fidéle dépoſitaire doit conſerver le dépôt, je crois que la Religion demande de nous de prendre tous les ſoins pour conſerver notre vie, qui ſont dans l'ordre de Dieu. En ce qu'ordonnent les Médecins, je leur obéis comme aux Miniſtres de ſa Providence. Soyez donc tranquille ſur cet article. Priez Dieu qu'il béniſſe mon ſacrifice, & qu'il accepte la ſoumiſſion, avec laquelle j'attens tout ce qu'il ordonnera de moi.

Je ſuis encore plus ſenſible, ma chere ſœur, à l'inquiétude où vous êtes ſur mes diſpoſitions : je reconnois un fonds de Religion dans vos peines ſur mon état, qui me fait eſpérer que Dieu vous éclairera enfin par ſa grace. Il y a bien plus de prévention que de malice dans votre fait, & ſi vous vous trompez, c'eſt moins votre faute, que celle de ceux qui vous trompent.

Il faut, me dites-vous, ma chere ſœur, Raiſon de rejetter la Bulle.

ne ſe ſéparer jamais de l'Egliſe Romaine. Et qui prétend s'en ſéparer ? Ceux qui ne reçoivent pas la Conſtitution (je ſuis du nombre, je l'avoue) ne refuſent au contraire de la recevoir que parce qu'ils ſont attachés à l'Egliſe de Rome, & que dans cette déciſion de Clément XI. ils ne reconnoiſſent pas la doctrine de ſon Siége. Ne croyez pas que pour faire cette découverte, il faille avoir une grande étude. Il ſuffit de n'avoir pas oublié ſon Catéchiſme, & de ſavoir que ſans la charité il n'y a ni vertu chrétienne, ni Religion ; puiſque c'eſt la charité qui fait faire chrétiennement les actions chrétiennes, & que Dieu n'eſt véritablement honoré que par l'amour : *non colitur Deus, niſi amando*, dit S. Auguſtin.

Au reſte, où avez-vous appris que l'Egliſe ſe réduiſe au Pape & à votre Evêque ? Votre Inſtitut vous oblige d'enſeigner les élémens de la Religion aux perſonnes de votre ſexe. Rappellez dans votre eſprit la définition que vous leur avez donnée de l'Egliſe. Ne leur avez-vous pas enſeigné que l'Egliſe eſt l'aſſemblée des Fidéles, unis ſous un Chef inviſible & eſſentiel, qui eſt Jeſus-Chriſt, & ſous un Chef viſible & miniſtériel, qui eſt le Pape ? Ainſi la foi de l'Egliſe n'eſt ni la foi du Pape, ni la foi de l'Evêque : c'eſt la foi du monde entier ; c'eſt celle qu'on a cru en tout tems & en tous lieux. L'Evêque ne doit point avoir d'autre foi que ſon Egliſe, & l'Egliſe point d'autre foi que celle de l'Evêque. Mais ni l'Egliſe, ni l'Evêque ne doivent croire que ce que croit l'Egliſe univerſelle ; & voilà le ſens du paſſage qu'on vous a fourni : *L'Evêque eſt dans l'Egliſe, & l'E-*

En quoi conſiſte la foi de l'Egliſe.

gliſe eſt dans l'Evêque. Car vous voulez bien, ma chere ſœur, que je ne vous croie pas aſſez habile pour avoir les Ouvrages de S. Cyprien ſi préſens, que les paſſages s'offrent d'eux-mêmes à votre eſprit, quand vous m'écrivez.

C'eſt pour s'aſſurer de la foi de l'Egliſe, qu'on aſſemble les Conciles œcuméniques. Là chaque Evêque porte la foi & la tradition de ſon Egliſe, & par la confrontation de ces témoignages, on reconnoît la foi univerſelle. Cette foi eſt conſtante. L'Egliſe ſubſiſte après la tenue des Conciles, parce que la foi reconnue dans les Conciles eſt la foi & la régle de l'Egliſe. Vous voyez donc que c'eſt à tort qu'on vous a fait dire, que *s'il falloit aſſembler un Concile, il s'enſuivroit de-là que l'Egliſe ne ſubſiſteroit qu'autant que le Concile ſeroit aſſemblé.* Le Concile définit, & la définition du Concile régle la foi pour toujours.

L'endroit de votre Lettre, ſur lequel vous ne ſçauriez trop gémir, ma chere ſœur, c'eſt celui où vous me dites : *Vous n'avez d'autre Chef que Queſnel ; les Calviniſtes en avoient un ſemblable. Il eſt vrai que préſentement on a le Cardinal de Noailles.* Quelle affreuſe comparaiſon ! Non, ma chere ſœur, pareils excès ne viennent pas de vous ; & à de ſi indignes traits, je reconnois la main d'où ils partent. Vous êtes obligée en conſcience de dénoncer à M. l'Archevêque d'Aix ceux qui abuſent ainſi de leur miniſtére. Ce Prélat ne ſouffriroit jamais dans ſon Diocèſe des gens qui compareroient M. le Cardinal de Noailles à Calvin.

C'eſt avant l'accommodement du Cardinal que ceci eſt écrit.

Mais de quel droit nous donnez-vous le Pere Queſnel pour Chef ? Ne ſommes-nous pas Chrétiens ? Le Pape lui-même ne nous

reconnoît-il pas pour Catholiques ? Ainſi n'avons-nous pas Jeſus-Chriſt & le Pape pour Chefs ? Nous reſpectons la vertu du P. Queſnel : nous béniſſons ſa mémoire. Certaines gens avec qui vous paroiſſez n'avoir que trop de liaiſons, la maudiſſent. C'eſt-là une preuve de la vertu de ce grand homme qui n'eſt point équivoque. Le juſte n'eſt pleuré que par ceux qui craignent Dieu : c'eſt l'Egliſe qui fait ſon éloge, & l'aſſemblée des méchans qui le maudit.

Belle ſentence.

Je me confeſſe à un Appellant : vous m'en faites un crime. Vous dites que je *commets des ſacriléges, & que je lui en fais commettre.* Penſez-vous que vous faites par-là le procès à votre Archevêque ? Il a donné pour Confeſſeur à un mourant le même M. Audibert, qui a la charité de me confeſſer, avec cette différence que M. Audibert eſt mon Curé, & qu'il ne l'étoit pas de M. Lenfant, enſorte que je reçois M. Audibert pour mon Confeſſeur des mains de l'Egliſe, pour ainſi dire, & que M. Lenfant l'a reçu des mains & de la volonté de M. l'Archevêque. Certainement vous ne le ſoupçonnerez ni d'ignorance, ni de lâcheté ; & perſonne n'ignore quelle eſt ſa ſcrupuleuſe attention ſur le choix des Directeurs qu'il donne à ſes Diocéſains. Votre maiſon pourroit en rendre témoignage. Ne décidez donc pas ſi vîte, ma chere ſœur ; l'eſprit de déciſion ne convient guére à votre ſexe : peut-être ne convient-il pas davantage à vos Caſuiſtes, tant ils puiſent dans de mauvaiſes ſources.

Amour de l'unité.

Je tacherai, ma chere ſœur, de profiter de cette régle de Morale, que vous employez dans votre Lettre : *qu'il faut montrer ſa foi par ſes œuvres* ; & comme j'ai appris de ſaint

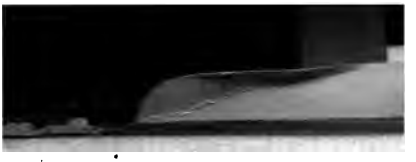

ul qu'il n'y a d'œuvres dignes de Dieu que lles que la charité anime ; je me ferai une de conſerver l'union avec tout le monde, d'être enfant de la paix, avec ceux-même i ne l'aiment pas.

Mais pour vous rendre, ma chere ſœur, r un commerce de charité, qui nous ſera le à tous les deux, pour vous rendre avis ur avis, ſouffrez que je vous rappelle ici défenſe que M. l'Archevêque vous a faite parler des affaires du tems. S'il vous a dédu d'en parler, penſez-vous qu'il vous ſoit rmis d'en écrire ? Ce ſeroit pouſſer la direcn d'intention bien loin. Croyez-moi, ma ére ſœur, renfermez-vous dans la ſphére s devoirs de votre état. Gémiſſez, priez, rdez le ſilence : par-là vous obéirez à Dieu à votre Paſteur légitime. Pour moi, qui is prêt d'entrer dans la voie de mes Peres, pour qui le grand jour de l'éternité comnce à luire, je me confirme toujours davange dans mes ſentimens. Je crois ce que j'ai ijours cru : je me ſoumets à l'Egliſe : & à gard de l'appel, dont on vous a parlé, je s ſans inquiétude. Je l'ai fait ſans le faire, recevant le ſaint Viatique. Pour appeller la Conſtitution, il ne faut ni acte, ni forlité : on en a appellé ſur les fonts ſas du Baptême, & l'on renouvelle cet ap- toutes les fois que l'on dit ſon *Credo*. iſſai-je ſeulement terminer par une mort étienne, une vie où je ne vois d'un é qu'une ſuite conſtante de graces, & de itre des infidélités ſans nombre !

Fidélité à ſon Baptême eſt le meilleur appel.

Vos priéres ſont la plus ſolide marque d'aié que vous puiſſiez me donner. Le ſilence rnel auquel je me condamne, vous ſera

connoître que je n'ai plus de vue pour le tems qui va finir, mais ſeulement pour l'éternité qui va commencer, & où j'eſpére que, réunis enſemble, nous louerons le Dieu de miſéricorde de nous avoir fait naître, vivre & mourir dans le ſein de l'Egliſe Catholique Romaine. Je ſuis, ma chere ſœur, votre très-humble ſerviteur & frere.

Son déſir de s'unir à l'Appel.

Au ſujet de l'Appel dont parle ce pieux Solitaire, il ne tint pas à lui de s'enrôler au nombre des zélés combattans : il preſſoit vivement pour y prendre part dans ſon rang de laïque, & comme enfant de l'Egliſe, à l'exemple d'autres de ſon état qui le faiſoient ailleurs; mais le R. P. Marrot reſſerra toujours ſon ardeur à cet égard, perſuadé que M. de Campagne ne ſeroit pas ſuivi dans ſon Appel; que par conſéquent l'avantage ſeroit très-petit, & le contre-coup très-peſant pour la maiſon des Anges, où ce grand Pénitent avoit puiſé ſes vives lumiéres ſur la vérité.

Ce qu'il dit preſqu'à la fin de ſa Lettre *de ſes infidélités ſans nombre*, lui fut repréſenté par la juſtice de Dieu, avant de mourir, d'une maniére extrêmement vive, pour lui inſpirer une vive horreur de ſa vie paſſée dans le monde. Le ſentimant qu'il en conçut pendant quelques jours, parut le réduire à une crainte ſi violente des jugemens de Dieu, qu'il perdoit la confiance dans la miſéricorde de ſon Dieu, ou qu'elle étoit fort obſcurcie. Mais ſon digne Paſteur, qui lui ſervit d'Ange conſolateur, ranima ſa confiance au point qu'il alla avec joie, & avec de tendres actions de graces, ſe réunir à ſon divin Rédempteur.

Comme ca-

Auſſitôt après ſa mort, il y eut au petit loge-

ment qu'il occupoit un concours prodigieux de monde, tant qu'il fut exposé. L'on peut dire sans exagération, que les trois-quarts des habitans de la ville d'Aix, voulurent avoir la consolation de le voir. C'étoit un étrange contraste à opposer aux Jésuites, & à quelques Moines, qui osoient bien le damner, parce qu'il détestoit leurs mauvaises maximes. Non-seulement il étoit canonisé par la voix du peuple; mais même M. l'Archevêque d'Aix (M. de Vintimille, mort Archevêque de Paris) s'écria en présence d'une nombreuse compagnie, lorsqu'on lui annonça sa mort : Si celui-ci n'est pas au ciel, nous n'avons qu'à y renoncer. nonisé après sa mort.

Il fut enterré, selon son désir, au cimetiére de l'Hôpital avec les pauvres. Voici l'Epitaphe que les Directeurs lui firent faire, laquelle contient en peu de mots un abregé de sa vie. De tels adversaires ne font pas l'Apologie de la Bulle.

Siste Viator.
Jacet hîc Spiritus Gassendus de Campagne,
Solitudine Antonius,
Pœnitentiâ Paulus,
Alter Joannes, neque manducans, neque bibens.
Sæculi sicut exemplar, ita condemnatio.
Vivens, soli Deo natus.
Mortuus, laudatus in Ecclesiâ Sanctorum.
Pauper spiritu, beatam inter pauperes
Expectat resurrectionem.
Perge Viator, & disce hinc orare & pati.
Obiit anno 1720. Januarii 21. ætatis 47.
Carissimo Fratri Christina carissima soror
Mærens posuit.

Traduction.

Paſſant arrêtez.
Ici repoſe Eſprit Gaſſendi de Campagne :
Un Antoine par ſa ſolitude :
Un Paul l'Hermite par ſa pénitence :
Un autre Jean-Batiſte, ne mangeant, ni ne bûvant.
Un exemple pour le ſiécle, mais auſſi ſa condamnation.
Par ſa vie, il fit voir qu'il n'étoit né que pour Dieu ſeul.
A ſa mort, il fut loué dans l'aſſemblée des Saints.
Pauvre d'eſprit, il attend parmi les pauvres la bienheureuſe réſurrection.
Allez paſſant, & apprenez de-là à prier & à ſouffrir.

Il mourut en 1720. le 21 Juillet, âgé de 47 ans. Sa ſœur Chriſtine Gaſſendi de Campagne a dreſſé pour ſon très-cher Frere ce triſte monument de ſa douleur.

Luc. 5. 32. PRATIQUE. *Ce ne ſont pas les Juſtes*, dit Jeſus-Chriſt : *mais les pécheurs que je ſuis venu appeller à la pénitence.* Il y a divers ordres de pénitens ; mais ceux qui ne veulent point le reméde de la pénitence, ſont ou des Phrénétiques qui ne croient pas être malades ; ou des déſeſpérés qui croient l'être trop pour pouvoir guérir ; ou des fous qui ne ſe ſoucient point de la ſanté ; ou des enfans qui n'en connoiſſent pas le prix ; ou des téméraires qui croient ſe pouvoir paſſer des remédes ; ou des délicats & efféminés qui n'en peuvent ſouffrir l'amertume ; ou des extravagans qui ne ſe veulent point fier aux plus habiles Médecins ; ou des abandonnés qui n'en ont aucun.

PRIERE. Que cet exemple d'un rare pénitent nous confonde utilement, Seigneur; & puiſque vous nous donnez le tems de faire pénitence, donnez-nous un cœur pénitent; par les mérites de Jeſus-Chriſt votre fils, le chef & le modéle des pénitens.

Voyez la Relation de M. de Campagne en 8 pages in-4°. & l'Hiſtoire de la Conſtitution, 2e. Partie, Section 1e. §. 42. p. 336. &c.

LES REVERENDS PERES MARROT ET GAUTIER

Prêtres de l'Oratoire.

UN tel Diſciple inſpire naturellement le déſir de connoître les grands Maîtres qui l'ont formé à la piété. Il ſeroit à propos d'avoir pour cela des mémoires qui nous manquent. On eſt réduit à ne donner que quelques traits qui donnent une idée abregée des deux principaux. Le R. P. Marrot, né en Provence, comme les autres, mais le plus diſtingué des trois, étoit un de ces hommes rares, nés pour le gouvernement, par la ſupériorité des talens, des lumiéres & de la ſageſſe. Il avoit été Grand-Vicaire de M. Fouquet Evêque d'Agde. Pendant l'exil de ce Prélat zélé pour le bien, il fit montre de ſes grandes qualités dans la conduite de ce petit Diocèſe. La perſécution contre les filles de la Congrégation de la Sainte-Enfance, dans laquelle il fut enveloppé juſqu'à un certain point, l'oblig a

Mérite du P. Marrot.

de quitter Marſeille, & de ſe retirer à Notre-Dame des Anges, maiſon de l'Oratoire, dans un Déſert, à égale diſtance de trois lieues de Marſeille & d'Aix, mais du Diocèſe de cette derniere ville. C'eſt-là que formant cette eſpéce de Port-Royal des Champs, il fit un bien fort étendu au-dedans & au-dehors, par la direction des ames.

Son zéle pour l'appel.

Cette œuvre favorite ne refroidit point ſon zèle contre la Bulle *Unigenitus*, dont il appercevoit ſi nettement l'énormité. Il en appella des premiers au futur Concile, auſſi-bien que la plupart des autres Peres de l'Oratoire de la Provence. M. L'Archevêque d'Aix (de Vintimille) l'en punit par la révocation des pouvoirs, ou plutôt l'édifiante troupe de Solitaires, que la réputation du Pere Marrot avoit attiré dans ce déſert, tant des deux Villes voiſines que du reſte de la Province. Ce coup facheux ne l'empêcha pas de travailler peu de tems après dans l'aſſemblée de l'Oratoire en 1717. l'année même de l'Appel, à engager les Députés de ſuivre cette voie au nom de la Congrégation; mais ſes bonnes intentions, quoique ſoutenues par le très grand nombre, furent éludées par le manége politique du fameux Pere de la Tour, alors Général.

Son interdit & ſes ſuites.

Après l'interdit de l'Archevêque d'Aix porté contre le Pere Marrot, les Solitaires de Notre Dame-des-Anges, n'y trouvant plus de Confeſſeurs, furent réduits à quitter pour la plupart cet azile de ſalut. S'il en reſta encore quelques-uns, ils furent forcés d'aller à deux ou trois lieues de-là, chercher quelque Curé aſſez charitable pour les confeſſer. Au moyen d'un tel ſecours les exercices de piété & de

pénitence continuoient d'un pas égal ſous la conduite du Pere Marrot, qui leur ſervoit de modéle en ce genre, auſſi-bien qu'en fait de pauvreté, malgré ſon grand âge. Il fut attaqué d'une maladie dont il mourut dans le mois de Décembre 1719. En recevant le Saint Viatique, toutes les perſonnes de la Maiſon qui s'empreſſerent d'aſſiſter à cette auguſte cérémonie, furent frappées du ton extrêmement ferme dont il renouvella ſon Appel de la Bulle au futur Concile, que *je vas*, dit-il, *porter avec une grande confiance au tribunal du Souverain Juge.* Sa confiance à la mort.

Ce trait d'une foi courageuſe lui parut dans ce moment déciſif d'une abſolue néceſſité, pour remettre l'eſprit de quelques Laïques de la Maiſon, trop frappés du phantôme d'autorité qu'avoit déja pris la Bulle. Par ſa mort, & l'interdiction des Peres de l'Oratoire qui ſubſiſta, le reſte des Solitaires de Notre-Dames-des-Anges fut diſperſé; & ce déſert n'offre plus que le ſouvenir édifiant des vertus admirables qui y ont été obſervées pendant environ trente ans, ſous le gouvernement de ce grand homme. Sa mort replongea dans la plus cruelle indigence plus de cinquante familles de pauvres honteux dans la Ville d'Aix & ailleurs, qu'il avoit l'art de faire ſubſiſter, & auſquels, par le grand don de conſoler, il rendoit leur état profitable. Son mérite qui ſe faiſoit ſentir, ſans tirer aucun luſtre de ſa figure ni de ſa taille, lui ouvroit également le cœur des riches & leurs bourſes. Ce ſaint Prêtre méritoit d'être en exécration aux Jéſuites après ſa mort, autant qu'il l'avoit été pendant ſa vie. Ces bons Peres exigeoient de leurs dévotes pour unique pénitence de croire fer-

ment que ce grand perſonnage étoit damné.

Eloge du P. Gautier par un ſaint Evêque.

L'autre Directeur de M. de Campagne étoit (dit le ſaint Evêque de Senez) » un illuſtre » Miſſionnaire de l'Oratoire, ſupérieur de la » Maiſon de Marſeille, nommé le Pere Gau» tier, qui étoit de mes plus chers amis. Il » eſt mort de la peſte, en ſe ſacrifiant » au ſervice des malades qui le demandoient. » Sa vie a été un ſacrifice de pénitence, & » ſa mort un martire de charité. C'eſt une » très-grande perte pour l'Oratoire & pour » l'Egliſe, parce que c'étoit un vrai Apôtre. » Voilà l'homme que M. de Belſunce Evêque » de Marſeille regardoit comme ſon ami & » ſon Héros avant l'Appel, & qui, du mê» me jour qu'il appella de la Bulle, fut traité » d'hypocrite & de ſcélerat. C'eſt, (continue » le ſaint Prélat) de ces méchans hommes » que le Ciel eſt plein, & je ſerois heureux » d'être avec eux. » On ſçait qu'à ſon grand talent pour les prédications apoſtoliques, le Pere Gautier joignit celui de la Poëſie, qu'il conſacra à faire pour les Miſſions des Cantiques vraiment ſpirituels à tous égards. Le pieux auteur s'y eſt richement dépeint par ſa vivacité, les maniéres tendres, & affectueuſes, & ſon air plein de candeur. Il mourut de la maladie contagieuſe, qu'il gagna au ſervice des peſtiférés, en Septembre 1720.

Suites funeſtes de leur mort.

La mort de ces deux hommes de Dieu eſt une époque funeſte pour la Provence. Ces deux lumiéres ſembloient l'éclairer d'un bout à l'autre; & être l'ame de tout le grand bien qui s'y faiſoit durant leur vie. L'extinction de ce double flambeau a laiſſé un libre cours à l'ignorance, & à la corruption, qui rend ce païs totalement méconnoiſſable depuis ce malheur

heur public. La peſte des corps qui finit au bout de deux ans fut l'affreux pronoſtic de celle qui devoit attaquer les ames, ſans qu'on puiſſe en découvrir le terme.

Voyez la citation précédente de l'hiſtoire de la Conſtitution, & la note de la 61 Lettre de M. de Senez, avec le 77e. du même Prélat.

PRATIQUE. Qui peut dire combien de mérites acquiert un Ouvrier évangélique, qui cultive avec ſoin la portion du champ de l'Egliſe, que ſon maître lui a donné à cultiver & à enſemencer! Qui peut comprendre la récompenſe d'un ſaint & zélé Miſſionaire qui va chercher par-tout des ames à convertir, & qui ne reſpire que le ſalut des pécheurs, en obſervant la régle étroite de l'Evangile. Plus la grace eſt grande, plus elle s'augmente par un travail ſolide & de durée.

PRIERE. Quand, Seigneur, nous rendrez-vous ce que nous avons perdus? Ceſſez de nous punir; en nous faiſaint ceſſer de vous offenſer. *Convertiſſez-nous à vous, Seigneur, & nous nous convertirons.* Lament. de Jérémie, 5. 21.

M. DE BOCHE

Chanoine d'Arles.

MONSIEUR DE BOCHE, Chanoine & Sacriſtain en dignité de l'Egliſe Métropolitaine d'Arles en Provence, étoit un Abbé de condition, humble, pieux, ſçavant, & eſtimé de toute la Provence. S'il étoit diſtin-

Mort le 2 Août. 1720.

Ses vertu

gué dans le païs par ſa naiſſance, il étoit encore plus reſpecté par ſa rare ſageſſe & ſon aſſiduité infatiguable à l'Office divin. Il avoit été député à la célébre aſſemblée du Clergé de 1682, & y parut avec diſtinction à côté de l'Abbé de Fleuri depuis Cardinal ; mais il fut plus fidéle que celui-ci à conſerver les ſaintes maximes de l'Egliſe de France, ſi diſertement établies alors par un concert unanime. La liaiſon entre l'un & l'autre ne ſubſiſta que juſqu'à l'Apel de M. l'Abbé de Boche, dont la démarche ne put plaire à un homme deſtiné à perſéquter les Appellans dans la haute élévation à laquelle il aſpiroit dès-lors.

Son Appel. Cette action de zéle pour la vérité lui fit auſſi encourir la diſgrace de ſon Archevêque M. Forbin de Janſon. Il eut de quoi ſe dédommager de cette perte par le ſuffrage du plus ſaint Evêque de France. Voici ce que M. de Senez lui en écrivit le 18 Décembre 1719.

» Votre amour pour la vérité, Monſieur, » eſt ſi connu, que je ne ſuis nullement ſur» pris de votre aprobation déclarée pour l'Ap» pel & le Mémoire des quatre Evêques. Vous » n'êtes pas de ces dévôts à la mode, qui ſui» vent plutôt la foi des tems que celle de » l'Evangile, & qui ſe flattant de croire » de cœur pour la juſtice, ne veulent pas » confeſſer de bouche pour leur ſalut. Vous » avez rempli glorieuſement ces deux de» voirs, & le courage de votre confeſſion a » fait honneur à la bonne cauſe, parce que » votre érudition & votre fermeté ſeront tou» jours d'un grand poids dans la balance des M. d'Arles. » bons Juges. Celui qui vous blâme dans » votre terrain, M. ſe fait beaucoup plus de

» tort qu'à vous. En n'aimant pas un hom-
» me d'un ſi bon goût, il prouve trop qu'il
» en a un mauvais, ou qu'il n'en a point du
» tout. Ainſi il fait plus de pitié que de peur,
» puiſque toute ſa force conſiſte à crier. Ce-
» pendant je ſuis sûr que vous l'aimez, que
» vous lui pardonnez, & que vous priez
» pour lui. »

Cet Abbé avoit raconté lui-même à M. de Senez dans une Lettre du 22 Juin précédent, la priſe qu'il avoit eue avec ſon Archevêque en ces termes: » Il vint, dit-il, chez
» moi, c'eſt-à-dire, dans la cour de ma mai-
» ſon; parla pendant une demie heure; &
» quand il eut tout dit, je lui répondis en
» peu de mots, que comme il en ſavoit plus
» que moi, je ne voulois pas diſputer avec
» lui; mais qu'il n'en ſavoit pas tant que la
» Sorbonne, le Chapitre, les Curés de Paris,
» toutes les ſavantes & pieuſes Communautés
» qui avoient appellé, & que j'avois cru de-
» voir ſuivre leur exemple. Il s'en alla fort mal
» content, &c. »

Sa capacité.

Au reſte c'eſt ſon humilité qui le faiſoit parler ainſi. Car outre qu'il étoit homme d'eſprit & d'étude, il s'étoit exercé dans la lecture des SS. Peres, & il y employoit tout le tems que lui laiſſoient libre l'Office divin, la Priere, & les œuvres de charité. Il avoit, comme on l'a dit, fait connoître ſa capacité dans une des plus célébres Aſſemblées du Clergé. Il eſt impoſſible de dire rien d'approchant de feu M. de Janſon, Archevêque d'Arles, dont le refrain ordinaire (dès qu'il étoit au bout de ſes raiſons, & aſſez promptement) conſiſtoit à alléguer ſa qualité de Docteur de Sorbonne, qui dès lors n'étoit pas

toujours ſoutenue d'une haute ſcience.

Attaqué de la peſte.

Pendant que la peſte étoit dans la ville d'Arles, l'Abbé de Boche, après avoit aſſiſté & vu mourir dans ſa maiſon cinq Domeſtiques, & un Prêtre qui ſervoit ſous lui dans la Sacriſtie, fut lui-même attaqué de la maladie contagieuſe. Mais ayant été averti auparavant que l'Archevêque avoit défendu de le confeſſer aux deux Curés amovibles de l'Egliſe d'Arles, appellés dans cette Egliſe Conventuels, il prit ſes précautions, & ſe confeſſa deux jours avant ſa maladie. Dès qu'il en fut atteint, il demanda l'Extrême-Onction & le ſaint Viatique, & les reçut des mains de l'un de ces Curés, nommé M. de Vert, à qui le Prélat avoit défendu de confeſſer M. de Boche, mais non de lui adminiſtrer les autres Sacremens. C'eſt par-là qu'il répondit aux reproches & aux injures qu'il eut à eſſuyer de la part de l'Archevêque d'Arles.

Il eſt vexé par un Religieux.

Mais le Prélat n'en demeura pas là : il entreprit d'arracher du malade une révocation de ſon Appel : & pour cela il lui lâcha un Dominicain, nommé le Pere Savournin, qui alloit d'une Ville peſtiferée dans une autre pour aſſiſter les malades, & qui étoit alors logé à Arles dans les infirmeries. Comme il fallut avoir la permiſſion du Commandant, & qu'il étoit déja tard, ce Religieux n'arriva à la porte du malade qu'à neuf-heures & demie du ſoir, avec un Turc & un domeſtique du Prélat qui l'eſcortoient. Il frapa, & comme on n'ouvroit point à cauſe de l'heure indue, il cria qu'on ouvrit au premier Conſul de la ville, qui n'étoit pourtant point à la porte ; & quand on lui eut ouvert, il dit auſſi fauſſement qu'il venoit de la part du Commandant.

Ayant été introduit, à la faveur de ces menſonges, dans la chambre du malade, il en fit ſortir les domeſtiques, & il tira une pencarte qu'il préſenta au moribond, en lui diſant : » M. je ſuis l'Ange de Dieu, qui viens vous » préſenter une rétractation de votre Appel : » elle eſt dans les formes : ſignez-la au plutôt, » vous allez mourir. Vous n'avez que cette » voie pour éviter les flammes éternelles, où » vous êtes prêt de tomber. Vous êtes hors de » l'Egliſe : il n'y a point de ſalut pour vous. » Il déclama long-tems de ce ton forcené, & le malade ſe contenta de lui répondre : *Mon Pere, je viens de recevoir les Sacremens de l'Egliſe : je crois mourir dans la miſéricorde de Dieu.* Sa patience.

Le Religieux eut beau s'agiter, crier, menacer : il n'eut point de nouvelles réponſes que celle-ci. *Au nom de Dieu, mon Pere, ceſſez de me tourmenter : laiſſez-moi profiter des momens qui me reſtent.* A cette voix de leur Maître, les domeſtiques rentrérent & priérent le véhément Miſſionnaire de ſe retirer. Celui-ci voulut reſter, leva la canne ſur eux, les menaça du cachot, & ne ſortit qu'à onze heures du ſoir. Le lendemain matin le Pere Jacobin revint à la charge, juſqu'à trois fois différentes : il y envoya enſuite ſon compagnon; mais on refuſa conſtamment la porte à l'un & à l'autre.

Enfin ſur les quatre heures après midi le Prélat ſe préſente avec ſon Religieux à une porte de derriére. Une fille parut & dit à l'Archevêque qu'il pouvoit entrer, mais que ce Pere n'entreroit certainement pas : qu'il avoit tourmenté ſon Maître la nuit precédente, & avoit avancé ſa mort : que ſon Maître avoit Tentative de l'Archevêque.

reçu les Sacremens, qu'il étoit à l'agonie, & qu'elle le prioit de le laiſſer en repos. L'Archevêque ne trouva plus à propos d'accepter l'offre qu'on lui faiſoit d'entrer dans une maiſon peſtiférée : ſon zéle n'alloit pas juſques-là & il ne vouloit travailler à la converſion d'un Appellant moribond que par tierce perſonne. Il inſiſte donc pour faire entrer le Pere Savournin ; mais voyant que c'étoit en vain, il ſe retire en diſant à cette fille : » Votre Maître eſt damné : » il n'a pas reçu les Sacremens, & j'empêche- » rai bien qu'on les lui donne : il eſt hors de » l'Egliſe : & vous, petite fille, vous êtes dam- » née comme lui : je vous mettrai à la rai- » ſon. »

Le bruit de ces véxations attira le Commandeur de Romieu, parent & ami de l'Abbé de Boche. Dès qu'il fut à la porte, tous les voiſins que la quarantaine retenoit dans leurs maiſons parurent aux fenêtres, ſe plaignirent au Commandeur des véxations qu'on avoit fait au moribond, & le priérent d'en arrêter le cours. Celui-ci alla d'abord parler au Curé, qui l'aſſura qu'il avoit adminiſtré les Sacremens à l'Abbé de Boche, qu'il en avoit été maltraité par l'Archevêque, & qu'il iroit pourtant encore l'aſſiſter à la mort, ſi le malade le ſouhaitoit. Il eſt fort libre de croire que la colére avoit fait tout oublier au Prélat, lorſqu'il venoit d'aſſurer que M. de Boche n'avoit pas reçu les Sacremens, & qu'il l'empêcheroit de les recevoir.

Mort du pieux Abbé.

Le Commandeur de Malte revint à la porte du moribond pour en défendre l'entrée aux émiſſaires de l'Archevêque ; mais il n'y fut pas long-tems en ſentinelle. Car l'Abbé de Boche mourut en paix, à dix heures du ſoir le

24 Août 1720. Le Commandant lui fit rendre le lendemain les devoirs de la Sépulture, avec toute la ſolennité publique. Il obtint des Chanoines qu'on ſonnat les cloches de la Cathédrale, malgré l'Archevêque : enfin il mérita des reproches aſſez vifs de la part du Prélat, auquel il répondit avec la même vivacité ; & le jour même que ce pieux Chanoine fut mis en terre, le Curé qui l'avoit adminiſtré fut interdit.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution troiſiéme partie, ſeconde ſection §. 3. page 107 &c. & la Lettre 62. de M. de Senez tome 1.

PRATIQUE. Quelle conſolation à attendre pour ceux qui auront gémi pendant cette vie des maux de l'Egliſe, de la voir un jour affranchie pour jamais de la perſécution ou domeſtique ou étrangere des méchans, ou des faux freres, ou des effets du faux zéle & d'une piété aveugle & ignorante ! Quel déſeſpoir pour ceux qui ont porté avec envie ou avec haine la vue & la ſocieté des gens de bien, de s'en voir ſéparés pour jamais !

PRIERE. Aprenez-nous, Seigneur à nous ſéparer des méchans par la ſainteté de la vie & la pureté de la Doctrine ; mais gardez-nous de renoncer jamais à leur communion, tant que l'Egliſe ne les ſéparera pas de la ſienne.

LE RE'VE'REND PERE DOM JERÔME

Prédicateur Feuillant.

Mort en 721 le 21 Mars.

LE Révérend Pere Dom Claude de Saint Jérôme Geoffrin, connu ſous le nom de Dom Jérôme, Religieux Profès du Couvent des Feuillans de la Ruë Saint Honoré à Paris, naquit dans cette Ville au mois de Janvier 1639, d'un Pere, Comédien célébre, connu au Théatre ſous le nom de Jodeler. On voit quelle éducation il devoit reçevoir dans la maiſon paternelle. Mais la grace de Jeſus-Chriſt vint l'enlever d'aſſez bonne heure à une profeſſion dangereuſe, pour laquelle il n'avoit que trop de talens. Dès ſa premiére jeuneſſe, dégouté du monde, elle lui inſpira l'amour de la pénitence. Il crut trouver ce tréſor évangélique, en ſe retirant chez les Pénitens du Tiers-Ordre de Saint-François dans le Couvent des Picpus. En 1654. il fit ſes vœux, n'ayant qu'environ quinze ans.

Son éducation & ſa vocation.

Il devient Prêtre & Prédicateur.

On y remarqua bien-tôt ſes talens. Suivant l'abus de la plupart des Ordres Religieux, & même des Communautés Séculieres auſquelles le mal s'eſt communiqué, on ſe hâta de le faire Prêtre, & ſes Supérieurs l'appliquérent tout d'un coup à la Prédication. Dans ce Miniſtere redoutable, il ne mit en lumiére que des productions imparfaites, faute d'avoir acquis un fonds ſuffiſant des grands principes

de la Religion. On écoutoit toutefois avec plaiſir cet Orateur naiſſant, parce que ſes diſcours, quoique ſuperficiels, étoient relevés par le bel agrément d'une Déclamation charmante. Celle même du Théatre s'en mêloit pour donner à ſes Sermons plus de parure.

Le jeune Prédicateur étoit applaudi. La foule des Auditeurs l'enivroit d'éloges. Il s'y livroit par une pente naturelle ; lorſque Dieu dans ſa miſéricorde, lui fit une nouvelle grace, en le tirant du péril qui devoit le perdre. Un jour que le jeune Religieux avoit à prêcher, le célébre Monſieur Arnauld fut invité à le venir entendre. Le Sermon fini, on monte à la chambre du Prédicateur, chacun s'empreſſe de lui faire compliment ; mais Monſieur Arnauld qui étoit de la compagnie ne lui ſonna mot. Ce ſilence étonna l'Orateur novice, qui le remarqua ſenſiblement au travers de la profuſion de louanges que lui donnoient des gens d'ailleurs habiles. Vivement touché de la réſerve ſinguliére de ce Docteur, il s'approche de lui, & ſous un air plein de modeſtie il le conjure de lui dire librement ce qu'il penſe.

Coup de grace.

Monſieur Arnauld incapable, comme on ſait, de diſſimuler ſa penſée, commença d'abord par accorder au Prédicateur la louange due à ſes talens naturels : mais il ajouta que pour faire un Orateur Chrétien, il falloit toute autre choſe, & que ce ſaint Miniſtere exigeoit d'avance une étude profonde de la Religion, ſans quoi il ne reſtoit à un Miniſtre que la qualité peu honorable d'habile déclamateur. Le jeune Religieux ſentit en effet que c'étoit là ſon unique mérite. Il n'avoit aucune des grandes connoiſſances qu'exigeoit ce grand homme pour le métier de la Chaire. Ses

Il renonce à la prédication.

avis furent pour le jeune homme un ordre de Dieu même. Sur le champ il renonce à prêcher; & durant pluſieurs années de retraite & de priere, il ſe conſacre tout entier à étudier à fond l'Ecriture Sainte & les Peres de l'Egliſe.

Pour aller plus droit à ſon but, il prit de la main de ce ſavant homme le plan d'étude qu'il avoit à ſuivre. Sa liaiſon avec lui s'étendit plus loin pour ſon bonheur. Elle le mit en commerce avec les plus illuſtres diſciples de Saint Auguſtin; & par ce canal avec la ſainte Maiſon de Port-Royal des Champs. Tendrement édifié de la rare piété des Religieuſes, il les édifioit auſſi par ſes diſcours touchans, depuis qu'il avoit repris les fonctions du Miniſtere de la parole. Il avoit le don de conſoler ſolidement dans les diverſes afflictions par où les faiſoit paſſer la divine Providence.

Il quitte ſon Ordre pour les Feuillans.

Durant les années de ſon ſilence, lorſqu'il s'appliquoit à la ſience Evangelique, il obtint du Pape la permiſſion de paſſer du Tiers-Ordre de Saint François dans la Congrégation des Feuillans, Réforme de l'Ordre de Saint Bernard. Le 32 de Juin 1673, il y fit profeſſion à l'âge de plus de trente-quatre ans. Il ſe montra enſuite dans les Chaires de Paris, mais avec un entier changement de toute ſa perſonne. Bien-tôt il ſe fit une réputation nouvelle, tout autrement méritée que la premiére. Dans l'Orateur devenu vraiment Chrétien, on ne vit plus que les graces naturelles d'une prononciation ſimple, unie & parfaitement conforme à ſon genre d'éloquence. Son talent perſonnel avoit d'autant plus de nobleſſe & de force, qu'il étoit plus dépouillé d'ornemens ſuperflus, & paroiſſoit comme négligé.

Après s'être bien nourri de l'Ecriture & de la Tradition, qu'il avoit comme converties en ſa propre ſubſtance, jamais il ne débita ni ſes propres penſées ni d'autres opinions arbitraires; tout ce qu'il annonçoit de vérités, étoit puiſé & couloit de ces deux ſources divines qui n'en ſont qu'une. Certaine gravité ſage, proportionée à la majeſté de l'Evangile fit le caractere diſtinctif de ſon éloquence. Il ſût tempérer l'éclat des plus grandes vérités, & les mettre à portée de ſon auditoire, en les préſentant d'une maniére aiſée & en apparence commune, mais ſans leur faire rien perdre de leur dignité & de leur élévation.

Idée de ſo éloquence.

Si l'on veut prendre une idée plus nette de ſon talent, on n'a qu'à ſe figurer, qu'au lieu de prêcher, il ne faiſoit que converſer & raiſonner familiérement avec ſes Auditeurs. Les penſées, les ſentimens, le ſtile, le langage, la voix, le geſte, les attitudes, tout étoit monté ſur le ton aiſé de la converſation la plus modeſte. Comme il ne ſongeoit plus à ſe faire admirer, il n'avoit rien qui étonnât l'Auditeur, qui le forçat à ſe récrier; mais il avoit le don de ſe faire écouter du commencement juſqu'à la fin, avec une ſatisfaction toujours pleine, toujours égale. L'on s'en retournoit touché, & d'autant plus pénétré, qu'on avoit ſenti le Prédicateur intimement perſuadé de ce qu'il enſeignoit. Au ſurplus la pureté de ſes mœurs, l'édification de ſa vie donnoit un merveilleux luſtre à la ſainteté de ſes diſcours.

Il eſt exilé

Aimé & eſtimé dans ſon Ordre, Dom Jérôme y remplit avec diſtinction les charges de Prieur, d'Aſſiſtant & de Viſiteur général. Mais les ennemis de ſa Congrégation ne

pouvant ſupporter l'éclat de ſon mérite, profiterent du tems favorable ſous Louis XIV. pour lui faire ſentir leur haine. La Conſtitution *Unigenitus* ſervit de prétexte. On ſavoit que Dom Jérôme, qui prêchoit depuis plus de 40 ans avec un applaudiſſement univerſel, étoit fort oppoſé à ce Décret, & qu'il étoit très-cher à Monſieur le Cardinal de Noailles qui refuſoit de le recevoir. Pour punir avec éclat l'un par l'autre, le ſaint Religieux, âgé de 77 ans, fut éxilé à Poitiers, par le crédit du Pere Tellier Confeſſeur du Roy.

Il devient Appellant & retracte la ſignature du Formulaire en chaire.

Après la mort de ce Prince, il fut rappellé à Paris, où ſon amour inviolable pour la vérité le preſſa de ſe joindre des premiers à l'Appel des quatre Evêques. Occuppé du compte terrible qu'il avoit à rendre de ſon adminiſtration & d'une longue vie, il ſe rappella ſes fautes par rapport au Formulaire. A l'âge de 16 ou 17 ans il l'avoit ſigné purement & ſimplement, chez les Picpus, ſans ſavoir dequoi il étoit queſtion. Mais dans la ſuite plus inſtruit il avoit confirmé cette ſignature, ſans s'expliquer dans le Chapitre Général des Feuillans en 1705, où on le fit ſigner à tous les Religieux. Depuis il en avoit toujours eu du ſcrupule, & pour réparer publiquement cette faute, le vénérable vieillard s'accuſa en pleine Chaire de lâcheté, & conjura avec larmes les Auditeurs de ſolliciter pour lui la divine miſéricorde, afin de lui obtenir la grace de reſtituer à la vérité tout ce qu'il lui devoit.

Dieu l'exauça, & le 14 Décembre 1719. il ſigna une Déclaration, dans laquelle il confirma de nouveau ſa ſignature par rapport à la condamnation des cinq Propoſitions; & quant au fait de Janſénius, il l'a rétracta,

parce que n'ayant jamais lu le livre de cet Evêque, il étoit ſans certitude que les Propoſitions fuſſent de lui.

Quoiqu'il prit la qualité de Doyen des Prédicateurs de Paris, il s'impoſa ſilence pour la Chaire dès le commencement de 1719 ; mais il ne ceſſa point de rendre témoignage à la vérité, malgré de nouveaux orages qui s'élevoient contr'elle. Il tomba malade dans le mois de Mars deux ans après, de la maladie dont il mourut. Son nom étoit ſur la liſte, comme ayant ſigné le renouvellement d'Appel. Lorſqu'il fut tems de lui faire recevoir le ſaint Viatique, il pria le Pere Provincial Dom Guiot, auſſi zélé que lui, de déclarer à toute la Communauté, en l'adminiſtrant, qu'il perſiſtoit dans le refus qu'il avoit fait de recevoir la Conſtitution ; qu'il renouvelloit de toute la plénitude de ſon cœur l'appel qu'il en avoit interjetté depuis quelques années au Concile Général futur, & qu'il venoit de renouveller ſur la fin de l'année 1720.

Ses témoignages pour la vérité.

Aſſemblée.

Le Provincial s'acquita de cette commiſſion ; mais Dom Jérôme ayant reçu le Cops du Seigneur & ſe ſentant fortifié par cette divine nourriture, prit lui-même la parole, & dit d'un ton ferme : » Mes Reverends Peres, ce » ſeroit une choſe effroyable & indigne d'un » Miniſtre de Jeſus-Chriſt, ſi après avoir prê- » ché la vérité, comme j'ai fait pendant l'eſ- » pace de près de ſoixante ans, ſans autre » eſpérance que celle des biens futurs, je man- » quois à lui rendre témoignage juſqu'au » dernier ſoupir, & ſi j'étois aſſez lâche pour » trahir ſes intérêts dans un temps où elle eſt » auſſi viſiblement & auſſi fortement attaquée » qu'elle l'eſt aujourd'hui. Je vous déclare

Sa délicateſſe de conſcience.

» donc une ſeconde fois que je renouvelle mon
» Appel & mes proteſtations contre toute ac-
» ceptation de la Bulle *Unigenitus* : afin de ne
» laiſſer aucun doute ſur la ſincérité de ce der-
» nier témoignage que je rends en faveur de la
» juſtice & de la vérité, il eſt bon de m'expli-
» quer ſur ce que j'ai differé un peu de tems
» à ſigner l'acte de renouvellement d'Appel
» fait à l'occaſion de l'accommodement. De
» peur qu'on ne m'attribue en cela quelques
» vues ou quelque reſpect humain, je déclare
» que ce retardement ne regarde point l'affaire
» de la Conſtitution : Je l'ai toujours crue
» mauvaiſe & pernicieuſe à la Religion. Il ne
» touche pas non plus l'accommodement, que
» je regarde auſſi comme très-préjudiciable à
» la foi, & entiérement contraire à la bonne
» foi. Mais d'une part ayant été mal informé
» par des perſonnes dont la fidélité ne me pa-
» roiſſoit pas ſuſpecte, qui m'avoient fait
» croire que l'accommodement n'étoit qu'une
» chimere & une pure ſuppoſition; & d'un au-
» tre côté apprehendant tout de ma propre foi-
» bleſſe, je m'étois perſuadé qu'il étoit à pro-
» pos de prendre quelque tems pour demander à
» Dieu ſes lumiéres & les ſecours qui mé-
» toient néceſſaires dans une affaire de cette
» importance; mais ayant été dans la ſuite
» mieux informé, j'ai agi ſans héſiter con-
» formément aux véritables diſpoſitions de
» mon cœur, & aux lumiéres de ma conſcien-
» ce. »

Son humilité.

» Je demande néanmoins pardon à Dieu &
» à toute la Communauté du mauvais exem-
» ple que j'ai pu donner dans cette occaſion.
» Au ſurplus je proteſte que je veux mourir
» dans le ſein de l'Egliſe Catholitique & dans

» la foi des vérités dont elle eſt la dépoſitai-
» re. J'exhorte en même-tems & je conjure nos
» Révérends Peres & mes Freres en Jeſus-
» Chriſt, avec toute l'ardeur de mon zéle, de
» perſiſter juſqu'à la mort dans les mêmes
» ſentimens. »

Ayant fini ſon diſcours, il perdit preſqu'auſſitôt toute connoiſſance diſtincte, & ne mourut pourtant que trois jours après, le 17 Mars 1721, âgé de 83 ans environ, dans le Couvent des Feuillans de la rue S. Honoré à Paris.

Voyez le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, le Recueil des Lettres de cachet, & l'Hiſtoire de la Conſtitution, deuxiéme Partie, §. LXIX.

PRATIQUE. Quelle différence entre un Prédicateur formé tout à loiſir par la main de Dieu dans la retraite, le jeûne, la priére, l'étude de l'Ecriture & des Peres; & ces Prédicateurs faits à la hâte, qui n'ont point d'autre école que le monde, point d'autres maîtres qu'eux-mêmes, point d'autre préparation qu'une étude toute humaine, interrompue par des converſations mondaines, par les divertiſſemens, le jeu, la bonne chére, &c.

PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, des Miniſtres de votre parole qui viennent de votre main, & non d'eux-mêmes : donnez-nous l'eſprit d'intelligence pour entrer dans votre vérité, & un cœur pour la pratiquer.

M. ROCAS

Curé.

Mort en 1721 le 23 ou 24 Mars.

Pasteur apostolique.

MONSIEUR ROCAS étoit Curé de Seillons, près S. Maximin, Diocèse d'Aix en Provence. A la tête d'une Paroisse pauvre, il menoit une vie d'une pauvreté apostolique. Le village est composé d'Habitans qui n'ont proprement ni toit ni maison. Leur retraite est dans les antres des rochers, où ils ont l'industrie de pratiquer leur petit ménage. C'est à la faveur de cette vie simple & dure de ses ouailles, que ce digne Pasteur sema avec un merveilleux fruit la parole évangelique, que Dieu prenoit plaisir d'arroser de sa main libérale. Autant étoient-ils dénués des biens de ce monde, autant sous sa conduite devinrent-ils riches dans la foi : vivement occupés des biens célestes, dont ils devoient être héritiers.

Résidence & abstinence rares.

Les exemples du zélé Ministre firent encore plus d'effet sur les esprits que ses instructions pastorales & paternelles. Pendant plus de vingt-cinq ans, d'une persévérante résidence, il ne perdit pas un seul jour de vue son cher troupeau. Pour être en état de les soulager dans ses besoins corporels, à la faveur de sa frugalité, l'espace de vingt ans il s'abstint de viande. Il n'en usa que sur la fin de sa vie ; encore fut-il contraint par ses infirmités de renoncer à son ancien & austére régime. Jamais il ne discontinua le Catéchisme qu'il faisoit à ses pau-

vres brebis tous les jours, depuis la Touſſaint juſqu'à Pâques : tems libre pour ſon peuple par la ceſſation des travaux de la campagne. C'eſt un exercice commencé, dès qu'il fut en place, & conſtamment ſoutenu juſqu'à la fin.

Appellant zélé.

Brûlant d'amour pour les vérités dont il nourriſſoit ſon peuple, il eut un zéle de douleur de les voir attaquées, obſcurcies, flétries par la Bulle *Unigenitus*. Dès qu'il eut appris l'heureuſe nouvelle de l'Appel interjetté de ce fatal Décret au Concile général, il s'empreſſa de s'unir par acte à la foule des Appellans. Juſqu'au dernier ſoupir il rendit témoignage à la vérité, non-ſeulement par ſa foi, mais encore plus par ſes mœurs & la ſainteté de ſa vie.

Sainte mort.

Quelques jours avant ſa mort, la violence de la fiévre paroiſſant redoubler les forces du corps, ne fit qu'augmenter le poids de ſes vives douleurs. Dans cette cruelle poſition, il ſouffroit avec une patience incroiable : ayant ſans ceſſe à la bouche les paroles des Pſeaumes les plus conſolantes, dont il ſavoit faire un heureux choix. Il expira en paix, lorſqu'il diſoit : *In pace in idipſum dormiam & requieſcam.* Je vais m'endormir & me repoſer paiſiblement dans le Seigneur. Le Crucifix qu'il tenoit en main, collé à ſa bouche, reçut ſon dernier ſoupir. On ne dit point ſon âge ; c'étoit en Mars 1721 qu'il mourut.

Voyez la troiſiéme Partie de l'Hiſtoire de la Conſtitution, 2 Section, §. 1. pag. 106.

PRATIQUE. Le devoir d'un bon Paſteur eſt de regarder Jeſus-Chriſt comme ſon modéle, d'étudier ſa conduite & ſon eſprit, d'imiter

ſa pauvreté, ſon humilité, ſon application, ſon zéle à ſervir les ames.

PRIERE. Nous n'aurons jamais, Seigneur, des imitateurs de votre zéle divin, ſi vous ne les formez vous-même par les moyens que vous avez preſcrits. Accordez-les aux beſoins extrêmes, & aux priéres inſtantes de votre Egliſe.

M. LAMBERT,

Docteur de Sorbonne.

Mort en 1722 le 31 Janvier.

Ses grandes qualités.

MONSIEUR JOSEPH LAMBERT Prêtre, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Prieur de S. Martin de Palaiſeau près de Paris, étoit fils de Guillaume Lambert, Maître des Comptes, & de Marie de Montchal. Il nâquit dans cette Capitale le 28 Octobre 1654. Il eut le bonheur de recevoir une éducation vraiment chrétienne, dont il ſe reſſentit toute ſa vie par la perſévérance dans le bien juſqu'au dernier ſoupir. Tout le cours de ſes diverſes études ſe fit avec grand ſuccès, par le ſoin qu'il eut d'allier, comme par indivis, la piété avec la ſcience. Il joignoit à de grandes lumiéres & à une connoiſſance profonde de l'Ecriture-Sainte & des Peres; un ardent amour pour la vérité, une vertu édifiante, une douceur aimable, une modeſtie non commune, une vie pénitente dont le pieux excès ruina de trop bonne heure ſa ſanté. Il n'en fut pas moins appliqué à un travail continuel. On va voir quelle fut ſa charité tendre pour les pauvres, &

ſon humilité ſans fard, qui aſſaiſonnoit toute ſa conduite.

A l'âge de trente ans, il prêcha dans l'Egliſe de ſaint André des Arcs à Paris, ſa Paroiſſe, & y attira un grand nombre d'Auditeurs. Les Proteſtans y accouroient en foule, & le goutoient: par la bénédiction que Dieu répandit ſur la ſemence de la parole, il eut le bonheur d'en convertir pluſieurs. Ce n'étoit pas le fruit d'une éloquence éclatante, & trop ſouvent toute humaine. Ses ſermons étoient d'un ſtile ſimple, mais nourris de l'Ecriture-Sainte & pleins d'onction. Il avoit préféré à toute autre méthode, celle des Homélies, conſacrée par l'antiquité & par l'exemple des Saints Peres. Elles ont été imprimées en ſept volumes en 1692 chez Dézaliers. Succès de ſes prédications.

Un Eccléſiaſtique ſi précieux ne pouvoit qu'être aimé & conſidéré de M. le Cardinal de Noailles, qui ſavoit ſi bien diſcerner le mérite & le mettre en lumiere. Il fut intimement uni avec pluſieurs grands Prélats, ent'autres avec M. de Brou Evêque d'Amiens, & M. de Girard Evêque de Poitiers, dont les vertus épiſcopales ont été ſi connues. Il accompagnoit M. d'Amiens dans ſes viſites, pour être ſon digne coopérateur dans l'établiſſement d'une ſainte diſcipline. Il fit tant à Paris qu'à Amiens des Conférences qui ont été imprimés ſous le titre de *Diſcours ſur la vie Eccléſiaſtique*, chez Dezaliers en 1702. Fruit naturel d'un miniſtere tout apoſtolique, où il s'eſt peint lui-même. Ses liaiſons pieuſes.

Il étoit extrémement reſpecté en Sorbonne : lorſqu'il parloit, on l'écoutoit avec un profond reſpect. Dans les temps de troubles exci- Reſpect qu'on lui portoit.

tés dans la Faculté par un eſſain de Moliniſtes, l'impreſſion de ſa rare vertu ſuſpendoit la fougue du Docteur Tourneli & de ſes adhérans animés de ſon eſprit. On peut en recueillir les diverſes circonſtances dans les *Relations de la Faculté de Sorbonne*, où l'on voit le ſage perſonnage que fit M. l'Abbé Lambert. Toutefois en 1714, lorſque les ennemis de la vérité eurent le credit d'enchaîner la Faculté par des Lettres de Cachet, pour y introduire la Bulle *Unigenitus*, le pieux Docteur fut intimidé. Il eut la foibleſſe d'opiner qu'il falloit obéir aux ordres du Roi, & qu'on ne devoit pas déliberer, *obtemperandum, non deliberandum.* Faute conſidérable dont il porta long-tems ſur la conſcience le poids penible.

Sa foibleſſe. Comment il la répare.

La Providence qui veille ſur les Elus lui fit naître l'occaſion de ſe décharger de ce lourd fardeau. Après la mort de Louis XIV. le 5 Décembre 1715 M. Lambert entre dans l'Aſſemblée avec un air de pénitent, tout gros d'enfanter l'œuvre du ſalut, en réparant la prévarication de l'année précédente. A ſon tour d'opiner, le pieux Abbé s'exprima en ces termes touchans.

» J'ai honte & je ſuis couvert de confuſion » de ce qu'épouvanté par les menaces, & trou- » blé par les clameurs de certaines perſonnes » qui répandoient la terreur & la crainte dans » les Aſſemblées tenues au ſujet de la Conſti- » tion, je n'ai pas expliqué mes ſentimens » avec toute la netteté & la fermeté que je de- » vois; & de ce que j'ai tremblé, où je ne de- » vois avoir nulle crainte. Ma conſcience m'a » juſqu'à ce jour reproché ma prévarication. » J'en demande pardon à Dieu, & à la Faculté. » *Veniam peto à Deo & à vobis.* »

Le Docteur pénitent ſe ſent chargé de honte aux yeux du Ciel & de la Terre, & Dieu le couvre d'honneur & de gloire dans l'eſprit de tous ceux qui l'entendirent. Toute l'Aſſemblée touchée, attendrie par des termes ſi humbles & ſi honorables à la vérité, ſe répandit en acclamations : dans tous les rangs les Docteurs publioient qu'une telle pénitence n'étoit pas moins glorieuſe que l'innocence même.

Heureux effet de la réparation de ſa faute.

Il fut litteralement imité dans ce bel exemple par M. Feu Curé de ſaint Gervais, qui avoit gardé le ſilence dans les Aſſemblées de 1714 ; par M. Penet qui s'étoit abſenté pour n'y prendre aucune part ; & par M. Rouſſelot, qui étant malade n'avoit pû y aſſiſter ; mais qui depuis n'y avoit fait aucune apparition : lâcheté qui alloit directement contre le ſerment que fait tout Docteur de défendre la vérité juſqu'à l'effuſion de ſon ſang.

Le zéle pour la diſcipline Eccléſiaſtique avoit précédemment fait écrire M. Lambert contre la pluralité des Benéfices. Il publia deux Lettres ſavantes, en réponſe à un Livre de M. Boileau, Docteur de Sorbonne, ſous le nom d'Abbé de *Lidicembech* ; écrit favorable à cette pluralité. Par une ſuite du même eſprit qui le pouſſoit, il s'éleva fortement en Sorbonne contre le ſcandale que donnoient au public quelques Docteurs ou Bacheliers qui mettoient dans leurs qualités au bas des Thèſes pluſieurs titres de Benéfices dont ils jouiſſoient. Il obtint de la Faculté un Statut qui condamna cette pratique, & qui déclara nulles les Thèſes où les Préſidens & Répondans ſe ſeroient nommés titulaires de plus d'un Bénéfice. On ſait combien la Sorbonne moderne

Son zéle contre la pluralité des bénéfices.

fait peu de cas de ce réglement ſi ſage.

Son amour pour la retraite & les Pauvres.

Son Prieuré de Palaiſeau fut pour lui une ſolitude où il reſpiroit l'air pur de la vérité & de la piété. Elle avoit de plus un attrait plus vif & plus touchant, depuis que par l'exhumation des corps de Port-Royal, après la deſtruction de cette ſainte Maiſon, la Paroiſſe avoit hérité des riches dépouilles de la famille des Arnaulds de l'un & de l'autre ſexe. A la vue de ce ſaint dépôt il s'animoit par le ſouvenir des vertus de ces grandes ames. C'eſt ce qui le porta les dernieres années de ſa vie à ſe conſacrer entiérement au ſervice des Pauvres. On peut bien penſer que dans la liſte des beſoins, il mettoit en tête ceux que l'attachement à la vérité avoit mis dans ce rang d'honneur.

Non content d'emploier tout le revenu de ſon Prieuré de Palaiſeau au beſoin de cette Paroiſſe, il y fonda des écoles, de même qu'en pluſieurs endroits du Royaume, & conſacra ſa plume à l'inſtruction des pauvres de la campagne, pour lequel il a compoſé pluſieurs ouvrages. Double aumône, comme on voit, dont le mérite de l'une l'emporte ſur l'autre. Son travail continuel, ſes veilles, ſa ſanté ruinée ne l'empêchoient pas de viſiter tous les jours les pauvres de S. André des Arcs, ſa Paroiſſe, dont il prenoit un ſoin particulier, & qu'il conſoloit autant par les pieuſes inſtructions qu'il leur faiſoit, que par ſes aumônes abondantes. Il étoit par ce grand trait le digne héritier de la doctrine & de la conduite éclairée de la ſainte Maiſon de Port-Royal, dont il étoit l'imitateur fidéle.

Leçon im-

Leçon importante pour les riches, ſenſi-

bles aux miſéres des pauvres ou chargés de cette bonne œuvre, mais qu'il faut exécuter d'une maniére digne de Dieu, *dignè Deo*. On érige à gros frais, on aggrandit les pieux aziles qui les recueillent. Leur corps ſoignés avec ſoin. Premiére aumône bornée au tems. La vanité peut s'en ſaiſir : elle a de quoi ſe faire un nom. Mais la ſeconde aumône plus importante, but eſſentiel de l'autre, c'eſt le ſoin des ames, c'eſt leur ſalut. Aumône eſſentielle qui ſçait, ou pour ſoi-même, ou par d'autres, leur procurer des inſtructions non ſuperficielles, mais ſolides, qui leur fait donner un pain ſpirituel pur & net, & non gâté par le levain du phariſaïſme & de l'ignorance. Sans ce nouveau ſecours, auquel doit inconteſtablement céder tout autre intérêt, on fera l'aumône *comme riche, & non comme charitable*, dit un Evêque dont l'éloquence eſt connue. C'eſt riſquer d'être *trouvé avec des œuvres qui ne ſeroient pas pleines devant Dieu*, & par conſéquent de rebut. On ſe met à couvert de ce malheur en imitant le ſaint Prêtre, dont l'ambition ne ſe portoit qu'au Ciel même.

portante aux riches.

M. Fléchier Evêque de Niſmes, apoc. 3. 2.

Il mourut le 31 Janvier 1722, univerſellemet regretté de tant de gens de bien qui le connoiſſoient, & principalement des pauvres. Son corps a été inhumé dans le cimetiére de S. André des Arcs ; & ſon cœur fut porté à Palaiſeau, pour être mis ſous le porche de l'Egliſe, ainſi qu'il l'avoit ordonné. Dernier trait de ſon humilité perſévérante juſqu'au dernier ſoupir. Nous n'aurions pas dû oublier qu'environ huit jours, c'eſt-à-dire le 12 du même mois de Décembre 1715, après la démarche de Pénitent public en Faculté,

il en écrivit le détail à un Curé du Diocèſe de Paris, de ſes intimes amis, ſans doute celui de Palaiſeau, qui avoit avec lui pluſieurs Eccléſiaſtiques de mérite. Il finit ainſi ſa Lettre. » J'aurois été bien fâché de paroître devant Dieu, ſans avoir fait cette préparation, & je ne puis aſſez le remercier » d'une grace ſi précieuſe. J'invite mes amis » à y prendre part, & pour le faire d'une manière chrétienne & ſacerdotale, je vous » prie, quand vous aurez reçu ma lettre, » la premiére fois que vous vous trouverez » aſſemblés après le dîné, ou le ſoupé, lorſque l'action de graces ſera faite, de dire » tous enſemble le *Te Deum laudamus*, à » mon intention, avec l'oraiſon pour rendre graces à Dieu; cela me fera un vrai » plaiſir. » Dans cette eſpéce de pieuſe Communauté curiale, on ne manqua pas ſans doute à payer avec lui le tribut d'une reconnoiſſance commune.

Il faut ajouter à la gloire de la grace, que ce ſaint Prêtre ſe plaignoit quelquefois aux Curés de ce canton de ce qu'ils ménageoient trop ſa bourſe, & les menaçoit d'en être reſponſables devant Dieu, s'ils laiſſoient des beſoins ſans ſecours, faute de recourir à lui. A l'Aſſemblée de la Faculté de Sorbonne, le 6 Février ſuivant, pluſieurs Docteurs firent en opinant de magnifiques éloges de cet illuſtre Confrere, à l'enterrement duquel preſque toute la Faculté avoit aſſiſté, outre un prodigieux nombre d'autres Eccléſiaſtiques.

Voyez le Supplément de Moreri en 1735, l'Hiſtoire de la Conſtitution, Tome premier & ſecond, & les Relations de Sorbonne, ſur-tout en 1715.

PRATIQUE.

PRATIQUE. Il y a grande différence de ceux qui prêchent par l'eſprit de Jeſus-Chriſt, d'avec ceux qui le font par vanité & par l'eſprit du monde. La parole ne fait rien dans la bouche du Miniſtre ſans l'onction dont Dieu l'accompagne. Elle fait tout dans la bouche de celui qui eſt oint de la grace de Dieu.

PRIERE. Seigneur employez ſur mon cœur le pouvoir ſouverain : enſeignez-le avec toute l'autorité de votre perſonne divine, & avec toute l'efficace de votre eſprit ; faites-lui porter avec amour le joug de votre Evangile.

M. DE BRAGELOGNE,

Chanoine de Paris, & Docteur de Sorbonne.

MONSIEUR DE BRAGELOGNE Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Paris, & Docteur de Sorbonne, fut moins recommandable par ſa naiſſance, que par ſa grande piété, & ſon amour intrépide pour la vérité. On a lieu de regretter d'être hors d'état de recueillir les circonſtances de ſa vie, faute de mémoires. On ſçait uniquement que cet excellent Prêtre étoit auſſi plein de l'eſprit de Port-Royal, qu'inſtruit des particularités de cette ſainte Maiſon. C'etoit la matiére favorite de ſes converſations, lorſqu'il avoit à goûter le plaiſir le plus piquant ; & il avoit le don de remuer à cet égard les cœurs les plus indifférens. Soit qu'il eut beaucoup fré-

Mort en 1722. le 19 Juillet.

Son amour pour Port-Royal.

quenté cette ſainte & ſanctifiante ſolitude ; ſoit qu'il eut formé des liaiſons intimes à Paris avec les amis les plus diſtingués qui y avoient habité, il étoit intariſſable, dès qu'il avoit l'occaſion ouverte d'en parler. Cet utile commerce ne fut pas ſtérile ; il eut pour fruit de remplir ſes devoirs de Docteur à la vue de la Bulle, lorſqu'elle ſe montra en Sorbonne avec un appareil très-menaçant. Voici les preuves de ſa ſage fermeté.

Pour la vérité. Le 4 d'Avril 1714, dans l'Aſſemblée ordinaire de la Faculté, la plus ſaine partie des Docteurs de Sorbonne demanda l'examen de la concluſion, par laquelle, le 5 Mars précédent, on prétendoit que la Conſtitution avoit été acceptée par la Faculté. M. de Bragelogne qui avoit à la main une copie de la Concluſion du 5 Mars, tirée ſur le Plumitif, & un exemplaire de la Concluſion imprimée, fit voir la différence de l'un & de l'autre, & ſe joignit à la réquiſition qu'avoit fait M. l'Abbé Bidal ſon Confrere, de vérifier le fait ſur le Plumitif. Il ajouta que puiſqu'on confondoit l'acceptation avec l'enregiſtrement de la Bulle, il proteſtoit hautement qu'il ne conſentoit, ni à l'enregiſtrement, ni à l'acceptation de la Bulle, ni à la prétendue Concluſion de la Faculté.

La voie naturelle d'en juſtifier la fidélité, étoit de conſentir à cet examen ; mais celle des Lettres de cachet parut au Syndic Le Rouge & aux Partiſans de la Conſtitution, un moyen plus court pour ſauver leur honneur. MM. Habert & Viraſſe, deux célébres Théologiens, furent exilés, le premier à Blois ſa patrie, & le ſecond à Noyon, qui étoit

ſon Diocèſe ; mais celui-ci ayant évité la ſignification de l'ordre du Roi , demeura caché juſqu'après la mort de Louis XIV. M. l'Abbé de Bragelogne & M. l'Abbé Bidal , après avoir été admonétés par des Lettres du Secrétaire d'Etat, M. de Pontchartrain, & exclus des Aſſemblés de la Faculté avec cinq autres pour le même objet , ne tardérent pas d'être exilés, l'un à S. Flour en Auvergne, l'autre à Noyon , où ils éprouvérent tous les deux de la part des Evêques, le refus de dire la Meſſe, & même d'approcher de la ſainte Table , comme les Laïques. C'étoit par complaiſance pour les volontés du P. Tellier Jéſuite , Confeſſeur du Roi, que MM. de Noyon & de S. Flour en uſoient ſi durement envers deux Abbés ſi diſtingués par leur naiſſance & leur mérite perſonnel.

Traité en excommunié dans l'exil.

La premiére fois que M. de Bragelogne voulut dire la Meſſe, il choiſit l'Egliſe des Religieuſes de la Viſitation , où il envoya prier qu'on voulût bien lui préparer des ornemens. La Supérieure un moment après lui envoya dire qu'elle le prioit d'en faire auparavant demander la permiſſion à l'Evêché. Il ne crut pas que , connu comme il étoit, & muni de plus de ſes titres & des lettres de recommandation de ſon Archevêque , M. le Cardinal de Noailles, cette permiſſion pût ſouffrir la moindre difficulté. Ainſi il ſe contenta d'envoyer ſon valet de chambre à l'Evêché. M. de S. Flour lui fit faire réponſe , qu'il étoit bien fâché de le refuſer , mais qu'il avoit des ordres pour ne lui point permettre de dire la Meſſe dans ſon Diocèſe.

Depuis ce refus, M. de Bragelogne ne fut pas long-tems à S. Flour , ſans y tomber

malade, l'air y étant très-contraire aux gens qui n'y ſont pas accoutumés. Son incommodité venant à augmenter, l'obligea à ſe retirer auprès de ſon neveu Chanoine de Brioude, pour y rétablir ſa ſanté; il écrivit en même tems en Cour, pour y rendre compte de la néceſſité, où il s'étoit trouvé de quitter le lieu de l'exil, & demander qu'on le transférât dans un autre, qui fut plus ſupportable que S. Flour. Mais on lui ordonna d'y retourner auſſitôt qu'il ſeroit en état de ſe mettre en chemin : en quoi il obéit exactement.

Second exil. A peine eut-il encore paſſé un mois à S. Flour, que ſentant de jour en jour ſa ſanté dépérir, il écrivit en Cour de nouveau. Il obtint permiſſion d'aller à Clermont dans la même Province, où il prit le lait d'aneſſe. Mais au bout de douze ou quinze jours il reçut un nouvel ordre, qui le reléguoit au Pui en Velai, dans les rudes montagnes des Cevennes en Languedoc. Il n'en revint qu'à la mort de Louis XIV, au tems de la Régence, qu'il fut comme les autres proſcrits, rappellé de ſon exil.

Outre l'appel auquel il prit part des premiers en 1717, il eut occaſion de montrer ſon ancien zéle pour la vérité avec éclat, au ſujet de l'accommodement, contre lequel il avoit réclamé, en mettant ſon nom ſur la liſte des Réappellans. Il reçut ordre de comparoître devant le Lieutenant de Police, M. de Baudri, le 7 Mars 1721, avec M. l'Abbé Bidal, frere aîné de M. l'Abbé d'Aſfeld, M. l'Abbé de Francieres, & MM. Beſoigne & Bellanger, tous Docteurs de Sorbonne. M. de Bragelogne dans ſes réponſes s'étendit plus que les

Sa comparution à la Police.

autres ; il reconnut ſa ſignature, & dit :

» J'ai cru, Monſieur, pouvoir la faire, » ſans bleſſer l'autorité temporelle, puiſque » j'ai ſigné avant que la Déclaration du Roi » fut enregiſtrée au Parlement. Quant aux mo- » tifs qui m'y ont porté, ma conſcience m'ayant » obligé dès 1714 à déclarer à la Cour que la » Bulle renverſoit la foi, la Morale de Jeſus- » Chriſt, les Libertés de l'Egliſe Gallicane, » la Hiérarchie, les Droits du Royaume, & » qu'elle attaquoit la ſûreté de la perſonne » ſacrée de nos Rois, je ne crois pas qu'il » puiſſe y avoir un accommodement ſuppor- » table là-deſſus ; d'autant plus que ce n'eſt » pas la vérité qui doit ſe courber ſous l'hom- » me, mais tout homme doit plier ſous la » Vérité. Sur les autres chefs, je répons que » je ne me ſouviens pas diſtinctement qui » m'a apporté l'acte à ſigner ; & quand je » m'en ſouviendrois, la Religion ne me per- » met pas d'être le délateur de mes Freres, » qui n'ont point péché. Enfin je ne ſçai » point en quel Greffe l'original de l'Acte a » été dépoſé. » Il ſigna enſuite ſes réponſes ſur un Regiſtre, & ſur des feuilles volantes.

Fidélité du ſecret.

Trois jours après, il écrivit une lettre à M. de Baudri, par laquelle il le remercie de la copie qu'il lui avoit envoyée de ſa Déclaration. Mais M. de Bragelogne l'ayant examinée de plus près, il crut devoir s'expliquer par la même lettre ſur un article en ces termes : » Pardonnez à la délicateſſe de » ma conſcience. Ayant fait une attention » ſérieuſe, il me paroît que ma réponſe au » premier article donneroit lieu à tirer des » conſéquences très-éloignées de ma penſée. » On m'y fait déclarer que j'ai ſigné avant

» l'enregiſtrement ; qu'ainſi je n'ai point pé-
» ché contre les loix du Royaume. Il n'y a
» rien en cela que de vrai ; mais comme on
» en pourroit conclure que ce ſeroit pécher
» contre les loix du Royaume, que de faire
» après l'enregiſtrement ce que j'ai fait, a-
» vant que la Déclaration fut enregiſtrée,
» je ſuis obligé, M. de vous déclarer par
» bonne addition, que ce n'eſt point là ma
» penſée, & qu'en fait de Religion, ſur-
» tout lorſqu'il s'agit de dogme & des véri-
» tés les plus importantes, l'autorité tem-
» porelle, toute reſpectable qu'elle ſoit en
» elle-même, ne peut point impoſer ſilence ;
» & c'eſt le cas où les Apôtres, à qui l'on
» ne demandoit que le ſilence, nous ont ap-
» pris qu'*il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux*
» *hommes*, Act. 5. 29. »

Son excluſion de la Faculté.

Au mois de Janvier 1722, ce généreux Docteur eſſuia ſon dernier combat contre les ennemis de la ſaine doctrine. Les Moliniſtes avoient pris de nouvelles forces, & commençoient à rétablir leur ancien empire en Faculté. Ils voulurent ſe vanger de la Sorbonne, qui ces dernieres années, à cauſe de leur eſprit factieux, les avoit exclus de ſon ſein au nombre de vingt-deux ; & firent par ordre de la Cour exclurre pareil nombre d'Appellans. La Lettre de cachet portoit l'excluſion de MM. Lambert, de Bragelogne, Becquereau, de Vaux & Debonnaire. Voilà ce que valut à la Faculté la rentrée du ſieur Tourneli & de ſes adhérans, dès ſon commencement. M. de Bragelogne ne tarda pas, après ſon honnorable excluſion, de conſommer ſon dernier ſacrifice, par ſa mort arrivée dans la paix du Seigneur, le 10 Juillet

1722. Le fameux M. de Romigni eut ſon Canonicat.

PRATIQUE. Quand on a à défendre la vérité, il faut obéir à l'ordre du Seigneur. Voici les auguſtes promeſſes qu'il fait. » Dites-» leur ce que je vous commanderai : n'appré-» hendez ni de paroître devant eux, ni que » je permette que vous ſoiez briſés en leur » préſence. Ils combattront contre vous, mais » ils n'auront point l'avantage ſur vous, par-» ce que je ſuis avec vous, pour vous déli-» vrer *de tous leurs efforts*, dit le Seigneur. » Telle eſt l'anchre ferme de l'eſpérance dans un Diſciple de la vérité. Jerem. 1 14.

PRIÉRE. » Maintenant, Seigneur, conſi-» dérez leurs menaces. Donnez à vos Servi-» teurs la force d'annoncer votre parole avec » une entiére liberté, » lorſque l'occaſion ſe préſentera, & que le devoir l'exige.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution I. Partie §. XXVII. pag. 152, &c. & II. Partie §. LXVII. pag. 591.

M. THIBAULT,

Prieur-Curé.

MONSIEUR THIBAULT eſt ſpécialement connu par le procès violent que lui ſuſcita feu M. le Cardinal de Biſſi, pour lui fermer l'entrée dans un Prieuré-Cure, dont il avoit ſelon les régles pris poſſeſſion canonique. M. Thibault ayant obtenu trois Arrêts du Parlement, qui le maintenoient dans ce Bénéfice, le Cardinal ne trouva pas de meilleur

Mort en 1721 le 25 Décembre.

Son exil à cauſe qu'il étoit Appellant.

expédient pour l'en éloigner, que de le faire exiler par Lettre de Cachet.

Peu content de ſon exil, il le privoit du revenu de ſa Cure par des voyes que nous ignorons ; & ce Curé, ayant obtenu vers la fin de Novembre 1720 une Sentence du Bailliage de Meaux, qui lui adjugeoit ce revenu, ſon Eminence lui en avoit fait ſignifier un Appel. M. le Regent Duc d'Orléans, touché de ſon état & de ſes beſoins, lui avoit fait donner mille livres des deniers du Roi, depuis qu'il fut exilé. M. Thibault étoit Appellant de la Bulle ; il avoit même renouvellé ſon Appel, & ce fut là ſon crime dans l'eſprit de M. de Biſſi.

Sa mort ſainte. Il tomba malade à Paris ſur la Paroiſſe de ſaint Severin : il y reçut les Sacremens de la main de M. Pinelle Curé, acccompagné de trente Eccléſiaſtiques de ſon Clergé. Après avoir communié, il dit d'un ton de voix qui fut entendu de toute l'Aſſemblée : » Je perſiſte » dans mon Appel, & ſi j'avois mille vies, je » les ſacrifierois de bon cœur pour une ſi bonne cauſe. » Il mourut le 25 Décembre jour de Noël 1722. dans de grands ſentimens de piété.

Un de ſes freres qui demeuroit à Meaux, voulut y faire célébrer un ſervice ſolennel pour le repos de ſon ame. Le jour étoit pris ; tout le monde ſe préparoit à y aſſiſter ; mais M. le Cardinal de Biſſi en ayant eu avis, fit défenſe de faire le ſervice, diſant, que *toute priere publique* étoit interdite pour un homme Hérétique, excommunié du Pape, & mort dans l'impénitence finale ; néanmoins que tout indigne qu'il étoit qu'on priât pour lui la Majeſté divine, il toléreroit par une in-

dulgence ſpéciale qu'on dit à ſon intention des Meſſes baſſes & *Secrettes*. Ainſi le pieux défunt étoit Hérétique à Meaux & Catholique à Paris.

PRATIQUE. Les ſouffrances des Juſtes en ce monde ſont un terrible préjugé de ce que doivent attendre dans l'autre leurs perſécuteurs, qui ont ici tout à ſouhait. C'eſt une grande miſéricorde d'être purifié en cette vie, & une des plus grandes marques de la colere eſt d'être abandonné à la proſpérité juſqu'à la mort.

PRIERE. Que s'éloignent donc de moi pour jamais, ô mon Dieu, les douceurs de la proſpérité du Ciel, de la faveur des hommes, & de la gloire du monde, parce qu'elles ſont incompatibles avec les vôtres, & avec les conſolations de votre eſprit.

Voyez l'hiſtoire de la Conſtitution, Partie troiſiéme, Section 6. §. LVI. Page 16.

M. BEAUBRUN,

Clerc tonſuré.

MONSIEUR CHARLES HENRI BEAUBRUN, né à Paris le 6 de Janvier 1654. ſur la Paroiſſe de ſaint-Euſtache, étoit fils de M. Beaubrun, Directeur de l'Académie Royale de Peinture à Paris, & neveu de M. Beaubrun frere de ſon pere, auſſi Peintre. Ces deux artiſtes peignoient tellement dans le même goût, & dans la même reſſemblance, que l'on ne pouvoit diſtinguer dans le même Tableau l'ouvrage de l'un de celui de l'autre. Mort en 1725 le 28 Avril.

Charles Henri Beaubrun, eut lui-même Ses talens.

beaucoup d'attrait & de gout pour la Peinture, & en général il réuſſiſſoit dans preſque tous les Arts. C'étoit un de ces génies vifs & aiſés, à qui il ſuffit preſque de vouloir approfondir quelque choſe pour s'y diſtinguer bien-tôt. Mais tous ſes talens naturels, capables de le produire dans le monde, ne l'éblouirent point. Il alla les mettre, à l'abri de la corruption qui y regne, dans le Séminaire de ſaint Charles des Miſſionnaires de ſaint Lazare, qui ſubſiſtoit alors, & où l'on a formé d'excellens éleves. C'eſt là qu'il conſacra les dons de la nature à de plus ſaints uſages, dont le ſuccès obligea ces Miſſionnaires à lui faire prendre de bonne heure la tonſure.

Il eſt tonſuré.

Il en eſt reſté à cette premiére porte de l'Etat Eccléſiaſtique, ſans qu'on l'ait pû faire aller plus loin. Il ſortit de l'école de ſaint Lazare, ayant déja l'eſprit fort orné par la connoiſſance de la Religion ; & toute ſa vie il a eu ſoin de le cultiver par une étude aſſidue des Auteurs Sacrés & profanes. Il eut l'avantage de connoître de bonne heure M. Nicole, ce ſçavant Théologien avec lequel il eut toute ſa vie une liaiſon très-étroite, & qui le fit ſon éxécuteur teſtamentaire.

Sa liaiſon avec Port-Roial.

Cette liaiſon lui procura la connoiſſance, & bien-tôt l'eſtime & l'amitié de la Maiſon ſainte de Port-Royal des Champs & de tout ceux qui la fréquentoient. Par cet utile commerce il prit un goût particulier pour l'étude de la Théologie, de la morale, & de l'hiſtoire Eccléſiaſtique. Toute la Tradition lui étoit parfaitement connue. D'un genie adroit & pénétrant, il venoit à bout de tout ce qu'il entreprenoit. Il trouvoit des expédiens à tout, & l'on pouvoit dire qu'il n'y

en avoit point, lorſqu'il n'avoit pû en trouver. On conçoit ſans peine que toutes ſes entrepriſes n'avoient que le bien de l'Egliſe & des ames pour objet.

Il étoit Concierge garde-meubles du Château de Mouſſeau, au Diocèſe de Meaux, & Contrôleur des Décimes; mais c'étoient plutôt des titres que des emplois qui lui priſſent du tems. Sous l'apparence d'une vie commune & ordinaire, il cachoit une vie pénitente, & même auſtère. Il étoit toujours égal, ſans humeur, ſans fantaiſie, d'une application continuelle, & gardoit dans ſes actions une uniformité, qui eſt ſouvent plus pénible que les macérations les plus dures. On ſait que cette uniformité eſt le caractere diſtinctif des Saints. Sa converſation étoit agréable; car il parloit bien, & avec graces. Elle étoit encore plus utile par les traits d'eſprit & d'érudition, qui lui échapoient naturellement, & par l'édification qu'il portoit partout, ayant ſoin *de tout aſſaiſonner*, ſelon l'avis de l'Apôtre, *du ſel de la diſcretion.* Col. 4.

Ses vertus

Quoique ſa famille ſe fut toujours oppoſée à ſon penchant pour la Peinture, il y réuſſiſſoit juſqu'à mériter quelquefois l'eſtime, & preſque l'admiration des connoiſſeurs. Il a eu beaucoup de part au ſens litteral & ſpirituel des Epitres de ſaint Paul, qui font partie de la grande Bible de M. le Maître de Saci. Il n'a pas été moins utile à l'édition de la Bible du même, en quatre volumes *In-folio*, & on lui doit une partie des Notes de cette édition. Son travail fut toujours très déſintereſſé, parce qu'il n'employoit ſes talens qu'au ſervice de notre ſouverain Maître. C'eſt pour-

Ses ſervice pour la vérité

quoi il ne manqua jamais dans toutes les occaſions de rendre témoignage à la vérité. Un ami tendre & zélé de Port-Royal ne pouvoit manquer de combattre pour elle, contre le funeſte Décret qui la flétrit.

Sa charité. Content du bien que la Providence lui avoit donné, il ne ſongea jamais à l'augmenter, & il en fit toujours part à ceux qui étoient dans le beſoin, & ſur-tout aux perſécutés. Il ſuffiſoit qu'on lui témoignât qu'il pouvoit être utile à quelqu'un pour qu'on le vit auſſi tôt ſe prêter à tout ce que l'on déſiroit, quand la juſtice & la vérité pouvoient s'accorder avec ſon caractere bien-faiſant & généreux.

Lorſque M. Nicole fut mort, il défendit ſa mémoire contre des Factums qui parurent imprimés ſous le nom de ſa famille, avec des notes injurieuſes à ſa mémoire. Il mit auſſi par écrit tout ce qu'il avoit vu & lû de la vie & de l'eſprit de ce Théologien, & il paroit que celui qui a donné en 1733, l'hiſtoire de la vie & des ouvrages de M. Nicole, s'eſt ſervi de ces mémoires toujours manuſcrits.

Ses écrits. M. Beaubrun, frappé de la ſainteté de M. du Cambout de Pont Chateau, fit auſſi l'hiſtoire de ſa vie, dont les mémoires, quoique d'un ſtile ſec & décharné ſont excellens. Il avoit entrepris une hiſtoire fort détaillée de toutes les Bulles & Conſtitutions données par les Papes ſur les matiéres de la grace, & une hiſtoire de Port-Royal; mais après la détention du Pere Queſnel à Malines, il confia tous ſes Manuſcrits à un ami, & depuis il ne fut plus en état de continuer ce travail. Ces mémoires ſont aujourd'hui dans la Bibliothèque du Roi de France.

L'auſtérité que M. Beaubrun pratiquoit tous les Carêmes, occaſionna la maladie dont il mourut, parcequ'ayant beaucoup ſouffert pendant le Caréme de 1723, il ne diſcontinua point ſes longs jeûnes, en ſorte qu'après Pâques il fut attaqué d'une inflammation d'entrailles très douloureuſe, & qu'il ſupporta avec beaucoup de patience & de réſignation à la volonté de Dieu. Il mourut le 28 d'Avril de la même année, ſur les quatre heures après midi, & fut inhumé le lendemain matin au bas de l'aîle gauche de l'Egliſe de ſaint Euſtache ſa Paroiſſe. Il n'avoit que 67. ans. Sa mort cauſée par le jeûne.

Voyez les additions au ſupplément de Moreri de 1735.

PRATIQUE. *Trouvez-vous dans l'Aſſemblée des (ſages) viellards, & uniſſez-vous de cœur à leur ſageſſe, afin que vous puiſſiez écouter tout ce qu'ils vous diront de Dieu, & que vous ne laiſſiez perdre aucune de leurs excellentes paroles.* C'eſt l'avis du Saint-Eſprit qui tombe ſur la lecture des Peres de l'Egliſe. *Si vous voyez un homme ſenſé allez le trouver dès le point du jour, & que votre pied preſſe ſouvent le ſeuil de ſa porte.* Eccléſiaſt. 6. 35. 36.

PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, des amis qui ſoient ſelon votre cœur; dont la ſociété nous ſerve uniquement pour le ſalut & tout ce qui y conduit.

DOM DE VERSO

Chartreux.

Mort en 1723 le 26 Juin.

DOM NICOLAS DE VERSON, Chartreux, né à Rouen en Nor d'une honnête famille, entra chez les treux à l'âge de vingt-deux ans, & fit ſion dans la Maiſon de Bourbon lez-G

Ses études chrétiennes.

Comme il avoit un fort bon eſprit & coup de diſpoſition pour les ſciences, rens, gens riches, dont il étoit très ai firent peu à peu, avec la permiſſion Supérieurs, une Bibliothèque conſidér lui procurérent une cellule des plus c des. Dieu prit ſoin de lui faire expi faute.

Avec ce ſecours de Livres, Dom donna à l'étude des Langues, de l'Ecri de la Tradition des SS. Peres tout qui lui reſtoit après une exacte aſſidu exercices de la Religion. Souvent il ſur le ſommeil ce qu'il n'oſoit déro Chœur; ce qui ſervit à le remplir abondamment de la ſcience des vérités chrétiennes. Il paſſa 35 ans dans cette étude perſévérante, ſoutenue par les vertus de la retraite & de la pénitence. Peu de Chartreux ont fait plus d'honneur à l'Ordre; peu ont é é plus eſtimés, plus chéris de leurs Supérieurs. Il ne perdit l'amour & l'eſtime de ceux-ci qu'à cauſe de la Conſtitution *Unigenitus*.

Dès 1710, il n'avoit ſigné de Formulaire qu'avec la diſtinction du Fait & du Doit. Le

Prieur de ce tems là, amateur de la paix, s'en contenta. A l'arrivée de la Bulle, il en fit une étude sérieuse, & ne fut pas long-tems à prendre son parti. » J'ai lu (écrit-il à un ami) la » Constitution du Pape, & j'en ait été consterné. La foi de nos Peres y est nettement con» damnée. On nous y prêche un nouvel Evan» gile. Il faut mourir plutôt que de la recevoir. » Dieu nous en fasse la grace. »

Idée qu'il a de la Bulle.

Pour se préparer au combat de la foi, il suspendit ses études ordinaires, pour suivre & approfondir davantage les vérités contestées. Ses amis de Paris l'informoient de tout & lui procuroient les Ecrits faits de part & d'autre. La charité de Jesus-Christ le pressoit. Il écrivit aux personnes de sa connoissance, & à plusieurs Chartreux pour les encourager à la défense des vérités flétries par la Bulle. Son zéle contr'elle eut lieu de se développer, lorsque M. d'Evreux son Evêque Diocésain, envoya dans cette Chartreuse son Mandement d'acceptation. Dom Nicolas déclara à son Prieur à plusieurs reprises qu'il ne prenoit nulle part à ce Mandement ni à l'acceptation de la Bulle : témoignage qui ne sortit point de l'enceinte du Monastere.

Son opposition & son appel.

Il n'eut pas plutôt appris l'Appel des quatre Evêques, & l'adhésion d'une foule d'Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers, qu'il adhéra à cet Appel. Il le motiva énergiquement de l'exemple des anciens solitaires qui rompoient les barriéres de leur retraite pour secourir les Catoliques, durant les grandes héréſies de l'Arianisme, du Nestorianisme, de l'Eutichianisme, du Monotelisme, des Iconoclastes &c. Cet Appel fut connu de ses Supérieurs : il en fit part à plusieurs de ses

confreres, en les invitant à cette démarche. Son zéle fut fecond: il fut imité par pluſieurs qui écrivirent des Lettres très-fortes à leur Général. On ſait quel en a été le ſuccès, par la retraite forcée d'une trentaine parmi les Catholiques de Hollande en 1725.

Quand il fut queſtion de l'Accommodement pratiqué entre les Evêques en Mars 1720, il écrivit à un ami de Paris qui l'inſtruiſoit de toutes ſes circonſtances: » Cette » prétendue conciliation des Evêques ne fait » qu'ajouter de nouvelles plaies à l'Egliſe, & » rendre ſes maux incurables.... Les Appellans » demeureront-ils dans le ſilence? Je penſe » qu'il eſt néceſſaire de rendre quelque nou» veau témoignage à la vérité opprimée. »

Il ne manqua pas de le faire, dès qu'il eut appris le nouvel Appel publié par les quatre Evêques. Mais a la vue des liſtes des Réappellans, il fut ſurpris de n'y pas voir ſon nom, puiſque ſes ſentimens étoient aſſez connus. Mais ſon ami de confiance, auquel il s'en plaignit, lui écrivit de Paris qu'on n'inſcrivoit le nom de perſonne ſur les liſtes qu'on ne l'eut poſitivement demandé, & que d'ailleurs on ne vouloit y mettre ni Chartreux, ni Religieux dont les Superieurs étoient trop prévenus pour la Bulle: qu'au reſte il ſeroit ſeul de ſon Ordre dans cet eſpéce d'enrôlement, & que cette ſolitude faiſoit trembler pour lui ſes meilleurs amis.

Ardeur de à foi.

» Je ſai fort mauvais gré à ces Meſſieurs, » (répondit il à ſon ami) de m'avoir privé » du bonheur de voir mon nom dans la » premiére liſte, & de me déclarer des pre» miers pour la vérité: mais je leur ſai en» core plus mauvais gré de me vouloir priver

» de cette ſeconde gloire, après m'avoir ravi » la premiére. J'ai ſupputé & conté ſur mon » bureau, avant que d'entrer dans la carriere » des Appellans. J'ai dès-lors prévu tous les » dangers où m'expoſeroit dans la ſuite cette » démarche ; mais j'ai conſacré mon repos & » ma vie pour cette cauſe. Quand il m'arri- » veroit quelque chagrin de la part de mes Su- » perieurs, je n'aurois que ce à quoi j'ai tâ- » ché de me préparer, depuis que la Bulle a » paru. Dès-lors mon parti étoit pris de mou- » rir pour cette cauſe, s'il le falloit. La raiſon » qu'on apporte que je ſerois le ſeul Char- » treux, dont le nom ſe trouvât ſur la liſte, » loin de m'effraier eſt un nouveau motif » qui m'engage à me déclarer, pour tâcher » de lever l'oppobre qui rejailliroit ſur-tout » l'Ordre, s'il ne s'y trouvoit aucun Religieux, » qui unit ſa voix à celle de tant de généreux » Athletes. En un mot, ſi on perſiſte à me » refuſer la grace que je demande avec tant » d'inſtance, jeſpere trouver des amis aſſez » charitables, pour faire imprimer à part » mon acte de Proteſtation. »

Fanatiſme des faux freres.

On fut donc forcé de mettre ſon nom ſur la ſeconde liſte des Réappellans. Il écrivit pluſieurs fois à ſon Général, pour juſtifier les motifs de ſa démarche publique. Eſpéroit-il de calmer l'eſprit de Dom de Mongeſſon, dont le dévouement pour la Bulle étoit exceſſif ? En général les Chartreux de Gaillon n'eſtimoient cette malheureuſe piece que ce qu'elle valoit ; mais parmi eux ils avoient deux faux freres, vrais boute-feux de la Maiſon. A leur ignorance & à leur entêtement pouſſé juſqu'à l'extravagance, ils ajoutoient les qualifications d'hérétiques, d'excommuniés &c. ſur qui-

conque ne penſoit pas comme eux, & multiplioient en perfides délateurs les Lettres les plus calomnieuſes au Général contre leurs confreres. Dom Nicolas y tenoit le premier rang.

Cette Maiſon étant ainſi compoſée, les Viſiteurs en conſéquence s'y rendirent au commencement de 1722. Ces deux Religieux Bulliſtes ſaiſirent l'occaſion pour dénoncer ſinguliérement Dom Nicolas de Verſon & Dom Paul Viennot Vicaire. Ce dernier s'expliqua avec les Viſiteurs dans une entrevue particuliere, ſans diſſimuler ſon éloignement pour la Bulle. On attendit le Chapitre général après Pâque de la même année pour ſévir contre lui. Alors il fut dépoſé de l'Office de Vicaire. Depuis en 1725 il s'eſt retiré en Hollande avec ſes autres confreres, fugitifs de la perſécution.

Exil de D. Nicolas.

Il paroit que Dom Nicolas étoit le principal objet de la viſite. Les ſachant inſtruits de ſon Appel, il alla au devant d'eux, & leur expliqua les raiſons du parti qu'il avoit pris. Il crut devoir être content d'eux, parce qu'ils l'avoient écouté tranquillement; mais vers la fin de la viſite, ils lui ſignifierent un ordre qui le releguoit à Val-profonde, petite Maiſon de Bourgogne. La Communauté fut moins étonnée du coup, qu'édifiée de la tranquilité d'eſprit avec laquelle Dom Nicolas le reçut. Il partit deux jours après accompagné d'un Frere de la Maiſon: paſſa par Paris; où ſes Confreres, qui penſoient de même que lui, le reçurent comme un confeſſeur de Jeſus-Chriſt. Il n'y fut que vingt-quatre heures, & dans ce peu de tems, il fut viſité par pluſieurs perſonnes, qui ſe firent une conſolation de voir en lui un Chartreux Appellant, & exilé à cauſe de ſon Appel.

Au ſortir de la Chartreuſe de Paris, il alla voir un ami, qui ſenſible aux mauvais traitemens qui l'attendoient à Val profonde, lui fit enviſager la file de maux que pourroit lui attirer ſon éxil, & lui offroit un azile, où il ſeroit à l'abri des pourſuites de ſes Supérieurs, au cas qu'il crut devoir ne pas s'y expoſer. Dom Nicolas remercia tendrement l'ami de ſes offres obligeantes, & lui dit entr'autres choſes.

Son courage intrepide.

» M. je comprens que j'aurai peut être beaucoup à ſouffrir dans mon éxil; mais je comprens auſſi que je ne ſaurois ſouffrir pour une meilleure cauſe, & que j'ai beſoin de ce nouveau Baptême, pour expier les fautes de ma jeuneſſe, & celles que j'ai contractées dans ma ſolitude, où je vous avouerai bonnement que j'ai eu trop de commodités, & que je n'ai pas ſuivi toutes les régles de la pauvreté religieuſe. Je vois maintenant que Dieu a des deſſeins de miſéricorde ſur moi, & qu'il veut me ſauver, puiſqu'il me dégage de tous ces liens qui m'empêchoient d'aller à lui ſelon l'étendue des vœux que j'ai faits en entrant dans l'Ordre des Chartreux. Je ſai bien que l'eſprit de cét Ordre eſt fort déchu, & que les Religieux y menent communément une vie bien différente de leur premiére Inſtitution. Mais ceux qui connoiſſent l'eſprit des Fondateurs, doivent ſe roidir contre le torrent, & s'attacher à pratiquer ſcrupuleuſement leur régle. Je dois donc embraſſer avec joie le moyen que Dieu a daigné me ménager, de vivre en véritable Chartreux; car je ne l'aurois pû faire à Gaillon, où j'étois trop bien. J'y avois une céllule fort

» commode, une Bibliothèque conſidérable, & » mille agrémens que me procuroient des » parens qui m'aimoient beaucoup, & qui al- » loient au devant de tous mes beſoins. J'a- » vois encore un coup beſoin que Dieu » rompît tous ces liens, & qu'il me conduiſît » dans une vraie ſolitude, où je puiſſe prati- » quer mes vœux dans toute leur étendue. » J'eſpere trouver à Val-profonde ce qui me » manquoit à Gaillon, c'eſt-à-dire, une gran- » de retraite, & peu de commodités pour la » vie préſente.....

Cet ami ne put s'empêcher de verſer des larmes en entendant un diſcours ſi plein de foi. Il ſe rappella ce que dit ſaint Paul aux Fidéles de Ceſarée, chapitre 21. des Actes des Apôtres. Il ſe contenta d'embraſſer avec tendreſſe Dom Nicolas, & de lui dire : *Domini volontas fiat* : Que la volonté du Seigneur ſoit faite.

Idée du lieu de ſon exil.

Dom Nicolas, quoiqu'un peu incommodé, & malgré la rigueur de la ſaiſon, ſe mit en route pour Val-profonde, où il arriva au commencement de Fevrier. Cette Maiſon compoſée de ſept ou huit Religieux, eſt à deux lieues de Joigni en Bourgogne, au fond d'une vallée très-étroite, entre deux montagnes fort élevées, & couvertes de Bois de haute futaies. Le haut du Jardin eſt au niveau du toit de l'Egliſe. On eſt obligé d'en changer les Religieux de tems en tems : ils y contractent pour l'ordinaire diverſes infirmités, qui obligent les Supérieurs à les envoyer dans les villes pour les y faire traiter.

» Les chambres, (diſoit Dom Nicolas dans » une de ſes Lettres) ſont très-triſtes & mal- » propres : on y manque de tout : tout menace

» ruine.... La cellule que j'habite ne vaut » gueres mieux qu'une priſon, pour ſa mal- » propreté.... Les gens, (ajoute-t-il) avec » qui je ſuis, ſont encore pires, & ſont de » véritables perſécuteurs, & dignes d'un tel mé- » tier : gens ignorans, prévénus, ſans bon » ſens & ſans raiſon. Ils ne ſavent pas ce que » c'eſt que la Conſtitution, & ils crient qu'il » faut lui rendre une obéiſſance aveugle.... Zèle furieux. » L'un deux me diſoit qu'il aimeroit mieux » être damné avec le Pape, que d'être ſauvé » avec les Appellans. Le Vicaire me dit l'autre » jour : *on ne vous demande qu'une choſe : re-* » *cevez la Conſtitution, & croyez-en tout ce* » *que vous voudrez.*

Dans une autre Lettre, Dom Nicolas marquoit ainſi ſes diſpoſitions : » Je vis avec » cela en paix & en joie, dans une ſolitude » entiére, ne voyant perſonne..... Je vous » prie de prier notre Seigneur qu'il me faſſe » la grace de me ſoutenir dans la défenſe de » la vérité. Je proteſte que je croirois renon- » cer à l'Evangile, ſi je recevois la Conſtitu- » tion. »

Dans cette grande ſolitude Dom de Verſon auroit bien voulu ſe conſoler & ſe ſoutenir par la lecture. Comme il ne trouvoit point de livres à Val-profonde, il pria le Prieur de Gaillon de lui envoyer ceux qu'il y avoit laiſſés ; mais ce Prieur obtint un ordre du Révérend Pere qui le lui défendit. C'eſt ce qu'il dit dans une Lettre à un ami à qui il écrit ſa peine ſur ce refus. » J'avoue (lui dit-il) que je » ne m'attendois pas au refus que mes Supé- » rieurs viennent de me faire de m'envoyer » mes livres ; & je ne puis vous cacher que » ce refus ne me ſoit bien douloureux, dans

» là privation où je me trouve ici de toute » conſolation humaine. Mais je ſens par là » peine que je ſouffre de ce refus, que cette » privation étoit néceſſaire pour bien des rai- » ſons que vous pourez deviner, & qui en- » trent ſans doute dans l'ordre des deſſeins de » miſéricorde que Dieu a ſur moi. Deman- » dez au Seigneur pour moi la grace de met- » tre tout à profit pour mon Salut. Il me reſ- » te encore une Bible & les Réflexions mora- » les (du Pere Queſnel ſur le Nouveau Teſ- » tament.) En voilà ſuffiſamment pour en- » tretenir un Solitaire, & pour le conſoler de » toute autre perte. »

Cependant, quelque prévenu que fut ſon Prieur Dom Innocent Renon, il le traita avec aſſez d'humanité dans les commencemens. Il lui permit de faire ſes fonctions durant huit mois, & les Confeſſeurs auſquels il s'adreſſoit, l'entendoient ſans difficulté; mais depuis ce tems-là on changea de conduite à ſon égard, & perſonne ne voulut plus le confeſſer, diſant qu'il étoit rébelle à l'Egliſe, Hérétique, Schiſmatique &c. Les Religieux toutefois convenoient qu'à l'exception de ſon refus de la Bulle, qu'ils taxoient d'entête- ment ſans exemple, on ne pouvoit trouver un Prêtre plus édifiant, plus régulier, plus pieux & de meilleur commerce. Telle eſt la force de la vérité & de la piété : elle arrache de ſes ennemis même le tribut de louanges qui lui eſt du.

Son éloge par ſes ennemis.

Dom Prieur Innocent Renon avoit été long- tems à l'armée. Il en conſervoit encore toutes les maximes, le ton, & trop ſouvent même le langage, juſqu'à ne pas plus reſpecter le nom de Dieu qu'un militaire peu dévot. Il

n'avoit fait aucune étude, & tout ſon ſymbole ſe réduiſoit à croire le Pape infaillible, ſans ſavoir ce qu'il avoit dit. La gazette des menſonges, alors fabriquée par les Jéſuites de Lion, qui les lui faiſoient tenir exactement, étoient pour lui l'Evangile de ſa foi. Quelle épreuve pour un homme d'eſprit, qui avoit beaucoup lu, d'avoir à faire a des gens de cette trempe ?

Il y avoit déja près de trois mois, au commencement de Janvier 1723, qu'il n'avoit pu ſe confeſſer, & cependant on lui permettoit encore de dire la Meſſe, & de faire à ſon tour l'office de Diacre. Dans une lettre à la fin de Décembre, Dom Nicolas diſoit qu'il en avoit reçu une du Révérend Pere, (c'eſt le Général de l'Ordre) où il étoit traité d'excommunié, d'hérétique, de rebelle à l'Egliſe, de vaſe de colére, &c. Il parle ainſi dans une autre : » Notre Pere Prieur s'écha- Sa paix ad-
» pa de me dire que je pourrois craindre mirable.
» quelque choſe de pis, & il me dit que
» notre Général approuvoit fort ſa conduite
» à mon égard. Avec tout cela (pourſuit-il)
» je vis content & en paix & en joie, auſſi
» gai que ſi j'étois dans le lieu le plus a-
» gréable, & parmi les converſations les plus
» douces & les plus aimables. J'eſpére de la
» miſéricorde de Dieu que les mauvais rai-
» ſonnemens ne me feront point abandonner
» la vérité, & je vous dis en vérité que ſi
» j'étois aſſez malheureux pour recevoir la
» Conſtitution, je croirois avoir renoncé à
» Jeſus-Chriſt & à ſon ſaint Evangile. »

Voyant approcher la Fête de Pâques, il fit un nouvel effort pour obtenir d'être entendu en confeſſion. Il demanda cette grace

à D. Prieur en plein Chapitre, & D. Prieur lui répondit qu'il ne pouvoit l'entendre étant excommunié. D. Nicolas répondit ſimplement que Jeſus-Chriſt ſeroit leur juge. Un quart-d'heure avant la Meſſe, où tous les Religieux devoient communier de ſa main, le Prieur alla trouver D. Nicolas, & lui dit: que s'il ſe préſentoit à la Communion, elle lui ſeroit refuſée. Il lui défendit en même-tems de faire la fonction de Diacre, pour laquelle il étoit en tour. D. Nicolas le pria de permettre qu'il fit cette fonction, ajoutant qu'il étoit réſolu de remplir ſes devoirs, tant qu'il pourroit.

Refus public à la ſainte Table.

Il ſe préſenta en effet pour faire Diacre, & le Prieur n'oſa pas l'en empêcher; mais il lui refuſa publiquement la communion, & cependant il lui laiſſa dire la Meſſe les Fêtes de Pâques. Il y avoit alors ſix mois que D. Nicolas n'avoit pu ſe confeſſer, & cette privation étoit fort douloureuſe pour lui; mais la Providence lui préſenta l'occaſion de ſe confeſſer à un Curé du voiſinage, & il en profita. La choſe étant venue à la connoiſſance du Prieur, il en fit grand bruit, & reſſerra de plus en plus ſon priſonnier.

La nouvelle du Décret *Quo zelo*, étant arrivée à Val-profonde, D. Nicolas en fut très-affligé, & il s'en expliqua ainſi dans une lettre du 10 Mai. » Voilà une Ordonnance » que notre Chapitre général vient de faire » contre les Appellans, qu'on peut appeller un » Tocſin qui ſonne pour commencer une per» ſécution outrée; ainſi je m'attends à avoir pis que je n'ai. » Nous ne voyons pas ce qu'il fit au ſujet de la lecture de ce Décret, à laquelle

laquelle il ne put aſſiſter, parce qu'il étoit malade.

Sa ſanté s'affoiblit peu de tems après qu'il fut à Val-profonde; & il tomba dangereuſement malade vers la fin d'Avril, d'une colique violente, qui fut ſuivie de la diſſenterie. On lui refuſa dans cette maladie du vin vieux qu'on avoit dans la maiſon, quoique celui qu'on lui donnoit fut très-verd, & qu'il ne put en uſer, au rapport du Médecin & du Chirurgien, ſans l'expoſer à une mort certaine. Un homme du voiſinage eut la charité de lui en envoyer de meilleur.

Autres duretés.

» J'ai été traité (dit-il lui-même dans une » Lettre du 11 Mai) avec une dureté qui » alloit juſqu'à la cruauté... Pendant trois » ſemaines que j'ai été allité, aucun Reli» gieux n'eſt entré dans ma chambre, quoi» qu'ils y fuſſent obligés par leurs charges. » Il n'y avoit que le Religieux qui va à S. » Julien (à Rouen) qui m'a rendu beau» coup de ſervices. » Dans une autre Lettre de même date, & qui eſt la derniere qu'on ait reçue de lui, il parle ainſi: » Tout ma» lade & abbatu que je ſuis, je ſuis fort en » paix & fort tranquille, & je fais à mes » perſécuteurs toute l'honnêteté dont je ſuis » capable. »

Cependant la maladie le reprit avec plus de violence qu'auparavant. Le Prieur voulut d'abord ſe perſuader que ce n'étoit rien; mais ayant compris depuis que le malade étoit en danger, il lui fit dire qu'il pouvoit choiſir dans la maiſon le Religieux à qui il voudroit ſe confeſſer. Dom Nicolas en choiſit un qui étoit depuis peu à Val-profonde, & qui lui parut plus modéré que les autres. Ce

Religieux ne voulut le confeſſer qu'après qu'il auroit écrit & ſigné de ſa main la Déclaration ſuivante, & Dom Nicolas y conſentit par le déſir de recevoir les Sacremens avant de mourir.

» J'ai appellé au futur Concile général de » la Conſtitution *Unigenitus*. J'ai cru que ce » que Dieu m'a donné de lumiére & ma » conſcience demandoient cela de moi. Mais » le ſouverain Tribunal de l'Egliſe, auquel » j'ai appellé, n'ayant pas encore décidé là- » deſſus, & tout homme ſe pouvant trom- » per, en cas que malgré mes bonnes in- » tentions, il y ait en cela quelque faute » de ma part, j'en demande pardon à Dieu » de tout mon cœur; & je ſacrifie là-deſ- » ſus mes foibles lumiéres au déſir que j'ai » de recevoir les Sacremens de l'Egliſe Ca- » tholique, Apoſtolique & Romaine, dans » laquelle j'ai toujours vêcu & veux mou- » rir. »

Voici ce qu'écrivit là-deſſus, une année après, un Chartreux qui avoit paſſé par Val-profonde. » J'ai appris d'original, que » lorſque Dom Nicolas ſigna cette Profeſſion » de foi qui nous a déplu, il avoit preſ- » que perdu connoiſſance, & qu'il avoit eu » beaucoup de peine à tranſcrire juſqu'au bout » le modéle qui avoit été fabriqué exprès, » comme vous l'avez vu, pour lui pouvoir » adminiſtrer les Sacremens: que le Prieur » cependant n'avoit pas encore été content, & » avoit envoyé ſur le champ à ſix lieues de- » là, la Profeſſion de foi a examiner, & » qu'on lui avoit répondu qu'elle n'étoit pas » ſuffiſante. »

La diſtance de ſix lieues de Val-profonde

ſemble marquer Auxerre, où il y a des Jéſuites, avec leſquels Dom Prieur pouvoit être en rélation, puiſqu'il recevoit en preſent des gazettes menſongéres de ceux de Lyon. Quoiqu'il en ſoit, Dom Prieur s'en tint à cette réponſe; mais le Religieux que Dom Nicolas avoit choiſi pour Confeſſeur, & qui ne vouloit pas le laiſſer mourir ſans Sacremens, l'engagea à ſigner une ſeconde Profeſſion de foi datée du 25 Juin (veille de ſa mort) la même que M. Ravechet fit à Rennes avant ſa mort en 1717, & que nous avons rapportée à ſon article. Comme elle confirme l'Appel, loin de le retracter, Dom Prieur en fut encore moins content que de la premiére, & il jugea que Dom Nicolas, de qui on ne pouvoit tirer rien de plus, devoit mourir ſans Sacremens. Il a cru en effet que ce ſaint Religieux étoit mort ſans les avoir reçus; mais la Providence ménagea encore cette conſolation à Dom Nicolas; & le Confeſſeur lui-même lui donna les Sacremens à l'inſçu du Prieur & du Vicaire. Sa profeſſion de foi.

Dom de Verſon mourut le lendemain 26 Juin 1723. Il s'étoit levé ce jour-là même, & il avoit marché dans ſa cellule; mais ſur les trois heures après-midi, ſe trouvant plus accablé, il ſe mit ſur ſa couche, & dans l'inſtant il perdit connoiſſance. Il expira quatre heures après, comme s'il eut été dans le ſommeil le plus tranquille. Quand il fut mort, la Communauté délibéra ſur ſon enterement, & il fut réſolu de l'inhumer dans le cimetiére comme les autres Religieux, attendu qu'il n'y avoit point de ſentence ni de cenſure prononcée contre lui. Le Prieur fit faire la foſſe dans un coin écarté du ci- Sa mort tranquille.

metiére où on n'enterroit plus perſonne. La cérémonie s'en fit le 27 Juin, & le Prieur de Val-profonde en donna avis à celui de Gillon en ces termes : *Dom Nicolas eſt mort dans ſon opiniâtreté & dans ſes erreurs : cependant nous l'avons enterré comme ſi de rien n'étoit.* On le priva toutefois des priéres de l'Ordre, en n'envoyant point ſon billet mortuaire dans les maiſons, & ce devoir de charité lui fut encore refuſé par le Chapitre Général de l'année ſuivante. Telle eſt parmi les Chartreux la premiére ſainte victime, que l'ignorance & le faux zéle ont immolée à la Bulle *Unigenitus*. On en verra pluſieurs autres dans la ſuite.

Refus ſchiſmatique.

PRATIQUE. L'homme charnel ne peut s'imaginer que Dieu aime ceux qu'il laiſſe ſouffrir : que celui qu'il exerce par les afflictions puiſſe mettre en lui ſa confiance : qu'une ame crucifiée puiſſe avoir Dieu pour pere. C'eſt l'héréſie des gens charnels, qui veulent jouir des douceurs de la vie, & qui en font leur paradis, auſſi-bien dans le Cloître que dans le monde.

PRIERE. Soiez béni, Seigneur, de ce que vous m'avez appris par la foi, que la croix eſt un don de votre amour, le fondement de notre confiance, la marque des enfans légitimes, & le titre qui donne droit à l'héritage & au Royaume du Pere céleſte. Faites que j'aime ce que je crois.

Voyez la Lettre d'un Chartreux à un de ſes amis, 14 pag. in-4°. du 16 Août 1723, & l'Hiſtoire de la Conſtitution, troiſiéme Partie, 3e. Section §. XXXI. p. 33, & 7e. Section, §. LXXIII. p. 33. &c.

M. L'OUAIL,

Prieur d'Auzai.

MONSIEUR LOUAIL, Prieur d'Auzai, Prêtre du Diocèſe du Mans, nâquit à Mayence dans le Maine. Dès ſon enfance il fut élevé auprès de M. l'Abbé de Louvois, pour l'animer dans les études qui leur étoient communes. Un tel compagnon, digne du choix qu'on en avoit fait, lui fut extrémement utile pour avancer de concert dans la ſcience & dans la piété. Il travailloit avec lui ſur les queſtions de Théologie, dont ils prenoient les leçons en Sorbonne. Mais il s'arrêta au Baccalauréat, qu'il ne voulut point prendre, parce qu'il falloit ſigner le Formulaire.

Mort en 1714 le 3 Mars.

Son éloignement du Formulaire.

Cette délicateſſe de conſcience fut un exemple, mais non une loi pour ce jeune Abbé de qualité, qui pour devenir Docteur, continua ſes études avec une diſtinction digne de ſa naiſſance. Ce fut apparamment dans ces circonſtances que M. Louail eut le bonheur de demeurer quelque tems au Prieuré de Villers avec M. le Tourneux, titulaire de ce bénéfice. Sous un ſi grand Maître, il ſe forma de plus en plus à la ſolide piété & à la ſcience Eccléſiaſtique. Ce fut là proprement l'époque où il ſe mit à acquerir les connoiſſances qui le rendirent un très-habile Théologien. Il en tira encore l'avantage incomparable d'entrer en liaiſon avec les amis de la ſainte Maiſon de Port-Royal des Champs, pour la quelle il eut

Sa liaiſon avec M. le Tourneux.

un attachement inviolable, en lui donnant en tout tems toute ſorte de preuves de ſon affection.

M. le Tellier Archevêque de Reims, bon connoiſſeur du mérite, inſtruit du grand ſavoir de M. Louail, eut ſoin de le revendiquer comme un bien de la famille, & de l'attacher de nouveau à l'Abbé de Louvois ſon neveu, pour le perfectionner dans ſes études Théologiques. Il le lui donna pour compagnon dans ſon voyage d'Italie qui ne fut que d'un an. Cet Abbé revêtu du titre de Bibliothécaire du Roi, quoique aſſez jeune, fit un voyage en homme de Lettres, qui l'regardoit moins comme un amuſement, ſelon le goût ordinaire, que comme une continuation d'études. Dans toutes les villes par où ils paſſerent il ramaſſa plus de trois mille volumes qui manquoient à la Bibliothêque du Roi. M. Louail le ſeconda puiſſamment dans cette ſavante recherche. Il ne le quitta point dans les fonctions de Grand-Vicaire que lui fit exercer dans le Diocèſe de Reims M. l'Archevêque le Tellier ſon oncle. Lorſque cet illuſtre Abbé fut nommé en 1717 à l'Evêché de Clermont, il n'auroit pas manqué de l'aſſocier aux grands travaux de l'Epiſcopat, dont il étoit réſolu de remplir tous les devoirs, ſi les vives douleurs de la pierre dont il étoit atteint depuis deux ans, ne l'euſſent forcé de renoncer à cette charge redoutable. Il en mourut ſous la taille un an après. M. l'Abbé de Louvois qu'il n'avoit jamais quitté, lui donna par ſon Teſtament des marques de ſa reconnoiſſance. Il lui aſſigna une penſion aſſez conſidérable pour fournir à tous ſes beſoins.

Il va en Italie.

Lorſqu'on le vit libre de tout engagement,

deux Prélats, différemment diſtingués dans l'Egliſe, firent, pour l'attacher à leur ſervice, de fortes tentatives. Perſonne, ce ſemble, ne pouvoit mieux y réſſiur, à en juger par ſes Lettres preſſantes, que le grand Colbert Evêde Montpellier. Rien de plus ingénieux, rien de plus inſinuant, que ce qu'il lui dit, en lui faiſant les offres les plus ſortables, pour l'engager à l'aider dans le gouvernement de ſon Diocèſe. Il n'y réuſſit pas, peut-être par la même raiſon, comme on le voit dans l'Eloge Hiſtorique de ce Prélat, qui portoit M. Croz ſon Secretaire à le vouloir quitter, c'eſt-à-dire, la ſomptuoſité de ſa table & ſes ameublemens.

Il eſt recherché par deux Prélats.

M. le Cardinal de Noailles, ayant perdu M. Borzon ſon Secretaire pour les affaires d'Italie en 1720, on lui propoſa M. Louail pour cette place, & il l'avoit arrêté; mais l'accommodement conclu par ce Prélat en faveur de la Bulle détermina M. Louail à y renoncer. Il crut que Dieu ne demandoit plus de lui de s'engager auprès d'aucune perſonne élevée en dignité dans l'Egliſe. Il reſta dans ſa retraite qu'il s'étoit déja formée ſur la Paroiſſe de ſaint Etienne du Mont, depuis la mort de M. l'Abbé de Louvois.

Ses grandes vertus.

Sa droiture & ſa candeur lui avoient attiré beaucoup d'amis, auſquels il étoit toujours prêt à rendre ſervice. Prêtre vraiment digne d'offrir à Dieu l'hoſtie ſans tache, il joignoit à l'innocence des mœurs & à une piété tendre un vif amour pour la vérité. Il lui rendit témoignage des premiers en toute occaſion, lorſqu'il fut queſtion de la Bulle *Unigenitus* ſoit par l'Appel, ſoit par le renouvellement d'Appel au Concile général. Il employa toujours ſa bourſe & ſon crédit pour ſecourir

ceux qui ſouffroient pour la vérité, & les ſût dédomager des ſacrifices qu'ils avoient fait par leur fidélité inviolable.

Son amour pour les pauvres.

Tout ſon tems ſur la Paroiſſe de ſaint Etienne étoit partagé entre l'étude, la priere & le ſoin des pauvres qu'il aimoit très tendrement. Il les ſecouroit avec un zéle infatigable dans les beſoins de l'ame, par des inſtructions proportionnées à leur état, & dans les beſoins du corps par des charités, qui paroiſſoient quelquefois aller au delà de ſes facultés. Ceux qui vouloient ſe donner à Dieu, trouvoient dans ſes lumieres & ſa charité un guide expérimenté qui dans la direction des ames conduiſoit dans les voies ſures du ſalut.

Sa mort.

Etant tombé malade au mois de Fevrier, conſumé de fatigues & chargé de bonnes œuvres, il demanda les Sacremens. Mais avant de recevoir le ſaint Viatique, il renouvella ſon Appel au futur Concile & tous les actes qu'il avoit faits en conſéquence. Il s'endormit enſuite du ſommeil des juſtes le troiſiéme jour de Mars 1724. Son corps repoſe à ſaint Etienne du Mont.

Entr'autres Ouvrages dont on le croit Auteur, c'eſt lui qui a fait la premiere Partie, pour les deux tiers, de l'hiſtoire de la Conſtitution *Unigenitus* imprimée depuis ſa mort, & l'hiſtoire abrégée du Janſéniſme, avec Mademoiſelle de Joncoux qui a traduit Vendrok.

Voyez le ſuplement du Necrologe de Port-Royal, à l'article de M. Louail; ce même article dans le ſupplément de Moreri en 1725, & l'hiſtoire de la Conſtitution troiſiéme partie §. LXXXIX.

Apocal. 2. 5.

PRATIQUE. *Gardez bien*, dit J. C. dans l'Apocalypſe, *ce que vous avez, juſqu'à ce que*

je vienne. Tenons-nous-en aux anciennes vérités ; l'Egliſe n'en connoît point de nouvelles. La foi eſt immuable : celle qui a été annoncée dès le commencement, & ſur laquelle l'Egliſe a été fondée ſera toujours la même, juſqu'à ce que l'Auteur de la foi paroiſſe.

PRIERE. Voilà notre devoir, Seigneur : c'eſt votre Eſprit qui nous l'a fait connoître : & c'eſt de cet Eſprit même que nous attendons la grace de l'accomplir.

LE RE'VE'REND PERE DE LESPINASSE,

Prêtre de l'Oraroire.

LE REVEREND PERE DE LESPINASSE, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, étoit connu par ſon grand talent pour les Miſſions. Il s'attachoit principalement à en faire uſage dans les petits Bourgs & à la campagne. Par ce choix tout apoſtolique, qui le rendoit conforme à Jeſus-Chriſt, qui dit lui-même de ſa Miſſion, que *le Seigneur l'a envoyé annoncer l'Evangile aux pauvres*, il en éprouvoit les fatigues & les incommodités. Uſant de la plus ſimple nourriture telle que du pain & du fromage, comme les Païſans, il couchoit ſouvent, après les travaux du Miniſtere, ſur la paille dans une grange. Il avoit la politeſſe qu'il tenoit de ſa premiére éducation, & l'humilité qu'il avoit unie au caractére Sacerdotal. Le Corps dont il a été juſqu'à la

Mort en 1724 le 9 Avril.

Ses vertus.

Luc 4. 17.

vieilleſſe, eſt ſeul en état de fournir bien d'autres preuves de ſon mérite ſingulier.

Sa maladie. Il étoit Appellant avec grande connoiſſance de cauſe, & avoit au dedans & au dehors de la Congrégation la réputation d'un ſaint. Deux jours avant ſa mort il pria ſon neveu de voir ce qui lui reſtoit d'argent pour le diſtribuer aux pauvres, diſant qu'il vouloit mourir ſans avoir le dernier ſou. Il ne s'y trouva que dix livres, outre vingt cinq livres que ſon fermier lui aporta le même jour. Il étoit tombé malade chez ce neuveu dans ſon Château de Pebeyre en Limouſin, Diocèſe de Tulles. Le Curé de ſaint Perdoux ſa Paroiſſe, ſon Confeſſeur, fut appellé pour l'entendre; il le fit & lui adminiſtra les derniers Sacremens.

Ce Curé étoit un Conſtitutionaire, tout dévoué aux Jéſuites. Ces Peres l'avoient ſouvent allarmé ſur les ſentimens de ſon pénitent. A leur ſollicitation il avoit tiré cinq ou ſix mois auparavant une Déclaration du Pere de Leſpinaſſe, portant qu'il condamnoit toutes les erreurs que l'Egliſe avoit condamnées, & croyoit toutes les vérités qu'elle avoit reçues. Mais il n'avoit montré à perſonne cet Acte, dont les Jéſuites n'auroient pas été gens à ſe contenter.

Tentatives pour le ſéduire. Dans le tems de la maladie il avoit en main une révocation d'Appel toute dreſſée par les Jéſuites, à deſſein de la faire ſigner au Pere de Leſpinaſſe, après lui avoir énergiquement déclaré que ſans cette condition il ne pouvoit l'abſourdre. Le Curé y étoit tout réſolu : il fut même apuié dans ſes vues par un Cordelier qui paſſa par Pebeyre, & qu'on y retint pour aſſiſter le malade, quand le Curé ne pouvoit s'y trouver.

Ils s'en ouvrirent à M. de Pebeyre neveu de l'Oratorien : ils vont à diverſes repriſes voir le malade, ayant à chaque fois comme ſur les levres la propoſition à lui faire ; mais dès qu'ils l'approchent, ils ſont l'un & l'autre ſi édifiés, ſi ſaiſis des ſentimens de piété du malade, qui continuellement avoit un Crucifix collé ſur ſa bouche, qu'ils n'oſoient jamais lui parler de rétractation d'Appel. Ces tentatives des ſéducteurs & ce puiſſant exorciſme du moribond durerent les huit jours de ſa maladie, qui ſe termina par ſa mort le Dimanche des Rameaux 9 Avril 1724. Charman ſpectacle.

Dès qu'il eut rendu l'eſprit, les voilà l'un & l'autre à ſe répandre en éloges. *Il n'a pas beſoin de priéres*, dit le Cordelier de bonne foi. *Que l'on diſe ce qu'on voudra de la Conſtitution*, reprit le Curé avec candeur, *le Pere de Leſpinaſſe eſt un Saint.* M. de Pebeyre vouloit le faire enterrer dans la Chapelle de ſon Château ; mais il ſe rendit aux inſtances du Curé de S. Perdoux, qui le revendiqua pour ſon Egliſe, parce qu'il regardoit ce dépôt comme une précieuſe relique ; & même pour ôter aux mal-intentionnés tout prétexte de publier qu'on lui auroit refuſé la ſépulture dans l'Egliſe Paroiſſiale. Eloge d défunt.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 3e. Partie, 8e. Section §. XC. p. 75.

Pratique. L'amour des commodités de la vie eſt un grand obſtacle à l'œuvre de Dieu dans un Miſſionnaire & un Miniſtre de l'Evangile, parce que les pauvres, qui ne les peuvent donner, ſont ceux avec qui il a plus à faire pour le ſalut ; & que les riches, qui ont toutes leurs aiſes, ſont plus capables d'en inſpirer la cupidité aux Miniſtres, que les Miniſtres de les en détacher.

PRIERE. Donnez à votre Egliſe, Seigneur, des Miniſtres dont la vie ſoutienne la parole qu'ils annoncent ; qui aiment & pratiquent la pauvreté avec les pauvres, pour acquérir les biens éternels dans leur compagnie.

M. DE LANGLE,

Evêque de Boulogne.

ſort en 1724 12 Avril.

MESSIRE PIERRE DE LANGLE, Evêque de Boulogne ſur mer en Picardie, étoit d'une famille diſtinguée dans la ville d'Evreux en Normandie. Il fit ſes premiéres études dans cette ville, & les acheva à Paris. Il y entra dans la Maiſon & Société de Navarre, où il eut pour confrere le célébre Bénigne Boſſuet, depuis Evêque de Meaux, avec qui il fût toujours uni d'une étroite amitié; liaiſon qui, faiſant l'éloge de ſon mérite, lui fut extrêmement utile. Il prit le bonnet de Docteur en 1670. Ce fut M. Boſſuet, ſi bon connoiſſeur, qui l'attira à la Cour, & le fit choiſir pour Précepteur de M. le Comte de Toulouſe : ce Prince ſon éléve ne fit pas peu d'honneur aux ſoins de ſon excellent Maître. M. de Langle, plein de piété & de lumiéres, brilla par ſa vertu & par ſes talens à la Cour, où elle fut reſpectée, & il n'a point ceſſé de recevoir des marques de la bonté & de l'eſtime du feu Roi Louis XIV. juſqu'à l'affaire de la Conſtitution *Unigenitus*.

Sa liaiſon ec le grand ſſuet.

Il devient êque.

Avant ſon élévation à l'Epiſcopat, il avoit exercé pendant plus de vingt ans à Evreux ſucceſſivement les fonctions de Pénitencier,

d'Official & de Grand-Vicaire, après la mort de ſon oncle & de ſon parrain Jacques de Langle, mort en 1678, dont le canonicat lui fut donné ſous l'Epiſcopat de M. de Maupas. Il fut Agent du Clergé à la place de M. Colbert de Croiſſy, ſi connu ſous le titre d'Evêque de Montpellier, & en 1698, ayant été nommé Evêque de Boulogne, il fut ſacré le 14 de Décembre de la même année, jour de S. Folquin, Evêque de Terouanne, dont l'Evêché de Boulogne eſt une portion & un démembrement.

Les premiéres années de ſon Epiſcopat ſe paſſérent dans des travaux incroyables. Il ne ſe couchoit qu'à une heure après minuit, & quelquefois plus tard, & ſe levoit dès les quatre heures. Il entroit dans tous les détails, & dans tous les beſoins de ſon Diocèſe, voulant tout connoître par lui-même. Infatigable dans ſes viſites paſtorales, il ne manquoit jamais de catéchiſer durant pluſieurs heures les peuples qui venoient en foule pour être confirmés; au moyen de quoi il jugeoit du travail & des talens des Curés pour l'inſtruction de leurs ouailles. Ses travaux apoſtoliques.

Les perſonnes les plus robuſtes, aſſociées à ſes viſites, ne pouvoient ſuivre l'ardeur de ſon zéle. On l'a vu juſqu'à trois ou quatre heures après-midi catéchiſer, & donner le Sacrement de Confirmation, ſans qu'il eut encore ni bu ni mangé: quelquefois même il alloit juſqu'au ſoir ſans rien prendre. Sa nourriture ordinaire pendant le jour conſiſtoit dans quelques viandes très-communes, qui ne demandent aucun apprêt, qu'il faiſoit porter avec lui. Les Curés qui ſe mettoient en dépenſe pour le recevoir avoient la mortifi-

cation de ne lui rien voir manger de tout ce qu'ils avoient fait préparer. Il partoit dès les quatre heures du matin, & ne revenoit qu'à huit heures du ſoir, ſans ſe repoſer après le ſoûper. Il veilloit juſqu'à minuit & une heure pour dreſſer ſes procès-verbaux de viſite.

Fruits de ſes travaux.

Dès qu'il eut pris connoiſſance par lui-même de tous les beſoins de ſon Diocèſe, il dreſſa de nouveaux Statuts, il convoqua un Synode général pour les y faire publier. Son zéle, ſa vigilance & ſon application continuelle ne furent pas ſans fruit. Bientôt il eut la conſolation de voir ſon Diocèſe prendre une nouvelle face; & la diſcipline & la régularité ſe renouveller dans le Clergé.

Il inſpira une nouvelle ardeur pour les Conférences Eccléſiaſtiques, moyen infaillible d'entretenir dans le Clergé l'amour de l'étude & de ſes devoirs. Les troubles cauſés par la Bulle, en ayant interrompu l'uſage, il alloit faire un nouveau Mandement pour les faire revivre, quand la mort nous l'enleva. Son but étoit d'exciter fortement les Eccléſiaſtiques à l'étude des Livres ſaints: & ceux qui auroient plus de capacité, à la lecture des Peres de l'Egliſe, & ſur-tout de S. Cyprien & de S. Auguſtin. L'expérience lui avoit fait toucher au doigt quelle abondance de lumiére répandoit dans les jeunes Eccléſiaſtiques cette ſorte d'étude. Il le vit avec joie dans des conférences qu'il fit faire pendant cinq années dans ſa Chapelle Epiſcopale, où il aſſiſtoit de tems en tems, pour animer les jeunes gens, & ſoutenir le bien. A Evreux, il avoit été témoin des grands fruits de celles qu'avoit établies M. de Maupas.

Etudes Eccléſiaſtiques.

Dans ſon Séminaire, l'un des deux Profeſſeurs n'enſeignoit ſelon ce plan que l'Ecriture-Sainte : au Collége, non-ſeulement les Profeſſeurs de Théologie & de Philoſophie, mais même less Régent d'Humanités commençoient toujours leurs leçons par expliquer quelque trait de l'Ecriture, pour inculquer à la jeuneſſe l'amour de cette parole céleſte. Ce goût ſe communiquoit au peuple, auquel on faiſoit un devoir de lire le ſaint Evangile. C'eſt à quoi exhortoient fortement les Prédicateurs & les Confeſſeurs. Les enfans au Catéchiſme récitoient les Epîtres & les Evangiles. Pour en faciliter la lecture, le Prélat répandoit dans ſon Diocèſe grand nombre de nouveaux Teſtamens.

Les Monaſtéres des Religieuſes lui doivent le maintien de la diſcipline réguliére qu'elles ont obſervée. Les viſites exactes qu'il y fit dès le commencement de ſon Epiſcopat, les ſtatuts & réglemens qu'il y laiſſa, l'abolition de divers abus qu'il y trouva, ſon attention à entrer dans tous les beſoins, & à répondre même à toutes les lettres qu'il en recevoit, dès qu'elle le méritoient : tout cela, dis-je, contribua beaucoup à faire prendre aux Monaſtéres une nouvelle forme.

S'il en faiſoit tant pour les Religieuſes, il n'avoit garde de négliger les beſoins des Curés & des Eccléſiaſtiques qui le conſultoient. Il ſe donnoit toujours la peine de leur répondre lui-même, & rarement s'en déchargeoit-il ſur ſes Grands-Vicaires. Cette conduite lui attiroit la confiance de ſon Clergé qui l'aimoit & le reſpectoit ſincérement.

En tous tems il ſe montroit le pere des pauvres qu'il ſe faiſoit un devoir indiſpen- Ses grandes aumônes.

ſable d'aſſiſter dans leurs miſéres. En 1709, il vendit ſa vaiſſelle d'argent, & en donna le prix à l'Hôpital de Boulogne & au Séminaire. La plus grande partie de ſes aumônes ſe faiſoit en ſecret, & il tâchoit d'en dérober la connoiſſance autant qu'il le pouvoit : l'averſion pour les louanges l'obligeoit d'en uſer ainſi : redevable de l'exemple, il ſembloit étendre trop le voile, pour couvrir ces bonnes œuvres. Il payoit les penſions des jeunes filles auſquelles il faiſoit donner une éducation chrétienne, & il fit des biens conſidérables à une Communauté qui en prenoit ſoin.

Il donna l'année avant ſa mort à l'Hopital une ſomme de mille écus, & autant à celui de la ville d'Evreux quelques mois après. Par ſon Teſtament il a fait ſes légataires univerſels l'Hopital & le Seminaire de Boulogne, laiſſant ſa Biblothèque au Collége des Peres de l'Oratoire, qui lui avoient preſque toujours fourni d'excellens Prédicateurs pour les ſtations d'Avent & de Carême.

Quelques ſemaines avant ſa derniere maladie, il avoit donné une ſomme de cent piſtoles pour commencer à aſſiſter ceux qui avoient perdu leurs biens dans l'incendie de la petite Ville de Pernes en Artois. Il devoit immédiatement après Pâques aller lui-même ſur les lieux pour conſoler ce pauvre peuple, & lui procurer de nouveaux ſoulagemens. Des Religieux Mendians ſoulevés contre lui ont reçu de lui par une main étrangere une rente annuelle, dont ils ignoroient la ſource, juſqu'à ce que la mort l'ait fait tarir. C'étoit litterallement pratiquer l'Evangile vis-à-vis de ſes ennemis. Recevoit-il quelque argent, il

ne reſtoit pas long-tems entre ſes mains : ſoit par lui-même, ſoit par autrui il faiſoit de très-grandes charités.

Amateur des Pauvres, il ne l'étoit pas moins de la pauvreté. Ses meubles, ſon lit, ſon équipage, ſes Domeſtiques, rien n'attiroit les regards, ſinon que tout étoit ſimple & modeſte. On trouvoit même que ſes Domeſtiques auroient pû être vêtus plus décemment. Il ne ſe traitoit pas mieux que les autres : on peut dire qu'il obſervoit à la lettre le *Vilem ſuppellectilem* du Canon du quatriéme Concile de Cartage : ſes habits étoient recouſus, & avoient des piéces en divers endroits. On aura peine à croire que, quand il eſt mort, il ſe ſervit encore de ceux qu'il fit faire lorſqu'il fut fait Evêque vingt-ſix ans auparavant. Sa Garde-Robe faiſoit elle ſeule ſon éloge ſur l'article de la pauvreté. Son amour pour la pauvreté.

Dans un voyage qu'il fit à Reims pour une Aſſemblée Provinciale, ſon Secretaire, qui le vit habillé d'une maniere à lui faire quelque peine, ne pût s'empêcher de lui dire, en regardant ſes bas pleins de coutures & ſon chapeau fort uſé, que ſans donner dans le faſte il pouvoit en avoir de meilleurs. » Nous » ne devons point être glorieux, répondit » le Prélat : je ſçai que j'ai de quoi m'habiller » proprement : mais il faut imiter la pau» vreté de Jeſus-Chriſt en quelque choſe. »

Dans une autre occaſion étant en Caroſſe avec un Evêque qu'il aimoit tendrement, il s'aperçut que ce Prélat avoit un manteau doublé d'un fort beau velours rouge. M. de Boulogne, voulant lui en faire un petit reproche, affecta de s'éloigner de lui, en ſe ſerrant : » *J'apprehende*, lui dit-il, *Monſeigneur, de gâter votre manteau.* Avis charitable.

Il avoit dit auſſi pluſieurs fois que ſi le Roi lui avoit fait l'honneur de l'inviter pour la cérémonie de ſon Sacre, il y auroit été dans le même équipage qu'il avoit & dans les mêmes habits. Il ſavoit mieux que perſonne en quoi conſiſtoit la grandeur d'un Evêque, & qu'elle n'emprunte rien de l'éclat qui ſert à relever les grandeurs de la terre.

Condeſcendance paſtorale.

Il ſoutenoit ſa dignité, quand il le falloit, mais jamais aux dépends des maximes de l'Evangile. Un Gentil-homme diſtingué de ſon Diocèſe, de qui le Prélat avoit cru avoir lieu de ſe plainde ſur des récits infidéles qu'on lui avoit faits, & qui prétendoit de ſon côté avoir droit de ſe plaindre du Prélat, ne pouvoit gagner ſur lui-même de faire la premiere démarche, & de venir voir ſon Evêque. M. de Boulogne informé de ſa délicateſſe, l'alla voir dès le lendemain, & lui demanda ſon amitié en des termes qui attendrirent tellement ce Gentil-homme d'un cœur excellent & de beaucoup de mérite, qu'il ſe vit forcé d'avouer à ſa confuſion que ſon Evêque ne pouvoit choiſir de moyen plus propre à le ramener, & à lui faire ſentir le tort qu'il avoit eu de s'être privé ſi long-tems de l'honneur & du plaiſir de le voir. Depuis ce tems ce Gentil-homme eſt demeuré inviolablement attaché à M. de Boulogne, & il n'a ceſſé de publier par tout la maniere ſi chrétienne, dont il en avoit uſé envers lui.

Sa conduite particuliére.

Jamais homme ne s'en fit moins accroire. Sa converſation étoit aiſée, & n'avoit rien de gênant. On ne s'appercevoit qu'il étoit Evêque, que parce qu'il ne ſortoit rien de lui qui ne fût Epiſcopal. Ses diſcours, ſes actions, ſa conduite, tout étoit dans l'ordre. Il avoit eu

dès ſa jeuneſſe des mœurs pures & innocentes, dont il ne s'eſt jamais démenti. Tout jeu étoit interdit dans ſa Maiſon Epiſcopale. Il ne recevoit jamais d'aſſemblées de Dames, & n'en vouloit point voir qu'en viſites très-ſérieuſes & peu fréquentes; & s'il donnoit à manger à quelques-unes, c'étoit dans des occaſions très-rares, & uniquement quand il étoit obligé de loger quelque Dames de conſidération. Les années ſe paſſoient ſans que cela arrivât une ſeule fois. S'il apprenoit que quelqu'un de ſes Domeſtiques ſe dérangeât, il étoit renvoyé ſur le champ. Tous les ſoirs il ſe trouvoit à la priere publique. On la leur faiſoit tous les matins, & le Catechiſme deux fois par ſemaine.

Sa conſcience délicate.

Sa foi paroiſſoit d'une maniére ſenſible, quand il prioit : il le faiſoit toujours avec un recueillement intérieur & un air pénétré de la grandeur de celui qu'il ſervoit. Il aimoit ſon devoir, & préféroit ſes obligations à toutes choſes. Il avoit le cœur droit & la conſcience ſi délicate, que dès qu'il la croyoit intérreſſée rien n'étoit capable de lui faire aller contre ce qu'elle lui dictoit. C'eſt une louange que ſes propres ennemis lui ont rendue après ſa mort. *Il n'a jamais refuſé*, diſoient ils, *que ce qu'il a cru que ſa conſcience ne lui permettoit pas d'accorder.*

Il avoit pour maxime de ne point donner de Bénéfices à ceux qui les demandoient pour eux-mêmes. S'il ſçavoit qu'ils le fiſſent ſolliciter, ils étoienr exclus ſur le champ. Toutes les Puiſſances de la terre ne l'auroient jamais pû obliger à donner un Bénéfice à un homme qu'il en croyoit indigne. Il vouloit être abſolument indépendant dans les fonctions de ſon

Miniſtére, & ne recevoit la loi que de celui à qui il étoit obligé d'en rendre compte.

Ses ſoins à s'inſtruire des vérités.

Toute l'Egliſe a été témoin de ſon grand amour pour la vérité. Il l'aimoit en effet ſincérement & ardemment. Lorſque les conteſtations au ſujet de la Bulle *Unigenitus* commencérent à s'échauffer, il crut qu'il n'avoit point de devoir plus important que d'approfondir les matiéres qui y étoient traitées, ou qui y avoient rapport. Il ne négligea aucun moyen de s'inſtruire, perſuadé qu'il ne ſavoit pas tout, & qu'il pouvoit encore apprendre à l'âge de ſeptuagenaire; il conſulta, il examina, il diſcuta les matiéres avec un ſoin & une application des plus grandes. S'il avoit quelques ſentimens qui ne fuſſent pas conformes à la vérité, il les ſoutenoit tant qu'il croioit qu'il n'avoit pas tort; mais dès qu'une fois elle ſe montroit, il ſe rendoit avec la docilité d'un enfant, & l'embraſſoit de tout ſon cœur. Ce qui étoit d'autant plus admirable en lui, que ſon inclination le portoit à être attaché à ſes ſentimens.

Sa foi vive en Dieu.

Il évitoit avec ſoin tout ce qui auroit pu affoiblir en lui cet amour de la vérité. Quelquefois on s'étonnoit, que dans les traverſes qui lui arrivoient, il n'avoit pas recours aux perſonnes de la premiére conſidération, dont il auroit pu employer le crédit & l'autorité pour ſe défendre; mais la crainte de les acheter par quelque affoibliſſement, qu'on auroit mis pour prix de ce qu'il auroit obtenu en partie, faiſoit qu'il aimoit mieux ſe paſſer de tout appui humain, pour n'attendre de ſecours que de Dieu ſeul. C'eſt dans cette vue qu'il avoit renoncé à demander aucune grace pour l'avancement de Meſſieurs ſes neveux.

Parce qu'il aimoit la vérité, il aimoit l'Egliſe, qui en eſt la colonne & l'appui ; ſes maux étoient les ſiens, ſes victoires faiſoient ſa joie. Inſenſible à tout, il n'étoit touché que des intérêts de cette Mere commune des fidéles. S'il trouvoit un Eccléſiaſtique froid ſur les maux de l'Egliſe, il ne pouvoit le ſouffrir ; mais il n'avoit pas de plus grande conſolation, que quand il voyoit qu'on étoit touché comme lui, & qu'on avoit quelque ardeur pour la vérité.

Ses démarches pour la vérité.

L'intrépidité avec laquelle il en prit la défenſe, lui mérita la diſgrace de la Cour juſqu'à trois fois au moins, par des ordres de rélégation dans ſon Diocèſe : 1°. pour s'être uni avec M. le Cardinal de Noailles & d'autres Evêques en 1714. ſous Louis XIV. 2°. Après la publication de l'Appel en 1717. Et enfin en 1720, pour s'être oppoſé au malheureux accommodement du Cardinal de Noailles, qui n'en recueillit que honte & de nouveaux chagrins. M. de Langle eut d'aſſez grands maux à ſouffrir dans ſon Diocèſe par le ſoulévement des eſprits mutins ; mais la conſolation qu'il trouvoit en Jeſus-Chriſt fut beaucoup plus grande.

S. Grégoire de Nazianze dit ſouvent au ſujet des fureurs de l'Arianiſme, qu'après avoir apporté à Conſtantinople, dont on l'avoit fait Evêque, le riche préſent de la vraie foi, le peuple ne lui avoit rendu que des pierres. Seulement il ſe plaint qu'on les a mal adreſſées, parce qu'il n'a été bleſſé qu'à des endroits dont les bleſſures n'étoient pas mortelles. » Des femmes, dit-il en un autre lieu, » remarquables par la baſſeſſe de leur naiſ- » ſance, foulant aux pieds, à la honte de

» tout le genre humain, la pudeur ordinaire » de leur ſexe, alloient en triomphe au mi- » lieu de la ville, comme ſi elles euſſent vou- » lu inſulter à la nature: leurs mains étoient » armées de pierres au lieu de boucliers: leurs » yeux ne reſpiroient que le carnage, & leurs » regards que l'impudence. » Voilà ce que la ſéduction inſpiroit à des Chrétiens.

Telle fut la poſition où ſe trouva dans ſes viſites en 1720 M. de Boulogne. Il eut ſujet de prendre le langage du ſaint Docteur de l'Egliſe Grecque. Au 21 Août ayant indiqué celle de la Paroiſſe de Quernes en Artois, il part le matin d'une Abbaye à deux lieues. A ſon entrée dans le village, il apperçoit une centaine de femmes & filles armées de pierres, de bâtons & de fourches, pour l'empêcher d'entrer dans l'Egliſe. Pour les calmer il leur parle avec douceur, mais en vain: celles qui furent à portée de l'entendre ſe plaignoient avec fierté: » Com- » ment, diſoient-elles, on nous envoye un » gueux de Curé, un parpaillot, un hérétique, » an damné, un Janſéniſte, &c. Non, » dit le Prélat, il n'eſt pas ce que vous di- » tes. Allez, lui répliquoient-elles, vous l'ê- » tes vous-même. »

Il court riſque de la vie.

A ce cri de guerre, elles ſe mettent en devoir de l'aſſommer à coups de pierres; ſans les gens de M. de Boulogne, qui les empêchoient d'approcher, on auroit vu du tragique. Pluſieurs devenues maîtreſſes du cimetière, en détachent du mur les pierres, & parmi les juremens mêlés d'injures atroces, elles les lancent contre le Prélat. M. de Boulogne dont le caractére n'étoit pas timide, à la vue de ſon Aumônier frappé dans les reins d'un coup

de pierre, bat en retraite, pour ne pas augmenter le désordre. Leur fureur ne s'en irrite pas moins ; elles le poursuivent près d'une lieue à coups de pierres & de bâtons. Presque tous ses domestiques en sont atteints ; son valet de chambre est notablement blessé au bras, la litiére du Prélat enfoncée : il ne fut épargné que par le courage de ceux de sa suite à éloigner ces femmes des portiéres : Insulte bien concertée, en ce qu'on ne vit que des femmes & des filles dans cet acte d'hostilité. On vit seulement aux maisons & au coin des haies quelques hommes, avec des instrumens en main, prêts à venir au secours, en cas de résistance des gens du Prélat. Précaution inutile, on ne venoit pas pour cela. . . . . .

M. de Boulogne, prêt à faire sa visite pour le même sujet, dans la Paroisse de Reci, dont les Habitans refusoient le Curé comme ceux de Quernes, apprit qu'on l'y attendoit avec le même appareil de guerre : ainsi il retourna à l'Abbaye dont il étoit parti le matin. Ce fut-là qu'il apprit que les Habitans de Quernes, comme des furieux étoient entrés dans l'Eglise, tandis que le Curé célébroit la Messe : que le Curé n'avoit pu se tirer de leurs mains qu'en abregeant le sacrifice, consommant les deux espéces, jettant sa Chasuble dans la Sacristie, & s'enfuiant dans sa maison avec le reste des ornemens. Loin d'y être en sûreté, il fut obligé de s'enfuir par une porte de derriére, toujours poursuivi par ses Paroissiens pendant près d'une lieue. Cette scéne n'étoit pas la seule essuiée par le Curé : plusieurs fois il avoit été outragé, chassé par ses Paroissiens.

Fureur des Schismatiques.

Ceux-ci eurent pour apologiſte M. Languet alors Evêque de Soiſſons.

M. de Boulogne n'employa contr'eux que les armes ſpirituelles d'une Inſtruction autant paternelle que Paſtorale. Elle eut moins d'effet qu'une compagnie de Grenadiers, envoyée par M. le Régent Duc d'Orléans, pour réduire ces forcenés, qui implorérent avec un grand repentir la protection du Prélat. Il les reçut charitablement, & apprit d'eux d'où leur venoit cet eſprit de fanatiſme. Ils répondirent avec ſimplicité que c'étoit *des Jeſuites & des Capucins* de la Ville d'Aire, auſſi-bien que des *Freres Quêteurs* qui viennent dans leurs Paroiſſes. Aveux conſtatés par le Procès-Verbal qui en fut dreſſé & imprimé. Les eſprits étant appaiſés, M. de Boulogne obtint la délivrance de cette garniſon de Soldats.

Conduite des Moines.

Après cette mine ſourde des Religieux révoltés, ils eurent le crédit de faire écrire M. de la Vrilliere à M. de Langle, qu'il eut à accorder les pouvoirs de prêcher & de confeſſer aux Minimes & aux Capucins de la Ville de Calais, & qu'en cas de refus, le Curé de cette Ville Réappellant auroit une Lettre de Cachet; M. Caton le Curé fut en effet exilé à Soiſſons; mais étant mort en chemin à Paris le 11. Mars 1721, il ſe trouva à l'enterrement du Confeſſeur de Jeſus-Chriſt plus de deux cens Eccléſiaſtiques en ſurplis, & un plus grand nombre en manteau long.

L'année ſuivante on parla d'un Concile Provincial de la Métropole de Reims contre M. de Boulogne, & M. l'Evêque de Senlis d'alors prit la hardieſſe de le propoſer au Cardinal du Bois, devenu Miniſtre: Celui-ci du ton plus que militaire qu'on lui connoiſſoit, lui

lui dit : » De qui me parlez-vous-là ? M. de » Boulogne eſt un Prélat reſpectable par ſon » âge, & vous n'êtes qu'un jeune homme en » comparaiſon : il eſt ſçavant & vous un igno- » rant : il eſt homme de bien, & vous n'êtes » qu'un. . . . . »

Menace d'un Concil Provincial.

Cependant en 1723 le nouvel Archevêque de Reims, M. de Guemené Rohan, ne craignit point d'entrer en lice, tout jeune qu'il étoit, contre ce vénérable Vieillard, en prenant fait & cauſe pour les Moines interdits. Il n'en retira au tribunal du public que la confuſion d'avoir des réponſes humiliantes du plus ancien Evêque de ſa Métropole. Le Concile Provincial dont il ne craignit pas de le menacer, auroit ſervi de modéle au Brigandage d'Embrun, ſi l'on n'avoit pas eu d'égard aux incommodités & à la caducité de l'âge du Prélat.

Plus occupé de la grandeur des jugemens de Dieu que de celui des hommes, il appréhendoit que tandis que les gens de bien le louoient pour une partie du bien qu'ils lui voyoient faire, il ne fut puni de Dieu pour celui qu'il ne faiſoit pas, quoiqu'il n'y eut peut-être pas d'Evêque qui eut moins de vuide dans ſa vie. Souvent il pleuroit dans cette vue terrible. Il entra dans le Carême avec cette vive crainte.

Son eſprit de pénitence.

Aux repréſentations de ſes Grands-Vicaires, qu'il auroit dû ſe ménager davantage, il leur répondoit : » Plus je ſuis près de paroître de- » vant Dieu, plus je dois m'y préparer par la » pénitence & l'expiation de mes fautes. Mais » Monſeigneur, lui diſoit-on, vous pourriez, » ſans bleſſer votre conſcience, avoir plus » d'égards à nos déſirs. Eh bien, repliquoit-

» il, je mangerai donc ſeul déſormais dans » ma chambre. »

Etant ſujet à des ardeurs d'urine, on ne pût obtenir que dans le Carême il fit uſage du Thé, quoique néceſſaire. Féves, lentilles, moruë, un peu de ris ou de bouillie, ce furent là ſes ſeuls mets. Il écrivoit continuellement, ſe couchoit très tard, ſe levoit de grand matin, ne ſe mettoit à table qu'à une heure. Sans ce travail accablant d'affaires, auſquelles il vouloit faire face, peut-être auroit-il fini la carriére du Carême; mais ſon ſang s'échauffa, & il fût attaqué d'une fiévre continue.

Sa Maladie. Dès que ſa maladie parut dangereuſe, il ſe prépara à la mort par une revue générale de toute ſa vie, après laquelle il reçut ſes derniers Sacremens en préſence de ſon Chapitre, le Dimanche des Rameaux 9 Avril au matin. Il marqua le déſir qu'il avoit de parler en cette occaſion, pour faire connoître ſes ſentimens; mais n'ayant pas la force de ſe faire entendre, il chargea le Supérieur du Séminaire ſon Confeſſeur, de le faire pour lui, & en avertit lui-même les Chanoines lorſqu'ils furent entrés.

Le Supérieur les aſſura donc d'abord de l'affection du Prélat, & du déſir qu'il avoit toujours eu de vivre en paix avec eux, ajoutant que s'il s'étoit paſſé quelque choſe de ſa part qui fut contraire à ces ſentimens, il déſiroit qu'il fut oublié, & que c'étoit pour lui une véritable conſolation de pouvoir mourir entre les bras de ſes freres. Puis il dit: » Mon- » ſeigneur m'a auſſi déclaré, Meſſieurs, qu'ayant » toujours été attaché à la foi de l'Egliſe » Catholique, Apoſtolique & Romaine, il

Il renouvelle ſon Appel.

» veut mourir comme il a vêcu, dans cette » même foi: que c'eſt pour cela qu'il ſe croit » obligé de renouveller en ce moment l'Ap» pel qu'il a interjetté de la Conſtitution *Uni*» *genitus*, au ſouverain tribunal de l'Egliſe » univerſelle. »

M. Mallet Archidiacre, qui étoit à la tête du Chapitre en l'abſence du Doyen, s'approcha alors du lit du Prélat, & lui dit que la Compagnie l'avoit chargé de lui témoigner les ſentimens de reſpect & de vénération qu'elle avoit toujours eu, & qu'elle ne ceſſeroit d'avoir pour lui: qu'ils avoient toujours déſiré de lui en donner des marques: que cependant s'il s'étoit paſſé des choſes de leur part qui lui euſſent fait de la peine, ils venoient en préſence de Jeſus-Chriſt lui en faire excuſe; qu'ils étoient très-touchés de l'état où il étoit: qu'ils y prenoient toute la part poſſible. Puis il ajouta: » A l'égard de votre Appel, vous » ſçavez Monſeigneur, que nous y avons » adhéré ſur le champ. Depuis ce tems nous » y avons perſiſté, & nous eſpérons que Dieu » nous fera la grace d'y perſévérer à l'avenir. » Nous n'avons point d'autre doctrine que la » vôtre, & nous n'en aurons jamais d'autre. »

Les derniers Sacremens.

M. de Boulogne reçut après cela l'Extrême-Onction & le ſaint Viatique dans de grands ſentimens de piété. On ordonna des Prieres publiques dans la Cathédrale & dans les autres Egliſes, & l'empreſſement du peuple fit voir dans cette occaſion combien le Prélat étoit reſpecté & aimé dans la Ville Epiſcopale. Auſſi-tôt après les Sacremens reçus, M. de Boulogne envoya un de ſes Grands-Vicaires témoigner à l'Archidiacre combien il étoit ſatisfait de ſa conduite & de celle du Chapitre.

L'Archidiacre l'aſſura que Meſſieurs du Chapitre lui avoient ſû bon gré de tout ce qu'il avoit dit, & le lui avoient témoigné au retour de la cérémonie.

Cependant on eut quelque eſpérance le Lundi & une partie du Mardi; mais elle s'évanouit ſur le ſoir; & on ne penſa plus qu'à préparer le Prélat à la mort par les priéres de l'Agonie, & par la récitation des Pſeaumes ſur leſquels on faiſoit des réfléxions conformes à ſon état. Il conſerva juſqu'à la fin une pleine connoiſſance, & fit toujours paroître les grands ſentimens de religion dont il étoit rempli. Il rendit ainſi ſon ame à Dieu le Mercredi-Saint 12 Avril, à quatre heures du matin en 1724, âgé de 80 ans un mois.

Sa mort.

Dès qu'on eut appris ſa mort par le ſon des cloches, la conſternation devint univerſelle, & chacun crut perdre en lui un pere plein de tendreſſe & de charité. Le corps ayant été expoſé à midi dans la Chapelle de l'Evêché, tout le peuple de la ville & des environs accourut en foule pour lui rendre ſes derniers devoirs. Tous ſe mettoient en priéres; pluſieurs fondoient en larmes: la plus grande partie lui baiſoient les pieds qu'on avoit laiſſés à nud: d'autres faiſoient toucher à ſon corps des Chapelets & des Livres: quelques-uns l'invoquoient déja comme un Saint.

Regardé comme un Saint.

On remarqua une femme du peuple, qui avoua qu'elle avoit dit du mal du ſaint Prélat, en répétant ce qu'on lui avoit dit, qu'il étoit hérétique. Elle ajouta qu'elle n'en croioit plus rien, qu'elle en demandoit pardon, & qu'elle regardoit ſon Evêque comme un Saint. En général ceux qui lui avoient été oppoſés pendant ſa vie, ne ceſſoient d en dire du bien.

M. de Boulogne avoit ordonné qu'il n'y auroit à ſon enterrement, ni tenture de deuil, ni Chapelle ardente, mais ſeulement une douzaine de cierge, & autant de flambeaux. Ce fut auſſi toute la pompe funébre qu'on lui fit. Mais les regrets & les larmes de ſon peuple y ſuppléérent avantageuſement. La cérémonie ſe fit le Jeudi-Saint au matin; & on célébra, le corps préſent, la Meſſe du jour en ornemens blancs.

Traits de la Providence.

En ſe rappellant les traverſes qu'il avoit eſſuyées depuis la Conſtitution, on lui appliqua ſans peine l'Introïte de cette Meſſe: *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini noſtri Jeſu Chriſti, &c.* » Pour nous, nous n'avons » qu'à nous glorifier dans la croix de notre Sei» gneur Jeſus-Chriſt: » comme à ſon Clergé & à ſon peuple, les derniéres paroles de l'Evangile: *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita & vos faciatis.* » Je » vous ai donné l'exemple, afin que ce que je » vous ai fait, vous le faſſiez auſſi vous-au» tres. »

Il voulut être enterré à la porte de ſon Egliſe, à l'exemple de M. Perrochel l'un de ſes Prédéceſſeurs, dont la mémoire eſt en grande vénération dans le Diocèſe, & encore à l'exemple du ſaint Evêque de Pamiers, M. de Caulet. On a été long-tems à aller prier à ſon tombeau, & à l'invoquer comme un Saint.

A cette opinion publique, en faveur de M. de Langle, feu M. Sabbatier ce dévot Sulpicien & Ultramontain outré, oppoſoit ſon affreuſe déciſion ſur le ſort éternel de ſon pieux confrere, dont il avoit été l'ennemi. Il écrivit à M. Bonnet Général des Lazariſtes

pour ſe plaindre de ce qu'un de la Congrégation avoit aſſiſté M. de Boulogne à la mort, & ne l'avoit point quitté, juſqu'à ce qu'*il eut rendu ſon ame à tous les Diables.* Ce furent ſes termes. M. d'Amiens vouloit parler du Supérieur du Séminaire de Boulogne, M. Cuſſon, Confeſſeur du Prélat défunt. Ailleurs il avoit dit: » Son bourreau de Confeſſeur » ne l'a point quitté, qu'il ne l'ait conduit » juſqu'aux portes de l'enfer, pour le livrer » entre les mains du Diable. »

En conſéquence de ces déclamations, ce Supérieur fut ôté du Séminaire de Boulogne par ſon Général, & envoyé fort loin; mais il n'a pas perſévéré dans les ſentimens de ſon illuſtre Pénitent, auquel il avoit paru ſi long-tems attaché, par la crainte de l'expulſion de ſon corps, dont pluſieurs furent chaſſés l'année ſuivante à cauſe du refus de recevoir le fatal Décret de la Bulle.

Voyez la Rélation de la vie & de la mort de M. de Langle Evêque de Boulogne, & l'Hiſtoire de la Conſtitution, 3e. Partie, Section 8, §. XC, pag. 72, &c. & le Supplément de Moréri de 1735, à l'addition du 2e. Tome; & le Recueil des Lettres de cachet.

PRATIQUE. Ce que Jeſus-Chriſt, Prince des Chrétiens, eſtime dans un Evêque, n'eſt point l'éclat de la naiſſance, le faſte, les richeſſes, l'honneur, la grandeur humaine: mais 1°. les œuvres. Il doit mettre lui-même en pratique ce qu'il enſeigne aux autres, autant que ſon état le comporte. 2. L'amour du travail. Il ne faut pas qu'il ait une dévotion oiſive: ſa dévotion, c'eſt de remplir ſon miniſtére. 3. La patience juſqu'à être diſ-

poſé à tout ſouffrir pour Dieu & pour ſon Egliſe. 4. Un zéle ardent pour ne point faire de tréve avec les impies, mais en purger l'Egliſe. 5. L'eſprit de diſcernement, & l'application pour prendre garde à ceux qui ſéduiſent des ames: &c.

PRIERE. O Jeſus ! le grand Paſteur des brebis, donnez à votre troupeau des Miniſtres en qui vous mettiez ces diſpoſitions paſtorales. Animez-les de votre eſprit : embrâſez les de votre zéle: faites-leur imiter votre fidélité.

M. D'ISNARD,

Chanoine.

MONSIEUR D'ISNARD, Chanoine de Sallon, petite ville en Provence du Diocèſe d'Arles, étoit un homme de condition, fort eſtimé par ſa vertu & ſon zéle. Pluſieurs années avant ſa mort, il avoit eu une affaire, où ſa patience fut miſe à une grande épreuve. Il avoit traduit en Provençal les Pſeaumes, qui dans les Egliſes Paroiſſiales ſe chantent plus communément : il l'avoit fait en faveur des ſimples du Pays, qui n'entendent pas bien les traductions françoiſes. Ces Pſeaumes avoient été imprimés ſous le ſceau de l'autorité publique, & dans pluſieurs Paroiſſes on en faiſoit uſage, mais non dans l'Office public. On en fit un crime à M. d'Iſnard, auteur de cette Verſion Provençale.

Mort en 1724. à la fin de Juin.

Son mérite.

Comme il ſe trouva ſur le territoire du Comtat d'Avignon, voiſin de Sallon, on l'arrêta,

Sa priſon.

& il fut jetté dans les priſons de l'Inquiſition de cette ville qui dépend du Pape. Il y demeura un tems conſidérable, & l'on peut s'imaginer ce que ce ſaint Prêtre eut à ſouffrir, ſur-tout de la compagnie des perſonnes détenues en ce lieu pour des ſujets qui ne le méritent que trop. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, & à force d'inſtances que firent ſes amis, qu'il en fut enfin delivré.

Il remet dans ſon Appel.

Cette épreuve n'eut d'autre effet que d'affermir ſa foi, & d'augmenter ſon courage, à la vue de la Bulle *Unigenitus*. Il en appella au futur Concile général, & rien ne fut capable de lui faire retracter cette démarche. M. de Janſon ſon Archevêque, ayant ſçu qu'il étoit dangereuſement malade, défendit au Curé de l'Egliſe Collégiale de Sallon, de lui adminiſtrer les Sacremens, attendu qu'il étoit Appellant fort zélé contre la Bulle. Mais le malade ayant fait ſignifier trois actes conſécutifs, par leſquels il le ſommoit de lui apporter les Sacremens, le Curé ſe rendit après la troiſiéme ſommation, & adminiſtra le malade, qui mourut peu après, ayant mis ce dernier ſceau à tous ſes témoignages pour la vérité. Sa mort arriva vers la fin de Juin 1724.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e. Partie, 1e. Section, §. III. pag. 23.

PRATIQUE. Voilà comme on voit aujourd'hui des Chrétiens charnels empêcher, ſous prétexte de rigoriſme, qu'on ne répande la connoiſſance des vérités chrétiennes. Eh, qu'eſt-ce cela, ſinon empêcher qu'on ne prêche Jeſus-Chriſt? C'a été un crime terrible dans les Prêtres de l'ancienne Loi, ne l'eſt-il pas davantage dans le miniſtére de l'Egliſe?

Le faux zéle, l'ignorance de la loi & de ſon eſprit, l'accuſation mal-fondée de nouveauté n'excuſérent point les Juifs ; excuſeront-ils des Chrétiens ?

PRIERE. Renouvellez, Seigneur, dans nos cœurs l'amour de votre parole ſainte, & nous contribuerons, ſelon les moyens que nous fournit votre Providence, à en répandre de tous côtés la connoiſſance.

MADAME LA MARQUISE DOUAIRIERE DE GENLIS.

MADAME MARGUERITE-ELISABETH DE BOUVELLE D'EPPEVELLE, veuve Douairiére de M. le Marquis de Genlis, fut une Marquiſe illuſtre par ſa piété & l'exemple de ſes grandes vertus. M. le Marquis de Genlis l'avoit épouſée en ſecondes nôces, lorſqu'il étoit déja pere de feu M. de Genlis, mort Archevêque d'Embrun en Octobre 1714, fort attaché à la ſaine doctrine, dont il avoit fait hautement profeſſion toute ſa vie. Il l'étoit encore de MM. de Genlis, dont l'un eut pour fille Madame la Maréchale d'Harcourt.

Morte 1724. le Juillet.

Madame la Marquiſe Douairiére de Genlis s'étoit miſe de bonne heure ſous la conduite de M. de Senès, lorſqu'il étoit le pere Soannen de l'Oratoire : célébre par ſes prédications. Elle y eſt reſtée tant que les affaires de l'un & de l'autre l'ont permis, avec une bénédiction de Dieu particuliére ſur le miniſtére de l'un, & ſur la fidélité admirable de l'autre, à ſuivre ſes avis évangéliques.

Fruit d'u ſainte dir tion.

Quand il fut paſſé à l'Evêché de Senès, & hors d'état de continuer à lui ſervir de conducteur, elle paſſa ſous la direction de M. l'Abbé d'Héricourt Doyen de la Cathédrale de Soiſſons en Picardie, ſi connu par ſa piété & par ſon zéle contre la Conſtitution *Unigenitus*, comme on le voit dans ſon article hiſtorique.

Ses vertus évangéliques.

Cette Dame, ſous de tels guides, avoit appris à mener une vie très-chrétienne; & l'eſprit de grace & d'onction l'avoit portée à pratiquer une grande retraite avec beaucoup d'auſtérités. Les maux de l'Egliſe la pénétroient vivement, & la vue de ceux que cauſe la Conſtitution, répandoit dans ſon ame des flots d'amertume. C'eſt-là, ſelon S. Auguſtin, avoir autant de part à l'eſprit de Dieu, qu'on a d'amour pour cette ſainte Epouſe.

Dès qu'elle fut veuve, elle penſa ſérieuſement à ſe retirer à Port-Royal des Champs; mais par le malheur des tems, où cette ſainte maiſon étoit ſous le glaive de la perſécution, il lui fut impoſſible d'exécuter ſon déſir. Forcée de reſter dans le monde, elle ne fit que multiplier ſes bonnes œuvres. Par compaſſion pour les pauvres filles de Soiſſons, elle y fonda une Ecole publique, dont elle fit comme le chef-lieu, pour pouvoir en répandre les Maîtreſſes dans les campagnes. Elle fonda pour deux d'entr'elles une place dans ſa terre de Beaumont. C'eſt-là qu'uniquement appliquée à la priére, à la lecture, à la méditation des ſaints Livres, au ſoulagement des pauvres & des malades, elle ſe ſanctifioit de plus en plus.

Ses pieuſes fondations.

Elle parcourut une longue carriére, malgré ſa vie pénitente, étant parvenue à l'âge

de ſolxan[illegible] dix-neuf ans. Elle mourut enfin le 20 Juillet 1724 à Beaumont, d'une attaque d'apopléxie dont elle fut frappée, comme elle alloit à l'Egliſe pour ſe confeſſer, le jour de ſainte Margueritte ſa Patrône. Pour ſe conformer à ſa volonté, depuis ſa mort, ſa famille a ſollicité & obtenu des Lettres-patentes, pour la confirmation de ſa fondation. Sa mémoire eſt en bénédiction dans tout le Soiſſonnois. Il n'y a guéres que M. Languet ſon Evêque & les Sulpiciens qui lui aient refuſé le tribut d'éloges dû à ſon éminente vertu: tant l'enſorcellement de la Bulle obſcurcit le bien, & répand dans les yeux des couleurs étrangéres aux plus ſaints objets.

PRATIQUE. On ne peut dire juſqu'où va le mérite de ceux qui contribuent à l'inſtruction du prochain, en prenant part à l'entretien des Séminaires, des Ecoles, des Catéchiſmes, des Miſſions, des bons Paſteurs & des Ouvriers vraiment évangéliques. Autant qu'un Ouvrier ou Ouvriére ſe rend utile, & fait de bien à l'Egliſe, autant augmente le mérite & la récompenſe de celui qui l'entretient, le reçoit, & le ſoutient pour l'amour de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe.

PRIERE. Vous avez dit, Seigneur, que *celui qui reçoit le juſte, en qualité de juſte, recevra la récompenſe du Juſte*; inſpirez aux enfans de votre Egliſe de faire & de contribuer à cette bonne œuvre, ſelon les facultés que vous leur en donnerez. Matt. 10. 41

LE RE'VE'REND PERE ALEXANDRE,

Docteur Dominicain.

Mort en 1724 le 21 Août.

LE RÉVÉREND PERE NOEL ALEXANDRE, Prêtre, Religieux Dominicain, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, l'un des plus laborieux Auteurs du XVII. siécle, naquit à Rouen en Normandie le 19 Janvier 1639, où ayant fait ses études, il entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs, dit populairement Jacobins. Il y fit Profession le 9 Mai 1655 à sa dix-septieme année : époque heureuse pour la grande piété dont ce pieux Religieux a toujours été animé. L'enfance chrétienne dont il puisa les sentimens dans les épreuves du Noviciat, il prit soin de la conserver dans tous les divers âges d'une vie très-longue. C'est là son caractére distinctif, dont ses talens, sa vaste science, sa réputation n'ont jamais altéré l'aimable simplicité.

Caractére de sa piété.

Il vint étudier à Paris au grand Couvent de saint Jacques, où bien-tôt après il enseigna Philosophie & Théologie pendant douze ans. Il fût le *Présenté* de son Ordre dans sa Licence qu'il fit en Sorbonne avec succès, & reçut le Bonnet de Docteur en Théologie de la Faculté de Paris le 21 Fevrier 1675. Il a depuis travaillé continuellement à de grands Ouvrages fort utiles aux Bacheliers de Licence, & fort estimés dans les païs, où ces sortes d'études étoient

Il devient Docteur.

encore inconnues. Son premier Ouvrage eſt celui, où il prouve contre le célébre Docteur M. de Launoi, que la Somme attribuée à ſaint Thomas d'Aquin eſt véritablement de lui : *Summa S. Thomæ vindicata* &c. Il le publia à Paris en 1675.

Dès l'année ſuivante parut le premier volume de ſa Théologie poſitive en latin, où il s'attache à remarquer & à éclaircir dans chaque ſiécle les principaux points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : *Selecta Eccleſiaſticæ hiſtoriæ capita.* Ce fruit de ſa plume féconde eſt en 26 volumes in-Octavo, dont les quatre derniers ne parurent qu'en 1686. Dès l'année ſuivante on fit une nouvelle édition de tout l'Ouvrage dans la même forme ; & en 1689, le Pere Alexandre en publia un autre de la même ſorte ſur l'Ancien Teſtament ; mais en 1699, il joignit ces deux Ouvrages, & les fit imprimer en huit volumes *in-Folio*, ſous ce titre. *Hiſtoria Eccleſiaſtica veteris novique Teſtamenti*, &c. Il en a été fait une édition ſemblable en 1713, année fatale de l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, dont ce pieux Docteur fut effrayé : & dont les noires influences, en faiſant périr l'étude de la Religion, a fait perdre faveur à des Ouvrages, dont le débit étoit alors encore ſi rapide.

Ses Ecrits flétrits à cauſe des Maximes de Fraſcce.

On fit des remarques critiques contre les premiers volumes de ſon Ouvrage, qui furent ſupprimées. Diſpenſé par là d'y répondre, le Pere Alexandre eut depuis une autre affaire plus ſenſible à ſon amour pour la vérité. Dans ſes Ecrits il avoit ſoutenu les quatre Articles de l'Aſſemblée du Clergé en 1682, quelques points de libertés de l'Egliſe Gallicane, & enfin les droits de la Régale. La Cour de

Rome jalouſe de ſes prétentions lui fit éprouver ſa diſgrace par un Décret exprès d'Innocent XI. donné le 23 Juillet 1684, par lequel on défend de lire ſes ſavans Ouvrages, de les retenir, les imprimer &c. ſous peine d'excommunication reſervée au Pape. Cette eſpéce de flétriſſure ne ſervit pas plus à les noircir, que ne l'avoit fait huit ans auparavant un ſemblable Décret porté pour les mêmes objets, contre la ſavante édition des œuvres du Pape Saint Leon le Grand, par le Pere Queſnel. L'un & l'autre Ouvrage furent toujours dans une eſtime générale.

Auſſi notre ſçavant Religieux n'en continua pas avec moins d'ardeur ſon entrepriſe, qu'il n'avoit alors avancée que juſqu'au XIII. ſiécle. Il l'a fait marcher ſur les mêmes principes, dont la Cour de Rome ne devoit pas être plus contente : ce qui lui a fait appliquer cette parole d'un ancien Poëte: *potuit fulmen meruiſſe ſecundum.* Pendant le cours de cette ſuite de volumes, il a fait quelques Diſſertations ſéparées. Il y en a trois ſur les œuvres & ſur la perſonne de ſaint Thomas. Il a eu un demêlé particulier avec le Pere Fraſſen, Religieux Cordelier, ſur la verſion vulgate de la Bible : & a défendu la Confeſſion ſacramentelle contre le Miniſtre Daillé Proteſtant.

Suite de ſes Ecrits.

La Théologie poſitive fut ſuivie d'aſſez près de la Théologie dogmatique & morale ; elle parut en 1694, en 10 volumes in-Octavo, & dès 1698, on en vit une nouvelle édition in Folio à Veniſe. Mais l'Auteur y ayant joint en 1701 un volume des Paralipomenes, on jugea à propos d'imprimer le tout enſemble, & on vit cette Théologie paroître en 1703, en deux volumes *in-Folio.* L'année précédente

le Pere Alexandre avoit publié des Régles ſur la Prédication : *Inſtitutio Concionatorum* &c. où l'on voit ſon goût, ſa piété, & la ſageſſe de ſes avis pour le ſaint Miniſtere de la Chaire.

Il écrivit auſſi quelques Ouvrages en françois : entr'autres un Abregé de la Foi & de la Morale de l'Egliſe, qui parut en 2. volumes in-douze en 1686, & pour la ſeconde fois deux ans après. M. Jacques Nicolas Colbert Archevêque de Rouen, Prélat zélé pour la ſaine Doctrine, ayant recommandé en 1696 à ſes Curés la lecture de la Théologie dogmatique & morale du Pere Alexandre, il y eut un prétendu Théologien, qui dès la même année entreprit ce Prélat, ſous apparence de lui propoſer ſes difficultés : ce qui engagea le Pere Alexandre à publier en 1697 des éclairciſſemens, qui furent ſuivis de quelques Lettres, auſquelles on croit que ce ſçavant Dominicain n'eut point de part. Le Pere Daniel Jéſuite, qui n'en étoit pas perſuadé, fit paroître ſucceſſivement neuf Lettres contre lui, auſquelles le Docteur répondit par ſix Lettres adreſſées aux Jéſuites, & qui parurent toutes dans la même année 1697. Cette diſpute auroit eu des ſuites, ſi le Roi n'avoit impoſé ſilence aux deux partis. Les Lettres furent réimprimées, mais tronquées à Lyon, où les Jéſuites dominent. On en fit en 1698 une édition plus éxacte à Delft.

Démêlé avec les Jéſuites.

Le Pere Alexandre attaqué, attaqua à ſon tour. Des Thèſes ſoutenues par les Jéſuites de Lyon en 1697 lui donnérent lieu d'écrire deux Lettres à un Docteur de Sorbonne pour dévoiler leur mauvaiſe Doctrine. Il publia encore en 1699 à Cologne *l'Apologie des Domini-*

cains Miſſionnaires de la Chine, décriés par les Reverends Peres ; en 1700 il fit paroître la *conformité des Cérémonies Chinoiſes avec l'Idolatrie Grecque & Romaine ;* & il donna encore ſept Lettres ſur la même matiére, adreſſées aux Peres Dez & le Comte Jéſuites, dont les Memoires furent cenſurés cette même année par une belle & lumineuſe condamnation faite en Sorbonne. C'étoit alors les jours de la gloire & de la grande réputation de cette Faculté.

Que devint-elle, lorſqu'en 1714 ayant M. le Rouge pour Sindic, elle fut vexée par ce chef ſi connu par ſes fourberies, & par ſes adhérans Moliniſtes, autoriſés par les ordres de Louis XIV. pour faire recevoir la Bulle *Unigenitus* ? Le 7 & 10 de Mars dans les aſſemblées de la Faculté le Pere Alexandre n'avoit point été d'avis d'accepter la Bulle : mais dans la concluſion fabriquée par le Sindic, le témoignage du Dominicain énonçoit le contraire. Pour donner couleur à la fauſſeté, M. l'Abbé de Broglio Agent du Clergé va trouver le Religieux, qui étoit déja aveugle par une double taie ſur les yeux, & l'engage de la part du Roi à témoigner par écrit qu'il n'a voulu rien dire dans ſon avis de contraire à l'obéiſſance due au Roi, & au reſpect dû au S. Siége. Le Sindic muni de ce papier avance en pleine Aſſemblée qu'il eſt chargé de la rétractation du Pere Alexandre.

Fourberie qu'on lui fait.

Ce Religieux inſtruit de cette fourberie, envoye à l'Aſſemblée prochaine du 4 Avril une autre Déclaration par écrit, où il proteſte qu'on lui en a impoſé ; qu'il perſiſte toujours dans ſon premier avis, & qu'il n'a point prétendu ſe retracter. On en fait la lecture

dans l'Aſſemblée, malgré les oppoſitions du Sindic & les cris effrayans des partiſans de la Bulle. Cette déclaration étoit écrite par une main fidéle & amie, à qui le pieux Docteur l'avoit dictée & enſuite ſignée de ſa main, dont la vraie ſignature étoit atteſtée en même-tems par deux Peres de la Maiſon, comme témoins, les Peres Maiſon-Neuve & d'Albizzi Docteurs en Théologie.

Mauvaiſe foi de M. Languet.

Autre mauvaiſe foi à laquelle il n'étoit point préparé, par cequ'elle partoit d'un Evêque. C'eſt M. Languet, alors Evêque de Soiſſons, appellé le Coriphée de la Bulle. Ce Prélat dans ſon premier Avertiſſement avoit cité l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du ſçavant Dominicain, pour autoriſer cette Maxime: » L'Egliſe » peut condamner abſolument & ſans reſtric- » tion une Propoſition, quand de deux ſens » qu'elle a, l'un eſt bon & l'autre mauvais, ſans » qu'elle ſoit même obligée d'exprimer la diſ- » tinction de ces deux ſens, & de fixer au » mauvais la condamnation qu'elle en a faite. »

Déſaveu du Docteur, & ſes Appels.

Le Pere Alexandre, que ſon grand âge, ſes infirmités, la perte même de ſa vue, faiſoient abſenter des Aſſemblées de Sorbonne, ſe fit lire l'Avertiſſement de M. de Soiſſons, & s'y voyant cité à contre ſens, il écrivit à M. d'Orſanne Official de Paris une Lettre raiſonnée, où il déſavoue hautement le ſentiment qui lui eſt attribué. » Quelle outrage » fait à l'Egliſe! (s'ecrie-t-il) ils oſent lui » attribuer un pouvoir, qui la rendroit auſſi » capable de proſcrire la vérité que de con- » damner l'erreur, auſſi ennemie de ce qui eſt » bon que de ce qui eſt mauvais, auſſi diſ- » poſée à empoiſonner ſes enfans, qu'à les » nourrir du pain de vie. »

Ce pieux Docteur rappelle enſuite la Dé4 ci[illegible]ation qu'il envoya en Sorbonne en 171[illegible] que nous venons de rapporter. Puis il s'expliqu[illegible] en ces termes ſur la Conſtitution. » Je ne l'a[illegible] » jamais regardée comme l'ouvrage du Pape, » & je ne douterai jamais qu'elle n'ait été » ſuggerée à ſa Sainteté par les ennemis de tout » bien, qui ont la témérité d'abuſer de ſa » confiance, pour lui faire renverſer, ſous » le ſpécieux prétexte de foudroyer des er» reurs, les fondemens les plus ſolides de la Re» ligion chrétienne, & ſubſtituer en leur » place le ſiſtême pernicieux de leurs nouveau» tés ſur la Grace, ſur la Morale de Jeſus» Chriſt, ſur la Diſcipline de l'Egliſe, ſur les » libertés de ce Royaume, ſur l'autorité des » Evêques, ſur la tranquillité des Etats, & » ſur la ſureté des Rois. »

Cette Lettre eſt du 27 Janvier 1719. Par une autre Lettre du 28 Fevrier, le Pere Alexandre prie M. le Sindic (Hideux Curé des SS. Innocens) de la faire lire en Faculté, & il demande auſſi acte de ſon adhéſion aux Appels au futur Concile interjettés par la Faculté. Ces deux Lettres lues dans l'Aſſemblée du 2 Mars ſuivant, donnérent occaſion d'applaudir & de faire l'éloge de ſa grande érudition & de ſa piété. C'eſt pour ces deux qualités qu'il avoit conçu une eſtime ſinguliere du Livre des Réfléxions morales du Pere Queſnel. Il étoit dans une admiration vive de l'art avec lequel l'Auteur avoit enchaſſé dans ce précieux Ouvrage, tout ce qu'il y a de plus lumineux & de plus exact dans la doctrine des Peres de l'Egliſe, que l'un & l'autre poſſédoient éminemment.

Idée qu'il avoit du Livre du P. Q.

La Poſtérité croira-t-elle qu'à cauſe de ſon

Trait éton-

Appel, les Evêques de l'Assemblé du Clergé nant du Cler-
ôterent à ce sçavant plus qu'octogenaire, & gé de France.
aveugle, une pension que le Clergé lui avoit donnée depuis long-tems, à cause de ses grands services rendus à l'Eglise, pour la donner au nommé Nutelet, Savetier de la Paroisse saint Sulpice, connu par ses extravagances au sujet de la Bulle. Le Pere Alexandre n'en fut pas moins persévéramment attaché à son Appel, & moins fervent dans la piété. C'est dans ces heureux sentimens qu'il mourut à Paris, dans le Couvent de la rue saint Jacques, le 21 d'Août 1724, un peu après minuit, dans sa quatre-vingt sixiéme année. Ses obsèques furent faites le lendemain 22, avec un grand concours de personnes de différente profession. La Faculté de Théologie y assista en corps. Ce Pere avoit été élu Provincial de sa Province au Chapitre tenu à Evreux en 1706. Ajoutons à ses Ouvrages qu'en 1703 il donna une exposition litterale & morale de l'Evangile, selon les quatre Evangelistes *in-Folio*, & en 1710 un pareil Volume sur les Epitres de saint Paul, & les sept Epitres Catholiques. Dès 1678 il avoit publié trois Dissertations, l'une contre Blondel sur la superiorité des Evêques au dessus des Prêtres; la seconde sur le célibat des Ministres de l'Eglise; la troisiéme sur la Vulgate.

Voyez le Dictionnaire de Moreri de 1732, & son supplement de 1735, avec le Recueil des Lettres de Cachet.

PRATIQUE. » Ceux qui auront été sçavans Daniel. 12. 3.
» brilleront comme les feux du Firmament; & » ceux qui en auront conduit plusieurs dans » la voie de la justice, luiront comme les » étoiles dans toute l'éternité. » Marchons

donc à la lumiére de ces aſtres pendant la nuit du ſiécle préſent.

PRIERE. Seigneur, attachés au ciel de votre Egliſe de ces étoiles brillantes, que nous puiſſions ſuivre en ſureté, comme des guides qui nous menent à vous par la voie étroite de l'Evangile, & gardez-nous de ces aſtres, obſcurcis par l'ignorance ou même noircis par les fauſſes lueurs de l'erreur.

M. MAILLEFER,

Docteur de Reims, & Chanoine de Saint Symphorien.

Mort en 1724 le 21 Octobre.

MONSIEUR MAILLEFER, Chanoine de ſaint Symphorien, & Docteur de la Faculté de Reims en Champagne, ſe diſtingua dans ſa Patrie en tous les tems par un amour courageux pour la vérité. Son caractére ferme étoit ſoutenu par une piété éminente, une grande innocence de mœurs, & une application infatigable à tous les devoirs, & au ſoulagement ſpirituel & corporel des pauvres, dont il étoit regardé dans toute la ville comme le pere.

Son caractére.

Tant de qualités excellentes le diſpoſoient tout naturellement à être l'ennemi de la Bulle dès qu'elle parut. Lorſque le 12 Mai 1714, elle fut propoſée à l'Aſſemblée de la Faculté de Théologie de Reims, quoique jeune M. Maillefer ſe joignit au grand nombre des Docteurs, qui refuſérent de la recevoir. A une autre Aſſemblée du 20, ordonnée par M.

Sa fermeté.

de Mailli leur Archevêque, le plus grand nombre opina pour la recevoir, mais conjointement avec les explications des XL Evêques assemblés à Paris, & avec les restrictions du Parlement. M. Maillefer uni à sept autres Docteurs, fut d'avis de surseoir, & conséquemment de ne point accepter.

Le 1 Juin suivant, M. l'Escalopier Intendant de Champagne, ayant par ordre de la Cour assisté à l'Assemblée de la Faculté, proposa & fit recevoir purement & simplement la Constitution *Unigenitus*. M. Maillefer ne se trouva plus réuni qu'à cinq autres pour ne pas la recevoir. Ces refusans furent deux Chanoines, MM. le Gros & Baudouin Chanoines de la Cathédrale ; & trois Curés, M. de Beyne Curé de S. Jean, M. Hillet Curé de S. Martin, M. Geoffroi Curé de saint Symphorien.

Remarque importante.

Dans le cours de trois semaines, on vit comment se termina l'affaire de la Constitution dans la Faculté de Théologie de Reims. Quand on la laissa libre, elle ne la reçut point : quand on commmença à la contraindre, elle la reçut avec des modifications ; & quand le Roi employa son autorité pour la faire obéir, elle succomba. Mais quand à la faveur de la Régence de M. le Duc d'Orléans, la liberté lui fut rendue, elle réclama unanimement contre tout ce qui s'étoit fait dans le tems de violence.

Ce fut dans cette position que M. Maillefer, après avoir opiné avec les forts d'Israël, fut forcé aussi-bien que les deux respectables Chanoines de la Cathédrale de s'absenter, & de disparoître. On procéda avec le tems contre les trois Curés à l'Officialité

par la voie criminelle ; & pour achever, M. l'Archevêque obtint par ſon crédit contre eux autant de Lettres de cachet, pour les faire enfermer dans le Séminaire de Reims. Ils y entrérent le 5 Avril 1715, pour y être très-reſſerrés, ſans communication, ni au-dedans ni au-dehors, & traités fort durement.

Ils eſt ſentencié.

Un nouveau Mandement de M. de Mailli, pour forcer à ſe ſoumettre à la Bulle ſous peine d'excommunication *ipſo facto* en cas de refus, donna lieu à une nouvelle procédure tant contre les Curés priſonniers, que contre les trois Chanoines fugitifs. Elle fut pouſſée avec tant de vivacité, que leur procès fut achevé en cinq ſemaines, & par deux ſentences ſemblables l'une à l'autre, & rendues le même jour 15 Juin, ils furent tous les ſix déclarés *interdits de toutes fonctions eccléſiaſtiques, ſuſpendus de leurs Ordres & Benéfices, privés & ſéparés de la Communion des Fidéles.*

Il eſt rétabli.

Les Tribunaux, pour ſe pourvoir contre l'iniquité de cette double Sentence, ne s'ouvrirent pour les opprimés, que ſous la Régence ; & ce ne fut que le 28 Mai 1716 qu'elle fut anéantie par un Arrêt célébre du Parlement, qui déclara nul & abuſif tout ce qui avoit été fait contre eux.

Au tems de l'accommodement qui donna lieu au renouvellement d'Appel & de la perſécution, M. Maillefer fut le ſeul des ſix Docteurs excommuniés par M. le Cardinal de Mailli, qu'on laiſſa à Reims ; les cinq autres étant exilés ou morts. Il avoit ſouvent envié leur ſort glorieux au milieu des difficultés & des menaces qu'il éprouvoit tous les jours. Il fut exclus par Lettre de cachet au mois de

Exclus de la Faculté.

Mars 1723 des Aſſemblés de la Faculté de Théologie. On le mit par cette proſcription hors d'etat de s'oppoſer à ce qui s'y fit contre l'Appel & pour la Conſtitution au mois de Juin ſuivant. Son oppoſition à cette Bulle fut toujours juſqu'au dernier ſoupir conſtante & uniforme.

Il fut attaqué au mois d'Octobre 1724 d'une maladie maligne, & accompagnée de grandes douleurs. Après avoir reçu les derniers Sacremens de la main du Doyen de S. Symphorien, avec de grands ſentimens de Religion, il mourut le 21 du même mois, n'étant âgé que de quarante & un an. On laiſſe à penſer combien ſa mort cauſa de regrets dans une Ville où l'on ſavoit alors reconnoître & eſtimer un grand mérite. Sa mort.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 1e. Partie, §. XXVI, & 3e. Partie, §. LXXXIV. 1. Pet. 4. 18.

Pratique. *Que celui*, dit Saint Pierre, *qui ſouffre comme Chrétien, n'en ait point de honte, mais qu'il en glorifie Dieu.* Qu'eſt-ce que ſouffrir en Chrétien, ſinon de ſouffrir avec patience & humilité, ſoit pour la vérité de la Religion, des Miſtéres & de la Morale de Jeſus-Chriſt, ſoit pour les vérités de l'Egliſe, des ſes Miniſtres, & de la Juſtice.

Priére. La grace, Seigneur, de ſouffrir pour vous ne peut venir que de vous, daignez-nous l'accorder, afin que la gloire vous en ſoit rendue dans le tems, & dans l'éternité.

M. CHAUVEAU,

Pénitent.

Mort en 1725 le 3 Février. Son caractère.

MONSIEUR SEBASTIEN CHAUVEAU étoit né en 1635, au Bourg de Sablé en Anjou. Il a été un de ces hommes, qui, sans naissance & sans titres éclatans, ont eu un mérite personnel & singulier, qui les fait estimer & aimer, & leur a acquis après leur mort, une vénération particulière.

A l'âge de seize ans il vint à Paris sans argent, & y étant entré chez un de ses oncles Procureur, il y travailla avec assiduité, & se rendit capable d'entrer quelques années après auprès de M. le Duc d'Uzès en qualité de Secrétaire. Il y fit paroître tant de capacité pour les affaires, que la Duchesse crut devoir en faire un présent à M. le Duc de Montausier son frere, pour le servir en la même qualité de Secrétaire.

Ses bonnes qualités.

Ce Duc qui aimoit les gens de mérite & les appuyoit de son crédit, eut beaucoup d'affection pour M. Chauveau, qui de son côté se fit admirer à la Cour par sa rare modestie & son grand désintéressement. Il ne rougissoit pas d'être connu pour le fils d'un Paysan, & il ne cherchoit point les occasions de faire paroître son mérite. Quand son oncle fut mort il partagea la succession entre ses parens, & ne voulut rien retenir pour lui.

Sa conduite à la Cour.

Lorsque Madame de Montespan fut chargée de la conduite des Enfans de France, il entra à son service; ce qui le fit connoître de

Louis

Louis XIV. qui le chargea de régler la Maiſon de feu M. le Duc de Bourgogne, lorſque ce Prince ſe maria, & il lui donna une charge de Contrôleur de ſa Maiſon. Ce fut Madame la Dauphine qui le demanda. Il paſſa de là au ſervice de la Reine. M. Chauveau ſçut dans tous ſes emplois gagner l'eſtime & la bienveillance de tout le monde ; mais Dieu qui de toute éternité l'aimoit d'un amour de jalouſie, ne le laiſſa pas dans cette voie large, où il ſe contentoit d'être exemt des vices groſſiers & de n'avoir que des vertus humaines.

Un Dimanche gras, ayant entendu le Sermon, ce qui lui arrivoit rarement, il fut touché. Il y retourna le lendemain, il y reçut de nouvelles impreſſions, qui le déterminérent à quitter le monde & à ſe convertir à Dieu. Le jour des Cendres ſuivant, il prit congé de la Cour pour n'y rentrer jamais, après avoir déclaré qu'ayant juſqu'alors ſervi les Maîtres de la terre, il étoit tems de ſervir le Maître du ciel. Il choiſit pour ſa retraite la Maiſon de l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire à Paris, au deſſus des Chartreux. Il y trouva d'autres ſolitaires plus ou moins pénitents.

Sa converſion & ſa retraite.

En 1697.

Là livré aux jeûnes les plus rigoureux, il ne vécut pendant pluſieurs années que d'un potage aux féves, qu'il mangeoit le matin, & d'un peu de pain & d'eau, qu'il prenoit le ſoir. L'eſſai de ſon nouveau genre de vie coûta beaucoup à la nature, en paſſant d'une extrêmité à l'autre ; mais la grace lui fit ſurmonter ſes réſiſtances. Il n'eut d'abord que l'eſprit de Dieu pour guide à l'entrée de cette carriére. Comme l'aſſaiſonnement de ces légumes étoit fort inſipide, le goût en étoit revolté :

Sa rude pénitence.

mais il s'apoſtrophoit lui-même : *Tu n'en veux pas aujourd'hui, Sebaſtien, tu n'auras pas demain autre choſe, & tu le mangeras ſi tu veux.* La faim enſuite l'emportoit ſur le dégoût. Sa pénitence eut pour effet ſingulier de bannir les incommodités cauſées par une vie trop commode.

Il ne couchoit d'ailleurs que ſur une paillaſſe ; ſe levoit tous les jours avant quatre heures du matin, même en hiver ; ſe chauffoit très rarement, quelque froid qu'il fit ; ne ſortoit preſque jamais, & faiſoit d'abondantes aumônes. Il avoit pour la priere un attrait ſi puiſſant, que, malgré la froidure la plus vive, il paſſoit à l'Egliſe ſept à huit heures à différens tems. Ce ne fut que malgré lui, & par les ordres de ceux à qu'il avoit donné ſa confiance, que trois ou quatre ans avant ſa mort il conſentit à manger de la viande la plus commune, quelques jours de chaque ſemaine. Il étoit logé & vêtu pauvrement, & plus il s'approchoit de ſa fin, plus il ſe dépouilloit de tout & de lui-même.

La méditation

Ses aumônes. Il a rétabli les affaires de bien des familles, qui auroient péri ſans les ſecours qu'il leur procuroit : il a fondé pluſieurs écoles à la campagne, pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Il faiſoit apprendre des métiers à des enfans de l'un & de l'autre ſexe, qui étoient ſans bien ; il donnoit des livres à ceux qui étoient en état d'en profiter. Lui même liſoit aſſidûment l'Ecriture ſainte, & ſans d'autre étude que la méditation & la pratique des vérités qu'elle contient il en avoit acquis l'intelligence.

Lettre du 5 Février 1714. Il eſt aiſé de concevoir à quel parti il ſe rangea dans l'affaire de la Conſtitution *Unigenitus*. Pouvoit-il n'être pas de *ces perſonnes*

d'une haute piété qui en furent allarmées, dont parlent les Evêques opposans au Pape Clément XI. Il fut aussi de ceux, dont M. le Cardinal de Noailles, disoit alors, qu'*ils n'ont point cessé de s'offrir jour & nuit dans l'humiliation & dans les larmes, comme des victimes de pénitence & de charité.* Mais la fermeté de sa foi ne fut point ébranlée dans l'émotion universelle des esprits : se tenant intimément lié aux vérités saintes qui avoient opéré le merveilleux changement de son cœur, il n'avoit garde de tourner à tout vent de doctrine. La générosité des défenseurs de la doctrine de l'Eglise, attiroit ses hommages, excitoit sa foi, & l'obligeoit d'en témoigner sa reconnoissance au souverain Maître des cœurs. Mandemen du 25 Févri 1714.

Il avoit alors à côté de lui dans sa retraite un de ces intrépides Docteurs, M. l'Abbé Bidal, qui du vivant de Louis XIV mérita par l'exil la récompense des Confesseurs de Jesus-Christ, & qui mourut saintement sous ses yeux trois ans avant lui. Quelle part ne prit-il pas à la joie universelle que causa dans Jérusalem la publication de l'Appel des Evêques, qui lioit l'affaire de la Bulle au Tribunal de l'Eglise ? Quelle affliction ne conçut-il point du mauvais accommodement de 1720, qui ne fit qu'augmenter les divisions de la France ? En enfant de l'Eglise respectueux & tendre il se réjouissoit des avantages de sa sainte mere, & s'affligeoit de ses pertes. Il en vit tomber dans les piéges de la séduction ; même à ses côtés, de ceux qui avoient été ses guides : mais sans sortir lui-même de la route de la simplicité chrétienne, dont il les voyoit s'écarter. Le P. de Valette Sup rieur de l'Ins titution.

Le zéle de M. Chauveau ne se bornoit pas Son zéle.

à gémir & à faire une ſi rude pénitence pour ſes péchés, mais il brûloit d'une ſainte jalouſie pour la beauté de la maiſon de Dieu. Il avoit une ſi grande horreur des déſordres publics, qu'il fit un jour préſenter un Placet au Roi, contre l'indécence des ajuſtemens; & l'immodeſte contenance des Dames dans l'Egliſe. Comme un Promoteur de la diſcipline & des mœurs, il écrivit pluſieurs fois à M. l'Archevêque de Paris, pour lui donner avis des irrégularités qui ſe commettent dans les Egliſes & dans la plûpart des Paroiſſes. Il diſoit la vérité à tout le monde, même aux grands, avec beaucoup de liberté. Il étoit même auſſi auſtére pour les autres, par rapport à la conduite des mœurs, que pour lui-même. C'eſt ce qu'il faiſoit ſentir ſouvent à ceux qui partageoient avec lui les avantages de la retraite à l'Inſtitution, ſans en excepter M. le Chancelier de Pont-Chartrain.

Après vingt-huit ans de ſolitude & de pénitence, il fut attaqué de la maladie dont il mourut, & qui ne dura que deux jours, à l'âge de 80 ans, le 5 Février 1725. M. le Marquis de la Riviére, compagnon de ſa retraite pendant deux ans, & fort lié avec ce ſaint Pénitent, a écrit ſa vie avec l'eſprit qu'on lui a connu; mais elle n'a jamais été imprimée.

Voyez l'article de M. Chauveau au premier Volume du Supplément de Moréri en 1735.

PRATIQUE. Apprenons de ce pieux Laïc, qu'on peut rendre à l'Egliſe des ſervices conſidérables, ſans avoir le miniſtére ſacré. La ſollicitude pour ſes intérêts, & l'application à ce qui eſt de la gloire de Dieu, eſt de tous

les états. On peut avoir le zéle & l'eſprit du Sacerdoce, ſans en avoir le caractére.

PRIERE. Daignez, Seigneur, multiplier le nombre des Serviteurs de votre Egliſe dans tous les Etats, puiſque vous ſçavez dans un laïque même former un cœur ſacerdotal. Vous en avez rendu les exemples fréquens dès la naiſſance même du Chriſtianiſme.

Voyez le 18e. Chapitre des Actes des Apôtres.

M. LE FEVRE,

Docteur de Sorbonne.

MONSIEUR LE FEVRE, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, a fourni lui-même de quoi tracer au Lecteur une belle & juſte idée de ſon caractere. Il eſt inutile de le prévenir. Ce célébre Docteur, qui s'étoit fort diſtingué dans les Aſſemblées de la Faculté, depuis la Bulle & l'affaire de l'Appel, ayant renouvellé cet Appel, fut mandé à la Police, parce que ſon nom ſe trouva ſur la premiére des Liſtes imprimées des Réappellans. Il y comparut le 13 Mars 1721 devant M. de Baudri, Commiſſaire de la Cour, établi pour faire ſubir l'interrogatoire aux principaux Réappellans.

Mort en 1725 le 24 Juin.

Sa comparution à la Police.

Les queſtions rouloient ſur ſix chefs qu'on demanda à tous ceux qui furent interrogés: 1°. Eſt-ce votre nom qu'on lit dans la Liſte? 2°. Eſt-ce de votre conſentement qu'il y a été mis? 3°. En quel tems avez-vous ſigné? 4°. Qui vous l'a préſentée à ſigner? 5°. Quels ſont les

motifs qui vous ont porté à le faire ? 6°. En quel Greffe l'Acte a-t-il été déposé ?

La réponse à la première question étoit : c'eſt mon nom. A la 2e. c'eſt de mon conſentement. A la 3e. j'ai ſigné à peu près dans le tems de la date de l'Acte. A la 4e. la Religion me défend de nommer celui qui m'a préſenté l'Acte à ſigner. A la 5e. j'ai ſigné pour délivrer ma conſcience, & rendre témoignage à la vérité condamnée par la Conſtitution & opprimée par l'Accommodement des Evêques qui tend à la faire recevoir. A la 6e. enfin, je n'ai point ſuivi la choſe ; mais l'Acte a été envoyé ſans doute à quelqu'un des Evêques Appellans.

La mal de Baile.

Le Docteur ne s'étendit que ſur la queſtion qui regardoit les motifs de ſon renouvellement d'Appel. Il les tira de la Conſtitution, de l'Accommodement fait entre le plus grand nombre des Evêques, & de la Déclaration du Roi, depuis laquelle il avoua qu'il avoit ſigné l'Acte en queſtion. » La Conſtitution, » dit-il, donne atteinte à pluſieurs vérités très-» importantes, & bleſſe le dogme catholi-» que & la Morale chrétienne, dans les points » qui regardent la néceſſité & la vertu de la gra-» ce de J. C. la néceſſité de l'amour de Dieu » pour la converſion du cœur, l'obligation » de rapporter à Dieu nos actions, la deſti-» nation que Dieu a faite de l'Ecriture-Sain-» te pour être lue par les Fidéles, & elle at-» taque les droits du Roi, &c. »

De l'Accommodement.

2°. Sur l'Accommodement, il répondit : » L'Accommodement ne pourroit corriger la » Conſtitution, quand même il ſeroit bon » dans tout ce qu'il contient, n'étant ni con-» nu ni approuvé dans les Egliſes étrangéres.

» Il eſt très-défectueux dans la forme, étant » fait en ſecret ſans Aſſemblée canonique : » il introduit une forme nouvelle & dan- » gereuſe, de recevoir des Décrets ſur le Do- » gme, la Morale & la Diſcipline de l'Egli- » ſe. Dans le fond même, il obſcurcit plu- » ſieurs vérités, en affoiblit d'autres, & en » attaque pluſieurs : il n'eſt nullement con- » forme à la Conſtitution : il dépoſe contre » elle : enfin on n'y trouve point cette ſincé- » rité ſi néceſſaire, lorſqu'il s'agit des plus » grandes affaires de l'Egliſe. »

De la Déclaration du Roi.

3°. Sur la Déclaration du Roi, il dit : » Je » ſuis toujours très-diſpoſé à obéir au Roi, » ayant été élevé dans une école (telle que la » Sorbonne) qui a toujours veillé à ſoute- » nir les droits des Souverains. Mais en cette » occaſion, ma conſcience m'a obligé de ré- » clamer en la maniére que je le pouvois » faire, parceque la Déclaration a été ob- » tenue ſur un expoſé qui n'eſt pas fidéle. » Si on avoit inſtruit Sa Majeſté touchant » ſes droits & l'état préſent des affaires, elle » auroit autrement jugé : elle n'auroit pas » ſuppoſé que les Evêques de France ſont en- » tiérement d'accord, ni déclaré de nul effet » un Appel légitime au Concile général, en » matiére purement ſpirituelle. » Il finit ainſi : » Je n'ai été ſollicité par perſonne pour » renouveller mon Appel, & je n'ai fait que » ſuivre les mouvemens de mon cœur, met- » tant toute ma confiance en la vertu toute- » puiſſante de la grace de Jeſus-Chriſt.

Il fut du nombre des 57 Réappellans les plus diſtingués par leur ſcience & leur piété, qui ſubirent les ſix Queſtions au Tribunal du Magiſtrat de la Police. Tous étoient pris

de différens Corps Ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers. Les interrogatoires ne cessérent que sur les plaintes qu'en fit le Nonce du Pape lui-même à M. le Régent, disant qu'on faisoit comparoître tous les jours dix personnes devant le Lieutenant de Police, pour leur donner matiére à déclamer contre le Pape & la Constitution. Le Prince comprit en effet que ce n'étoit déja que trop, & que ce moyen n'alloit qu'à multiplier les témoignages contre la Bulle, & à rendre l'Accommodement plus mépriſable. Il ordonna donc à M. Baudri de ceſſer les interrogatoires.

Utilité des interrogatoires.

Mais le Cardinal de Biſſi, & quelques autres Evêques, preſſérent le Prince de ſévir contre ceux qui avoient été interrogés, ou même contre tous ceux dont les noms étoient ſur la Liſte. Pour cette fois ils ne purent rien obtenir, & le bruit courut alors qu'on leur avoit répondu : *Que faire à des gens qui parlent de l'autre vie, & qui ne prétendent rien dans celle-ci ?* Cette premiere tentative devenue inutile, on revint à la charge, & dix Réappellans furent alors exilés, ſans que ces Lettres de cachet arrêtaſſent les témoignages ni deux Liſtes des Réappellans de Provinces, qui voulurent imiter l'exemple de ceux de la Capitale, en ſorte que le nombre de tant de défenſeurs de l'ancienne doctrine, qui réclamoient ſi haut, fut de près de 1500 perſonnes.

Idée d'un Appellant.

Deux mois après ſa comparution à l'Hôtel de Police, M. le Févre reçut ſa Lettre de cachet qui l'exiloit à Treguier en Baſſe Bretagne, où s'étant rendu, il y demeura juſqu'à ſa mort. Nous avons de lui une rétractation de la ſignature du Formulaire, lorſqu'il étoit

Exil du Docteur.

encore fort jeune, & peu inſtruit ; il s'eſt appliqué depuis très-ſérieuſement à l'examen de cette ſignature ; & il y a apporté ces deux diſpoſitions, 1°. d'un profond reſpect pour l'autorité qui a ordonné la ſouſcription : 2°. d'un renoncement ſincére aux avantages que l'amour propre déſire ou acquérir, ou conſerver.

(J'ai lû, dit-il, les principaux Ouvrages anciens & nouveaux ſur cette matiére, & en particulier ce qui s'eſt écrit de plus fort contre le Livre de Janſénius, & pour ſa défenſe. J'ai éxaminé, peſé les objections & les réponſes ſur le Livre même de cet Evêque ; & je n'ai pu me perſuader que les cinq héréſies ſi juſtement condamnés, fuſſent la doctrine de cet Ouvrage. De-là mon affliction d'avoir condamné l'innocent, en ſouſcrivant le fait que le Formulaire contient. Je découvre en cela pluſieurs fautes, dont je dois profondément m'humilier : 1°. contre l'équité naturelle, en ſouſcrivant à un jugement conteſté, dont la juſtice ne m'étoit pas connue : 2°. contre la religion du ſerment, dont je me ſuis témérairement ſervi, pour atteſter que cinq héréſies ſont dans un Livre que je n'avois pas ſeulement ouvert : 3°. contre le reſpect dû à l'Egliſe & à la vérité, en déclarant à la face de l'Egliſe, que je croiois le fait de Janſénius, dans un tems où je n'avois rien de fixe ni d'arrêté dans l'eſprit ſur ce point. J'ai ſur cela miſérablement trompé l'Egliſe, quoique je n'en euſſe pas l'intention, ni même la penſée. Mais il n'eſt toujours que trop vrai pour mon malheur, que je l'ai trompée, cette aimable mere des Fidéles, par mon action, & c'eſt ce qui m'a particulierement affligé dans ma ſouſcription.)

Mal de la ſignature pure & ſimple du Formulaire.

Ses triſtes effets.

Les effets de la ſouſcription, qu'il a examinés enſuite, ont encore redoublé l'amertume de ſon cœur. Sur quoi il parle ainſi : (J'ai conſidéré, le cœur pénétré de triſteſſe, que depuis le Formulaire, ceux qui par un doute prudent héſitoient ſur le fait, ou qui le nioient par lumiére, ont été repréſentés aux Puiſſances & noircis dans leur eſprit, comme étrangement téméraires de ne vouloir pas ſouſcrire, après que le monde entier l'avoit fait ; qu'en conſéquence on a employé contr'eux la rigueur..... Que ſi le grand nombre des ſouſcriptions a produit ces triſtes effets, la mienne les a donc produit en partie : & qu'ainſi j'ai aidé par ma ſignature les ennemis des Saints à diſſiper, en les décriant, la bonne odeur de Jeſus-Chriſt ; & j'ai, pour ainſi dire, ratifié l'arrêt de condamnation déja prononcé, & ceux que l'on a prononcés depuis, contre tant de perſonnes d'une piété rare, tant de Vierges dignes de l'Epoux, & tant de vertueux Miniſtres du Seigneur. Voilà le péché que je pleure aujourd'hui, tel qu'une diſcuſſion exacte & de longues réflexions me l'ont fait ſentir ; ou plutôt voilà la multitude de péchés, que je reconnois avec douleur dans ma ſouſcription.

Contre Port-Royal.

Enfin pour réparer ce qu'il y a dans ces fautes de contraire à la juſtice, je déclare, dit-il, par le préſent Acte que je déſapprouve ma ſouſcription au Formulaire, & que je la retracte quant à l'attribution d'héréſie au Livre de Janſénius, dans lequel je ne vois rien de contraire à la Doctine de l'Egliſe.)

Nous aurions voulu pouvoir donner tout entier un Acte qui exprime ſi au naturel les lumieres & la tendre piété de ſon Auteur. Ceux qui l'ont connu & fréquenté ſçavent combien

c'étoit-là le fond de ſon caractére, qui le rendoit aimable & reſpectable à tout le monde dans tous les états.

La ſanté de M. le Fevre ſe ſoutint à Treguier pendant deux ans & demi ; mais elle ſe dérangea après ce tems, & il fut attaqué d'un aſthme convulſif, dont les accès le mettoient en grand danger. Ses amis de Paris attribuérent cette maladie à l'air du païs, & voulurent agir à la Cour pour obtenir ſon rappel, ou au moins un changement d'éxil qui pût lui être favorable. Ils lui demandérent pour cela une conſultation du Médecin de Treguier, où ſon nom fut marqué. Mais ils le trouvérent inéxorable, dès qu'il comprit l'uſage qu'on vouloit faire de cette Conſultation. Nous avons là-deſſus deux Lettres de lui très-édifiantes, dont la premiere eſt du 15 Avril 1725. Effet de ſon exil.

» Je ne puis, (dit-il) conſentir à ce que nos » amis faſſent aucune démarche, pour obte- » nir mon rappel. J'ai réfléchi, j'ai prié ſur » cette affaire, & tout me confirme dans la » réſolution de reſter où je ſuis. . . . Permet- » tez-moi d'employer ici les paroles du grand » ſaint Ignace. (Dieu à voulu que les ſenti- » mens des ſaints nous fuſſent tranſmis, » pour en exciter de ſemblables dans les pé- » cheurs, tel que je ſuis,) *Je ſçai ce qui m'eſt* » *avantageux, & je vous ſupplie de n'y point* » *mettre d'obſtacle.* Sil ne plaît point à Dieu » de me rendre la ſanté, à quoi bon aller traî- » ner à Paris quelques foibles reſtes d'une vie » languiſſante & inutile ? C'eſt ici le lieu que » le Seigneur a marqué pour immoler la victi- » me. » Son eſprit de ſacrifice.

Quand il écrivit cette Lettre, il ſortoit d'u-

ne maladie dont il parle ainſi dans une ſeconde Lettre du 7 Mai. » Je commence à peine » à me remettre de deux accès d'aſthme, dont » le dernier m'a mis pendant pluſieurs jours » entre la vie & la mort : je fus confeſſé.... » je reçus notre Seigneur.... & je me croyois » prêt de toucher au terme déſiré, & de pré- » ſenter mon Appel & mon Réappel au Tri- » bunal de Jeſus-Chriſt, pour y trouver mi- » ſéricorde. » Cette Lettre eſt une réponſe à un ami de Paris, qui l'avoit preſſé de nouveau de conſentir aux démarches qu'on vouloit faire pour obtenir ſon rappel. Il avoue que cette nouvelle l'a pénétré de douleur, & qu'on s'en eſt apperçu en le trouvant plus mal qu'à l'ordinaire. Il explique enſuite les raiſons qui l'empêchent de donner le conſentement qu'on lui demande.

Ses raiſons admirables.

» C'eſt 1°. (dit-il) l'exemple de tant de Saints » envoyés autrefois en éxil. Je n'en ai remar- » qué aucun qui ait agi pour ſon rappel : au- » cun n'a ſollicité un éxil plus doux, quoique » pluſieurs euſſent des infirmités: 2°. la crainte » que le témoignage de la vérité ne perde de » ſon poids, en obtenant de la Cour ces miti- » gations : 3°. l'avantage que les adverſaires » en peuvent tirer, en faiſant compter ces » graces pour beaucoup. »

Mais comme ces raiſons ne ſont pas abſolument ſans réplique, M. le Fevre a ſoin d'ajouter : » Je ne prétens pas que ce ſoit une » régle de s'en tenir toujours au premier éxil. » On peut avoir de juſtes raiſons d'en vouloir » changer; & les illuſtres amis éxilés, qui ont » conſenti à leur tranſlation, n'ont rien » perdu du mérite de leurs ſouffrances, ni ter- » ni l'éclat de notre cauſe. Tout ce que je

» veux conclure des remarques que je viens » de faire, c'eſt qu'il y a de fortes raiſons » pour demeurer où l'on a été placé d'abord, » & que je puis regarder comme un mouve- » ment de Dieu, que je ſuis obligé de ſuivre, » l'impreſſion très-forte & très perſévérante » qui me porte à reſter. »

Il vient après cela à des raiſons particulieres. Il ne lui paroit pas clair que ſa maladie ſoit cauſée par l'air du païs où il croit avoir des preuves certaines que Dieu veut qu'il y demeure. » Je puis bien compter au nombre » de ces marques, (dit-il) les bontés du Prélat (M. de Kervillio) qui tous les jours deviennent plus grandes; l'amitié & l'attachement même de pluſieurs perſonnes de » bien, &c. Mais j'inſiſte particuliérement ſur » l'impreſſion forte & perſéverante que je ſens » pour demeurer où je ſuis, impreſſion que » vous jugez qui vient de Dieu..... & ſur » l'impoſſibilité où je ſuis d'entreprendre un » voyage. »

Il ajoute plus bas: » Jugez de la foibleſſe où je ſuis après cinq ſaignées en trois ſemaines. Je ſuis obligé d'être à genoux en » vous écrivant, ne pouvant me pancher en » avant, ſans renouveller mes douleurs. » Il ajoute en finiſſant que ſa ſanté étoit un peu meilleure. Mais on apprit à la fin de Juin qu'il avoit conſommé ſon ſacrifice le 24 Juin, par une fiévre maligne qui l'avoit emporté en cinq jours de tems. On lui fit de grands honneurs à ſon enterrement, auquel aſſiſtérent M. l'Evêque, ſon Chapitre, ſes Curés, & généralement toute la Ville, en témoignant combien ils étoient ſenſibles à la perte de ce Docteur, qui joignoit une profonde ſcience à

Sa mort.

une grande piété. Il laiſſa dans le païs la réputation d'un ſaint Prêtre.

Lettre 134. t. 2. in-12. Voici ce qu'en écrivoit en Septembre 1724, le grand Colbert Evêque de Montpellier à ſon ami M. de Kervillio Evêque de Treguier : » Je ſçai, Monſeigneur, que vous avez le » bonheur d'avoir dans votre Ville Epiſcopale » un Illuſtre éxilé (M. le Fevre,) que je ne » connois que par réputation, mais dont je reſ- » pecte infiniment les lumieres & la vertu : car » on dit que les qualités de l'eſprit & du cœur » ſont en lui dans un dégré également émi- » nent. C'eſt le témoignage que m'en rend ſou- » vent un de mes Diocèſains, qui a eu le » bonheur de vivre avec lui en Sorbonne, » dont il étoit Prieur, & il ne m'en parle ja- » mais, qu'il ne me faſſe regretter de ne l'a- » voir pas connu. Je ſçai, Monſeigneur, les » témoignages d'amitié & d'eſtime que vous » lui donnez; & vous ne déſapprouverez pas, à » ce que j'eſpere, que je vous en témoigne ma » reconnoiſſance. »

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution quatriéme Partie, quatriéme Section §. XXXVII. page 377, &c. & Recueil des Lettres de Cachet page 59 & 62.

Pratique. Pourvu que Dieu ſoit glorifié, il n'importe comment ni combien il nous en coûte. Ce n'eſt pas à une victime de choiſir de quelle maniere elle doit honorer ſon Dieu. Sa gloire conſiſte à être conſommée pour la gloire de celui qui l'a fait ce qu'elle eſt, dans l'ordre de la nature & dans celui de la grace.

Priere. Faites, Seigneur, que ma vie ſoit un ſacrifice continuel d'amour pour vous, & que je l'emploie & la conſume toute entiére à votre ſervice.

M BRETONNET,

Bénédictin de S. Maur.

Mort en 1725 le 14 Décembre.

Guillaume Bretonnet, Prêtre, Bénédictin de la Congrégation de saint Maur, étoit Prieur de saint Jean de Laon lorsque M. de saint Albin, (fils de M. Duc d'Orléans, depuis Archevêque de Cambrai) y publia son Mandement d'acceptation de la Bulle, & l'envoya aux Communautés de son Diocèse. Dom Bretonnet protesta contre ce Mandement à la tête de sa Communauté, par un Acte Capitulaire qu'il notifia au jeune Prélat. En conséquence il fut exilé au Mont Saint-Michel, où il eut la peine à revenir.

Ses Ecrits.

Quelque temps après, en Septembre 1723, il fut nommé au Bec en Normandie par Lettre de Cachet; & il ne pût s'y rendre que deux mois après, parce que la maladie l'arrêta en chemin. Après deux ans de séjour au Bec, où il paroissoit assez bien rétabli, la colique le reprit le 4 Décembre, & il en mourut le 14. 1725, après avoir souffert de très-grandes douleurs avec une patience très-édifiante. Avant que de recevoir le Saint Viatique le 13 au matin, il dit:

Sa profession de foi.

» Je déclare en présence de la Communauté, que je veux mourir dans le sein de l'Eglise Catholique, dont j'ai toujours suivi » la Doctrine; mais à l'égard de la Constitution, loin de la regarder comme l'ouvra-

» ge de l'Egliſe, je ſuis perſuadé que c'eſt » une très-mauvaiſe piéce ; inventée par ſes » ennemis, cachés ſous le nom de ſes enfans, » pour renverſer la Religion de Jeſus-Chriſt » juſques dans ſes fondemens ; s'il étoit poſſi- » ble. »

Après avoir reçu le ſaint Viatique, il s'expliqua ſur la ſignature pure & ſimple du Formulaire, & dit : » C'eſt un grand mal que » cette ſignature ſoit introduite dans l'Egliſe » & dans la Congrégation. J'ai eu le mal- » heur de ſigner ce Formulaire au jour de » ma profeſſion, ſans connoître le mal que » je faiſois : j'en ai demandé pardon à Dieu, » & je le demande encore ; mais les Supé- » rieurs qui ordonnent ou éxigent cette ſi- » gnature, ſe rendent bien coupables devant » Dieu. «

Avant que de recevoir l'Extrême-Onction, il voulut encore déclarer ſes ſentimens ſur la Conſtitution & ſur le Formulaire ; mais le Prieur lui ayant repréſenté qu'ils étoient aſſez connus, il répondit : » Mon intention eſt » que le Public ſoit informé que j'y perſiſte » juſqu'à la mort. « Elle arriva le lendemain 14 Décembre 1725.

2. Tim. 1. 12. PRATIQUE. Un défenſeur de la vérité mis à l'épreuve, dit avec l'Apôtre : » C'eſt ce » qui m'a attiré les maux que je ſouffre, mais » je n'en rougis point. Je ſçai qui eſt celui à » qui je me ſuis confié, & je ſuis perſuadé » qu'il eſt aſſez puiſſant pour me garder mon » dépôt juſqu'à ce grand jour » de l'éternité. »

PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, une vive foi de votre grandeur & de votre toute-puiſſance, pour ſoutenir notre foibleſſe dans les plus violentes traverſes. Car nous pou-

vons tout par votre grace qui nous fortifie.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 4e. Partie, Section 5e. §. XLVIII. p. 489.

M. BRUNEAU,

Chanoine honoraire.

MONSIEUR BRUNEAU, Chanoine honoraire de l'Egliſe Cathédrale d'Orléans, étant tombé dangereuſement malade au commencement de Mars 1726, fit demander au Chapitre les derniers Sacremens. On tint ſur cela une Aſſemblée Capitulaire, compoſée du Doyen, d'un petit nombre de Chanoines dévoués à l'Evêque, M. Fleuriau, & des deux qui s'étoient oppoſés à la Concluſion du mois de Février précédent pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*.

Mort en 1726 le 9 Mars.

Malgré les repréſentations & les inſtances de ces deux, l'Aſſemblée députa un Chanoine, pour aller ſignifier au malade, qui étoit Appellant de la Bulle, que le Chapitre ne lui donneroit point les Sacremens, à moins qu'il ne reçut la Conſtitution. Le malade indigné de la propoſition, répondit : » J'ai » fait, M. toutes mes réflexions au ſujet de » la Bulle, & je me croirois damné, ſi je » la recevois. »

Fermeté à la mort.

Le Chapitre informé de cette réponſe, perſiſta dans ſon refus. M. l'Evêque averti de ce qui ſe paſſoit, alla voir le malade pour l'exhorter à recevoir la Bulle, & ſe procurer par-là les Sacremens. Mais il n'y gagna rien,

& il n'eut pas d'autre réponſe que celle qui avoit été faite au Chanoine député. Sur quoi le Prélat dit en ſortant : *Puiſque le malade eſt endurci dans ſon péché, on le laiſſera mourir ſans Sacremens.* C'eſt ainſi qu'il n'arrive que trop ſouvent, que les membres le plus ſaintement & le plus étroitement unis à l'Egliſe, ſont régardés & traités comme indignes d'y être, ou comme en étant déja ſéparés. Mais le juſte vit de la foi de Dieu, & non pas de l'opinion des hommes, Prop. 97.

Conduite ſchiſmatique.

Le pieux malade mourut le Samedi 9 Mars, & la cérémonie de ſon enterrement ſe fit le lendemain Dimanche après Vêpres. Il y eut un grand concours de peuple & de perſonnes de diſtinction à la Cathédrale, pour aſſiſter au Convoi ; mais ce fut pour cette multitude un grand ſujet de ſcandale de voir ſortir l'Evêque, qui avoit aſſiſté à Vêpres, ſuivi du Doyen & des Chanoines qui lui étoient les plus attachés, lorſqu'on alloit commencer l'Office des Morts, & on en murmura tout haut. Tandis que l'Evêque ſortit du chœur, les Chanoines exclus par Lettres de cachet, lorſqu'il y aſſiſtoit, y entrérent par une autre porte, & on fit au défunt tous les honneurs accoutumés, au milieu des témoignages avantageux que le peuple rendoit à ſa piété.

Pratique. Quiconque fuit les miniſtéres & les démarches, auſquelles l'humiliation & les vexations ſont attachées, doit bien craindre que ce ne ſoit l'orgueil & l'amour propre, qui le portent à déſirer ceux qui ſont accompagnés d'honneur & d'avantages temporels. Rien de plus oppoſé à l'eſprit du Sacerdoce dans un Prêtre, & de plus contraire à celui

du Chriſtianiſme dans un Magiſtrat & dans un homme en place.

PRIERE. Vous nous faites, Seigneur, connoître nos devoirs : donnez-nous un cœur & une volonté courageuſe pour les accomplir.

M. BRUNET,

Banquier en Cour de Rome.

Mort en 1726 en Juillet

AU mois de Juillet 1726, on écrivoit de Poitiers, Capitale du Poitou, cette Hiſtoire-ci tout-à-fait édifiante. Un Banquier en Cour de Rome, nommé M. BRUNET âgé de 83 ans, fort connu & fort eſtimé dans le païs, étant tombé malade, envoya prier le Curé de ſa Paroiſſe de lui adminiſtrer les Sacremens. Le Vicaire vint les lui apporter à la dérobée pendant la nuit, l'Evêque M. de la Poipe & le Curé étant réſolus de lui refuſer, à moins qu'il ne déclarât qu'il étoit ſoumis à la Conſtitution. Cet homme étoit fort connu dans cette Ville Epiſcopale, pour être fort oppoſé à la Bulle. Le Curé ayant appris qu'on lui avoit fait recevoir les Sacremens, ſans rien éxiger de lui, tempêta fort, gronda ſon Vicaire, mais il n'étoit plus tems.

Cependant le malade étoit tombé dans une eſpéce de paraliſie, cauſée par ſon grand âge, & ne remuoit plus d'un fauteuil depuis trois mois. Croyant ſa fin proche, il fit de nouveau appeller ſon Curé, qui refuſa de l'adminiſtrer, à moins qu'il ne déclarat qu'il étoit ſoumis à la Bulle, ce qu'il n'avoit garde

de faire. Le Vicaire n'osa plus lui porter les Sacremens en secret.

Foi du malade.

Le malade ayant essuyé plusieurs altercations à ce sujet, dit avec quelque émotion à son Curé : *hé bien, Monsieur, vous ne le voulez-donc pas ? Dieu y suppléera.* Il appelle deux de ses fils, leur dit de le prendre par dessous les bras, & de le soutenir, & qu'il veut aller à l'Eglise recevoir son Sauveur. Les fils croient qu'il est en délire, sçachant qu'il n'a pas branlé depuis trois mois. Cependant ils l'aident : le malade va à l'Eglise : communie & revient seul, sans appui, & se porte maintenant à merveille, ajoute la Lettre, le fait est certain.

PRATIQUE. Quand les moyens humains manquent, c'est alors que Dieu fait voir sa puissance. Jesus-Christ ne fait des Miracles qu'après en avoir fait voir la nécessité, pour nous apprendre à n'en désirer & à n'en demander jamais sans necessité. Eh ! qui peut avoir la confiance d'en demander, si sa parfaite fidélité envers Dieu ne lui répond en quelque façon du succès de sa priére.

PRIERE. Le Miracle, Seigneur, que je vous demande c'est » d'ouvrir mon cœur à votre » loi & à vos préceptes, de me donner la paix, » d'exaucer mes priéres, de vous reconcilier » avec moi, & de ne me point abandonner » dans le tems mauvais. 2. Mach. 1. 4. 5.

M. COMPAGNON,

Curé de Nuillé.

CE célébre Curé d'une Paroiſſe du Diocèſe d'Angers fait naître l'occaſion de donner en peu de mots une idée de ce Diocèſe. Il a été gouverné pendant quarante quatre ans dans le ſiécle paſſé par M. Henri Arnauld, frere du célébre Docteur de ce nom. Durant ce long Epiſcopat ce ſaint Evêque y fit des biens infinis, ſans être jamais ſorti de ſon Diocèſe, par une réſidence perſévérante. Il y mourut en 1692 dans ſa 96 année, plein de jours en toutes manieres. Il eut pour ſucceſſeur M. le Pelletier, & à celui-ci ſucceda M. Poncet de la Riviere, remplacé par M. de Vaugiraud, qui gouverne aujourd'hui.

Mort en 1726

Idée du Diocèſe d'Angers

M. le Pelletier y introduiſit les Sulpiciens, en leur donnant ſon Séminaire. On ſçait en général leurs préventions en faveur des opinions ultramontaines. Mais il ſemble qu'il eſt ſpécialement reſervé à ceux d'Angers de les porter à un dégré peu commun. En fait de dogme & de morale ils affectent d'être les rivaux des Jéſuites, & ſe lient avec eux par une commune confédération en faveur de l'ignorance & de la ſoumiſſion aveugle. Ils ont même un plus grand aſcendant que ces Révérends Peres ſur leurs diſciples pour les tenir dans une dépendance ſervile. Certain air de dévotion donne un grand relief à leur doctrine indulgente pour les pécheurs, & implaca-

Des Sulpiciens.

ble contre ce qu'ils traitent de Janſeniſme. On a vu depuis peu d'années l'étrange effet de ces diſpoſitions. Ces Meſſieurs ont engagé M. de Vaugiraud, dont ils ont la confiance, à adopter pour inſtruire les fidéles de ſon Diocéſe, un prétendu extrait du Catechiſme de Montpellier, que feu M. de Charanci Evêque de Montpellier n'avoit pas eu le crédit de faire paſſer, tant les altérations de la ſaine Doctrine étoient énormes & multipliées. M. de Villeneuve ſon ſucceſſeur n'a pas voulu l'autoriſer; mais M. de Vaugiraud encouragé par ſon conſeil ordinaire n'a pas craint d'encourir l'indignation publique par cette option honteuſe. Qu'on joigne ce nouveau Catéchiſme avec les Conférences d'Angers données depuis peu, & tant exaltées par le Jéſuite journaliſte de Trevoux, & l'on aura preuve complette d'un corps de Doctrine nouvelle, toute differente de celle de l'Egliſe.

Voyez les 6 Lettres à M. d'Angers en 1752.

M. le Curé de Nuillé eût le bonheur d'apprendre en de meilleurs tems la ſcience Eccléſiaſtique. Ce fut ſous M. Henri Arnaud, qui n'ouvroit que des ſources pures, qu'il puiſa les eaux d'une doctrine ſalutaire. Nourri du lait de l'Ecriture Sainte & du ſuc des Peres de l'Egliſe, il devint un Prêtre d'une conduite irréprochable & d'une piété reconnue. Il portoit la modeſtie peinte ſur le viſage, & ſa ſeule vuë étoit capable d'édifier. Pendant trente-deux ans qu'il gouverna ſa Paroiſſe, il s'appliqua ſans relâche à la conduite des ames & à l'inſtruction des fidéles. La vive impreſſion de ſon éminente vertu attiroit des Paroiſſes du voiſinage une foule de gens ſur la ſienne, ſoit pour aſſiſter à ſes diſcours, ſoit pour prendre ſes conſeils.

—Caractére d'un ſaint Paſteur.

Il étoit au milieu de ces ſaintes occupations, lorſque la Conſtitution ſurvint. Avant que d'avoir lu ni la Bulle ni les Explications, à la ſeule lecture des Propoſitions condamnées, il ſe proſterna devant Dieu, & proteſta en ſa préſence qu'il ſouffriroit plutôt la mort que de ſouſcrire à cette condamnation. Les explications des 40 Evêques en 1714 lui firent néanmoins illuſion : il publia, quoiqu'avec peine l'Ordonnance de l'Evêque. Depuis ce tems, ayant peſé attentivement les ſuites de cette fauſſe démarche, il ſe rétracta par une lettre à M. d'Angers le 29 Décembre 1716. Faute qu'il répare.

» Le remord de ma conſcience s'eſt tellement augmenté, dit-il à M. Poncet de la Riviére, elle me reproche ſi vivement que je me ſuis rendu participant de l'injuſtice qu'on fait à l'Auteur, du ſcandale qu'on donne aux Fidéles, de l'altération qu'en peuvent ſouffrir la foi, la religion & la piété; de l'avantage qu'en peuvent tirer les Héretiques, & généralement de tous les maux qui en peuvent arriver à l'Egliſe & à l'Etat; & je me ſens ſi troublé & ſi agité de ces reproches, que je ne puis plus me diſpenſer de réparer la faute que je crois avoir faite. C'eſt pour cela, M. que proſterné réellement devant Dieu, & en eſprit devant toute l'Egliſe, je demande très-humblement pardon de tout ce que je peus être coupable en cette occaſion, & déclare à V. G. que je rétracte & déſavoue la publication que j'ai faite de la Conſtitution *Unigenitus*, même avant les explications données par les Evêques, telles qu'elles ſont, & telles qu'elles pourroient être dans la ſuite...

Décret contre lui. Il envoya des copies de ſa Lettre à diverſes perſonnes, & ſur-tout à M. le Cardinal de Noailles. Elle ſe trouva bien-tôt imprimée : ce qui irrita M. l'Evêque d'Angers. Pour prévenir l'effet d'un tel exemple, ſur l'eſprit des autres Curés, l'Officialité agit contre le Curé de Nuillé ſur la plainte du Promoteur. Information en conſéquence & Décret de ſoit-ouï lâché contre le Curé. Quoiqu'éloigné de douze lieues d'Angers, il s'y tranſporta pour ſubir le Dimanche 28 Fevrier 1717 un interrogatoire depuis neuf heures du matin juſqu'à midi, & depuis deux heures juſqu'à ſept heures du ſoir.

Il en appelle. Il comprit que malgré la ſageſſe & la force de ſes réponſes, il avoit plutôt affaire à une partie animée qu'à un Juge dans la perſonne de l'Official. Dès le lendemain il fit ſignifier un Appel tant ſimple que comme d'abus, & ne comparut pas. Sur ce défaut l'Official convertit le Décret de ſoit-ouï en ajournement perſonnel, ſignifié le trois Mars, avec interdit en forme. Mais le même jour le Curé obtint à Tours un Jugement de l'Official Métropolitain qui le reçut Appellant. Les procedures de part & d'autre furent envoyés à ce nouveau Juge.

Décret de priſe de corps. Le Curé ne pouvant s'imaginer que le Procès étant pendant à Tours, on entreprit de le juger à Angers, ne comparut point à l'ajournement perſonnel. Toutefois le 14 on rendit à Angers une Sentence, qui convertit l'ajournement perſonnel en Décret de priſe de corps, & ordonne que les biens de l'accuſé ſeroient *ſaiſis & annotés*. Ce qui fut fait le 19. Deux Huiſſiers & leurs aſſiſtans vinrent aſſaillir le Presbytere, ſaiſir les meubles du Curé,

&

& établirent pour Commiſſaire un Marchand de Saumur, qui eſt à deux lieues.

Le même jour 19 Mars, l'Official de Tours rendit une Sentence qui reçut le Curé appellant de l'ajournement perſonnel, même du Décret de priſe de corps. Elle fut ſignifiée le 22 Mars : mais le Curé inſtruit de la voie de l'Appel ouverte au futur Concile, forma ſon adhéſion à celui des IV Evêques, & fit ſignifier ſon Acte le 23 Mars. Il n'empêcha pas l'Official d'Angers de déclarer par Sentence du 8 Avril ſuivant, que le Curé de Nuillé avoit encouru l'excommunication. Il en fut relevé deux jours après par Sentence de la Métropole de Tours. Son Appel au futur Concile.

Cet excellent Paſteur continua avec un nouveau zéle ſes ſoins charitables pour ſon troupeau qu'il aimoit tendrement, & dont il étoit aimé. Nous aurions déſiré donner un plus grand détail de toutes ſes bonnes œuvres. Mais on n'a pas eu ſoin de les recueillir dans aucun Mémoire. On ſçait ſeulement que M. Compagnon mourut en 1726, en odeur de ſainteté entre les mains de M. Hervé Curé de Savigné, qui reçut ſes derniers ſoupirs, & en même-tems les derniers témoignages de ſon oppoſition à la Bulle.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, I. Partie, §. LIX. pag. 531 & ſuiv.

Pratique. Il eſt difficile qu'une grande plénitude du Saint-Eſprit ne ſe répande pas ſur le viſage, & ne ſe faſſe pas connoître dehors. Quel doit être au fond du cœur celui qui approche des Autels, & le Miniſtre des ſaints miſtéres, ſinon ce que Monſieur Compagnon paroît au dehors, un Ange en pureté, en détachement de la terre, en

obéiſſance à Dieu, en zéle pour la vérité & ſes intérêts, en courage dans les traverſes, &c.

PRIERE. Mon Dieu, qu'eſt-ce que le cœur de l'homme, quand vous l'abandonnez à ſon aveuglement & à ſa dureté ? Vous donnez ſouvent des anges à votre Egliſe, mais ſouvent auſſi il y en a peu qui aient des yeux pour les connoître, & beaucoup qui ſont prêts à les frapper des foudres de l'excommunication.

LA MERE DE SAINT-JOSEPH, Urſuline.

Morte en 1726, le 30 Septembre.

UNe Religieuſe Urſuline de ſaint Charles d'Orléans, nommée en Religion LA MERE DE SAINT JOSEPH, étant tombée dangereuſement malade, M. l'Evêque qui en fut averti, y envoya le 28 Septembre 1726 le Pere Gardien des Capucins, pour la confeſſer, en lui recommandant de faire ſon devoir. En conſéquence le Gardien demanda à la malade quelles étoient ſes diſpoſitions ? » Je ſuis, lui répondit-elle, Fille de l'Egliſe: » je crois tout ce qu'elle croit, & je condamne tout ce qu'elle condamne : je ne crois » point la Conſtitution, & je déſire de me » confeſſer. »

Sur cette réponſe, le Capucin commença à diſcourir & à diſputer en geſticulant, & en faiſant du bruit. La malade qui en étoit fatiguée, lui dit : » Mon Pere, quand vous » ſeriez-là dix ans, vous n'en tirerez pas de

» moi davantage. » Il ſe retira donc, & alla rendre compte à l'Evêque de ſa miſſion, ſe plaignant de ce qu'on ne l'avoit pas laiſſé ſeul avec la malade.

Comme elle empira pendant la nuit, on renvoya le lendemain à M. l'Evêque, qui chargea de la commiſſion M. de Chateauneuf Chanoine de la Cathédrale. Celui-ci ſe rendit auprès de la malade, & lui déclara après quelques diſcours d'édification ce qu'il vouloit. » Je ne vous demande, pour vous confeſſer, ni Conſtitution, ni ſignature, mais » ſeulement une ſoumiſſion à Monſeigneur, » non pas ſeulement comme Evêque d'Orléans, car il n'eſt pas infaillible ; mais » comme uni au Corps des Evêques. Je ſuis » très-ſoumiſe, répondit-elle à M. l'Evêque, » mais je ne reçois point la Conſtitution, » & je ne la recevrai jamais. Je ne veux pas » même en entendre parler. » Elle évit le piége.

M. de Chateauneuf s'étendit en exhortations, toujours avec honnêteté & politeſſe, & il cita en particulier l'exemple du Pere Pajou Prêtre de l'Oratoire, homme d'eſprit, qui venoit de rétracter ſon Appel, & recevoir la Conſtitution, après l'avoir ſouvent chanſonnée par ſes Piéces poëtiques. Il n'eut garde d'ajouter que cet Oratorien l'avoit fait pour avoir une penſion de vingt piſtoles, en faveur de ſes ſœurs.

Il ſe plaignit enſuite de ce que toutes les Religieuſes étoient préſentes ; & comme elles offroient de ſe retirer, la malade dit que cela n'étoit pas néceſſaire, puiſqu'on ne vouloit pas lui promettre de la confeſſer, ſans lui parler de Conſtitution. L'entretien continua avec les Religieuſes. M. de Chateauneuf

y fit l'éloge du Bref du Pape Benoît XIII (vivant alors) aux Dominicains, en faveur de la grace efficace par elle-même; mais la malade ayant témoigné à deux repriſes qu'elle étoit fatiguée de tous ces diſcours, il ſe retira.

Le lendemain 30, on renvoya encore à M. l'Evêque, qui y fit retourner le même Chanoine, en recommandant avec menace qu'on le laiſsât ſeul avec la malade, & qu'il ne rencontrât aucune Religieuſe dans ſon chemin. Il fut exactement obéi. On laiſſa ſeul le Chanonie avec la malade, & l'on ne pût entendre que la réponſe qu'elle lui fit avec force: Je demande & je déſire les Sacremens de » tout mon cœur: les hommes me les refu- » ſent; mais j'eſpére que Dieu recevra mon » déſir. » Elle appella enſuite avec ſa ſonnette, & quelques Religieuſes étant entrées, M. de Chateauneuf ſe retira. Il étoit alors midi, & deux heures après la Religieuſe mourut.

C'eſt la foi de l'Egliſe & le Catéchiſme.

Le Curé ayant été averti, ſelon l'uſage, demanda les ordres de M. l'Evêque, qui lui ordonna de faire l'enterrement le Lundi après-midi, & le Mardi le Service; ce qui s'éxécuta avec décence, & fut un petit ſujet de conſolation pour les Religieuſes, affligées de voir refuſer les Sacremens à la mort à une de leurs Sœurs âgée de 78 ans, & qui avoit toujours édifié la Communauté par ſa régularité. Car elles craignoient qu'on ne lui refuſât les honneurs & les priéres de la ſépulture eccléſiaſtique, comme elles en avoient été ſouvent menacées.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 4e. Partie, Section 4e. §. XLIII. p. 438.

PRATIQUE. La perſécution nous doit donner plus d'eſtime, d'attachement, & de reconnoiſſance pour la grace d'avoir connu & reçu la vérité, parce que nous voyons dans les perſécuteurs ce que c'eſt que de l'avoir abandonnée, ou de ne l'avoir pas reçue, & d'être livré à ſes propres ténébres. Ayons compaſſion d'eux & de leur ignorance, loin de leur inſulter ou de les mépriſer. Nous pouvons devenir ce qu'ils ſont : ils peuvent devenir ce que nous ſommes.

PRIERE. Nous ne méritons pas, Seigneur, la miſéricorde qui ſeule nous diſtingue des ennemis de la vérité ; & nous méritons le jugement qu'ils ont mérité. Faites-nous trembler ſous l'un, & tenez-nous dans l'humilité & la confiance ſous l'autre.

M. DU PEROUX DESGRANGES,

Prêtre, Aumônier des Galeriens.

MONSIEUR TIBURCE DU PEROUX DES GRANGES, étoit d'une famille noble du Berri. Prévenu des bénédictions du Seigneur dès ſon enfance, il craignit les charmes & les careſſes qu'il trouvoit dans ſa maiſon. Il en ſortit étant encore enfant, pour ſuivre l'ordre de Dieu, ne ſachant, comme Abraham, où il alloit. La divine Providence le conduiſit d'abord à S. Maximin en Provence, où il fit ſes études, vivant comme pauvre, & n'ayant de reſſource que dans la charité du prochain.

Mort en 172 le 28 Novembre.

Fuite des r cheſſes.

Ayant atteint l'âge d'entrer dans les saints Ordres, & se laissant conduire par les conseils de quelques Prêtres pieux & éclairés, il fut ordonné sur les dimissoires de l'Archevêque de Bourges, à Aix & à Orange. Il crut alors se devoir principalement au Diocèse qui lui avoit donné la naissance. Il s'y rendit. Mais ayant appris que la peste étoit en Provence, il y retourna pour y servir les pestiférés. » Je » pourrai, disoit-il, boucher quelque trou, » & épargner la vie de quelque bon Ouvrier » plus utile que moi à l'Eglise. » Ainsi le faisoit parler son humilité.

Si vive charité.

Il fut même attaqué de la peste, & fort affligé, quand on lui dit qu'il en réchaperoit. » Me voilà, reprit-il, contraint de reporter » mon corps de mort. Je m'étois pourtant flatté que Dieu agréeroit la consommation de » mon sacrifice. » Après dix-huit mois de maladie, s'en étant trouvé soudainement délivré, il continua ses soins, & sauva une de ces villes, en transportant lui-même les corps morts qui l'infectoient, & en invitant par cet exemple les habitans à faire la même chose. Il ne revint en Berri, que lorsque la contagion fut cessée.

A Orange.

Il fut pourvu, malgré lui, d'une Cure qu'il desservit quelque tems; mais craignant n'avoir pas les talens nécessaires pour remplir dignement ce redoutable ministére, il vint à Paris dans le dessein de s'y cacher. Il vivoit à Bicêtre parmi les pauvres, les instruisant & les édifiant. Mais Dieu le destinoit à un emploi d'un ordre nouveau, & dans lequel il ne devoit trouver aucun concurrent.

Il devient Aumônier d'un ordre rare.

Touché de compassion pour les misérables, qui sont condamnés aux galéres, & que l'on

fait partir tous les ans de Paris & de Rennes pour Marſeille, il voulut être leur Aumônier durant leur route. M. Des Granges, avant que d'entreprendre cette œuvre, conſulta des perſonnes éclairées, qui y applaudirent. Il falloit l'agrément de la Cour. On n'eut pas de peine à l'obtenir; car il déclara au Miniſtre d'Etat qu'il n'en coûteroit rien au Roi, & qu'il feroit les voyages à ſes dépens. M. de Maurepas fit expédier au ſaint Prêtre un Brevet des plus honorables (Il l'appelloit ſon Brevet de Galérien). Le Miniſtre étoit dans l'étonnement de voir un homme ſe livrer à une œuvre ſi pénible & ſi dégoutante, ſans attendre de ſon travail d'autre récompenſe que celle que Dieu promet à ſes Elus.

M. Des Granges fit pluſieurs voyages de Paris & de Rennes à Marſeille, ſuivant la Chaîne. Son occupation pendant la route, étoit de procurer aux Galériens les ſecours, dont ils avoient beſoin. S'il penſoit aux beſoins corporels, il n'étoit pas moins attentif aux beſoins ſpirituels; il aidoit à bien mourir ceux que l'épuiſement faiſoit ſuccomber, ou que le grand air faiſiſſoit, après avoir été long-tems enfermés dans des cachots. Il donnoit aux mourans les Sacremens de l'Extrême-Onction. Aux autres, il leur faiſoit des inſtructions vives & touchantes, pour les faire rentrer en eux-mêmes: » Vos chaînes, diſoit-» il, ſont la figure de celles dont vos ames » ſont liées & garottées. En portant les premié-» res en eſprit de pénitence, vous ferez tom-» ber les ſecondes; & l'inſtrument de votre ſu-» plice deviendra le principe de votre gloi-» re. »

Le lieu que choiſiſſoit le ſaint Prêtre, pour Son auditoir

catéchiſer ſon Auditoire, étoit l'écurie même ; où l'on renfermoit la Chaîne, quand elle arrivoit. Il montoit dans l'auge, ou la mangeoire, où ſe tenant d'une main au ratelier, il diſtribuoit, avec autant de zéle que de charité, le pain de la parole divine. Aux yeux de la chair rien de plus mépriſable que ce ſpectable ; mais qu'il étoit grand aux yeux de la foi ! Quelque aride que fut la terre ſur la quelle il répandoit la ſemence de la parole, quelquefois il avoit la conſolation de voir tomber une pluie ſalutaire ſur des cœurs, qui juſques-là avoient été endurcis. Pluſieurs ſont morts dans des ſentimens de componction & de pénitence. C'eſt que quand Dieu veut ſauver une ame, & qu'il la touche de la main intérieure de ſa grace, nulle volonté humaine ne lui réſiſte. Prop. 13. *Cui volenti ſalvum facere, nullum hominis reſiſtit arbitrium.* S. Aug.

Son déſir de mourir à Senez.

M. Des Granges dans ſon voyage de 1726, eut le déſir, comme il l'avoit déclaré, avant de partir, en préſence de perſonnes connues & reſpectables, de mourir entre les mains du ſaint Evêque de Senez. Car il ſe vit ſi épuiſé, qu'il comprît que ſon heure étoit venue : les auſtérités, la fatigue & l'infection des mourans que l'on tranſportoit dans des charettes, & dont il recueilloit les derniers ſoupirs, lui échaufférent le ſang. Il ſentoit ſa poitrine attaquée : il portoit une fiévre lente, & ſes forces diminuoient de jour en jour.

Il étoit Appellant, très oppoſé à la Bulle, & déclaré contre la ſignature pure & ſimple du Formulaire, ſelon qu'il en avoit écrit au grand Colbert Evêque de Montpellier. La crainte de tomber malade à Marſeille, & d'éprouver la rigueur du faux zéle de M. de Bel-

ſunce Evêque de cette Ville, plus encore le déſir de voir M. de Senez, lui fit prendre le parti de ſe rendre à Caſtellane, ſuivant ſon deſſein formé en quittant Paris.

On le vit arriver, ayant beaucoup de peine à ſe traîner : il avoit cédé ſon cheval à ſon Domeſtique, qui étoit lui-même bien malade, & qui fut long-tems en danger. M. de Senez reçût ſon Hôte comme un Ange de Dieu. Il le força d'accepter la chambre la plus honnorable de la Maiſon. Il ſût de lui qui il étoit, & de ſon Domeſtique ce qu'il faiſoit. Les entretiens du ſaint Prêtre l'édifioient extrémement ; mais il n'en jouit pas long tems. Deux jours après l'arrivée de M. l'Abbé des Granges la fiévre maligne ſe déclara, & fit appréhender une mort prochaine. Sa dernière maladie.

Le ſaint Prêtre ſe confeſſa, demanda le le ſaint Viatique, qu'il reçut avec des ſentimens de foi, tels qu'on devoit les attendre d'un homme qui ne tenoit plus à la terre. Il voyoit l'inviſible, comme s'il avoit été préſent. *Dominus meus & Deus meus*, mon Seigneur & mon Dieu, s'écrioit-il à chaque inſtant, *in manibus tuis ſortes meæ* : mon ſort eſt entre vos mains. M. de Senez étoit comme cloué à ſon lit, & auroit voulu lui rendre de ſes propres mains tous les ſervices que lui rendoient ſes Domeſtiques. Les derniers momens approchérent : on lui adminiſtra l'Extrême-Onction. Dans ſa rêverie s'imaginant être avec les Galériens, il diſoit ! *Courage, mes enfans, tout pour Dieu.* Enfin le ſaint Prélat, après avoir récité les priéres de la recommandation de l'ame, le vit expirer preſque ſans agonie. Charité de M. de Senez.

Pour témoigner l'eſtime qu'il faiſoit de cette riche dépouille, il convoqua à ſes fune-

railles le Clergé Séculier & Régulier, les Magiſtrats & les Notables de la Ville. Il y aſſiſta lui-même. Il fit revêtir le corps d'une de ſes ſoutanes, & le fit inhumer dans le Sanctuaire de l'Egliſe Paroiſſiale. Le même jour de ſon inhumation, qui fut le 29 Novembre 1726, M. de Senez écrivit à M. l'Abbé d'Etemare, la Lettre qui ſuit.

L'éloge qu'il fait du ſaint Abbé.

(Je vous annonce, M. avec une amére & juſte douleur, la mort de M. l'Abbé Du Peroux des Granges, Aumônier du Roi, ſuivant les Galériens, qu'il a plu à Dieu de nous enlever hier au ſoir entre ſix & ſept heures, après douze jours d'une très-violente maladie, cauſée par la grandeur & la durée de ſes travaux pour la charité, & beaucoup auſſi par ſon amour pour la vérité, dont il déploroit vivement l'oppreſſion. Il arriva ici le dix-huit de ce mois ſur les deux heures après midi, mais ſi épuiſé & ſi pâle, qu'à ſa premiere vue & en l'embraſſant tendrement ſous votre nom, dont il ſe fit d'abord honneur avec raiſon, j'eus un preſſentiment, non pas de ſa mort ſi prochaine, mais d'un grand danger. Dès ce premier jour, ſa modeſtie, ſon humilité, ſon zéle me fit connoître l'obligation que je vous avois de m'avoir procuré un tel tréſor; & ſon Domeſtique, ou ſon compagnon, m'aprit auſſi-tôt le détail de la vie de l'Abbé. Je fus enchanté du courage & du déſintéreſſement de ce grand cœur; mais cela ne fit qu'augmenter ma premiere crainte, en m'apprenant qu'après deux ou trois voyages pour les Galériens, avec qui il avoit fait près de huit cent lieues, cette année même, depuis le 25 Août dernier, & très ſouvent à pied, il avoit bien voulu me venir voir, & qu'il étoit tombé

Son zéle apoſtolique.

malade dès le ſecond de Marſeille ici, en partageant le ſoulagement & la fatigue par un ſeul cheval, entre lui & ſon Domeſtique, & c'eſt ce qui cauſa & augmenta conſidérablement la fiévre de l'un & de l'autre, parce que tour à tour ils s'échauffoient beaucoup en marchant à pied dans nos montagnes, & puis ſe délaſſoient en ſe reffroidiſſant à cheval. Ils arrivérent tous deux en cet état avec une fiévre continue, & Dieu m'a fait la miſéricorde de me donner tout entier au ſervice des deux, mais ſur-tout à celui du cher Abbé. J'ai tout mis en œuvre, Médecin, Chirurgien & Apoticaire, trois Prêtres, dont je ſuis le plus indigne, & quatre Domeſtiques, qui ſont toute ma Maiſon. Je ne crois pas que les Princes même puiſſent être ſervis par leur gens, ou par leurs amis avec plus d'affection. Le cher Abbé n'a guére été libre que les premiers jours, pendant leſquels il nous édifia infiniment par ſes ſaintes diſpoſitions, & par le ſacrifice de ſa vie, nous ayant bien fait juger dès-lors que la victime étoit toute prête, s'étant familiariſé avec la mort durant ſes ſervices pour les peſtiférés de la Ville d'Arles, par la peſte qu'il avoit eſſuyée en ſon propre corps, de laquelle étant guéri, comme par miracle, il alla encore l'attaquer à Orange, en y cherchant à mourir plutôt.

Dès le commencement de ſon troiſiéme jour chez moi, mais qui étoit le cinquiéme jour de ſa maladie, je lui inſinuai un petit mot pour les Sacremens, & il les demanda auſſi tôt avec la joie & l'empreſſement d'un Prédeſtiné. Il les reçut comme un Martyr de la charité; & après, ſur le ſoir, il déclara que Dieu diſpoſoit de lui, comme il le croyoit, ſe perſua-

dant qu'il avoit reçu de lui une réponſe de mort, il déclara, dis-je, que ſur les vingt louis d'or qui étoient dans ſa poche, il vouloit qu'on en donnât quatre-vingt livres à ſon Compagnon, pour repourner à Paris, & que le reſte fut pour les Médecins, ſes funérailles, & pour les pauvres. Il n'eut plus dès-lors de liberté : l'aſſoupiſſement continuel la lui ôta malgré tous les remédes, & il reçut l'Extrême-Onction le jour de ſa mort, ſans connoiſſance. Les Médecins vouloient fortement me perſuader que je devois eſpérer ; mais un preſſentiment bien fort me fit prendre mes armes, Camail, Rochet, Etole & Croix, pour combattre dès les quatre heures du ſoir du 28, & ce fut fort heureuſement. Car ſa mort arriva entre ſix & ſept dans l'eſpace d'un *Miſerere*, où je fis la recommandation. Il mourut ſans le moindre effort comme une brebis innocente. Je viens de l'accompagner en ſes funérailles dans la Paroiſſe de cette Ville (de Caſtellane) où tout notre Clergé, tous nos Religieux, MM. nos Magiſtrats & Conſuls, toute la Ville enfin, embaumée de ſa charité, & touchée de ſa mort, l'a ſuivi juſqu'au tombeau ; & j'y ai laiſſé mon cœur pour l'y ſuivre bientôt. Je finis avec mes larmes pour lui, & mes reſpects pour vous.)

Dans une Lettre écrite à un autre ami, M. de Senez, dit le 20 Février 1727. (J'ai écrit à Madame la Comteſſe de Gamache, ſœur de notre ſaint Abbé, & je lui rends un compte ſommaire & général de ce qui regarde M. ſon frere. J'ai déja eu l'honneur de vous informer que notre ſaint hôte n'apporta ici en y arrivant, qu'un ſurtout fort uſé, une eſpéce

Pauvreté du défunt.

de ſoutanelle de même, une ſeule chemiſe preſque pourrie, nul linge, ni bonnet, ni coëffe de nuit, ayant juſqu'alors couché avec ſon chapeau. Il avoit pour tout Livre un Nouveau Teſtament, & deux petits volumes de ſon Bréviaire; ſçavoir, les Parties d'hiver & d'automne, un couteau de poche, un peigne, un mouchoir fort uſé... Tous ſes habits étoient ſi mauvais, que les gens qui l'ont ſervi & gardé vivant & mort, n'en auroient pas voulu la moindre partie, s'ils ne les avoient conſidérés & reçus comme des Reliques. Je garde pour moi, & comme une fort précieuſe portion, ſon couteau, qui peut bien valoir 15 ou 20 ſous, ſon pauvre peigne, dont je n'ôterai pas même la craſſe, tant elle eſt reſpectable aux yeux de ma foi.)

M. de Senez avoit deſſein de faire graver une Epitaphe ſur la tombe du ſaint Prêtre; ne l'ayant pu par les changemens qui arrivérent bientôt dans ſon Diocèſe par la funeſte journée d'Embrun, je crois devoir l'inſérer ici.

Hic jacet
Tiburcius du Peroux Des Granges
Presbyter Bituricenſis:
Benè probata Chriſti victima,
Quam peſtis voluntaria conſecravit:
Pœnitentia incredibilis ſaginavit:
Caritas indefeſſa mactavit:
Et veritas piè amata liberavit.
Obiit 3. Calendas Decembris
Anno Chriſti 1726.
Ætatis ſuæ 48.

Traduction.

Ici repoſe
M. Tiburce du Peroux Des Granges,
Prêtre du Diocèſe de Bourges,
Victime de J. C. dignement miſe à l'épreuve:
Conſacrée par le mal de la peſte qu'il a bravée:
Engraiſſée par une pénitence incroiable:
Immolée par une infatigable charité,
Et miſe en liberté par la vérité tendrement aimée.
Il mourut le 28 Novembre 1726.
Agé de 48 ans.

Voyez la Vie de M. de Senez in-12. ch. 7. p. 214, &c. & le Mémoire avec la Liſte des adhérans à ce ſaint Evêque contre le Concile d'Embrun.

PRATIQUE. Caractére d'un homme apoſtolique. Il eſt inſenſible à l'affection de la chair & du ſang: uniquement occupé & rempli de l'œuvre de Dieu: plein de tendreſſe pour les ames, même les plus abandonnées. Il n'a dans le cœur & devant les yeux que la volonté de Dieu: il ne tient qu'à lui: ne voit que lui en toutes choſes: compte pour rien tout ce qui n'eſt point à Dieu: ne connoît de parens ſur la terre que ceux qui ont Dieu pour Pere dans le Ciel: conſacre & ſanctifie tous les ſentimens & toute l'affection de la nature, en les tournant & les appliquant aux ames que Dieu lui a confiées, leur tenant lieu de pere, de mere, de frere, &c. par toutes ſortes d'aſſiſtances & de ſecours.

PRIERE. Un voleur, ô mon aimable Jeſus, eſt le fruit de votre Sang, la premiére

conquête de votre Croix ; quel pécheur ne ſera point touché par une bonté ſi magnifique ? Donnez donc aux plus miſérables d'entr'eux, des Miniſtres animés de votre eſprit, pour les retirer de l'abîme du péché.

CONVERSION D'UN LUTHERIEN.

En 1727. et Février.

LE faux zéle pour la Conſtitution éclata à Nantes en Bretagne au mois de Février 1727, d'une maniére déplorable. Un Luthérien y tomba malade ſur la Paroiſſe ſaint Nicolas. Etant diſpoſé à ſe réunir à l'Egliſe Catholique, le Curé de ſaint Nicolas Appellant, alla demander à l'Evêque, M. de Sanzai, la permiſſion de recevoir ſon abjuration, & tint avec peine. Un Prêtre Sulpicien du Sél'obminaire en ayant été informé, alla faire ſur cela de vives remontrances au Prélat, prétendant qu'il n'étoit pas à propos de permettre à un Appellant, qui devroit faire abjuration lui-même, de recevoir celle d'un autre hérétique. L'Evêque frappé de cet inconvénient, révoqua la permiſſion qu'il avoit donnée au Curé de Saint Nicolas, & commit un autre Eccléſiaſtique pour recevoir l'abjuration.

Foi d'un Buliſte.

Celui-ci ſe tranſporta chez le malade avec une profeſſion de foi de nouvelle fabrique, dans laquelle il faiſoit dire au Luthérien : *Je crois l'adoration des Saints, & la Conſtitution* Unigenitus. Deux Demoiſelles, chez qui le malade étoit logé, frappées de ces nouveaux articles de foi, après quelque diſpute, firent conſentir le Commiſſaire à effacer

le mot *d'Adoration*, & à mettre à la place celui d'*Invocation* des Saints. Au ſujet de la Bulle, elles lui repréſentérent qu'il étoit inutile d'en parler au malade, qui ne ſavoit ce que c'étoit. Le malade entendant la diſpute, dit : *Je ſçai parfaitement ce que c'eſt que la Bulle, & je ne veux pas la recevoir.*

Sur cela grande conteſtation : l'Eccléſiaſtique ne veut pas recevoir l'abjuration, & ſe retire. Le Chirurgien, qui étoit préſent, court en porter ſes plaintes à M. de Nantes, qui ſe trouva fort embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre. Dans cet état de criſe, le malade meurt ſans avoir pu accomplir le déſir qu'il avoit de faire ſon abjuration. Mais Jeſus ſait guérir quelquefois les bleſſures que la précipitation des premiers Paſteurs fait ſans ſon ordre. Il rétablit ce qu'ils retranchent par un zéle inconſidéré. Prop. 93.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e. Partie, 7e. Section, §. LXXIV. p. 209.

Pratique. Pourvu que l'on ſe convertiſſe véritablement, quoiqu'à la derniere heure, on doit eſpérer la récompenſe ; mais c'eſt tout riſquer que de remettre à cette derniére heure l'affaire de ſon ſalut. Un moment ſuffit pour mériter ce don éternel ; mais c'eſt être fou que d'attendre ce dernier moment par une téméraire préſomption, ou de le laiſſer échapper par une défiance de la bonté de Dieu.

Priere. Il ſuffit que vous vouliez, Seigneur, & ma volonté ſuivra la vôtre. Réveillez mon cœur oiſif & pareſſeux, & je courrai à grands pas dans vos voies.

M. DU CELLIER,

Eccléſiaſtique Flamand.

DAns le mois de Mars 1727, un Eccléſiaſtique, nommé M. Du Cellier mourut à Bruxelles, où il demeuroit depuis longtems, & y vivoit d'une maniere très-édifiante. Il fit paroître à ſa mort de grands ſentimens de religion & de piété; & cependant à cauſe de ſon oppoſition à la Bulle dans laquelle il perſiſta juſqu'à la mort, on lui refuſa les Sacremens, & même la ſépulture Eccléſiaſtique. Mort en 1727 en Mars.

Ses parens portérent leurs plaintes de ce refus au Conſeil de Brabant, & gardérent le corps, ſans le mettre en terre. Quinze jours après ſur un ordre de l'Archiducheſſe (gouvernée par les Jéſuites) paſſé au Conſeil de Brabant, le Procureur-Général de ce Conſeil ſe tranſporta dans la maiſon où étoit le mort, & fit ouvrir le cercueil. Les Lettres & les Mémoires du tems portent que le corps parut exempt de corruption, le viſage plus beau que lorſqu'il avoit été mis dans le cercueil, & qu'il s'en exhala même une odeur très agréable. Après cela le Procureur-Général fit refermer le cercueil, & le fit porter chez les Aléxiens, eſpece de Freres de la Charité, qui enterrent les morts à Bruxelles, pour y être en dépôt juſqu'à nouvel ordre.

Le privilege du corps de ce ſaint Prêtre d'être hors d'atteinte aux ſuites ordinaires de la mort, prouve au doigt & à l'œil que l'état

d'être perſécuté, & de ſouffrir comme un hérétique, un méchant, un impie, eſt ordinairement la derniere épreuve & la plus méritoire, comme celle qui donne plus de conformité à Jeſus-Chriſt. Propoſition 98 de la Bulle, dont M. Duceillier a été le défenſeur, auſſi-bien que de toutes les autres.

M. FRANÇOIS DE PARIS, Diacre.

Mort en 1727 le 1 Mai.

CEux qui n'ont aucune des Vies de ce ſaint Diacre, & ſur-tout la plus grande de la ſeconde édition, ſeront bien aiſes d'avoir au moins le court précis que nous donnons ici. M. DE PARIS étoit le fils aîné d'un Conſeiller au Parlement, qui le deſtinoit à lui ſucceder dans ſa charge; mais la piété dont il fut rempli dès ſa tendre jeuneſſe, lui inſpira un généreux mépris pour le monde; & après une longue oppoſition de la part de ſes parens, il en obtint enfin la permiſſion d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique. Il ſe retira au Seminaire de ſaint Magloire, où ſous la conduite des Peres de l'Oratoire, il s'appliqua, comme on le faiſoit alors, tout entier à la piété & à l'étude de la ſcience Eccléſiaſtique, & ſur-tout de l'Ecriture ſainte. Il montra à la mort de ſes Pere & Mere, un détachement parfait des biens de la terre, & loin de ſe plaindre des avantages qu'ils avoient fait à ſon frere puiſné, il lui laiſſa quelques années après l'adminiſtration de ſon bien, ſans vouloir qu'il lui

Dès l'enfance ſon attrait pour la pauvreté.

en rendit aucun compte ; & il ſe réduiſit à lui demander ce qui lui étoit néceſſaire, pour vivre très pauvrement, & pour faire de bonnes œuvres, & à le recevoir de lui dans le beſoin, pas comme ſon propre bien, mais comme une aumône qu'on lui faiſoit.

Voyant ſon frere ſeul & aſſez jeune, il céda à ſes inſtances en allânt loger chez lui, & il y mena comme dans le Séminaire, une vie retirée & conſacrée à la priére, à l'étude, à l'édification de toute la maiſon, à l'inſtruction des Domeſtiques. Il en ſortit, lorſque ſon frere fut marié ; & il ſe logea au Collége de Bayeux, rue de la Harpe, pour y vivre dans une plus grande retraite & une pénitence plus auſtère. Mais l'obéiſſance l'engagea à faire des Catechiſmes dans la Paroiſſe de ſaint Côme, & enſuite à ſe charger de la conduite des Clers, & à leur faire des Conférences de piété & ſur l'Ecriture ſainte : la même obéiſſance lui fit recevoir le Soudiaconat & dans la ſuite le Diaconat, dont il ſe jugeoit très-indigne. M. le Cardinal de Noailles informé de ſes vertus & de ſes talens, voulut même le faire Curé de ſaint-Côme, ſans rien exiger de lui qui pût bleſſer la délicateſſe de ſa conſcience, tel que la ſignature du Formulaire ; mais cela dépendoit de la démiſſion que le Titulaire devoit donner, & qu'il ne donna pas.

Il reçoit les Ordres.

Monſieur de Pâris pouſſé par le ſentiment d'une plus profonde humilité, réſolut de ſe dégrader lui-même, & de ne plus faire aucune fonction de ſes Ordres. Il alla même, par un excès qui ſort des régles ordinaires, juſqu'à ſe priver de la Communion pendant près de deux ans, n'étant occupé que de ſes défauts,

Par pénitence il s'éloigne de la ſainte Table plus de 15 mois.

que ſon humilité lui groſſiſſoit, & ſe regardant comme un grand pécheur indigne de tout. Il fallut que ſon Confeſſeur, après l'avoir beaucoup preſſé là-deſſus, employât toute ſon autorité, & lui déclarât qu'il ne ſe chargeroit plus de lui, s'il n'obéiſſoit. Il ſe rendit à ſes ordres, & approcha de nouveau de la ſainte table en 1725, & continua juſqu'à ſa mort arrivée deux ans après.

En quittant le Collége de Bayeux, M. de Pâris chercha diverſes retraites plus obſcures & plus reculées, où il pût s'enſevelir tout vivant dans le ſein de la pénitence & de la priére. Il alla à la Trappe avec un compagnon de ſes auſtérités, dans le deſſein, non d'y faire profeſſion, mais de vivre en pénitent, dans l'exterieur ou dans le voiſinage du Monaſtére, & de s'y édifier de l'exemple & de la piété de ces Religieux; mais il ne lui fut pas libre d'y demeurer, à cauſe d'un Mémoire envoyé en Cour, au ſujet de quelques Eccléſiaſtiques de Paris qui s'y rencontrérent un jour avec lui par un pur hazard. De-là il ſe retira chez les Hermites du Mont-Valerien près de Paris, dont la vie auſtère & laborieuſe étoit parfaitement de ſon goût; & pendant les deux mois qu'il y reſta, en attendant que ſon compagnon M. Tournus lui eut trouvé une retraite qui put les réunir, il fut toujours le premier à tous les éxercices les plus penibles.

Il va à la Trappe.

Puis au Mont-Valerien.

Enfin après pluſieurs & divers eſſais, que ſon attrait pour la pénitence lui inſpiroit, & quelques voyages faits à pied & dans la rigueur de la ſaiſon, pour aller conſulter des perſonnes éclairées, en qui il avoit plus de confiance, il ſe confina dans une mai-

ſon particuliére de la ruë de Bourgogne, Faux-bourg ſaint Marceau, avec quelques aſſociés de ſes auſtérités, pour qui il avoit des égards & une charité ſans égale, les ſervant lui-même comme un domeſtique, lorſqu'ils étoient malades, & leur laiſſant une pleine liberté de conſulter leurs forces dans les pratiques de la pénitence. Pour lui il ſuivit ſon goût dominant pour cette vertu, & ſe livra ſans ménagement à toutes ſes rigueurs; il jeûnoit tous les jours juſqu'au ſoir, & ne mangeoit alors que du pain le plus commun avec des choux ou du ris à l'eau, cuits & préparés pour huit jours ou même davantage, & qu'il ſe contentoit de faire réchauffer; il ſe levoit avant deux heures du matin, & après avoir récité le Breviaire avec ſes compagnons, il paſſoit le reſte de la nuit en priéres & en lectures de piété, ayant renoncé à toute autre étude. Pour joindre le travail des mains à la priére, il avoit appris à faire des bas au métier, & il continuoit ce travail, juſqu'à ce qu'une extrême fatigue l'obligeât de l'interrompre: il couchoit ſur une ſimple paillaſſe, & dans la ſuite ſur une planche nue: il ne portoit point de linge: il affligeoit ſon corps par le cilice, une chaîne à pointes de fer, & d'autres inſtrumens de pénitence: il montroit dans ſes habits & dans tout ſon extérieur, la figure d'un pénitent & d'un pauvre.

Sa pénitence extraordinaire.

M. Pomard Curé de ſaint Médard, l'ayant découvert dans cette ſombre retraite, lui fit les plus grandes inſtances pour l'obliger à reprendre ſes fonctions, à porter le ſurplis dans ſa Paroiſſe, & y faire des Catechiſmes. Il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de réſiſtance, & après lui avoir lû une confeſſion de ſes pé-

Ses Catéchiſmes à S. Médard.

chés, pour leſquels il croyoit devoir s'abſtenir pour toujours de ſes fonctions, mais dont ce digne Paſteur porta un jugement bien différent. La violence que ſon humilité ſouffrit en cette occaſion, le fit penſer à s'aller cacher ailleurs plus profondément ; & il étoit encore occupé de cette penſée, lorſqu'il fut attaqué de ſa derniere maladie.

Sa charité pour les pauvres étoit ſans bornes, tandis qu'il ſe refuſoit tout à lui-même : il vendit le peu de vaiſſelle d'argent qui lui reſtoit pour les ſecourir : il leur donna tout juſqu'à ſes chemiſes : il voulut vendre ſa Bibliothèque pour en faire le même uſage, mais on l'en empêcha : il ſe reprochoit ſouvent la dépenſe qu'il avoit faite pour acheter des livres : il exerçoit la charité avec plus d'empreſſement & de goût envers les pauvres Eccléſiaſtiques déplacés & chaſſés de leur Patrie & de leurs emplois à cauſe des conteſtations préſentes de l'Egliſe. Ses ſentimens à ce ſujet ne furent jamais équivoques : il adhêra en 1727, à l'Appel des quatre Evêques au futur Concile : il renouvella ſon Appel en 1720, à l'occaſion de l'Accommodement, & ſon nom ſe trouve dans la premiére des Liſtes imprimées. Il écrivit en 1724, à M. l'Evêque de Montpellier, le grand Colbert, au ſujet des Remontrances de ce Prélat ſur la ſignature du Formulaire : en 1726. il ſigna la Requête des Curés & autres Eccléſiaſtiques du Diocèſe de Paris à M. le Cardinal de Noailles, au ſujet du Mandement de M. l'Evêque de Saintes contre les XII Articles. Les maux que la Bulle *Unigenitus* a cauſés à l'Egliſe, étoient le ſujet continuel de ſes gémiſſemens & de ſes priéres, & l'un des mo-

Ses aumônes de toute eſpéce.

Ses démarches pour la vérité.

tifs de ſes grandes auſtérités ; & il ne trouvoit ſa conſolation que dans la Méditation des Saintes Ecritures, & des promeſſes qui ſont faites à l'Egliſe. Enfin en recevant les derniers Sacremens, il commença à parler pour donner des preuves de ſon oppoſition perſévérante à la Bulle ; mais M. le Curé de S. Médard qui l'adminiſtroit, l'arrêta en lui repréſentant que ſes ſentimens étoient aſſez connus, & qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'il s'en expliquât de nouveau.

Sa maladie.

On s'étoit apperçu vers la fin du Carême, que toutes ſes forces diminuoient, parce qu'il ne pouvoit plus ſe tenir debout en récitant le Breviaire, comme il avoit coutume de faire : il aſſiſta néanmoins à tous les Offices de la Semaine ſainte, & des trois Fêtes de Pâques, mais la maladie qui n'étoit au fond qu'un épuiſement cauſé par ſes grandes auſtérités, ſe déclara à la fin de la ſemaine, & il ne pût pas aller à la Meſſe le Dimanche. Bien-tôt après on reconnut qu'il y avoit du danger ; & il en fit avertir M. ſon frere le Conſeiller au Parlement, auquel il avoit caché juſqu'alors le lieu de ſa retraite. Celui-ci y accourut, & fut pénétré de l'état de dénuement & de pauvreté, où il le voyoit réduit : il en reçut des marques de ſon amitié toute chrétienne, des avis & des exhortations qu'il n'a point oubliées, & qui ne ſervirent pas peu à le faire marcher ſur ſes traces. Le malade ſe confeſſa : il fit ſon teſtament : il reçut l'Extrême-Onction, & le ſaint-Viatique avec les ſentimens qu'on devoit attendre d'une vie ſi ſainte : il ſe fit une loi dans ſa maladie d'obéir en tout aux ordres du Médecin, quelque peu de ſoulagement qu'il en reçut : il mourut enfin dans

Son obeiſſance au Médecin.

Sa ſainte mort.

les ſentimens d'humilité, de pauvreté, de pénitence, de mépris de la vie, & de déſir des biens éternels, dans leſquels il avoit vêcu: & il fut enterré le 3 Mai dans le petit cimetiére de S. Médard, avec les cérémonies & les priéres de l'Egliſe, mais ſans appareil & en pauvre, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament.

Ses miracles. Son Tombeau eſt devenu célébre dans toute l'Europe par un grand nombre de miracles qui s'y ſont opérés, & par la contradiction que ces miracles ont éprouvée de la part des Conſtitutionnaires. Mais la piété des Fidéles prévint ce témoignage que Dieu a rendu à ſa ſainteté, par l'empreſſement avec lequel on enleva tout ce qui lui avoit appartenu ou ſervi, comme des Reliques dignes de vénération. La voix du peuple fut bien-tôt ſuivie de celle de Dieu même; car dès le jour de l'enterrement, avant qu'on le mit dans la bierre, Louiſe-Madelaine Reignei, Veuve d'Etienne Piquot, en lui baiſant les pieds, obtint une guériſon miraculeuſe par l'interceſſion de M. de Pâris, dont la rélation eſt dans le neuviéme Recueil des Miracles. On peut conſulter ces Recueils, & ſur-tout le premier Tome des miracles démontrés par M. de Montgeron, pour en connoître une partie. Car ils ſont ſans nombre.

Belle peinture du tombeau du ſaint Diacre. Durant plus de quatre années, de toutes parts on accourt au Tombeau du Serviteur de Dieu, dit le grand Colbert. Les grands, les petits, les riches les pauvres, les ſçavans, les ſimples, les hommes de tout âge, de tout ſexe, de tout état, de toute condition; les étrangers même durant tout le tems que l'accès en eſt libre, s'y rendent avec empreſſement,

ment, & forment une Cour, qui par le nombre de ceux qui la compoſent, la qualité des vœux que l'on y porte, la pureté des motifs qui la font agir, ne trouve rien qui ne lui céde dans les Palais des Rois & des Princes de la terre. Plus on fréquente ce lieu reſpectable, plus on déſire de le revoir. Une ſainte horreur ſaiſit en y entrant. La foi, le reſpect, le recueillement, tout annonce que Dieu y habite. Les Juſtes s'y épanchent en actions de graces continuelles; les pécheurs y fondent en larmes; les indifférens ſe ſentent émus & attendris; les libertins s'en retournent frappant leur poitrine. Le peuple plein de crainte & de frayeur, n'interrompt la Pſalmodie que pour annoncer, par des cris & des larmes de joie, les miracles dont il eſt témoin, *Inde laudes.* Ceux qui ne peuvent avoir la conſolation de viſiter ce lieu ſaint, y aſſiſtent en eſprit, & reçoivent avec reſpect la terre qui a ſervi à couvrir le corps de l'homme de Dieu. Dans quel lieu ces Reliques ne ſont-elles pas parvenues? Qui pourroit faire l'énumération de toutes les perſonnes qui ſe ſont miſes ſous ſa protection? Quelle école! ſans écrits, ſans livres, ſans ouvrages polémiques, Dieu inſtruit en un moment des milliers des fidéles, de la cauſe la plus importante qu'il y ait dans le monde... C'eſt une chaire où la vérité ſe fait entendre d'une maniére tout à fait merveilleuſe: elle y forme ſes diſciples: elle y prononce ſes oracles: elle y décide que la Bulle eſt telle que nous l'avons repréſentée dans notre Acte d'Appel; que notre cauſe eſt la cauſe de Dieu; que les ſentences lancées contre nous ſont injuſtes; que quelque crédit que nos ad-

verſaires aient ſur la terre, ils n'en ont aucun pour nous fermer le Ciel; que ce ſont eux qui ont le cœur ſchiſmatique, quand ils portent le faux zéle juſqu'à vouloir ſe ſéparer de notre communion, & faire effort pour nous retrancher de la leur...

Inſtruction ſur les miracles en faveur des Appellans en 1733. Tom. 2. pag. 24. des Œuvres de M. de Montpellier... Pour la rélation, voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 4e. Partie, Section 7e. §. LXXVIII.

PRATIQUE. *A Dieu ne plaiſe que je me glorifie en autre choſe qu'en la Croix de notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, dit S. Paul. C'eſt beaucoup de ſe ſoumettre à la Croix & à l'humiliation, quand elle ſe préſente. C'eſt encore plus d'aller au-devant ou de la déſirer quand on ne la rencontre pas; & nulle généroſité humaine n'égale cette généroſité chrétienne. Mais pour s'en glorifier, pour ne ſe glorifier qu'en elle, & pour regarder comme le plus grand des malheurs de ſe glorifier en autre choſe, il faut être un Paul. Car c'eſt-là vraiment faire triompher dans ſon cœur la Croix de Jeſus-Chriſt. Ce ſaint Diacre en a été l'imitateur fidéle.

PRIERE. O Croix ſainte, Croix digne d'amour, qui dégoutez de tous côtés du Sang de notre Sauveur, faites-nous puiſer abondamment la vie dans le ſein de la mort d'un Dieu, qui en eſt la ſource.

M. ROUSSE,

Chanoine d'Avenay.

MONSIEUR GERARD ROUSSE, né dans un village du Diocèſe de Reims, fit ſes études dans l'Univerſité de cette ville, après leſquelles il entra au Séminaire. Sa conduite ayant toujours été très-réguliére, M. le Tellier Archevêque de Reims, le fit Prêtre, & l'envoya dans une Paroiſſe de la campagne en qualité de Vicaire. Il lui donna enſuite la Cure de Livri, où ſa mémoire eſt en bénédiction. Mais il ne la garda que quatre ou cinq ans; & ſes peines de conſcience au ſujet de ſon miniſtére, le déterminérent à la quitter; & à accepter un Canonicat d'Avenay, dans le même Diocèſe, d'environ deux cens livres de revenu.

Mort en 172 le 9 Mai.

Ses poſt différens.

C'étoit un homme très-modeſte, humble, attaché à ſes devoirs, dont la vie fut toujours uniforme, édifiante, & ſi frugale, qu'avec un ſi modique revenu, il trouvoit de quoi ſoulager les pauvres; & il ſavoit même, quoiqu'il fut fort infirme, ſe priver d'une partie de ſon néceſſaire pour les aſſiſter.

Ses vertus

Il avoit appellé de la Conſtitution *Unigenitus* au futur Concile: & il a perſévéré juſqu'à la mort dans ſon Appel, malgré les diverſes tracaſſeries, qui lui furent ſuſcitées à ce ſujet. Dans ſa derniére maladie, le Curé d'Avenay le ſollicita vivement de révoquer ſon Appel, & d'accepter la Conſtitution; & n'ayant pu rien obtenir de lui, il ſe trouva

Sa ferme à la mort.

fort embarraſſé ſur la conduite qu'il devoit tenir à ſon égard. Il en écrivit à M. l'Archevêque de Reims (Roham de Guimené) ; mais avant que d'avoir pu recevoir ſa réponſe, il fut averti que M. Rouſſe étoit très-mal, qu'il demandoit les Sacremens, & qu'il n'y avoit pas de tems à perdre.

Dans ces circonſtances, il ne voulut pas porter lui-même les Sacremens, quelques inſtances qu'on lui en fit ; mais il conſentit que M. Robert auſſi Chanoine d'Avenay, qui avoit confeſſé le malade, les lui adminiſtrât. M. Rouſſe les reçut avec beaucoup de piété, & il mourut le 7 Mai 1627.

Cependant la réponſe de Reims arriva, & elle portoit qu'on louoit le zéle du Curé, & ſa prudence, mais que le ſieur Rouſſe n'étant pas hérétique dénoncé, il pouvoit lui donner les Sacremens. Sur cette réponſe, le Curé ne fit aucune difficulté au ſujet de la ſépulture : il la lui accorda dans la Chapelle de ſainte Anne de l'Egliſe Paroiſſiale, & il fit lui-même la cérémonie.

Ses miracles. Dieu ne tarda pas à manifeſter la ſainteté de ſon ſerviteur par la guériſon d'Anne Augier, affligée depuis 22 ans d'une paralyſie ſur les jambes. Ce miracle arriva le 8 Juillet 1727, & fut en quelque ſorte conſtaté par la Requête de trente-deux Curés les plus voiſins d'Avenay, adreſſée au Grand-Vicaire, qu'ils ſollicitent d'en faire les informations juridiques. Il fut ſuivi de pluſieurs autres, & ſinguliérement de celui de Mademoiſelle Stapart femme d'un Notaire d'Epernay.

Pratique. Excès louable d'amour pour les pauvres, qui ne vient pas d'un défaut de lumiére & de diſcrétion, mais d'une ſurabon-

dance de charité ! Heureux qui ne prend ſur ſon néceſſaire que pour s'acquitter parfaitement de la dette de la charité, & qui ne s'appauvrit que pour nourrir les pauvres ! C'eſt-là vraiment imiter Jeſus-Chriſt.

PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, l'eſtime & l'amour de la pauvreté, & nous aiderons les pauvres juſqu'à les ſoulager dans leurs grands beſoins, même par notre néceſſaire, ſelon notre devoir.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e. Partie, 8e. Section, §. LXXXVIII. pag. 847.

LA SŒUR MARGUERITEAU,

Hoſpitaliére.

MOnſieur l'Evêque d'Orléans, frere du Pere Fleuriau Jéſuite, & de M. d'Armenonville Garde des Sceaux, piqué de la réſiſtance qu'il trouvoit depuis pluſieurs années dans les Religieuſes Urſulines de ſaint Charles, & de celle qu'il venoit de trouver dans celles de l'Abbaye de S. Loup, dont Madame de Chatillon étoit la digne Abbeſſe, n'en devint que plus ardent à pourſuivre les Religieuſes de ſon Diocèſe, qu'il ſoupçonnoit n'être pas ſoumiſes à la Conſtitution. Morte en 1727. le 9 Juin.

Dès l'entrée de l'année 1727, il déclara une guerre ouverte aux Hoſpitaliéres de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Si d'un côté il s'applaudiſſoit comme d'une œuvre divine d'avoir forcé le Chapitre de la Cathédrale à recevoir la Conſtitution en Février 1727 ; de

Perſécution de l'Evêque.

l'autre il étoit fort mécontent de voir des filles qui cherchoient à en ſortir le voyoient. Auſſi ne pouvoit-il ſouffrir que le Confeſſeur de l'Hôtel-Dieu, d'ailleurs Chanoine Accepteur, mais pacifique, ne parlât point de la Bulle aux Religieuſes. Il le gronda, ſe mit dévotement en colère, menaça de l'interdire, ou même de lui donner une Lettre de cachet: ce qu'il auroit fait, ſi quelqu'un ne l'eut appaiſé, en lui promettant d'engager M. Caſtanet, c'eſt le nom du Chanoine, à ſeconder ſes intentions. Celui-ci le fit, mais avec beaucoup de modération & de douceur, & tout ſe borna de ſa part à pouvoir dire ou faire dire à l'Evêché, qu'il parloit à ſes filles de la Conſtitution, & qu'il exhortoit à la recevoir.

Cette voie trop lente au gré du Prélat, l'obligea, pour fondre la glace, & en venir aux grands coups, de faire ſubir un interrogatoire aux Religieuſes. Comme il ne pouvoit agir par lui-même, parce qu'elles ſont ſoumiſes à la juriſdiction du Chapitre de la Cathédrale, il trouva dans le Doyen de ſon Egliſe M. Aleaume, & MM. de Mareau & Noël, Chanoines & Supérieurs de l'Hôtel-Dieu pour le Chapitre, des inſtrumens très-flexibles à toutes ſes volontés. On leur rendit cette juſtice, qu'ils ſe portérent à les exécuter plutôt par politique & par crainte, que par inclination & par zéle.

Perfidie par complaiſance.

Pendant l'interrogatoire qui dura trois jours, le Doyen armé de toutes les inſinuations poſſibles, en ne paroiſſant demander qu'une ſoumiſſion générale à l'Egliſe, tendit un piége, où la plûpart des Religieuſes ne donnérent point, & le forcérent de s'expli-

quer. Au mot de la Bulle *Unigenitus*, qu'il fallut prononcer, dix Profeſſes & deux Novices refuſérent de l'accepter.

La Sœur Marguériteau, malade depuis long-tems, & actuellement avec la fiévre, le 4 Mars, au ſecond jour de la Viſite, eut aſſez de courage & de force, pour venir à ſon rang ſubir l'interrogatoire, & rendre raiſon de ſa foi. M. le Doyen accompagné des deux Supérieurs ſes Confreres, qui ne faiſoient qu'un perſonnage muet, tant qu'il fut préſent, ne parla à la Sœur que de ſoumiſſion à l'Egliſe, & elle répondit qu'elle y étoit très-ſoumiſe. Mais les grands complimens qu'elle en reçut, la firent mettre en défiance. Elle pria le Doyen de s'expliquer; & ayant appris que dans ſon langage, être ſoumis à l'Egliſe, c'eſt recevoir la Conſtitution, elle lui déclara qu'elle ne la recevoit point. Le Doyen ſe mettant en frais pour la perſuader, & l'exhorter à ſe ſoumettre, elle lui dit: » Je vous » prie, M. ne me tourmentez pas: je n'ai » plus que deux mois à vivre: je ne veux pas » aller paroître devant Dieu, ma conſcience » ſouillée d'une pareille réception. » Elle le quitta pour s'en retourner à l'Infirmerie, remerciant Dieu d'avoir éprouvé que ce n'eſt que par la grace de Jeſus-Chriſt, que nous ſommes à Dieu. Grace ſouveraine, ſans laquelle on ne peut jamais confeſſer Jeſus-Chriſt, & avec laquelle on ne le renie jamais. Prop. 9. de la Bulle. Précaution ſage.

Le Doyen défendit au Confeſſeur d'entendre les Religieuſes oppoſantes: il leur prononce une eſpéce de ſentence, qui les prive des Sacremens, les exclut du Chapitre, & menace de renvoyer les Novices. En conſéquence on

leur refuſe la Communion pour le Jubilé & pour Pâques. Cependant la Sœur Margueriteau, ſelon ſa prédiction, étoit toujours dangereuſement malade. Elle fut compriſe dans la ſentence qui privoit les Oppoſantes des Sacremens, quoiqu'elle ne put pas ſe trouver à la ſéance, où elle fut prononcée par M. le Doyen.

Malade priée des Sacremens.

Peu de jours après, ſe trouvant plus mal, elle ſe plaignit de ce qu'on la laiſſoit ſans conſolation, ſans ſecours, ne recevant viſite quelconque ni du Confeſſeur ni des Supérieurs. M. Caſtanet alla enfin la voir, après s'en être fait prier plus d'une fois. Sur les plaintes qu'elle lui en fit, il lui aſſura qu'il étoit très-ſenſible à ſa ſituation, & que s'il avoit eu de la peine à la venir voir, c'eſt que ſes pouvoirs étant reſtraints, il ne pouvoit plus lui rendre ſervice : il l'exhorta enſuite beaucoup à la ſoumiſſion, mais inutilement.

Dans une ſeconde viſite, pour laquelle il ſe fit encore prier, la malade le ſupplia avec beaucoup d'inſtance & de larmes de la confeſſer. » Je » ne puis en aucune maniere, ma Sœur, (lui » répondit-il) : il n'y a qu'un moyen : dites » au moins que vous recevez la Conſtitu- » tion, ſi l'Egliſe la reçoit : vous n'engagez » point votre conſcience. Je ne puis, M. » (lui repliqua-t-elle) donner dans une pareil- » le équivoque, parce que je ſuis convaincue » que l'Egliſe ne reçoit ni ne peut recevoir » la Conſtitution. »

Réponſe noire & lumineuſe.

M. Noel l'un des Supérieurs lui rendit auſſi une viſite ; & ſur la priére qu'elle lui fit de permettre à M. Caſtanet de la confeſſer, il voulut ſavoir ſes diſpoſitions. » Ma Sœur, » (lui dit-il) êtes-vous ſoumiſe à l'Egliſe ?

» Oui, M. à l'Egliſe, (repondit-elle,) mais » non à la Conſtitution. Vous parlez toujours » de Conſtitution, (dit M. Noël:) c'eſt (re- » prit la malade) que je ne ſaurois ignorer que » dans la ſoumiſſion que vous me demandez, » vous ne compreniez la Conſtitution. Hé » bien, (ajouta-t-il) recevez la comme l'Egliſe » la reçoit: il n'y a point de mal en cela: je » prens ſur moi l'inquiétude que vous en pou- » riez avoir. » Elle fit la meme réponſe qu'à M. Caſtanet: ce qui le fit retirer bien mécontent.

M. Caſtanet étant revenu voir la malade, ſe plaignit encore de ce qu'elle parloit toujours de Conſtitution, quoiqu'on ne lui demandât que la ſoumiſſion à l'Egliſe: il l'aſſura qu'il n'y avoit que ce mot qui choquât M. Noël, qui étoit très-diſpoſé, comme lui, à lui faire recevoir les Sacremens, & qu'elle auroit cette conſolation, ſi elle vouloit s'en abſtenir. » Je ne ſaurois (dit la malade) me diſ- » penſer d'en parler. Je ne veux pas qu'on » croye que je reçois la Conſtitution, dès que » je n'ai pas le deſſein de le faire: j'aime » mieux me réſoudre à mourir ſans recevoir les » Sacremens. » Elle lui propoſa après cela de les lui faire recevoir ſecrettement, & M. Caſtanet ne s'en éloignoit pas; mais en ayant parlé à la Mere Prieure, la choſe manqua par la timidité de l'un & de l'autre.

Le mal augmentoit toujours, & Meſſieurs Caſtanet & Noel craignant de s'attirer de juſtes reproches, s'ils laiſſoient mourir cette Religieuſe ſans Sacremens, & n'ayant par eux mêmes point d'oppoſion à les lui donner, convinrent entr'eux d'un expédient, qui leur parut propre à ſatisfaire la malade, ſans les

expoſer eux-mêmes. Ce fut M. Caſtanet qui le lui propoſa, en lui offrant les Sacremens, à condition ſeulement que ſi les Sœurs ou quelqu'autre perſonne venoit lui demander après ſi elle avoit reçu la Conſtitution, elle ne répondît ni ouï ni non, mais ſeulement qu'on devoit être en repos, qu'elle n'avoit rien fait contre ſa conſcience, & que ce qui ſe paſſe dans la confeſſion doit demeurer ſecret. M. Caſtanet ajouta qu'elle devoit ſe tranquilliſer là-deſſus, qu'elle ne pouvoit pas en conſcience refuſer une offre ſi avantageuſe; qu'elle devoit ſe croire heureuſe dans la ſituation où elle étoit, de trouver des perſonnes ſi bien diſpoſées à lui rendre ſervice; que M. Noel viendroit la voir le lendemain qu'il ne lui parleroit, & ne s'informeroit de rien, & qu'elle n'avoit elle-même qu'à obſerver la même reſerve.

Tentation vaincue & piége évité.

Cette propoſition ébranla beaucoup la malade, perſuadée d'un côté qu'elle devoit faire tout ce qui étoit en elle pour recevoir les Sacremens, & craignant de l'autre de bleſſer la ſincérité, & de donner lieu de juger qu'elle avoit reçu la Conſtitution, en s'engageant au ſilence. Néanmoins elle ne promit rien, & M. Caſtanet la laiſſa à ſes réflexions. Mais elle n'en fut que plus agitée & plus incertaine, auſſi-bien qu'une des Sœurs à qui elle fit confidence de ce ſecret. Celle-ci après avoir d'abord panché pour l'expédient offert, alla ſe mettre en priéres; & étant revenue, elle crut en devoir détourner la malade, pour la raiſon tirée de ſaint Paul, qu'il ne ſuffit pas de croire de cœur pour être juſte, & qu'il faut encore confeſſer de bouche pour être ſauvé: qu'elle deviendroit un ſujet de ſcandale, & qu'on ne manqueroit pas

de dire dans le monde, que puiſqu'on lui a donné les Sacremens, il faut qu'elle ait reçu la Conſtitution. *Il eſt vrai*, dit la malade, *que j'apperçois dans toute cette conduite peu de droiture, & c'eſt ce qui me cauſe de l'inquiétude.*

Mais M. Noël dans la viſite qu'il lui fit le lendemain, diſſipa cette inquiétude & la détermina au refus, par la maniere dont il s'y prit avec elle. Il l'exhorta fort à recevoir les Sacremens, puiſque M. Caſtanet étoit content d'elle; mais il ajouta avec peu de prudence que ſi M. l'Evêque lui en parloit, il lui diroit qu'il étoit content d'elle, & qu'elle eſt très ſoumiſe. La malade ſaiſit ce mot, & lui dit : » Oui, M. vous direz que je ſuis ſoumiſe, & vous ferez entendre à M. l'Evêque que » j'ai reçu votre Conſtitution : je ne la reçois » point : non, M. point de Conſtitution ; non » point de Conſtitution : point de Conſtitution, vous dis-je. Mais, ma Sœur (dit M. » Noël,) on ne vous parle point de Conſtitution, pourquoi en parlez-vous ? C'eſt (dit » la malade) que je ne veux pas que vous » ignoriez que je n'ai point deſſein de la » recevoir. Je le vois bien (reprit M. Noël,) » que vous ne voulez pas que nous l'ignorions : car vous nous le dites bien haut. Oui, » M. (dit la malade,) ſi je gardois le ſilence » que vous voulez m'impoſer, qu'eſt-ce que » nos Sœurs en penſeroient ? Que je l'ai reçue, » & c'eſt ce que je ne veux pas. »

M. Noël en conclut que c'étoit le reſpect humain qui la tenoit; & il publia dans le monde que ſi la malade n'avoit pas reçu la Conſtitution, c'étoit par la crainte de déplaire aux Oppoſantes, & parce qu'elles l'avoient

Bruit fa contre la m lade.

menacée de ne plus l'aller voir, ſi elle acceptoit. Mais rien n'étoit plus faux que cette prétendue menace : & la malade elle-même avoit répondu que ce n'étoit pas ce reſpect humain qui la retenoit, mais qu'elle vouloit confeſſer de bouche ce qu'elle croyoit de cœur.

M. Caſtanet retourna le lendemain voir la malade, & lui dit : » Ma Sœur, vous m'avez » cauſé bien du chagrin : vous avez tout gâté » en parlant de la Conſtitution : a cauſe de » cela M. Noël m'a défendu de vous admi- » niſtrer les Sacremens, & je ſuis bien morti- » fié de ne pouvoir plus vous rendre ſervice. » J'eſpere, M. (répondit la malade,) que » Dieu ne m'abandonnera pas : car M. Noël » n'eſt venu que pour me ſurprendre, puiſque » ſon intention étoit de perſuader à M. l'Evê- » que que j'ai reçu la Conſtitution. Or je vous » déclare auſſi que je ne ſuis nullement dans » le deſſein de garder le ſilence qu'on me de- » mande. »

Il s'écoula du temps pendant ces allées & ces venues : & cependant la malade approchoit de ſa fin. Le mardi de la Pentecôte 3 de Juin, elle eut une foibleſſe qui fit craindre que ſa derniere heure ne fut venue. La Prieure, en ayant été avertie, envoya prier Meſſieurs Noël & Caſtanet de la venir voir. Le premier s'approchant de la malade, lui dit d'un ton ému : » eh-bien, ma Sœur, eſt-ce que vous » ne voulez point recevoir les Sacremens. M. » (répondit-elle) je le déſire avec beaucoup » d'ardeur. Je n'ai qu'une choſe à vous deman- » der, (reprit M. Noël,) ſi vous êtes ſou- » miſe à l'Egliſe ? Ce que vous me demandez, » (dit la malade,) eſt très juſte, & tout chré- » tien doit être ſoumis à l'Egliſe : par conſé-

» quent je la ſuis ; mais je ne puis garder le » ſilence que vous demandez au ſujet de la » Conſtitution. » A ces mots, M. Noël ſe leva bruſquement, & lui dit : » Parlez donc, » puiſque vous ne voulez pas garder le ſilen- » ce : vous mourrez ſans Sacremens. » Et s'en allant, il frappoit du pied, & diſoit : » Eſt-il » poſſible qu'en demandant ſi peu de choſe » à des Filles, elles nous réſiſtent. » Puis s'étant un peu calmé, il dit à la Prieure qu'on lui donneroit l'Extrême-Onction, lorſqu'elle n'auroit plus de connoiſſance. La Prieure voulut enſuite engager M. Caſtanet à lui dire les priéres de l'agonie, mais il le refuſa, en diſant que M. l'Evêque étoit très attentif ſur la conduite qu'on tenoit à l'égard de cette Religieuſe. Il ajouta même qu'on appréhendoit que ce Prélat n'envoyât quelqu'un pour s'aſſurer de ſes ſentimens, ſans quoi on ne feroit pas difficulté de lui donner les Sacremens.

Refus des Sacremens pour peu de choſe.

En effet le 5 Juin M. l'Evêque envoya, pour tâcher de la convertir, M. Bidet Supérieur de ſon Séminaire & zélé ſulpicien. La Mere Prieure, qui avoit été prévenue par la malade, lui dit qu'elle ſouhaitoit de ne voir perſonne du dehors, & que d'ailleurs elle ne le pouvoit ſans l'agrément des Superieurs, l'infirmerie des Religieuſes étant un lieu régulier. M. Bidet fut ainſi renvoyé ; mais il revint bien-tôt avec une Lettre de M. Noël demandée par M. l'Evêque. La Prieure alors alla en avertir la malade, & lui dire qu'elle n'avoit pu le refuſer, mais qu'elle ne devoit pas s'en faire de peine.

M. Bidet, après lui avoir demandé ſi elle déſiroit recevoir les Sacremens, & s'être offert de les lui apporter lui-même ; ce que la ma-

lade n'accepta point, voulut lui parler de la Conſtitution. Mais elle l'arrêta tout court, en lui diſant : *J'ai, M. la tête & la voix trop foibles pour vous répondre.* Il la menaça de lui reprocher au Jugement de Dieu le refus qu'elle faiſoit de l'entendre. *Prenez garde*, lui dit-elle, *que ce ne ſoit moi qui vous cite au Tribunal de Jeſus-Chriſt : je ſuis prête à paroître devant Dieu, & je ne crains point les hommes.* La miſſion du Sulpicien n'eut pas d'autre ſuccès. Il leva le ſiége, en témoignant la peine qu'il avoit, de voir qu'elle n'étoit pas dans la bonne voie.

Foi éclairée de la malade.

Dès le 3 Juin, ſur le refus de M. Caſtanet, la Prieure fit aſſembler la Communauté pour dire auprès de la malade les priéres de l'Agonie, à quoi on ajouta la récitation de pluſieurs Pſeaumes. Elle étoit dans un fauteuil ; & elle écoutoit & ſuivoit ces priéres avec une grande attention : & elle demanda enſuite pardon à la Communauté des ſujets de peine qu'elle avoit pu cauſer ; mais elle étoit ſi oppreſſée, que la Prieure fut obligée de lui dire que toutes étoient perſuadées de ſes bons ſentimens, & qu'il étoit inutile qu'elle fit effort pour les faire connoître. Elle ſe recommanda aux priéres de la Communauté, en témoignant la joie qu'elle avoit d'aller jouir de Dieu. Les ſuffrages ſe réunirent en ſa faveur ; & les Acceptantes, la Prieure à la tête, auſſi-bien que les Oppoſantes, l'admiroient & la regardoient comme une prédeſtinée.

Idée qu'on a de la ſainteté.

La veille de ſa mort, elle eut une grande foibleſſe, après laquelle elle demanda à parler à M. Caſtanet le Confeſſeur. Il vint & elle le pria avec tant d'inſtance de lui dire

les priéres de l'Agonie, qu'il ne put la refuſer. Il le fit même en préſence de la Communauté aſſemblée. Le lendemain il dit pour elle une Meſſe d'Agonie, à laquelle une partie de la Communauté aſſiſta. La malade qui en fut avertie, s'y unit en eſprit, & en témoigna ſa reconnoiſſance.

M. Caſtanet revint après la Meſſe, & fut auprès d'elle plus de deux heures. En l'exhortant à la mort, il lui dit entr'autres choſes : » Vous allez, ma ſœur, voir Dieu face à face : le moment que vous avez tant » déſiré eſt venu : vous allez recevoir la ré» compenſe de vos bonnes œuvres : *la mort* » *des Saints eſt precieuſe aux yeux du Seigneur*, » & vous ne tarderez pas à le poſſéder. »

Il ne la quitta pas qu'elle n'eut rendu le dernier ſoupir ; mais comme elle conſerva juſqu'alors la connoiſſance, on ſuivit la déciſion de M. Noël, qui n'avoit permis de lui donner l'Extrême-Onction qu'au cas qu'elle la perdît : Elle mourut donc ſans la recevoir le Lundi 9 Juin 1727 à neuf heures du matin. La conduite de ces Meſſieurs paroîtroit inconcevable, ſi M. Caſtanet n'avoit donné le dénouement, en avouant que la ſeule crainte de M. l'Evêque avoit empêché de donner les Sacremens à la mort, à une Religieuſe qu'ils regardoient eux-mêmes comme une Sainte, & à qui M. Caſtanet en particulier ouvroit la porte du Ciel dans ce dernier moment. Crimes de la crainte.

Le Service & les autres cérémonies de l'enterrement ſe firent comme à l'ordinaire. M. Caſtanet chanta la Meſſe, & M. Noël en dit une baſſe pendant les Vigiles. Néanmoins la Supérieure de l'Hôpital-Général ne vou-

lut pas y envoyer ſes enfans, quoique ce fût la coutume. Les Prêtres de l'Hôtel-Dieu refuſérent de dire le Trentain des Meſſes pour la défunte, & il fallut que la Prieure les fit dire en ville. Le Prieur des Auguſtins fut réprimandé par M. l'Evêque d'y avoir envoyé ſes Religieux ſelon l'uſage; & il n'appaiſa le Prélat qu'en lui diſant qu'il ne ſavoit pas dans quels ſentimens cette Religieuſe étoit morte, & qu'en pareil cas il ne manqueroit pas de s'en informer.

M. de Mareau le Chanoine, ayant été continué Supérieur de l'Hôtel-Dieu la veille de la S. Jean, alla voir une des Oppoſantes, qui étoit à l'Apoticairerie. On parla beaucoup de la mort de la Sœur Margueriteau: en le reconduiſant la Religieuſe lui demanda s'il avoit quelque plainte à faire des Oppoſantes, & s'il trouvoit qu'elles manquaſſent en quelque choſe à leur devoir. » Non, » ma Sœur, (répondit ſe Chanoine) l'on » ſait bien que vous faites votre devoir, & » je ſai même que vous le faites mieux que » les autres, parce que c'eſt le parti de la » vérité que vous avez pris. D'où vient donc » (répondit la Religieuſe) que vous nous pri» vez des Sacremens. Ne parlons pas de ce» la (dit M. de Mareau) » & il ſe retira. Depuis la mort ou l'exil des Oppoſantes à la Bulle, on chercheroit vainement la régularité d'autrefois dans cette maiſon. Elle eſt totalement méconnoiſſable.

Quel aveu.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e. Partie, Section 8. §. LXXXV. p. 817. &c.

PRATIQUE. Qui veut être à Dieu, & lui être fidéle dans ſa vérité, doit mépriſer le jugement du monde, & quelquefois même le

jugement de ceux qui paſſent pour des maîtres & des modéles de piété. On n'aime point à paſſer pour ſéduit, & c'eſt ſouvent ce qui fait donner dans la ſéduction. On craint l'ombre & le nom de l'erreur ; & on en reçoit la réalité, en acceptant de faux Décrets qui la favoriſent.

PRIÉRE. Donnez-nous, Seigneur, la lumiére pour diſcerner la voix de votre Egliſe de toute voix étrangére qui en emprunte le nom : & accordez-nous la force de lui rendre témoignage, aux dépens de ce qui eſt plus ſenſible à la piété, pour vous être fidéle à l'exemple de vos Saints.

M. DURIEUX,

Docteur de Sorbonne, Principal du Collége du Pleſſis.

MONSIEUR THOMAS DURIEUX, étoit né le 4. Décembre 1644. dans le village de Bernoville, au Diocèſe de Laon. La France étoit alors agitée par des guerres civiles. Ses parens qui avoient cru trouver plus de ſureté dans un lieu peu conſidérable que dans les Villes, avoient quitté le lieu ordinaire de leur demeure. Par cette retraite la mére de M. Durieux le mit au monde dans une étable, qui tenoit à une Tour fortifiée, où les hommes avec les bêtes logeoient ſous le même toit. Il reçut le Batême dans le village de Bernoville d'où cette Tour dépendoit.

Mort en 1727 le 10 Août: Sa naiſſance.

Après avoir été élevé les ſix premieres an-

nées dans la maiſon paternelle, comme les ennemis ne ceſſoient de faire des incurſions dangereuſes dans les quatiers où il étoit, on l'envoya vers l'âge de ſept ans chez un de ſes Oncles maternels, qui demeuroit au village de Beaumez, peu éloigné de la ville de Perone. Ce fut là où M. Durieux commença à recevoir les premiers principes de la Religion & les premiers élémens des Lettres.

Ses études. A l'âge de douze ans on le confia aux ſoins d'un Prêtre qui étoit Directeur de l'Hôpital de Perone, qui lui donna les premieres inſtructions de la Langue latine, & il s'y fortifia ſous les Régens d'un Collége voiſin. Il n'y demeura que trois ans, au bout deſquels on l'envoya à Amiens, d'où après avoir fait la quatriéme, troiſiéme, ſeconde & Rhétorique au Collége des Jéſuites, il vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans pour étudier en Philoſophie.

M. Germain Gillot, Prêtre & Docteur en Théologie de la maiſon de Sorbonne, qui s'étoit conſacré depuis du tems à l'éducation de la jeuneſſe, le reçut au nombre de ceux qu'il avoit ſoin de former à la vertu & aux ſciences Eccléſiaſtiques. Ce fut alors qu'il fit ſon cours de Philoſophie au Collége du Mans, ſous le célébre M. Habert, qui profeſſoit pour être de la Maiſon de Sorbonne. Il commença ce cours le premier d'Octobre 1663, & le finit le premier d'Août 1665. Il fit de ſuite ſon cours de Théologie qui finit en 1668. demeurant toujours au Collége de Laon ſous la diſcipline de M. Gillot. Au bout de ces trois années de Théologie, après l'avoir engagé de prendre la tonſure cléricale, M. Gillot le porta à ſe charger de l'éducation de trois enfans de M. de la Font de S. Quentin, occupation

qu'il continua pendant ſix ans ; les inſtruiſant plus par ſes exemples que par l'aſſiduité de ſes leçons.

Il entre dans la maiſon de Sorbonne.

Au commencement de l'année 1670. il ſoutint la Thèſe appellée *Tentative*, pour parvenir au dégré de Bachelier en Théologie ; & au mois d'Octobre de la même année, il commença à profeſſer un cours de Philoſophie au Collége des Lombards, pour être de la Société de Sorbonne, où il acquit le droit d'hoſpitalité avant la fin de ladite année. Il fut admis dans la Société de Sorbonne au mois d'Août de 1672. Il avoit déja commencé ſa Licence, & il prit le bonnet de Docteur le 20 Janvier 1675 âgé de trente ans & un mois. Il puiſa à cette ſource, pure & abondante alors, les utiles connoiſſances dont il fit uſage pour le public dans tous les tems de ſa vie.

Son zéle pour la jeuneſſe.

Toujours uni & concourant avec M. Gillot à l'éducation de la jeuneſſe, il viſitoit ſes diſciples, leur faiſoit de fréquentes conférences, leur donnoit conſeil, travailloit à les former à la vertu & au goût des bonnes études. Son ardeur pour le travail étoit infatigable, & tout prêchoit en lui les vertus Eccléſiaſtiques. Le quatorziéme du mois d'Août 1680. il fut nommé Procureur de la Maiſon de Sorbonne, & il exerça cet emploi pendant ſix ans avec une grande vigilance & beaucoup de piété.

Après la mort de M. Gillot arrivée le 20 Octobre 1688. M. Durieux continua l'établiſſement & la direction du nouvel inſtitut de M. Gillot, ſi on peut lui donner ce nom ; mais en ſuivant une route différente, il eut l'art de lui donner plus d'étendue, & d'en faire une

riche pepiniére pour l'Egliſe & pour l'Etat. Il aima mieux, par exemple, faire de moindres charités à chacun en particulier, & les multiplier ſur un plus grand nombre d'étudians : ce qui donna à ſon œuvre une fécondité nouvelle. Pour la conduire, il choiſit de pieux & ſavans Maîtres : il les prit parmi ceux qui s'étoient le plus diſtingués dans leurs études, & ces Maîtres donnoient gratuitement leur tems & leurs ſoins à former les autres, pendant qu'ils achevoient à ſe former eux-mêmes.

Il devient Principal.

En 1695. M. Gobinet le neveu ayant été nommé à un Canonicat de l'Egliſe de Chartres, ce qui l'obligea de quitter la Principalité du Collége du Pleſſis, M. Durieux fut nommé le 17 Janvier 1696 pour remplir cette place, & rétablir dans cette maiſon la diſcipline réguliere. Ce fut alors qu'il redoubla de vigilance & de zéle, & il eut la conſolation d'y faire refleurir la piété & les ſciences. Son entrée dans ce nouveau poſte concouroit avec l'élévation recente de feu M. le Cardinal de Noailles ſur le trône de l'Egliſe de Paris : circonſtance heureuſe qui lui donnoit dans ce digne Paſteur un Supérieur très propre à autoriſer le bien qu'il devoit établir. Qui pourroit faire l'énumération des avantages infinis qui ont coulé de cette ſource ſi pure & ſi abondante ? Pour en prendre une idée ſuffiſante, il faudroit parcourir la plûpart des Diocèſes de France, auſquels elle a fourni une foule de ſujets qui en ont fait l'ornement & la reſſource, & ſavoir tout le bien qu'ont procuré ces eſpéces de colonies. Car on ne peut compter tous les bons ſujets qui ont été formés à cette école dans les ſciences humai-

nes & Eccléſiaſtiques, durant un gouvernement de plus de trente années. Il eut d'autant plus de ſuccès que M. Durieux, comme modéle du troupeau, exhortoit davantage par ſes exemples que par ſes lumineuſes inſtructions.

Depuis ſon entrée dans ce Collége, juſqu'à une maladie fâcheuſe où il tomba en 1711. il ne ſe coucha jamais. Il ne faiſoit qu'un repas par jour pendant ſix mois de l'année. Il jeûnoit réguliérement ſans prendre aucune nourriture depuis le Mercredi-Saint juſqu'aux jours de Pâques de chaque année. Il uſoit de pluſieurs inſtrumens de pénitence. Il ne gardoit jamais d'argent chez lui, & pendant ſa derniere maladie, ayant encore un gobelet & un écuelle d'argent, il fit vendre l'un & l'autre pour faire des aumônes, voulant mourir pauvre comme il étoit né pauvre. Sa pénitence.

Il eſt tems de le montrer ſous ſon caractére de Docteur. Avec ce cortége de vertus, il eſt naturel de penſer qu'il n'étoit pas indifférent aux intérêts de la vérité. En effet il fit voir l'amour tendre qu'il avoit toujours eu pour elle. Nourri de bonne heure de ſon lait, il lui rendit des témoignages éclattans. A l'arrivée de la Bulle, il conçut pour elle toute l'horreur que l'eſprit de Religion en inſpire d'abord, & il n'a jamais varié ſur ſon compte. Il avoit monté ſa maiſon & ſes Communautés de ſainte Barbe dans le goût & l'eſprit de la ſainte Maiſon de Port-Royal, pour laquelle on y avoit une eſtime parfaite & une vénération profonde. Sur-tout au ſujet des ſaintes régles de l'adminiſtration des Sacremens pour la jeuneſſe, ſur la vocation à l'Etat eccléſiaſtique, on en ſuivoit littéralement les ſaintes maximes. Son amour pour la vérité dans ſes divers degrés.

Toutefois dans les Aſſemblées de Sorbonne en 1714, quand pour y établir l'empire de la Bulle *Unigenitus*, tout retentiſſoit de menaces & de coups d'éclat, M. Durieux ne ſe montra pas parmi ceux qui parlérent avec le plus de courage. Il parut un peu occupé à étendre ſes aîles ſur ſes Communautés pour les ſauver, ſans jetter de cri aſſez fort contre le Sanglier de la forêt, qui devoit un jour les ravager. Content de bâtir d'une main, il ne prit pas alors aſſez bien l'épée de l'autre. Mais la mort de Louis XIV. ayant fait changer de face aux affaires, un leger rayon de liberté donna plus de dévelopement à ſon zéle, & ranima en lui, comme en beaucoup d'autres, un courage trop affoibli.

On peut voir dans les Rélations de Sorbonne depuis 1715 juſqu'en 1721, & dans l'hiſtoire de la Conſtitution, quel rang diſtigué M. Durieux occupa toujours parmi les Docteurs qui opinoient dans les Aſſemblées avec plus de lumiére, de ſageſſe & de fermeté. Dans toutes les marches de cet illuſtre corps contre les ennemis du bien, il fut toujours un zélé combattant, ſans être ébranlé des coups violens, qu'on portoit ſucceſſivement à la Faculté, en lui enlevant ſes membres les plus forts les uns après les autres. Comme les Moliniſtes de la Faculté ſentoient que ſes avis étoient d'un grand poids dans les Aſſemblées, ils eurent le crédit de l'exclure par Lettre de cachet, & de lui interdire toute fonction de Docteur dès le premier Septembre 1722.

Autres biens qu'il a fait.

Son zéle ne ſe bornoit pas d'ailleurs à ſon Collége, & à ſes Communautés de ſainte Barbe. Il étoit de plus Supérieur de pluſieurs Communautés Religieuſes : & pendant quel-

ques années il fut chargé de la conſcience de pluſieurs perſonnes diſtinguées, entr'autres de M. le Cardinal de Noailles, & de Madame la Princeſſe d'Harcourt. On peu bien penſer qu'il n'avoit pas la direction de ce Cardinal durant les époques de ſes divers affoibliſſemens.

Il fit outre cela de très-grands biens temporels au Collége du Pleſſis, ayant rembourſé environ trente mille livres de dettes dont cette Maiſon étoit chargée, & dépenſé environ vingt-cinq mille livres pour l'agrandiſſement & la décoration de la Chapelle. Ce fut au milieu de ces bonnes œuvres qu'il mourut le 10 Août 1727. âgé de quatre-vingt-trois ans. On ſçait quels ont été ſes Succeſſeurs.

Voyez le Supplément de Moreri de 1735 à ſon Article, & les Rélations de Sorbonne depuis 1714 juſqu'en 1721. avec l'Hiſtoire de la Conſtitution, quatriéme Partie, Section 8. §. LXXXVIII.

PRATIQUE. On doit, ſelon S. Paul, *bien élever les enfans en les corrigeant & les inſtruiſant ſelon le Seigneur.* Qu'eſt-ce que corriger & inſtruire ſelon le Seigneur, ſinon beaucoup plus inſtruire que punir : inſtruire des miſtéres de la Religion, des régles de la vie chrétienne, des devoirs de la vie honnête, civile & politique : punir non les petites fautes, mais les grandes : non par inclination, mais par néceſſité : non par coutume, humeur & emportement, mais par raiſon, avec modération, & après avoir convaincu les perſonnes de leurs fautes ; & ſur-tout beaucoup prier, & les offrir ſouvent à Dieu. Mais qui le fait ainſi ?

PRIERE. *O Dieu qui nous avez rejettés &* Pſ. 59. 17.

détruits, & qui vous êtes mis en colére contre nous, par la ruine de tant de ſaints aziles pour la jeuneſſe chrétienne: *revenez à nous, afin que vos bien-aimés*, tels que ſont les enfans, *ſoient délivrés* de la perdition qui les menace & les enveloppe.

M. DROUAST,

Curé.

ON écrivoit de Reims le 12 Août 1727, que le corps de M. DROUAST Curé de S. Thimothée dans la Ville, enterré dans le cimetiére, depuis près de cinq ans, avoit été trouvé entier, & ſans la moindre corruption, & que le peuple avoit crié au miracle, & avoit demandé qu'il fut tranſporté avec honneur dans l'Egliſe. Ce qu'on ſçait de ce Curé, c'eſt qu'il étoit un grand homme de bien, & Réappellant de la Bulle.

LE FRERE CHAUVELIN,

LE FRERE CHAUVELIN,

Chartreux.

LE FRERE CHAUVELIN, Chartreux de Paris, étoit proche parent de M. Chauvelin, qui a été Garde des Sceaux. En quittant le monde, il ſe conſacra par humilité à l'état de Frere-Convers de la Chartreuſe de Paris. Il ne s'eſt pas contenté d'édifier la Maiſon par une régularité entiére à ſes devoirs, pendant cinquante années ; mais pour remplir toute juſtice, il a donné en toute occaſion des preuves de ſon attachement pour la vérité, & pour ceux de ſes Confreres, qui avoient l'honneur de ſouffrir perſécution pour elle. Mort en 1728 le 11 Janvier.

Dans ſa derniére maladie il voulut donner une derniére marque de ſon zéle pour la Foi, & de ſon union intime avec les autres Chartreux, qui, ſoit dans les diverſes priſons de l'Ordre, ſoit dans la retraite forcée d'un fort grand nombre en païs étranger, en étoient les défenſeurs : ce qu'il fit la veille de ſa mort par un acte qu'il ſigna, & dont on a l'original entre les mains.

(Je ſouſſigné Religieux Profès de l'Ordre des Chartreux de la Maiſon de Paris, étant ſur le point de paroître devant Dieu, & de lui rendre compte de toutes les actions de ma vie, déclare par ces préſentes que j'adhére à tous les actes & témoignages qu'ont rendus en différentes occaſions mes Confreres de cette maiſon, tant au ſujet de la Conſti-

tution *Unigenitus*, & du Décret *Quo zelo*, de notre Chapitre général, qu'au ſujet du Formulaire d'Alexandre VII, m'oppoſant & appellant avec eux de toutes les ſuſdites piéces. Je déclare de plus que j'approuve la conduite qu'ont tenue meſdits Confreres, qui ſe ſont retirés pour éviter la perſécution. Ce ſont les ſentimens dans leſquels je veux vivre & mourir. Fait à Paris dans notre ſuſdite Maiſon, le 20 Février 1728. *Signé* F. S. Chauvelin, Chartreux de la Chartreuſe de Paris.)

Ce pieux Religieux mourut dans la paix du Seigneur, le lendemain 21 Janvier 1728.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 23 Février 1728.

PRATIQUE. Que rien ne nous décourage, puiſque nous ſommes aſſurés que la vérité triomphera un jour : mais ayons patience; car ni Jeſus-Chriſt ni ſa vérité ne triompheront parfaitement qu'après le Jugement dernier. Il ſouffre en cette vie les ennemis de ſa vérité & de ſon Egliſe, parce que c'eſt le tems de l'humiliation & de la ſouffrance pour elles. Sa puiſſance éclatera dans le tems du triomphe. *Donec ejiciat ad victoriam judicium.* Matt. 12. 20.

PRIERE. Faites nous la grace, Seigneur, de n'eſtimer, n'aimer, & ne déſirer que les biens de l'éternité; & dans l'eſpérance du bonheur que vous nous avez acquis par votre ſang, faites-nous le don de ſouffrir toutes les privations & tous les maux de cette vie avec paix & patience.

M. ERNEST RUTH D'ANS,

Chanoine Flamand.

MONSIEUR PAUL ERNEST RUTH D'ANS, Chanoine de Bruxelles en Flandres, étoit né à Verviers, au pays de Liége, le 23 Février 1653, de Jean Ruth d'Ans, Bourguemeſtre de ſa Ville, & d'Anne Vaſſeur, baptiſé le jour même de ſa naiſſance, & confirmé le 23 Juin 1656. Il fut tonſuré par le Suffragant de Liége le 28 Mai 1663. Sa famille, depuis long-tems attachée à la maiſon de Baviére, étoit une branche de l'ancienne famille, noble & Patricienne de la ville de Liége.

Mort en 1728 le 1 Février.

Il étoit encore jeune quand il perdit ſon pere, qui le laiſſa avec peu de biens. Sa mere toutefois ſçût ſe ſoutenir avec honneur, & entretenir ſon fils aux études, dont il fit les Humanités à Verviers même, chez les Récolets, qui tiennent le Collége. Il alla étudier en Philoſophie & Théologie à Louvain. Après ſa premiere année de Philoſophie, il accompagna à Rome les Députés de cette Univerſité; & quoiqu'il n'eut pas encore dix-ſept ans, l'eſtime qu'on commença à avoir des qualités de ſon eſprit, lui fit donner la préférence ſur d'autres jeunes gens plus riches, qui s'offroient de faire le voyage à leurs dépens. A ſon retour il fit ſes études de Théologie à Louvain, & prit le degré de Bachelier.

Traît di tingué dans jeuneſſe.

Les Directeurs de ſa conſcience, témoins

de ſon attrait pour une vie vraiment Eccléſiaſtique, lui conſeillérent d'aller en France paſſer quelque tems dans un Séminaire. Arrivé à Paris à l'âge de 22 ans, il conçut un vif déſir de connoître M. Arnauld, dont la grande réputation ſe répandoit par tout. A la premiere entrevue il en fut bien reçu, & ce Docteur qui eut bientôt lieu de prendre une haute idée d'un tel ſujet, l'aida de ſes conſeils, tant pour ſa conduite perſonnelle que pour ſes études. Ce fut par ſes avis que M. Ruth d'Ans ſe retira à Port-Royal des Champs, où il ſe renouvella dans la piété entre les mains de M. de Saci. Sous de tels guides, ſoit à Paris, ſoit dans cette ſolitude, il fit une étude ſérieuſe de la Théologie, par une lecture aſſidue de l'Ecriture-Sainte & des Peres de l'Egliſe. La ſageſſe qu'il montroit dans toutes ſes actions fit juger à ces Meſſieurs qu'il étoit appellé à l'Etat Eccléſiaſtique. Dès 1677, ils l'obligérent de faire uſage d'un Dimiſſoire qu'il avoit depuis dix ans, du Grand-Vicaire de Liége, pour les Ordres Mineurs, qu'il reçut la veille de la Trinité, des mains du ſaint Evêque Nicolas Choart de Buzenval, lorſqu'il étoit en cours de viſite à Méru, petite Ville du Diocèſe de Beauvais.

Sa retraite Port Royal.

Après un ſecond voyage à Rome, où il accompagna de nouveaux Députés de l'Univerſité de Louvain, qui s'y étoient rendus pour défendre la doctrine de leur Ecole, la même que celle de l'Egliſe, & où par ſa dextérité dans les affaires, il contribua au ſuccès de leur négociation auprès du Pape Innocent XI, il revint à Port-Royal reprendre le cours de ſes premieres études. Mais en 1679. forcé comme les autres Eccléſiaſtiques, d'en ſortir, il

eut le bonheur d'être aſſocié à M. de Tillemont dans ſa retraite, à Tillemont même près de Paris. C'eſt-là que ſous ce pieux & ſçavant Maître il s'appliqua foncièrement à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & qu'après la mort de Monſieur le Tourneux arrivée en 1686, il continua l'*Année chrétienne*, que ce ſaint homme avoit laiſſé imparfaite. Le dixiéme & onziéme Tome de cet Ouvrage ſont de la compoſition de M. Erneſt. L'eſtime du Pere Queſnel pour cette Partie d'un Livre mis au rang de ſes lectures de piété, ſuffit pour donner une grande idée de l'intelligence qu'avoit l'Auteur, tant de l'Ecriture-Sainte, que de la Morale chrétienne & de la pureté de ſa doctrine.

Il finit l'année chrétienne de M. Tourneux.

De retour aux Pays-bas, la retraite qu'il avoit fait à Port-Royal le rendit ſuſpect au Docteur Steyaert, qui, depuis qu'il avoit renoncé à ſes premiers ſentimens, dominoit dans la Faculté de Louvain. Comme il lui fit des chicanes ſur la doctrine qu'il avoit puiſée dans cette ſainte Maiſon, M. Erneſt renonça aux études de Licence qu'il avoit commencées, ſans vouloir jamais les reprendre, ſous un autre Docteur plus accrédité que M. Steyaert, quoiqu'il lui fit promeſſe de n'être nullement inquiété. Ce qui le détermina à refuſer ces offres obligeantes, c'eſt qu'il découvrit l'affoibliſſement, où cette Faculté commençoit déja à tomber.

Ayant eu en 1682 des Dimiſſoires du Grand-Vicaire de Liége pour tous les Ordres Majeurs, il reçut en Novembre à Rotterdam, âgé de près de trente ans, le Soudiaconat de M. de Néercaſſel, Evêque de Caſtorie, & Vicaire Apoſtolique dans les Provinces unies. Le mê-

Il reçoit l Ordres ſacré

me ſaint Prélat lui conféra le Diaconat le 18 Mars 1684. Il revint enſuite à Tillemont, & ce fut dans un autre voyage aux Pays-Bas, que le 24 Septembre 1689, il fut ordonné Prêtre dans un territoire emprunté, *in loco peregrinationis*, par M. Codde Archevêque de Sebaſte, le digne Succeſſeur de M. de Néercaſſel.

En 1690 il ſe fixa à Bruxelles auprès de M. Arnauld, qu'il avoit accompagné dans pluſieurs de ſes voyages, & avec qui il vêcut juſqu'au mois d'Août 1694, que mourut ce grand homme, qu'il avoit aidé durant ſon ſéjour en cette Ville, dans la compoſition de pluſieurs Ecrits. Il fit avec M. Guelphe le voyage juſqu'à Port-Royal, pour porter le cœur de M. Arnauld, qui l'avoit ordonné par ſon teſtament, & pour conſoler de ſa perte les ſaintes Vierges de ce Monaſtére. Il compoſa & débita lui même, en leur remettant ce riche dépôt, le diſcours dont on a mal à propos fait honneur à M. Guelphe.

Il devient Chanoine.

Peu de tems après s'être acquitté de cette honorable commiſſion, il fut choiſi pour aller avec l'Evêque de Ploſco recevoir à Weſel, le 10 Janvier 1695, la Princeſſe Royale de Pologne, au nom de l'Electeur de Baviére ſon époux. Ce fut dans cette Ville que M. Erneſt fut dès-lors fait Chapelain d'honneur, ou Aumônier de cette Princeſſe. Le 16 Mars de cette année, l'Electeur lui annonça lui-même la vacance d'un grand Canonicat de l'Egliſe de S. Michel & de Ste Gudule de Bruxelles, & le lui conféra ſur le champ, ſans qu'il en eut marqué le moindre déſir, n'étant pas homme à faire le moindre mouvement pour aucun Bénéfice.

Cette double place d'honneur lui excita bientôt l'envie & l'indignation de ceux qui veulent regner ſeuls dans l'Egliſe & dans les Cours des Souverains. Inſtruits du ſéjour aſſez long qu'il avoit fait à Port-Royal, & de ſa tendre liaiſon avec ces Meſſieurs, ils eurent recours à la calomnie, pour attaquer la pureté de ſa foi. Leur profonde politique, qui ſait les couvrir, mit en œuvre contre lui, M. de Humbert de Précipian Archevêque de Malines, totalement dévoué aux Jéſuites, comme on l'a vu dans l'article hiſtorique du Pere Queſnel. L'Electeur de Baviére reçut des ordres réitérés du Conſeil d'Eſpagne, d'exiler M. Erneſt; mais le Prince inſtruit de la vérité & des faux expoſés faits à la Cour, tint ferme pendant long-tems, réſolu de protéger un innocent qu'on vouloit opprimer. Mais cet excellent Prêtre ayant fait préſent d'une Année Chrétienne à l'Electrice, cette action ſi naturelle aux fonctions ſaintes d'un Chapelain, fut un attentat que le Confeſſeur du Roi peignit ſous des couleurs ſi noires, qu'il en arracha des ordres abſolus; & l'Electeur ſe vit forcé de céder à l'exil de l'Aumônier de ſon Epouſe. Pour éloigner tout ſoupçon d'y avoir connivé, il lui donna permiſſion par écrit, & en obtint autant du Chapitre de Ste Gudule, pour aller voyager en Italie. Il y ajouta même une commiſſion de l'Electeur de Cologne vers la Grande Ducheſſe de Toſcane ſa ſœur. Son premi exil.

Arrivé à Florence en qualité de Miniſtre, il en reçut les honneurs & les préſens accoutumés. A Rome il fut regardé comme étant ſous la protection de deux Souverains. C'étoit ſon troiſiéme voyage dans cette Capitale du monde chrétien. Admis à l'audience du Pape

Innocent XII, il lui fut aiſé de ſe laver du ſoupçon d'héréſie, tant par la lettre de l'Electeur, que par un ſimple expoſé de ſa foi : ce qui lui valut l'amitié de ce Pape juſqu'à la mort. Le Confeſſeur Jéſuite du Roi d'Eſpagne ayant fini ſes jours, le Souverain fut plus à portée de prêter l'oreille à la juſtification d'un ſujet qu'on lui avoit fait exiler ſans raiſon. Auſſi accorda-t-il aiſément ſon rappel aux inſtances de l'Electeur de Baviére.

Après avoir pris congé du Pape, qui accompagna ſa bénédiction d'un Chapelet de pierres précieuſes, orné d'une Médaille d'or, M. Erneſt partit de Rome pour ſe rendre à Bruxelles. Comme Innocent XII. par eſtime pour ſon mérite l'avoit fait avant ſon départ Protonotaire Apoſtolique, & avoit voulu qu'il prit le Bonnet de Docteur du Collége de la Sapience à Rome, ce qu'il fit en 1696. ce double titre, dont l'avoit fait décorer ſa Sainteté, ne ſervit pas à arrêter l'animoſité de ſes ennemis. A peine eſt-il de retour dans les Pays Bas en 1698 qu'il eſt exilé de nouveau, & qu'il fait à Rome un quatriéme voyage. Il n'en ſortit le onze Mai de la même année, que par un Bref que le Pape adreſſa à Charles II, & par lequel devenant ſon interceſſeur auprès de ſon Roi, il le déclare pur & innocent de tout ce qu'on avance contre lui. Il ſe retira à Maſtricht, pour attendre l'effet de ce Bref, qui fut de faire révoquer la Lettre de cachet, & de le laiſſer rentrer à Bruxelles en Décembre 1698. plus glorieuſement qu'il n'avoit fait au retour de ſon premier exil.

Second exil.

Sous le regne du nouveau Roi Philippe V. les calomnies des ennemis de M. Erneſt ſe renouvellérent. Malgré le témoignage au-

tentique de vie & de mœurs que ſon Chapitre lui donna en Septembre 1701 ; malgré les priviléges attachés à ſon titre d'Aumônier de l'Electrice de Baviére ; malgré les ſervices rendus au nouveau Roi, en réfutant les libelles ſéditieux contre les droits du jeune Prince à la Couronne d'Eſpagne, ſon Conſeil lui ordonna par une Lettre de cachet en Janvier 1704, de ſortir dans huit jours des terres de la Domination Eſpagnole. C'eſt que ſes adverſaires avoient tout crédit en cette Cour, comme en celle de France. Il ſe retira donc dans ſa Patrie, mais ſans y jouir du repos.

Troiſiéme exil.

Après l'avoir fait reléguer juſqu'à trois fois, ſes ennemis lui portérent un dernier coup, dont ils ſe flattérent qu'il ne ſe releveroit jamais. Le Pere Gletté, Jéſuite, Confeſſeur de l'Electeur de Cologne, engagea le Grand-Vicaire de ce Prince à Liége, à dénoncer en face d'Egliſe par un Mandement public M. Erneſt comme Hérétique. Il en porta ſes plaintes à l'Electeur lui-même, qui fut indigné d'un tel outrage fait à un homme, dont il connoiſſoit la foi pure, & à qui d'ailleurs il ſentoit avoir de très-grandes obligations. Il répara au plutôt le mal par un Mandement contraire, qu'il fit publier au commencement de 1706, & dans lequel il reconnoit que M. Erneſt ne s'eſt jamais écarté de la Doctrine Catholique. Bien-tôt après, par un juſte jugement de Dieu, le Confeſſeur qui avoit tramé cette affreuſe manœuvre, apoſtaſia & périt de la maniére la plus tragique.

Outrage public réparé.

M. Erneſt, à qui ſon âge & le Pontificat de Clément XI ne permettoient plus de faire un nouveau voyage à Rome, où il n'auroit pas trouvé ſous ce Pape la même protection

que ſous Innocent XII, réſolut de ſe retirer à Bruxelles, dès-lors que ſa patrie ne lui offroit ni tranquillité ni ſureté. Par le crédit de ſes amis, il obtint de ſe tenir renfermé dans ſa propre maiſon, c'eſt-à-dire, que par grace ſon éxil ſe convertit en priſon domeſtique. Le gouvernement toutefois, par égard pour un homme auſſi reſpectable, lui fit toucher les revenus de ſa Prébende, comme s'il eût aſſiſté au Chœur. Il reſta ainſi confiné dans ſon logis juſqu'au mois de Mai 1706, que les Alliés s'étant emparé de Bruxelles après la bataille de Ramaillies, il fut rétabli dans ſon premier honneur par ſon Chapitre même.

Sa priſon domeſtique.

Il eut enſuite un nouveau ſujet de douleur, par le vif intérêt qu'il prenoit à la vérité & à ſes défenſeurs, quand il vit par les ordres du nouveau Roi d'Eſpagne Philippe V. M. Opſtraët, célébre Licentié de Louvain, éxilé contre les droits de la Nation, & l'Univerſité de cette ville perſécutée & réduite en une eſpéce d'eſclavage, pour le ſoin qu'on en prenoit d'en écarter tous les gens de mérite, ſous prétexte de Janſéniſme. Il plaignit la Cour d'un Prince, pour lequel ſa plume ſavante avoit ſi fort combatu, de ce que ſon Conſeil ſe prêtoit aux calomnies des délateurs de leurs freres. Il regardoit comme un avantage dans le gouvernement de la Maiſon d'Autriche de ce qu'on n'ajoutoit pas ſi légérement foi à des hommes, dont la Morale canoniſe la conduite qu'ils tiennent ſur ce point.

En Janvier 1711, il fut, contre ſon attente, élu Chanoine & Doyen de la Cathédrale de Tournai, à la réquiſition de M. le Brun qui occupoit cette place. Il l'avoit propoſé

Il eſt élu Doyen de Tournai.

à ſa Compagnie, comme l'homme de tout le Païs le plus capable de remplir ce poſte pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat. A ce nouveau trait d'eſtime, on vit ſes Confreres de Ste Gudule s'empreſſer à lui rendre encore un témoignage autentique de ſa vie & de ſes mœurs. Mais les cabales des ennemis de M. Erneſt réuſſirent encore à l'empêcher de prendre poſſeſſion du Doyenné de Tournai, & il n'en a jamais joui.

Ils le laiſſérent tranquille juſques au tems de ſa derniére maladie, que leur haine ſe ranima. On imagine aiſément qu'un homme de ce caractere d'eſprit n'avoit pas du fléchir le genoux devant l'idole de la Bulle *Unigenitus*. C'eſt par là qu'il fut attaqué, après avoir ſouffert pendant plus de trente ans, en vrai diſciple du grand Arnauld, les perſécutions des Jéſuites, qui l'avoient fait éxiler juſqu'à trois fois. Comme il étoit fort conſidéré à la Cour de l'Empereur, où il avoit de puiſſans amis; à la nouvelle de ſa maladie qui parut dangereuſe, l'Archiducheſſe, Gouvernante des Païs-Bas, lui envoya réguliérement ſon Médecin, qui lui apporta de ſa part de la poudre d'or, du vin de Tockai, & autres ſoulagemens. Piéges tendus à ſa mort.

Les préſens de la Princeſſe, humble pénitente des Jéſuites, n'avoient pas pour but unique la guériſon du malade, mais de le faire boire avant la mort à la coupe du Moliniſme. Le 21 Fevrier 1728, le Médecin envoyé pour prendre ſoin de cet illuſtre malade, s'étant apperçu que le mal augmentoit conſidérablement, déclara à M. Erneſt qu'il avoit commiſſion de ſon Alteſſe Sereniſſime de l'interroger ſur ſa foi, & ſpécialement ſur la Conſtitution *Unigenitus*. A quoi le malade

répondit : » Je ſuis fils obéiſſant de l'Egliſe » Catholique, Apoſtolique & Romaine, & » avec la grace de Dieu, je le ſerai toute ma » vie ; mais à l'égard de la Conſtitution je ne » puis la recevoir. C'eſt aller auſſi contre les in- » tentions de ſa Majeſté Impériale, dont je ſuis » bien inſtruit, que de me faire pareille de- » mande. Si d'ailleurs ſon Alteſſe Séréniſſime, » ſi vous, M. ſaviez ce que c'eſt que cette » Conſtitution, on ne me feroit point une » pareille propoſition. »

Le Médecin lui alléga l'exemple de queſques Docteurs de Louvain ſes amis, qui, quoi qu'attachés à la Doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas n'avoient pas laiſſé d'accepter la Bulle. » L'on fait ſouvent, (lui répliqua le » malade) bien des choſes par politique, par » crainte, & par d'autres vues humaines. »

Sa fermeté Le même jour M. Erneſt ayant fait demander les derniers Sacremens, M. Jocſuranck Vice-Curé de Sainte Gudule ſe rendit chez lui accompagné de deux Eccléſiaſtiques : & comme il vouloit faire lecture d'un papier qu'il tenoit à la main, le malade le prévint, & lui dit : » S'il s'agit, M. de la Conſtitution » *Unigenitus*, vous pouvez vous épargner la » peine de lire : car je ne la reçois pas, & je » ne la recevrai jamais J'ai été & je ſerai tou- » jours par la grace de Dieu bon Catholique. » J'ai perſévéré dans la Doctrine des ſaints Pe- » res, l'abandonnerai-je à l'âge & dans l'état où » je me trouve réduit ? » Le papier que tenoit le Vice-curé étoit en effet un projet d'acceptation des Bulles *Vineam Domini*, & *Unigenitus*.

Le Doyen de Sainte Gudule, averti des diſpoſitions de M. Erneſt, en donna avis à M.

le Cardinal Le Boſſu Archevêque de Malines. Cette Eminence partit exprès dès le lendemain pour ſe rendre à Bruxelles, & vint deſcendre chez le Chanoine; mais elle ne fut point introduite à cauſe de l'extrême foibleſſe du malade. Le neveu de M. Erneſt eut beau faire des inſtances, pour engager le Cardinal à ordonner qu'on apportât les Sacremens à ſon Oncle; toute la réponſe qu'on en eut, fut qu'*on aimeroit mieux être roué vif que de le permettre.* (Ce Cardinal n'oſe pas toutefois faire pareil refus de puis le Reſcrit de l'Imperatrice Reine.)

Le 23 on dreſſa une Supplique à ſon Alteſſe Séréniſſime l'Archiducheſſe, tendante à demander les derniers Sacremens pour le malade; mais elle fut renvoyée au Cardinal. Malgré les témoignages multipliés de la piété la plus tendre qu'il donna pendant la maladie, tout lui fut refuſé, mais ſans qu'il en perdit rien de la confiance en la miſéricorde de Dieu. N'ayant pas ceſſé un inſtant de donner des marques de ſon attachement à la vérité, après avoir été muni en ſecret de l'Extrême-Onction & du ſaint Viatique par la charité d'un Prêtre que l'on ne connût pas, il rendit ſon ame à Dieu le 24 Fevrier 1728, un quart d'heure avant les ſix heures du matin, au tems même qu'il avoit coutume de dire la Meſſe. Il étoit âgé de 75. Sa mort ſainte.

Quelques jours avant ſa mort il avoit vendu lui-même ſa Bibliothèque, qui étoit conſidérable. L'on profita du tranſport de ſes Livres pour enlever en même-tems ſon corps, qui eut le même ſort que celui de M. Arnauld ſon Maître & ſon ami, & dont le lieu de la ſépulture n'eſt pas connu. On avoit eu ſoin

de cacher ſa mort juſqu'au lendemain 25 ; pour avoir le tems de le faire diſparoître. Précaution néceſſaire, aſſortie à l'événement : car dès le 25. le Fiſcal préſenta Requête à l'Archevêque, pour obtenir défenſe au Doyen de Sainte Gudule & autre, de donner la ſépulture Eccléſiaſtique au défunt, & de lui accorder le ſuffrage des priéres accoutumées de l'Egliſe, avec ordre d'exhumer le corps au cas qu'on lui accorde la ſépulture Eccléſiaſtique. Le Cardinal apoſtilla la Requête, mais le corps étoit en ſureté.

Vaine entrepriſe contre ſon corps.

Tel fut pendant la vie & après la mort, le ſort d'un homme de grand mérite, dont le nom vivra long-tems dans les Païs-Bas, en France, en Italie qui ont été témoins de tout ce qu'a fait & de tout ce qu'a ſouffert pour la juſtice & la vérité, ce généreux défenſeur de l'un & de l'autre. Les Païs-Bas eurent en lui un citoyen, qui n'épargna rien pour leur être utile : la France un éleve, qui lui donna toujours des marques de ſa reconnoiſſance, & qui lui fut attaché autant que ſon devoir l'exigea de lui : l'Italie un Docteur qui l'honora par les marques de diſtinction qu'il en reçut : & pour dire encore plus, l'Egliſe un enfant qui l'aima véritablement, & qui s'expoſa à tout pour la ſervir. L'Egliſe de Hollande en particulier n'oubliera jamais les grandes obligations qu'elle lui a.

Ses grandes qualités.

Avec un génie ſupérieur, un eſprit fin & délié, il fut doux, affable, obligeant, généreux, excellent ami, pratiquant l'hoſpitalité, ne ſe refuſant jamais à aucun des ſervivices qu'il pouvoit rendre, & prévenant même ſouvent ceux qui avoient beſoin de ſes offices. Son humeur agréable & ſes maniéres

Son caractére.

polies lui attirérent l'amitié de tous ceux qui le connurent ; & dès qu'on l'avoit une fois fréquenté, on le chériſſoit & l'on s'empreſſoit de le rechercher. Dans une ame noble & déſintéreſſée, il ſût unir à l'habileté pour les affaires, un courage & une fermeté à toute épreuve. Il fut ſavant ; & à une grande profondeur dans la ſcience Eccléſiaſtique, il joignit une connoiſſance très-étendue du Droit & des Belles-Lettres. Mais ce qui doit faire reſpecter encore plus ſa mémoire, il n'aima rien tant que la Religion, la juſtice & la vérité.

Eſtimé, aimé, honoré par des Généraux d'armée & des Miniſtres d'Etat, par des Cardinaux & des Princes, par des Souverains & des Rois, par des Papes mêmes : tant de glorieuſes liaiſons & les avantages qui lui en revinrent, le touchérent moins vivement que l'amitié du grand Arnauld, & la qualité de diſciple de Port-Royal. Ses liaiſons illuſtres.

Le Marquis Ricardi, Conſeiller & Fiſcal d'Eſpagne à Vienne : le Duc de Medina Cœli, Viceroi de Naples : les Cardinaux Durazzo & Davia : le Prince Eugene de Savoie : la Princeſſe de Heſſe-Rhinfelt : le Grand-Duc & le Grand-Prince de Toſcane : les Electeurs de Baviére & de Cologne : le Roi Jacques d'Angleterre, & le Pape innocent XII, furent ſes protecteurs & ſes amis ; & il entretint pendant preſque toute ſa vie un commerce de lettres réglé avec quelques-uns d'entr'eux.

Epitaphe.

Siſte viator :
Decreta Omnipotentis perlege & adora.
Eximius & perilluſtris vir

Erneſtus Ruth d'Ans,
E Patriciâ Leodicenſium familiâ,
Cathedralis Eccleſiæ Tornacenſis Decanus,
Collegiatæ Bruxellenſis Canonicus,
Sacræ Theologiæ Doctor,
Protonotarius Apoſtolicus,
Bavariæ Principiſſæ Capellanus ad honores
Ob acerrimam Chriſti Religionis defenſionem,
Pro tuendâ erga Regem fide, erga Patriam caritate
Stimulante iniquo hominum genere
Quaſi Eterodoxus
Tertiò è laribus exul
Detectis calumniatorum mendaciis,
Conculcatâ & frendente invidiâ
Ab Apoſtolorum liminibus tertiò redux Catholicus.
Athanaſi & Chriſoſtomi fidelis ſectator,
Auguſtini & Thomæ ſtrenuus defenſor,
Arnaldi ſocius laborum,
Veritatis æquè ac juſtitiæ aſſertor acerrimus,
Totius probitatis & caritatis ſpeculum;
Vixit annos 75.
Obiit Bruxellis VI Cal. Mart. anno ſalutis
M. DCC. XXVIII.
Cui in agone Conſtitutioni *Unigenitus*
Suſcribere renuenti,
Sacra Viatica & ſepultura defuerunt:
Cujus etiam
Cadaveris inquiſitio & exhumatio
Per barbariam
Ipſis Paganis inviſam, incognitam, inauditam
A Pſeudo-chriſtianis,
Animo ardenti, procaci, pervicaci,

Sed inaniter ſollicitata.
Tum præſtanti viro,
Veſani, cœci, ac nefandi zeli victimæ
Lauream in cœlis accipienti,
Patrono colendiſſimo,
Ad perpetuam memoriam,
Amici mœrentes poſuêre.

Traduction.

Paſſant
Arrête, lis, & adore les Décrets du Tout-Puiſſant.

Excellent & très-illuſtre perſonnage, Meſſire Erneſt Ruth d'Ans, iſſu d'une famille Patricienne du pays de Liége, Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Tournai, Chanoine de la Collégiale de Bruxelles, Docteur en Théologie, Protonotaire Apoſtolique, & Chapelain d'honneur de l'Electrice de Baviére, fut trois fois, par les manœuvres d'une eſpéce d'hommes injuſtes, exilé comme hérétique, pour avoir défendu avec une vigueur incomparable la cauſe de la Religion de Jeſus-Chriſt, de la fidélité envers le Roi & de l'amour de la Patrie; & trois fois du tombeau des ſaints Apôtres, il revint Catholique, après avoir dévoilé les menſonges de ſes calomniateurs, & avoir foulé aux pieds l'envie qui en fremît de rage. Fidéle imitateur d'Athanaſe & de Chryſoſtôme, courageux défenſeur d'Auguſtin & de Thomas, compagnon des travaux d'Arnauld, inébranlable appui de la juſtice & de la vérité, parfait miroir de probité & de charité: Il vécut 75 ans, & mourut à Bruxelles le 24 de Février, l'an du ſalut 1728. Parce qu'il ne voulut point ſouſcrire à la Conſtitution *Uni-*

genitus, il fut au lit de la mort privé du ſaint Viatique, & on lui refuſa la ſépulture eccléſiaſtique. Bien plus, par une barbarie inconnue, inouie chez les Païens même, qui en euſſent eu horreur, de faux Chrétiens avec une ardeur impudente & opiniâtre demandérent qu'il leur fut permis de faire la perquiſition de ſon corps & de l'exhumer; mais ils le demandérent inutilement.

Les amis de cet homme ſi accompli, qui fut la victime d'un zéle inſenſé, aveugle & déteſtable, & qui reçoit maintenant dans le Ciel le prix de ſes ſouffrances, ont conſacré ce monument de leur douleur à la perpétuelle mémoire d'un Protecteur trop digne de leur vénération & de leur amitié.

Voyez le Supplément du Nécrologe de Port-Royal, & celui de Moréri de 1735 à l'article de ce Chanoine; avec les feuilles des NN. Eccléſiaſtiques du 5 Mars & 27 Mars 1728 de Bruxelles.

PRATIQUE. Un Miniſtre du Seigneur doit au milieu des plus grands dangers eſpérer fortement en Dieu, qui afflige les ſiens pour les châtier, & non pas pour les perdre. Il permet au monde de les exercer; mais il ſe réſerve de diſpoſer de l'heure du ſacrifice. Les Saints, loin de s'élever de ce qu'il y a d'honorable dans ce qu'ils ſouffrent pour Dieu, s'en humilient comme d'un châtiment dû à leurs péchés.

PRIERE. Ne permettez pas, Seigneur, que la gloire de ſouffrir pour vous nous inſpire des ſentimens d'orgueil; mais tenez-nous dans l'humilité ſous le poids de votre juſtice.

M. COURTOIS,

Curé.

LA qualité de premier Appellant du Diocèſe de Soiſſons, ſous M. Languet alors Evêque, mérite qu'on faſſe une mention ſinguliere, quoique trop courte, de M. COURTOIS Curé de Verberie ſur le chemin de Compiégne. Ce digne Paſteur, comme d'une ſainteté éminente, & d'une pénitence extraordinaire, étant tombé dangereuſement malade depuis quinze jours, on lui refuſa par l'ordre exprès du Prélat les derniers Sacremens. Le malade âgé de plus de 80. ans, ſe ſentant proche de ſa fin, ſe leva, ſe fit conduire à l'Egliſe, ſe communia lui-même, & trois jours après mourut le 15 Avril 1728, ſans avoir reçu l'Extrême-Onction, qu'il ne pouvoit guére s'adminiſtrer lui-même. Mort en 172 le 15 Avril.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 9 Mai 1728.

PRATIQUE. Un Eccléſiaſtique, un Chrétien doit être diſpoſé à ſe priver de tout pour gagner tout, pour mériter la couronne éternelle. La tempérance & le jeûne préparent au combat, en affoibliſſant notre ennemi, qui eſt notre corps; plus encore la tempérance générale, qui conſiſte à uſer ſobrement de toutes les choſes viſibles, & à ſe contenter du néceſſaire, comme d'un viatique.

PRIERE. Vous nous appellez, Seigneur, à une couronne incorruptible, rendez-nous de dignes Athlétes dans le combat de la foi,

en réduiſant notre corps en ſervitude, de peur d'être du nombre des réprouvés.

M. DE BADE,

Curé Flamand.

Mort en 1728 le 26 Mai.

MONSIEUR DE BADE, Curé du village de Moen, ſitué dans la partie du Diocèſe de Tournai, qui eſt ſous la domination de l'Empereur, avoit appellé de la Bulle *Unigenitus*. Cette démarche inſpirée par l'amour de tant de vérités flétries, lui attira un interdit de ſes fonctions paſtorales, & même ſacerdotales, durant ſept ou huit ans, avant ſa mort, ſans jamais en murmurer. Car c'eſt imiter S. Paul, que de ſouffrir en paix l'excommunication & l'anathême injuſte, plutôt que de trahir la vérité, loin de s'élever contre l'autorité, ou de rompre l'unité. Prop. 92.

Appellant interdit.

Ses vertus.

Tous ceux qui ont connu ce digne Paſteur, ſe ſont crus heureux d'avoir joui d'un tel avantage. Il n'étoit pas ſeulement très-zélé pour la vérité, mais il avoit dans un éminent dégré l'amour de la priére, de l'humilité & de la pauvreté. C'eſt ce qui le mit en état de ſupporter plus aiſément tout ce qu'il eut à eſſuier des Deſſervans envoyés dans ſa Paroiſſe par les Supérieurs. Il s'étoit fait un devoir de ſe refuſer même le néceſſaire, pour pourvoir à la ſubſiſtance des pauvres. Il n'eut pas beſoin de faire un teſtament avant que de mourir. Il avoit de ſon vivant donné à ceux de ſa Paroiſſe une partie du peu de

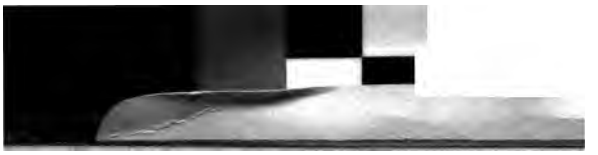

ieubles qu'il pouvoit avoir, & le reſte à deux ſantes, qui étoient dans le beſoin, & de lus fort âgées & infirmes.

Ce reſpectable Curé, encore aſſez jeune, toit conſommé pour la piété & les ſentimens e Religion. Il en eut beſoin pour une gan-rêne à la jambe qu'on fut forcé de lui cou-er. Sous l'opération il ſouffrit de vives dou-urs avec une patience & une fermeté ſin-uliére; mais la mort ſuivit de près. Sentant a fin approcher, il demanda avec inſtance s derniers Sacremens à celui qui deſſervoit a Paroiſſe; mais l'exemple de tant de vertus e toucha pas le Miniſtre ſubalterne. Il étoit 'ailleurs arrêté par les ordres des premiers upérieurs. Car les Grands-Vicaires du Dio-èſe, l'Evêque qui ne penſoit pas mieux, tant abſent, avoient défendu de les admi-iſtrer. Il n'en fut pas toute fois privé : la Divine Providence les lui procura par une nain charitable, & il les reçut avec tous les entimens de piété, dont il fut toujours pé-nétré durant ſa vie.

Refus des Sacremens à la mort.

Deux jours avant ſa mort, il témoignoit ne joie extrême de ſe voir près de ſa fin. Il ne fut viſité d'aucun Prêtre de ſon Doyenné, xcepté le Deſſervant de ſa Paroiſſe, qui le 'it trois ou quatre fois durant ſa maladie. Un Crucifix qu'il avoit jour & nuit près de ui, étoit ſa conſolation, & le dédomma-geoit pleinement de celles que les hommes ui refuſoient. Il diſoit la ſurveille de ſa mort, n verſant des larmes, & en embraſſant ſon Crucifix : » Il n'y a que Jeſus-Chriſt, qui ait » pu par ſa grace toute puiſſante me ſoutenir » dans toutes les épreuves par leſquelles j'ai » paſſé, ſur-tout depuis le commencement de

Sa reconnoiſſance à la mort.

» ma maladie. » Auſſi la grace eſt-elle une opération de la main toute-puiſſante de Dieu, que rien ne peut empêcher ni retarder. Propoſ. 10.

Cet excellent Curé mourut le 26 Mai 1728. Mais en conſéquence du refus public des Sacremens, & de l'exemple encore récent de ce qui étoit arrivé à Bruxelles à M. Erneſt Ruth d'Ans, on ſe tenoit comme aſſuré que la ſépulture eccléſiaſtique lui ſeroit auſſi refuſée: c'eſt ce qui avoit fait prendre la précaution de tenir ſa mort cachée.

Son enterrement clandeſtin.

La nuit ſuivante, quelques-uns de ſes Paroiſſiens qui lui étoient attachés, craignant qu'on ne fit quelqu'inſulte à ſon corps, l'enterrérent pendant la nuit dans le cimetiére. Mais Dieu ne permit pas que la choſe demeurât ſecrette. Le lendemain des enfans qui jouoient dans le cimetiére, s'apperçurent que la terre avoit été nouvellement remuée, & ſoupçonnant que c'étoit leur Curé mort, & qu'on avoit furtivement enterré dans cet endroit, ils ſondérent la place avec une méchante épée, & ſentirent bientôt le cercueil, qui n'étoit couvert que d'un demi-pied de terre.

Il eſt exhumé.

D'autres gens mal-intentionnés, en ayant eu vent, donnérent avis de la découverte. A ce bruit le Magiſtrat du lieu fit déterrer le corps, ſous prétexte que l'enterrement fait en cachette étoit contre les régles. Il falloit en prendre inſpection, pour examiner s'il n'étoit pas aſſaſſiné. A ce nouveau ſpectacle, hommes & femmes, les Payſans des villages voiſins accourrurent en foule. Le corps étant examiné, défenſe fut faite de l'enterrer de nouveau, juſqu'à ce qu'on en eut écrit à l'Evêque & au Conſeil de Flandres. Sur cet avis

le Promoteur ſe tranſporta ſur les lieux auſſitôt, & fit ouvrir le cercueil, pour ſçavoir ſi c'étoit le corps du Curé, qui fut reconnu. Le Promoteur fit mettre des payſans en ſentinelle pour garder le corps, & défendit, de la part des Supérieurs, qu'on y touchât, ſous peine d'excommunication, juſqu'à ſon retour de Tournai.

Cet événement ne manqua pas de faire grand bruit, ſur-tout dans un pays où les peuples ſéduits & animés par les Moines & les Prêtres ſont horriblement déchaînés contre les Oppoſans à la Bulle *Unigenitus*. Le Promoteur revint bientôt après, muni d'ordres du Vicariat ou de l'Official: il fit en conſéquence tirer le corps de ſon tombeau: le fit enterrer entre la maiſon du Presbytére & le foſſé qui l'environne; & pour mettre le comble à ces excès, M. Pean fut député pour aller rebenir le cimetiére qu'on ſuppoſoit avoit été profané. Mis en terre profane.

Un Avocat qui ſe trouvoit alors avec cet Official, lui fit cette queſtion curieuſe. » Un » homme, M. peut-il devenir hérétique après » ſa mort, ayant été Catholique pendant tou- » te ſa vie? Car on a toujours laiſſé au défunt « la liberté d'aller à l'Egliſe, & d'entendre la » meſſe. Il eſt vrai, M. (lui répondit-on) » qu'on a toléré qu'il allât à l'Egliſe, dans » l'eſpérance qu'il ſe reconnoîtroit; mais tout » homme qui ne reçoit pas la Conſtitution » *Unigenitus*, eſt *ipſo facto* hérétique. »

On a dit dans le tems qu'on étoit curieux de voir quel ſeroit le procédé de ce Juge zélé au moment de la mort de ſon pere, qui ſûrement ne recevoit pas la Conſtitution. Si celui-ci a perſévéré juſqu'au dernier ſoupir,

il aura eu apparemment le ſort d'être enterré dans ſon jardin par la ſentence de ſon propre fils : au moins a-t-on dû s'y attendre, s'il n'y a point eu dans ce Juge d'Egliſe un poids & un poids, contre la défenſe de l'Ecriture.

Deux jours avant ſa mort, M. de Bade ſigna l'Acte ſuivant.

(Monſieur le Paſteur de Moen a fait venir le Deſſerviteur de ſa Paroiſſe le 19 Mai 1728, pour lui dire qu'il voioit bien qu'il alloit comparoître au Tribunal de Dieu, & qu'il auroit ſouhaité avant ſa mort de recevoir ſon Viatique & l'Extrême-Onction. Le Deſſerviteur lui dit, qu'il ne pouvoit en conſcience les lui adminiſtrer, s'il ne recevoit la Conſtitution *Unigenitus*. Le Curé qui avoit ordonné à deux païſans de la Paroiſſe de reſter pour témoins, lui répondit, en préſence du Bailli qui étoit venu avec le Deſſerviteur, qu'il ne pouvoit recevoir la Conſtitution, qu'il la condamnoit plus que jamais, d'autant plus qu'elle renverſoit les fondemens de notre Religion, qu'il lui diſoit anathême, & qu'il condamnoit également la ſignature pure & ſimple du Formulaire d'Aléxandre VII, d'autant qu'il veut par ce Formulaire que nous jurions que Janſénius a enſeigné les cinq Propoſitions, ce qui eſt vraiſemblablement faux. Il eſt ainſi, en foi de quoi j'ai ſigné ce jourd'hui 24 Mars 1728, ce préſent Acte. J. de Bade Paſteur de Moen.)

[Son horreur de la Bulle & du Formulaire.

(J'eſpére, (dit la perſonne qui a écrit ce récit) que ceux qui ont connu plus particuliérement le ſaint Curé que nous regrettons, ſe feront un devoir de donner au public une idée de ſes rares vertus. Pour moi, je puis vous aſſurer que je n'ai jamais connu de Prê-

tre

tre plus pénétré de Religion que lui. Sa vie étoit une priére continuelle, un renoncement à tout plaiſir, un déſintéreſſement parfait, & un amour ſingulier de la pauvreté. Je crois qu'il avoit toujours Jeſus-Chriſt préſent à l'eſprit: il en parloit trop ſouvent & trop bien, pour ne l'avoir point dans le cœur comme il l'avoit ſur la langue. C'eſt pourtant un tel homme qui eſt traité aujourd'hui comme un impie.

Que dis-je? Nos Egliſes ſont remplies des cadavres de Calviniſtes connus publiquement pour tels de toute une Paroiſſe: & les Supérieurs, qui viennent de commettre de ſi grands excès contre cet admirable Prêtre, ſont les mêmes qui ont ordonné de donner la terre ſainte à ces hérétiques déclarés, & cela pour obvier à l'inconvénient des confiſcations de biens. On outrage le corps d'un ſaint Miniſtre des Autels, & preſque perſonne ici ne paroît touché d'un événement ſi capable de cauſer de l'horreur & de l'indignation. A quels tems ſommes-nous réſervés? Il me ſemble que je vois la vengeance divine éclater ſur ce malheureux Diocèſe. Priez le Seigneur que ſa colére s'appaiſe, & qu'il ne nous juge pas ſelon nos iniquités. Contraſte étrange.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 10 & 28 Juin 1728; l'un de Tournai le 3 Juin, & l'autre de Maſtricht le 11 du même mois.

PRATIQUE. La mort ne finit pas tous les ſouffrances des Saints. Les indignités faites à leurs corps après leur mort, le mêlange de leurs cendres avec celle des ſcélérats & des impies, la préférence donnée aux cadavres des hérétiques, les outrages & les calomnies dont on flétrit leur mémoire, font partie

de leur ſacrifice, & en augmente le prix, par l'acceptation qu'ils en ont faite durant leur vie.

Pſ. 78. 8. 11. PRIERE. » Seigneur ne vous ſouvenez point » de nos iniquités paſſées: hâtez-vous, que vos » miſéricordes nous préviennent, parce que » nous ſommes réduits à une grande miſére... » Que les gémiſſemens des captifs montent » juſqu'à vous, conſervez par la force de votre » bras, *comme* des reſtes *précieux*, ceux qu'on » deſtine à la mort. »

M. BOCQUILLOT,

Chanoine, Liturgiſte.

Mort en 1728. le 22 ſeptembre.

MONSIEUR LAZARE-ANDRÉ BOCQUILLOT, Chanoine d'Avalon en Bourgogne, connu par ſes Ecrits ſur la Liturgie, étoit fils d'Antoine Bocquillot, de Lanion en baſſe Bretagne, Diocèſe de Treguier, & de Joſeph Liebaut. Antoine étant venu s'établir à Avalon, au Diocèſe d'Autun, y fut quelque tems Sergent du Bailliage, & tint enſuite une auberge. C'eſt-là que nâquit Lazare-André ſon fils, qui dès l'enfance ayant perdu ſon pere, fut élevé par ſa mere avec autant de ſoin, que le comportoient ſes facultés, beaucoup au-deſſous de ſa vertu.

Ses parens.

Corrompu par les mauvais Livres.

Dès qu'il fut en âge, elle trouva moyen de l'envoyer à Dijon, où il fit ſes études au Collége des Jéſuites, qui le mirent de la Congrégation des Ecoliers, auſquels ils n'apprennent point à connoître les Livres ſaints, pas même le Nouveau Teſtament. Le jeune

Bocquillot ne répondit nullement aux intentions de ſa bonne mere. Livré à la lecture des Romans & de pluſieurs autres Ouvrages plus dangereux encore, il en prit le goût empoiſonné, & en pratiqua les maximes. Lié enſuite avec d'autres jeunes gens, uniquement conduits par l'eſprit du libertinage, ſon cœur ſe corrompit; & il ſe laiſſa de bonne heure entraîner à la debauche dans une ville où elle eſt fort commune.

En 1665, il quitta Dijon pour aller à Auxerre faire ſa Philoſophie chez les Dominicains. Là pendant ſon cours, Dieu lui envoya une maladie qui le mit en danger de mort. La porte de l'éternité prête à s'ouvrir, lui fit faire de ſérieux retours ſur ſa mauvaiſe conduite; il en gémit, il pleura ſur ſes déſordres, il promit de vivre en chrétien, s'il recouvroit la ſanté; mais la ſeule crainte ne change pas le cœur: rétabli en ſanté il oublia ſes promeſſes. Il a toutefois reconnu qu'au milieu de ſes déréglemens, Dieu l'avoit préſervé de pluſieurs crimes, où il ſeroit tombé, ſans l'horreur que le Seigneur lui en avoit inſpiré.

La crain ſeule ne co vertit point

Ses études achevées, il revint à Avalon, réſolu de prendre le parti de l'épée. Pour l'en détourner ſa mere fit inutilement les plus grans efforts. Irrité des obſtacles qu'elle oppoſoit à ſon deſſein, il enleva tout ce qu'il put emporter, la quitta ſecrettement, & vint à Paris en 1667. S'étant preſenté pour être reçu Cadet aux Gardes, il ne put l'obtenir: la paix d'ailleurs ayant été conclue cette année, il lui fallut tourner ſes vues d'un autre coté.

Le beſoin d'argent l'oblige de retourner à Avalon ſur la fin de la même année; dans la ſuivante, autre maladie ſérieuſe, où les re-

Autre m ladie qui ne change pas.

mords de sa conscience se renouvellent : il réitére ses premières promesses, & se flattant que sa conversion imaginaire étoit très-réelle, il demande & reçoit la tonsure de l'Evêque d'Autun, qui peu à peu lui confére les Ordres Mineurs. Il passe trois mois au Séminaire d'Autun chez les Sulpiciens avec une édification qui les contenta : il leur fait sa confession générale, approche de la Sainte Table, & de-là part pour aller étudier en Théologie à Paris. Le vieil homme tout vivant, quoique couvert des dehors du nouvel homme, trouva dans cette grande ville des écueils, qui le firent échouer. Se dépouillant de l'habit ecclésiastique qu'il avoit pris si légérement, il se plongea dans de nouveaux excès, & ne connut d'autre régle que ses passions.

Après s'être présenté au Maréchal de Bellefonds, il en obtint un Brevet d'Officier réformé pour aller en Candie ; mais à Lyon il apprit que la place s'étoit rendue, & il se vit contraint de retourner à Paris, où après diverses tentatives inutilement faites, pour entrer dans les Gardes du Corps, ne sachant plus quel parti prendre : il revint encore à Avalon.

Son voyage à Constantinople.

Toujours entraîné par l'impétuosité de son esprit, il ne put long-tems demeurer tranquille. Ayant sçu que M. de Nointel étoit nommé à l'Ambassade de Constantinople, il tenta en 1670 d'être reçu à sa suite. M. de Nointel, à la vue d'un jeune homme, d'une figure agréable, bien fait, avec une phisionomie & des maniéres qui prévenoient en sa faveur, avec un esprit aimable, & qui paroissoit orné, le reçut avec bonté, & le char-

gea preſqu'auſſitôt d'aller en ſon nom ſaluer Muſtapha Aga, Ambaſſadeur du grand Turc, qui étoit à Valence en Dauphiné.

M. Bocquillot, après s'être acquitté de ſa commiſſion, alla attendre M. de Nointel à Avignon; l'accompagna enſuite juſqu'à Marſeille, & s'embarqua à Toulon ſur un vaiſſeau nommé la Syrenne, commandé par M. des Gonitz la Guerche. L'année ſuivante, étant de retour de Conſtantinople, il alla étudier le Droit à Bourges. En 1672 il fut reçu Avocat au Parlement de Dijon; & en 1673, il commença à plaider au Bailliage d'Avalon. Devenu Avocat.

Son eſprit, ſa politeſſe, ſes maniéres engageantes, le tout ſoutenu par un extérieur ſéduiſant, le firent rechercher des meilleures compagnies, & il n'en réfuſa aucune. S'il plaiſoit, il avoit encore plus d'ardeur à plaire: il entroit dans toutes les parties de plaiſir: le jeu, les ſpectacles, ce que le monde corrompu appelle ſans façon les amuſemens de la galanterie, lui formérent un cercle d'occupations divertiſſantes, ſur leſquelles ſa profeſſion d'Avocat ne prenoit pas beaucoup. On le preſſa de ſe marier: pluſieurs partis avantageux lui furent offerts: il les refuſa tous par un eſprit d'indépandance, ou plutôt la Providence, qui le deſtinoit à un autre état, les lui faiſoit rejetter.

Quoiqu'étourdi par le bruit de la chaîne de ſes paſſions, il entendoit quelquefois la voix de la ſindérèſe: il étoit même ébranlé par les cris de ſa conſcience: de tems en tems il en étoit ſi puiſſamment agité, qu'il ne ſentoit après ſes plaiſirs que le trouble ſalutaire où ſa nouvelle ſituation le jettoit. Dans cette heureuſe criſe, il s'en ouvrit à ſon frere, Sa converſion ſincére.

Religieux Minime, écouta ſes avis, lui fit une confeſſion générale, & dès-lors ſa converſion fut ſincére, puiſque la ſuite en fit voir la ſtabilité par ſa perſévérance.

La crainte de renouer promptement avec un monde dont il avoit été ſi paſſionné, & dont il ſentoit l'amour non entiérement éteint dans ſon cœur, l'appréhenſion d'ailleurs de céder aux railleries qu'on ne lui auroit pas épargné dans ſa patrie ſur ſes fréquens changemens d'état, lui firent prendre le parti de ſe retirer quelque tems chez les Chartreux d'Auvrai. Pendant cette retraite, ſe ſentant toujours combattu par mille irréſolutions, & par ſon goût naturel pour la profeſſion des armes, il voulut ſe fixer, en faiſant vœu de rentrer dans l'état eccléſiaſtique.

Etant donc revenu à Paris en 1674, il entra au Séminaire, où il fut un modéle de piété & de ferveur pour tous. Sur l'aſſurance que lui donna ſon directeur, que l'Egliſe depuis pluſieurs ſiécles, toléroit les adouciſſemens qui s'étoient introduits, en recevant contre les diſpoſitions de l'ancienne ſévérité de ſes Canons, les pénitens aux ſaints Ordres, il fut ordonné Soudiacre, & après les interſtices ordinaires, il fut élevé au Diaconat, & enfin à la Prêtriſe le 8 de Juin 1675. Ce fut à Autun qu'il fut ordonné; mais peu après il obtint de l'Evêque la permiſſion de faire encore quelque ſéjour à Paris. Il demeura aſſez long-tems au Séminaire de Notre-Dame des Vertus, près de cette Ville, ſous la conduite des Peres de l'Oratoire: il y connut, & eut pour Maîtres deux hommes fort différens, Michel le Vaſſor, & le célébre M. Duguet; & s'y livra tout entier à la retraite, à la priére & à l'étude.

Il eſt fait Prêtre.

C'eſt-là proprement qu'il prit le goût de l'étude; c'eſt-là en particulier qu'une lecture réfléchie des Ouvrages de S. Auguſtin ſur les matiéres de la grace, diſſipa de telle ſorte les préventions qu'on lui avoit données contre la doctrine de ce ſaint Docteur, qu'il l'a toujours regardée depuis comme celle de toute l'antiquité, & par conſéquent de l'Egliſe. On trouve dans quelques œuvres poſthumes, un Ecrit qu'il avoit compoſé contre deux jeunes Prédicateurs, interdits par l'Evêque, pour avoir traité d'hérétiques les dogmes de la grace efficace, & de la prédeſtination gratuite. Ses étud utiles.

Au ſortir de ſa ſolitude, il fit quelque ſéjour à Paris pour y entendre les plus célébres Prédicateurs; & après ſon retour à Avalon, l'Evêque d'Autun lui donna le ſoin d'une Cure ſituée aux environs d'Avalon même. Ce Prélat vouloit auſſi le placer chez les Dames de S. Jean, lorſque Céſar Philippe Comte de Chaſtelux lui donna la Cure de ce nom, que M. Gabriel de Roquette, Evêque d'Autun venoit d'ériger, en la démembrant de celle de de S. André. M. Bocquillot en fut donc le premier Curé. Il en prit poſſeſſion en 1677, & la gouverna juſqu'au dernier Décembre 1683. On voit par deux de ſes lettres le plan de conduite paſtorale qu'il y tint, & les fruits que Dieu lui fit tirer de ſon miniſtére. Il devie Curé.

Ses infirmités, & ſur-tout celle de la ſurdité, cauſées par ſon grand travail & par ſon opiniâtre application à l'étude, le forcérent à la quitter. (En 1678, avec le gouvernement de cette Paroiſſe, il avoit été chargé par ſon Evêque de la direction des Urſulines d'Avalon, en qualité de leur Confeſſeur extraordinaire.) En 1684 il revint à Paris pour con-

ſulter M. Hamon, Médecin célébre de Port-Royal des Champs, auquel on l'adreſſa. En ſuivant le régime de vie preſcrit par Cornaro, auquel celui-ci l'aſſujettit, M. Bocquillot rétablit ſa ſanté. Ce fut à Port-Royal même qu'il obſerva ce régime pendant huit mois, au bout deſquels il ſuivit la maniére de vivre des Solitaires de cette Maiſon ſainte, & fut chargé de faire le Prône aux domeſtiques & aux perſonnes du dehors. C'eſt dans cette fonction du ſaint miniſtére qu'ont pris naiſſance ſes Homelies.

Sa retraite à P. R.

Ses Ouvrages de piété.

Ces *Inſtructions familiéres* ou *Homelies* ſont partie de celles qu'on imprima dans la ſuite en 1688. Il les avoit montrées à M. Hamon & à M. Nicole, qui lui conſeillérent de les donner au public. M. Dupin parle avec éloge de ces Homelies : le ſavant Pere Mabillon en conſeille la lecture : l'Abbé de Rancé, Réformateur de la Trappe, témoigna par écrit à l'Auteur le cas qu'il en faiſoit ; & l'on aſſure que M. le Duc de Bourgogne, Pere de Louis XV, les liſoit aſſiduement. Ces Ouvrages parurent d'abord en deux volumes, qui contiennent vingt-huit Homelies ſur les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe : à la fin du deuxiéme ſe trouve un Catéchiſme abregé, dont il s'eſt répandu ſéparément quelques exemplaires.

La même année il publia ſes Homelies ſur les Sacremens, au nombre de trente ; & vingt-ſix ſur l'Oraiſon Dominicale & la Salutation Angelique : celles ſur les Fêtes de quelques Saints & pour les vêtures & profeſſions Religieuſes en 1694. Courtes inſtructions pour l'adminiſtration & le bon uſage des Sacremens, pour la viſite des malades, & ſur quel-

ques cérémonies contenues dans le Rituel, en 1697. Diſcours ſur les jeux innocens & les jeux défendus en 1700. Ces Ouvrages furent imprimés à Paris, d'abord ſous le nom du ſieur de ſaint Lazare, la plupart chez Hortemels. M. Bocquillot les donna gratuitement aux Libraires ; mais il fixa lui-même le prix de la vente de chaque exemplaire, afin de faciliter aux pauvres le moyen de s'en fournir. Double aumône qu'il faiſoit du même coup. Mais avant de paſſer à ce qui eſt préciſément de notre ſujet, nous croyons devoir encore rapporter les anecdotes ſuivantes.

En 1686, M. Bocquillot fut obligé de quitter Port-Royal, pour obéir à ſon Evêque qui le rappella dans ſon Diocèſe, dans le deſſein de lui confier la Théologale de l'Egliſe d'Autun, qui fut cependant donnée à un autre. Pour le dédommager, le Prélat le nomma à un Canonicat de Notre-Dame de Mont Réal, à l'extrémité de ce Diocèſe, à deux lieues d'Avalon, & lui promit 150 livres de penſion. Comme on connoiſſoit ſa capacité & ſon amour pour le travail, il fut chargé en même-tems du ſoin de la Paroiſſe du lieu, & de la Prédication. C'eſt-là qu'il compoſa l'autre partie des Homelies dont nous avons donné le détail.

On le fait Chanoine.

Son Chapitre le députa aux Etats de la Province de Bourgogne, & ſon Evêque l'envoya à Semur en Auxois, pour y obliger les Moines d'obſerver les réglemens, qui avoient été faits de concert avec le Prieur, mais il ne put réuſſir. En 1687, le Monaſtere de Port-Royal des Champs le fit prier de porter les vœux des Religieuſes à Clairvaux, au tombeau de ſaint Bernard, pour paier leur tri-

s liaiſons.

but annuel. Ami de cette ſainte Maiſon, il fut en liaiſon avec des perſonnes du premier mérite, aux lumieres deſquelles il ſe ſoumettoit avec grande déférence, comme Meſſieurs Hamon, Nicole, de Tillemont, Thomas du Foſſé, le Pere Queſnel, le R. Pere Mabillon, M. Boileau Chanoine de ſaint Honoré, M. Duguet &c. Ce dernier, à la requiſition & ſur une conſultation de M. Bocquillot, compoſa ſa belle Diſſertation Théologique & Dogmatique ſur les exorciſmes & les autres cérémonies du Batême.

Beau déſintéreſſement.

En 1693 l'Evêque d'Autun le nomma à un Canonicat de l'Egliſe d'Avalon, & alors M. Bocquillot remit une Chapelle de cent écus de revenu, quoique celui du Canonicat d'Avalon fut modique, qu'il n'eut point de patrimoine, & que ſa famille eut beſoin de ſecours. En 1695, Judith de Barillon, Comteſſe de Chaſtelux, le choiſit pour porter le cœur de Céſar Philippe, Comte de Chaſtelux ſon mari, aux Cordeliers de Vezelai, que les Seigneurs de Chaſtelux, ſes ancêtres, ont fondé au commencement du XIII. ſiécle.

,er de

Dans la route, il arriva à M. Bocquillot un accident, qui pouvoit avoir des ſuites très-facheuſes. Les chevaux qui conduiſoient le Caroſſe dans lequel il étoit, tombérent du pont de ſaint Pere dans la riviere, & entrainérent tout l'équipage. On eut beaucoup de peine à le retirer, mais enfin M. Bocquillot échapa au danger, & continua ſa route comme il pût. Les Cordeliers de Vezelai reçurent ce précieux dépot avec reſpect: M. Bocquillot fit en cette occaſion un excellent diſcours, où il fit entrer le détail des vertus

du Comte de Chaſtelux, dont la mémoire eſt en effet en bénédiction dans tout le païs.

Il eut été difficile qu'un Eccléſiaſtique ſi laborieux, ſi attentif à chercher le vrai, ſi capable de le découvrir, eut regardé de bon œil la Bulle *Unigenitus*. La peine qu'il en reſſentit, dès qu'elle parut, ſe manifeſta d'abord dans ſes converſations, dans ſes Lettres, dans toutes les occaſions, où il pouvoit & devoit témoigner ſur cela ſes diſpoſitions. Mais ce qu'il fit de mieux, c'eſt qu'il pria beaucoup, & qu'il examina les choſes avec une grande maturité, comme on le voit dans un petit Ecrit qu'il compoſa en 1715, qu'il répandit avec ſoin dans ſon païs, & qu'on a inſeré dans ſa vie.

Son zé contre la Bu le.

Des perſonnes ou peu éclairées ou peu zélées, voulurent, ſous quelques prétextes ſpécieux, le détourner de ſe déclarer contre la Bulle par des Actes publics: mais en homme droit & éclairé, il leur réſiſta par des raiſons ſupérieures: & dès que la voie de l'Appel au futur Concile général fut ouverte, ſon nom parut dans les Liſtes avec ceux de quatre de ſes confreres. Il renouvella cet Appel par un Acte du 2 Juillet 1720, précédé d'une déclaration particuliere en forme de Teſtament ſpirituel, dans lequel il avoit ajouté qu'il vouloit *vivre & mourir dans ces ſentimens.*

Son Ap & Réappel.

En 1717, l'Evêque Diocèſain, M. de Droſmenil, depuis Evêque de Verdun, ayant fait demander à un Chanoine d'Avalon un témoignage de l'acceptation de la Bulle par ſon Chapitre, & le bruit s'étant répandu que ce Prélat ſe vantoit à Paris qu'elle étoit re-

çue dans ſon Diocèſe ſans contradiction, le zélé Chanoine, pour le détromper, lui écrivit une Lettre, imprimée dans le onziéme Tome du *Cri de la Foi*, page 213, avec cette note :

» Le témoignage rendu par l'Auteur de la » Lettre ſuivante, eſt remarquable par plus » d'un endroit. Ce ne ſont pas les diſpoſitions » d'un ſeul particulier, ce ſont celles d'un » Chapitre entier.... D'ailleurs l'Auteur de la » Lettre eſt un homme diſtingué par ſa piété, » par ſes lumiéres & par ſon érudition. Il y a un » grand nombre d'années qu'il a édifié l'E- » gliſe par ſes Homelies, qui ont été publiées » ſous le nom emprunté de M. de ſaint La- » zare. On a auſſi de lui un Traité *de la Li-* » *turgie ſacrée*, qui a mérité l'eſtime de tous » ceux qui ont le goût de l'antiquité. »

Il ſe joignit encore aux défenſeurs du ſaint hé- e Evêque de Senez, après le Brigandage d'Embrun ; & depuis cette adhéſion, » il ſemble, » dit l'Auteur de ſa Vie, que Dieu lui ait » élevé le courage, à meſure que les maux » ont augmenté. Il en parloit par-tout ; ſes » gémiſſemens ſur le déplorable état de l'E- » gliſe étoient publics : il ne s'occuppoit que » de ſes pertes au dehors & au dedans, & » ne ceſſoit d'exhorter les Fideles & de leur » donner des avis pour ſe conduire & ſe ſou- » tenir dans ces tems de troubles & de ſéduc- » tion. » C'étoit lui, ajoute-t-on, qui recevoit les divers Ecrits qui paroiſſoient pour la défenſe de la vérité, & qu'il les faiſoit courir dans ſon canton pour l'inſtruction de ſes freres.

Précaution ſage. Comme il avoit vu mourir trois de ſes confreres Coappellans, Meſſieurs Jolly Théo-

logal, Guillaume, & Foreſtier, & qu'il fut témoin des calomnies qu'on répandit ſur la prétendue rétractation de deux d'entr'eux, il pria qu'on ne le laiſſât jamais ſeul, quand il ſeroit malade, afin qu'on ne pût rien lui imputer de contraire à ſes ſentimens.

Il attendoit la mort depuis quatre ans, & s'y préparoit d'une maniere ſpéciale, lorſqu'il tomba en apoplexie le 12 Septembre 1728. Sa tête n'étant point affectée, il ſe confeſſa, & reçut les derniers Sacremens avec une joie qui lui fit dire qu'*il ne ſe ſeroit pas attendu, vu l'état des choſes, que Dieu lui eut fait tant de graces.* C'eſt que dès ce tems-là il n'y avoit point de Prêtres approuvés qui ne fuſſent dévoués à la Bulle. On blâma même le Minime qui l'avoit confeſſé, d'avoir donné l'Abſolution à un *Hérétique.* Mais ce Religieux plus pacifique qu'éclairé, répondit uniquement qu'il n'avoit point de compte à rendre de ce qui ſe paſſoit dans le ſecret de la confeſſion; & il eut pourtant la force de convenir en pluſieurs rencontres qu'il n'avoit *point vu de pénitent qui l'eut plus édifié* que ce prétendu Hérétique.

En effet tous ceux qui rendirent viſite à M. Bocquillot pendant ſa maladie, admirérent ſa patience, ſa tranquillité, ſa joie, dans les douleurs les plus aigues, irritées par les remédes que l'on appliquoit aux ulcéres qu'il avoit aux jambes & ailleurs. Il ne demandoit qu'à quitter la terre, & à s'unir à Dieu; & il s'occupa très-ſaintement juſqu'à la nuit du 21 Septembre, qu'il tomba dans une eſpéce de létargie fort ſemblable à la mort. Ses vertus dans la maladie.

On alla avertir pour faire ſonner ſon agonie, ſuivant ce qui ſe pratique à Avalon, où Trait ſchismatique.

l'on aſſemble les Fidéles au ſon d'une cloche dans l'Egliſe de ſaint Julien, pour y faire des priéres convenables à la ſituation du mourant; & à la fin de ces priéres, le Prêtre qui y préſide donne la Bénédiction. Cette marque de Communion fut refuſée à M. Bocquillot; & depuis ce refus, ſon Chapitre, qui en fut juſtement offenſé, prit le parti de faire ces mêmes priéres dans ſon Egliſe, pour toutes les perſonnes qui y ont rapport. C'eſt dans ces circonſtances que le reſpectable Chanoine rendit ſon ame à Dieu le 22 Septembre, ſur les quatre heures du ſoir, en préſence de pluſieurs perſonnes de la ville & du Chapitre, âgé de près de 80 ans.

Son humilité. Le réglement qu'il avoit fait de ſes obſéques, eſt (comme on le marque dans ſa vie) *un monument de ſon humilité.* » Je ſuis né » pauvre, j'ai vêcu pauvre, ... je ſouhaite » d'être enterré comme un pauvre..... Je prie » M. le Doyen & Meſſieurs mes confreres de » me donner la ſépulture Eccléſiaſtique, en » quelqu'endroit de la nef qu'il leur plaira; » où, au lieu de tombe il n'y ait que trois » ou quatre morceaux de pavé, comme il y » en a dans la nef, afin qu'on ne puiſſe rien » écrire deſſus que mon nom, ſi Meſſieurs » mes confreres daignent le conſerver, en ces » termes ſimples: » *Cy-git Lazare-André Bocquillot, Prêtre, Chanoine de céans, né le.... décédé le &c.*

Il avoit demandé auſſi de recevoir l'Extrême-Onction avant le ſaint Viatique, » ſuivant la pratique ancienne & univerſelle de » l'Egliſe avant le XIII ſiécle, & en particulier ſuivant les anciens Rituels du Diocèſe d'Autun. » Cependant ſes intentions ſur

ce point ne furent pas ſuivies. Mais il n'en parla point en recevant les Sacremens, aimant mieux s'occuper des diſpoſitions néceſſaires pour les recevoir avec fruit, que de ſe diſtraire en réſiſtant à une pratique moins conforme aux Régles de l'Egliſe. C'étoit beaucoup pour lui ; car outre qu'il étoit fort attaché aux anciens uſages, & qu'il avoit traité cette matiére avec beaucoup de lumiéres & de prudence dans une de ſes Homélies, il ſe piquoit d'ailleurs de dire la vérité en toute occaſion & à toutes ſortes de perſonnes avec beaucoup de liberté.

Sa liberté à dire la vérité.

Il avoit une Bibliothèque aſſez conſidérable, & bien choiſie, qu'il donna de ſon vivant au Collége des Révérends Peres Doctrinaires d'Avalon, moyennant une penſion viagére très-modique, qui étoit devenue pour lui dans ſa vieilleſſe une reſſource néceſſaire. Enfin depuis ſon entrée dans les ſaints Ordres majeurs, il s'eſt perſévéramment diſtingué par des mœurs irréprochables, par une vie ſimple & retirée, par une exacte aſſiduité à tous les Offices de ſon Egliſe, par les ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe, & par tout ce qu'il a fait pour la conſervation & pour la défenſe du précieux dépôt de la vérité. Feu M. le Cardinal de Biſſi dit un jour en parlant de lui : » Je le connois de réputation : je ſai qu'il a de la piété & de la » ſcience, mais c'eſt *un opiniâtre.* » On voit aiſément ſurquoi tombe cette opiniatreté, & combien ce reproche fait honneur à la mémoire du pieux & ſavant Chanoine, de la part d'un homme comme M. de Biſſi.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 3 Avril 1745, & ſur-tout dans le ſecond ſupplément

de Morerl, de l'année 1749 ſon article, fait ſur des mémoires plus certains que la vie imprimée du défunt.

PRATIQUE. Le cœur eſt la propre ſépulture du pécheur endurci, qui ſe ferme à la grace par une longue habitude dans le péché, comme par une pierre dure & peſante, & où il n'y a que ténébres & corruption. C'eſt une grande & rare miſéricorde, quand le libérateur s'approche de cette priſon: la lumiére, de ces ténébres; la ſainteté même de cette corruption. Chacun a ſa pierre plus ou moins dure, plus ou moins peſante, puiſque chacun a ſes mauvaiſes habitudes plus ou moins invétérées, plus ou moins mauvaiſes.

PRIÉRE. Seigneur, je ſens la peſanteur & la dureté de la mienne: approchez-vous en par votre grace, & venez ouvrir ce ſépulcre, pour rendre ma réſurrection pleine & entiére.

DOM PARADANUS,

Abbé Régulier de Flandres.

Mort en 1728 le 21 Octobre.

DOM PIERRE PARADANUS, Prêtre Bénédictin, étoit Abbé Régulier de Vlierbeck. Cette Abbaye à une demie lieue de Louvain en Brabant, a pour Religieux des Bénédictins de la Congrégation Allemande de Bursfeld. L'Abbé & trois ou quatre de ſes Religieux étoient connus pour être fort oppoſés à la Conſtitution *Unigenitus*; mais ils avoient avec eux pluſieurs faux freres. On vit s'accomplir à cet égard la prédiction de

Jéſus-Chriſt dans cette maiſon, comme en bien d'autres: *l'homme aura pour ennemis ceux de ſa propre maiſon.* Matt. 10. 36.

En 1728. cet Abbé plus que ſeptuagenaire étoit actuellement malade, mais non juſqu'à toujours garder le lit, lorſqu'on entreprit de le tourmenter. Il y avoit plus de trente ans qu'il étoit Abbé, & avoit le premier rang entre les Députés aux Etats de Brabant. Tous ces titres diſtingués ne le mirent point à couvert de la perſécution violente, dont on va voir le récit abregé. Il eſt perſécuté.

Le 7 Juillet à quatre heures & demie du matin, arrivérent à cette Abbaye M. Spinoſa, jadis Capucin, alors Evêque *in Partibus*, & nommé à l'Evêché d'Anvers, MM. Delveaux & Dubois, Docteurs de Louvain, tous dévoués au Cardinal d'Alzace, Archevêque de Malines, & à l'Internonce de Bruxelles, & M. Wilmart Chanoine de Namur, homme fort emporté pour la Bulle, accompagnés d'un Huiſſier, de quatre Archers, & du Maire de Louvain. M. Wilmart, ci-devant Secretaire de feu M. l'Evêque de Namur, ſervit en cette occaſion de Sécretaire & de Notaire.

Ils montérent d'abord à la chambre de l'Abbé, qui étoit encore au lit, à cauſe que depuis pluſieurs mois il étoit fort indiſpoſé. Ils lui rendirent une lettre de ſon Alteſſe Séréniſſime l'Archiducheſſe, Gouvernante des Pays-Bas & gouvernée par les Jéſuites, par laquelle il lui étoit ordonné d'aſſembler tous les Religieux de ſa Communauté, pour y entendre ſes ordres. L'Abbé ſe retrancha ſur des priviléges, qui ne lui permettoient pas, à ce qu'il diſoit, de reconnoître aucun autre Viſiteur, que celui qui ſeroit député par un Chapitre Ses défenſes.

de la Congrégation de Bursfeld, dont Vlierbeck eſt membre. C'eſt l'uſage des Corps d'être gouvernés par leurs propres Officiers ou Supérieurs. Il fut néanmoins obligé de ſe lever & de venir au Chapitre. M. le Viſiteur y fit lire devant toute la Communauté la permiſſion de ſon Alteſſe Séréniſſime, pour faire une viſite, & la Commiſſion de M. l'Internonce: car on n'exhiba aucune commiſſion, qui vint directement de ſa Sainteté, ni aucun *Placet* ou *Viſa* d'aucun Conſeil.

Violence contre lui.

L'Abbé refuſa de le reconnoître pour Viſiteur, parce que ſelon le Concile de Trente, ſelon leurs Conſtitutions, & pluſieurs conceſſions des Papes agréées par les Souverains, il leur eſt défendu d'admettre d'autres Viſiteurs que de leur Congrégation. Il proteſta donc contre cette viſite, qu'il appelloit à juſte titre une violence, & demanda le tems & la liberté de prendre conſeil. M. Wilmart répondit qu'on pourroit bien lui ôter les moyens de prendre conſeil.

L'Abbé allarmé par ces paroles, tâcha de s'eſquiver ſur le midi par une porte de derriére, quoique le Viſiteur ſe fut emparé de toutes les clefs, & les eut confiées au plus jeune Religieux du Monaſtére, fort oppoſé au pieux Abbé. Auſſi le jeune Moine s'en apperçut-il, & en donna avis à M. le Viſiteur, qui étoit à table avec ces autres Meſſieurs. On ſe leva, & l'on vint à point nommé pour retenir l'Abbé, qui pratiquoit le conſeil de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile.

» Où fuiez-vous (diſoit le Magiſtrat Maxime à S. Quirin Evêque en Pannonie) quand mes gens vous ont arrêté? Je ne fuiois pas, (répondit l'Evêque) j'obéiſſois

» aux ordres de mon Maître : car il nous a » été dit : *ſi l'on vous perſécute dans une » Ville, retirez-vous dans une autre.....* Le » Dieu que nous adorons eſt toujours avec » nous ; & en quelque lieu que nous nous » trouvions, il peut nous ſecourir : il é- » toit avec moi quand j'ai été arrêté ; & à » l'heure que je vous parle, il me fortifie, » il me raſſure, & c'eſt lui qui vous répond » par ma bouche. » (Actes véritables des Martyrs S. Quirin, T. 2. p. 307. en François.)

Devenu captif.

Notre ſaint Abbé éprouva du Seigneur la même protection, quoique depuis cette tentative, il fut gardé dans une chambre environnée de gens armés, & qu'on ne le laiſsât aller à l'Egliſe de l'Abbaye qu'au milieu de deux Gardes. Beaucoup d'étudians en Théologie de divers Colléges de Louvain, dont pluſieurs étoient armés, furent auſſi employés à faire la garde deux ou trois nuits.

Le 8 Juillet, M. le Viſiteur commença le ſcrutin, & cet examen dura ſix jours. L'Abbé étant encore au lit, à cauſe de ſa mauvaiſe ſanté, fut interrogé le premier, & conſentit de répondre ſous proteſtation de ne vouloir point ſe départir des Droits & Priviléges de la Congrégation de Burſfeld, dont il étoit un des principaux membres. Il nia affirmativement les articles d'accuſation qu'on voit dans la ſentence, comme étant controuvés, & malignement tournés.

Ses témoignages.

Quand on lui demanda s'il étoit prêt à ſouſcrire le Formulaire d'Alexandre VII. ſelon la Bulle *Vineam Domini* : » Je reçois, » (répond-t-il), cette Bulle en tout ce qui re- » garde les matiéres de la foi ; mais quant » au fait de Janſénius, je ne ſçai pas quel

» eſt le ſens de cet Auteur ; ni de ſon Livre » que je n'ai jamais lu. » Pour la Bulle *Unigenitus*, que M. le Viſiteur lui propoſa : » Je » perſiſte (lui répartit le pieux Abbé) dans » le refus de l'accepter : je ne vois aucun » moyen d'accorder cette Bulle avec la doc- » trine de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe Catho- » lique : je déclare même que j'en appelle à » l'Egliſe univerſelle aſſemblée au Concile » général. Du reſte au ſujet de cette Bulle & » de toute autre diſpute de nos jours, je n'ai » gêné la conſcience d'aucun de mes Reli- » gieux ; mais je les ai toujours exhorté à » vivre dans la paix & dans l'union. »

Injuſtice conſommée.

On continua enſuite l'examen ſecret de chaque Religieux. Le neuf du mois une ſœur de l'Abbé vint pour parler à ſon frere : on le lui refuſa. Elle demanda de parler à M. l'Evêque d'Anvers, ce qui lui fut encore refuſé. Cette Demoiſelle envoya le quinze vers le midi un Notaire Apoſtolique pour ſignifier à M. le Viſiteur un acte d'Appel au ſaint Siége. On fit arrêter ce Notaire, & le conduire ſous un eſcorte de trois Sergens chez le Maire ou Majeur de Louvain, d'où il fut transferé à une Auberge, ſans en pouvoir ſortir le Dimanche ſuivant, pour aller à la ſainte Meſſe. On ſignifia auſſi le même jour 15 du mois un Arrêt à la ſœur de l'Abbé, qui avoit mis le Notaire en œuvre, & qui ſe trouvoit alors à Louvain. Tous deux furent cinq jours en arrêt ; après quoi M. d'Anvers leur fit rendre la liberté, ſans dire en quoi ils avoient mal fait. Ce nouvel Evêque avoit-il tiré des leçons de M. de Tencin, alors Archevêque d'Embrun, qui environ un an auparavant avoit ſuivi les mê-

: procédures de juſtice vis-à-vis le ſaint que de Senez ? Au moins parut-il un diſ- le, habile à copier un ſi grand Maître.

:nfin le 16 Juillet, M. le Viſiteur pro- ıça contre l'Abbé une Sentence, qui le ɔendoit de toute fonction de ſes Ordres & rcices de Juridiction, auſſi bien que de Communion laïque & du droit de ſuffrage ıs le Chapitre. Elle déclare que ſi dans trois is il ne donne pleine ſatisfaction, ledit bé aura encouru toutes les cenſures por- s par leſdites Conſtitutions *Vineam Do- ıi* & *Unigenitus*, dont il ſera lié, réſer- ıt au Souverain Pontife l'Abſolution des nes portées & des cenſures, ſigné Fr. arles Evêque d'Anvers. Le ſieur Vil- ırt Secretaire, Notaire Apoſtolique, atteſta e la Sentence fut portée & lue le même ır en préſence de M. l'Abbé dans le lieu Ca- ulaire, & préſens les Religieux y convo- és capitulairement. Le lendemain on pro- nce les trois Sentences contre Dom Anſel- :, Dom Médard & Dom Philippe. Elles :ent ce même jour-là imprimées à Louvain, bien-tôt traduites, imprimées ailleurs, & ɔandues de tous côtés.

L'Abbé eſt excommunié.

Le 21 Juillet on tranſporta l'Abbé dans Caroſſe, & l'on mit avec lui deux de ſes :ligieux, qui lui étoient fort oppoſés, & nt l'un l'avoit trahi. Derriere le Caroſſe ɔit un Garde armé d'un fuſil : M. Vilmart le cretaire étoit le guide. Le priſonnier de Je- s-Chriſt fut ainſi conduit à l'Abbaïe de :mblours, toujours très-incommodé de ſon al d'eſtomach, qui lui duroit depuis long- ms, à un âge de près de ſoixante & treize is.

Renverſement de la raiſon.

Dom Anſelme & Dom Médard reſterent à Vlierbeck, dans l'état humiliant de l'interdit où ces Sentences les réduiſirent. Dom Philippe, abſent dans le tems de la viſite, avec une permiſſion antérieure de l'Abbé, pour ſe retirer dans un autre lieu, n'eut garde de s'expoſer par un retour téméraire à des tentations plus fortes. On dépoſa le Prieur de Vlierbeck, qui ne paroiſſoit pas aſſez zélé, quoiqu'il fut Acceptant de la Bulle *Unigenitus*. On y mit par *interim* un *Régent* Dom Bernard, qui avoit toujours paru le plus contraire à ſon Abbé.

La Sentence rendue contre cet illuſtre Abbé, ſpécifioit huit propoſitions qu'on lui attribuoit, mais qu'il a hautement déſavouées. Dans celles qu'on rendit contre ſes trois Religieux, on les accuſe d'avoir dit des choſes ſcandaleuſes en matiére de Doctrine, & on n'en ſpécifie aucune. Tous trois ſont accuſés d'avoir parlé *publiquement & avec ſcandale* contre la Bulle *Unigenitus* : cependant ils ne prêchoient point : il ſortoient rarement : ils voioient peu de perſonnes. Dom Médard ſurtout étoit un parfait Solitaire. On l'accuſoit encore d'ignorer des choſes néceſſaires au ſalut, & toute-fois la Sentence lui permet de fréquenter la ſainte Communion. Cela paroit difficile à concilier, & a fait dire que M. le Viſiteur ne paroit pas lui-même fort convaincu de la vérité de ce reproche, qui eſt d'ailleurs peu vraiſemblable à l'égard d'un Prêtre, rien moins que jeune, & qui étoit d'une piété éminente. Ces ſortes de contradictions ne ſont pas rares dans le plan de conduite tirannique, que fait tenir partout la Bulle.

Sa mort.

On peut croire aiſément que l'Abbé de

Vlierbeck avançoit à grand pas vers la fin de ſa carriere, après avoir ſoutenu un ſi rude choc. Il étoit toute-fois très-ferme dans l'Abbaïe de Gemblours, où il avoit été conduit, & il ſouffrit très-chétiennement ſa maladie. Ses amis eurent toute liberté de le voir, & un Prêtre zélé lui adminiſtra en ſecret les Sacremens : ce qui combla de joie le ſaint Viellard, qui ne penſa plus qu'à conſommer ſon ſacrifice.

Les deux Religieux ſentenciés avec lui, qu'on commençoit à fort reſſerrer à Vlierbeck, trouvérent le moyen de s'échapper, & d'aller joindre le troiſiéme, qui s'étoit retiré parmi les Catholiques de Hollande. Après leur évaſion, on apprit au commencement d'Octobre que leur généreux Abbé étoit allé à Dieu. Il n'y a nul doute que la maniére, dont on en uſa à ſon égard, en tranſportant hors de ſon Abbaïe ce viellard plus que ſeptuagenaire, & griévement incommodé d'un mal d'eſtomach, n'ait abregé ſes jours. Son corps fut mis en dépôt à Louvain dans une Abbaïe de ſon Ordre.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 8 Juillet de Louvain, & du 5 Juillet de Louvain : du 20 Août du même lieu, & du 18 Septembre de Flandres : du 10 Octobre de Bruxelles N. 2. & du 30 Octobre de Tournai le 4 Octobre 1728.

PRATIQUE. Qu'elle douleur pour un zélé Superieur, pour un ſaint Paſteur, de voir le ravage que fait Satan dans ſon troupeau, qu'il en fait ſa demeure, & qu'il y place ſon Trône. Il réſide, tant qu'il en eſt le maître, parmi les plus terribles ennemis de Jeſus-Chriſt ſans s'affoiblir : il ne rougit point d'y paroî-

tre ſon Diſciple & ſon Miniſtre : il confeſſe ſa foi à la face des Puiſſances : & la vue des traitemens les plus barbares ne peut l'intimider, ni lui faire abandonner ſon troupeau.

PRIERE. Dieu fort, ſoutenez, par la force de votre Eſprit ceux qui ſont entrés dans le ſaint combat de la foi & de la juſtice, & faites les triompher par une charité & une patience perſévérante juſqu'à la mort.

M. VAN-ESPEN,

Canoniſte Flamand.

Mort en 1728 le 2 Octobre.

MONSIEUR ZEGERS-BERNARD-VAN-ESPEN, Sçavant Juriſconſulte & Canoniſte célébre, étoit né à Louvain le 9 Juillet 1646. Après ſon cours de Philoſophie où il ſe diſtingua, & quelques années de Théologie, où il ſe dégouta des épines de la Scolaſtique, il s'attacha à la Diſcipline ancienne & moderne de l'Egliſe. Ayant reçu l'Ordre de Prêtriſe en 1673, & le bonnet de Docteur en Droit deux ans après, il vécut juſqu'en 1702. dans le Collége du Pape Adrien VI, avec Meſſieurs Van-Viane & Huiyens, Docteurs en Théologie d'un grand mérite. Humble, ſimple, frugal, aimant les pauvres, à qui il donnoit les revenus de la Chaire qu'il occupoit dans ce Collége, & une partie de ſon Patrimoine : il ne ſe fit remarquer que par ſa candeur & ſa piété, ne ſe montra au public que par ſes Ecrits, & fut conſulté de tous côtés, même par les Tribunaux

Son mérite.

bunaux de juſtice, par les Evêques, par quelques Souverains. Il perdit la vue à l'âge de ſoixante-cinq ans, par une cataracte, qui ne fut levée que deux ans après, & il n'en fut dans cette perte ni moins gai ni moins appliqué à l'étude.

Divers adverſaires lui ſuſcitérent, malgré ſa modération, des traverſes plus pénibles. En 1707. le P. Déſirant, Moine Auguſtin, lui ſuppoſa, & à d'autres Eccléſiaſtiques de mérite, des Lettres & d'autres Actes remplis de projets criminels en matiére de Religion & d'Etat, que ce Religieux avoit fait écrire par un jeune Notaire. Ces piéces furent déclarées par ſentence d'une *Jointe* extraordinaire établie à ce ſujet, *inventées à plaiſir, fauſſes, ſcandaleuſes & ſéditieuſes*; & le P. Déſirant fut banni des Etats de ſon Souverain.

Voyez le Livre: *La ſoumberie de Louvain.*

En 1719. ayant été accuſé par M. Govarts, Vicaire Apoſtolique de Bois-le-Duc, d'avoir enſeigné que la juriſdiction contentieuſe des Evêques n'eſt que précaire, il ſe pourvut au Grand Conſeil de Malines, dont M. Govarts étoit membre, & il obtint une ſentence qui le juſtifioit pleinement. En 1726, il fut attaqué de nouveau ſur ce que dans un Ecrit ſur le Sacre des Evêques, *De Epiſcopis requiſitis ad Conſecrationem*, où il réfute en particulier le Docteur Damen, il paroît approuver comme Canonique le Sacre de M. Steenoven, Archevêque d'Utrecht. Cet Ecrit en forme de Lettre fut imprimé en Hollande ſans l'aveu de l'Auteur. M. l'Internonce de Bruxelles ſe donna des mouvemens incroiables pour le faire condamner, attendu qu'au bas de cet Ecrit, on avoit imprimé, aſſez mal à propos, une lettre de remerciement de

Ses traverſes.

Monſieur Van-Erkel Doyen du Chapitre d'Utrecht à Monſieur Van-Eſpen, qui avoit à ſa priére fait cet Ecrit. L'Internonce obtint donc un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui condamne cet Ecrit à être lacéré & brûlé ; ce qui fut exécuté. Il prétendit auſſi faire punir l'Auteur du ſervice qu'il avoit ainſi rendu à l'Egliſe de Hollande ; mais ce vénérable vieillard fut mis à l'abri de ſes pourſuites.

Dernière perſécution.

L'année ſuivante on lui ſuſcita une affaire plus fâcheuſe. En 1727, il fut ſommé par écrit, de la part du Cardinal d'Alſace, Archevêque de Malines, de ſouſcrire la profeſſion de foi de Pie IV, le Formulaire d'Alexandre VII, conformément à la Bulle *Vineam*, & la Conſtitution *Unigenitus*. Il répondit par un *vidi & intellexi*, qui eſt la formule du pays, pour marquer qu'on ſe tient pour dûment averti, & qu'on promet de répondre dans les délais, accordés par les Loix & la coutume. Ce commencement de procédure juridique réveilla l'attention des Eccléſiaſtiques du pays, oppoſés, comme M. Van-Eſpen, à la Conſtitution, & qui avoient à craindre le même traitement.

Ils ſe réunirent au nombre de quarante, & écrivirent une lettre commune à l'Empereur, dans laquelle ils portoient leurs plaintes à Sa Majeſté Impériale des vexations continuelles, auſquelles ils etoient expoſés ; & lui repréſentoient le péril extrême, où étoient l'ancienne doctrine & les maximes les plus précieuſes de l'Etat, ſi on ne mettoit des bornes aux entrepriſes de l'Archevêque de Malines, de l'Internonce de Bruxelles, & du P. Amiot Jéſuite, Confeſſeur de l'Archiducheſſe, Gouvernante des Pays-bas.

On ne voit pas que cette lettre ait eu aucun ſuccès. Car le 7 de Février 1728, à l'inſtigation des Jéſuites, le Recteur Magnifique de l'Univerſité de Louvain, donna un Décret par lequel il interdit *à Divinis & à functionibus Academicis*, M. Van-Eſpen: ſuite naturelle des vexations que ſouffroit depuis pluſieurs années ce fameux Canoniſte, tant au ſujet du Formulaire & de la Conſtitution *Unigenitus*, que de l'affaire de l'Egliſe de Hollande, en faveur de laquelle il avoit fait quelques Conſultations. Il appella de la ſentence du Recteur; mais tous les Tribunaux lui furent fermés par le crédit du même Jéſuite, Confeſſeur de la Princeſſe, qui lui donnoit toute ſa confiance. Il eſt interdit de tout.

Le vénérable Docteur ſe voyant privé de toutes fonctions de la Prêtriſe, & du ſecours des Loix, & ayant lieu de craindre des traitemens encore plus rigoureux, prit le parti de ſortir de l'Univerſité, où il étoit immatriculé depuis ſoixante & trois ans, & ſe retira à Maſtricht dépendant des Etats Généraux, quoique ſoumis pour le ſpirituel à l'Evêque Prince de Liége. Ses implacables ennemis ne le laiſſérent pas en repos, & le ménacérent de lui refuſer à la mort les Sacremens & la ſépulture eccléſiaſtique. Il renonce à ſa Patrie.

M. Van-Eſpen réſolut enfin de ſe retirer parmi les Catholiques de Hollande, où il étoit fort connu, & où il avoit beaucoup d'amis: entr'autres feu M. de Barkmant, Archevêque d'Utrecht, qui avoit été ſon éléve. Il y fut reçu à bras ouverts, & ayant choiſi pour ſa retraite la ville d'Amersfort, où eſt le Collége du Clergé, il y mourut le 2 Octobre 1728 à la 83e. année de ſon âge; quelques Sa mort.

mois après ſon arrivée, dans de grands ſentimens de religion & de piété dont il avoit donné pendant ſa vie tant de preuves.

Qui n'eſt pas étonné de voir le plus ſçavant Canoniſte qui fut dans le monde, & un des plus ſaints Prêtres, qui fut dans l'Egliſe, âgé de plus de quatre-vingt ans, réduit à s'expatrier, pour chercher en pays étranger un azile à ſa foi & à ſa liberté? Heureux le Clergé de Hollande d'avoir donné réfuge dans ſon ſein à un homme ſi célébre, & de l'avoir eu pour défenſeur & Apologiſte de ſes Droits & de la juſtice de ſa cauſe!

Cas qu'en fait l'Empereur.

Au reſte cette retraite ne fit pas perdre à l'Empereur la bonne opinion que Sa Majeſté Impériale avoit toujours eue de M. Van-Eſpen. Car pluſieurs mois après en 1729, ce Prince donna à Guillaume Metternich, Imprimeur de Cologne, un nouveau Privilége, qu'il ſigna de ſa propre main, pour imprimer tous les Ouvrages de ce célébre ſavant.

Voici partie de la Déclaration qu'il fit le 15 Mai 1727. à l'occaſion de l'information faite contre lui à l'ordre de ſon Eminence le Cardinal, Archevêque de Malines par le Docteur Damen, en qualité de Doyen du Chapitre deſaint Pierre, le 30 Avril & le 10 Mai 1727.

(.... Ledit ſouſſigné, ſans préjudice des priviléges & droits de ladite Univerſité (de Louvain) auſſi-bien que du reſpect dû tant à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal Archevêque, qu'au Souverain Pontife de l'Egliſe Romaine, auſquels il ne veut déroger en aucune maniére, déclare avant toutes choſes, en préſence de Dieu, ſcrutateur des cœurs, & de Jeſus-Chriſt, devant lequel il s'attend

de jour en jour de comparoître comme devant ſon juſte Juge, & à la face de cette Univerſité & de tout l'Univers chrétien ; qu'ayant été élevé par la divine miſéricorde dès ſon enfance dans le ſein de l'Egliſe Catholique ſa ſainte Mere, il y a toujours vécu avec une foi ſincére, & qu'il y veut vivre juſqu'au dernier ſoupir, & y mourir ; & que pour cela il prie du fond de ſon cœur Dieu le Pere, de pardonner à ceux qui ont noirci ſon innocence d'une maniére auſſi injurieuſe, que de le faire paſſer ouvertement, quoique ſans être lié d'aucune cenſure eccléſiaſtique, ſous je ne ſçai quel prétexte vague qu'ils n'expriment point, pour un homme qui a été chaſſé, ou qui eſt ſorti du ſein de l'Egliſe. Charité pour ſes ennemis.

Il proteſte ouvertement & publiquement au ſujet du premier article (ſur lequel on l'attaque,) que lorſqu'il fut immatriculé ou inſcrit dans cette Univerſité, il y a ſoixante & trois ans, il prononça avec ſincérité, ſelon la coutume qui y eſt en uſage, la profeſſion de Foi du Concile de Trente, ſelon la Formule de Pie IV. & qu'il eſt encore prêt de le faire ſous l'invocation du ſaint Nom de Dieu, ſi cela eſt utile, ou ſi une juſte néceſſité le demande.

Proteſtant néanmoins en même-tems qu'il n'a nul beſoin de juſtifier ſa foi, parce qu'il a toujours été inviolablement attaché à ladite Foi catholique : qu'étant depuis plus de cinquante ans membre du Corps & de l'Aſſemblée de cette Univerſité, il y a profeſſé le Droit Canon, & s'eſt juſqu'à ce jour, conduit d'une maniére irréprochable ſous les yeux de ladite Univerſité & de ſes Recteurs, & que bien plus il cite avec éloge cette Formule de

Pie IV, dans son Ouvrage du Droit ecclésiastique en général, part. 3. Tit. 4. ch. 2.

Refus de signer purement le Formulaire.

A l'article second il déclare qu'il ne lui est pas permis de signer & de jurer le Formulaire d'Alexandre VII, selon la Bulle de Clément XI *Vineam Domini Sabaoth*: & la raison en est qu'on déclare dans cette Bulle que celui-là trompe l'Eglise par un faux serment, qui intérieurement ne croit pas que le Livre de Jansénius contienne une Doctrine hérétique: que d'ailleurs il n'est pas assuré de la vérité de ce fait: qu'il est notoire que depuis long-tems les Catholiques disputent vivement du sens du Livre de Jansénius, & que cette question de Fait n'est décidée par aucun jugement infaillible: que par conséquent il seroit bien coupable s'il avoit la présomption d'attester par serment, en prenant Dieu à témoin contre lui-même, une chose telle que celle-là, qui est douteuse & incertaine, & qui ne regarde en aucune façon ni la foi ni les mœurs, contre le précepte du Seigneur, qui ordonne de jurer *avec vérité, jugement & justice.*

Jerem. 4. 2.

Quant au Droit, ledit soussigné, sans préjudice du respect dû aux Pasteurs de l'Eglise, défie quelque personne que ce soit de montrer quand est-ce qu'il a jamais tenu, ou enseigné quelqu'une des cinq fameuses Propositions, ou été légitimement suspect d'en avoir tenu ou enseigné quelqu'une... On sait d'ailleurs avec quelle injustice on a introduit dans la Faculté de Théologie de Louvain l'exaction du jurement du Formulaire d'Alexandre VII, selon la Bulle *Vineam Domini*: & une trop longue expérience nous a fait sentir quels troubles & quels maux elle a causé, non seu-

lement dans cette Univerſité, mais encore dans toute la Flandre.

A l'égard du troiſiéme Article, ledit ſouſſigné déclare qu'il ne peut recevoir la Conſtitution de Clément XI, *Unigenitus Dei Filius*, ni condamner les 101 Propoſitions que la même Conſtitution réprouve. Raiſons péremptoires contre la Bulle.

1°. Parce qu'elle proſcrit pluſieurs expreſſions de la Sainte Ecriture, des Conciles, des Peres, & d'Auteurs célébres dans toutes les Egliſes par leur doctrine & leur piété.

2°. Qu'elle condamne pluſieurs propoſitions, qui entendues dans le ſens naturel & qui ſe préſente d'abord, comme l'exige la Conſtitution même, ne préſente que l'ancienne doctrine de la foi & des mœurs, qui nous eſt venue par la Tradition des Apôtres & des ſaints Peres, & ſur-tout celle qui eſt fidélement expoſée, tant dans la célébre cenſure de nos anciens Théologiens, & ſa juſtification, que dans les Articles préſentés à Innocent XI, laquelle doctrine les Théologiens d'aujourd'hui leurs ſucceſſeurs ſoutiennent encore.

3°. Parce qu'elle ſemble ôter des mains des Fidéles les ſaintes Ecritures contre l'uſage & la tradition de tous les ſiécles, au grand détriment des ames, & ſcandale des Héretiques.

4°. Qu'on ne peut la bien concilier avec les ſaints Canons de l'Egliſe & ſa diſcipline, en ce qui regarde, ſoit la maniére de remettre & de retenir les péchés, ſoit le pouvoir des clefs & la hiérarchie eccléſiaſtique.

5°. Parce qu'enfin cette même Conſtitution proſcrit le Livre des *Réfléxions Morales*, que ledit ſouſſigné a vû, il y a déja long-tems,

traduit en latin par les Théologiens des Païs-Bas, & dont la lecture a été pendant pluſieurs années en uſage, & la ſource d'un grand fruit & d'une grande édification pour tous les Théologiens & les perſonnes judicieuſes, comme étant rempli d'une ſainte & incomparable onction : qu'elle condamne en même-tems l'Auteur des mêmes *Réflexions*, ſans qu'il ait été entendu, en nous le repréſentant non ſeulement comme un des plus fameux Héréſiarques & un enfant du Diable, mais encore comme coupable des plus noires intentions ; quoique néanmoins ledit ſouſſigné ait eu de longue main une parfaite & ſinguliére connoiſſance de ſon ortodoxie, de ſa piété & de ſon humilité, jointe à une profonde érudition.

Apologie du P. Q.

Toutes ces raiſons ſont déduites auſſi-bien qu'on le puiſſe déſirer dans la belle Déclaration de 1718 de la célébre Univerſité de Paris, qui depuis long-tems s'eſt toujours oppoſée comme un mur aux efforts de l'erreur & du relâchement, pour conſerver pure l'ancienne Doctrine & la Diſcipline Eccléſiaſtique.

Au reſte, comme ledit ſouſſigné ſait que l'on fait paſſer ceux des membres de l'Univerſité & du Clergé, qui ne reçoivent pas la Bulle *Unigenitus*, comme des prévaricateurs de la Profeſſion de Foi qu'ils ont faite autrefois ſelon la Formule de Pie IV, y promettant & jurant une obéiſſance véritable au Souverain Pontife ſucceſſeur de ſaint Pierre, Prince des Apôtres, & Vicaire de Jeſus-Chriſt, ledit ſouſſigné, de peur que cette accuſation n'impoſe à quelques perſonnes foibles & ignorantes, répond, non de lui-mê-

me, mais dans les termes du Cardinal Bellarmin, l. 1 du Conc. & Eccl. ch. dernier, qu'il a juré une obéiſſance véritable, & qu'on ſera ſoumis au Souverain Pontife : *ce qui s'entend*, dit cet Auteur, *lorſqu'il ordonne ce qu'il peut ordonner ſelon Dieu & les ſaints Canons.* Il eſt perſuadé au contraire qu'il ne pourroit manquer de prévariquer contre ladite Profeſſion du Concile de Trente, ſi conduit par une fauſſe & aveugle obéiſſance, il recevoit toutes les Bulles des Souverains Pontifes, qui certainement ne ſont pas toujours conformes à la ſainte Ecriture, à la Tradition & à l'eſprit de l'Egliſe, qui nous ſont propoſés ſeuls par la même Profeſſion, comme la régle & l'interprête infaillible de la foi.

Qualité de l'obéiſſance chrétienne.

Enfin placé dans ces tems de troubles & ces jours de ténébres, ledit ſouſſigné ſe met lui & ce qui lui appartient ſous la protection du Dieu tout-puiſſant, en diſant avec une pleine confiance, *levez-vous, mon Dieu, jugez votre cauſe.* Il ſe met auſſi ſous celle de l'Egliſe Catholique ſa Mere & l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, attendant en même-tems ſur ces conteſtations le jugement infaillible de ladite Egliſe, qu'il proteſte être prêt d'embraſſer avec toute la ſoumiſſion d'eſprit, qui convient à un humble enfant de l'Egliſe. J'ai ſigné de ma propre main, après l'examen requis & l'invocation du ſecours de Dieu, ce préſent acte de ma Déclaration, ſouhaitant qu'il ſoit rendu public. A Louvain ce quinziéme jour de Mai 1727. Zegers Bernard-Van-Eſpen, Docteur en l'un & l'autre Droit, & Profeſſeur en Droit Canon.

Pſ. 73. 22

PRATIQUE. Combien eſt grande la né-

ceſſité de veiller, de méditer, de lire, de prier ! » O tems ! ô mœurs! ô ſiécle de fer (dit S. » Pierre Damien Cardinal !) Les Evêques, qui » devroient conduire les ames à Dieu, s'apli- » quent maintenant à chercher des moyens » pour les éloigner du ſervice de Dieu. » Hélas ! où en eſt réduit l'Epiſcopat ? puiſ- » que ceux qui ſont établis pour éclairer le » monde par le Miniſtere de la parole, s'ar- » tachent principalement à aveugler les hom- » mes par les ténébres des dogmes pervers. » op. 15. c. 13.

Item. 13. 16. PRIERRE. Ne permettez pas, Seigneur, que *les ténébres nous ſurprennent*, & que *nos pieds ſe heurtent contre les montagnes couvertes de ténébres*, & ne *changez-point*, nous vous en conjurons, *en une ombre de mort*, *en une profonde obſcurité*, *la lumiere* qui nous reſte pour nous éclairer.

Voyez l'article de M. Van-Eſpen dans le ſupplément de Moréri de 1736, t. 1. p. 406, &c. L'Hiſtoire de la Conſtitution 4e partie, Section 4e §. XXXIX. p. 397, & 4e partie Section 7e §. LXXV. Les NN. Eccléſiaſtiques du 28 Fevrier & du 4 Novembre 1728.

M. FAYON,

Prêtre.

DE MONSIEUR FAYON Prêtre du Vivarais en Languedoc, on ne ſait preſque que quelques circonſtances importantes de la derniere année de ſa vie, dans l'occaſion la plus déciſive. Il étoit alors Directeur des Religieuſes Urſulines d'Argenteuil, depuis ſept ou huit ans. Comme cette Communauté étoit une des plus nombreuſes qu'il y ait peut-être en France, ce zélé Eccléſiaſtique, fort éxact & fort attaché à ſon devoir, y donnoit tout ſon tems : à peine ſe réſervoit-il quelques jours dans l'année pour vaquer à ſes affaires particuliéres & temporelles. Une application ſi continuelle & ſi pénible lui avoit cauſé un violent mal de tête, qui ne le quitta point pendant cinq ans, & qui le conduiſit enfin au tombeau.

Mort e 1728 en Novembre.

Miniſtre très zélé.

Le treziéme jour d'Octobre 1728, il va le matin à ſaint Médard, pour demander à Dieu par l'interceſſion de M. de Paris, non la guériſon de ſa notable infirmité, mais la grace de demeurer inviolablement attaché à la vérité juſqu'à la mort, & la force de la confeſſer & de lui rendre témoignage devant les hommes, dans toutes les occaſions que la Providence pourroit lui en fournir. Sa priere fut promptement éxaucée ; car de ſaint Médard allant chez ſes amis ſur la Paroiſſe de ſaint Etienne, à peine fut-il entré qu'arri-

Faveur du Ciel qu'il reçoit.

va le Commiſſaire du quartier & ſa ſuite. Il ſemble qu'on attendoit après lui pour commencer la viſite, laquelle contre la coutume de ces ſortes de Viſiteurs, ennemis du grand jour, ne ſe fit qu'un peu après midi. Ce qui eſt certain, c'eſt que M. Fayon venoit de faire à ſaint Médard au Tombeau de M. Pâris la priere dont nous avons parlé : & ce qui eſt encore certain c'eſt que Dieu ne régle pas moins les circonſtances des événemens, le lieu, les momens &c. que les événemens mêmes.

On vient donc ſubitement fondre dans cette maiſon, où demeuroient ſes amis, Eccléſiaſtiques, qui étoient l'édification du quartier & de la Paroiſſe, dans laquelle ils avoient tous travaillé long-tems & avec fruit à l'inſtruction de la Jeuneſſe. On trouva à la porte un de ces Meſſieurs, nommé Samſon, qui revenoit tranquillement de la Meſſe, & qui rentroit pour dîner. On s'en ſaiſit comme d'un criminel, & on lui laiſſe à peine la liberté d'ouvrir la bouche pour annoncer à ſes chers amis & convives, la viſite qu'ils alloient recevoir. Ceux-ci ayant prêté l'oreille, virent bien-tôt de quoi il s'agiſſoit, & faiſant enſuite réfléxion ſur la maniere dont on traite aujourd'hui les plus honnêtes gens ; & que ſur un ſimple ſoupçon, ou ſur l'avis d'un miſérable délateur, on cite devant les tribunaux, & on fait même arrêter ceux qui ſont les plus innocens du prétendu crime que tout le monde ſait : ils prirent ſur le champ le parti de chercher un azile dans le voiſinage.

Forcé de fuir. M. Fayon, âgé de ſoixante & quelques années, qui étoit venu leur faire viſite, & qu'ils avoient retenu à dîner, frappé comme

eux du ſpectacle, & animé par leur exemple, crût qu'il n'y avoit point à délibérer pour lui ; & s'avançant vers l'endroit où il avoit vû ces Meſſieurs diſparoître les uns après les autres, il ſe mit en devoir de franchir le pas, quoique des plus difficiles pour un homme de ſon âge. Il en vint effectivement à bout, au grand étonnement de tous ceux qui le connoiſſoient.

Sur ces entrefaites, & comme il étoit encore dans l'action, arrive ſur le Perron du Jardin le Commiſſaire Renard, qui voyant l'attitude de cet Eccléſiaſtique plus que ſexagenaire, & le danger auquel il s'expoſoit pour éviter de tomber entre ſes mains, lui adreſſe la parole, & d'un ton grave & patetique, veut lui repréſenter les inconveniens d'une pareille démarche. Mais à peine a-t-il commencé ſon diſcours qu'il perd de vue ſon auditeur, qui ſe trouve dans le Jardin voiſin ; & qui y continue Sexte de ſon Breviaire, qu'il s'étoit crû obligé d'interrompre.

M. le Commiſſaire ne perd pas un moment, & il lâche auſſi-tôt après lui pluſieurs Archers de ſa troupe, qui prennent le chemin qui venoit d'être frayé, & qui étoit en effet le plus court. Ils le trouvent dans une allée priant Dieu tranquillement ; & s'étant jettés ſur lui de maniére à faire croire à quelques perſonnes qui étoient préſentes, qu'on lui avoit lié les mains, ils le reconduiſent par la rue dans la Maiſon où étoit la ſcene, & d'où un moment auparavant il étoit ſorti par un autre endroit. Il a beau repréſenter ſon innocence : qu'il vient de la campagne : qu'il eſt obligé de s'en retourner pour les fonctions de ſon Miniſtere : on ne l'écoute point & on le fait garder à vue. Il eſt arrêté.

Un quart d'heure après, il voit rentrer un de ceux qui l'avoient retenu à dîner, & habitant de la Maiſon, nommé M. Hamelin, eſcorté comme lui, de quelques Officiers de la même Compagnie. Ce dernier s'étoit ſauvé dans une Maiſon voiſine, où il croyoit être en ſureté ; mais une malheureuſe femme, qui étoit aux gages de la Police pour ces indignes expéditions, ayant averti & montré l'endroit, où elle crût qu'il s'étoit retiré, il fut dans l'inſtant ſaiſi par pluſieurs ſatellites, qui lui font faire la même cérémonie qu'au premier ; & qui le ſerrent de ſi près, qu'il peut à peine obtenir le degré de liberté néceſſaire pour ſatisfaire aux beſoins les plus preſſans.

Son courage à parler aux perſécuteur.

La viſite faite chez M. Samſon, où l'on ne trouve que très-peu de choſe, le Commiſſaire & l'Exemt paſſent chez M. Hamelin, où après avoir viſité juſques dans ſa poche, que ſon mouchoir leur rendoit ſuſpecte, ils ne découvrent rien de ce qu'ils cherchent avec tant d'empreſſement ; non plus que dans tout le reſte de la Maiſon.

Pendant le cours de la viſite, M. Fayon, tout infirme qu'il étoit, parla avec force & dignité ſur la maniére dont on traite les défenſeurs de la Foi & de la Religion : ſur le bonheur qu'ils avoient de combatre & de ſouffrir pour les vérités ſaintes, que la Bulle proſcrit ; & ſur le malheur de ceux qui étoient expoſés par leur place à recevoir & à éxécuter des ordres que les ennemis de l'Egliſe ſurprenoient aux Puiſſances, contre les plus ſaints Eccléſiaſtiques & les plus fidéles ſujets du Roi.

» On nous défend, (diſoit-il) de diſtri-

» buer & de répandre des Ecrits contre la » Conſtitution, & il eſt évident que cette » Bulle renverſe le premier article du Sym- » bole & le premier Commandement de Dieu. » Comment des Eccléſiaſtiques & des Prêtres, » dont le devoir eſſentiel eſt de s'oppoſer à » l'erreur, & de prêcher la vérité au péril même » de leur vie, pourroient-ils déférer à de pareil- » les défenſes ? Il ne ſauroient prêcher de vive » voix contre la Bulle, il faut donc qu'ils le » faſſent par des Ecrits ? Au reſte, ſi ces ſor- » tes de défenſes, qu'on peut ſurprendre aux » meilleurs Princes, & qu'on a en effet ſur- » pris à de pieux Empereurs, tels que Conſ- » tantin ; ſi, dis-je, ces ſortes de défenſes de » parler ou d'écrire contre des déciſions op- » poſées à la foi, étoient une loi à laquelle tout » le monde fut obligé d'obéir, & s'il ne s'é- » toit pas trouvé des hommes courageux & » pleins de foi, qui ont cru devoir s'expoſer » à tout plutôt que de s'y ſoumettre, que ſe- » rions-nous aujourd'hui, ſinon des miſéra- » bles, plongés dans les ténébres de l'Idolâ- » trie, ou infectés de l'héréſie des Ariens, » des Monothelites, des Iconoclaſtes &c. »

Conduit à la Police.

Quoiqu'il n'y eut d'ordre que pour une ſimple viſite, M. le Commiſſaire déclara qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'emmener tout le monde, & qui pis eſt, M. Fayon, à qui on ne pouvoit reprocher d'autre crime que celui d'être venu de la campagne voir d'anciens amis, & d'être reſté pour diner avec eux ; ou tout au plus, d'avoir eu peur, en voyant une troupe d'Archers fondre dans la Maiſon où il étoit. Toutes les remontrances qu'il put faire furent inutiles, auſſi-bien que celles de M. Hamelin, & on les mena tous les deux

avec M. Samſon, à l'Hôtel du Lieutenant de Police, M. Herault, afin que ce Magiſtrat prononçat lui-même ſur une affaire de cette importance. Ils montérent tous les trois dans le même Caroſſe, avec l'Exemt Vanneroux, ſouvent employé pour ces ſortes de manœuvres. Suivoient dans un autre Caroſſe trois ou quatre Archers avec M. le Commiſſaire : & la marche étoit terminée par pluſieurs autres Archers, qui venoient à pied, comme pour eſcorter le convoi.

Eloge des Serviteurs de Dieu.

Au bruit de cette expédition, tout le quartier accourut, & ces Meſſieurs trouvent en ſortant de leur Maiſon plus de deux cens perſonnes aſſemblées, hommes, femmes, Eccléſiaſtiques, Religieux, qui leur témoignent chacun à leur maniére, combien ils étoient ſenſibles à leur état. Un grand nombre de filles & de femmes aſſidues aux exercices de la Paroiſſe, reconnoiſſent ceux qui les édifioient depuis long-tems par leurs exemples & leur inſtructions : elles pleurent & gémiſſent ſur une injuſtice ſi criante : pluſieurs ſe mettent à genoux, & demandent leur bénédiction : toutes ſe recommandent à leurs priéres, & diſent : » Ce ſont d'honnêtes gens : » c'eſt à cauſe de cette malheureuſe Conſti- » tution qu'ils ſont ainſi traités : ils ſouffrent » perſécution pour la juſtice : ils ſont bien- » heureux : on a ainſi traité autrefois Jeſus- » Chriſt & les Apôtres. » Les Archers même étoient touchés de leur tranquillité & de leur paix ; & il s'en trouva quelques-uns parmi eux, qui ſe recommandérent avec inſtance à leurs priéres.

M. Fayon ne perdit rien de ſa tranquillité ni de ſa préſence d'eſprit, en paroiſſant de-

vant M. le Lieutenant de Police. Il dit en peu de mots au Magiſtrat ce qu'il étoit, où il demeuroit, ce qu'il faiſoit, & le ſujet de la viſite qu'il rendoit à MM. Hamelin & Samſon qui étoient préſens. Il lui témoigna, comme eux, ſa ſurpriſe & ſa douleur de ce qu'on exerçoit tous les jours de ſi grandes violences contre des Eccléſiaſtiques, qui étoient pénétrés du plus profond reſpect pour Sa Majeſté, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, que ce qu'ils étoient obligés de faire par leur état. M. Hamelin fut renvoyé chez lui : M. Samſon conduit à Baſtille, parce qu'on lui avoit trouvé une douzaines d'exemplaire des Nouvelles Eccléſiaſtiques touchant les affaires du Diocèſe de Senès, pour quelques-uns de ſes amis qui l'avoient prié de leur en procurer. On verra ſon Article hiſtorique au commencement de 1743.

Ordre de ſortir de Paris.

Pour M. Fayon, il reçut ordre de s'en retourner le ſoir même, & de ne point coucher à Paris : ce qu'il exécuta ponctuellement & avec célérité, oubliant qu'il n'avoit point encore dîné, quoiqu'il fut plus de cinq heures, & qu'il n'avoit pris qu'une taſſe de caffé, le matin, avant de partir pour Paris, qui eſt à trois lieues de ſon domicile. Enfin ce bon Prêtre regarda cette petite occaſion qu'il eut de comparoître devant les Juges de la terre pour la cauſe de Dieu, non comme un effet du hazard, mais comme une marque ſenſible de la bonté de Dieu ſur lui. Il en étoit pénétré de reconnoiſſance : il n'en parloit à ſes amis que les larmes aux yeux, & avec des tranſports de joie : » Je ſuis (leur » diſoit-il) tout autre, depuis que Dieu m'a » fait une ſi grande grace : je me ſens plus

» fortement attaché à la vérité, & plus dif-
» posé à tout sacrifier pour elle. »

Sa mort. Le Seigneur écouta la préparation de son cœur & s'en contenta, en l'appellant à lui le mois suivant de Novembre 1728.

PRATIQUE. Il est utile de faire connoître aux Fidéles les maux de l'Eglise, & les périls où se trouve la vérité, afin qu'ils en gémissent devant Dieu, & qu'ils combattent pour elle par leurs priéres. Ce sont les armes qu'elle nous met en main, plutôt que des contestations litigieuses. Tout doit être mis en communauté, & les biens spirituels & les maux de cette vie, entre ceux qui n'ont qu'un cœur & qu'une ame.

PRIERE. Faites-nous recourir à vous, Seigneur, à l'exemple des premiers Fidéles, dans les nouveaux périls où se trouve la doctrine de Jesus-Christ votre Fils; & donnez-nous une priére humble & fervente dans l'union des cœurs saintement allarmés.

Voyez la suite du Supplément aux Nouvelles Eccléſiastiques pour l'année 1728. de Paris, Décembre.

M. LE GRIX,

Ancien Curé de S. Josse.

Mort en 1729 le 11 Février. MONSIEUR LE GRIX, étoit de la Communauté des Eudistes de Normandie, qui surpassent Messieurs de saint Sulpice en préventions & en faux zéle. Après avoir été Supérieur de plusieurs Séminaires, qui sont regis

par les Eccléſiaſtiques de cette Communauté, il fut nommé à la Cure de ſaint Joſſe à Paris, où il remplit pendant pluſieurs années, avec une grande édification, tous les devoirs d'un excellent Curé. Devenu

L'amour de la retraite & de la vie pénitente, & une crainte reſpectueuſe de la charge Paſtorale, lui firent prendre la réſolution, quinze ans avant ſa mort, de quitter ſon Bénéfice; & s'en étant démis en faveur de M. Bourniſien, alors ſon Vicaire, qui en a rempli ſi dignement les fonctions, juſqu'à ſa mort en 1753; il demeura auprès de ſon Succeſſeur, & l'aidoit non-ſeulement de ſes conſeils, mais en tout ce qui n'étoit point incompatible avec le nouveau genre de vie qu'il avoit embraſſé. Il la qu

Mais malgré toutes les préventions qu'il avoit puiſées dans ſa Communauté contre tout ce qui s'appelle Janſéniſme & Janſéniſtes, ſon cœur droit & une piété tendre l'avoient garanti des excès où ſe portent d'ordinaire les Eccléſiaſtiques de ces ſortes de Communautés, & avoient laiſſé en lui une entrée à la lumiére. La Conſtitution *Unigenitus* acheva de lui ouvrir les yeux; & malgré le reſpect infini qu'il avoit pour le ſaint Pere, & l'obéiſſance aveugle que ces Meſſieurs promettent à leurs Supérieurs, il ſe joignit avec courage à tous les témoignages que Meſſieurs les Curés de Paris & ſes confreres ont rendus en différens tems contre cette Bulle. Il renc à ſes prév tions.

Il appella en 1717 & 1718. Il renouvella ſon Appel en 1720, à l'occaſion du fameux accommodement; & ſon nom ſe trouve ſur toutes les Liſtes imprimées, qui ont paru depuis, tant par rapport à la Conſtitution & Eſt App lant.

au Formulaire, qu'en faveur de Meſſieurs de Sénès & de Montpellier. Ce fut à l'occaſion du Réappel qu'il fut mandé en 1721. chez M. de la Vrilliére. Ce Miniſtre après lui avoir dit que M. le Régent honnoroit ſa vertu & ſa piété, ajouta que ſon Alteſſe Royale étoit mécontente de la démarche qu'il venoit de faire, & que les intérêts du Roi demandoient qu'il ſortit de Paris; qu'elle n'avoit pas jugé à propos de lui faire ſignifier une Lettre de cachet, mais qu'il n'avoit lui-même qu'à choiſir ſa retraite hors de Paris.

Il eſt puni.

En vertu de cet ordre de proſcription, M. le Grix s'étoit fixé près Corbeil à ſept lieues de cette Capitale, où il mena une vie très-ſolitaire & très-pénitente. Il s'y conſuma en auſtérités, & mourut le 11 Février 1729, à l'âge de ſoixante ans, laiſſant par la bonne odeur de ſa vie, la réputation d'un des plus ſaints Prêtres qu'il y eut dans l'Egliſe.

Sa mort.

Voyez les NN. Eccleſ. du 1 Mars 1729, Article de Paris le 24. Février.

PRATIQUE. Dieu a compaſſion de ceux que leur ſimplicité engage dans des préventions contraires à la vérité & à ſes Diſciples; comme il confond ceux qui par leur malice & leur envie, forment des préventions malignes, s'en rempliſſent eux-mêmes, & les communiquent aux autres.

PRIERE. Otez de nos cœurs, dont vous êtes le maître, Seigneur, toute malignité & toute jalouſie, & nous verrons, nous aimerons, & nous imiterons la vertu & la fidélité de nos freres.

M. MAYOU,

Docteur de Sorbonne.

MONSIEUR MAYOU, Docteur de Sorbonne, & Grand-Chantre de la Cathédrale d'Angoulême, ſous M. de Rezay ſon digne Evêque, avoit excité la haine des Jéſuites, auſquels il étoit fort ſuſpect, dès le tems qu'il étoit Vicaire de la Paroiſſe de ſaint Paul à Paris. Sa doctrine n'étoit pas la leur : c'en étoit aſſez pour le ſuivre, ou plutôt le pourſuivre dans ce nouveau ſéjour, où il occupoit dans le Chapitre un poſte diſtingué. Déja ennemis du Prélat, ils ne le furent pas moins de M. Mayou, à cauſe de ſon attachement pour ſa perſonne & pour la cauſe de l'Appel.

Mort en 1729 le 5 Mars.

Haine de ſes ennemis.

On mortifia l'un par l'enlevement d'un de ſes plus dignes coopérateurs, & l'autre en accablant ſon grand âge par une Lettre de Cachet, qui l'exiloit à Quimper en baſſe Bretagne, & qui lui fut ſignifiée au tems de la Touſſaints en 1728. Ni ſa vieilleſſe infirme, ni la rigueur de la ſaiſon ne purent porter cet excellent Prêtre à différer les marques de ſa prompte obéiſſance aux ordres de ſa Majeſté. Car il arriva au lieu de ſon éxil dès le commencent du mois de Décembre ſuivant.

Son exil.

Sa premiere attention, en arrivant à Quimper, fut d'écrire à ſes plus intimes amis, pour les engager à remercier Dieu avec lui de la faveur ſinguliére qu'il venoit de lui faire, en le mettant au nombre de ceux qui

ont le bonheur de ſouffrir pour la vérité. Voici comment il s'exprime à ce ſujet dans une Lettre du trois Décembre, à une perſonne qu'il honoroit depuis long-tems de ſon eſtime & de ſa confiance.

Son amour pour la ſouffrance.

(Je vous écris aujourd'hui, M. pour vous ſupplier de rendre à Dieu les actions de graces que je lui dois, pour la miſéricorde qu'il ma faite, de me donner quelque part au ſort des Saints. Je n'étois pas capable de rendre à ſon Egliſe aucuns ſervices; & il a daigné me mettre au rang de ſes Témoins. Qu'il en ſoit éternellement béni! Je lui demandois, il y a long-tems, la grace de me donner quelqu'occaſion de réparer mes infidélités paſſées par quelques marques d'attachement à ſa ſainte Loi: il ma éxaucé dans ſa douceur & dans ſa bonté. Car je puis vous dire, afin qu'il en ſoit glorifié, que ſes conſolations ont étouffé dans mon cœur tous les ſentimens de la nature, & que j'ai quitté avec une joie intérieure tout ce à quoi je croirois le plus tenir. Je crains même que tous les ſervices & les amitiés, que j'ai reçu dans les différens endroits où j'ai paſſé, n'anéantiſſent le Sacrifice que je dois à Dieu de ma perſonne & de toutes mes ſatisfactions....

Je ſuis, par la grace de Dieu, très-content & ſans inquiétude: mon ſeul déſagrément ſera de ne ſavoir aucunes nouvelles de l'Egliſe: car il n'en vient point ici; & quoiqu'il y ait des gens de bien, ils ne ſont nullement inſtruits de ce qui ſe paſſe... Les amis que Dieu m'a fait trouver dans cette ville, font que je n'y ſuis plus étranger; mais ce qui me fait davantage admirer ſa bonté

r moi, c'eſt de ce qu'il a changé tout d'un
up le cœur du Prélat, qui, après m'avoir
it d'abord une réception très-diſgracieuſe,
traité en termes généraux de ſchiſmatique
d'hérétique, m'a accordé enfin la liberté
offrir les ſaints Miſtéres dans ſon Diocèſe.
e vous prie de demander pour moi à mes
mis le ſecours de leurs priéres. Vous voyez
: beſoin que j'ai des vôtres : je ne vous ou-
lirai jamais dans les miennes, quelques mi-
érables qu'elles ſoient. Je ſuis &c.)

M. Mayou ne jouit pas long-tems de la
race ſinguliére, qu'on lui avoit accordée
l'offrir les ſaints Miſtéres. Car peu de jours
près, ſur les plaintes des Jéſuites, qui
voient été inſtruits par leurs Confreres d'An-
oulême, le Prélat intimidé & prévenu lui
it faire défenſe de célébrer. Cette démarche
le l'Evêque ſouleva tout le Clergé contre M.
Mayou, qui ne reçut plus de conſolation que
de quelques bons Laïcs. Sa ſanté s'affoiblit
ien-tôt, & il étoit difficile qu'une perſonne de
ſon âge ne fut pas incommodée du pénible
oyage qu'il avoit été contraint de faire dans
ne ſaiſon ſi fâcheuſe. La nouvelle épreuve
le la maladie fut reçue de lui avec la même
oie, qu'il avoit reçu celle de l'éxil, regar-
lant comme un vrai gain tout ce qui pou-
oit ſervir à le purifier de plus en plus aux
eux de Dieu. Il faut l'entendre encore s'ex-
liquer lui-même ſur ſa maladie & ſur ſa
ourte convaleſcence.

Il eſt interdit.

(Dieu (dit-il dans une Lettre de 1729)
a enfin retiré des portes de la mort, où
l m'avoit conduit par la maladie la plus vio-
ente que j'aie jamais éprouvée. Je trouvois
op de conſolation & de douceur dans mon

Sentimens de ſa foi.

éxil, pour qu'il pût être regardé comme une peine capable d'expier mes péchés. Il a daigné par ſa miſéricorde y ajouter des douleurs, dont le bon uſage auroit ſans doute mérité quelque choſe devant lui, ſi j'avois eu le bonheur d'en faire un tel ; mais je n'étois occupé que de ce que je ſouffrois, & toutes mes penſées n'avoient point d'autre objet, de ſorte que je pouvois dire comme le Prophête : *je ſuis devenu comme une bête devant vous, mais je ne m'en ſuis jamais ſéparé.* Je commence depuis huit jours d'entrer en convaleſcence &c.)

Pſ. 72. 22. 23.

Quand M. Mayou parloit ainſi, il ne croyoit pas être ſi proche de ſa vraie délivrance : & il ne s'imaginoit pas que Dieu, content de la préparation de ſon cœur, alloit bien-tôt le rappeller dans la bienheureuſe Patrie, où les éxils & les ſéparations ne ſont plus à craindre. En effet, peu de jours après le départ de cette Lettre, une eſpéce d'hidropiſie, dont on le croyoit délivré, étant venu à s'augmenter tout à coup, il en fut enfin étouffé le 5 de Mars, & mourut avec toute la patience & la réſignation poſſible, faiſant paroître une piété ſinguliére & ne témoignant aucun regret de la vie.

Sa mort ſainte.

A l'approche du dernier moment, il ne négligea rien de tout ce qui doit occuper alors un homme de bien. Voulant d'abord que le témoignage de ſa foi parlât encore après lui, il eut ſoin de rendre compte de ſes ſentimens dans le Teſtament qu'il fit pour régler ſes dernieres diſpoſitions. Il le commence ainſi.

(Au nom de la très-ſainte Trinité, Pere, Fils, & Saint-Eſprit que j'adore dans les ſentimens

timens de la plus profonde humilité, à qui je conſacre le reſte de ma vie, & offre ma mort comme un hommage que je dois à la ſouveraineté de ſon être, & comme un ſacrifice par lequel je déſire expier mes péchés.

Moi Jean-Baptiſte Mayou, Prêtre, Docteur de Sorbonne, chantre de l'Egliſe Cathédrale d'Angoulême, obligé par l'obéiſſance que je dois aux Puiſſances, que Dieu a établies ſur moi, de vivre dans un pays éloigné du mien, j'ai cru devoir mettre par écrit les diſpoſitions de ma derniére volonté, & les ſentimens dans leſquels je veux vivre & mourir, quand il plaira à Dieu de m'appeller à lui.

Je proteſte donc en ſa ſainte préſence, que je veux vivre & mourir dans le ſein de la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, qui m'a donné la naiſſance par le ſaint Baptême: que je déteſte toutes les erreurs qu'elle condamne, & embraſſe avec amour toutes les vérités qu'elle enſeigne: & qu'a l'égard des diſputes qui la troublent aujourd'hui, j'attens en paix la déciſion qu'elle en fera, quand Dieu l'aura amenée à une vraie unanimité de doctrine, & permis qu'elle examine en paix les matiéres, qui ſont l'objet des conteſtations qui l'agitent aujourd'hui: étant déja ſoumis à ſon autorité, comme à celle qui doit fixer ma foi, & régler ma créance.) Sa profeſſion de foi.

On ne pouvoit ſans doute exprimer d'une maniére plus modérée un attachement ſincére à l'Appel que M. Mayou a interjetté plus d'une fois de la Bulle *Unigenitus* au ſouverain Tribunal de l'Egliſe univerſelle, & dans lequel il a témoigné en toute rencontre qu'il vou-

loit perſévérer juſqu'à la fin ; mais ſur ce point les oreilles des Conſtitutionnaires ſont ſi délicates, que les déclarations les plus meſurées les offenſent & les portent aux derniers excès.

Privé des Sacremens.

En effet, M. Mayou ayant perſiſté juſqu'à la fin dans la Déclaration que nous venons de tranſcrire, on lui refuſa les derniers Sacremens qu'il a toujours demandés avec beaucoup de religion, & les inſtances les plus vives.

Il ſemble que le refus de la ſépulture eccléſiaſtique auroit dû être une conſéquence de ce refus public des Sacremens, mais on lui rendit tous les devoirs & tous les honneurs qu'on rend en pareille rencontre à ceux qui ſont morts dans le ſein de l'Egliſe Catholique : & M. Mayou méritant même quelque diſtinction en ce point, on lui aſſigna ſa ſépulture dans l'endroit du cimetiére deſtiné par honneur aux Curés & aux Prêtres de la Paroiſſe : & pendant huit jours on célébra une Meſſe ſolemnelle pour le repos de l'ame de cet illuſtre défunt. Ces ſortes de contradictions n'étonnent point dans le procédé des Conſtitutionnaires, qui par tout le Royaume en fourniſſent des exemples fréquens.

PRATIQUE. » L'amour *divin* eſt fort comme
Cantic. 8. 6. 7. » la mort, & le zéle *de l'amour* eſt inflexi» ble comme l'enfer : ſes lampes ſont des lam» pes de feu, ſa flamme eſt divine. Les gran» des eaux ne pourront éteindre l'amour, & » les fleuves n'auront point la force de l'étouf» fer : quand un homme auroit donné toutes » les richeſſes de ſa maiſon pour le ſaint a» mour, il les mépriſeroit comme s'il n'avoit » rien donné. »

PRIERE. *Mettez-moi*, mon divin Sauveur,

comme un ſceau ſur votre cœur, percé par la lance de votre Croix, afin d'imprimer en mon ame la charité divine & les caractéres de l'amour dont vous avez brulé pour nous. Mettez-moi *comme un ſceau ſur votre bras*, pour me faire porter ma croix après vous, comme un diſciple fidéle & courageux.

LE RE'VE'REND PERE MAILLOT,

Religieux Anguſtin.

LE Révérend Pere François Maillot, Prêtre, Réligieux Auguſtin de la Province de ſaint-Guillaume, ancien Profeſſeur en Théologie, étoit un ſaint Prêtre, & un excellent Religieux, d'une vie pénitente & d'une piété exemplaire. L'étude particuliére qu'il avoit faite de l'Ecriture Sainte & des Ouvrages de S. Auguſtin, lui fit connoître combien la Conſtitution *Unigenitus* eſt oppoſée à l'un & à l'autre, & le porta à adhérer en 1718. à l'Appel de M. le Cardinal de Noailles : ce qui lui attira bien des traverſes.

Mort en 1725 le 16 Mars.

Son mérite & ſon appe de la Bulle.

En 1722. il ſe crut obligé, conjointement avec quelques-uns de ſes confreres, de déférer à ſes Supérieurs les diſſipations & malverſations du Procureur du Couvent de Paris, leſquelles, pendant douze années qu'il avoit exercé cette commiſſion, montoient à plus de cinquante mille livres. Ces plaintes parurent au Pere Provincial ſi graves & ſi bien

fondées, qu'il nomma trois anciens Religieux pour les examiner.

La Bulle protectrice des criminels.

Le Pere Boucheron, (c'eſt le nom de cet ancien Procureur) fit ſignifier par un Huiſſier des Proteſtations contre cette Commiſſion, déclara qu'il ſe pourvoiroit devant les Tribunaux ſéculiers, & prendroit à partie le Provincial. Mais au lieu de cette voie, qui ne lui auroit pas réuſſi, il en prit une plus courte & plus ſûre, en ſe mettant ſous la protection de la Bulle *Unigenitus*.

Il préſenta à M. d'Armenonville, alors Garde des Sceaux, un Mémoire, dans lequel il dépeignoit le Provincial & le Pere Maillot, comme des brouillons, protecteurs de gens d'une doctrine dangéreuſe, qui ne cherchoient dans la reviſion de ſes comptes qu'un prétexte pour le vexer, à raiſon, diſoit-il, de ſa ſaine doctrine, qui depuis long-tems leur étoit odieuſe.

Le Garde des Sceaux manda le Provincial & le Pere Maillot, & leur reprocha vivement leur prétendue mauvaiſe doctrine, qui étoit (ſelon lui) le fondement des perſécutions qu'on exerçoit dans leur Communauté contre *un homme de bien fort attaché à la Doctrine de la Bulle*. A quoi le Pere Maillot répondit : » Monſeigneur, dans l'affaire du Pere Bou» cheron, *non agitur de Doctrinâ, ſed de pe»cuniâ* : il ne s'agit pas de doctrine, mais d'ar» gent, d'omiſſion de Recette, de doubles em» plois, d'emprunts faits ſans cauſe, &c. » Tous griefs importans qui ſe trouvérent pleinement réfutés & détruits au moyen de *l'attachement à la doctrine de la Bulle*, puiſque M. le Garde des Sceaux défendit de pouſſer l'affaire plus loin.

Le Pere Boucheron toutefois ne fut pas ſatisfait de cette amniſtie ; il falloit ſe venger du Pere Maillot, & le Chapitre tenu à Bourges en 1724. dont il étoit Préſident, lui en fournit l'occaſion. A l'aide du Pere Prévôt ſon ami, connu dans la Congrégation pour un intriguant, il obtint des ordres de la Cour pour faire aſſiſter au Chapitre, en qualité de Commiſſaire du Roi, le ſieur d'Amenville, Grand-Vicaire de M. le Cardinal de Geſvres. Il ſatisfit ſon reſſentiment en procurant une excluſion de la chaire de Théologie au Pere Maillot & aux deux autres Profeſſeurs du Couvent de Paris, qui paſſoient tous trois pour les plus habiles de la Congrégation. Leur inſpire la vengeance.

Ces deux derniers furent relégués en Province ; mais le Pere Maillot fut conſervé dans le Couvent de Paris, à la priére des gens de la premiére diſtinction, & en conſidération ſur-tout des aumônes qu'y faiſoit M. Pontas, dont il étoit Confeſſeur, & qui mourut entre ſes bras le 27 Avril 1728. âgé de 90 ans. (On ſçait que ce M. Pontas étoit ſous-Pénitencier de Paris, Auteur du Dictionnaire des Cas de conſcience : il avoit appellé de la Bulle avec ſon Archevêque M. le Cardinal de Noailles, & il eſt mort perſévéramment attaché à cet appel.)

Le Pere Prevôt, devenu enſuite Provincial ſe fit choiſir pour ſucceſſeur, dans un Chapitre tenu à Moulins, le Pere Boucheron ſon ami, nonobſtant l'oppoſition d'un Viſiteur, fondée ſur ce qu'il ne s'étoit pas juſtifié de l'accuſation de malverſation dont les piéces juſtificatives avoient été dépoſées au Greffe du Parlement. Il fit faire auſſi dans ce même Chapitre une délibération pour accepter la Conſtitution.

lorſqu'elle eſt attaquée, obſcurcie, ou condamnée. Ceux de ſes confreres, qui ſéparoient ces deux choſes, étoient à ſes yeux
Iſ. 61. 8. des Prêtres, qui n'offroient point l'holocauſte en ſon entier, & dont Dieu pouvoit ſe plaindre qu'ils lui faiſoient un larcin.

Son nom ſe trouve ſur toutes les liſtes d'Appellans, de Réappellans & d'Adhérans à M.
Son témoignage public. de Senez. Dès 1718, lorſque tous les Prêtres de l'Oratoire de Lyon eurent ordre de comparoître dans une aſſemblée à l'Archevêché, où M. de Villeroi, l'Archevêque de cette ville, propoſa l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*; s'il ne fut pas le premier à marquer le refus que tous en firent, il s'exprima avec plus de force que tous les autres, ſans bleſſer en rien le reſpect qu'il devoit à l'autorité : car il ſavoit aſſaiſonner la réſiſtance, de toutes les graces de la douceur & de la charité.

Il faiſoit honneur à la pureté de ſa doctrine par une vie toujours uniforme, toujours également ſoutenue. Qui l'avoit vu un jour, avoit ſous les yeux tout le plan de vie qu'il menoit. Le matin étoit toujours conſacré à l'oraiſon, à la lecture, & à l'adminiſtration du ſacrement de Pénitence, où ſa tendre charité ſavoit tempérer l'auſtérité des régles ſans les fléchir : auſſi ſon miniſtére étoit-il béni de Dieu pour la converſion & la ſanctification des ames.

Sa piété pour le S. Sacrement. Lorſque M. l'Archevêque de Lyon en 1718. lui eut interdit cette fonction, auſſi bien qu'à tous ſes autres confreres, il eut durant cinq ans plus de tems pour ſatisfaire pleinement l'ardeur incroyable que Dieu lui avoit donné pour l'auguſte ſacrifice de nos autels. Il ne manquoit pas d'aſſiſter à toutes les Meſſes

qui ſe diſoient dans l'Egliſe de l'Oratoire : & ſi toutes ces Meſſes ne rempliſſoient point toute la matinée, il aſſiſtoit à celles qui ſe diſoient dans les Egliſes les plus voiſines. L'après-midi étoit employé à l'exercice de la charité envers les perſonnes affligées par la pauvreté ou la maladie. Il leur portoit les retranchemens faits ſur ſon néceſſaire, ſoit pour ſa nourriture, ſoit pour d'autres beſoins.

Ses vertu

Entre toutes les vertus chrétiennes & ſacerdotales, qui ont paru réunies en lui, on remarquoit ſinguliérement une grande innocence, une candeur, une ſimplicité, une humilité, une douceur qui ſaiſiſſoit les cœurs de tous ceux qui le connoiſſoient : un très-grand amour pour la pénitence, pour la pauvreté : une piété très-vive & très-ardente envers Jeſus-Chriſt, & ſur-tout Jeſus-Chriſt enfant, crucifié & caché dans l'Euchariſtie, qui faiſoit toute ſa conſolation & ſes délices, & dont il ne pouvoit offrir le ſacrifices, ſans répandre des larmes : un zéle ardent pour le ſalut des ames & la converſion des pécheurs, qu'il demandoit à Dieu par des priéres & des gémiſſemens continuels : un très-grand amour pour l'Egliſe, qui lui faiſoit ſentir très-vivement tout ce qui pouvoit conſoler ou affliger cette ſainte Mere de tous les Fidéles.

Ses déſirs la mort.

Pendant ſa maladie, il diſoit qu'il y avoit plus de plaiſir à mourir dans ce tems que dans d'autres, à cauſe des troubles & des ſcandales qui ſont dans l'Egliſe. Il mourut enfin le jour de l'Incarnation 25 du mois de Mars 1729. à trois heures un quart après-minuit. Lui ayant dit la veille qu'il ſeroit heureux, s'il conſommoit ſon ſacrifice le jour même que Jeſus-Chriſt avoit commencé le ſien, il

répondit : *Je ſerois bien fâché de ne pas mourir demain : cependant que la volonté de Dieu ſoit faite.*

Traité comme un Saint.

Dans la ſalle où on l'expoſa, ce ne fut juſqu'à la nuit (quoiqu'on ſoit dans un quartier très-écarté & encore plus élevé) qu'une proceſſion continuelle de toutes ſortes de perſonnes, qui venoient le voir, & faire toucher à ſon corps des chapelets, des croix, des bagues, &c. Le concours recommença le lendemain matin juſqu'à l'enterrement ; & le tumulte fut ſi grand dans l'Egliſe, qu'il fallut environner le corps, pour empêcher qu'on ne déchirât ſes habits. Mais malgré tous les ſoins que l'on prit, on lui arracha une partie de ſes cheveux blancs, on entama une de ſes mains, & peu s'en fallut qu'on ne lui coupât une oreille entiére.

Et calomnié.

Certaines gens n'ont pas laiſſé de dire, qu'un ſi ſaint Prêtre étoit un grand hipocrite, un rébelle à l'Egliſe, un excommunié, qui ne méritoit pas d'être enterré dans un lieu ſaint. Quand même la voix du peuple en ſa faveur n'auroit pu étouffer celle de l'envie & de la calomnie, n'a-t-elle pas dû être confondue par cet oracle de Jeſus-Chriſt, qui a appliqué le remède à un tel ſcandale : » Le » diſciple (dit-il) n'eſt pas plus que le maî- » tre, ni l'eſclave plus que ſon Seigneur : » c'eſt aſſez au diſciple d'être comme ſon mai- » tre, & à l'eſclave d'être comme ſon Seigneur. » S'ils ont appellé le Pere de famille, Beelzebut, » ou Prince des Démons, combien plus trai- » teront-ils de même ſes domeſtiques ? » L'éclair d'un ſi grand tonnerre met promptement en fuite ce nuage ténébreux.

Matt. 10. 24. 25.

Voici d'ailleurs ſur la pureté de ſa foi un

ſceau très-autentique : c'eſt l'œuvre du tout-puiſſant, qui parle en faveur d'Abel immolé à l'envie. Il s'agit d'un miracle, dont la rélation eſt munie d'atteſtations, arrivé le 28 Mars 1727. par le miniſtére de ce ſaint Prêtre, deux ans avant ſa mort.

Pierre Cuſſonnet, fils d'un Tiſſerand, âgé de trois ans & trois mois, après une petite verole guérie dans toutes les autres parties de ſon corps, avoit les yeux tellement gâtés que ſes paupiéres ſe fermérent peu à peu, enſorte qu'on n'y voyoit plus qu'une abondance d'humeurs & de pûs. Le pere & la mere craignant que leur enfant ne perdit la vue pour toujours, ne négligérent rien pour ſa guériſon. D'abord ils le portérent chez les Révérends Peres Auguſtins, dits de la Croix-rouſſe, à un Frere qui en avoit guéri un autre depuis peu, mais qui trouvant le mal de celui-ci trop grand, dit qu'il n'y pouvoit rien faire. Le pere le porta enſuite chez les Révérends Peres Jéſuites : un de leurs Freres, à qui il s'adreſſa, répondit à peu près comme le Frere Auguſtin ; & de plus donna à entendre qu'il n'y avoit pas lieu d'eſpérer que cet enfant recouvrât jamais la vue.

Miracle dont il eſt l'inſtrument.

Le pere & la mere déſolés eurent encore recours à un autre expédient. Ce fut de prier Madame Dubois femme d'un Statuaire, de vouloir jetter de ſon lait ſur les yeux de leur enfant, ce qu'elle fit. Mais comme on dit à la mere que le lait formeroit ſur les yeux de ſon fils une eſpéce de glu qui leur nuiroit, & que cela ne ſeroit bon que lorſqu'il auroit les yeux ouverts, on diſcontinua ce remede. Enfin la pauvre mere porta ſon enfant le jeudi 27 Mars chez M. de Juſſieu,

Apoticaire aſſez connu à Lyon, qui la gronda d'abord de ne s'être pas adreſſé à lui plutôt, & cependant par compaſſion & même à la ſollicitation de ſon épouſe, appliqua à trois ou quatre heures du ſoir, un emplâtre entre les deux épaules de l'enfant, & dit à la mere, pour ne la pas décourager, que cela ne pourroit rien produire de dix à douze jours.

Confiance en ſes confiance.

Le même ſoir, cette pauvre femme dit à une de ſes voiſines, nommée Mademoiſelle Monin, qu'elle voyoit bien que tous les remedes humains ne pouvoient rien ſur les yeux de ſon enfant, qu'elle avoit confiance aux priéres du Pere Celoron Prêtre de l'Oratoire; mais qu'elle ne le connoiſſoit que de vue, & qu'elle ne lui avoit jamais parlé. Cette voiſine s'offrit de parler à ce Pere: ce qu'ayant fait dès le lendemain matin, le Pere Celoron ſe fit conduire un peu avant de dire la ſainte Meſſe, dans la Maiſon de ces bonnes gens, où après avoir exhorté tous ceux qui étoient préſens, à avoir une grande confiance en Dieu, à qui rien n'eſt impoſſible, il fit découvrir les yeux de l'enfant, & fut extrémement ſurpris, comme il l'a avoué, de trouver qu'ils étoient tout à fait fondus, & que l'on n'en remarquoit plus que la place. Il ſe mit à genoux & y fit mettre tout le monde, & après quelques courtes prieres, qui ſe firent en commun, il appliqua ſon Corporal & ſon Purificatoire ſur l'endroit, où devoient naturellement être les yeux. Il exhorta enſuite le pere & la mere de mettre en Jeſus-Chriſt toute leur confiance: il ſe recommenda à leurs prieres, & ſortit de leur maiſon ſur les dix heures pour aller dire la ſainte Meſſe.

Applications des linges ſacrés.

La mere pleine de foi & de confiance y aſſiſta avec ſon enfant. Après la Meſſe elle le reporta à la maiſon, & l'ayant mis dans ſa chaiſe comme de coutume, elle alla porter ſa pâte au four. Dans le moment un Compagnon de ſon mari entra dans la chambre, & trouva le petit Cuſſonnet, qui ramaſſoit en badinant une petite clochette. Cela le frappa, ſurtout en entendant dire à cet enfant : *J'y vois.* Mais il le fut bien davantage, de même que tout ceux qui accoururent au bruit de ce qui venoit d'arriver, lorſqu'ils virent les yeux de l'enfant beaux, clairs, ſans tache ni rougeur, ni pûs, comme s'il n'y eut jamais eu de mal, & cela en ſi peu de tems : car il ne ſe paſſa, comme on voit, qu'environ une heure entre la guériſon parfaite & l'attouchement du linge ſacré. Il y a même bien de l'apparence que cet enfant fut guéri pendant la Meſſe. Voici les atteſtations, dont nous avons eu les originaux entre les mains, au bas de la préſente Rélation. La premiere eſt du Pere Celoron lui-même. L'Aveugle guéri.

(Je ſens (dit-il) qu'il ne me convient guére d'atteſter cette Rélation ; cependant comme on peut contribuer à la gloire de Dieu, qui eſt l'unique auteur de cette guériſon, je proteſte qu'elle ne contient rien que de vrai ; & pour rendre mon témoignage plus autentique, j'y ajoute le ſerment. Je prends donc Jéſus-Chriſt, qui eſt le ſouverain Médecin des ames & des corps, à témoin de la vérité de ce qui eſt contenu dans cette Rélation, & je le prie de m'ouvrir les yeux du cœur, comme il a ouvert les yeux du corps de cet enfant. Signé. C. Celoron de l'Oratoire de Jeſus.)

(Nous ſouſſignés atteſtons la vérité des

faits énoncés dans la préſente Rélation, en foi de quoi nous avons ſigné, à Lyon ce troiſiéme Avril 1728. le Pere & la Mere de l'enfant, Pierre Cuſſonnet Pere de l'enfant : Anne-Marie Thibaud Mere de l'enfant. Il y avoit auſſi des Compagnons dudit Maître Cuſſonnet témoins, mais qui ne ſavent pas écrire ; & moi MARGUERITE MONIN, qui fut préſente, lorſque l'appliquation du Linge ſacré fut faite ſur les yeux dudit enfant, qui recouvra la vue une heure après.

Miracle contredit.

Ce Miracle étant très-éclatant, les partiſans de la Conſtitution en étoient fort embaraſſés. M. de Belſunce Evêque de Marſeille prêchoit ſans relâche contre un tel Miracle, fait ſur-tout par un Pere de l'Oratoire Réappellant contre la Bulle. Dans l'ardeur de ſon zéle il diſoit en Chaire : *Quand ce Miracle ſeroit vrai, il ne prouveroit rien, puiſque Judas lui même a bien fait des Miracles.* Mais, pouvoit-on lui repliquer : les Miracles de Judas prouvoient en faveur de la Doctrine de Jeſus-Chriſt qu'il prêchoit en les faiſant ; & tout de même, le Miracle du Pere Celoron prouvoit en faveur de la Doctrine qu'il défendoit contre la Bulle qui la proſcrit.

Voilà l'idée qu'avoit de ce Serviteur de Dieu, un Evêque autant Jéſuite que quand il en portoit la robe. Voici celle que s'en faiſoit le grand Colbert Evêque de Montpellier, dans une réponſe qu'il fit au Pere Celoron le 31 Décembre 1728.

Lettre 337. t. 2. in-12.

(J'ai reçu, mon Révérend Pere, avec beaucoup de plaiſir le préſent que vous me faites, & la Lettre qui l'accompagne. Il y a long-tems, que ſans vous connoître de viſage, je ſuis rempli de vénération pour votre vertu. Je

vous accorde de tout mon cœur la bénédiction que vous me demandez, mais à condition que de votre côté vous ne ceſſerez de demander à Dieu pour moi les graces qui me ſont néceſſaires, pour remplir la multitude des devoirs attachés au caractere redoutable dont je ſuis revêtu. Les paroles de ſaint Paul, *caſtigo corpus meum & in ſervitutem redigo, ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipſe reprobus efficiar*, doivent faire trembler un Evêque, auſſi rempli de miſéres que je le ſuis. C'eſt pour en être délivré, que je vous demande le ſecours de vos priéres, mon très-cher Pere. Je ſai ce que vous pouvez auprès de Dieu : j'ai la confiance que vous ne prierez pas inutilement. Je ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt &c.

Problême.

De deux Evêques, l'un maudit, & l'autre bénit le même homme. Quel d'entr'eux eſt-il éxaucé du Dieu très-haut ? Eſt-ce un problême que la poſtérité ſeule pourra réſoudre, & ne peut-on ſans témérité le faire avant elle ?

Pratique. Etrange état de ne pouvoir réſiſter à l'évidence des preuves d'un Miracle avoué de tout le monde, & de continuer de combattre les vérités & les perſonnes que Dieu veut autoriſer par ce moyen ! C'eſt un renverſement d'eſprit qui n'a rien d'égal que la corruption & l'endurciſſement de cœur dont il provient.

Priere. Mon Dieu, délivrez-nous d'un tel endurciſſement de cœur : faites-nous aimer tout le bien que vous nous faites connoître, par qui que ſe ſoit qu'il ſe faſſe. Préſervez-nous des paſſions, des engagemens & de préventions qui ferment les yeux & les oreilles à la vérité.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 4 Avril 1729 & l'Hiſtoire de la Conſtitution partie 4e, Section 8e, § LXXXII. page 790.

M. MOUTON,

Curé de Brignoles.

Mort en 1729 le 8 Avril. Ses vertus éminentes.

MONSIEUR MOUTON, Curé de Brignoles, Ville du Diocèſe d'Aix en Provence, étoit un Prêtre recommandable par ſon ſçavoir, ſon éminente piété, & ſur-tout par ſa libéralité envers les pauvres, qui alloit juſqu'à le réduire lui-même à une extrême pauvreté. Dès qu'il eut appellé au futur Concile Général de la Bulle *Unigenitus*, toutes ces grandes qualités, qui le faiſoient regarder par ſon Archevêque, M. de Vintimille, pour un rare Paſteur, perdirent tout leur prix à ſes yeux. Pour l'en punir, on affecta de ne lui donner pour ſa Paroiſſe, que des Eccléſiaſtiques furieux ſur les matiéres qui agitent l'Egliſe, appliqués uniquement, lors même qu'ils vivoient à ſa table, à lui faire éprouver toutes ſortes de contradictions, par leſquelles ils exercérent, mais n'épuiſérent jamais ſa patience & ſa charité. Il ſouffrit pendant plus de douze ans cette perſécution domeſtique, qui avoit beaucoup altéré ſa ſanté. C'eſt par où il termina un gouvernement, pendant trente ans, de ſon cher troupeau, avec une ſollicitude infatigable, pleine de zéle & d'onction. Vrai modéle de patience

es grandes infirmités dont il fut acca-
ans ſes dernieres années.

emble que Dieu ne le conſerva que pour
onner la conſolation de voir confirmer
a Arrêt du Parlement du 4 Avril 1729,
oix qu'il avoit fait de M. Damian Du-
gues pour ſon ſucceſſeur. Quoique ce
eur Damian fut homme de condition
de M. l'Archevêque de Vintimille du
le ſuccès avec lequel il éxerçoit ſon
tere dans la Paroiſſe du Fauxbourg
avoit été toute ſa recommandation. Il
ependant troublé par le Prieur de la
, qui ſuppoſant la Cure de Brignolles
atronage laïque, avoit appellé comme
s de la réſignation, & avoit nommé le
Coulomb à ce bénéfice. Celui-ci Ap-
nt & Réappellant, employé ci-devant
le Diocèſe de Paris, promit aux Jé-
; que s'il gagnoit ce Procès, il donne-
des preuves d'une ſincere converſion, en
ant les Sacremens & la ſépulture à l'an-
Curé.

r cette promeſſe les Révérends Peres lui
erent d'autant plus volontiers leur pro-
on, que M. Damian leur déplaiſoit fort,
a ſeule raiſon qu'il étoit homme d'un
l mérite, & du choix de M. Mouton,
toit Appellant. Ils ſe déclarérent donc
ement contre le Réſignant & le Réſigna-
, & ſollicitérent vivement, mais inu-
ent pour le ſieur Coulomb, pourvû
le Prieur de la Celle, qui perdit ſon
ès.

tte nouvelle fut reçue par l'ancien Curé
iſant, avec les ſentimens les plus chré-
. Uniquement touché de la penſée que

Son digne ſucceſſeur contredit par un déſerteur de la vérité.

Joie du Curé à la mort.

Dieu s'étoit montré favorable à ſa Paroiſſe, en y affermiſſant celui qui lui paroiſſoit le plus capable de la gouverner, il s'écria, *Nunc dimittis ſervum tuum*, *Domine* &c. C'eſt maintenant, Seigneur, que vous laiſſez mourir en paix votre Serviteur. Il dit au nouveau Curé, à ſon retour d'Aix, les choſes les plus édifiantes, & mourut le 8 entre onze heures & minuit, ayant conſervé juſqu'au dernier ſoupir un parfait uſage de ſes ſens & de ſa raiſon, & paroiſſant plutôt s'endormir qu'expirer.

Honneurs rendus à ſon corps.

Il y eut à ſon enterrement un très-grand concours de peuple. Les Hôpitaux voulurent accompagner le convoi de leur bien-faiteur. Toutes les Confrairies & les trois Compagnies de Pénitens y aſſiſtérent, & ſe diſputérent l'honneur de porter ſon corps. Les parens du défunt étoient conduits par Meſſieurs du Siége, & par les Conſuls, avec les perſonnes les plus conſidérables de la ville. Les Religieux à l'exception des Auguſtins, s'en diſpenſérent, au grand ſcandale de la ville, auſſi-bien que la plupart des Prêtres & Secondaires de la Paroiſſe.

Des Prêtres & des Bénéficiers des lieux voiſins & des Diocèſes étrangers, ſur la réputation d'une ſainteté qui leur étoit connue, ſe rendirent là pour aſſiſter à un ſervice, que la piété des habitans avoit voulu célébrer en grande cérémonie. Leur vénération pour ce bien-heureux vieillard en porta pluſieurs à ſe jetter ſur ſon corps, dès qu'on l'eut dépoſé dans l'Egliſe. On lui arracha une partie de ſes habits Sacerdotaux ; & l'on eut bien de la peine à empêcher qu'il ne fut entierement des-habillé. Cette mort ſainte d'un

Enlévement de ſes reliques.

Paſteur ſelon le cœur de Dieu, eſt du mois d'Avril 1729.

PRATIQUE. Il faut faire l'œuvre de Dieu avec patience & douceur, au milieu des oppoſitions des hommes, & lui laiſſer le ſoin de les lever, ſans rien négliger des moyens humains qu'on peut emploier. Où il y avoit du danger, quand Dieu l'a voulu, il n'y en a plus quand il lui plaît. Il eſt toujours & par-tout le maître.

PRIERE. Affermiſſez, Seigneur, les Miniſtres de votre Evangile, en leur inſpirant une foi vive de votre protection & de votre amour : & prévenez en eux tout découragement, en les armant de votre puiſſance contre les efforts du monde.

Voyez les NN. Eccleſiaſtiques du 1 Juillet 1729.

M. LITOUST,

Curé de Nantes.

MONSIEUR LITOUST, Curé de ſaint Saturnin de la Ville de Nantes en Bretagne, mourut le 22 du mois d'Août 1729, après trente ans d'application au gouvernement de ſa Paroiſſe, dont il ne s'abſenta jamais un ſeul jour : eſtimé de ſes confreres les Curés, chéri de ſon peuple, & fort attaché à la vérité. Il avoit néanmoins publié le Mandement de M. de Sanzai ſon Evêque contre la Conſultation des Avocats de Paris en faveur du ſaint Evêque de Senez. On le

Mort en 1729 le 22 Août. Faute conſidérable.

connoiſſoit tellement pour un homme qui craignoit peu l'éxil, que tout le monde fut étonné qu'il eut pû faire une pareille faute. M. l'Evêque lui-même en fut ſurpris.

Comme ſes amis le preſſoient de réparer ce ſcandale, & ſa conſcience apparemment l'en ſollicitant encore plus; enfin au commencement du Carême de l'année de ſa mort, il déclara publiquement en Chaire » qu'ayant » oui dire qu'on croyoit dans le monde qu'il » avoit changé de ſentimens, ſoit à l'égard » de M. de Senez, ſoit par raport à la Conſ- » titution, il étoit bien-aiſe d'avertir ſes Pa- » roiſſiens que depuis la publication du Man- » dement, il penſoit comme auparavant ſur » ces deux points; qu'il n'avoit fait cette » publication que par obéiſſance à ſon Evê- » que, & en qualité d'Hiſtorien; que cela » n'empêchoit pas qu'il ne regardât toujours » M. de Senez comme un Saint, &c. »

Il eſt clair que ne reconnoiſſant pas qu'il avoit eu tort de publier, cette réparation ne ſuffiſoit pas; mais on ne put jamais lui faire comprendre que la publication d'un Mandement eſt pour un Curé un ſigne d'approbation : & Dieu permit qu'il ſoit demeuré dans l'erreur ſur cet article.

Sa réſiſtance aux tentateurs.

Pendant ſa maladie, qui fut très-douloureuſe, & qu'il ſouffrit avec une admirable patience, Meſſieurs les Abbés de la Bâte & de la Menou le ſollicitérent à pluſieurs repriſes de révoquer ſon Appel, & de recevoir la Conſtitution; mais il leur répondit conſtamment qu'il croioit plus que jamais que la Conſtitution faiſoit injure à Dieu & à l'Egliſe.

La nuit du 20 au 21, un jeune Prêtre Sacriſtain de la Paroiſſe de S. Nicolas, qui

veilloit le malade, le trouva ſi mal qu'il lui donna le ſaint-Viatique. M. l'Evêque l'ayant ſçu, fit venir le Prêtre, lui fit une réprimande des plus amères, le dépoſſéda de ſa Sacriſtie, & le condamna à trois mois de Séminaire.

Le Dimanche 21. on recommanda le malade pendant la Meſſe aux priéres de ſes Paroiſſiens, afin qu'il plût à Dieu de lui rendre la ſanté. Le ſieur Boiſſiére, un des Prêtres de la Paroiſſe, dit tout haut : *Priez plutôt pour ſa converſion.* La Meſſe ne fut pas plutôt finie, que les Paroiſſiens juſtement indignés d'un pareil diſcours, mais ne ſachant pas contenir leur zéle dans de juſtes bornes, ſe jettérent inconſidérément ſur lui, & l'obligérent de ſe ſauver dans la Sacriſtie. L'émeute fut ſi grande, qu'on penſa faire venir la garniſon du Château pour l'appaiſer. Zéle amer.

On aſſure que le Vicaire, nommé Girard, alla demander à M. l'Evêque, même avant la mort de M. le Curé, s'il faudroit l'enterrer en terre ſainte. » Oui, ſans doute, ré» pondit le Prélat, il faut l'enterrer en terre » ſainte ; & je prétends qu'il le ſoit, comme » un Curé très-reſpectable. De quoi vous a» viſez-vous de me faire une pareille de» mande ? Il envoya auſſi chercher le ſieur Boiſſiére qu'il tança comme il faut ; & quoiqu'il eut également réprimandé celui qui avoir donné le ſaint Viatique au malade, & qu'il eut défendu de lui donner l'Extrême-Onction, il ordonna alors le contraire. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que nos Prélats Conſtitutionnaires n'agiſſent pas conſéquemment, & ſont peu d'accord avec eux-mêmes.

Le ſieur Girard en adminiſtrant l'Extrême-

Onction à M. le Curé de S. Saturnin, lui dit qu'il répondroit devant Dieu de recevoir ce Sacrement dans les ſentimens où il étoit. Le malade fit connoître par ſes geſtes, ne le pouvant plus autrement, qu'il y perſévéreroit juſqu'à la mort. A peine fut-il expiré, qu'il y eut un ſi grand concours dans la maiſon & dans l'Egliſe, où il fut tranſporté, qu'à peine y pouvoit-on entrer. Chacun vouloit lui faire toucher quelque choſe, & avoir quelque morceau de ſes habits. Il n'y eut pas juſqu'à la paillaſſe de ſon lit qui ne fut déchirée en mille piéces.

Idée qu'on a de ſa ſainteté.

On ne devoit l'enterrer que le mercredi matin ; mais M. l'Evêque informé des honneurs que le peuple lui rendoit, ordonna qu'il ſeroit enterré dès le mardi au ſoir. Le Prélat n'avoit garde de lui interdire la terre ſainte : les Paroiſſiens, & principalement les pauvres, à qui ce bon Paſteur donnoit tout, avoient tant d'affection pour lui, qu'on avoit averti l'Evêque au Jubilé dernier, que s'il touchoit à ce Curé, il ne ſeroit pas en ſûreté dans ſon Palais.

Pendant le cours de la maladie on ne parloit que de lui dans les boutiques & dans les rues. Un Chanoine de la Cathédrale, nommé de la Blotiére, étant entré chez un Marchand où il y avoit beaucoup de monde, il y entendit dire d'une commune voix que M. le Curé étoit un Saint. Il répondit que c'étoit un hérétique : la maîtreſſe de la maiſon ſoutint ſon Curé : la querelle s'échauffa : le Chanoine au défaut de bonnes raiſons donna un bon ſoufflet à la Demoiſelle ; & elle de courir au plus vîte s'en plaindre à M. l'Evêque, qui lui dit : » Que voulez-vous, ma chere

Trait d'un Fanatique.

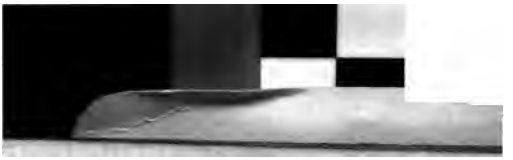

Demoiſelle, c'eſt un fou; mais laiſſez-moi faire, je lui va bien laver la tête. »

En effet il tint parole. M. de la Blotiére t mandé & réprimandé d'importance, & Prélat l'aſſura que s'il lui arrivoit jamais parler de la Conſtitution, il en écriroit en ›ur. Mais la Cour n'a pas encore voulu ſe rſuader, malgré tant de faits d'un eſprit ſchiſ- atique, malgré tant de Remontrances de nos rlemens, malgré l'intérêt vif de la tranquil- é de l'Etat, que le grand crédit qu'elle don- à la Bulle forme ſucceſſivement des Fana- ques très-dangereux.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 17 Octo- e 1729. de Nantes, en Septembre.

PRATIQUE. Ces maniéres tumultueuſes des roiſſiens pour leur Paſteur ne ſont point l'eſprit de Dieu, ni dignes d'un Miniſtre Seigneur; & l'on n'a jamais rien vu de nblable dans les premiers Chrétiens ani- és de cet eſprit. La douceur & la patience nt les caractéres des diſciples de Jeſus-Chriſt. :ſt par où ſon regne s'établit & s'affer- t. Eph. 4. 15.

PRIERE. Attachez-nous, Seigneur, *à la rité par la charité*, ſelon l'avis de votre ›ôtre; & ne permettez pas qu'en bleſſant ne, nous méritions de perdre l'autre.

Morte en 1730. le 17 Janvier.

IVE connue par l'Article Hilto
reſpectable Frere, Abbé Réguli
beck. On a vu en 1728 la part
à l'orage excité contre lui, & a
elle s'employa pour cet illuſtr

Devient priſonniére.

qu'on mit hors d'état de ſe de
empêcher qu'elle ne troublât l'e
Wlierbeck par ſes requêtes &
importunes, on la retint en ar
me priſonniere durant cinq jours
ayant été transferé à Gembloux
déja attaqué du mal dont il mou
mois après, elle obtint la perm
meurer auprès de lui, & le ſerv
mort. Après quoi elle ſe retira
lieu de ſa naiſſance, au Diocèſ
où elle véçut à ſon ordinaire dan
le travail & la priére.

Elle tomba dangereuſement ma
mencement de 1730, & fit dema
cremens le 10 Janvier. Le Curé
lui-même envoya ſon Deſſervant
mença par éxiger l'acceptation

On lui refuſe les Sacremens.

La malade l'ayant refuſée, la
aſſez long-tems, & ſe termina d

entr'autres points, » que tous ceux que Dieu » veut ſauver par Jeſus-Chriſt le ſont infail- » liblement. » Prop. 30. C'eſt ſaint Fulgence qui le dit : *omnes quos Deus vult ſalvos fieri, ſinè dubitatione ſalvantur.* De Incarn. & gr. N. 61.

La malade fit ſommer juridiquement le Curé, qui fit réponſe que la Bulle *Unigenitus* étant propoſée par le Pape & par toute l'Egliſe, pour être acceptée par tous les fidéles, ladite Demoiſelle devoit avant tout l'accepter purement & ſimplement, après quoi le Curé accorderoit volontiers les Sacremens : qu'au reſte elle pouroit ſe ſouvenir de ce qui étoit arrivé au feu Abbé de Wlierbeck ſon frere, au ſujet de la même Bulle. Elle n'avoit garde de l'oublier, étant engagée dans le même combat, où elle l'avoit vu.

Cependant la malade ſe trouvant mieux ce jour-là & les ſuivans, il ne fut queſtion de rien, juſqu'au ſeize, que ſe trouvant plus mal, elle eut recours à un autre moyen. Elle écrivit au Deſſervant une Lettre qu'elle ſigna, dans laquelle elle tâchoit de le convaincre que, ſelon ſes propres principes, il ne pouvoit lui refuſer les Sacremens. Il accourut chez elle, parut touché, & voulut entrer de nouveau en conférence ; mais la malade qui n'étoit plus guere en état de diſputer, perſiſta ſeulement dans le refus de ſe ſoumettre à la Conſtitution *Unigenitus.* Meurt dans le refus de la Bulle.

Le Deſſervant revint le lendemain ; mais avant qu'il arrivât, elle étoit morte très-chrétiennement. Ses parens n'ayant pas voulu, après cet éclat, ſommer le Curé de faire l'enterrement, firent ſecrettement tranſporter le corps ailleurs, où on l'enterra à l'inſçu des

Is. 24. 13. perſécuteurs. C'étoit une *olive* ou une *grape* précieuſe, ſelon le Prophête, qui avoit échapé après la *vendange* de cette Province déſolée. Sa mort eſt du 17 Janvier 1730, étant âgée de 20 ans.

PRATIQUE. Quoique Dieu ne manque pas à ſes Saints dans l'indigence, l'affliction ou la perſécution, il ne faut pas laiſſer de veiller ſur leurs beſoins, & ce ſoin eſt d'un grand mérite. Il eſt ſouvent dangéreux, & quelque fois funeſte, de prendre part à la joie & à la proſpérité des gens du monde; mais entrer dans les afflictions des ſerviteurs de Dieu, c'eſt entrer dans celles de J. C. & acquérir par là un nouveau droit d'aſpirer à ſa joie & à ſa gloire.

PRIERE. Donnez-nous, Seigneu, cette charité miſéricordieuſe qui fait tout entreprendre pour aider nos freres, dans les ſaints combats qu'ils ont à ſoutenir pour les intérêts de la Religion; afin que vivant d'une maniere digne de votre Evangile, nous ayons le bonheur de mourir nous-mêmes pour l'Evangile.

M. PACORI,

Diacre.

Mort en 1730 le 12 Février.

Succès dans ſes études.

MONSIEUR AMBROISE PACORI, Diacre du Diocèſe du Mans, né à Ceaucé dans le bas Maine, avec peu de bien, & d'une famille aſſez médiocre, ſe diſtingua par ſa modeſtie & ſes talens parmi quatre ou cinq cens

Ecoliers, qui étudioient avec lui dans le Collége nouvellement établi à Ceaucé même. Il étudia en Philoſophie & en Théologie à Angers, où il ſe forma, ſous les yeux du ſaint Evêque d'Angers Henri Arnauld, dans le goût de la ſolide piété & de la ſcience Eccléſiaſtique, par l'étude de l'Ecriture & des ſaints Peres, à laquelle il s'appliqua perſévéramment juſqu'à la mort. Il entra par l'ordre de ſes Supérieurs dans la Cléricature; mais on ne put jamais forcer ſon humilité de monter juſqu'au ſacerdoce.

Ses leçons & ſes exemples.

Dès l'âge de 23. ans, M. de la Vergne de Treſſan ſon Evêque, le choiſit pour gouverner, en qualité de Principal, le nouveau Collége de Ceaucé, & pour y enſeigner en même tems les Humanités & la Réthorique. Il n'avoit pas moins d'attention d'inſpirer l'amour de la Religion à ſes Ecoliers que le goût des bonnes études: il leur faiſoit ſouvent des inſtructions de piété, & il trouvoit encore du tems pour donner des leçons particuliéres à pluſieurs jeunes gens qu'il retiroit chez lui. Exercices pénibles, qui d'ailleurs ne l'empêchoient point de vivre très pauvrement, auſtérement même, & juſqu'à ſa mort la pénitence & la mortification firent ſes délices. Il en inſpira le goût plus encore par l'exemple que par la parole, à ceux qu'il élevoit, ſoit dans le Collége, ſoit dans le Séminaire dont il fut enſuite chargé.

Il eſt empoiſonné.

En 1684. la veille de la Fête de la Conception de la ſainte Vierge, il lui arriva une affaire qui eut des ſuites conſidérables: il fut empoiſonné par un Ecolier de ſon Collége, qui mit du verd-de-gris dans ſa ſoupe. Heureuſement qu'on s'en apperçut aſſez tôt

pour lui ſauver la vie, mais ſa ſanté en ſouffrit toujours depuis, quoiqu'il n'eut guéres que 35 ans. Sa modération le retint pour éviter l'éclat : toutefois le fait ne put être ignoré. Ses amis ne crurent pas devoir diſſimuler cet attentat, quoiqu'il affectât de ſouffrir en ſilence, ſans vouloir s'en plaindre. On vit les accuſés & ceux qui ſécrétement les favoriſoient, faire jouer contre lui divers reſſorts pour le forcer à abandonner le Collége, afin que ſa fuite parut les juſtifier, & le rendre ſuſpect à ſon tour. Mais il demeura ferme au milieu de cette tempête.

Il eſt vrai que pluſieurs Ecoliers, malgré qu'il en eut, furent arrêtés & mis en priſon. M. le Chancelier le Tellier informé de cette affaire, ordonna à M. l'Official du Mans, de faire publier un Monitoire pour tâcher de découvrir les auteurs ou les promoteurs de cette intrigue. Le Monitoire fut donné le dernier de Février 1685. & M. le Tellier obligea M. Pacori de dreſſer un mémoire pour lui être adreſſé ſur ce ſujet, avec tous les éclairciſſemens que ce miniſtre demandoit. Ce mémoire fut envoyé par M. Anjubault Principal du Collége de Mayenne, qui avoit écrit à M. le Tellier ſur la même affaire ; & le dixiéme de Janvier 1685, il y eut un arrêt du Conſeil qui commettoit M. le Lieutenant Criminel du Mans pour connoître de l'affaire. M. Pacori de ſon côté demanda une aſſemblée de la ville de Mayenne, pour juſtifier ſa conduite dans l'éducation de la jeuneſſe, & il montra lui-même qu'elle n'avoit rien eu que d'irrépréhenſible, par une Lettre écrite le 11. Juillet de la même année 1665. Mais tout étoit aſſoupi à la fin de cette même année.

Il juſtifie ſa conduite.

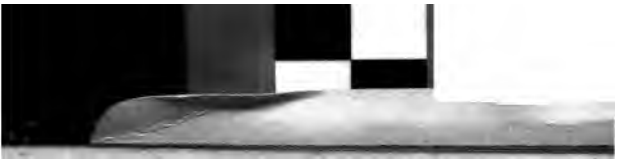

Voyant toutefois qu'il ne pouvoit faire de bien dans un lieu, qui réellement n'étoit pas digne de lui, il ſe retira en Anjou, où il employa quelques mois à ſe rétablir de l'épuiſement cauſé par ſes travaux, ſa vie pauvre, & l'oppreſſion qu'il avoit ſoufferte, ſans compter le coup funeſte du poiſon. Ce fut dans ces circonſtances que M. de Coiſlin, Evêque d'Orleans, ſi juſte eſtimateur du mérite, le demanda comme un homme tel qu'il le cherchoit, pour élever dans un Séminaire des ſujets propres à inſtruire & à édifier les pauvres gens de la campagne. Il le fit Supérieur de ce petit Séminaire qui étoit alors à Meun, à quatre lieuës au-deſſous de la ville d'Orleans.

Il ſe retire en Anjou.

M. Pacori, qui redoutoit extrêmement l'obligation de répondre au jugement de Dieu, de l'entrée des jeunes gens dans l'état Eccléſiaſtique, y conſentit avec beaucoup de répugnance, & ſeulement à condition qu'il ne ſe chargeroit que des premiéres études. Mais le Prélat, découvrant en lui, ſous un extérieur des plus ſimples, une éminente piété, & une connoiſſance profonde de l'eſprit & de la ſcience de l'Egliſe, l'obligea à conduire ſes éléves juſqu'au ſacerdoce. M. de Coiſlin eut beſoin de toute ſa patience, de toute ſa douceur, de la connoiſſance qu'il avoit lui-même des bonnes régles, & de l'eſtime ſinguliére qu'il faiſoit de M. Pacori, pour s'ajuſter aux longs délais dont uſoit celui-ci pour ſonder les ſujets de ſon Séminaire ſur la vérité de leur vocation. Environ dix ans ſe paſſérent avant qu'il en préſentât un ſeul aux Ordinations. Il en renvoioit même grand nombre après pluſieurs années d'épreuve, ſans qu'il eut jamais, diſoit-il depuis, aucun lieu de

Sa délicateſſe pour faire des Prêtres.

s'en repentir : tant Dieu lui donnoit de lumiéres & de diſcernement, pour en juger ſainement.

Effet de ſon rare talent pour inſtruire.

Il avoit un talent ſi extraordinaire, pour proportionner la ſublimité des vérités Evangéliques à la portée des moins intelligens, qu'on vit pendant dix ou douze ans la ſalle où il faiſoit les inſtructions de ſa Communauté à Meun, pleine de gens de la campagne, que ni le froid, ni les neiges des plus rudes hyvers, n'empêchoient point de s'y rendre tous les Dimanches & toutes les Fêtes avant le jour. Il exerça cet emploi pendant plus de dix-huit ans avec une abondante bénédiction du ciel, juſqu'à la mort de M. de Coiſlin, arrivée au commencement de Février 1706. Pendant ce long intervalle, il établit ou contribua à établir un grand nombre d'écoles, détruites par les ſucceſſeurs de ce zélé Cardinal.

Ses dernières années & ſa mort.

Dès que celui-ci fut décédé, M. Pacori, obligé de quitter un Diocèſe où il avoit rendu de ſi grands ſervices, & où ſa mémoire ſera éternellement en bénédiction, il ſe retira à Paris. Là il vécût dans une grande retraite & une grande pénitence, n'étant preſque connu que de Dieu ſeul. C'eſt de ce ſaint loiſir que ſont partis tant d'ouvrages utiles à toute l'Egliſe, auſquels ſa modeſtie & ſon humilité l'empêchérent de mettre ſon nom. Il ne parut plus faire entendre ſa voix que pour s'élever contre la Bulle en s'uniſſant à l'Appel & à toutes les démarches néceſſaires pour le ſoutenir. C'eſt pour y appliquer le ſceau de la perſévérance qu'il fit un long teſtament ſpirituel, où ſon amour pour les vérités de la Religion a dreſſé un monument éternel

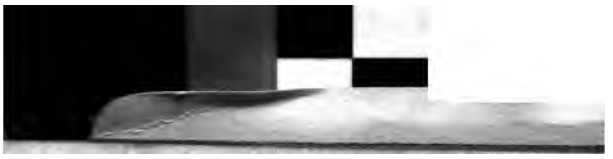

de ſa vive foi & de ſa grande piété. Il mourut dans ces ſentimens le Dimanche de la Séxagéſime, douziéme Février 1730. âgé d'environ 81. ans, & fut enterré à ſaint Jacques du Haut-pas. Les Ouvrages dont il eſt Auteur, ſont :

Avis ſalutaires aux Peres & Meres pour bien élever leurs enfans. A Orleans.

Entretiens ſur la ſanctification des Dimanches & des Fêtes. Au même lieu.

Régles chrétiennes pour faire ſaintement toutes ſes actions. Au même endroit.

Abrégé de la Loi nouvelle. A Paris.

Suite de cet Abregé qui traite de la charité ſelon S. Paul. A Paris 1714.

Journée chrétienne où l'on trouve des régles pour vivre ſaintement, &c. A Paris.

Devoirs des Vierges chrétiennes, tirés de l'Ecriture & des Peres. A Paris.

Régles pour travailler utilement à l'éducation chrétienne des enfans. A Paris.

De l'honneur qui eſt dû à Dieu dans ſes myſtéres & dans ſes ſaints, &c. A Paris.

Les regrets de l'abus du Pater. A Orleans.

La Vie de Jeſus-Chriſt. A Orleans chez Rouzeau.

La maniére de faire l'Ecole. A Paris.

Les Penſées Chrétiennes tirés de l'Ecriture & des Peres. A Paris.

Inſtructions chrétiennes ſur les repréſentations deshonnêtes, les peintures, &c.

Régles pour vivre chrétiennement dans le mariage & une famille. A Paris.

Inſtruction chrétienne ſur les déſordres du Carnaval. A Paris.

Idée de la Réligion, avec des figures. A Paris.

Hiſtoires Choiſies de M. Genevaux, Prêtre

du Collége de Fortet, retouchées.

Explications des Epîtres & Evangiles par demandes & par réponſes que M. Perdoux avoit fait imprimer à Orleans en 2. volumes in-12. augmentées par M. Pacori juſqu'à faire quatre gros vol. in-12. à Paris en 1727.

Enfin il avoit achevé deux autres Ecrits. Le premier fort conſidérable, eſt un Traité des devoirs des Eccléſiaſtiques. Ce manuſcrit étoit entre les mains de M. d'Arnaudin, qui l'avoit approuvé, lorſque ce Docteur eſt mort, & il ne s'eſt point retrouvé. Le ſecond eſt une Inſtruction ſur le chapelet, entre les mains d'un Libraire de Paris.

Teſtament ſpirituel de M. Pacori, copié ſur l'Original.

Son amour pour l'Egliſe, & haine du Schiſme & de ſes erreurs.

Prêt de paroître au ſouverain Tribunal du Juge des vivans & des morts, je me ſens obligé de déclarer ici devant Dieu & devant Jeſus-Chriſt ſon Fils, en préſence des ſaints Anges, & à la face de l'Egliſe ma ſainte Mere, qu'avec le ſecours de la grace divine, je veux mourir comme j'ai vécu dans le ſein de cette épouſe de mon Sauveur qui m'a mis par le Sacrement de Baptême au rang des enfans d'adoption; Que je ſuis & que je veux être inviolablement attaché, juſqu'au dernier ſoupir, au ſiége de Saint Pierre, le Prince des Apôtres, & à tous ceux qui ſont dans ſa communion: Que je condamne de tout mon cœur toutes les erreurs que l'Egliſe ſainte & Apoſtolique, répandue dans toute la terre, a condamnée dans tous les tems: Que je reçois & embraſſe avec amour & ſoumiſſion, toutes les déciſions qu'elle propoſe à ſes enfans, comme la régle

infaillible de leur foi, par cette direction & aſſiſtance de l'Eſprit ſaint, que le Fils de Dieu lui a promiſe, & par laquelle il l'a aſſurée qu'il ſeroit avec elle juſqu'à la fin des ſiécles : Que je reconnois dans une parfaite ſincérité l'autorité ſacrée des Evêques, & du Pape le premier de tous, dans tout ce qui en peut émaner ſelon l'eſprit de Jeſus-Chriſt, & ſelon les loix qu'il a établies dans ſon Egliſe : Que je la révére cette même autorité, & m'y ſoumets ſans réſerve, tant pour le dogme que pour la morale, dans tout ce qu'elle preſcrit, d'un conſentement unanime, dans le même eſprit & ſelon les mêmes régles ; en un mot de tout ce qui a été reçu dans tous les païs, dans tous les ſiécles & de tous les fidéles orthodoxes, pour me ſervir de la parole de Vincent de Lerins.

Mais en même-tems je proteſte que je rejette toutes les altérations dans la Doctrine de l'Egliſe, & tous les relâchemens dans la morale & dans la diſcipline, que des Auteurs nouveaux ſe ſont efforcés d'introduire & de faire recevoir dans la fin des ſiécles, contre la parole de Dieu & la Tradition conſtante & perpétuelle, qui eſt venue depuis les Apôtres juſqu'à nous : Que je ne prétens en aucune maniére recevoir la Conſtitution de Clément XI. qui commence par ces paroles : *Unigenitus Dei Filius*, dans la forte perſuaſion où je ſuis qu'elle condamne la doctrine Apoſtolique de S. Auguſtin & de S. Thomas, touchant l'opération toute-puiſſante de la grace victorieuſe de Jeſus Chriſt, & la prédeſtination gratuite & abſolue, que l'Egliſe univerſelle a adoptée, & que l'Egliſe Romaine en particulier a dans tous les tems fait gloire

Ce que la Bulle condamne.

de conſerver & de défendre contre tous les ennemis de cette même grace, comme l'héritage des SS. Peres.

Que je ſuis convaincu que cette Bulle confond l'ancienne alliance avec la nouvelle, & en détruit la différence eſſentielle, qui, ſelon les ſaints Peres, conſiſte en ce que celle-là fait agir par la crainte du châtiment, & celle-ci par amour de la Juſtice, qui n'eſt autre que la charité, qui en fait le point le plus eſſentiel; que la premiére fait des eſclaves & des mercenaires, & la ſeconde des enfans de Dieu : Qu'elle ſape les fondemens de la Morale Chrétienne, en anéantiſſant la charité, qui en eſt l'ame, le principe, la fin & le motif, venant d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincére & ſans déguiſement : Qu'elle va juſqu'à renverſer la plus ſainte & la plus inviolable diſcipline de l'Egliſe touchant la lecture de l'Ecriture Sainte, que les Peres recommandent ſi ſouvent & ſi fortement aux Fidéles; ſur la préparation au Sacrement de Pénitence & de réconciliation; ſur l'uſage légitime des Cenſures Eccléſiaſtiques, dont elle autoriſe l'abus, qui ne peut venir que de cet eſprit de domination que Jeſus-Chriſt condamne & interdit abſolument à tous ſes Miniſtres : Que contre la parole expreſſe du Sauveur, elle favoriſe cette multiplication infinie de ſermens, qui eſt un ſi grand abus, & qui donne occaſion à tant de parjures & de profanations du ſaint nom de Dieu, au lieu que Jeſus-Chriſt veut que ſes Diſciples ſe contentent de dire, *cela eſt* ou *cela n'eſt pas*, & qu'il nous aſſure que *ce qui eſt de plus, vient du mal*, parce que le ſerment étant une choſe ſacrée & inviolable, ne doit

Sur le ſermen.

être employé qu'avec de grandes précautions, avec beaucoup de réſerve, & ſelon la parole de Jéremie, avec vérité, avec juſtice & avec jugement ; trois conditions abſolument néceſſaires pour empêcher l'abus d'un acte ſi ſaint & ſi religieux : En un mot parce que cette Bulle condamne avec les qualifications les plus terribles, les plus injuſtes & les plus infamantes, les vérités les plus eſſentielles de notre Religion ; un Prêtre d'une doctrine irréprochable, & d'une conduite toute édifiante & toute irrépréhenſible ; & un Livre des plus excellens & des plus utiles, qui aient été donnés au Public depuis pluſieurs ſiécles ; Livre approuvé & autoriſé par pluſieurs grands Evêques, & lu pendant plus de trente ans avec un applaudiſſement général des ſçavans & des ignorans, & même juſtifié ſans replique par un des plus ſçavans Prélats du Roiaume (M. Boſſuet Evêque de Meaux) ; Livre qui n'eſt rempli que de la plus pure doctrine de l'Ecriture & des Peres, qui n'eſt ſouvent qu'une traduction fidéle de leurs paroles ; & qu'elle condamne ces vérités, l'Auteur & le Livre, contre toutes les formes & les loix du Droit divin & naturel, ſans qu'on ait jamais voulu entendre l'Auteur, quoiqu'il l'ait demandé par des inſtances redoublées & à Rome & en France, ni même permettre qu'on écrivit pour ſa défenſe & ſa juſtification, juſqu'à condamner par un excès inoui tous les Ecrits faits ou à faire pour ſa juſtification.

Injuſtices de la Bulle.

Excès inouis

Preſſé par tant & de ſi graves motifs, je me ſens obligé de proteſter ici en la préſence de Jeſus-Chriſt, mon ſouverain Juge, & à la face de toute l'Egliſe, ſon épouſe, que je ne veux point prendre de part à une ſi grande

injuſtice, & qu'avec le ſecours de Dieu je prétens perſiſter, & que je perſiſte dans la double adhéſion à l'Appel des quatre Evêques, & à celui de Monſeigneur le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, qu'ils ont interjetté de la Conſtitution *Unigenitus*, & des Lettres *Paſtoralis Officii* de Clément XI. au premier Concile général de toute l'Egliſe, qui ſe tiendra avec toute la liberté requiſe, & ſelon l'ordre des ſaints Canons; auſſi bien que dans le nouvel Appel interjetté depuis au ſujet de l'Accommodement fait par ledit Seigneur Archevêque, pour recevoir ladite Bulle avec des Explications; perſuadé comme je ſuis, qu'elle n'en ſouffre point, & que les vérités condamnées ſont ſi claires & ſi formellement condamnées dans leur ſens naturel, de l'aveu même du Pape, qu'elles n'ont pas beſoin d'éclairciſſement, ſur tout par rapport au Livre dont elles ſont extraites, & à tout ſon Texte, qui s'explique de ſoi-même.

Régle des Appellans.

Je déclare néanmoins, que ſoumis par avance & de toute l'étendue de mon cœur, à tout ce que l'Egliſe Univerſelle & Catholique pourra décider unanimement ſur les 101 propoſitions condamnées par la même Conſtitution, je ne prétens point me ſéparer de la communion de notre S. Pere le Pape, ni des Evêques acceptans, ni d'aucun de mes freres pendant que l'Egliſe ne les ſéparera point de ſa communion, & qu'eux-mêmes ne s'en ſépareront point; parce que le Dieu de grace & d'amour me fait la grace d'avoir le ſchiſme en horreur; & de me tenir inſéparablement attaché à la foi, à l'unité, à la charité, & à la paix de cette ſainte Egliſe, qui eſt ma mere; au reſpect & à la ſoumiſſion que je dois, ſelon les ſaints Décrets, à celui qui eſt le ſucceſſeur

de S. Pierre, & qui eſt aſſis ſur ſon Siége, aux Evêques qui ſont les ſucceſſeurs des Apôtres, & aux Paſteurs du ſecond ordre qui tiennent la place des ſoixante & douze Diſciples.

Enfin je ſouhaite que cette Profeſſion de ma foi, pouvant être regardée comme mon *Teſtament ſpirituel*, qui contient mes derniéres diſpoſitions & mes derniers ſentimens, ſoit communiquée après ma mort aux gens de bien, qui pourront s'en édifier, & même rendue publique, ſi les perſonnes éclairées le jugent néceſſaire, afin de rendre à la vérité toute la gloire qui lui eſt due, & de la maniére la plus autentique & la plus ſolemnelle. Je prie le Dieu de vérité, qu'il daigne par ſon infinie miſéricorde y donner ſa bénédiction. Ainſi ſoit-il. A. Pacori, Diacre indigne, 1724. avec paraphe.

Voyez le Supplément de Moreri de 1735. à ſon Article ; & celui du Nécrologe de Port-Royal, à M. Pacori, avec ſon Teſtament ſpirituel, p. 239.

Pratique. Le caractére véritable, mais bien rare, d'un Prédicateur Apoſtolique, c'eſt de renverſer le cœur des pécheurs, & de l'expoſer à leurs propres yeux ; de les terraſſer & de les humilier ſous la crainte des jugemens de Dieu, de leur faire reconnoître & aimer la beauté de la Religion. C'eſt à la ſimplicité des ſaints & zélés Prédicateurs que Dieu accorde cette bénédiction, & non pas aux diſcours magnifiques des Orateurs. *C'eſt ce qui rend témoignage*, ſelon l'Apôtre, *que Dieu eſt véritablement parmi nous.* 1. Cor. 14. 25.

Priere. Donnez-nous, ô mon Dieu, de vous bien connoître, & de nous connoître nous-mêmes, de nous humilier véritablement ſous votre main toute-puiſſante, & d'être de vos adorateurs en eſprit & en vérité.

M. TREUVE',

Théologal de Meaux.

Mort en 1730 le 22 Février.

MONSIEUR SIMON-MICHEL TREUVÉ, Prêtre, Docteur en Théologie, Théologal de l'Egliſe de Meaux, étoit de Noïers en Bourgogne, & fils d'un Procureur au Bailliage de cette Ville. Il fit ſes études avec ſuccès, & au ſortir de Rhétorique, à l'âge de 15 à 16 ans, il entra en 1668 dans la Congrégation de la Doctrine chrétienne, dans la réſolution d'y paſſer toute ſa vie. Mais les diviſions qui ſurvinrent dans ce Corps en 1673, l'en firent ſortir. Il ſe retira à Vitri-le-François, dont le célébre M. Feideau, Docteur de Sorbonne étoit alors Curé; & il y régenta pendant quelque tems les humanités. Cet emploi, ne diminua point comme il n'eſt que trop ordinaire, ſon goût pour l'étude des Livres ſaints & des Peres de l'Egliſe. Dès ſa premiere jeuneſſe il s'étoit conſacré à cette ſcience divine, autant par un attrait ſingulier que par eſprit de religion. Les Auteurs profanes qu'étant Profeſſeur il étoit forcé d'expliquer aux jeunes gens, n'étoient pour lui qu'un délaſſement, & il ſçavoit tout ramener à la piété pour leur être utile.

Ses études.

Il devient Recteur, & fait Abbé.

Peu de tems après s'être retiré à Vitri, M. le Roi, Abbé de Haute-Fontaine, Inſtruit du mérite du jeune Treuvé l'attira dans ſon Abbaïe. Ce fut-là qu'en 1676, n'ayant pas encore vingt-quatre ans, il compoſa ſes Inſtructions

ſur la Pénitence & l'Euchariſtie, dédiées à Madame la Princeſſe de Longueville : Ouvrage dont la grande réputation, ſi juſtement acquiſe, nous diſpenſe de faire l'éloge. A peine M. Treuvé eut-il fini cet ouvrage, que le ſaint Evêque de Châlons ſur Marne, M. Felix de Vialart, le força d'entrer dans le Sacerdoce. Il falloit qu'il ſervit l'Egliſe par le don de la parole, comme il la ſervoit par ſes Ecrits.

Les premiéres fonctions qu'il fit du ſaint Miniſtére, furent à Epoiſſes, où, après avoir demeuré trois ans à Haute-Fontaine, il fut envoyé pour aider M. le Comte de Guittaut à marcher d'un pas ferme dans la voie du ſalut. La Chappelle du Château d'Epoiſſes eſt deſſervie par des Chanoines. Peu après ſon arrivée, M. Treuvé y fut pourvu d'un Canonicat. Alors ſon zéle ne pût reſter oiſif à la vue du beſoin des fidéles. Juſques-là on n'avoit pas eu compaſſion de l'état d'ignorance où ils vivoient, faute de leur annoncer le Royaume de Dieu. En miniſtre plein de grace & de foi il leur rompit le pain de la parole dans la Chapelle du Château par des inſtructions fréquentes. Au moyen des lumiéres divines qu'il répandit, la Maiſon de M. le Comte devint bien-tôt chrétienne, & combien n'en eſt-il pas ſorti de perſonnes de piété. On n'a qu'à ſe rappeller ſeulement M. l'Abbé de Guittaut, mort Doyen de Tours, dont on verra l'Article.

Effet de ſon zéle.

M. Treuvé vint enſuite à Paris, où pendant quelque tems il fut Aumonier de Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres, emploi mal aſſorti à ſon attrait pour la retraite & à ſon goût pour l'étude. Il rompit ces liens le plutôt

qu'il pût, pour aller loger ſur la Paroiſſe de ſaint Jacques du Haut-pas. Là il ſe livra en liberté aux exercices de la piété & à une application plus vive aux Livres ſaints & aux Peres de l'Egliſe. Mais ſon amour pour la vie cachée ne lui permit pas de reſter inconnu. M. le Curé de ſaint André des Arcs, qui vint à le déterrer, lui fit des priéres ſi inſtantes qu'il céda à la néceſſité de ſervir l'Egliſe. Car M. Treuvé avoit pour maxime de ne jamais ſe refuſer aux travaux du Sacerdoce, dès qu'il s'y trouvoit engagé par l'ordre de Dieu. D'abord il fut fait ſous-Vicaire de la Paroiſſe, & Vicaire bien-tôt après.

Son talent pour la chaire.

M. Treuvé ne tarda pas à ſe faire connoître dans cette Capitale, non ſeulement par les qualités d'un excellent Directeur, mais encore par les Sermons qu'il prêcha dans preſque toutes les Chaires de cette grande ville. On voyoit accourrir en foule pour l'entendre, ceux qui cherchoient moins les parures d'une éloquence, ſouvent trop humaine, que des inſtructions ſolides, puiſées dans l'Ecriture & dans la Tradition. Il les préſentoit avec une noble & majeſtueuſe ſimplicité, dont l'effet étoit de plaire au cœur, par ce qu'elle étoit toute nue par l'onction d'un zéle éclairé & par tous les dehors d'une piété ſincére. Il étoit alors en laiſon particuliere avec le célébre Docteur M. Arnauld. Il ne faiſoit pas difficulté de dire qu'il lui étoit redevable en grande partie des connoiſſances étendues qu'il poſſedoit, pour remplir utilement toutes les fonctions du ſaint Miniſtére. Il les exerça long-tems avec une bénédiction de Dieu particuliére. Peu d'autres du même tems furent auſſi conſultés que lui

ſur les difficultés de conſcience ; très-peu ſûrent les réſoudre avec autant d'exactitude & de ſolidité. Afin d'aider les ames qui n'ont point de ſecours de la part des Prêtres ou ignorans ou prévenus de mauvais principes, il fit l'excellent Ouvrage du *Directeur ſpirituel* pour ceux qui n'en ont point : Ecrit lumineux auquel on ne ſauroit trop recourir dans le tems où nous ſommes.

Avis important.

La réputation qu'il s'étoit faite dans Paris le fit aiſément diſcerner par le meilleur connoiſſeur qui fut alors dans l'Epiſcopat, M. Boſſuet. Ce grand Evêque travailla à l'attacher à ſon Egliſe, en lui donnant un Canonicat de ſa Cathédrale avec la Théologale, & le chargeant d'en faire le Breviaire. Pendant vingt-deux ans qu'il demeura à Meaux, il rendit auſſi utile le miniſtere de ſa charité pour les ames, qu'il l'avoit fait à Paris. S'il quitta ce poſte diſtingué ſous M. de Biſſi, ce ne fut pas tant la différence des ſentimens qui l'y força, puiſque ce Cardinal fit tout ſon poſſible pour le retenir, que ſes infirmités habituelles. Il ne crut pas qu'étant hors d'état d'agir ſelon que l'éxigeoit ſa place, il put l'occuper en conſcience plus long-tems. Il revint donc demeurer à Paris pour y finir ſes jours dans le ſilence & la priére.

Sa derniére retraite.

A ſa derniere maladie, M. Merlier l'un des Porte-Dieu de ſaint Nicolas des Champs, qui lui adminiſtra pluſieurs jours avant ſa mort les derniers Sacremens, voulut, avant que lui donner le ſaint-Viatique, lui faire prendre le ſurplis & une étole : mais il le refuſa, diſant qu'il étoit indigne de communier autrement qu'en Laïc. Après qu'il eut fait la Profeſſion de foi marquée dans le Ri-

Ses ſentimens à la mort.

tuel, il témoigna avoir quelque choſe à ajouter : & s'adreſſant au Prêtre qui l'adminiſtroit :

» M. lui dit-il, j'ai commencé dès l'âge de » 15 à 16 ans à m'appliquer à l'étude de l'Evan» gile, de la Tradition & des Peres de l'E» gliſe : j'ai tâché d'en imprimer dans mon » cœur les vérités, que Dieu m'a fait la grace » de connoître, de pratiquer, & d'enſeigner » aux autres. Dans le cours de mes études j'ai » reconnu qu'il y avoit dans l'Egliſe une conſ» piration formée, qui ſe continue depuis » plus de cent ans, pour détruire la morale » de l'Evangile, la ſaine Doctrine & la Tra» dition. La Bulle qui cauſe aujourd'hui tant » de ravages dans l'Egliſe, ſemble n'avoir » été donnée que pour favoriſer & fortifier » cette conſpiration. L'on n'en ſauroit mê» me douter, après toutes les mauvaiſes ſui» tes qu'elle à eues, & les conſéquences que » l'on en a tirées. Comme j'ai toujours aimé la » vérité, je veux mourir dans les ſentimens » où j'ai vêcu ; & j'eſpere que Dieu par ſa » miſéricorde ne m'abandonnera pas juſqu'à » y renoncer, & qu'il m'en donnera la ré» compenſe. Si je ſouſcrivois à cette Bul» le, je croirois ſouſcrire à ma damnation » éternelle. »

Il étoit alors dans ſon fauteuil, où il avoit reçu l'Extrême-Onction, ne pouvant depuis long-tems ſe tenir au lit ; mais on lui aida à ſe mettre à genoux, pour recevoir le ſaint Viatique ; ce qu'il fit avec une piété & une humilité qui n'édifiérent pas moins les aſſiſtans, que le grand zéle qu'il venoit de montrer pour la vérité. Le Sieur Belleville Porte-Dais fut le ſeul qui témoigna par des grima-

ces & par quelques mots qu'il dit tout bas au Porte-Dieu, que la cérémonie ne lui plaiſoit pas. En effet, dès qu'elle fut finie, il alla en marquer ſa peine à M. Henrielli autre Prêtre de ſaint Nicolas : & ſur le champ ils en donnérent avis à M. de Vintimille l'Archevêque par un mémoire que le Sieur Henreilli porta au Secretaire de ce Prélat, & en envoyérent une copie à M. le Cardinal de Biſſi.

Il étoit juſte que cette Eminence fut des premiers informée d'une démarche à laquelle elle avoit quelque part : car c'eſt une choſe digne de remarque que M. de Biſſi voyant la forte oppoſition que ſon Théologal témoignoit pour la Bulle, dès qu'elle parut, lui dit : *Je vous attens à la mort, c'eſt-là que vous changerez de ſentiment.* M. Treuvé lui répondit alors que ſes ſentimens étant conformes à l'Ecriture & à la Tradition, il eſpéroit qu'il n'en changeroit point, & que Dieu ne l'abandonneroit point dans ce dernier moment, & il déclara que cette penſée de M. de Biſſi étoit une des raiſons qui l'avoient porté à s'expliquer, comme il avoit fait, avant de recevoir le ſaint Viatique. Remarque à faire.

M. le Curé de ſaint Nicolas de ſon côté alla à l'Archevêché inſtruire le Prélat de cet événement. Le Porte-Dieu fut mandé, on lui fit bien des reproches, & on lui ôta les pouvoirs. Le lendemain M. l'Abbé de Coſnac Grand-Vicaire alla à S. Nicolas, fit aſſembler les Prêtres, leur défendit expreſſément de la part de M. l'Archevêque de donner les Sacremens à quiconque feroit une déclaration pareille ou approchante, & rendit les pouvoirs à Monſieur Merlier, attendu, dit-il,

que c'étoit la premiére fois que cela étoit arrivé.

Le malade ne perdit la parole qu'un inſtant avant de mourir, mais il conſerva la connoiſſance juſqu'à la fin. Un Laïc lui diſant une parole édifiante, il donna un ſigne d'approbation avec la tête ; & rendit l'eſprit, âgé de 77 ans. Il fut enterré pauvrement dans le cimetiére, comme il l'avoit ordonné. Sa mort eſt du 22 Février 1730.

Voyez le Supplement du Nécrologe de Port-Royal à ſon Article ; & les NN. Eccléſiaſtiques du 4 Mars 1730, N. IV.

PRATIQUE. On ne doit prêcher que ce que l'on a appris de Dieu dans le ſecret de la priére, de la méditation des Ecritures, & de l'Etude des ſaints Peres : c'eſt-là l'obligation des Miniſtres de l'Evangile, qui doivent être les diſciples de Dieu, de ſa parole & de la tradition, avant que d'être les maîtres des Fidéles.

PRIÉRE. Seigneur, vous êtes ſeul le maître & le docteur de notre cœur. Quand vos fidéles Miniſtres me parlent, parlez à mon cœur, mais parlez en maître, en vous faiſant écouter, c'eſt-à-dire, obéir, aimer, ſuivre & imiter.

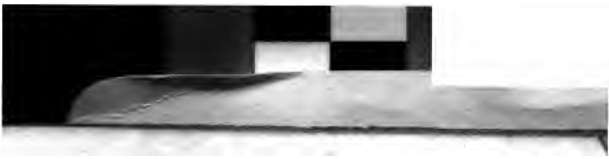

MADEMOISELLE CAPEL.

MADEMOISELLE CAPEL, de Marſeille en Provence, étoit une Vierge chrétienne, qui dès ſon enfance n'avoit jamais connu que l'Egliſe & ſa maiſon, où elle s'occupoit toujours ſaintement. Elle avoit eu dans ſa jeuneſſe deſſein d'être Carmelite ; mais ſes Directeurs, gens éclairés, lui conſeillérent d'imiter les Vierges des premiers ſiécles de l'Egliſe, en reſtant auprès de Madame ſa mere avec ſes trois ſœurs. C'eſt-là qu'en évitant le danger inſéparable des cloîtres au tems préſent, elles vivoient toutes avec une piété des plus édifiante.

Morte en 1730. en carême.

Sainte ſociété de vierges.

Celle dont nous avons à parler, a toujours donné de grands exemples de détachement, de mortification, & de charité envers les pauvres. Au commencement de ſa maladie, qui ſe termina par la mort, on appella M. Dulmas Vicaire perpétuel de la Paroiſſe des Accoules, qui trouva qu'il manquoit encore quelque choſe à la malade pour, être ſainte, *recevoir la Conſtitution* ; mais il lui manquoit réellement quelque choſe, c'étoit de *ſouffrir perſécution pour la Juſtice*. Dernier trait, qui par cette huitiéme Béatitude devoit finir le tableau de ſa perfection.

Utilité de la perſécution.

Ce Vicaire l'ayant donc ſollicitée de recevoir la Bulle, & elle n'ayant répondu autre choſe ſinon qu'*elle recevoit toutes les déciſions de l'Egliſe*, il ne fut pas content de cette réponſe, & la laiſſa mourir ſans ſacremens. Ce

qui l'avoit rendue ſuſpecte, c'eſt qu'elle avoit fait de tems en tems des retraites avec ſa mere & ſes ſœurs à Notre-Dame des Anges, ce pélerinage alors célébre, à trois lieuës de la ville, lorſque le Pere Marot étoit ſupérieur de cette maiſon de l'Oratoire. Du reſte elle parloit avec beaucoup de réſerve, & peut être trop ſur les matiéres du tems.

Contradiction d'un Bulliſte.

Un moment avant ſa mort, le Vicaire lui diſoit qu'elle étoit *damnée* : dès qu'elle fut expirée, il récita le *De profundis* tout haut. Il y avoit eu défenſe à la Paroiſſe de ſonner l'agonie; & M. de Marſeille avoit dépêché un courier à Aix, pour conſulter s'il pouvoit refuſer la ſépulture eccléſiaſtique. Sur la repoſe que reçut le Prélat, il fut arrêté que la défunte ſeroit enterrée aux Grands-Auguſtins, dans la ſépulture ordinaire de ſa famille, mais que le corps ne ſeroit accompagné que d'un ſeul Prêtre avec la croix; & défenſe aux Religieux d'aller au-devant du corps. Enfin les Priéres furent dites a voix baſſe.

Contraſte admirable du public & des Miniſtres de l'Egliſe.

Mais ce qui dédommageoit infiniment dans cette cérémonie de ce que le ſchiſme y ſupprima, ce fut l'empreſſement du peuple à ſe procurer des reliques de la *Sainte* : car c'eſt ainſi qu'on l'appelloit en préſence du Promoteur, qui étoit venu voir ſi l'on exécutoit les ordres de M. l'Evêque. Il eſſuia de vifs reproches de la part d'un des Recteurs des Hôpitaux, ſur ce qu'on traitoit de la ſorte une ſainte fille, tandis que lui Promoteur avoit fait enterrer à S. Laurent & dans l'Egliſe de S. Martin, un Juif & deux Huguenots, moyennant mille livres pour le premier, & quatre cent livres pour les deux autres.

Pour mettre le comble au ſcandale, le Pré-

lat qu'on ſait être tout Jéſuite, monta en chaire la derniére Fête de Pâques dans l'Egliſe des Accoules, & y déclama contre la défunte, la traitant de Vierge folle & orgueilleuſe. Il en fit autant le Dimanche ſuivant à S. Ferreol. Malgré toutes ces précautions, on ne ceſſa de viſiter le tombeau de cette fille, que les Auguſtins mirent dans leur caveau: celui de la famille étant ſcellé depuis la peſte. La pieuſe Demoiſelle mourut en carême de l'année 1730.

PRATIQUE. Ce Monaſtere domeſtique de Vierges chrétiennes, eſt l'heureux fruit de l'éducation ſainte d'une mere chrétienne. Exemple à ſuivre au tems préſent. Dieu donne quelquefois à des filles humbles, fidéles, déſintéreſſées, qui lui ſont conſacrées par la pureté du cœur & du corps, & animées d'amour & de zéle pour Jeſus-Chriſt, pour ſa parole, pour ſon Egliſe, des lumiéres qu'il ne donne pas à des Prêtres & à des Docteurs.

PRIERE. Jettez, Seigneur, ſur ce ſexe des yeux de miſéricorde, & formez par votre Eſprit dans les maiſons chrétiennes, ces ſociétés de Vierges pures & ſaintes, comme vous l'avez fait dès le commencement de votre Egliſe.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 17 Juin 1730.

M. DUPIO,

Prévôt d'une Collégiale.

Mort en 1730 le 13 Mars.

MONSIEUR DUPIO Prévôt de l'Egliſe Collégiale de Cuers dans le Diocèſe de Toulon en Provence, étoit natif de Pignan, Diocèſe de Fréjus. Sorti fort jeune de l'Oratoire, il fut attiré en mil ſix cent quatre-vingt huit par la réputation de M. Genêt célébre Evêque de Vaiſon, & par celle des Miſſionnaires que ce Prélat employoit avec un grand ſuccès à l'inſtruction des Hugunots. A peine arrivé à la petite ville de Tullette en Dauphiné, où M. de Vaiſon étoit à la tête de la Miſſion, il fut mis en priſon avec le Pere Dumas Doctrinaire. L'œuvre des Filles de l'enfance venoit d'être détruite par la cabale & les intrigues des Jéſuites, qui pourſuivoient à toute outrance ceux qu'ils croyoient y avoir eu part, entr'autres ce Pere Dumas & M. le Prieur de Toureil. Au lieu de celui-ci, on prit M. Dupio qui n'étoit nullement mêlé dans cette affaire; & on le mena au Château de Valence, où il demeura vingt mois dans un cachot obſcur & humide, ſans autres Livres que ſon Bréviaire & un Pſeautier, ſans pouvoir ni ſe confeſſer, ni même entendre la Meſſe. En 1690 on lui rendit la liberté, ſans lui dire ſon crime; & il n'apprit que long-tems après par quelle mépriſe il avoit été arrêté.

Mis en priſon par mépriſe.

Comment traité.

Deux Evêques ſe diſpu-

Dans la ſuite il fut employé par M. de Chalucet Evêque de Toulon à régir ſon Séminaire,

minaire, & y profeſſa la Théologie pendant plus de 15 ans. M. de Fleuri, Evêque de Fréjus, depuis mort Cardinal & Miniſtre, ayant eu occaſion de connoître M. Dupio, voulut revendiquer un ſi excellent Diocèſain ; car alors il faiſoit cas du vrai mérite, & n'avoit point encore intérêt de le perſécuter, pour s'en ſervir, comme il a fait, à l'élévation paſſagére du rang le plus éminent. Mais les bontés & la confiance dont l'honoroit M. de Toulon, ne lui permirent pas d'accepter les offres obligeantes de M. de Frejus ; & le premier, pour s'attacher davantage un ſi digne ſujet, le fit Prévot ou Doyen du Chapitre de de la Ville de Cuers.

tent M. Dupio.

Auſſi inſtruit qu'il l'étoit de la Doctrine de l'Egliſe, il ne put ſe diſpenſer en 1717 de déclarer par un Acte autentique ſes ſentimens ſur la Bulle *Unigenitus*, avec pluſieurs Curés, Chanoines & Prêtres du Diocèſe de Toulon. Malheureuſement ce n'étoit plus M. de Chalucet, mais M. de Montauban, qui en étoit Evêque. Ce Prélat ſervilement dévoué aux Jéſuites, promoteurs de la Conſtitution, & excité par ces Peres, ne pardonna jamais cette démarche à M. Dupio. Il eſſaya inutilement par des menaces & des mortifications réiterées, de le faire changer : il ſollicita pendant long-tems avec auſſi peu de ſuccès une Lettre de Cachet contre lui. Ce fut une partie de Carnaval, qui parmi les agrémens de la bonne chere en fit naître l'occaſion au Château du Luc : M. de Toulon y avoit été invité avec M. de Caſtellane Evêque de Frejus, par M. de Vintimille du Luc Archevêque d'Aix, & par le crédit des deux Pré-

Il appelle de la Bulle.

Son exil fruit de la bonne chere des Prélats.

lats qu'il fût intéreſſer dans ſon reſſentiment ; il obtint enfin ce qu'il déſiroit.

La Lettre de Cachet arriva pendant le Carême, & fut affichée aux Fêtes de Pâques à la porte de la Prévôté, en l'abſence de M. le Prévot, qui fut exilé à Entrevaux Diocèſe de Glandève dans les plus hautes montagnes de Provence. Les Conſuls & principaux habitans de Cuers écrivirent pluſieurs lettres en ſa faveur: il écrivit ſouvent lui-même à ſon ancien Evêque Diocéſain, M. le Cardinal de Fleuri, mais en vain. On lui fit toujours réponſe qu'il n'avoit qu'à s'adreſſer à M. de Toulon : & comme ce Prélat ne voulut jamais conſentir à ſon retour, qu'à des conditions que la droiture de ſon cœur & ſes lumiéres ne pouvoient admettre, il eut beaucoup à ſouffrir dans un ſéjour ſi incommode. Ce ne fut qu'au mois de Mai 1726, qu'à force de repréſentation, il fut transféré chez les Peres de l'Oratoire de Notre-Dame de Grace en Provence, chez qui il paſſa les derniéres années de ſa vie dans la pratique d'une pénitence auſtére, & dans une application continuelle à l'étude & à la priére.

Sa pénitence.

Le Cardinal Miniſtre lui avoit accordé en 1728 la permiſſion d'aller paſſer *trois jours* de chaque ſaiſon à Cuers & à Pignan, où étoit ſon bien : c'eſt dans l'un de ces voyages, que Dieu l'appella à lui. Il fut inhumé par ſon Chapitre avec toutes les cérémonies de l'Egliſe, & avec les bénédictions & les regrets du peuple. Il avoit diſpoſé par ſon teſtament de tout ſon patrimoine qui étoit conſidérable, en faveur d'un établiſſement, digne d'un meilleur tems que le nôtre, un hoſpice, où de pauvres Prêtres hors d'état de ſervir les Paroiſſes, trouveroient leur ſubſiſtance & leur repos.

Œuvre de charité bien rare.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 4. Août 1730.

PRATIQUE. La joie du monde n'eſt que dans les ſens ou l'imagination : la joie du cœur, joie qui le pénétre & le remplit, c'eſt la joie de Dieu. Il n'y a que cette joie qu'on ne nous peut ravir, parce que Dieu eſt le ſeul bien qu'on ne nous peut ôter malgré nous. La triſteſſe ſalutaire de la dureté d'un exil, attire les regards de Jeſus-Chriſt ſur un cœur. Ces regards y cauſent une joie ſolide & durable. Il n'y a que Dieu qui ait le ſecret de faire ſentir aux ſiens une véritable joie dans le cœur, au milieu même des plus vives douleurs de ce monde.

PRIERE. Que s'éloignent donc de moi pour jamais les douceurs de la proſpérité du ſiécle, de la faveur des hommes, des divertiſſemens du monde, puiſqu'elles ſont incompatibles avec les vôtres, ô mon Dieu, & avec les conſolations de votre eſprit.

DOM BENAY

ET

DOM LOGER,

Chartreux.

Mort en 1730 le 23 Mars.

IL n'y a proprement que Dieu qui ſache ce qu'ont eu à ſouffrir les Chartreux de France, exilés & excommuniés en différentes maiſons de leur Ordre, où ils ont été déte-

nus captifs ſous des Supérieurs inexorables, qui ont été tout à la fois leurs juges, leurs geoliers & leurs bourreaux. On n'a qu'à voir dans les Ouvrages poſthumes de Dom Mabillon, ce célébre Bénédictin, ce que ſont les priſons monacales : quoiqu'il n'en ait pas achevé l'affreux portrait, on conviendra que les priſons royaux ſont des aziles de rigueur incomparablement plus ſupportables.

Priſons des Moines.

Dom Arsene Benay Profès de la Chartreuſe de Bourgfontaine, étoit un Religieux d'un mérite peu commun. Avant la Bulle, & ſurtout le Décret *Quo zelo* dreſſé par Dom de Mongeffon le Général de la grande Chartreuſe, pour la faire recevoir, Dom Benay étoit un ſujet très-précieux, dont les excellentes qualités demandoient d'être appliquées au ſervice de ſes freres, en le faiſant paſſer par les Supériorités. Il fut ſucceſſivement Prieur au Val-Saint-George, à Bourgfontaine, à Gaillon & à Troies. Ce fut dans cette derniére maiſon que ſon oppoſition à la Bulle le fit dépoſer de ſa place de Supérieur.

Qualités de ce Chartreux.

Modéle de toutes les vertus religieuſes, il étoit exact en tout, comme un Novice ; ſes infirmités & ſa vieilleſſe ne l'ayant jamais détourné de l'étude, ni du travail des mains. Tourmenté durant trente ans par la goutte, il a toujours édifié par ſa patience & ſa douceur inaltérable. A le voir ſeulement, tout ſon air annonçoit une piété tendre & pleine d'onction, & une ſérénité d'ame parfaite. On lui entendit dire ſouvent, que la Conſtitution lui avoit procuré un grand avantage, en le réduiſant à la qualité de ſimple Religieux.

Il reçut les dures épreuves de ſa captivité à Val-profonde, comme une pénitence des

fautes qu'il avoit pu commettre, ſur-tout dans les poſtes honorables qu'il avoit occupés durant la plus grande partie de ſa vie. Il n'avoit pas voulu ſuivre le conſeil évangélique de fuir la perſécution, en ſe retirant, comme tant d'autres de ſes confréres l'avoient fait, parmi les Catholiques de Hollande. Dieu le réſervoit pour être à ſon Ordre un exemple de fidélité à la vérité connue, que pluſieurs n'ont pas eu le courage de ſuivre, ayant ſuccombé par leur lâcheté, dans les maux.

Le 23 Mars 1730, Dom Arſene tomba en apoplexie ſur les deux heures après-midi; & vers les cinq heures du ſoir il rendit l'eſprit. Les Sacremens & les priéres accoutumées lui furent refuſés, & on l'enterra près du cimetiére en terre profane, comme un excommunié. Il étoit preſque ſeptuagénaire. Sa mort piteuſe.

Une perſonne bien informée ſe rappella à cette occaſion, que dans la Chartreuſe de Paris, un domeſtique Menuiſier ſe défit lui-même, environ quatre ans auparavant, & fut enterré avec les priéres ordinaires dans le même cimetiére que les Religieux. Quel contraſte! C'eſt le caractére de l'*iniquité de ſe démentir elle-même. Mentita eſt iniquitas ſibi.* Pſ. 26. 12.

On ne ſçait de Dom Loger Profès de la Chartreuſe du Parc, ſinon qu'il mourut la même année, après vingt ans de captivité au Parc & à Aponai, pour n'avoir pas voulu ſigner le Formulaire quant au fait, & renoncer à ſa part de Paradis, s'il ne croioit pas que les cinq Propoſitions ſont dans le Livre de Janſénius. On lui refuſa les Sacremens & les ſuffrages de l'Ordre.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 17 Novembre 1730. de Paris, N. 1.

Matt. 5. 4. PRATIQUE. La douceur qui conduit à la Béatitude, ſelon l'Evangile, n'eſt pas une douceur de tempérament, d'artifice, de ſéduction ; mais une douceur de grace, d'humilité, de patience. Elle eſt propre à ſe laiſſer dépouiller de tout en ce monde, biens, honneurs, dignités, liberté, & de ce qui coûte le plus à la piété chrétienne ; mais de quels tréſors, & de quelles richeſſes ne met-elle point en poſſeſſion dans la terre des vivans ceux, qui vivent effectivement de l'adoption divine, qui eſt la charité ?

PRIERE. Enſeignez-nous-la, Seigneur, vous qui ſeul en êtes le maître, le docteur & le modéle.

LE RE'VE'REND PERE LA FLAME,

Prêtre de l'Oratoire.

Mort en 1730 le 17 Avril.

Ses fortes études ruinent ſa ſanté.

LE REVEREND PERE LAFLAME Prêtre de l'Oratoire, né dans la petite Ville de Saint Florentin, entra jeune dans cette Congrégation. Le Pere de la Tour ſon Général apercevant en lui des talens, afin de les mettre en œuvre avec plus de progrès, prit ſoin de le tenir comme ſous ſes yeux. Il lui fit faire ſon cours d'humanités dans la Penſion de Juilli, maiſon qui n'eſt qu'à ſept lieues de Paris. Le déſir de remplir l'attente de ce premier Supérieur, lui fit faire des efforts d'étude, qui, s'ils firent tort à ſa ſanté, n'en

firent aucun à ſa piété. L'altération de ſon tempérament, à peu près ruiné, donna toujours beaucoup d'exercice à ſa vertu.

Dès qu'il fut Prêtre, le goût qu'il avoit toujours eu pour la ſcience Eccléſiaſtique prit de nouveaux accroiſſemens. Sa droiture de cœur le fit entrer, comme de plein pied, dans la route de la vérité & de la juſtice chrétienne. Appellant de la Bulle, il ne fut pas des moins zélés de ſes confreres contre ce malheureux Décret. Le tems d'être mis à ſa derniere épreuve arriva en 1730. Il fut des onze Prêtres de l'Oratoire chaſſés alors de la Maiſon de Notre-Dame des Vertus, à la diſtance d'une grande lieue de Paris. Ce lieu de retraite, qui ſous le gouvernement de M. le Cardinal de Noailles ſervoit même de Séminaire, ne fut pas épargné par M. de Vintimille ſon ſucceſſeur.

Son zél pour la vérit le fait chaſſer

A peine y avoit-il quelques mois qu'il entroit en exercice de ſes fonctions Epiſcopales que ce Prélat porta ce coup violent ſur cette maiſon. Il fut pouſſé à cette démarche par les délations d'un faux frere, autrefois Appellant zélé, nommé le Pere de Roncé, qui demeuroit avec eux. Dès qu'il fut connu pour avoir été traître, & qu'il eut perdu toute confiance dans l'eſprit de ceux qui reſtoient, n'en pouvant ſupporter la vue, il alla ſe retirer au Séminaire du Mont-Valerien, où il prêta la main à la ruine de cette ſainte retraite. Sa déſertion honteuſe du parti de la vérité, & ſes divers changemens de ſéjour ne le mirent pas plus au large pour ſes biens de ce monde, dont il s'étoit toujours ménagé les douceurs, ſelon tout ſon pouvoir. Il tomba dans un état fort miſérable à tous

Par le moyen d'un faux frere.

égards & dans de grandes infirmités, ſans qu'on ſache qu'il ait réparé, par un repentir ſalutaire, les fautes énormes qu'il avoit commiſes contre ſes Freres.

Le Pere Laflame, mis par ſon expulſion dans le dernier beſoin, ne ſouffrit pas, ainſi que ſon Délateur, ſans conſolation. Comme il avoit un grand fonds de Religion, elle lui fut d'une grande reſſource dans ſon état d'infirmité habituelle. Il avoit, comme on l'a dit, un tempérament uſé de bonne heure, & un corps qui ne ſe ſoutenoit que par artifice, ce qui le rendoit un homme, ſelon l'expreſſion de Job, raſſaſié de douleurs: *repletus multis miſeriis.* Ce ſpectacle ne toucha point l'homme ennemi, parce que cet excellent Prêtre à ſa qualité d'Appellant uniſſoit l'amour de la priere, de la retraite, & de l'étude continuel de la Religion. Il avoit d'ailleurs une piété tendre, qui regnoit dans ſes diſcours & dans ſa conduite: ſon viſage même annonçoit la candeur, l'innocence & la ſimplicité de ſes mœurs. Par-tout où il avoit réſidé, ſa charité avoit fait des efforts en faveur des pauvres, quoique pauvre lui-même, juſqu'à ſe dépouiller de ſon néceſſaire. Elle fut ſur-tout ingenieuſe à procurer à un grand nombre de neveux & de niéces, dont il étoit chargé, des ſecours ſpirituels & temporels, dont ils ont été privés par ſa mort.

Ses vertus.

C'eſt au milieu de ces occupations ſaintes que lui vint l'ordre de ſortir de la Maiſon des Vertus, ſans qu'on lui en donnât un autre dans la Congrégation. Auſſi-tôt qu'il en eut connoiſſance, il écrivit au Pere de la Tour ſon Général » que ſa ſanté & le dénue-» ment, où il étoit de toute reſſource humai-

» ne, ne lui permettoit pas de ſortir ſi promp-
» tement de cette Maiſon. » Il diſoit ſur cela à ſon Général les choſes les plus touchantes, & même les plus obligeantes ; & lui repréſentoit » qu'ayant vécu 28 ans dans la Con-
» grégation, ſans aucun reproche, (il pou-
» voit dire avec édification) il ne croyoit pas
» qu'on put ainſi le chaſſer d'une Maiſon,
» ſans lui en donner une autre, n'ayant pour
» tout crime que d'être oppoſé à la Bulle. »
Enfin il ne demandoit que quelques jours, pour ſe rétablir d'une maladie, qui l'avoit conduit aux portes de la mort, & de ſe chercher une retraite convenable.

Son Général le perſécute.

La réponſe du Pere de la Tour, adreſſée au Supérieur des Vertus, fut » qu'il ne pou-
» roit pas ſe diſpenſer de montrer à M. l'Ar-
» chevêque la Lettre du Pere Laflame ; qu'il
» ne répondoit pas de ce qui pourroit arriver ;
» qu'il étoit fâché qu'il s'y expoſât, & qu'il
» lui conſeilloit en ami de ſe retirer dou-
» cement. »

» Pourriez-vous, (lui écrivit le Pere La-
» flame) vous réſoudre à changer la qualité
» de Pere en celle de Perſécuteur ? Je ſuis
» votre fils. Je vous demande le néceſſaire,
» que tout fils a droit d'attendre d'un Pere,
» auquel il n'a jamais déſobéi, & au ſervice
» duquel il a uſé ſes forces & ſa jeuneſſe.
» *Vous ne répondez-pas* (dites-vous) *de ce qui*
» *peut m'en arriver ?* Mais je ne vois pas ce
» qui pourroit arriver de pire à une perſonne,
» que d'être chaſſé de ſa Maiſon, étant ma-
» lade & ſans bien, à moins que ce ne fut le
» Carcan. Eh ! plût-à-Dieu que j'en fuſſe di-
» gne pour la cauſe, qui ſeule me rend cou-
» pable aux yeux des hommes !

» *Vous êtes faché que je m'y expoſe ?* Il vous » eſt aiſé de dépoſer promptement cette triſ- » teſſe, en me donnant une autre Maiſon, » de quoi M. l'Archevêque s'embaraſſe peu, » pourvû que je ne ſois plus aux Vertus. » Car ſans le Délateur, qui a trahi & livré » ſes freres, jamais M. l'Archevêque n'auroit » ſçû mon nom, ne confeſſant, ni ne prê- » chant.... Je vous demande quelle impru- » dence il peut y avoir à un Prêtre de l'O- » ratoire d'attendre en paix & en ſilence les » ordres de ſon Général, pour ſe tranſporter » de ſa réſidence actuelle dans une autre Mai- » ſon : il ſuit en cela l'ordre de Dieu.... » *Vous me conſeillez en ami de me retirer dou-* » *cement ?* La difficulté c'eſt où ; encore ſi vous » m'offriez une portion à ſaint Honoré, » (Maiſon du Général) quand je ſerai ſur » le pavé..... Non, mon T. R. P. je ne ſau- » rois ſeulement penſer que vous vouluſſiez » enchérir ſur un traitement ſi ſévére : J'eſpere » que la religion & l'humanité ne vous per- » mettront pas de me laiſſer dans l'oppreſ- » ſion, &c. »

Il eſt exilé.

L'eſpérance du bon Pere fut vaine. Il fallut ſortir & chercher l'hoſpitalité ailleurs, au riſque même de ſa vie, tant il étoit infirme & languiſſant. Mais le Pere Général avoit déja éxécuté la menace qu'il avoit faite de M. l'Archevêque. Car peu de jours après, un Exemt alla aux Vertus, pour ſignifier au Pere Laflame une Lettre de Cachet qui l'éxiloit à ſaint Florentin ſa patrie, Diocèſe de Sens. L'Exemt ne le trouva point, & l'ordre ne lui fut pas notifié, parce que le Supérieur des Vertus ne voulut pas s'en charger. Mais les mouvemens que le pauvre fugitif fut obligé

de ſe donner en conſéquence, joints à ſon état actuel de langueur & à des infirmités habituelles, contribuérent ſans doute à ſa mort arrivée le 17 Avril 1730.

On étoit encore allé la veille à ſaint Honoré, pour lui ſignifier la Lettre de Cachet. Le Pere Général ſe chargea de la commiſſion, mais il n'eut pas la cruelle ſatisfaction de s'en acquitter : car le Pere Tatou, l'un des Aſſiſtans, à qui il s'informa de la demeure du Pere Laflame, ou ne la ſavoit pas, ou ne voulut pas la dire. Ce même jour, & peut-être à la même heure, que ceci ſe paſſoit à ſaint Honoré, le ſaint Prêtre que l'on pourſuivoit avec tant de vivacité, recevoit les derniers Sacremens, & renouvelloit en préſence de Jeſus-Chriſt ſes Appels & ſon adhéſion à M. de Senez, en remerciant Dieu, avec un zéle qui attendrit les aſſiſtans juſqu'aux larmes, de la grace qu'il lui avoit faite *d'attacher ſon cœur à la vérité*. Le Pere de la Tour, dont les talens étoient à un dégré ſouverain, & qui avoit une parfaite connoiſſance de la vérité, puiſqu'il avoit, (peut-être le premier) opiné pour appeller de la Bulle, & en avoit ſollicité pluſieurs Evêques, comme l'unique moyen de ſauver la vérité; ce Général, dis-je, étoit, comme on voit, tombé de bien haut, en ſe rendant perſécuteur de ſes freres: fruit funeſte de l'accommodement frauduleux, auquel il avoit pris part. Sa mort ſainte.

On a ici l'occaſion de rapporter une anecdote de cette Congrégation, citée ailleurs. Elle eſt du ſecond Général de l'Oratoire, le R. P. de Gondren, qui ſuccéda au Cardinal de Berulle ſon Inſtituteur. Plein d'amitié & de confiance pour le P. Deſmares ſon Con-

frere (célébre Prédicateur) ce Général gémiſſant avec lui du venin, qui ſe trouve dans la plûpart des Corps de l'Egliſe, de ſacrifier à la Communauté ; il lui ajoûta ; » Mon petit Pere, remarquez ce que je m'en vais » vous dire : quand l'Antechriſt viendra, ce » ne ſeront point les Communautés qui s'oppoſeront à lui, mais ſeulement des Prêtres » particuliers ſans intérêt, nourris de l'Evangile, & perſécutés d'ailleurs par le monde. »

PRATIQUE. Que cette primauté de puiſſance, de gloire, de richeſſes, de ſcience, &c. dont les hommes ſont ennivrés en ce monde, & à laquelle ils ſacrifient toutes choſes, s'évanouiſſe, & ſoit la cauſe de leur abaiſſement, cela n'eſt pas ſi ſurprenant. Mais ce qui doit humilier & faire trembler les plus grands Saints, eſt que la primauté dans la Religion, la piété & les vertus les plus ſublimes, ſouffrent quelquefois le même ſort. *Alors*, dit J. C. *ceux qui étoient les derniers, ſeront les premiers ; & ceux qui étoient les premiers ſeront les derniers.* Tremblons tous ſi nous avons de la foi ; & demandons à Dieu la crainte ſalutaire de ſes jugemens.

PRIERE. Mon Dieu, écraſez-moi par des châtimens temporels, plutôt que de me jamais laiſſer aller à cet état déplorable, que de faire de vos dons & de vos bienfaits la matiére de vos jugemens terribles, par un abus lâche & criminel.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 15 Mai 1730.

M. THOMASSIN,

Prêtre.

CE que dit le Saint-Eſprit par la bouche du Sage : *Achetez la vérité, & ne la vendez pas : achetez la ſageſſe, la doctrine & l'intelligence :* c'eſt ce que la grace de Dieu fit faire à Monſieur THOMASSIN, Prêtre du Diocèſe de Paris. A l'arrivée de M. de Vintimille ſur le ſiége de cette Egliſe, cet Eccléſiaſtique fut mis à l'épreuve, & pour être diſciple de Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin, il aima mieux renoncer à tout. Il ne chercha pas toutefois à mener une vie oiſive, & pour être utile à ſon prochain, il ſe réduiſit volontiers à l'emploi de Précepteur. Il ſe renferma pour cela avec ſon diſciple au Collége d'Harcourt.

Mort en 1730 le 24 Avril. Prov. 23. 23. Grace ſinguliére.

Les fatigues & les ſoins de ſon office le firent tomber malade d'une fluxion de poitrine, qui l'obligea de demander les derniers Sacremens. Ils lui furent apportés le Samedi 22. Avril par le Curé de la Paroiſſe. Après les cérémonies ordinaires, le Curé ſe préparant à lui donner le S. Viatique, le malade le pria de lui accorder un moment, & dit entr'autres choſes :

» Monſieur, ayant l'honneur d'être Prêtre, » en cette qualité je dois à Dieu & à l'Egliſe » un nouveau témoignage de ma foi : ainſi je » me crois obligé de déclarer que je veux mourir, comme j'ai vêcu, Appellant & Réappellant de la Conſtitution *Unigenitus*, adhérant » à MM. de Montpellier & de Sénez, tant pour » le Formulaire que pour la Bulle : Je ſomme

Son zéle pour la vérité.

» ſpéclalement M. le Proviſeur qui eſt ici pré-
» ſent, *& qui veut vivre ſans bruit avec tout*
» *le monde*, d'atteſter les ſentimens dans leſ-
» quels je meurs. Entendez-vous, M. le Pro-
» viſeur? Je vous charge de les déclarer tou-
» tes les fois que vous en ſerez requis. En-
» tendez vous, M. le Proviſeur? » Il lui adreſ-
ſa la parole pluſieurs fois par cette derniére apoſtrophe. *Il* continua :

» Je reconnois, il eſt vrai, que je ſuis in-
» finiment redevable à la juſtice de Dieu pour
» mes péchés; mais j'eſpére qu'en conſidéra-
» tion des ſentimens que je viens de déclarer,
» & que Dieu lui-même m'a inſpirés, je trou-
» verai miſéricorde devant ſon redoutable Tri-
» bunal. « N'êtes-vous pas ſoumis à l'Egliſe? lui demanda le Curé : » Ouï, M. j'ai déjà eu
» l'honneur de vous le déclarer. « Après quoi il reçut le S. Viatique, & vécut juſqu'au ſoir du Lundi 24. Avril 1730. dans la paix d'une bonne conſcience, & plein de joie du témoignage qu'il avoit rendu à la Vérité. C'étoit le fruit & la récompenſe de tous les ſacrifices qu'il avoit faits pour s'unir à elle dans le tems & dans l'éternité.

Curé ennemi du ſchiſme.

M. le Proviſeur fit à ſa maniére la commiſſion du malade : il alla porter lui-même à l'Archevêché la premiére nouvelle de cet événement. En conſéquence M. de Romigni Grand-Vicaire écrivit une Lettre vive & menaçante au Curé qui avoit adminiſtré les Sacremens, lui alléguant ce qui s'étoit paſſé à S. Nicolas des champs à l'occaſion de M. Treuvé. A quoi le Curé répondit ; *J'ai ſuivi les régles, & je n'ai point regardé ce fait comme une loi pour moi.*

Enfin il fut arrêté qu'on n'expoſeroit point

le corps, comme il eſt d'uſage en pareil cas, dans la Chapelle du Collége ; mais ſeulement à la porte, dans un petit parloir qui eſt hors de la grille. Il fut enſuite préſenté à l'Egliſe Paroiſſiale, puis tranſporté à S. Severin, où il fut inhumé le 26. vers l'heure de midi par un Clergé très nombreux. Il y eut un grand concours de perſonnes de mérite, Eccléſiaſtiques & Laïques, qui aſſiſtérent au Convoi. Les deux Curés firent chacun un diſcours édifiant : l'un releva ſur tout, dans l'éloge qu'il fit du défunt, la pureté de ſa foi, & la grace que Dieu lui avoit faite de le ſéparer de la ſociété des méchans : l'autre répondit en peu de mots que M. Thomaſſin avoit *préféré à toutes les richeſſes de l'Egypte, l'opprobre attaché à la vérité.* Eloge du mort. Heb. 11. 26.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 15 Mai 1730. Article de Paris, N. 1.

PRATIQUE. *Soyez prudens comme des ſerpens*, dit Jeſus-Chriſt, *& ſimples comme des colombes.* Pour ne point attirer la perſécution par imprudence, & ne vouloir pas l'éviter contre l'ordre de Dieu, & par des voies contraires à la ſimplicité de la colombe, il faut allier ces deux qualités, la prudence & la ſimplicité que l'Eſprit de Dieu peut ſeul unir dans une ame. Matt. 10. 16.

PRIÉRE. Seigneur, Dieu des vertus, donnez-nous la prudence des Saints, qui ne cherche pas à irriter le ennemis de la vérité, & la ſimplicité pleine de candeur, qui fait confeſſer de bouche la foi qu'on a dans le cœur.

M. MARAIMBERG,

Acolyte.

Mort en 1730 en Juin.

MONSIEUR MARAIMBERG, frere d'un Avocat du Parlement de même nom, étoit Acolite du Diocèſe de Séez en Normandie. Il avoit paſſé neuf ou dix ans dans la Congrégation de l'Oratoire, où il avoit régenté juſqu'à la Seconde inclusivement. Son humilité d'une part, & de l'autre ſon extrême oppoſition à la ſignature du Formulaire, l'avoient toujours éloigné des Saints Ordres.

Sa fuite du monde & ſa pénitence.

Afin de vivre inconnu, de n'être à charge à perſonne, & de ſe conſacrer entiérement à la pénitence, il avoit appris un métier, au moyen duquel il ſubſiſtoit à Paris ſous un nom étranger. Quoiqu'il travaillât excéſſivement, il n'a vécu pendant longtems que de pain & d'eau. Une maladie de près d'un an, dégénérée en ſcorbut, & attribuée à ſes auſtérités, l'avoit obligé de ſe retirer à l'Hôtel-Dieu, où il donna durant deux mois de grands exemples de détachement, de ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & d'un renoncement parfait aux attentions que ſa famille & ſes amis auroient eues pour lui, s'il avoit voulu ſe faire connoître.

Ses grandes vertus à la mort.

Ceux qui l'ont vu les derniers jours de ſa vie, en un état où à peine pouvoit-il parler, ont aſſuré n'avoir vu perſonne témoigner plus de foi, plus de zéle pour la vérité & de déſir de ſouffrir pour elle. Ranimant toutes ſes forces, quelques jours avant ſa mort, pour

citer quelques unes des Propoſitions condamnées par la Bulle, il dit à l'occaſion de celles qui regardent la charité : » Un chrétien doit » répandre tout ſon ſang pour de telles vérités. » Les premiers fidéles nous ont laiſſé à cet égard » des exemples, que nous ſommes obligés » d'imiter. Ce beau nom de *Chrétien* étoit comme le *mot-du-guet*, qui les uniſſoit intimement, & les fortifioit dans les combats, qu'ils » avoient à ſoutenir pour la vérité. Je déplore amérement le malheur de ces faux chrétiens, qui ſemblent n'avoir d'autre part aux » deſſeins de Dieu, que celle de ſervir à purifier ſes Elus, en les perſécutant : de ſorte, » ajoute-t-il, que ſi l'on vouloit aujourd'hui convertir un Païen ou un Hérétique, il faudroit lui dire, comme dans la naiſſance de » l'Egliſe, en lui ouvrant l'Evangile : *Voilà ce que vous devez croire, & en même tems ce que vous aurez à ſouffrir au milieu de vos freres.* »

Belle réflexion.

Après qu'il eut reçu notre Seigneur pour la derniére fois, comme on lui parloit de la détention de quelques perſonnes oppoſées à la Bulle, il ſcella ſon Appel par cette réfléxion: » C'eſt à quoi tous les Appellans doivent s'attendre : je ſuis ravi de joie, lorſque j'en vois » arrêter quelqu'un : non que j'aime à les voir » ſouffrir, mais parce que Dieu veut les tailler & les polir, comme des pierres précieuſes, propres à entrer dans l'édifice éternel. » Il cita à ce ſujet la ſtrophe de l'Hymne de la Dédicace, *Tunſionibus, preſſuris, &c.* & ayant témoigné un parfait contentement de voir la volonté de Dieu ſur lui, & le ſacrifice de tout lui-même entiérement accomplis, il paſſa des miſéres de cette vie dans le ſein de la divine miſéricorde, à l'âge de 35.

Sa mort.

vrir le viſage, le reconnut, & l'
de grands témoignages de tendre
avoit demandé d'être enterré ave
dans la compagnie deſquels il n
M. de Maraimberg, ſans ôter
mérite de ſon humilité, l'a fait
l'Egliſe de S. Jean *le Rond*. M. l
tre de l'Hôtel-Dieu, en préſen
fit un diſcours très-chrétien,
Curé répondit de même.

PRATIQUE. Ce n'eſt point dé
bleſſe de l'Etat Eccléſiaſtique, q
ſa vie à la ſueur de ſon front.
quelque choſe de grand, que d
Chriſt & les Apôtres, ſur-tout
à ſon exemple & par ſon eſprit
Canons ordonnent aux Clercs d
tier, tant pour gagner de quo
leurs beſoins, ſans être à charg
peau, que pour éviter l'oiſivet
dans ce tems ſont le contraire,
profeſſion de leurs parens.

PRIERE. Soyez béni, Seigneu
aucun ſiécle vous ne laiſſez pas
tre Egliſe les vertus Apoſtoliqu

M. DE BUTIGNI,

Sous-Doyen de Luçon.

MONSIEUR DE BUTIGNI, Chanoine ſou-Doyen de la Cathédrale de Luçon, étoit originaire du Diocèſe de Troie en Champagne, mais il fut élevé dans celui de Luçon par les ſoins de deux grands Prélats, MM. Colbert & Barillon. Il avoit été Directeur du Séminaire, & Promoteur pendant plus de 25 ans, Chanoine & ſou-Doyen 52, & l'un des plus intimes confidens de feu M. de Barillon ce ſaint Evêque.

Mort en 1730 ſur la fin de Septembre.

Dès qu'il fut pourvu d'une Prébende, ſoumis à toutes les loix réelles de l'Egliſe, il ſe démit volontairement d'un Bénéfice ſimple qu'il poſſédoit. La candeur de ſes mœurs, ſon humeur douce, une noble ſimplicité, la régularité de ſa vie, un zéle ferme & prudent, un grand ſens, beaucoup d'érudition, une charité qui s'étendoit à tous ceux qu'il pouvoit ſoulager, lui avoient attiré l'amitié de tous les gens de bien, & l'eſtime même de ceux qui ne vivoient & ne penſoient pas comme lui.

Trait rare. Son caractére.

Malgré ſon oppoſition déclarée à la Bulle *Unigenitus*, & aux excès qu'elle autoriſe, ſes Confreres en avoient aſſez-bien uſé avec lui pendant ſa vie. Ce n'eſt que dans ſa derniere maladie & à ſa mort, qu'ils jugerent à propos de le regarder comme chargé de tous les anathêmes de l'Egliſe. M. l'Abbé Dandigné Doyen & Grand-Vicaire lui demanda en appellant ſon *cher ami*, s'il ne vouloit point

Faux amis.

révoquer ſon Appel. *Si vous étiez mon ami*, lui répondit le malade, *vous ne me parleriez pas de révoquer un Appel, qui fait toute ma conſolation à la mort.*

Dès-là plus de Sacremens de la part du Chapitre : on le regarda comme un homme jugé & condamné ſans reſſource. L'Aumônier de l'Hôpital, pour l'avoir recommandé aux priéres des Fidéles, fut reprimandé. Il y eut ſeulement un Prêtre, qui voulut bien, à l'inſçu des Supérieurs, entendre ſa confeſſion. Puis on alla à l'Hôpital dont il étoit bien-faiteur, prendre les ſaintes Huiles. Mais M. le Doyen ayant défendu à l'Aumônier de faire les ſaintes Onctions, un frere unique du mourant, Chanoine auſſi & Appellant, incommodé lui-même & accablé de douleur, lui adminiſtra ce Sacrement. Du reſte le vénérable vieillard remercia Dieu de ſe voir excommunié avec Jeſus-Chriſt. Il répétoit ſans ceſſe pluſieurs endroits de l'Ecriture, ſur-tout ces paroles du Pſ. 121. *Lætatus ſum in his* &c. & les deux premiers verſets de *Magnificat*, qu'il chantoit même quelquefois. Il s'endormit ainſi dans le Seigneur, âgé de 75 ans, ſur la fin de Septembre 1730.

Actions de grace du mourant.

Refus de l'enterrer.

Le Chapitre averti de ſa mort s'aſſembla, & conclut qu'on ne ſonneroit point, & qu'on ne feroit ni Obſéques, ni Priéres. Les grands ſervices qu'il avoit rendus au Diocèſe, les loix formelles du Royaume ſur ce point, l'uſage univerſel de l'Egliſe, l'exemple contraire des Diocèſes voiſins, les murmures du peuple, le ſcandale donné aux Religionaires trop communs encore dans ces cantons, l'injure faite à la mémoire d'un ſaint Prêtre, & à la principale Nobleſſe du païs dont il étoit parent

ou allié, rien ne toucha ces Meſſieurs : les ſollicitations les plus preſſantes & les plus dignes d'attention furent inutiles. Les Grands-Vicaires ne parlent que d'*obéiſſance aveugle aux Loix de l'Egliſe.*

On les ſupplie que du moins le mort ſoit enterré à l'Hôpital ; & pour paroître accorder quelque choſe aux plaintes du public, ils y conſentent. Les Chantres plus religieux ſe diſpoſent à aller rendre les derniers devoirs à un homme qu'ils reſpectoient & qui les édifioit pendant ſa vie. La Supérieure de l'Hôpital à qui l'on en parle, veut que le corps ſoit enterré dans le Cimetiére, non dans la Chapelle. Qu'importe ? c'en étoit aſſez : mais le Chapelain déja intimidé par la premiere réprimande, diſparut ; & le Foſſoïeur craignant d'irriter les Supérieurs, dont il connoiſſoit les diſpoſitions, ne fit point la foſſe.

Evénement ſingulier.

Arrive ſur ces entrefaites le R. P. Dom Fonjaudrant Prieur de ſaint Michel en l'Herme. On le prie de recevoir dans ſon Monaſtére ce tréſor, que le Clergé ſéculier rejettoit. Il comprend les diſgraces temporelles, que cet avantage ſpirituel peut lui attirer ; mais par une généroſité digne de lui, de ſon état, & de ſa Congrégation, il préfére ce devoir de Religion, d'humanité même, à tout ce qui peut lui en arriver. L'on convint que la nuit ſuivante on tranſporteroit à ſaint Michel ce précieux dépôt. Deux Gentils-hommes l'accompagnent, les Eccléſiaſtiques du lieu n'oſant approcher. Il arrive, & nous laiſſons à penſer avec quelle joie & quelle triſteſſe tout enſemble il fut reçu. Les Obſéques ſe firent le lendemain ; tous les habitans du lieu y aſſiſtérent, & une voix univerſelle fit l'é-

loge du défunt. Il fut inhumé dans une Chapelle de la nouvelle Egliſe de l'Abbaïe.

Les Chanoines de Luçon ne laiſſérent pas après cela d'aller rendre viſite à M. ſon frere, qui leur fit poliment une partie des reproches que méritoit leur indigne procédé. Le public de Luçon les épargna moins ; mais ils cherchérent à ſe tirer d'affaire, ou par de fades plaiſanteries, ou par de fauſſes & ridicules imputations. L'Abbé d'Andigné en ſon particulier, ajouta qu'il n'avoit rien fait, qui ne lui eut été preſcrit d'avance par M. l'Evêque, en cas de mort de M. le ſou-Doyen. Ainſi l'on exila de la ville le corps du défunt, qu'on n'avoit pas eu le crédit de faire exiler de ſon vivant.

Contradiction des Bulliſtes.

Le jour même de cette mort précieuſe, mourut ſubitement un vieux Chantre de la même Egliſe, homme marié & de bonnes mœurs, qui diſoit publiquement à tout propos : *La Conſtitution eſt abominable : c'eſt l'ouvrage des Jéſuites ennemis nés de l'Egliſe, &c.* Pour celui-ci, les Chanoines l'enterrérent honorablement, parce que la mort précipitée ne lui a pas permis, diſoient-ils, *d'abjurer ſes erreurs, & d'en réparer le ſcandale* : Erreurs & ſcandale, qui n'empêchoient pas ces Mrs de confier à ce Chantre gagé le ſoin de louer Dieu, ou de l'admettre tous les ans avec eux à la Communion Paſcale. Les Jéſuites ſe ſoutiennent mieux dans leurs principes : leur Pere Faure refuſoit à Luçon l'abſolution aux Urſulines, qui ne pouvoient croire que M. de Butigni fut damné.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 17 Novembre 1730.

PRATIQUE. Dès que la paſſion a pris le

deſſus, il n'y a plus ni raiſon, ni bon ſens, ni intelligence; une méchante & trompeuſe politique en prend la place. Il arrive trop ſouvent, que pour prévenir des maux, ou de peu de conſéquence, ou imaginaires, on ſe jette dans des maux réels, véritables, & qui vont à une perte irréparable.

PRIERE. Seigneur, que je ne ſois pas de ceux qui s'expoſent aux maux de l'éternité, pour acquérir ou ſe conſerver de petits avantages, ou des commodités temporelles.

MADEMOISELLE LUQUET.

Morte en 1730. le 3 Octobre.

SI ſelon ſaint Auguſtin, on a part à l'Eſprit ſaint dans le même degré d'amour qu'on a pour l'Egliſe : *quantum quiſque amat Eccleſiam, tantum habet Spiritum ſanctum*, on a lieu de dire que Mademoiſelle LUQUET participoit abondamment à l'Eſprit de Jeſus-Chriſt. Cette pieuſe Fille affligée depuis dix-huit ans par un cancer, & tourmentée par les douleurs aigues cauſées par ce mal cruel, étoit toutefois plus occupée des maux de l'Egliſe que des ſiens. Toute ſa ſenſibilité avoit pour objet, non ſa propre ſituation, mais la perſécution des gens de bien, & des bons Prêtres chaſſés du Diocèſe de Marſeille par M. de Bulſunce ſon Evêque.

Caractére de ſa rare vertu.

Le triſte ſpectacle de l'état de ſa Patrie, la porta à ſe retirer de la ville à la campagne ſur la Paroiſſe de ſaint Jerme, qui n'eſt qu'à une lieue de Marſeille. Là ſes maux venant à augmenter, comme elle approchoit de ſa fin, on fit avertir les Cordeliers qui

ſes de la malade.

ſe profeſſion ; où il eſt dit qu'
& déteſte toutes les erreurs ancie
velles, & il alla conſulter M. Gu
Vicaire. A ſon retour il dit à la
» Mademoiſelle, cette profeſſion
» de vieille date, elle ne ſuffit p
» que vous condamniez, en pré
» moins, les Propoſitions de Jan
» Queſnel dans le même ſens q
» que. Je ne puis, mon Pere,
» malade, démêler ce ſens : je
» l'ancienne profeſſion de foi qui
» de Marſeille : je ne ferai rien au
» Mademoiſelle, je ne vous de
» choſe qu'un ouï : penſez après cel
» vous voudrez. Je ne veux point
» t-elle, engager ma conſcience, n
» des innocens. Que riſquez-vou
» Cordelier, en vous ſoumettant ?
» me vous ſeriez trompée, vous
» à Dieu : *c'eſt votre Egliſe qui*
» *pée.*. »

Quelle maxime.

Comme on s'aperçut que de par
tations fatiguoient la malade à
le bon Pere fut prié poliment de

dé : *Je ne ſuis pas libre*, dit-il, *dans mon Miniſtère ; je voudrois ſeulement qu'on s'accommodât avec mon Gardien.* La malade entrant dans l'agonie, on l'avertit pour l'Extrême-Onction : mais comme il témoignoit toujours qu'il ne lui donneroit point ce Sacrement, ſi elle n'étoit diſpoſée a obéir ; & elle étant toujours dans les mêmes diſpoſitions, on le diſpenſa de venir la fatiguer de nouveau.

La mourante de ſon côté n'en fut nullement troublée : elle mit ſa confiance en la miſéricorde de Dieu, le remerciant de ce qu'il l'avoit préſervée de prendre part à l'erreur, à l'injuſtice & à la calomnie. La crainte d'une excommunication injuſte ne l'empêcha pas de faire ſon devoir, ſelon ce que dit la Prop. 91. condamnée par la Bulle. Avec de tels ſentimens, elle pria les perſonnes qui étoient auprès d'elle, de réciter en François les priéres des Agoniſans ; & elle rendit l'ame, en élevant ſes yeux & ſon cœur à Dieu. La foi & reconnoiſſance de la mourante.

On envoya à Marſeille à la Paroiſſe des Acoules, où la défunte avoit ſa ſépulture. Le Chapitre de cette Egliſe s'aſſembla ; & le Doyen, en même-tems Grand-Vicaire, fit réponſe qu'on accordoit aux Cordeliers Obſervantins de S. Jerme, la permiſſion d'enterrer ce corps dans leur Egliſe, *ſans que la Communauté le reçût à la porte, ſans cérémonie, ſans ſonner, & avec un ſeul Prêtre.* Les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu, héritiers en cette qualité de la défunte, voulurent par reconnoiſſance faire un Service pour elle. Ils firent tendre l'Egliſe de noir, & firent ſonner à l'ordinaire : & tout étant préparé, & les Prêtres près de commencer, M. le Grand- Eſprit ſchiſme.

Vicaire envoya à ceux-ci une défenſe par écrit de faire ce Service, ſous peine d'interdit. La crainte de cette cenſure diſſipant à l'inſtant tout ce Clergé, l'hôpital fut privé de rendre à ſa Bienfaitrice ce devoir de juſtice & de charité.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 16 Décembre 1730. Article de Marſeille.

PRATIQUE. Ceux qui ſéparent d'eux des gens de bien par une excommunication injuſte, ou par le ſchiſme, s'excommunient eux-mêmes, en ſe ſéparant de la communion des Saints, & les uniſſent davantage à J. C. en les rendant conformes à lui.

PRIERE. Dieu de l'unité & de la paix, daignez réunir les cœurs diviſés dans les liens de la vérité & de la charité.

M. BOURGEOIS,

Chanoine de Laon.

Mort en 1731 le 12 Janvier.

Son caractére.

MONSIEUR BOURGEOIS, Chanoine de la Cathédrale de Laon en Picardie, fut un de ces hommes ſur qui le public n'a d'ordinaire qu'un ſentiment. C'étoit un excellent Prêtre, à qui tous ceux qui le connoiſſoient particuliérement, appliquoient ces paroles de l'Ecriture, en parlant de Job, *vir bonus, ſimplex, ac timens Deum :* cet homme étoit ſimple & droit de cœur : il craignoit Dieu & fuioit le mal, C. 1. v. 1.

Ses lumiéres & ſa grande piété le faiſoient eſtimer de ſes ennemis mêmes : c'eſt ce qu'il

a été aiſé de vérifier dans la ville de Laon, comme dans tout le Diocèſe. Il avoit été près de vingt ans Curé d'une Paroiſſe conſidérable, où le ſouvenir de ſon tendre amour pour les pauvres, de ſes travaux & de ſa vie pénitente, ne s'effacera jamais. Il y ruina ſa ſanté, & feu M. de Clermont ſon Evêque l'en tira, pour le faire Chanoine; mais la ſollicitude paſtorale ne fit que changer de forme à ſon égard. Le Prélat l'engagea à confeſſer, & le Canonicat ne devint un repos pour lui, que ſous M. de S. Albin qui lui ôta les pouvoirs, au grand regret & au grand préjudice des perſonnes qui avoient confiance en lui. Il fut auſſi exclus du Chapitre, & du chœur en préſence de l'Evêque. Son zéle.

Il avoit mérité tous ces traitemens injuſtes à cauſe de ſon attachement à la vérité. Dès qu'il la vit attaquée & condamnée dans la Bulle *Unigenitus*, & auſſitôt qu'elle parut, il ne ceſſa de multiplier les témoignages qu'elle exigeoit de lui, par ſon Appel, ſon Réappel, ſon adhéſion à MM. de Senez & de Montpellier, & plus encore par ſes ſouffrances. Car M. de la Fare, Succeſſeur de M. de S. Albin, n'en adoucit pas l'amertume. En trois ans il lui fit faire trois Monitions canoniques pour la ſignature du Formulaire, & ne le traita jamais, ſoit de vive voix, ſoit par écrit, que d'hérétique, ſchiſmatique, excommunié. Son am pour la vé

Enfin au mois de Juin 1730, ce Chanoine, quoiqu'accablé de pluſieurs maladies aigues, dont il eſt plus aiſé d'imaginer les douleurs, que la patience avec laquelle il les ſouffroit, fut encore privé de ſon Bénéfice par ſentence de l'Officialité. Preſſé par ſes amis, il eut recours au Parlement, qui par un Arrêt

de défenſe le maintint en poſſeſſion juſqu'à ſa mort, qui n'étoit pas éloignée. Les infirmités de la gravelle & de la pierre, dont il étoit attaqué depuis long-tems, l'obligérent de ſe retirer à Biévres, où il avoit une maiſon de campagne.

Privé des cremens à mort.

Le Curé du lieu étant tombé malade les vendanges de cette année, le pria de deſſervir ſon Egliſe. Comme ſi le Chanoine eut été quatre mois après moins Catholique qu'il n'étoit en deſſervant la Cure, ce même Curé dans ſa derniére maladie lui refuſa les Sacremens. Ceux qui l'ont aſſiſté dans ſes derniers momens, & qui furent témoins du refus, uniquement fait parce que M. l'Evêque l'avoit défendu, remarquérent que ſa confiance en Jeſus-Chriſt augmentoit, à proportion qu'il étoit abandonné des hommes. Il redoubloit ſes priéres aux approches de la mort; & après avoir récité lui-même les priéres des agoniſans avec ceux qui étoient au tour de lui, il s'endormit dans le Seigneur, âgé d'environ ſoixante-ſix ans. Quand la cauſe de la vérité perd de pareils défenſeurs ſur la terre, elle acquiert des interceſſeurs dans le Ciel.

C'eſt néanmoins pour un tel Miniſtre de Jeſus-Chriſt, que les Grands-Vicaire refuſérent au Curé de Biévres une permiſſion par écrit pour l'inhumer; mais le Doyen, auſſi Grand-Vicaire, la donna, ſans doute parce que les Chanoines vouloient faire venir le corps, pour lui rendre dans leur Egliſe les honneurs qui lui étoient dûs. Les trois quarts des Chanoines furent bien fâchés qu'on ne l'eût pas amené en ville pour cela.

M. Bourgeois avoit eu la précaution dès

le 6 Octobre 1728. d'écrire & de ſigner une Profeſſion de Foi, qu'il demanda qu'on rendît publique, *pour fermer la bouche à ſes ennemis*, c'eſt-à-dire à ceux de la vérité; car il n'en avoit point d'autres. Comme il eſt bon de conſerver à la poſtérité des témoignages ſi précieux de la pureté de la foi de ceux à qui l'on refuſe aujourd'hui les Sacremens à la mort, voici les derniers ſentimens de ce ſerviteur de Dieu, extraits de l'Acte original. Ses ſentimens.

» .... Prêt à paroître devant Dieu, je déclare que je crois tous les articles de la Foi » Catholique; je crois toutes les déciſions de » l'Egliſe univerſelle: je confeſſe que la doctrine révélée & tranſmiſe juſqu'à nous par » la Tradition, a toujours été enſeignée & » prêchée, nonobſtant les troubles excités, & » les obſcurités répandues ſur les vérités, par » les ennemis que le S. Eſprit avoit prédit » devoir s'élever dans l'Egliſe. Je condamne » notamment toutes les erreurs contenues » dans les cinq Propoſitions (attribuées à Janſénius): mais comme l'Egliſe n'a point reçu de Jeſus-Chriſt l'infaillibilité dans les » faits non révélés, je n'ai pu ſouſcrire le » Formulaire ſans diſtinction, & ſans mettre » à couvert les vérités de la Grace & de la Prédeſtination gratuite, que les ennemis de » ces mêmes vérités avoient voulu envelopper » dans la condamnation des cinq Propoſitions, » en reſtraignant le ſens de ces Propoſitions » à celui de Janſénius. Enfin je déclare que » je perſiſte dans l'Appel que j'ai interjetté de » la Bulle *Unigenitus* avec feu M. de Clermont mon Evêque, parce qu'elle condamne » des vérités eſſentielles, que Jeſus-Chriſt a » enſeignées à ſon Egliſe, & qu'une Tradi-

» tion non interrompue nous a appris avoir » été dictées par le S. Eſprit. »

Il mourut le 12 Janvier 1731. âgé d'environ 66 ans, comme on a déja dit.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 5 Avril, & du 8 Mars 1731.

Luc. 18. 7. PRATIQUE. » Quoi! dit Jeſus-Chriſt, Dieu » ne feroit pas juſtice à ſes Elus, qui crient » à lui jour & nuit; & il ſouffriroit toujours » qu'on les opprime? » Ceux qui ne connoiſſent de miſére & de félicité qu'en cette vie, ne connoiſſent auſſi d'autre délivrance que celle de la miſére préſente : ceux qui comptent pour rien les biens & les maux de ce ſiécle, triomphent, par l'eſpérance, du triomphe même des impies.

PRIERE. Pour prier en élu, Seigneur, donnez-nous une priére qui ſoit un cri par ſa force, ſa ferveur & ſon élévation vers vous : faites encore qu'elle ſoit perſévérante & continuelle.

M. DE S. LAURENT,

Chapelain.

ſort en 1731 à Février.

AU commencement de Février 1731, Dieu appella à lui M. DE S. LAURENT Chapelain de la Cathédrale d'Avranche. Son oppoſition à la Bulle étoit publique. On ne lui reprochoit que d'avoir pouſſé trop loin la ſévérité de ſa pénitence, malgré ſon Confeſſeur & les Médecins, qui ne purent lui faire retrancher, ni le cilice, ni la ceinture de pointes de fer, qu'on lui trouva en l'enſeveliſſant.

Il y avoit à côté de ſon lit une large croix de bois, ſur laquelle on préſume qu'il couchoit. Il fut honorablement inhumé par le Chapitre, ſans aucune difficulté.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 14 Mars 1731, Art. d'Avranche, le 7 Février.

M. DE HERICOURT,

Doyen de Soiſſons.

MONSIEUR LOUIS DE HERICOURT, Prêtre, Licentié en Droit Canon, & Doyen de l'Egliſe de Soiſſons, étoit le ſecond fils du célébre Julien de Héricourt, d'une noble famille de Picardie. Il nâquit à Soiſſons même au commencement de 1653. Beaucoup d'amour pour l'étude, un goût juſte & délicat, & même une grande facilité pour approfondir les ſciences auſquelles il s'appliqua, le diſtinguérent de bonne heure, & le firent eſtimer, rechercher même par les gens d'eſprit. A la vue de ſes talens l'Académie de Soiſſons lui fit inſtances pour l'introduire dans cette ſavante Compagnie, mais l'humilité du ſujet, ſupérieure à ſon mérite, ſe défendit d'accepter un honneur dont il ſe jugeoit réellement indigne. Après de nouvelles ſollicitations, encore plus vives, & un ordre de M. ſon pere, Directeur lui-même de cette Académie, il fut contraint d'obéir.

Mort le 19. Ses

Outre ſon Diſcours d'entrée en Mars 1682. qui fut fort applaudi, l'Académie eut ſouvent des occaſions nouvelles d'admirer la beauté

& la ſolidité de ſon eſprit, par des Diſcours ſur des ſujets utiles à traiter, dont on voit la plupart dans les Recueils de l'Académie Françoiſe. Mais comme il avoit embraſſé l'état Eccléſiaſtique, il s'appliqua avec beaucoup de ſoin à ſe former aux vertus de ce ſaint engagement.

rmé pour
t eccléſia-
ue.

Il eut pour cette ſcience un grand maître en ce genre : c'eſt le célébre Pere Queſnel, dont on a vu l'article hiſtorique. C'eſt par lui qu'il fut dirigé ſur le plan qu'on voit dans les Lettres de ce ſaint Prêtre, adreſſées à un Eccléſiaſtique, qui forment tout le premier volume, & une partie du ſecond des *Lettres ſpirituelles* de ce Pere, imprimées à Paris en trois volumes in-12. en 1721. chez Barois.

Elles montrent que le Pere Queſnel a conduit M. de Héricourt, comme par la main, pour le faire paſſer de l'état laïc dans le Clergé, par tous les dégrés de la cléricature : dès qu'il fut entré dans le ſacerdoce, il le dirigea ſur tous ſes devoirs, ſur l'exemple dont ſon caractere le rendoit redevable, ſur les défauts & les tentations qu'il avoit à combattre dans ſon état, ſur le miniſtére de la parole que M. de Héricourt a exercé avec beaucoup de zéle & de fruit, & ſur la conduite des ames, dans laquelle il a eu la réputation d'un Directeur fort éclairé.

ia généro-

Il avoit entretenu juſqu'à la mort de ce Pere en 1716. d'étroites liaiſons avec lui, & avoit eu le bonheur de lui donner quelquefois l'hoſpitalité. Cité pour cela par ordre de la Cour chez l'Intendant, (c'étoit alors M. Samſon) il rendit un généreux témoignage à ſon illuſtre ami, & s'expoſa à toutes les diſgraces qu'une telle liaiſon pouvoit lui attirer.

Plein d'un amour tendre & perſévérant pour l'Egliſe & pour la vérité, il étoit non-ſeulement Appellant, mais diſtingué par un attachement connu à tous les points de dogme, de morale & de diſcipline, combattus depuis un ſiécle & demi par l'école de Molina, & enfin flétris par Clement XI. C'étoit, il faut l'avouer, une choſe aſſez difficile à ſupporter pour un Evêque tel que M. Languet, qu'un Doyen, tel que M. de Héricourt, univerſellement regardé comme un rare modéle de vertu, & comme un Prêtre, qui dès ſa plus tendre jeuneſſe avoit joint l'étude à la piété, & une vie pénitente à une grande innocence de mœurs. Son zéle pour la vérité traverſé.

Les talens ſinguliers que Dieu lui avoit donnés pour la ſanctification de ſes freres, lui avoient attiré l'eſtime & la confiance des Prédéceſſeurs de M. Languet : ils ſavoient faire cas des bons ouvriers & les employer ; & juſqu'à l'avenement de ce dernier à l'Evêché de Soiſſons, M. d'Héricourt avoit eu part au gouvernement du Diocèſe, d'abord en qualité de Promoteur, puis d'Ecolâtre, enſuite de Doyen, qui n'eſt que la ſeconde dignité de la Cathédrale.

Jamais il ne s'eſt diſpenſé de l'aſſiſtance à l'Office canonial depuis même qu'il étoit aveugle. Durant plus de trente ans, il n'a point manqué d'aller, l'hyver comme l'été, à 4 heures du matin, faire avant Matines une heure d'oraiſon dans la Cathédrale, & ſouvent à la porte, en attendant qu'on l'ouvrit : cauſe principale, & peut-être unique, de la fluxion qui lui fit perdre la vue, quinze ans avant ſa mort. Son aſſiduité de Chanoine.

Le vénérable Vieillard, toujours vexé par

toutes ſortes d'excluſions, même de la communion laïque, autant qu'il étoit au pouvoir du Prélat, qui, le Jeudi Saint ſurtout, le paſſoit à la ſainte Table, où il ſe plaçoit avec ſes confreres, étoit malgré cela, & peut-être pour cela même tellement chéri & honoré du peuple, que M. Languet n'avoit oſé le faire exiler, dans la crainte de voir éclater l'indignation ſecrete de ſes Diocéſains.

Trait remarquable.

L'eſprit plein de droiture dans l'amour de la vérité, il ne fut jamais ſuſceptible de variation par un déſir mal entendu de la paix. On ſait d'une perſonne qui l'entendit, que ſortant d'une converſation avec le Pere de la Tour, Général de l'Oratoire, ſon ancien ami, il lui dit ſur l'eſcalier du Collége de cette ville : » Je vais » de ce pas aux pieds des SS. Autels remercier » le Seigneur de ne m'avoir pas donné autant » d'eſprit qu'à vous. Oh ! le funeſte préſent » qu'il vous a fait ! » C'eſt que ce Général qui avoit part à l'accommodement prétendu de 1720, faiſoit jouer dans cette affaire de Religion, les reſſorts déliés de ſa malheureuſe politique, pour y engager un ſi ſaint Prêtre.

Sa vie & ſa mort ſainte.

Tout le monde ſait à Soiſſons quel étoit ſon amour pour les pauvres, & juſqu'à quel pieux excès il a porté ſes aumônes dans tous les tems, ſur tout en 1709. Enfin perſonne n'ignore que l'humilité, la douceur, l'eſprit de priére, caractériſoient ſa piété. Sa mort fut auſſi ſainte que ſa vie. Le Sou-ſemainier lui adminiſtra les Sacremens, au refus de M. de la Tour, Chanoine en ſemaine, frere de M. de la Tour Chanoine de Laon, connu par ſes exils pour la défenſe de l'Appel.

Ses der-

Le malade déclara publiquement dans cet-

te cérémonie, qu'il mouroit plein de reſpect & de ſoumiſſion pour l'Egliſe, mais qu'il ne recevoit & ne recevroit jamais la Bulle *Unigenitus*. Les Chanoines du parti de M. Languet, le tourmentérent fort inutilement, pour arracher de lui quelque ſigne d'acceptation. Sa famille eut ſoin toutefois d'abreger les importunités de ſes confreres, & d'empêcher qu'on ne troublât la paix de ſon ame, & la joie ſainte dans laquelle il mourut le 19 Février 1731. à l'âge de 78 ans. niers ſen mens.

Il fut regretté & pleuré des gens de bien & des perſonnes raiſonnables de tout ſexe & de toute condition. Toute la ville alla avec empreſſement lui baiſer les pieds, faire toucher quelque choſe à ſon corps, demander de ce qui lui avoit appartenu, pour le conſerver comme une relique; & ce concours dura juſqu'à ce qu'on l'eut mis en terre. Rega comme Saint.

Tandis que la voix de la multitude canoniſoit ce ſerviteur de Dieu, des Eccléſiaſtiques & des Moines ſe diſtinguoient par une conduite & des diſcours ſchiſmatiques. Vingt Chanoines s'abſentérent de l'enterrement, où les laïcs au contraire ſe portoient en foule, & crioient hautement: » C'étoit un ſaint: les » Chanoines abſens ne ſont pas dignes de » prier pour lui: s'il eſt damné, nous n'avons » rien à eſpérer, &c. L'indignation étoit ſi grande, que nous ſommes obligés de dire qu'il y eut un peu d'excès dans la maniére dont elle ſe manifeſta. Les Capucins & les Minimes furent de ceux qui y donnérent lieu: ils refuſérent d'offrir le ſaint Sacrifice pour le défunt, qu'ils traitoient tout haut d'hérétique.

Les Cordeliers en cette occaſion furent ſages: l'un d'eux voulant dire pour lui une meſ- Excès Moliniſtes.

ſe des Morts à la Cathédrale, on lui refuſa des ornemens ; & lorſqu'il s'en plaignit, les Grands-Vicaires lui impoſérent ſilence. Tout retentiſſoit des clameurs des Moliniſtes : les uns diſoient que ceux qui avoient aſſiſté à l'enterrement étoient *excommuniés* ; d'autres, pendant que le malade agoniſoit, crioient en pleine rue ce que nous ne répétons qu'avec horreur : *Si on a quelque choſe à faire dire en enfer, voilà le courier qui va partir.* Ils ont répandu juſques dans l'Egliſe Cathédrale des affiches, qui ont ſcandaliſé les plus indifférens, & qui ont fait dire que les partiſans de la Bulle *ne ſavoient rougir que de la vérité.*

Le Théologal ayant déchiré ſucceſſivement trois billets affichés dans la ſacriſtie, pour recommander aux priéres l'ame du défunt, un Chanoine l'en reprit un jour fortement, dans le tems même que lui Théologal s'habilloit pour dire la ſainte Meſſe. Celui-ci nia le fait.
rait affreux. » Comment oſez-vous, (lui dit un autre Cha-» noine qui ſe trouva là) nier ce que vous » avez fait ſi publiquement ? Le pouvez-vous » devant moi, qui l'ai vu de mes yeux ? Et » comment, ajoutant le menſonge au défaut » de charité, oſez-vous monter à l'Autel ? » Le Théologal confus ne put rien répondre ; mais il alla malheureuſement de ce pas célébrer les ſaints miſtéres.

En remontant à la ſource de ce fanatiſme, on découvre du premier coup d'œil les triſtes influences de l'Epiſcopat de feu M. Languet, mort Archevêque de Sens. Ce pauvre Prélat fit partout de ces diſpoſitions ſchiſmatiques, la ſeule qualité requiſe pour avoir part à ſes bonnes graces ; & ce qui eſt plus triſte encore, pour obtenir les emplois & les

dignités eccléſiaſtiques. Ce fut à la ſollicitation de ce premier Supérieur, que le Chapitre choiſit pour Doyen un de ceux qui ſe diſtinguérent le plus, en n'aſſiſtant à aucune des priéres faites pour le défunt. De tels excès dépoſent-ils en faveur d'une Bulle, qui porte ſes défenſeurs à s'y abandonner ſans honte, & peut-être ſans remords?

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 5 Avril 1731. de Soiſſons Février, & le Supplément de Moréri en 1735. à l'Article de M. de Héricourt.

PRATIQUE. La chute des étoiles du Ciel de l'Egliſe eſt un jugement de Dieu bien terrible; c'eſt-à-dire, la chute des hommes qui ont paru éminens, ou en autorité, ou en ſcience, ou en piété, ou en crédit & réputation, & qui changent les eaux ſalutaires de la parole de Dieu & des vérités chrétiennes en un poiſon mortel, en corrompant ou en laiſſant impunément corrompre la ſaine doctrine, & les ſaintes maximes de l'Evangile.

PRIERE. Seigneur, préſervez-nous d'une punition ſi terrible, dont nous ne ſentons déja que trop les triſtes effets. Arrêtez-en le cours extrêmement rapide. Nous y oppoſons pour digue le ſang adorable de Jeſus-Chriſt votre Fils, & ſes mérites.

LE REVEREND PERE DE CRESSONVILLE,

Abbé de Prémontrés.

Mort en 1731 le 2 Mars.

LE REVEREND PERE DE CRESSONVILLE, Abbé régulier de saint Jean de la Castelle, Ordre de Prémontré, au Diocèse d'Aire en Gascogne, Licentié de Sorbonne, étoit un Religieux pieux & éclairé. Avec beaucoup d'esprit & une grande facilité pour s'exprimer, il parloit toujours dignement de Dieu & de la Religion. Il étoit honoré & estimé, à cause de ses qualités personnelles, même des Evêques partisans de la Bulle *Unigenitus*, à laquelle il étoit très opposé.

Ses qualités personnelles.

L'injustice du Concile d'Embrun le détermina à s'unir à la cause du saint Evêque de Senez, par un Acte juridique, qu'il adressa à M. de Montpellier, avec plein pouvoir d'en faire tel usage qu'il jugeroit à propos. Le pieux Abbé se déclaroit formellement dans cet Acte contre la Bulle, le Formulaire & le Concile prétendu. Mais il avoit donné dès le tems de la Régence un exemple à certains égards encore plus édifiant, parce qu'il est beaucoup plus rare.

Exemple rare.

Ayant réfléchi sur la maniére dont il avoit été pourvu de son Abbaïe, dans la crainte qu'elle n'eut été accordée, comme il n'arrive d'ordinaire, qu'à la sollicitation de ses parens, il consulta là-dessus une des grandes lumiéres de l'Eglise, qui lui conseilla de se démettre.

lle à la déciſion, il ne balança pas à faire
: les mains de M. le Régent une démiſſion
& ſimple de ſon Bénéfice ; mais le Prince
hé de cette généroſité chrétienne le lui
ɔnférer par un nouveau Brevet qui le re-
dans l'ordre & aſſura ſa vocation.

près une démarche ſi réligieuſe, que n'a-
pas lieu de conclure du zéle qu'eut ce
x Abbé pour établir le bon ordre & la ré-
rité dans ſa Communauté ? Il eſt bien per-
de ſe livrer à cet égard à des vues & à
conjectures favorables à ſa pieuſe mémoi-
quoiqu'on n'ait point fourni de Mémoi-
ur le bien qu'il a fait dans ſa maiſon. Il
a que le dernier Acte de ſa vie, & en mê-
:ems le plus déciſif, qui nous donne une
te idée de ſa grande vertu.

Son dernier combat pour la vérité.

près une maladie de trois mois, M. l'E-
ıe d'Aire, M. de Montmorin, ſi connu
ıis comme Evêque de Langres, le *ſaint*
Cardinal de Fleuri, ſachant l'Abbé de la
:elle abandonné des Médecins, ſe rendit
rès de lui la veille préciſément de ſa mort.
:s il ne craignoit plus le combat avec un
ıme qui ne devoit plus avoir la force de ſe
ndre. Il coucha à l'Abbaïe, & differa en-
: juſqu'au lendemain à faire auprès du mo-
nd l'eſſai de ſes talens pour la controverſe.
ui demanda d'abord, après bien des com-
ıens & de grands témoignages d'amitié,
n'avoit rien ſur ſa conſcience, qui lui fit
la peine.

» Monſeigneur, lui répondit le malade, mes
échés ſont aſſez conſidérables pour me faire
ppréhender les jugemens de Dieu, mais
eſpere beaucoup en ſa miſéricorde infinie.
e n'eſt pas cela, reprit l'Evêque, avez-vous
:noncé à vos ſentimens erronés ſur la Conſ-

» titution ? Comment, repliqua M. de la Cat-
» telle, vous ſaviez que j'avois des ſentimens
» erronés, & vous n'avez jamais eu la charité
» de m'en avertir ? Mes ſentimens ſont or-
» todoxes : j'ai vêcu enfant de l'Egliſe, ſou-
» mis à toutes ſes déciſions : je meurs de mê-
» me, & on ne peut me propoſer un article
» de foi, pour la défenſe duquel je ne fuſſe
» diſpoſé avec la grace de Jeſus-Chriſt à ré-
» pandre mon ſang. Mais, dit M. de Mont-
» morin, vous n'êtes pas ſoumis à la Conſ-
» tution *Unigenitus*. Non, Monſeigneur ; Je
» vous l'ai dit ſouvent : je ſuis très-oppoſé à
» cette Bulle, qui n'eſt, ni ne peut être une dé-
» ciſion de l'Egliſe. Mais, reprit M. l'Evêque
» d'Aire, Dieu *poſuit epiſcopos regere eccleſiam*
» *Dei*. Il faut les écouter, ils ont parlé, ils
» ont décidé, on eſt obligé de ſe ſoumettre. Il
» faut les écouter, dit l'Abbé, lorſqu'ils par-
» lent bien ; mais ils ont mal parlé dans l'af-
» faire de la Bulle ; ils ont même parlé diffé-
» remment. »

L'Evêque continuant à lui citer *le grand nombre*, qui a décidé en faveur de la Conſtitution. L'Abbé repliqua : » Ne ſavez-vous
» pas, Monſeigneur, que la doctrine de la
» probabilité eſt condamnée, & ignorez-vous
» que la Sinagogue a condamné Jeſus-Chriſt ?
» En vérité, ajouta-t-il, vous avez grand
» tort de vouloir profiter de ma foibleſſe ;
» cette conquête ne vous feroit point d'hon-
» neur : vous avez mal fait de l'entreprendre
» à ce dernier moment de ma vie : il ne fa-
» loit pas différer juſques-là cet acte de charité.
» prétendue : vous ſaviez mes ſentimens de-
» puis long-tems : j'y perſévére, & j'y meurs
» par la miſéricorde de Dieu. »

Enfin ce digne Abbé dont on voit le talent & les lumieres, ſe ſurpaſſa en quelque ſorte & réduiſit l'Evêque à n'avoir autre choſe à dire ſinon qu'*il étoit damné*. Au contraire le bon Abbé voulut bien charitablement témoigner au Prélat quelque confiance, que *ſa bonne foi pourroit le ſauver*; après quoi ſe ſentant près de ſa fin, il le pria de ſe retirer & de le laiſſer mourir en paix.

Ses derniers Sacremens & ſa mort.

M. d'Aire n'oublia pas de dire au Prieur & aux autres Religieux Prêtres, qu'ils ne pouvoient adminiſtrer les Sacremens à cet hérétique, & que s'ils le faiſoient, ils encourreroient ſon indignation. Mais il ſe trouva aſſez de lumiéres & de charité dans cette Abbaïe pour paſſer outre. Le malade qui avoit communié la veille par dévotion, reçut encore ce jour-là même le ſaint Viatique & l'Extrême-Onction; & ſa mort qui arriva peu d'heures après le 2. Mars 1731, fut regardée univerſellement, quoiqu'en eut dit M. l'Evêque, comme une mort précieuſe aux yeux de Dieu, & comme une perte conſidérable pour le Diocèſe.

Son éloge par un grand Evêque.

Voici un témoignage du grand Colbert Evêque de Montpellier, dans ſa réponſe au pieux Abbé, qui contrebalance ſans peine celui de M. de Montmorin. Il eſt du 30 Octobre 1727.

(C'eſt un préjugé bien avantageux, M. pour la cauſe que Dieu me fait la grace de ſoutenir, d'y voir entrer tous les jours des perſonnes recommandables par leur piété & leur ſcience peu commune. Vous n'avez pas beſoin de m'aſſurer qu'en vous déclarant aujourd'hui pour cette cauſe, vous n'y êtes porté par aucune vue humaine. Quels autres intérêts que

ceux de Jeſus-Chriſt pourroient vous engag
dans une démarche, qui ne peut vous a
rer que des tribulations de la part des hom
mes ? Il faut avoir de la foi pour rendre
moignage à la vérité dans un tems où
haîne de la vérité fait chaſſer les Evêq
de leurs Siéges. Plus vous avez attendu
vous déclarer, plus votre témoignage devi
fort, parce que l'on ſent qu'il n'y a que l
mour de la vérité qui ait pu vous déte
miner à le rendre. On ne peut être, M. pl
édifié que je le ſuis des grands ſentimens q
regnent dans toute votre Lettre. Il paro
bien viſiblement que l'eſprit de Dieu les a po
fondément enracinés dans votre cœur. En pe
nant cette affaire dans toute ſon étendue, v
ſolu de tout ſacrifier plutôt que de l'aba
donner ſur un ſeul point, vous ne laiſſez ri
à déſirer par rapport à vous, & il ne vo
reſte qu'à demander à Dieu de vous donn
beaucoup d'imitateurs....)

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 4 Juin
d'Aire en Gaſcogne, le 16 Avril 1732, &
tom. 2 des Lettres de M. de Montpellier à
12. Lettre 208.

PRATIQUE. La ſeule voie ſure eſt de ſu
vre toujours le corps viſible des Paſteurs po
la foi & la doctrine, dont ils ne ſont q
les dépoſitaires & le canal, non les pr
priétaires & les maîtres. L'autorité de l'Egli
& du corps des Paſteurs de l'Egliſe, ne g
rantit que ce qu'elle a reçu de Jeſus-Chri
par la tradition des Apôtres & de leurs ſu
ceſſeurs. Tout ce qui ne tient pas à cette ſou
divine lui eſt étranger, & ne ſauroit qu'ê
mauvais.

Apocal. 13. 11. PRIERE. Donnez-nous, Seigneur, la

ière pour diſcerner la Bête, qui ayant deux ornes ſemblables à celles de l'Agneau, parle mme le Dragon : & la force de réſiſter à ſéduction, ſans manquer au reſpect dû à utorité.

I. LE BRUN DESMARETTES, Acolithe.

MONSIEUR JEAN-BABTISTE LE BRUN DESMARETTES, né à Rouen en Normandie, étoit fils de Bonaventure le Brun, braire de cette Ville Capitale, & de Noel-Vereul. Il fut élevé en partie dans la ſo-ude de Port-Royal des Champs, & il con-rva toujours une étroite liaiſon avec les litaires & les amis de cette ſainte aiſon. Pendant toute ſa vie il leur don-autant de marques qu'il le put de ſon tachement & de ſa reconnoiſſance. C'eſt-qu'il avoit pris des idées pures ſur les andes maximes de la Religion, & prin-palement ſur la ſainteté du Sacerdoce. Son milité en fut ſi fort effraiée, qu'on ne t jamais l'engager dans les Ordres ſacrés, ntent de l'Ordre Mineur d'Acolithe, auquel ſe borna juſqu'à la mort.

Mort en 1731 le 19 Mars.

Sa liaiſon avec P. R.

Dans ce dégré inférieur il n'en a pas moins du de grands ſervices à l'Egliſe. Sa pieté, lumiéres, ſa prudence le mirent en com-rce avec pluſieurs Prélats, dont il eut l'eſ-ne & la confiance. Il eut part ſur-tout à lle de M. Colbert Archevêque de Rouen, de M. le Cardinal de Coiſlin, Evêque d'Or-ns, & grand-Aumônier de France. Il con-

Ses pieux travaux.

ecclésiastiques de France.

C'eſt à ces pieuſes courſes qu'
vable des *Voyages Liturgiques*,
primer ſous le nom du ſieur de M
te l'antiquité eccléſiaſtique fut l'
recherches & de ſes veilles. Avec
fut en état de travailler aux Brév
léans & de Nevers, dont il eſt con
l'Auteur, ou au moins pour y avo
cipale part. C'eſt ſur les inſtructio
noit, que tout fut dirigé. La nat
collection nous diſpenſe de faire
tion des fruits de ſa ſavante plu
roit eu beaucoup d'autres riches
de ſes utiles études, ſi les trouble
dans leſquels il fut plus d'une foi
n'en eut ſouvent interrompu le c

Ses perſécutions & ſa priſon.

Avec tant de ſcience & de pi
pouvoit éviter d'être en bute aux
tout bien. Suſpect à leurs yeux
quel il avoit contribué en tant d
irrita beaucoup leur jalouſie, pa
de penſion de douze à quinze e
tenoit chez lui, pour les inſtr
vertu & les Belles-Lettres. Cette b

ettre de cachet, pour éloigner ce ſaint Ec-
léſiaſtique.

Ce Prélat Sulpicien, que le P. de la Chai-
, Jéſuite, Confeſſeur de Louis XIV. n'avoit
it placer ſur le Siége d'Orléans, que pour
truire tout le bien qu'avoit fait ſon illuſtre
édéceſſeur le Cardinal de Coiſlin, s'y porta
ec une intention dévote. Environ l'année
07. M. Deſmarettes fut enlevé dans ſa mai-
n, en vertu d'un ordre du Roi, par un
emt & ſix Archers, qui le conduiſirent à
Baſtile, après s'être ſaiſis de tous ſes papiers
manuſcrits de ſcience eccléſiaſtique.

Il avoit environ cinquante cinq ans, à l'heure
cette détention; mais pendant les cinq an-
es qu'elle dura, il fut reſſerré dans une
s-étroite & très-dure captivité. » L'eau,
dit-il, m'ayant été refuſée pluſieurs jours,
& même une fois quatre jours de ſuite dans
les plus grandes chaleurs de l'été: y ayant
perdu pendant quelques momens trois fois
la vue, trois fois la connoiſſance, deux
fois la parole: y ayant eu ſix accès d'apo-
pléxie, faute d'air, diſoient les Médecins
&c. »

Sa foibleſſe dans l'excès de ſes tourmens.

C'eſt ce que porte un Acte fait par M.
eſmarettes. Il ajoute que le déſir de ſortir
un ſi mauvais lieu, l'avoit engagé à y ſouſ-
ire le Formulaire, à la ſignature duquel
vouloit le contraindre par tant de tour-
ens. Il demande pardon à Dieu & à l'E-
liſe de cette lâcheté, & il révoque & an-
ulle cette ſignature comme extorquée par la
iolence. Enfin *il conſent que cette rétracta-
on ſoit rendue auſſi publique, que ceux en-
e les mains de qui il la mettra, le juge-
nt à propos.* Cet acte eſt daté du 23 Jan-
ier 1717.

raché à les études, & confiné
breuſe retraite. Son manuſcrit
tre les mains du P. Sollier Jé
a profité de l'édition de cet o
ce Pere a joint ſes notes, en
les de M. Deſmarettes, mais
re honneur. La généroſité ét
ſus du caractére d'un Jéſuite.

Sa maladie. Ce pieux Eccléſiaſtique ne di
dans un âge avancé de travaill
vrages, dont on auroit dû
térature eccléſiaſtique. Mais
gémit la Librairie, nous enlé
ſes biens les plus précieux.
marettes étant à peu près octog
la maladie qui devoit termin
n'avoit à s'attendre, ſous la p
Diocèſe d'Orléans, qu'à un refi
Il redoutoit la tentation où i
comber M. Barbot Chanoine
d'Orléans, duquel on obtint
des pourſuites faites contre l
cremens, qu'il obtint par ce
dont il demanda pardon à D
tans, dès qu'il eut appris ce

eçut la ſainte Communion. Il revint ſe met-
au lit pour y conſommer le ſacrifice d'u-
vie toujours utilement employée à toute
ſpéce de bonnes œuvres. Sa mort arriva le
ndemain 19 Mars 1731. étant univerſelle-
nt regretté des ſçavans & des gens de bien.
Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 4. Avril
2. & du 17 Avril d'Orléans 1731. du 18
nvier 1732. d'Orléans n. II. Le Supplément
Nécrologe de Port-Royal, celui de Moreri
1735 à l'article de M. le Brun, & le ſom-
aire des Perſécutions ſuſcitées par les Jéſui-
s, n. 12. de la 4e. colonne des Hexaples.

PRATIQUE. *Souvenez-vous*, dit l'Apôtre, *ceux qui ſont dans les chaînes, comme vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux.* un inconnu, un miſérable qui eſt dans les aînes à Alger ou à Tunis, à la Chine au Japon, eſt de ceux dont vous devez ous ſouvenir, combien plus de ceux qu'une même foi, qu'un meme amour pour les vé-
és proſcrites retient dans les liens ? L'Egliſe rie pour eux tous ; ils doivent donc tous voir part à votre ſouvenir utile. Aimer ſes res, c'eſt quelque choſe : aimer des étran-
ers, c'eſt beaucoup plus : mais ſouffrir dans otre cœur comme membres d'un même corps, e que les autres ſouffrent dans leur chair ou ans leur eſprit, c'eſt approcher le plus près u'on puiſſe de la perfection de la charité, ui conſiſte à ſouffrir même la mort pour le rochain.

PRIERE. » O Dieu, délivrez les Captifs
» d'Iſraël de tous les maux qui les affligent : Pſ. 74. 22.
» envoyez leur du ſecours de votre ſanctua- Pſ. 19. 3.
» re, & protegez-les de Sion : empêchez que Pſ. 88. 23.
» l'ennemi ne les ſurprenne, & que l'en-

» fant d'iniquité ne puiſſe leur faire de mal, »
en les entraînant dans quelque prévarica-
tion.

MADAME DE CHATILLON,

Abbeſſe de S. Loup.

Morte en 1731. le 2 Août.

MADAME OLIMPE DE CHATILLON, de Dampierre, & Abbeſſe de l'Abbaïe Royale des Bernardines de ſaint Loup, à demi-lieue de la Ville d'Orléans, fut formée aux vertus religieuſes dans cette Communauté ſous les yeux & par les ſoins de ſa Tante paternelle Madame Louiſe-Charlotte de Chatillon, qui en étoit Abbeſſe. Sa niéce qui avoit beaucoup d'eſprit, ſe dépouilla de celui du monde pour mourir à tout. Elle n'employa les talens de la nature qu'elle avoit reçus, proportionément à ſa grande naiſſance, que pour ſa propre ſanctification d'abord, & enſuite pour l'avantage de ſa Communauté, lorſqu'elle fut devenue Abbeſſe.

Son éducation.

Devint Abbeſſe.

Elle ne monta pas à cette place par les dégrés de l'ambition ni de la brigue. Son obéiſſance pour l'accepter, après la mort de Madame ſa Tante, à la fin de 1711, fut à ſes yeux l'unique mérite qui ſembloit l'y placer. Son entrée, par le malheur du tems & par une ſuite de ſon ignorance, ne fut pas entiérement pure, puiſqu'elle ſigna purement & ſimplement le Formulaire. Après avoir acquis plus de lumiére, elle répara autentiquement cette *grande faute*, comme elle la nommoit, avec amertume de cœur.

Par

Par un Acte en forme de Teſtament, daté du 13 Décembre 1711, & qui commence par ces mots, *In nomine Domini*, *amen*, on voit avec admiration que dans ce nouveau dégré d'élevation, comme Abbeſſe, elle ſembloit, pour ainſi dire, ſe creuſer ſon tombeau. Pour oppoſer un contrepoids à la vanité, à la complaiſance, à l'orgueil, appanage ordinaire des dignités, elle eſt toute occupée de l'appareil de ſes funerailles, dont elle bannit juſqu'aux moindres traces du faſte. Il vaut mieux l'entendre elle même en faire la pieuſe ordonnance. Son humilité.

» Soit, dit-elle, que je meure Abbeſſe, ou » que je me démette de ma charge, comme » j'eſpere le faire, je demande & je prie qu'on » me mette ſur la tête les deux voiles de ma » Profeſſion, qu'on m'enterre comme une ſimple Religieuſe, ſans aucune cérémonie particuliére, ſans cercueil, ſans tombe ſur la » foſſe, ni aucune marque de diſtinction, » qu'on ne faſſe ni Oraiſon funébre, ni Lettre circulaire; mais qu'on donne ſimplement avis de ma mort aux Monaſtéres aſſociés, comme on fait de la mort de toutes les Religieuſes de la maiſon. (C'eſt que » les Lettres circulaires ſont ordinairement » pleines d'éloges). Et à l'égard des ſervices & » autres priéres, je ne m'oppoſe point qu'on » les faſſe; mais que ce ſoit ſans autre cérémonie, que celles qui ſe pratiquent pour » les Religieuſes particuliéres. Signé, Sœur de » Châtillon. »

Cet Ecrit après ſa mort ſe trouva enveloppé dans les deux voiles, dont il eſt fait mention. C'eſt ſur ce fondement profond de l'humilité religieuſe qu'elle éleva un édifice de L'exemple de la maiſon.

vertus dont la hauteur & l'éclat faiſoit l'étonnement des gens du monde, & la joie des gens de bien. Modéle de ſa Communauté pour tous les exercices de la diſcipline monaſtique, elle n'avoit d'autre commandement à faire, que de marcher la premiére à tout, & de ſe faire ſuivre de ſes compagnes. Inſtruite que la lumiére eſt la plus grande reſſource d'une maiſon Religieuſe, elle procura à la ſienne tout ce qu'il y a de meilleur en fait d'excellens Livres, & tous les meilleurs guides qu'elle pût trouver pour la conduite des ames. Dans les tems les plus fâcheux de la diſette ſpirituelle, elle ne manqua jamais en ce genre du pain évangélique. Par cette ſage prévoiance elle ſe prépara au tems d'épreuves les plus pénibles, & fortifia ſa maiſon contre les attaques du Démon du midi.

Le ſoulévement général que cauſa l'arrivée de la Bulle, la rendit attentive à tous les effets qu'elle commença à produire, elle ne fit que s'inſtruire avec empreſſement pour en connoitre tout le venin. Les Religieuſes qu'elle ne regardoit pas autrement que comme ſes ſœurs, trouvoient en elle une amie ſûre, & une confidente éclairée. Aimée d'elles, parce qu'elle les aimoit d'un amour de jalouſie en Jeſus-Chriſt, elle ſçut entretenir un accord merveilleux entre tant d'eſprits différens, au nombre de quarante. Auſſi quand le tems de la tentation arriva, il ne fut pas poſſible d'entamer un corps dont preſque toutes les parties étoient étroitement liées.

Son don de gouvernement.

Vers la fin du mois de Juillet 1726, M. Fleuriau Evêque d'Orléans, & M. de Paris ſon neveu & ſon Coadjuteur, ſe tranſportérent à l'Abbaye de ſaint Loup, pour y faire une

viſite. Les Prélats firent tous leurs efforts pour réduire à l'obéiſſance de la Bulle Madame de Châtillon ; mais cette Dame, très-bien inſtruite, leur répondit d'un ton ſi ferme, qu'elle leur fit bientôt perdre l'eſpérance de la gagner. Ils virent enſuite la Communauté, dont les Religieuſes au nombre de quarante, étoient preſque toutes dans les mêmes ſentimens que leur Abbeſſe, tant ſur le Formulaire que ſur la Conſtitution. Sa fermeté.

A la vue de ce concert, ils dirent à l'Abbeſſe : » Il eſt bien fâcheux, Madame, qu'u-» ne perſonne de votre naiſſance ſoit ſi entê-» tée : vous expoſez par-là votre maiſon à une » ruine certaine, & vous vous préparez à » vous-même bien des chagrins, ſi vous per-» ſiſtez dans vos ſentimens. Nous nous diſ-» poſons à tout, Meſſeigneurs, répondit l'Ab-» beſſe ; & je mets toute mon application à » préparer mes Sœurs à une longue épreuve. » J'ai lieu d'eſpérer de la grace de Dieu qu'el-» les feront leur devoir dans l'occaſion. »

Le Monaſtére de S. Loup avoit joui d'une tranquillité parfaite, juſqu'à ce que l'Evêque ayant retiré les bons Confeſſeurs, en mit d'autres d'un caractére tout oppoſé. Le premier fut un Prêtre Bas-Breton, à qui ſon Evêque M. de S. Paul de Leon avoit ôté ſes pouvoirs, & même refuſé un *Exeat* en ſortant du Dioceſe. L'Abbeſſe de S. Loup inſtruite de ce fait par une lettre de ce Prélat, en donna avis à M. l'Evêque d'Orléans, qui différa près d'une année encore de retirer ce Confeſſeur de S. Loup. Il lui donna enfin pour ſucceſſeur un jeune Prêtre nommé Baudouin, dont la capacité ſe démontre par ce trait. Un jour qu'il preſſoit une Religieuſe de ſe ſoumettre : Les mauvais Confeſſeurs qu'on donne à ſa maiſon.

» Pourquoi, lui dit-il, faites-vous difficulté » de recevoir la Bulle ; n'eſt-ce pas le Pape » qui l'a faite ? C'eſt répondit la ſœur, par- » ce qu'elle eſt contraire à l'Evangile. Mais » pourquoi, repliqua le Confeſſeur, croyez- » vous plutôt à l'Evangile qu'à la Bulle, puiſ- » que l'Evangile a été fait par les hommes » auſſi bien que la Bulle ? » C'eſt préciſément le contraire de ce que dit J. C. en S. Jean 7. 16. & S. Paul aux Galates 1. v. c. 1. & par conſéquent une héréſie, une impiété, un blaſphême. Tels ſont les Apôtres que forme la Bulle.

Après ces premiéres menaces de M. l'Evêque, qui continuérent pendant pluſieurs mois, à la fin de Janvier 1727, M. l'Evêque de Chartres, paſſant à Orléans, va voir cette Abbeſſe de la part de Madame ſa mere, qui lui donnoit avis que la Cour ne lui donnoit que quinze jours ; & qu'au bout du terme, ſi elle n'acceptoit la Bulle, on l'enléveroit pour la transférer dans une autre maiſon. L'Abbeſſe, ſans être ébranlée, fit dès-lors ſon ſacrifice, prête à tout événement. Le coup différé de quelque mois, éclata enfin par une Lettre de cachet en date du 10 Avril, qui ordonnoit à l'Abbeſſe de S. Loup, de ſortir de ſon Abbaye, & de ſe retirer avec deux de ſes Religieuſes, dans un Couvent de Paris à ſon choix.

Son ſacrifice pour l'exil.

La pieuſe Abbeſſe repréſenta à la Cour que ni elle ni ſon Monaſtére n'étoient en état de payer les penſions néceſſaires pour elle & pour les deux Religieuſes ſes compagnes. La Cour fit demander à l'Evêque ce qu'il avoit à répondre à cela, & s'il vouloit pourvoir à la dépenſe des exilées. Le Prélat prit un autre

tour : il ſe fit donner par Arrêt du Conſeil, & à trois autres Commiſſaires, deſquels étoit ſon Coadjuteur, l'adminiſtration & la régie des biens de l'Abbaye de S. Loup. Le même Arrêt aſſignoit 500 livres de penſion à l'Abbeſſe, & 300 livres à chacune des deux Religieuſes qui devoient l'accompagner. Pour en faciliter le payement, il accordoit au Monaſtére une ſurſéance par rapport aux créanciers de la maiſon.

Effets d'un Arrêt ſurpris.

On fit donc ſaiſir tous les biens de l'Abbaye : défenſe fut faite aux Fermiers de vuider leurs mains, ſinon dans celles de l'Econome nommé. En conſéquence des Archers commirent des violences dans une Foire, contre un Fermier qui vendoit de la laine : ce qui y cauſa une eſpéce de ſédition, & fit vomir des imprécations contre l'Evêque d'Orléans & ſon Coadjuteur, unique cauſe de ces vexations. Les plaintes des créanciers & des Fermiers, les Requêtes que l'Abbeſſe fit préſenter au Conſeil du Roi, lui firent obtenir un ſurcis de l'Arrêt, par là la Lettre de cachet qui l'exiloit, demeura ſans exécution.

Voici le bel Acte que cette pieuſe Abbeſſe fit, lorſqu'elle étoit ſur le point de ſe ſéparer de ſa Communauté, en conſéquence de la Lettre de cachet ſollicitée & obtenue par le Prélat, mais reſtée ſans exécution pour les raiſons qu'on vient de déduire. Le but de cet Acte eſt de montrer ce qui déterminoit Madame de S. Loup à quitter une maiſon qui lui étoit ſi chere, plutôt que d'accepter la Conſtitution.

1. *L'importance de la cauſe : jamais il n'y eut tant de points capitaux de la foi attaqués.* Ce qu'elle prouve par l'exemple des anciennes

Beau témoignage de ſa foi.

hérésies, & par les propoſitions de la Bulle qu'elle rapporte, leſquelles *contiennent la vraie foi de l'Egliſe enſeignée par l'Ecriture-Sainte & par la Tradition. Pour éviter*, dit-elle, *une vaine oſtentation de ſcience, qui ne conviendroit pas à ſon ſexe*, elle ne cite point de paſſages des ſaints Peres, mais bien de l'Ecriture, de l'Imitation, & des priéres de l'Egliſe.

2. *L'acceptation univerſelle eſt une vraie chimére, qui ne peut en impoſer.* Elle le prouve par la nature même de la Conſtitution, & par la maniére même dont elle a été reçue. *Il eſt impoſſible*, dit-elle, *que l'Egliſe adopte une piéce ſi contraire à ſa Foi; ou bien les portes de l'enfer prévaudroient contr'elle.... Les brigues, les cabales, les menaces, les violences, ſont des voies inconnues à la ſimplicité de la Colombe: & tout le monde ſait qu'on n'en a point employé d'autres... Au lieu d'écouter l'Auteur dans ſes juſtes défenſes, on a crié confuſément*, il eſt digne de mort: *& ſi quelqu'un vouloit ouvrir la bouche pour ſa juſtification, on lui diſoit auſſitôt:* ſi vous le délivrez, vous n'êtes pas ami de Céſar. Elle expoſe enſuite les autres vues qui font recevoir la Bulle: *Défaut de lumiéres, obéiſſance aveugle, préventions ultramontaines, amour du repos & des commodités de la vie*, &c. *Toutes mauvaiſes raiſons, dont Dieu ſera le Juge.*

La réſiſtance à la Bulle exige tout.

Elle exhorte ſes Religieuſes *à tout ſouffrir pour une cauſe ſi juſte & ſi importante, juſqu'à la privation des Sacremens, s'il le faut. Nous devons*, pourſuit-elle, *regarder comme un avantage, d'être privées de ce qu'il y a de plus ſaint, dès que nous ne pouvons l'avoir, ſans renoncer à notre foi.... Rien ne ſera plus conſolant pour moi*, (dans mon exil) *que de*

ſavoir que toutes demeurent fermes dans l'attachement à la vérité. Je le demande à Dieu avec toute l'inſtance qui m'eſt poſſible, & vous devez le lui demander auſſi avec une ferme confiance... Liſez depuis le ℣. 5 juſqu'au 13 inclusivement, du ch. 11. de S. Luc, & depuis le ℣. 31. du ch. 7 de l'Epitre aux Romains, juſqu'à la fin. Ne craignez pas ceux qui tuent le corps; *& ne croiez pas non plus que tout ſoit perdu, parce que je m'en vas. Dieu vous tiendra lieu de toutes choſes: il ſaura vous ſoutenir par lui-même. S'il vous ôte les ſoutiens humains, c'eſt pour vous obliger à mettre en lui toute votre confiance, & à ne pas vous appuier ſur un bras de chair. Lorſque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu: béniſſez-le, & chantez ſes louanges; car on doit le louer de tout, & le benir en tout tems.*

Fidélité à tous ſes devoirs.

Enfin cette tendre Mere recommande à ſes filles *la régularité juſqu'aux moindres exercices, l'union, la paix, la charité, la patience dans les maux du dedans & du dehors;* & les aſſure qu'*abſente de corps, elle leur ſera toujours préſente d'eſprit & de cœur; qu'elle fera ce qui dépendra d'elle pour les aider, ſoit par lettres, ſoit par d'autres moyens;* & *qu'elle ne ſe démettra point de ſon Abbaye, quelqu'inſtance qu'on lui en faſſe.*

L'année ſuivante 1728. elle s'attendoit quitter cette terre d'exil, & ſe réunir pour toujours à ſon divin époux; mais le Seigneur la laiſſa encore quelques années au milieu du combat. Mais au retour d'une longue maladie, elle ſe précautionna pour l'avenir par un nouvel acte conçu en ces termes.

» parler... Conſidérant... que d
» té de la maladie je ne ſerai
» capable d'exprimer mes ſentin
» des gens mal-intentionnés p
» fiter de cet état, pour tirer de
» m'en impoſer après ma mort
» pourrai plus dire le contraire ;
» éviter ces inconvéniens, devo
» tems, en dreſſant la préſente
» qui contient les ſentimens da
» veux vivre & mourir. « Ce q
une grande attention.

Beau trait de lumiére.

» Je crois tout ce que la ſainte
» lique, Apoſtolique, & Romai
» ſeigne, c'eſt-à dire, tout ce
» tenu dans le Symbole des Ap
» ce qu'elle a décidé dans les C
» méniques, & ce qu'elle a
» Tradition. Par conſéquent je n
» la Conſtitution *Unigenitus* que
» que j'ai toujours regardée co
» contraire dans pluſieurs point
» la foi & de la Diſcipline,
» les Actes d'Appel interjetté pa
» nos Seigneurs les Evêques, auſ

» en ſignant le Formulaire purement & ſim- Répentir d
» plement, quoique je l'aye fait par igno- Formulaire.
» rance, & j'en demande très-humblement
» pardon à Dieu : condamnant ſincérement
» les cinq Propoſitions dans tous les ſens que
» l'Egliſe les condamne, & m'en tenant pour
» le Fait à ce qui fut arrêté dans la Paix de
» Clément IX. Je déclare nul tout ce qu'on
» pourroit extorquer de moi, ſoit par violen-
» ce, ou autrement, en quelque tems & de
» quelque maniére que ce ſoit, de contraire
» à la préſente Proteſtation. Fait en double
» pour plus grande précaution ; ce 2 Novem-
» vembre 1728. Signé, Sœur Olimpe de Châ-
» tillon, Abbeſſe de ſaint Loup. »

La derniére maladie de cette pieuſe Abbeſſe ne dura que ſix jours, & elle mourut le 2 Avril 1731. Depuis long-tems elle ſouffroit avec ſa Communauté la privation des Sacremens, à cauſe de ſon attachement invincible à la vérité. Dans tous les momens libres que ſon mal lui laiſſa, elle ne fut occupée qu'à témoigner ſon oppoſition à la Bulle, ſa ſoumiſſion à l'Egliſe & aux Paſteurs, ſa piété tendre dans la récitation des Pſeaumes, & une réſignation à la mort qui fit regarder la ſienne comme précieuſe aux yeux de Dieu. Ses derniers ſentimens, & ſa mort ſans Sacremens publics.

M. de la Gogué, Grand-Vicaire, appellé pour lui adminiſtrer l'Extrême-Onction, refuſa de le faire. On peut juger des regrets de toute cette Communauté, qui aimoit tendrement ſon Abbeſſe, qui en étoit aimée, qui en recevoit de grandes conſolations, & qui lui étoit intimément unie par les liens de la vérité & de la charité.

Le jour de l'enterrement le Sieur Bau-

douin, Chapelain de l'Abbaïe, dont on a vu la capacité, ne nomma point la défunte dans les Collectes de la Meſſe ; & la Sacriſtine lui ayant demandé s'il n'avoit pas dit la Meſſe pour Madame l'Abbeſſe, il dit que non, & qu'il ne prieroit pas pour elle. » Mais » comment, reprit la Religieuſe, cela s'ac- » commode-t-il ? On a refuſé à Madame les » Sacremens à la mort, & on lui accorde » la Sépulture Eccléſiaſtique. C'eſt, dit le » Chapelain, que le Roi n'a point donné d'ordre » pour qu'on la refuſe. Le Roi, répliqua la » Sacriſtine, n'a pas défendu non plus qu'on » priât pour les morts. Cela eſt vrai, répondit- » il, mais la défenſe de mon Supérieur ſuf- » fit. »

Ses funérailles.

Au reſte les funérailles de l'humble Abbeſſe furent plus honnorées par le concours de toutes les perſonnes qui s'empreſſérent de lui rendre les derniers devoirs, que par les autres honneurs qu'elle avoit défendu qu'on lui rendit. Outre pluſieurs Eccléſiaſtiques Conſtitutionnaires, on y compta douze Prêtres Appellans, dont un demanda à dire la Meſſe. Le Chapelain lui dit qu'il n'auroit point d'ornemens, parce qu'il étoit ſuſpect à M. l'Evêque. » Il n'y a, répondit le Prêtre, que M. » l'Evêque lui-même, qui puiſſe me les re- » fuſer. Je ſuis Chanoine & Docteur, & par » cette raiſon audeſſus de vous, & ne de- » vant recevoir aucun ordre de votre part. » Puis s'adreſſant au Sacriſtain de ſon Chapitre qui ſe trouvoit-là, il lui dit de lui apporter tout ce qu'il falloit pour célébrer, & célébra effectivement.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 4e Partie Section 7e §. LXVII. & §. LXXVII.

Les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 17 Avril 1731. d'Orléans N. 11, du 8. Mai & du 10 Juin de la même année.

PRATIQUE. Toute élévation eſt dangéreuſe, parce que rien n'eſt ſi néceſſaire ni ſi contraire à l'inclination de la nature corrompue, ni ſi difficile & ſi rare que l'humilité. C'eſt un malheur pour un Chrétien foible & imparfait, à qui des honneurs ſinguliers ſont attachés. On s'enfle quand on les reçoit : on s'irrite quand on ne les rend pas. On les exige avec hauteur : on les conſerve avec attachement : on les défend avec chaleur : on les perd avec douleur & reſſentiment ; on les revendique avec acharnement & avec fierté. C'eſt un gain bien déplorable que celui qu'on achete au prix de l'humilité, de la douceur, & du repos.

PRIERE. » Vous ſauvez, Seigneur, le peu- Pſ. 17. 28. 25
» ple qui eſt humble, & vous humiliez ce-
» lui qui a les yeux altiers. C'eſt vous qui
» faites luire ma lampe ; changez donc mes
» ténébres en une lumiére brillante » pour me rendre doux & humble de cœur.

M. WATERLOOP,

Curé.

Mort en 1731 le 25 Avril.

Son mérite.

MONSIEUR WATERLOOP, Curé de Carvin-Epinoy, au Diocèſe de Tournai en Flandre, eſt peut-être le premier, qui ait eu dès le commencement le bonheur de rendre un témoignage complet à la juſtice & à la vérité contre la Conſtitution *Unigenitus*. Il ſe diſtingua dès ſa jeuneſſe par la piété, par l'innocence de ſes mœurs, & par ſon application à l'étude. Après qu'il eut achevé ſa Théologie dans l'Univerſité de Douai, où il prit le dégré de Bachelier, & qu'il eut été quelque tems Sou-régent au Collége du Roi, il fut appellé par M. de Choiſeuil ſon Evêque, qui le fit Profeſſeur de Théologie dans ſon Séminaire, quoiqu'il ne fût pas encore Prêtre.

Il devint Curé.

Il s'acquita pendant trois ou quatre ans de cet emploi avec tant de ſuccès, que M. de Choiſeuil crut devoir le charger de la Cure fort étendue de Carvin-Epinoy, qui avoit beſoin d'un Paſteur également vigilant & charitable. Il y fit voir qu'il avoit éminemment ces deux qualités. Rien n'eſt plus édifiant que le détail qu'un des Mémoires que nous abrégeons, fait de la maniére dont il gouvernoit cette Paroiſſe & du bon ordre qu'il y avoit établi par des ſoins infatigables. Auſſi ſon peuple lui a-t-il donné de grandes marques d'attachement pour ſa perſonne, dans l'affaire qui les priva d'un ſi digne Paſteur.

Il y a eu même pluſieurs de ſes ouailles, qui ont porté dans ſon abſence avec courage tout le poids de la perſécution, par les refus de Sacremens, & les outrages pendant leur vie & après leur mort.

Refuſe de publier la Bulle.

M. Waterloop ne penſoit qu'à continuer ſes pieux exercices, lorſque ſon Doyen rural, qui eſt celui de Peclin, lui envoya le jour de S. Jacques 25 Juillet 1714, par l'Appariteur du Doyenné, le Mandement de M. de Tournai pour la publication de la Bulle *Unigenitus*, avec un exemplaire de cette Conſtitution en latin. Ayant vu ce que c'étoit, il rendit l'un & l'autre à l'Appariteur, & lui dit que ſa conſcience ne lui permettoit ni de les recevoir ni de les publier. Il écrivit enſuite une Lettre à ſon Doyen, & une autre à M. de Tournai, pour leur faire agréer le parti qu'il prenoit. Il marquoit entr'autres choſes dans celle au Prélat, qu'il ne pouvoit publier à ſon peuple le Mandement qu'on lui avoit envoyé avec la Bulle, parce que cette Bulle lui paroiſſoit contraire à la Doctrine catholique, crue, prêchée & enſeignée dans l'Egliſe ſans interruption depuis les Apôtres juſqu'à nous.

Interrogatoire qu'il ſubit.

En conſéquence de ce refus, il fut cité à comparoître perſonnellement le 31 Août ſuivant à l'Officialité de Tournai. Il s'y rendit au jour marqué, & il y ſubit un interrogatoire, où il donna également des preuves de ſa ſageſſe & de ſon habileté. On en peut juger par les articles ſuivans.

Interrogé, s'il n'a rien dit à ſon peuple au ſujet deſdits Bulle & Mandement depuis le jour de S. Jacques.

A répondu, que le deuxiéme ou troiſiéme Dimanche après, il dit dans ſon Prône,

qu'il avoit donné dans toute ſa vie des marques de ſon obéiſſance entiére à ſes Supérieurs, & que s'il ne le faiſoit point au ſujet de la publication deſdits Bulle & Mandement, ils devoient croire que ce n'étoit point par eſprit de deſobéiſſance, mais par un principe de conſcience & pour un bien: ne ſe ſouvenant pas d'en avoir parlé davantage, ſauf que parlant depuis dans ſon Prône d'un point de morale ou de diſcipline, dont il ne ſe ſouvient point préciſément, il ajouta que c'étoit l'un des points pour leſquels il n'avoit point fait ladite publication: ce qu'il a dit alors par occaſion, & non de deſſein prémédité.

Interrogé, pour quelle raiſon il a refuſé de faire ladite publication:

Bulles des Papes rejettées.

A répondu qu'il ſe fonde dans ce refus, ſur ce que d'un côté ce n'eſt pas être hérétique ni ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, que de croire avec l'Egliſe Gallicane que le Pape ſeul n'eſt point infaillible: ladite Egliſe de France ayant pluſieurs fois refuſé de recevoir ſemblables Conſtitutions en matiére de dogme, & quelquefois de diſcipline, comme à l'égard de celles de Boniface VIII, au ſujet du droit du S. Siége pour le Temporel des Rois; & de leur inſtitution & deſtitution, & de quelques autres propoſitions aſſez connues: de celle de Jean XXII, ſur la vûe de Dieu dans les Bienheureux, & en quel tems ils commencent d'en jouir: de celle de Grégoire II, ſur la diſſolution du Mariage par impuiſſance ſurvenante après la célébration & conſommation; & pluſieurs autres que les Papes ont voulu faire recevoir avec toute leur autorité, que néanmoins l'Egliſe de France n'a point reçues, ſans pour cela avoir été ſéparée de l'Egliſe Romai-

ue ; mais ayant ſoutenu le contraire, auſſi bien que les mêmes Papes, ou leurs ſucceſſeurs, qui ſe ſont ſucceſſivenent rétractés, ou ont condamné leſdites Conſtitutions.

D'un autre côté il ſe fonde ſur ce que quand bien même l'Egliſe de Rome, indépendamment de l'Egliſe univerſelle, ſeroit infaillible dans les déciſions qu'elle feroit, étant dûment & pleinement en elle-même aſſemblée, la Conſtitution en queſtion n'eſt point ainſi émanée de ladite Egliſe de Rome, qui n'a point été pour cela ſuffiſamment aſſemblée : elle n'a été faite que dans une Aſſemblée particuliére de quelques Cardinaux, & autres perſonnes en petit nombre, ſans qu'il y ait eu convocation générale, ni liberté ſuffiſante d'y entrer & d'en ſortir, de quoi il offre preuve. De plus quantité conſidérable d'Evêques des plus ſavans, des plus vertueux, & des plus élevés en dignité refuſent de recevoir ladite Conſtitution. Partant il n'eſt pas juſte de forcer la ſeconde Hierarchie (il veut dire le ſecond ordre des Paſteurs) à en faire la publication, avant que le différend ſoit terminé dans la premiére (il veut dire entre les Evêques) & qu'elle y ſoit unanimement reçue : qu'il ſe fonde encore ſur ce que ladite Conſtitution n'a point été reçue par l'Egliſe de Tournai, comme il eſt de droit & de diſcipline, dans un Synode générale du Diocèſe : Que ladite Conſtitution a trop de contrariété avec la parole de Dieu, le ſentiment unanime des Peres & des ſaints Papes, pour être reçue aveuglément, ou avant qu'un Concile général ou acquieſcement libre de la premiére Hierarchie oblige de la recevoir.

Régles canoniques violées pour la Bulle.

Interrogé, s'il ſe croit juge de la doctrine, & devoir préférer ſon jugement à celui du S. Siége & de ſon Evêque.

Comment un Prêtre eſt juge.

A répondu, qu'il n'en eſt point juge en premier ordre, comme les Evêques ; mais qu'il eſt juge ſubalterne, comme Docteur & Paſteur du peuple qui lui eſt confié, & à qui il doit prêcher la Religion qu'il croit être la véritable, & non celle qu'il prendroit par emprunt : qu'il ne préfére pas ſon jugement en la préſente occaſion à celui du Pape & de Monſeigneur l'Evêque ; mais qu'il leur préfére des autorités ſupérieures, ſavoir la Catholicité des tems depuis les Apôtres juſqu'au Concile de Trente & depuis, laquelle il ſuit dans le refus qu'il fait.

Interrogé, s'il croit que les 101 propoſitions condamnées par la Conſtitution, ſont dans le Livre du Pere Queſnel :

A répondu, qu'elles y ſont ; mais quelques-unes en ſont tirées imparfaitement & avec quelque omiſſion, qui empêche d'en voir clairement & inconteſtablement la catholicité : ſurquoi il offre preuve.

Interrogé, ſi pluſieurs ou quelques-unes (des 101 propoſitions) ſont de foi, & ont été décidées en Conciles généraux, ou du moins univerſellement reçues de l'Egliſe.

A répondu, que pluſieurs deſdites propoſitions, proſcrites en ladite Conſtitution *Unigenitus*, ſont des vérités de foi.

Interrogé, ſi le Cardinal de Noailles & ſes adhérans, condamnant, comme ils font, les Livres du Pere Queſnel, ont condamné la bonne Doctrine.

A répondu, qu'il ne répond point de la conduite des autres : qu'en ſon particulier il croit le Pere Queſnel bon Catholique Roi main, & injuſtement flétri & calomnié par ladite Conſtitution.)

Aprés cet Interrogatoire, le Vice-Gerent rendit pluſieurs Ordonnances, par leſquelles il enjoignit à M. Waterloop de publier inceſſamment le Mandement avec la Conſtitution, & de rétracter tout ce qu'il avoit avancé de contraire dans ſes réponſes : ce que le Curé ayant conſtamment refuſé, il fut, nonobſtant divers Appels qu'il interjetta, ſuſpens *à Divinis*, par une autre Ordonnance du 2 Octobre, qui lui enjoignoit auſſi de comparoître de rechef à l'Officialité le 16 du même mois : Mais le Curé qui étoit alors à Cambrai, pour pourſuivre ſes Appels devant le Métropolitain, de qui il ne put obtenir aucune juſtice, fut arrêté à ſon retour à Lille, par ordre de M. le Comte de Lille Commandant de cette place ; & ſur la caution qu'il fournit, on lui dnnna la ville pour priſon.

Il eſt ſuſpens.

Puis arrêté

Un mois après ſa détention, il fut cité, en vertu d'une nouvelle Ordonnance, pour comparoître le 13 Novembre devant le Vice-Gerent au Couvent des Bons-fils à Lille. Il y comparut après avoir fait ſignifier à ſon Juge un Appel au prochain Concile National, qu'on diſoit alors devoir ſe tenir en France, à cauſe des défauts eſſentiels qui ſe trouvoient dans les Procédures qu'on avoit faites contre lui. On a effectivement fait voir dans un écrit exprès, que dans tout le cours de ce procès, on n'avoit obſervé aucune des Régles preſcrites par les Canons & par les Ordonnances.

Le Vice-Gerent lui demanda, ſi depuis les ſommations qui lui avoient été faites, il avoit publié le Mandement de M. l'Evêque

touchant la Conſtitution. A quoi il répondit que non, à raiſon des Appels qui lui avoient fait changer de Juge. On lui demanda encore s'il étoit diſpoſé à rétracter ce qu'il avoit dit contre la Conſtitution au premier Interrogatoire. Il répondit que cela devoit être ſuſpendu juſqu'au prochain Concile, qui traiteroit & décideroit de cette affaire. Ainſi finit cette derniére comparution.

entence de ndamna- n.

Deux mois après, c'eſt-à-dire, le 12 Janvier 1715, ce Juge rendit une Sentence définitive, qui déclaroit le Curé » avoir encou- » ru toutes les peines & cenſures portées par » la Conſtitution, &c. & lui enjoignoit de ſe » retirer dans un Séminaire de la domination » de ſa Majeſté T. C. pour, durant le cours » de deux ans conſécutifs, ſans en ſortir, » travailler à obtenir de Dieu les ſentimens » d'une ſoumiſſion humble & ſincére: pour- » quoi il y réciteroit tous les jours durant » leſdits deux ans, les ſept Pſeaumes de la Pé- » nitence, par deſſus l'Office de ſon Bréviaire, » y jeuneroit tous les Mercredis & Vendredis » durant ledit tems, & y conféreroit au moins » deux fois la ſemaine avec la perſonne ec- » cléſiaſtique, qui lui ſeroit déſignée par le » Supérieur dudit Séminaire. »

Cette Sentence fut imprimée & rendue publique dès le 27 ou 28 du même mois de Janvier, & ne fut ſignifiée au Curé que le premier de Fevrier: ce qui lui donna occaſion d'écrire le 29 Janvier une très-belle Lettre au Vice-Gerent pour ſe plaindre de ce traitement, & ſe juſtifier des héréſies & des erreurs qu'on lui imputoit fauſſement par cette Sentence.

Le premier Mars à neuf heures du matin

le Lieutenant du Prévôt de la Maréchauſſée de Flandres alla montrer à M. Waterloop un ordre de la Cour, qui lui ordonnoit de le tranſporter avec des Archers à Cambrai, où on lui devoit lire une ſeconde Lettre de cachet, ſans lui marquer ce que cette Lettre contenoit. Le Curé ne fut point ému de cette nouvelle : il eut au contraire de la joie de ſe voir jugé digne de ſouffrir quelque choſe pour une cauſe qu'il regardoit comme celle de la vérité. Il reçut ce jour-là les viſites de ſes amis avec une préſence d'eſprit & une tranquillité, qui ſurprirent tous ceux qui le virent. Le lendemain l'Officier qui lui avoit communiqué l'ordre de la Cour, aſſiſté de quatre Archers armés, le vint enlever pour le conduire à Douai, & de là à Cambrai, où il fut mis au Séminaire qui eſt dirigé par des Prêtres ſéculiers de la Communauté de ſaint Sulpice.

Enlevé p des Archers

Il y demeura juſques vers la fin de la vie de feu Louis XIV qu'il fut transferé dans la Citadelle, enſuite élargi ſix ſemaines après la mort de ce Prince. Pendant tout ce tems les Directeurs du Séminaire ne lui permirent point de parler à ceux qui le demandoient ; quoique cela ne fut ordonné ni par la Sentence du Vice-Gerent, ni par la Lettre de cachet, & ils le fatiguérent inutilement par des conférences, où il les réduiſit ſouvent à l'impoſſibilité de lui rien répondre.

On avoit établi dès après la Sentence du 2 Octobre 1714, qui déclaroit le Curé ſuſpens, un Deſſerviteur à Carvin, pour y faire les fonctions curiales ; & on avoit chaſſé les deux Vicaires, qu'il avoit à Epinoy & à Libercourt, dépendances de Carvin, pour leur ſubſtituer de jeunes Prêtres, éleves des Jé-

Sa Paroiſſe dérangée.

ſuites. On ne ſauroit rapporter les excès auſquels ces Deſſerviteurs ſe portérent contre ceux qui étoient attachés à leur Curé. Les Paroiſſiens s'en plaignirent inutilement aux Supérieurs. Le Curé ni eux ne purent obtenir aucune juſtice, & cette Paroiſſe a toujours été dans le trouble.

Sa converſation avec le Cardinal de Rohan.

M. le Cardinal de Rohan, qui dans l'affaire de la Bulle *Unigenitus* a figuré par un rôle tout à fait étrange, fit au mois de Mars 1716, un voyage à ſon Abbaïe de ſaint Vaaſt à Arras. Il eut envie d'entretenir M. de Waterloop dont il avoit ſçu les avantures. Ce Curé ſe rendit aux ordres de Monſieur le Cardinal, auſſi-tôt qu'il eut été informé qu'il déſiroit de le voir. Il ſe préſenta à la porte du Palais Abbatial le 12 Mars à ſix heures du ſoir, & fut introduit ſans délai. Ceux qui étoient préſens s'étant retirés, M. le Cardinal le fit aſſeoir auprès de lui, & lui demanda, s'il le ſeroit venu voir ſans être appellé. » Je » ſuis ſi peu de choſe, Monſeigneur, que » je n'aurois pas cru que ſon Eminence dût » penſer à moi. »

La converſation ne fut pas long-tems ſans tomber ſur la Conſtitution : » Pourquoi, » M. (lui demanda le Cardinal) refuſez-vous » de recevoir une Conſtitution acceptée? Mon» ſeigneur (répondit le Curé avec la franchiſ» ſe qui lui étoit naturelle) j'ai pluſieurs » raiſons péremptoires. » Il entama d'abord ce qui concernoit l'irrégularité du Jugement quant à la forme, diſant que le Pape avoit tenu un procédé très-éloigné de la juſtice à l'égard du Pere Queſnel. » Il pa» roît, M. (lui dit le Cardinal) que contre » le bon ordre vous êtes plus attentif à juſ» tifier le Pere Queſnel que le Pape. Je con-

» viens (répondit le Curé) qu'à circonſtances
» égales, *ſi cætera eſſent paria*, il faudroit
» donner la préférence au Pape ; mais dans
» l'affaire dont il s'agit ce n'eſt nullement le
» cas. Le Pere Queſnel étoit un homme qui
» ne demandoit rien à perſonne ; & le Pape
» au contraire a cherché l'iniquité dans la
» maiſon du juſte. Le Pape a fait le per-
» ſonnage de juge, & le Pere Queſnel celui
» d'accuſé. Or les mêmes régles qui juſtifient
» l'accuſé, condamnent le juge s'il ſe trouve
» qu'il les ait violées. Ces régles (ajouta le
» Curé) ſont, qu'il faut en quelque ſorte être
» contraint pour condamner ſon prochain.
» Dans le doute, il faut s'abſtenir de pro-
» noncer la ſentence de condamnation. En
» fait de Livres, les endroits obſcurs doi-
» vent être expliqués par les autres qui ſont
» plus clairs : autrement aucun Pere ne de-
» meureroit catholique, ni l'Ecriture ſainte
» même. Mais avant toutes choſes, il faut
» entendre l'accuſé, d'autant plus qu'il le de-
» mandoit : c'eſt ce qui n'a jamais été refuſé,
» non pas mêmes aux Hérétiques déclarés. On
» n'a pas voulu (reprit le Cardinal) condam-
» ner le Pere Queſnel, mais ſeulement les
» propoſitions en elles-mêmes. » Le Curé diſ-
ſimulant par reſpect, l'émotion que lui cauſoit cette réponſe, répliqua modeſtement :
» Mais, Monſeigneur, c'eſt préciſément le
» contraire : il ſuffit de rappeller à votre Emi-
» nence le préambule de la Conſtitution, où
» le Pere Queſnel eſt traité comme un des
» plus dangereux hipocrites qui fut jamais.
» Il eſt vrai, dit le Cardinal, que la tête
» de la Conſtitution eſt bien forte. Il faudroit
» donc (lui répliqua auſſi-tôt le Curé) lui

Il juſtifie le P. Queſnel.

Repliqu ſpirituelle.

» couper la tête, avant que de la publier. »

M. le Cardinal en revint à dire, que les Evêques étant joints avec le Pape, on leur devoit une obéiſſance aveugle. A cela le Curé répliqua, que l'unanimité n'étoit pas dans le Corps des Evêques ; & que dans ce qui s'étoit fait en faveur de la Conſtitution, la liberté avoit manqué. » Le nombre des Oppoſans (répartit le Cardinal) eſt très-petit, & bientôt la » plûpart reviendront à nous. Monſeigneur, » (dit le Curé) avant que de répondre à cela, accordez-moi la liberté de demander » à V. E. lequel des deux partis étoit le plus » dans la règle, après que l'Aſſemblée avoit » jugé unanimement que la Conſtitution » avoit beſoin d'explications, ou que les Evêques en donnaſſent eux-mêmes, ou qu'ils » en demandaſſent au Pape, qui étoit l'auteur de la Conſtitution. »

Où eſt la mémoire du Cardinal ?

Le Cardinal ſoutint, que perſonne n'avoit propoſé de demander des explications, ſi ce n'étoit à la fin de l'Aſſemblée, lorſque tout étoit fait. » Les Ecrits publics (répliqua le Curé) diſent le contraire ; & ils n'ont été démentis par perſonne. M. le Cardinal de » Noailles a voulu ſe ſéparer de l'Aſſemblée » pour ce ſujet ; mais l'ordre du Roi l'a obligé de continuer à y préſider. » Enſuite le Curé avança deux choſes : l'une que l'acceptation des Quarante étoit irréconciliable avec la Bulle qu'ils acceptoient : l'autre, qu'il n'y avoit point eu de liberté ; & qu'ainſi le petit nombre qui étoit ſeul, ſans ſoupçon, devoit être écouté. Il prouva le premier par cette obſervation générale, que le Pape avoit condamné les 101. Propoſitions conjointement & ſéparément, c'eſt-à-dire, en elles-

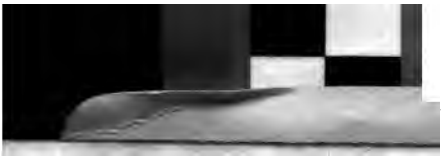

mêmes ; au lieu que les Quarante en avoient accepté la condamnation, en uſant de différens poids, & de différentes meſures ; condamnant les unes par rapport aux circonſtances du tems ; les autres par rapport à l'intention de l'Auteur : d'autres au contraire comme tronquées, & détachées de la ſuite du texte.

Il en apporta des exemples ; & ces exemples donnant lieu à une eſpéce d'altercation, le Curé en prit occaſion de prier reſpectueuſement M. le Cardinal de Rohan d'oublier pour un moment ſes qualités d'Evêque & de Cardinal, & de ne retenir que celle de Théologien. M. le Cardinal lui répondit avec la bonté qui lui étoit naturelle, qu'il n'avoit pas de peine à lui accorder ſa demande, puiſqu'il n'avoit pas eu d'autre intention, en entamant cette conférence avec lui.

Le Curé juſtifie des Propoſitions.

Une des Propoſitions, priſe pour exemple par le Curé, étoit la 29e. *hors de l'Egliſe point de grace.* Il ſoutint que dans la ſuite du texte, le mot de *Grace* étoit déterminé à marquer la grace habituelle ; mais il ajouta que, quand on l'entendroit, comme le prétendoit le Cardinal, de la grace actuelle, elle pourroit avoir encore un ſens catholique : qu'on ne l'avoit réduite aux termes qui la compoſoient, & fait entrer en cet état dans le Catalogue des Propoſitions condamnées, ſinon afin d'établir contre la Tradition, le dogme d'une grace commune & ſuffiſante, donnée intérieurement, & non ſimplement offerte à tous les hommes, fidéles & infidéles, & cela dans le tems même qu'un infidéle ne ſonge pas à ſe convertir, & demeure paiſiblement dans la ſynagoge de Satan : qu'un tel dogme eſt une erreur, puiſque l'Egliſe nous enſeigne, que la premiére grace préve-

nante eſt celle de la vocation, par laquelle l'infidéle commence à être troublé de ſon état, & déſire de s'en retirer, cherche la vraie Religion & la véritable Egliſe, où ſe trouve le ſalut. Ainſi dans ce ſens, il eſt vrai de dire qu'il n'y a nulle grace étrangére à l'Egliſe, puiſqu'elle n'eſt donnée que pour y aller, ou s'y conſerver. Le Cardinal parut approuver cette explication.

Après que le Curé eut répondu à une ſubtilité que M. le Cardinal propoſa touchant la propoſition ſur l'excommunication injuſte, il vint à la ſeconde choſe qu'il avoit avancée: ſçavoir que l'Aſſemblée avoit manqué de liberté, & allégua pour le prouver, que le Pape avoit d'abord commencé par demander & s'aſſurer de la parole du Roi, & que tout le monde ſçavoit que le Roi avoit promis, & pris parti avant même l'Aſſemblée des Evêques. Le Cardinal dit qu'il y avoit moins de liberté à préſent que du vivant du Roi.

Le Curé répliqua, qu'il n'y avoit nulle apparence de cela: que M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume donnoit une pleine liberté, ſans qu'il parut jamais donner aucun ſujet particulier d'eſpérance ni de crainte pour l'un ou pour l'autre des deux partis, & que c'en étoit une preuve aſſez ſenſible que la nomination récente que ſon Alteſſe Royale avoit faite aux Bénéfices, où il y avoit des ſujets des deux côrés.

Quelle comparaiſon d'un homme d'eſprit?

Le Cardinal voulant juſtifier ce qu'il avoit avancé, apporta pour preuve la violence que faiſoit le Curé de ſaint Côme à un Docteur Hibernois, qu'il avoit menacé de ne plus lui donner l'honoraire de ſes Meſſes; ſans quoi (ajouta ce Cardinal,) ce pauvre homme ne peut pas vivre. »Quoi,

» Quoi, Monſeigneur, (repliqua le Curé,) vous comparez les menaces d'un petit » Curé de Paris aux promeſſes & aux menaces de Louis XIV : Jugez vous-même de la » juſteſſe de la comparaiſon. » Il faut remarquer ici qu'un peu de tems après ſon Eminence voulant épouvanter le Curé, lui dit que M. le Régent n'étoit point pour lui, mais qu'il étoit pour le parti de la Conſtitution, & que ſon Alteſſe Royale lui avoit dit à lui-même, qu'il voudroit que la Conſtitution fut reçue.

J'aime mieux penſer, (répondit le Curé,) qu'apparemment M. le Régent vouloit vous contenter, & vous perſuader qu'il n'avoit point pris parti contre vous, mais que par tout ſon procédé il ne cherche que la paix dans le Royaume, & l'union des eſprits; & que ſi le véritable moyen de cette paix étoit la réception de cette Bulle, il auroit voulu qu'elle fut déja reçue pour la poſſéder : preuve peremptoire de la liberté entiére.

Le Cardinal dit enſuite au Curé : » Vous » voulez-donc, M. ſuivre l'eſprit privé, qui » a été celui de tous les Hérétiques dans tous » les tems, quoiqu'ils ne chantaſſent que l'Ecriture-ſainte, qu'ils ont entendue à leur » mode. Je ſuis, (répondit le Curé) infiniment éloigné de cet eſprit, & non ſeulement je ne réſiſte point à la Conſtitution en » Philoſophe, par des raiſons tirées de ma » tête, mais je n'interpréte pas même l'Ecriture-ſainte ſelon mon propre eſprit, mais » ſelon la Tradition conſtante & uniforme » de dix-ſept ſiéclès : & cela, avec d'autant » plus de raiſon, qu'il n'y a point de matiére, » ſur-tout doctrinale dans la Conſtitution,

Raiſons de rejetter la Bulle.

» qui n'ait été décidée dans les Conciles » mêmes Généraux, ou reçus comme tels, ou » traitée par les ſaints Peres, non en paſ» ſant, mais *ex profeſſo*. Enfin rien n'eſt dou» teux ni obſcur dans les propoſitions du Pere » Queſnel, mais tout eſt clair, catholique, » & très-édifiant. »

A ces mots, le Cardinal marqua ſon étonnement: » Quoi, M. vous dites que tout eſt » clair, catholique & très-édifiant dans les » cent une Propoſitions ? Oui, Monſeigneur, » (répliqua le Curé) j'excepte ſeulement les » Propoſitions tronquées de mauvaiſe foi ; » car tout conſidéré dans ſon texte & dans » ſon lieu naturel, avec ce qui le devance, » & ce qui le ſuit, ſur-tout rélativement aux » paſſages de l'Ecriture-Sainte, dont les Pro» poſitions condamnées ne ſont que des ex» plications, oui, Monſeigneur, tout eſt » clair, tout eſt catholique, & tout eſt très» édifiant. »

Conduite à tenir dans le doute.

» Mais (ajouta le Curé) ſuppoſons, Mon» ſeigneur, pour un moment, que la Tra» dition ſur les Propoſitions de la Conſtitu» tion ſoit douteuſe, quoique cela ne ſoit » pas ; c'en ſeroit aſſez pour que le Pape fut » indiſpenſablement obligé de s'expliquer, & » de faire voir que ſes déciſions ne répugnent » point à la Tradition, à laquelle il doit le » même reſpect que tous les fidéles ; puiſque » c'eſt elle qui eſt la Catholicité eſſentielle de » la véritable Religion : autrement (dit en» core le Curé) comme les mêmes propoſitions » condamnées dans la Bulle ſe trouvent déci» dées par les Conciles généraux, ou enſei» gnées comme catholiques par les ſaints Pe» res, mot pour mot, ou en termes équiva-

» lens, ſans qu'il paroiſſe la moindre diffé-
» rence dans le ſens, où en ſera le Fidéle en
» ce cas ? ou il ſera ſans idées ſur les déci-
» ſions des Conciles, ou il le ſera ſur les
» propoſitions de la Bulle. Or des mots ſans
» idées ne ſuffiſent pas pour la foi, ſur-tout
» pour ceux qui ont part au miniſtére. »

» Ce n'eſt point aux particuliers (reprit le
» Cardinal) à entendre la Tradition, même
» ſelon leur propre ſens. Mais, Monſeigneur,
» (répliqua le Curé) la Tradition étant de
» ſa nature l'explication de l'Ecriture, na-
» turellement elle doit être plus claire, ſur-
» tout dans les matiéres traitées *ex profeſſo*,
» telles que ſont celles de la Conſtitution.
» Une preuve de cela, c'eſt que le Concile de
» Trente nous y renvoie pour l'intelligence
» de l'Ecriture Sainte : autrement il faudroit
» aller d'explication en explication, juſqu'à
» l'infini. Enfin s'il n'y avoit rien de clair
» dans la Tradition, ou ſi dans le doute le
» Supérieur n'étoit point obligé de deſcen-
» dre juſqu'à s'expliquer, ou s'accorder avec
» elle comme à la régle ſupérieure, le
» Saint-Eſprit n'auroit pas dit par la bouche
» de S. Paul, pour ſervir de régle à tous les
» Fidéles dans tous les ſiécles à venir : » *Si nos*, (ſous lequel terme eſt compris tout le Collége des Apôtres, Pierre, Paul, André & les autres) *aut Angelus de cœlo evangeliſaverit vobis præter id quod accepiſtis, anathema ſit.*

Ce que c'eſt que la Tradition. Sa clarté.

Après une légére diſcuſſion ſur la propoſition, où il eſt dit que *la foi eſt la premiére grace*, &c. que le Curé ſoutint être conforme au Concile de Trente, M. le Cardinal lui dit: » Je ne parlerai donc point pour vous, M.
» à votre Evêque ; car je vois que vous ne

Fermeté du Curé.

» vous rendez en rien. Mais cependant je vous » promets que je ne parlerai pas non plus con- » tre vous. J'accepte, Monſeigneur, (répon- » dit le Curé avec une profonde révérence) » ce que votre Eminence veut bien me pro- » mettre de ne point parler contre moi. Mais » j'aimerois mieux mourir que d'abandonner » la vérité, ou l'innocent qui eſt perſécuté à » ſon ſujet. »

On retomba auſſitôt après ſur l'application des qualifications aux différentes propoſitions. Le Curé dit ſur cela pluſieurs choſes, qui donnérent lieu au Cardinal de dire de ſon côté, qu'il n'auroit pas dreſſé la Bulle comme elle l'étoit, c'eſt-à-dire, apparemment, avec la clauſe indiſtincte du *reſpectivè*; mais qu'étant une fois donnée par le Pape, il n'avoit pas cru que ce fut une raiſon ſuffiſante pour empêcher de la recevoir.

Le Curé paſſa à l'Inſtruction Paſtorale des quarante Evêques qui reçurent la Bulle en 1714. & dit qu'elle étoit plus mauvaiſe que la Conſtitution. M. le Cardinal en fut ſurpris, & en prit la défenſe, ſoutenant que les Jéſuites n'y avoient point eu de part. » Je

Erreurs de l'Inſtruction des 40.

» voudrois (répliqua le Curé) que votre Emi- » nence n'y en eût point non plus. Pourquoi » donc, dit M. le Cardinal? C'eſt (répondit » le Curé) que cette Inſtruction ne biaiſe » point à détruire la différence des deux al- » liances, ne mettant perſonne ſous la lettre » qui tue, & par conſéquent qui n'excuſe » point de péché. C'eſt cette même Inſtruction, » qui ôte la néceſſité de l'amour de Dieu pour » parvenir à la juſtification, & qui établit au » contraire la ſuffiſance de la crainte, déci- » dant avec la Conſtiution, que la crainte peut

» corriger le cœur par elle-même, & y ajoutant » de plus qu'elle peut nous rendre plus ſenſibles » au péché qu'à la peine : c'eſt elle encore, » Monſeigneur, qui détruit la grace efficace par elle-même. ».

» Certainement (dit ſur cela le Cardinal) » je ne ſuis point Moliniſte : on n'ignore point » que j'ai été élevé ſous de bons maîtres, & » dans de bons principes : je crois la grace » efficace par elle-même. C'eſt (ajouta-t'il) » qu'on ne s'entend point. La Conſtitution » ne condamne que la même grace qui a été » condamnée dans les cinq Propoſitions ; & » c'eſt les ſoutenir que de ne pas recevoir la » Conſtitution ſur les propoſitions de la grace. »

Je ſçai, Monſeigneur, (répondit le Curé) que votre Eminence a été très-bien élevée à ſaint Magloire (chez les Peres de l'Oratoire) : mais permettez-moi, Monſeigneur, de vous dire, que ſelon ce que vous venez de dire, vous penſez autrement que » la Conſtitution » ne parle ; & que ſi votre Eminence n'eſt pas » Moliniſte, elle ne peut être non plus du » parti de la Conſtitution. Car l'on a voulu » certainement, par la Bulle *Unigenitus*, nous » donner Molina pour l'objet de notre foi & » de notre Religion. » Le Curé diſtingua enſuite les cinq Propoſitions condamnées par Innocent X. de celles du P. Queſnel : » Je » condamne (dit-il) la doctrine des cinq propoſitions, & j'honore les vérités contenues » dans les propoſitions du P. Queſnel.

M. le Cardinal ayant dit qu'il n'étoit point contraire à S. Paul, puiſqu'il avoit reconnu dans l'Inſtruction Paſtorale qu'il y avoit moins de grace dans l'ancien que dans le Nouveau

Erreur de la grace commune à tous.

Teſtament. » Ce n'eſt point aſſez, Monſeigneur (répliqua le Curé) vous n'avez pas » mis le commun des Juifs ſous la lettre avant Jeſus-Chriſt : c'eſt pourtant ce qu'a fait » nettement S. Paul. Au contraire, vous avez mis en tout tems une grace commune, » intérieurement donnée à tous les hommes, » plus ou moins abondamment ; peu importe. Vous l'avez miſe par-tout, Monſeigneur, » comme ſuffiſante, & voilà l'erreur. » Il ſoutint enſuite comme une choſe indubitable, qu'il y avoit des endurcis privés de toute grace, à qui les péchés qu'ils commettoient ne laiſſoient pas d'être imputés.

Après quelques diſcours ſur la crainte, M. le Cardinal dit qu'il admettoit la néceſſité de l'amour de Dieu pour le Sacrement de Pénitence. » Quoi, Monſeigneur, (répondit avec » quelque étonnement le Curé) vous ſoutenez » la néceſſité de l'amour de Dieu énoncée » dans la ſeſſion ſixiéme du Concile de Trente ? Vous penſez donc encore un coup au-

Inſuffiſance de la crainte.

» trement que la Conſtitution ne parle. Il eſt » donc vrai, malgré la condamnation qu'elle » prononce contre les propoſitions concernant » cette matiére, que la crainte ne peut pas » corriger le cœur par elle-même ? Oui, Mon» ſeigneur, cela eſt vrai, & un million de dé» grés de crainte ſans amour, ne ſauroit fai» re partie de la véritable pénitence qui ré» concilie avec Dieu.

Le Curé voulut ſe lever en diſant ces derniéres paroles ; mais voyant que M. le Cardinal demeuroit aſſis, & parloit en lui-même, comme un homme qui eſt occupé de quelque penſée qui le frappe, il s'aſſit de nouveau, & entendit le Cardinal, qui lui adreſ-

ſant la parole, diſoit : » Il faut avouer, Mon- Aveu imp
» ſieur, que vous avez dans votre parti tant.
» bien des gens, qui vivent ſaintement, &
» d'une maniére irréprochable. » Puis s'étant levé, il dit en conduiſant le Curé juſqu'à la porte de ſa chambre : » C'eſt dommage,
» M. qu'un homme comme vous, rende inu-
» tile ce qu'il a de bon, en ſe livrant ainſi à
» un eſprit particulier. »

Dans le tems que M. Waterloop obtint ſon élargiſſement de la citadelle de Cambrai, par la faveur du Prince dépoſitaire de l'autorité royale, il fut reçu Appellant comme d'abus de la Sentence rendue contre lui à l'Officialité de Tournai ; mais l'affaire fut évoquée au Conſeil, enſorte qu'il n'a jamais eu depuis cela la liberté de reprendre ſes fonctions curiales. Il fut même de nouveau exilé à Arras. Les exils
C'eſt-là qu'il eut cette entrevue dont on vient Curé.
de parler avec M. le Cardinal de Rohan. Il eut enſuite la permiſſion de retourner à Lille ſa patrie ; faveur dont il jouit peu.

Une autre Lettre de cachet du 3 Juillet 1726. lui ordonna de ſortir de la partie du Diocèſe de Tournai, ſoumiſe à la domination du Roi. Il choiſit Arras, d'où il fut encore relégué à Dunkerque en 1727. Comme l'ordre portoit, que Sa Majeſté n'étoit pas contente de la conduite qu'il avoit tenue à Douai, où il n'avoit pas mis le pied, il fit là-deſſus à la Cour ſes très-humbles & très-inutiles repréſentations.

A Dunkerque il trouva M. Looke Curé d'Annapes, qui y étoit exilé pour la même cauſe. Au mois d'Août 1728. M. le Subdélégué eut ordre d'informer des troubles que l'un & l'autre y cauſoient : ce qu'il fit à la honte des dénonciateurs. Car il réſulta uni-

quement de cette information, que *leur piété, leur ſageſſe, & leur modeſtie, ébranloient l'eſprit de pluſieurs perſonnes de la ville.* Ces deux exilés ne manquérent point d'écrire à M. le Cardinal de Fleuri & à M. de Meſliand Intendant de Lille, pour les remercier de la juſtice qu'on leur avoit faite de ne les pas condamner, ſans les entendre : & pour réponſe à ce remercîment, on leur ſignifia le 28 du même mois deux Lettres de cachet datées du 16, quatre jours avant l'information, qui ſe fit par le Subdélégué, qui les banniſſoient enfin du Royaume.

Banniſſement du Roiume.

Ils exécutérent l'ordre avec ſoumiſſion ; malgré leur grand âge & leurs infirmités. M. Looke ſe retira à Leyden, & M. Waterloop à Amersfort, où une bienheureuſe mort a terminé leurs longues ſouffrances. Le premier mourut le 13 Décembre 1728, après une maladie de deux mois : l'autre, après pluſieurs attaques d'apoplexie, finit ſon double exil le 25 Avril de l'année 1731, par une gangréne univerſelle, provenant d'un tempérament uſé, qui a beaucoup exercé ſa grande patience.

Sa mort.

PRATIQUE. Un Paſteur, un Miniſtre de Jeſus-Chriſt, ne peut pas eſpérer de faire beaucoup de fruit, s'il n'eſt mortifié, s'il n'eſt diſpoſé à ſouffrir, & à donner même ſa vie pour ſes brebis & pour l'Egliſe. Quand la perſécution enléve un ſaint Paſteur, tout eſt perdu pour ſon troupeau aux yeux de la chair : tout eſt à eſpérer pour ce troupeau aux yeux de la foi. Le grain eſt mort : il faut eſpérer qu'il portera du fruit. C'eſt une conſolation qu'eût ce pieux Curé, après ſon enlévement, ayant eu dans ſa Paroiſſe pluſieurs imitateurs

courageux de ſa foi, dans l'un & l'autre ſexe.

PRIERE. O bon Paſteur, qui vous êtes livré aux loups pour le ſalut de vos brebis, cherchez-moi comme une brebis égarée : portez-moi, ſauvez-moi par votre grace. Prêtre, Evêque & Pontife de mon ame, qui vous êtes ſacrifié vous-même pour elle, répandez en elle de votre onction divine : conſacrez-la, offrez-la, ſacrifiez-la à Dieu par votre ſang & par vos mérites infinis.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution, 1e. Partie, §. XXXIV. t. 1 pag. 271, &c. §. LXX. p. 642. & les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 2 Août 1731.

LE REVEREND PERE GAICHIES,

Prêtre de l'Oratoire, Théologal de Soiſſons.

LE REVEREND PERE GAICHIES L'AINÉ, Prêtre de l'Oratoire & Théologal de la Cathédrale de Soiſſons en l'Iſle de France, fut toujours connu par ſes ſentimens de Religion, d'amour & de zéle pour la vérité, qui lui méritérent à juſte titre pendant ſa vie le reſpect, l'eſtime & la confiance de tous ceux qui le connoiſſoient. Il ſuffiroit, pour caractériſer ce grand ſerviteur de Dieu, de dire qu'il avoit été intimement lié avec le Pere Queſnel & M. d'Hericourt Doyen de Soiſſons.

Mort en 1731 le 5 Mai.

Ses ſaintes liaiſons.

Il avoit éxercé à Soiſſons durant plus de trente ans les fonctions de ſa Théologale, ſans penſer à plaire & à ſe faire eſtimer par des

Ses ſermons, ſes grands exemples.

ſermons étudiés, mais à inſtruire ſolidement & à former les mœurs du peuple par des diſcours vraiment évangéliques. La régularité de ſa vie donnoit encore un grand poids à ſes inſtructions. Il demeuroit au Collége de l'Oratoire, & n'en ſortoit preſque jamais. Il aſſiſtoit très-exactement à l'oraiſon à quatre heures & demie du matin, ſelon l'uſage de cette Congrégation, & l'on a remarqué qu'il n'a mangé en ville qu'en deux occaſions uniques, dont il n'avoit pû ſe diſpenſer.

Son caractére.

Il étoit tout à la fois l'exemple & les délices des jeunes Régens, par une vertu qui n'avoit rien que d'aimable, & par un caractére de douceur & de gaieté qu'il a conſervé juſques dans ſa derniére vieilleſſe. Egalement homme de belles Lettres & Théologien, l'Académie de Soiſſons ſe faiſoit honneur de l'avoir pour membre ; & il eſt Auteur des *Maximes ſur le Miniſtere de la Chaire*, imprimées en 1711, ſans ſon nom & ſans ſa participation. Ouvrage qu'on ne craignoit point d'attribuer à ſon fameux confrere le Pere Maſſillon, depuis Evêque de Clermont, dont il eut l'eſtime & l'approbation, parce qu'il n'étoit pas indigne de ce célébre Orateur.

Son ſort différent ſous deux Evêques.

Feu M. Silleri Evêque de Soiſſons, connoiſſant le prix d'un tel Ouvrier, lui avoit donné toute ſa confiance, le menoit avec lui dans ſes viſites Epiſcopales, & l'employoit avec ſuccès. Mais M. Languet ſon ſucceſſeur, mort Archevêque de Sens en 1753, qui avoit, comme on ſait, d'autres vues, en jugea & en agit différemment. Le Pere Gaichies avoit trop de mérite pour ne pas déplaire au Prélat Sulpicien, & l'ancien Théologal heureu-

ſement digne de toute ſa haine, mérita même d'en devenir la victime.

Il quitte ſ
Bénéfice. L
regrets c
peuple.

Au mois de Juin 1717, ſon Apel le fit interdire ; mais en vertu de ſon titre il prêchoit toujours, & trop bien au goût de M. Languet qui, pour parvenir à lui fermer la bouche, lui propoſa au mois de Janvier 1723, la ſignature pure & ſimple du Formulaire. Sur le refus qu'il en fit, on ſe préparoit à lui faire les Monitions juridiques ; mais il crut devoir, dans un âge auſſi avancé, éviter de pareilles pourſuites : de ſorte que, quoiqu'il fut ſans bien, & qu'il ignorât le ſort qu'il auroit dans une Congrégation gouvernée par le Pere de la Tour, alors ſon Général, il ſe détermina à quitter le Diocèſe & le Bénéfice.

Le départ de cet homme Apoſtolique coûta bien des larmes à ceux qu'il avoit engendré en J. C. Ils le ſuivirent en foule juſqu'à la voiture, pleurant & murmurant contre celui qui leur enlevoit un véritable Pere : mais il ſe retira dans une maiſon voiſine, pour donner lieu à cette multitude de s'appaiſer, & pour éviter toute apparence de tumulte & d'émotion populaire. Il partit enfin, regretté & béni de tous, le 22 du même mois ; & ſe retira à Paris dans la maiſon de ſaint Honoré, qu'il a édifiée juſqu'au dernier moment de ſa vie, principalement pendant le cours d'une maladie de trois mois, ſupportée non ſeulement avec patience, mais avec un grand déſir & une joie bien marquée d'aller jouir de Dieu.

Ses dernie
ſentimens.

Quelques heures avant ſa mort, on lui dit : *Mon Pere, reveillez votre foi pour la conſommation de votre ſacrifice ; car l'heure*

approche. A cette parole qui annonçoit à ſon ame la venue de ſon Epoux, il parut en effet ſe réveiller ; & avec un viſage gai & des yeux pleins de joie, il prononça d'une voix forte : *Tant mieux, mon cher Pere, Dieu en ſoit loué à jamais ! Lætatus ſum in his.* &c. ce ſont les derniéres paroles qu'il ait dites avec le libre uſage de la raiſon. Il mourut au milieu de ſes confreres le 5 Mai 1731 dans leur maiſon de ſaint Honoré, âgé de quatre-vingt trois ans.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 10 Juin 1731, de Paris N. 1.

Marc. 1. 3. PRATIQUE. Un Prédicateur ne devroit être, s'il ſe pouvoit, comme il eſt dit de ſaint Jean-Baptiſte, qu'une voix, que l'on entendit toujours, & que l'on ne vit jamais. *Crier*, comme ce divin précurſeur, c'eſt prêcher avec une force digne de la vérité, ſans affoiblir ſa voix par complaiſance, ni ſans craindre les humiliations que peut attirer la fidélité aux devoirs de ſon miniſtére.

Pſ. 17. 49. PRIERE. *C'eſt vous, Seigneur, qui m'avez délivré de mes ennemis, & qui m'avez élevé au deſſus de ceux qui ſe ſoulevoient contre moi : c'eſt vous qui m'avez ſauvé de la main de l'homme violent.* J'aurai la confiance de le dire après votre Prophête, ſi vous me donnez la foi, la patience, l'humilité qui rendent le chrétien victorieux du monde.

M. LIMOZIN,

Curé de Lectoure.

MONSIEUR LIMOZIN, Curé de la Paroisse du Saint-Esprit à Lectoure en Gascogne, sera suffisament connu par le grand personnage qu'il va faire de défenseur intrépide de la vérité. Il étoit Appellant de la Bulle : & cette qualité le rendit un objet de persécution au nouvel Evêque, qui vint dans ce Diocèse, à la fin de 1722. C'étoit M. de Beaufort, Grand-Vicaire d'Ypres, qui avoit succédé à M. d'Entragues mort deux ans auparavant Evêque Appellant, auquel s'étoit joint M. Limozin dans cette démarche pour la défense de la Foi.

Mort en 173 le 11 Juin. Persécut pour son Appel.

M. de Beaufort se rendit dans son Diocèse, avec un dessein formé & un grand zéle pour faire révoquer l'Appel & recevoir la Constitution par les Ecclésiastiques qui en avoient appellé. Promesses, flateries, offres de service, éloges des personnes, menaces les plus dures, tout fut mis de sa part successivement en usage. Ses grands argumens étoient l'obéissance au Roi & au Pape, qui vouloient une acceptation à quelque prix que ce fut : la refuser c'étoit traiter Clément XI. d'hérétique, & ne pas rendre assez de justice à ses bonnes intentions. Aussi si l'on recevoit la Bulle, ou selon l'Instruction des Quarante, ou selon les explications de 1720 pour l'accommodement, ou selon telles autres

lui avoit fait faire ? quels motifs
porté ? » C'eſt ma conſcience ſeul
» gneur (répondit le Curé) qui
» à appeller. J'ajoute de plus qu
» n'eſt point acceptée par l'Égliſe :
» c'eſt que ſuivant la Doctrine d
» France, les Décrets des Pap
» force de loi qu'après qu'ils ont é
» le conſentement de l'Égliſe, il
» les Evêques n'étant pas d'accord
» trine de la Bulle, on doit atten
» ſion du Concile. »

Controverſe avec ſon Evêque.

On lui demanda quelles étoient
tions, qu'il croyoit mal-condam
cita pluſieurs, dans la diſcuſſion
il ne ſe paſſa rien de particulier. L
reprocha ſeulement qu'il avoit le
gage que les autres Appellans, &
ſoit les mêmes réponſes. Ainſi il fut
comme avec eux, de la propo
la crainte d'une excommunication
doit jamais nous empêcher de fair
voir, qu'il ſoutint être une vérité d
ce qu'*il faut*, ſelon les Apôtres, *ob*
plutôt au'aux hommes. & qu'il n'

Act. 5. 29.

n'y a que deux amours, d'où naiſſent toutes nos volontés & toutes nos actions : l'amour de Dieu qui fait tout pour Dieu, & que Dieu récompenſe : l'amour de nous-mêmes & du monde, qui ne rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, & qui par cette raiſon même devient mauvais. » Elle eſt contenue, (dit le » Curé,) en propres termes dans ſaint Leon, » ſaint Grégoire, ſaint Auguſtin. » Mais le Prélat, armé d'un traité Théologique, adopté par M. le Cardinal de Biſſi, ſoutint qu'il falloit admettre trois amours, & non pas deux ſeulement, tels que la charité & la cupidité.

Quand on lui objectoit que M. de Biſſi avoit approuvé le Corps de Doctrine pour l'accommodement, qui enſeigne qu'il y a deux Amours qui ſont le principe des mouvemens de la volonté, il ne répliquoit que par des injures. Il en fut de même de la propoſition 87 : *C'eſt une conduite pleine de ſageſſe, de lumiére, & de charité, de donner aux ames le tems de porter avec humilité, & de ſentir l'état du péché ; de demander l'eſprit de pénitence & de contrition, & de commencer au moins à ſatisfaire à la juſtice de Dieu, avant que de les réconcilier.*

Le Prélat prétendit que le Pape n'avoit voulu condamner que le délai de l'abſolution en cas de mort ; mais il lui fut répondu que la propoſition ne parloit nullement du cas de mort. Alors s'échaufant davantage, il traita M. Limozin de Schiſmatique. Cette injure toucha vivement le Curé ; & pour la repouſſer, il s'écria : » Sachez, Monſeigneur, que » ni les roues, ni les braſiers ardens ne pour» ront jamais me ſéparer de l'unité de l'E-

» gliſe. Vous prenez-là (lui dit l'Evêque,) » un ton bien élevé, & trop peu reſpectueux. » J'avoue ma faute, Monſeigneur, (reprit » le Curé,) mais le reproche eſt ſi étrange, » que je n'ai pu retenir le tranſport de ma » douleur » Après quoi le Curé ſe retira.

ite un M. Limozin avoit été mandé pour la ſeconde fois le 23 Décembre, & le Prélat l'avoit menacé de l'interdire, & de faire deſſervir ſa Paroiſſe par deux Vicaires qu'il mettroit à ſa place. Il lui avoit auſſi ordonné de venir dans huit jours, & le Curé comparut en effet le 29 pour la troiſiéme fois. Le Prélat le reçut gracieuſement, & voulut lui faire ſigner un écrit portant qu'il perſiſtoit dans ſon Appel. Le Curé comprit le piége qu'on lui tendoit: il refuſa de le ſigner, ajoutant qu'il ne déſavoueroit jamais ſon Appel, ni la déclaration quil faiſoit de vive voix d'y perſiſter.

Le Prelat ne preſſa pas davantage; mais il laiſſa appercevoir le motif, qui lui avoit fait demander cette ſignature, en diſant: » J'en » ſerai cru en Cour ſur ma parole: je ſuis » fâché d'en venir à ces extrêmités: c'eſt con» tre mon inclination: vous me forcez de » de le faire. Je ſuis prêt à tout ſouffrir, » Monſeigneur, (lui répondit le Curé.) Eh! » bien, (repliqua le Prélat,) c'eſt pour la » derniére fois que je vous en parle. »

Cependant ce Curé étant allé préſenter ſes reſpects au Prélat le 2e jour de Janvier pour la bonne année, la converſation tomba auſſitôt ſur la Conſtitution. Comme on eut lu quelque choſe de l'Ouvrage de M. de Biſſi, dont le Prélat faiſoit toujours ſon arcenal, le Curé dit tout bas à M. Baſtard, Grand-

Vicaire préſent, que le bruit couroit que cet Ouvrage venoit d'être dénoncé à M. le Procureur Général du Parlement de Paris. Le Prélat, l'ayant entendu, dit que c'étoit un autre Livre, & s'adreſſant au Grand Vicaire : *Voyez-vous*, (dit-il) *quelles ſont les défaites de ces gens-là, quand ils ſont écraſés ?* Il n'en étoit pas moins vrai qu'il y avoit une Dénonciation, qui parut alors, & de plus une Conſultation, qui n'étoit pas moins forte.

Il fut queſtion après cela du Corps de doctrine de 1720. ſur quoi le Curé dit au Prélat : » Vous-même, Monſeigneur, vous ne » l'avez point ſigné, & vous ne ſauriez mê» me l'approuver : car le Corps de doctrine » enſeigne qu'il n'y a que deux amours, & » vous avez ſoutenu pluſieurs fois qu'il y » en a trois. » Le Prélat nia fortement qu'il eut jamais ſoutenu ce ſentiment. La choſe étoit toute fois ſi conſtante, qu'à table même il avoit fait un jour un crime aux Appellans de ne reconnoître que deux amours : à quoi une Dame lui avoit répondu, qu'elle n'avoit jamais oui parler que de l'amour ſacré & de l'amour prophâne. Le Curé ſe voyant enſuite traiter de ſchiſmatique, dit au Prélat : » Si cela eſt, Monſeigneur, comment » avez-vous pu continuer vos pouvoirs aux » Peres Solier & Pagez Doctrinaires, après » qu'ils vous ont déclaré qu'ils perſiſtoient » dans leur Appel ? Je ne l'ai fait (dit le Pré» lat) que dans l'eſpérance qu'ils révoque» roient. Mais, en attendant, (reprit le Cu» ré) ils étoient retranchés de l'Egliſe, & ils » confeſſoient & prêchoient par votre auto» rité. »

Menſonge du Prélat.

Comme il n'y avoit point de réplique à

cette inſtance, le Prélat parla d'autres choſes, puis il dit : » Je comprens bien que vous » autres Appellans, vous prétendez n'agir » que pour la vérité & dans l'eſpérance des » biens éternels. Il eſt vrai, Monſeigneur, » (répondit le Curé) qu'il n'y a que la vue » de l'éternité qui nous ſoutienne, & que » nous comprenons qu'il n'y a rien à gagner » pour nous dans ce monde. Mais ſi cela eſt, » [dit le Prélat] & ſi vous croiez avoir tout » à perdre dans cette vie, & tout à gagner » dans l'autre, il s'enſuit que vous croiez » que nous avons tout à eſpérer dans ce mon- » de, & tout à craindre dans l'autre. Je ne » parle, répondit le Curé, que de moi-mê- » me, & de mes intentions ; & je ne juge » perſonne.

nſcien- ablée.

Mais le Prélat inſiſta ſi fort, & à tant de repriſes ſur cette conſéquence, que ce Curé ne pût s'en dégager qu'en diſant : »Monſeigneur, „ je ſuis votre inférieur : il ne me convient pas » de vous répondre là-deſſus. Vous pouvez pro- „ poſer votre objection à MM. de Montpel- „ lier, de Senez, de Boulogne, &c. ils ſont „ Evêques comme vous, & vos anciens dans „ l'Epiſcopat ; je ſuis perſuadé qu'ils vous don- „ neront ſatisfaction. „ Le Prélat fut ſi trou- blé de cette converſation, qu'il demeura quelque tems ſans vouloir voir perſonne.

M. de Beaufort ayant fait un Mandement d'acceptation pour la Bulle, dès la fin de Janvier, ne le produiſit guére qu'au commencement de Mars. Le 7 de ce mois, IV. Dimanche de Carême, M. Limozin, à qui le Mandement avoit été envoyé deux jours auparavant, au lieu de le publier, prit occaſion de la Fête de S. Thomas, pour prêcher la doc-

trine de ce ſaint Docteur ſur la grace, & de combattre le nouveau ſiſtême & la Conſtitution ſur cette matiére, ſans les nommer.

M. le Curé du S. Eſprit, & M. Nogaro ſon confrere, Curé de S. Gini, qui n'avoient pas publié le Mandement, ayant été avertis que le Prélat vouloit ſe faire préſenter une Requête contr'eux par ſon Promoteur, obtinrent le 16 Mars au Parlement de Toulouſe, des Lettres en relief d'appel, ſemblables à celles que le Chapitre de la Cathédrale eut ſoin d'obtenir bientôt après, & les firent ſignifier en diligence au Prélat le 18 Mars au ſoir. Le Prélat fut d'autant plus étonné de ce coup qu'il ne s'y attendoit pas. Appel comme d'abus.

C'eſt pourquoi un jour, il parla en ces termes à pluſieurs perſonnes du monde, qui avoient dîné avec lui : „ Ces MM. les Appellans m'ont empêché de dormir trois nuits conſécutives. Leur Appel comme d'abus, pour dire vrai, m'a donné quelques jours la fiévre. Je ne m'en étois point encore vanté ; mais je compte que leur tour viendra. Ils n'ont qu'à ſe bien porter : s'ils tombent malades... je leur ferai refuſer les Sacremens ; & après leur mort, je les priverai de la ſépulture eccléſiaſtique : je les ferai jetter à la voirie. Je ne veux pas de ces viſages dans mon Diocèſe. S'il me vient des Lettres de cachet, qu'ils ne s'attendent plus à aucune „ honêteté de ma part. Je les leur ferai ſignifier tout d'abord. Et j'en aurai, des Lettres „ de cachet : fallut-il m'en aller pour cela à „ Paris ; j'irai ; & je ne m'en retournerai „ point que je n'en aie obtenu- „ Colére du Prélat.

Il fut encore plus déconcerté de l'union de douze autres Curés à ces deux premiers, qui étant

ainſi quatorze, appellérent comme d'abus de ſon Mandement, au Parlement de Toulouſe, de même qu'avoit fait le Chapitre de la Cathédrale. Cet Appel fut ſignifié au Prélat le 20 Mai, & l'on en fut d'autant plus ſurpris, qu'il avoit dit deux jours auparavant en bonne compagnie: que le bruit qui couroit de cet Appel étoit faux; & que tous ces Curés lui avoient écrit ſéparément des lettres de ſoumiſſion à ſon Mandement.

Ses menſonges.

Dès ce moment il remua tous les reſſorts imaginables pour faire retomber ſur eux les coups de l'autorité royale; & ce fut le 3 de Juin que M. de Lectoure reçut trois Lettres de cachet, pour réduire par cette voie des Eccléſiaſtiques, ſur qui ſes exhortations & ſes raiſons étoient ſans effet. Il étala ces Lettres ſur une table: *Les voilà*, dit-il, *on le croira peut-être à preſent.* Il les montra avec un air de triomphe à un Curé de Miradoux, qui n'en fut point ébranlé. Enfin dans l'impatience d'en voir l'exécution, il envoia de la ville de Miradoux où il étoit, ſon Aumônier à Lectoure, dès le 5 Juin, pour en faire ſignifier une à M. Limozin, Curé du S. Eſprit. Ces Lettres étoient arrivées en blanc, & on avoit laiſſé au Prélat le choix des perſonnes, & du lieu de l'exil.

Etant à table, il demanda à un Officier de guerre, s'il connoiſſoit quelque Abbaye déſerte, où le Curé du Saint-Eſprit put bien faire pénitence. Ce militaire lui répondit en riant: „ Monſeigneur, ſi vous voulez vous „ en défaire en peu de tems, vous n'avez qu'à „ l'envoyer à l'Abbaye de Canigou, ſituée ſur „ le haut d'une montagne, près de Perpignan.„ Le Prélat ne manqua pas de profiter de l'avis,

& remplit la Lettre de cachet du nom de cette Abbaye. L'Aumônier chargé de cette Lettre ſe rendit à Lectoure, & la fait ſignifier le jour même. Le Curé partit dès le lendemain, après avoir été témoin des larmes de ſes Paroiſſiens, & avoir reçu de leur part les preuves les plus touchantes d'attachement & de reſpect. Les perſonnes les plus diſtinguées de la ville allérent chez lui pour lui faire des offres de ſervices, & d'argent, qu'il refuſa; mais il ne pût empêcher qu'un grand nombre de ſes Paroiſſiens ne l'accompagnaſſent, en pleurant, auſſi loin qu'ils purent.

Exil affreux du Curé.

En partant il écrivit une Lettre à ſon Evêque, dans laquelle, après avoir marqué ſon obéiſſance aux ordres du Roi, il lui remet ſa chere Paroiſſe entre les mains, à laquelle il proteſtoit qu'il ſera toujours uni d'eſprit & de cœur, afin de tâcher de remplir au moins par ſes priéres l'engagement qu'il avoit pris de la préſenter à Jeſus-Chriſt comme une Vierge pure & ſans tache. Puis il dit: » Je » ſouhaite qu'elle ſache que je jure ici de» vant le Seigneur & devant ſon Chriſt, de» vant les Anges de Dieu & devant les ames » des juſtes, qui ſont dans la gloire, que je veux » vivre & mourir dans l'Egliſe Catholique, » Apoſtolique & Romaine, hors de laquelle » je ſuis pleinement aſſuré qu'il n'y a point » de ſalut, & dont par conſéquent il n'eſt » point permis de rompre l'unité; & que je » veux rendre toujours à Nos Seigneurs les » Evêques, que Jeſus-Chriſt a établis pour » la gouverner, principalement à notre ſaint » Pere le Pape, à qui Jeſus-Chriſt a don» né la primauté d'honneur & de juridiction, » & à vous, Monſeigneur, qui êtes mon

Son amour de l'unité.

» Evêque Diocèſain, toute l'obéiſſance canonique, dont j'ai fait autrefois une promeſſe ſolennelle à l'Evêque qui me fit Prêtre, & que je fais aujourd'hui à votre Grandeur avec une ſincérité, dont j'oſe prendre Dieu à témoin. »

Le Curé du ſaint-Eſprit s'étant rendu à l'Abbaïe de ſaint Martin de Canigou, trouva l'Abbé fort ſurpris de ce qu'on lui envoyoit un Exilé. Il l'avertit qu'il ſe trouveroit fort mal dans ce Monaſtére, qui devient tellement inacceſſible en hiver, que lui & ſes Moines ſont obligés de ſe retirer dans les villes voiſines. Le Curé en écrivit en Cour, & fit ſavoir l'état des choſes; mais il ne reçut aucune réponſe, & fut obligé de paſſer l'hiver ſuivant dans cet affreux ſéjour où il manquoit de tout. Il avoit lieu de dire avec l'Apôtre; *J'ai ſouffert toute ſorte de travaux & de fatigues, de fréquentes veilles, la faim & la ſoif, beaucoup de jeûnes, le froid & la nudité.* Il obtint néanmoins dans la ſuite la permiſſion de deſcendre de ſon affreuſe montagne & de ſe retirer dans la ville de Perpignan en Rouſſillon.

2. Cor. 11. 27.

Sa translation.

M. de Beaufort trouva fort mauvais qu'on eut donné tant de marques d'attachement & d'eſtime au Curé du ſaint-Eſprit, lorſqu'il partit pour ſon éxil. Il fit en particulier de grands reproches au Procureur du Roi, ajoutant qu'il avoit mal parlé des ordres du Roi, & de la Bulle. Le Magiſtrat répondit qu'il étoit fâché que le Prélat fut environné de brouillons, & qu'il les écoutât: que pour lui il étoit plein de reſpect pour les ordres du Roi, & qu'il ne parloit point de la Bulle. » Au » reſte, (ajouta-t-il) je ne vois pas qu'on puiſ-

» ſe me faire un crime d'avoir par devoir & » même par reconnoiſſance offert à mon Paſ» teur diſgracié & relégué, trente piſtoles que » j'avois. Il étoit mon Curé & mon conſeil » pour le ſpirituel, & même pour le temporel. »

La Paroiſſe du ſaint-Eſprit étant privée de ſon Curé, le Prélat y établit en qualité de Deſſervant le Pere Denux Recteur du Collége des Doctrinaires. Ce Pere monta en Chaire le Dimanche 27 Juin pour publier le Mandement du Prélat. Il parut avec un air timide & embaraſſé, & parla du bien de la paix, que certaines diſputes avoient troublée dans l'Egliſe, mais que le Pape de concert avec le Roi & les Evêques avoit rendue à tout le Royaume, enſorte qu'elle regnoit par-tout, excepté Lectoure.

Il ajouta que le trouble venoit d'un Livre, ſans lequel on peut être Catholique, & il compara ce Livre à une montagne, ſur laquelle les troupeaux ont été menés paître à la vérité, pendant 30 & 40 ans ſans s'empoiſonner; mais qu'enfin les Eveques, à qui il appartient de diſcerner les paturages, pouvoient ne le plus permettre, y trouvant de méchantes herbes, qui peuvent nuire aujourd'hui, quoique les brebis n'y euſſent rien mangé de nuiſible auparavant. Il dit encore qu'on ne vouloit pas introduire une nouvelle doctrine ni un nouveau Catéchiſme, & que le Pape & les Evêques n'entendoient pas qu'on renonçât à ce qu'on a toujours cru.

Mauvaiſe foi d'un Accommodant.

Enfin tirant le Mandement, dont il alloit faire la lecture, il pria ſes Auditeurs de ne ſe pas troubler. Mais a ces mots une femme ſe leva, & dit tout haut: » Quoi! ce Mande» ment, qui nous a enlevé notre Curé,

Généroſité d'une bonne femme.

» qui auroit voulu plutôt mourir que de le » publier ! Ne l'écoutez point, & ſortez avec » moi de l'Egliſe. „ En effet un grand nombre de perſonnes des deux ſexes & de toute condition ſortirent pour ne point entendre la publication du Mandement.

Charité du Curé, & ſa mort.

M. Limozin fut enſuite par un troiſiéme exil, transféré à Villefranche en Rouergue. Mais en changeant de ſituation, il ne ceſſa de faire ſentir à ſon troupeau les effets de ſa tendreſſe & de ſa charité, pour le dédommager des peines que lui cauſoient les Deſſervans. Il envoyoit tous les ans aux pauvres de ſa Paroiſſe une partie du petit revenu, qui lui étoit reſté pour ſa ſubſiſtance, & les fit en mourant ſes Légataires univerſels.

La mort de cet homme, également pieux & éclairé arriva le 11 Juin 1731, après un exil de huit ans & quelques jours. Lorſqu'on lui adminiſtra le ſaint Viatique, il voulut parler à l'Aſſemblée; mais ſon extrême foibleſſe l'en empêcha. C'eſt ce qui lui fit prendre le parti de ſigner un Acte, par lequel il ſe déclara contre l'attribution des cinq propoſitions au Livre de Janſenius, & perſiſte tant dans ſes Appels, que dans ſes oppoſitions au Conciliabule d'Embrun.

Le Préſidial aſſiſta en corps à ſon convoi, avec tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans la ville. On entendit pluſieurs perſonnes de remarque dire à ceux qui verſoient des larmes : *Il ne faut pleurer que les pécheurs, & non le digne Paſteur, que nous regardons comme un ſaint.* Le Peuple, qui le regardoit de même, s'empreſſoit de faire toucher des chapelets & des linges à ſon corps, & de cou-

Regardé comme un ſaint.

per

per des morceaux de ſes habits. Tels ſont aujourd'hui les hommes proſcrits.

PRATIQUE. C'eſt ainſi, Chrétiens, diſciples de S. Paul : Eccléſiaſtiques, ſes ſucceſſeurs dans ſon miniſtére : c'eſt ainſi que Dieu veut être ſervi, & non dans l'oiſiveté, la délicateſſe, le luxe & la bonne chére. Celui qui ne ſent pas le poids de la charge paſtorale, n'en connoit point les devoirs : celui qui les connoit & s'y engage ſans vocation, & ſans y être comme forcé, eſt un fou, ou un préſomptueux. Malheur éternel pour les parens & les enfans, dont l'ambition eſt en ce point ſacrilége !

PRIERE. Conſervez, Seigneur, à votre Egliſe ceux que vous lui avez donnés, en les rempliſſant de votre eſprit ; mais daignez en ſuſciter toujours, qui ſoient de dignes Paſteurs en zéle, en charité, en fidélité à tous les devoirs du miniſtére apoſtolique & ſacerdotal.

Voyez l'Hiſtoire de la Conſtitution 3e. Partie, Section 6e. §. LVII. pag. 23 & 27. §. LXIV. pag. 75 & 77. Section 7e. §. LXXIII. pag. 68. & les NN. Eccléſiaſtiques du 2. Août 1731.

LA SŒUR FOURDIN,

Novice de la Congrégation.

LA SŒUR ELISABETH FOURDIN, étant Novice aux Religieuſes de la Congrégation de la ville de Reims en Champagne, tomba malade dans le cours de ſon

Morte e 1731. le Juillet.

Beau trait ins une jeu. fille.

épreuve, presqu'aussitôt après sa prise d'habit. Ses parens la retirérent chez eux, pour lui procurer avec plus de facilité les soulagemens dont elle avoit besoin. La Novice ne crut pas qu'il y en eut de plus pressé pour son repos, que de désavouer une fausse démarche qu'on avoit exigé d'elle. Le 25 Juin 1731, elle supplia très-instament ses parens d'aller, pour l'acquit de sa conscience, déclarer au Grand-Vicaire qu'elle rétractoit une signature pure & simple du Formulaire qu'on avoit exigé d'elle, & le prier de rayer son nom.

Elle exigea aussi qu'on allât faire la même déclaration aux Religieuses, à qui elle demandoit pardon du scandale qu'elle avoit pu leur causer par cette signature. La mere de la malade exécuta volontiers la commission, & sa fille ne survéquit que huit jours à cette démarche vraiment religieuse. Ainsi elle mourut le 2 Juillet, jour de la Visitation de la sainte Vierge.

Malgré cette rétractation, la Communauté dont elle étoit sortie, ne laissa pas de faire des priéres, & un Service solemnel pour la défunte. Mais les avances que celle-ci venoit de faire pour se consacrer à Dieu, une mort édifiante qui suit de près, l'acte de courage & de sincérité dont en mourant elle donne l'exemple à ses sœurs, dont elle avoit pris l'habit, furent de grands sujets de consolation pour ceux qui s'intéressoient au salut de cette jeune personne.

Voyez les NN. Eccléſiastiques du 20 Novembre 1731 de Reims, & la Correction du 1 Août 1732.

f. 25. l. 5.

PRATIQUE. » Qui montera sur la monta-

» tagne du Seigneur, & qui ſe préſentera de-
» vant ſon Sanctuaire ? Ce ſera celui qui a
» les mains innocentes & le cœur pur, qui
» ne fait point d'imprécations contre ſoi-mê-
» me pour *aſſurer* le menſonge, & qui ne
» trompe point ſon prochain par ſes ſermens.
» Celui-là recevra du Seigneur la bénédiction:
» il recevra du Dieu ſon Sauveur la récom-
» penſe de ſa juſtice. »

PRIÈRE. » Celui que vous faites entrer, Pſ. 118
» Seigneur, dans le ſens de vos paroles, y 130. 132.
» trouve la lumière : elles donnent l'intelli-
» gence aux ſimples. Jettez les yeux ſur moi,
» & faites-moi miſéricorde, ſelon que vous
» en uſez envers ceux qui aiment votre nom, »
en redoutant de le deshonorer par un faux ſerment.

DOM DURAND,

Bénédictin de S. Maur.

DOM BERNARD DURAND, Prêtre Bénédictin de la Congrégation de ſaint Maur, ancien Prieur & Viſiteur de ſon Ordre, avoit montré ſon oppoſition à la Bulle, preſque dès qu'elle parut : ce qui lui avoit attiré une dépoſition de la ſupériorité. Mais après la mort de Louis XIV. il fut rétabli ; néanmoins dans les différens emplois où il paſſa depuis, ſon zéle, loin de ſe rallentir, n'avoit fait que croître. Les nouvelles démarches en faveur de la vérité attaquée, le chaſſérent enfin des poſtes qu'il occupoit avec tant de dignité, & le

Mort en 1731 le 7 Juillet.

Son zéle toujours égal pour la vérité

firent reléguer dans l'Abbaye de la Trinité de leur Congrégation à Vendôme.

On a lieu de dire que ce n'eſt qu'en ceſſant de vivre, qu'il ceſſa de rendre à la vérité un témoignage, auquel ſa ſcience & ſa piété donnoient un grand poids. Quinze jours avant ſa derniére maladie, il adreſſa une Profeſſion de foi fort étendue à un grand Prélat, dont il avoit l'honneur d'être connu & eſtimé, & la veille de ſa mort, c'eſt-à-dire, le Vendredi ſix Juillet, il remit entre les mains d'une perſonne de confiance une Proteſtation datée du 3 Juin 1730. contre ce qui s'étoit paſſé alors de favorable à la Bulle, dans une Diette tenue à leur maiſon de S. Germain des Prés. Démarche de fermeté par où il combinoit avec Dom Daret ſon illuſtre confrere, comme on le verra à ſon article.

Après ce dernier ſceau mis à tous ſes divers témoignages, il mourut dans la paix du Seigneur le 7 Juillet 1731 à Vendôme. On n'apprend rien de ſon âge.

Voyez les Nouvelles Eccléſiaſtiques du 20 Novembre 1731. de Vendôme.

PRATIQUE. Que c'eſt un ſpectacle agréable aux yeux de Dieu, qu'un Miniſtre qui lutte courageuſement contre l'erreur & l'injuſtice! C'eſt courir dans la lice pour recevoir la couronne en *combattant ſelon la loi des combats.* Or c'eſt combattre que de ſouffrir la perſécution : c'eſt triompher que d'y mourir.

2. Tim. 2. 5.

PRIÉRE. Vous êtes, Seigneur, toute *ma force : inſtruiſez mes mains au combat, & mes doigts à la guerre*, afin que je puiſſe vaincre tous mes vices & mes paſſions, qui ſont mes plus redoutables ennemis.

Pſ. 143. 1.

LA REVERENDE MERE CURAULT,

Prieure du Calvaire.

Morte en 1731 le 21 Juillet.

SI l'on n'avoit pas un préjugé avantageux des grandes qualités religieuſes de la Révérende Mere ANNE-THERESE CURAULT ; préciſément par celle de Prieure du Monaſtére du Calvaire à Orléans, on a lieu de juger de ſon mérite, & combien elle étoit digne de ſa place, par le perſonnage qu'elle fait à la fin de ſa vie. On n'a qu'à en être le juge ſur le vu de ſa conduite pleine de foi, d'humilité, de patience & de fermeté.

Sa ſoumiſſion dans les maux.

Au mois d'Octobre 1730, elle s'apperçut que Dieu l'avoit affligée d'un cancer ; & dès-lors elle fit uſage de tout ce que le Seigneur lui avoit donné de foi & de religion, pour ſe ſoumettre à ſes deſſeins ſur elle. Ce ſacrifice fut ſoutenu neuf mois entiers, & renouvellé preſque à tous les inſtans, ſurtout lorſque les douleurs étoient plus preſſantes. Divers accidens ſurvenus la réduiſirent bientôt à l'extrémité : & dès le 16 Décembre, ayant été jugée par les Médecins en danger de mort prochaine, elle demanda avec ardeur les Sacremens, que le Confeſſeur de la maiſon lui refuſa, dans la crainte d'être interdit par M. l'Evêque.

La malade ſouffrit ce refus avec beaucoup d'humilité : » C'eſt avec juſtice, diſoit-elle, » que je ſuis privée de cette grace, parce que

» j'en ſuis indigne ; mais je me trouve heu-
» reuſe d'être du nombre de ceux qui ſouf-
» frent pour la vérité, & de ne point partici-
» per à l'injuſtice par l'acceptation de la Bulle.

Le Confeſſeur ayant déclaré pluſieurs fois, qu'il ne trouvoit aucune difficulté à la communier dans l'Egliſe, elle s'y fit porter, étant très-mal, & reçut de ſa main le ſaint Viatique : ce qui ſervit non-ſeulement à la remplir de conſolation, mais auſſi à tranquilliſer celles de ſes Sœurs, qui paroiſſoient troublées de la voir mourir ſans Sacremens.

Sa foi éclate.

Elle ne ceſſa point cependant juſqu'à la mort, de les exhorter par des diſcours pleins de foi & de piété, à ſouffrir tout, la privation même des Sacremens, plutôt que de rien faire contre leur conſcience. C'eſt dans ces ſentimens qu'elle fit le jour de la Pentecôte, en préſence de la Communauté, une Profeſſion de foi qui mérite d'avoir place ici.

(Je crois la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine, dans le ſein de laquelle je veux vivre & mourir. Je ſuis ſoumiſe à toutes ſes déciſions : mais je ſuis bien éloignée de regarder comme telle la Conſtitution *Unigenitus*. C'eſt l'Egliſe elle-même qui m'apprend à la rejetter, comme contraire aux plus importantes vérités qu'elle a toujours enſeignées, & à la portion la plus précieuſe de ſa doctrine. C'eſt donc par ſoumiſſion à l'Egliſe que je m'attache à ces vérités, & que je rejette la Bulle qui les condamne.

L'obéiſſance à l'Egliſe fait rejetter la Bulle.

Je m'unis aux témoignages qu'elle y rend par la bouche des Appellans ; & bien loin de me ſéparer de l'Egliſe, en m'uniſſant à eux, je me joins à la portion qui lui eſt la plus attachée, à celle par laquelle elle conſerve tant

de vérités, qui ſont aujourd'hui ignorées, obſcurcies, deshonorées, ou combattues en tant de maniéres; & par qui elle les conſervera toujours, juſqu'à ce qu'elles ſoient reconnues d'une maniére autentique par tous ſes Paſteurs & ſes enfans.)

Elle accompagna cet acte d'une exhortation tendre & vive, pour animer ſes Religieuſes à la défenſe de la vérité, relevant le bonheur qu'il y a de ſouffrir pour elle. Diſpoſition dans leſquelles elle perſévéra juſqu'à la fin d'une vie ſoufferte avec patience, & quittée ſans regret, après une très-longue maladie, accompagnée des plus vives douleurs. Elle mourut au Calvaire d'Orléans le 21 Juillet 1731.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 9 Novembre 1731. d'Orléans, n. III.

Pratique. C'eſt avoir une certitude de foi d'obéir à Dieu, à Jeſus-Chriſt, aux Apôtres, à l'Egliſe, que de rejetter un fatal Décret, qui apprend à ſes Sectateurs à blaſphémer contre la toute-puiſſance de Dieu ſur le cœur de l'homme dans l'affaire du ſalut. Crime dont la Bulle ne ſe lavera jamais, & dont le Pere Aſſermet, en voulant la juſtifier, l'a démontrée coupable dès ſa naiſſance. Soyons ſoumis à cette toute-puiſſance, & nous voilà forts.

Priere. Qu'avons-nous à faire, Seigneur, ſinon de recourir ſans ceſſe à vous, qui êtes notre force, & de nous abandonner à votre vertu toute puiſſante? Sans votre grace nous ne pouvons rien; avec elle nous pouvons tout.

M. DESANGINS,

Curé de Calais.

Mort en 1731 le 31 Juillet. Son rare mérite.

MONSIEUR DESANGINS s'eſt fait connoître par-tout où il a paru avec tous les caracteres qui forment un ſaint Prêtre, & un miniſtre infatigable dans les fonctions eccléſiaſtiques. C'eſt ſur ce pié-là, que ſoit avant, ſoit après ſon expulſion de la Cure de Calais, il a travaillé pendant plus de 30 ans dans la Paroiſſe de ſaint Benoît à Paris, avec un déſintéreſſement, une auſtérité de vie, une charité, & ſur-tout un zéle à toute épreuve, qui lui avoient acquis l'eſtime, l'amour & la vénération des grands & des petits.

Ses ſuccès étant Curé.

Lorſque M. Foinard, Auteur du Breviaire Eccléſiaſtique, & qui eſt mort victime de la pénitence, eut remis entre les mains de M. de Boulogne la Cure de Calais, le pieux Evêque obtint de M. Deſangins d'en accepter le titre & l'adminiſtration : Poſte extrémement orageux, qui avoit dégouté le dernier Titulaire, par les contradictions ſans nombre, qui de tous côtés s'élevoient contre le moindre bien à faire. C'eſt dans cette poſition des eſprits que vient ſe placer M. Deſangins, en entrant à Calais. On n'auroit peut-être jamais trouvé nulle part un Miniſtre auſſi capable de ramener des eſprits portés à la mutinerie, & d'ailleurs excités par l'eſprit ſchiſmatique des Religieux de cette ville.

Ce n'eſt pas qu'il mit des adouciſſemens à la ſainte ſévérité de l'Evangile, pour moins effaroucher des hommes fort accoutumés à une

vie de plaiſir & de diſſolution. Car tel eſt en général le goût dominant des Citoyens de Calais. Mais l'exemple toujours ſoutenu d'une vie pénitente, laborieuſe, charitable dans le Paſteur, fit une vive impreſſion ſur les ouailles, & parut étouffer leur humeur portée à la révolte. On fut étonné de voir un ſeul Miniſtre ſe multiplier en quelque ſorte lui-même, pour fournir à tous les beſoins d'une ville très-peuplée. Il ne ceſſoit, ſoit à l'Egliſe, ſoit dans les viſites des riches & des pauvres, de rompre abondamment le pain de la parole de Dieu, de terminer les diviſions, de conſoler les affligés, de ſecourir les pauvres.

Son amour pour les pauvres.

Il prit de bonne heure autorité ſur les eſprits, pour former des aſſemblées de charité, qui juſques-là n'avoient pu avoir lieu. Son déſintéreſſement bien-tôt connu lui ouvrit le cœur & la bourſe des perſonnes riches, plus touchées de la vue d'un ſi beau modéle, que de la force de ſes diſcours. On auroit cru volontiers qu'il étoit ſupérieur à tous les beſoins de la nature, tant il étoit de jour & de nuit comme enchaîné dans les travaux des fonctions Apoſtoliques. Déjà cette ville nombreuſe qui n'a qu'une Paroiſſe perdoit peu à peu de ſa forme hideuſe, & ſe raprochoit de la régle, au moins juſqu'à la reſpecter, lorſque M. de Langle Evêque Diocèſain vint à mourir en 1724 le mercredi-ſaint. Cette perte irréparable fut l'annonce des maux qui devoient inonder le Diocèſe par l'avénement de M. Henriau ſur le ſiége de cette Egliſe déſolée.

M. Deſangins fut la premiére victime qu'il fallut immoler au zéle amer du nouvel Evêque

pour la Bulle. Le saint Prêtre toujours égal à lui-même dans toutes les positions de sa vie se préparoit au sacrifice, dès l'époque funeste de la mort du saint Prélat. A la nomination de son successeur, les Moines Mendians recommencérent à souffler le schisme avec succès dans cette ville. La Paroisse auroit été plus agitée de troubles, si la sagesse & la fermeté du Commandant de la place, l'illustre M. Molé, n'eut été appliqué à mettre à l'abri des insultes un Pasteur dont il connoissoit & respectoit l'éminente piété. Ce militaire étoit non seulement par son rang, mais encore plus par les lumiéres de l'esprit & les vertus du cœur son premier Paroissien. Mais le Lieutenant de Roi, incapable de connoître le mérite de l'un & de l'autre, favorisoit les esprits brouillons, & se livroit aux intrigues des Religieux. Il alla jusqu'à prendre au Chœur la place du Curé, dès qu'il eut reçu sa Lettre de cachet, sans que celui-ci fit autre chose que de se mettre dans une autre.

sagesse d'un ilitaire.

En effet dès la fin du mois d'Août, la Cour ordonne à M. Desangins de se rendre à Paris, avec permission néanmoins de suivre la Cour, pour y poursuivre un procès imaginaire, que personne ne lui suscite. Depuis sa nomination à cette Cure par M. de Laugle son Evêque, il avoit été paisible possesseur, pendant tout le tems qu'il y est resté, & depuis son retour à Paris par un ordre supérieur, il fut jusqu'à sa mort à recevoir la premiére assignation. Néanmoins il demeura privé des revenus de sa Cure.

Il est chassé e sa Cure.

Le Pasteur frappé, la premiére brebis devoit l'être aussi. Ordre à M. Molé Commandant de la ville de Calais de venir en Cour

rendre compte de ſa conduite. On lui reproche de n'avoir pas fait ſortir plutôt M. Deſangins de Calais, & de l'avoir laiſſé prêcher, même après la ſignification de la Lettre de cachet. M. Molé répond, qu'il n'a aucune autorité pour empêcher un Curé de prêcher dans ſa Paroiſſe, & que M. Deſangins étoit malade, lorſque la Lettre de cachet lui a été ſignifiée. Et ſur ce que la Cour paroît fort irritée contre M. Deſangins, M. le Commandant le juſtifie, & en fait l'éloge. Il avoit même mis comme une garde militaire à la porte du Curé juſqu'à ſon départ, pour tenir en reſpect des eſprits de tempête qu'on animoit contre lui, & on ne lui fit pas un crime de cette précaution.

Le Paſteur proſcrit étant revenu à la Paroiſſe de S. Benoît, pour y reprendre le cours de ſes anciennes fonctions; ne tarda pas beaucoup d'années, ſous le gouvernement de M. de Vintimille, à éprouver de nouvelles contradictions. Dès l'année 1731, ſur le bruit d'une Lettre de cachet, que lui procuroit le nouvel Archevêque, il abandonna cette Paroiſſe, & ſe refugia ſur celle de S. Séverin, rue des Prêtres, dans une maiſon où il vécut d'autant plus ſaintement, qu'il étoit plus caché; & où il mourut muni de tous les Sacremens C'eſt ainſi que le 31 Juillet 1731. il termina par une ſainte mort la vie la plus édifiante & la plus laborieuſe. Sa retrai forcée.

Il fut inhumé le premier d'Août à dix heures du matin dans la ſépulture ordinaire du Clergé, en préſence d'une multitude d'Eccléſiaſtiques; & autres perſonnes de toute condition, dont la piété & le recueillement ne furent pas moins remarqués que le grand

nombre. On ſçait que ſon tombeau a fourni des preuves de la ſainteté du ſerviteur de Dieu, tant pour des guériſons ſpirituelles que pour les corporelles. Un célébre Pénitent qui vit encore, eſt un illuſtre témoignage de l'une & de l'autre.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 3 Novembre 1731. de Paris, n. I. & le Recueil des Lettres de cachet, pag. 144.

PRATIQUE. Selon S. Paul, la ſainteté & les devoirs du miniſtére évangélique, ſont d'y entrer avec un dégagement de toutes choſes, auſſi parfait que celui d'un ſoldat, qui quitte ſa maiſon, ſa femme, ſes enfans, &c. d'y combattre avec la perſévérance d'un lutteur, qui n'eſt couronné qu'après le combat; de n'attendre de récompenſe, qu'après tout le travail, comme un laboureur, qui n'en jouit qu'après la moiſſon.

PRIERE. Regardez du Ciel, Seigneur, voyez votre champ ſans preſque de culture, envoyez-y des ouvriers qui prennent ſoin de le mettre en valeur, ſans ſe laſſer du travail.

M. CARLIER,

Curé.

MONSIEUR CARLIER, Curé d'Oiſi, au Diocèſe de Laon en Picardie, étoit un excellent Prêtre, que l'humilité, la douceur, la ſimplicité chrétienne caractériſérent toute ſa vie ; & néanmoins M. de la Fare ſon Evêque craignoit ſi fort qu'il ne mit le trouble dans ſon Diocèſe, qu'il uſa à ſon égard des derniéres rigueurs. Il eſt vrai que la qualité d'Appellant & de Réappellant de la Bulle *Unigenitus*, le rendoit très-odieux à ce Prélat, dont on a dit à juſte titre, *nec nominetur in nobis*, qu'on ne devoit pas même le nommer.

Mort en 1731 le 17 Août. Son caractére.

Le bon Prêtre d'abord peu inſtruit de ce qui regarde le Formulaire, parce que feu M. de Clermont ſon Evêque ne s'en ſervant pas pour vexer ſon Clergé, il n'avoit pas ſenti la néceſſité de s'en inſtruire, il le ſigna purement & ſimplement à la requiſition de M. de la Fare, nouvellement pourvu de cet Evêché. A peine eut-il fait la faute, qu'il la déteſta, & ne ſongea plus qu'à la réparer.

Signature qu'il rétracte

Sa perſévérance dans ſes Appels, ſa liaiſon étroite avec les diſciples de la vérité, une lettre écrite à M. de Montpellier au ſujet de ſon Inſtruction Paſtorale ſur le Formulaire, une adhéſion à M. de Senez pendant la tenue du Conciliabule d'Embrun, enfin une explication publique de ſa ſignature au Sinode du 20 Juin 1729, furent des marques efficaces de ſon répentir.

Dépouillé de ſa Cure.

La réſiſtance également ſage & néceſſaire qu'il fit à ce Sinode, lui attira ſur le champ de grandes menaces de la part du Prélat, & peu après une procédure informe qui le dépouilla de ſon Bénéfice au mois de Mars 1730. Il reçut avec paix ce dépouillement, comme une pénitence que le Seigneur lui impoſoit pour ſa mauvaiſe ſignature du Formulaire.

En ſortant de ſa Cure, il n'avoit pas, comme ſon Sauveur, *où repoſer ſa tête ;* mais ſa foi qui ne craignoit point la faim, comme le dit un Pere de l'Egliſe, *Fides famem non timet*, n'en fut point ébranlée : & la reſſource promiſe à ceux qui *cherchent premiérement le Royaume de Dieu*, ne lui manqua pas.

La Providence le conduiſit à Paris, où il fût pourvu à tous ſes beſoins. Il y eut néanmoins deux maladies conſidérables. La derniére fut une hidropiſie, qui ſe déclara au commencement d'Avril, & qui acheva de le

Sa mort.

purifier par la patience. Il reçut avec de grands ſentimens de piété le S. Viatique & l'Extrême-Onction, ſur la Paroiſſe de S. Médard, où il logeoit, & où il mourut le 17 d'Août 1731.

Par conſidération pour ſon éminente vertu, qui le rapprochoit de celle de M. de Páris, les Marguilliers de S. Médard voulurent qu'il fut enterré dans le petit cimetiére, où repoſe le corps du bienheureux Diacre. Le Curé du lieu où il étoit né, & l'Intrus dans ſa Cure, refuſérent de prier pour lui, mais les priéres des gens de bien y ſuppléérent abondamment.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 24 Janvier 1732. n. VI.

PRATIQUE. C'eſt un pouvoir bien funeſte, que celui que Dieu donne aux méchans ſur

ſes élus, pour les exercer ; mais plus funeſte encore celui que Dieu accorde au Démon ſur les méchans, pour en faire ſes Miniſtres & ſes inſtrumens. Il arrive ſouvent ſur la fin de la vie des Saints, ce qui arrivera à l'Egliſe à la fin des ſiécles ; qu'ils ſe trouvent comme en proie à leurs ennemis : mais la perſévérance ne manque point à ceux que Dieu a élus pour ſon Royaume.

PRIERE. » Seigneur, j'eſpére en vous : » que je ne ſois jamais confondu : délivrez-» moi ſelon votre juſtice. Soiez pour moi une » forte roche, & une citadelle imprenable, » où vous me ſauviez. » Je me retire pour cela dans vos plaies ſacrées. Pſ. 30. 1. 2.

M. VITTEMENT,

Sous-Précepteur du Roi.

MONSIEUR JEAN VITTEMENT, né à Dormans en Champagne d'une famille obſcure & très-pauvre, le 29 Avril 1655, fit voir dès ſes plus tendres années un grand fonds d'eſprit, & une piété peu commune dans un enfant. A la ſolicitation de quelques Eccléſiaſtiques, bons connoiſſeurs, ſon pere lui fit commencer ſes études dans le petit Collége de cette ville, fondé de même que celui de Dormans, dit de Beauvais, à Paris, par Jean de Dormans, Cardinal, Evêque de Beauvais, Chancelier & Garde des Sçeaux de France ſous Charles V. Le jeune éleve y fit dans la vertu & la ſcience tout le

Mort en 1731 le 31 Août.

Sa piété, ſes études.

progrès qu'on en avoit eſperé. En peu de tems il ſe rendit capable d'entrer en troiſiéme dans le même Collége de Beauvais, où il fut reçu à titre de Bourſier. Là, dans cette maiſon, depuis long-tems en réputation dans l'Univerſité de Paris, ſous les habiles Maîtres qui y profeſſoient, il fit connoître le goût extraordinaire qu'il avoit pour les Belles-Lettres : auſſi les a-t-il toujours cultivées depuis avec la plus grande application.

Trait ſingulier.

Les hautes ſciences n'eurent pas moins de charmes pour lui. Dans le même tems qu'il recevoit des leçons de Philoſophie, il en faiſoit lui-même à ſes condiſciples. Ce qui paroîtra ſurprenant, il ſoutint plutôt en maître que comme ſimple écolier, un Acte public ſur toutes les parties de cette ſcience, en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée de perſonnes de diſtinction, à la place d'un jeune Abbé de qualité, qu'une fiévre ſaiſit tout à coup, à l'heure même qu'il devoit faire cet exercice.

Après ſon cours de Théologie, il prit le degré de Bachelier avec les mêmes applaudiſſemens que durant ſes études de Philoſophie. Il fut tout de ſuite nommé pour ſuccéder à ſon Profeſſeur même dans ſa Chaire de Philoſophie. Sa réputation s'accrût à un tel point qu'à la fin de ſon ſixiéme cours, M. le Marquis de Louvois, Miniſtre d'Etat, le choiſit, & le prit chez lui, pour enſeigner cette ſcience à ſon fils, feu M. l'Abbé de Louvois.

Son éloquence naturelle.

Quoique ſinguliérement attaché à ſes études ordinaires, & au but eſſentiel qui l'avoit fait appeller dans la maiſon de ce Miniſtre favori, il conſacra quelques heures de chaque jour, qu'il nommoit ſes récréations, à faire une étude profonde de tous les Poëtes latins

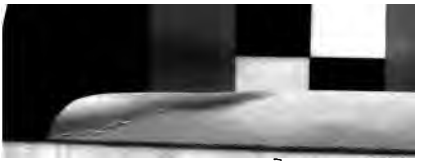

qu'il apprit de mémoire, & dont il faiſoit un agréable uſage dans les converſations. Senèque & Tacite, qu'il ſavoit mot à mot, fourniſſoient ſouvent d'utiles matiéres à ſes entretiens. Pour revêtir ſon diſciple des dépouilles de l'Egypte, il avoit le talent de faire ſentir toute l'énergie des paſſages qu'il citoit; & ces différens auteurs, quoique très-eſtimables d'eux mêmes, avoient dans ſa bouche des graces encore plus naturelles. Il parloit également bien ſur-tout ſujet qui ſe préſentoit dans quelque converſation que ce pût être. Naturellement éloquent, il plaiſoit, inſtruiſoit, perſuadoit toujours.

Sa piété conſtante.

A ces aimables qualités il joignoit une douceur & une pureté de mœurs, qui le faiſoient eſtimer & rechercher de toutes les perſonnes qui le connoiſſoient. Entre tous ceux qui ſavoient apprécier le mérite, l'illuſtre Boſſuet Evêque de Maux, avec lequel il avoit fait une étroite liaiſon, rendit en plus d'une occaſion témoignage à la vertu & à la capacité de M. Vittement. L'homme de Dieu, comme il l'avoit appris de ſaint Auguſtin, étoit ſçavant avec piété & pieuſement ſçavant: *homo Dei piè ſciens & ſcienter pius*: Ayant à cœur d'élever du moins autant l'édifice de la vertu que celui de la ſcience, de peur que le dernier ne vint à ruiner l'autre.

Fait Recteur de l'Univerſité.

A peine fut-il ſorti d'auprès de M. l'Abbé de Louvois, qu'il fut nommé Recteur de l'Univerſité de Paris, & Coadjuteur du Principal du Collége de Beauvais. Comme Chef de l'Univerſité, il eut l'honneur de complimenter le Roi Louis XIV ſur la paix que ſa Majeſté conclut l'année 1697, avec les alliés ennemis de la France. Son diſcours, la maniére de le

prononcer, ſa perſonne, plurent ſi fort au Monarque, qu'il dit aux Courtiſans qui l'environnoient : *Jamais harangue, ni Orateur ne m'ont fait tant de plaiſir.* Cette heureuſe prévention du Prince, fut le préſage de l'élévation, où l'on va voir M. Vittement : élévation qu'il auroit portée très-loin, ſi ſa piété & ſon déſintéreſſement n'euſſent borné les libéralités des Couronnes de France & d'Eſpagne, qui vouloient l'enrichir en l'honorant.

Lecteur des enfans de France.

A la fin de la même année 1697, le Roi lui confia l'éducation des Ducs de Bourgogne, d'Anjou, & de Berri, ſes petits-fils, ſous le titre de Lecteur des enfans de France. Les fonctions de cette place, qu'il n'avoit nullement briguée, l'obligérent à ſe démettre de la Coadjutorerie de la Principalité du Collége de Beauvais, en faveur du célébre M. Rolin, ſi connu par ſes rares qualités & par l'excellence de ſes Ouvrages. La Cour n'eut pas pour M. Vittement les attraits, qui la rendent l'écueil ordinaire des courtiſans. Il y vécut en bon Prêtre & en homme d'étude. Après les heures qu'il donnoit aux Princes ſes éleves, il ſe renfermoit dans ſon appartement, où maître de ſon loiſir, il ſe livroit totalement à la priére & à la lecture. Dans ce tems de liberté, pour ſe faire un préſervatif contre l'air empoiſonné de cette region dangéreuſe, il puiſoit dans les ſaints Livres
Eccleſ. 15. 3. *l'eau de la ſageſſe qui donne le ſalut.* Il l'a même commentée toute entiére avec des Réflexions morales ſur chaque verſet, qui ne ſont que manuſcrites.

Cette uniformité de vie le mit en une haute conſidération auprès des plus grands Seigneurs

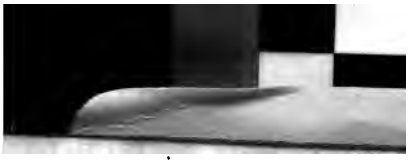

de la Cour, qui par un diſcernement exquis, rendoient honneur à la vertu, par-tout où ils la découvroient. De ce nombre étoient, ſans parler de beaucoup d'autres, MM. les Ducs de Beauvilliers, de Chevreuſe, les Maréchaux de Villeroi & de Noailles.

En 1700, Louis XIV voulut qu'il accompagnât & aidât même de ſes conſeils Philippe V. Roi des Eſpagnes, auparavant Duc d'Anjou, lorſqu'il alla ſe mettre en poſſeſſion de ſes Royaumes. Auſſi-tôt que ce Prince fût entré ſur les terres dont il étoit Maître, il lui envoya par un Gentilhomme une bourſe de ducats qu'il ne voulut point recevoir. Pendant le peu de ſéjour qu'il fit dans cette derniére Cour, les deux Monarques de France & d'Eſpagne le chargérent de plus d'une affaire importante, dont il s'acquita toujours avec la ſatisfaction des deux Couronnes. Il va en pagne.

Philippe V. pour fixer à ſa Cour un homme, dont il connoiſſoit depuis pluſieurs années le zéle & les lumiéres, lui offrit ſur l'Archevêché de Burgos une penſion de huit mille ducats, qu'il refuſa généreuſement. Tous les jours il avoit de ce Prince une heure d'audience, qui ne fut interrompue que par la guerre de Naples, où le Roi ſe trouva en perſonne. Il ſaiſit cette conjoncture pour repaſſer en France au commencement de 1702, abandonnant de lui-même, & on oſe le dire, contre les intentions du Roi d'Eſpagne, les flateuſes eſpérances de la plus brillante fortune, pour trouver un meilleur tréſor dans ſa chere retraite du Collége de Beauvais.

C'eſt-là qu'à l'occaſion des papiers enlevés au Pere Queſnel, lorſqu'il fut mis en priſon Inqu pour Ja niſme.

à Bruxelles, les Jéſuites voulurent envelopper dans ſon affaire M. Vittement, comme tant d'autres, qui n'étoient pas plus coupables. Vers le mois de Juin 1704, inquiété à ce ſujet, il fut en danger de perdre ſon emploi de Sous-précepteur. S'il fut conſervé, c'eſt qu'il réuſſit à convaincre Louis XIV qu'on l'avoit pris pour un autre, & qu'il n'étoit pas la perſonne dont il s'agiſſoit dans les extraits de Lettres qu'on produiſoit contre lui. M. Rollin ſon ami, & Principal du Collége, avoit été avant lui attaqué à même titre, c'eſt-à-dire, ſous prétexte de Janſéniſme ; mais la protection de M. le premier Préſident le Pelletier, qui ſe rendit ſa caution auprès du Roi, fit avorter les mauvais deſſeins des Jéſuites contre ce grand homme.

M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, rappella en 1715 M. Vittement à la Cour, pour le faire Sous-précepteur de Louis XV. Ce nouveau grade plus diſtingué ne lui fit rien changer du plan de vie réguliére, qu'il avoit menée ſous le régne précédent. Dès ſon entrée le Roi le nomma à l'Abbaïe de Montmorel, mais il remercia le Prince du don qu'il ne voulut point accepter : il refuſa de même une place à l'Académie Françoiſe, que cette ſavante Compagnie lui offrit.

Rare déſintéreſſement.

A la majorité du Roi, ſa Majeſté voulant, pour l'honneur de ſa Couronne & pour celui de ſon Sous-précepteur, reconnoître & récompenſer les bons ſervices qu'elle en avoit reçus pour ſon éducation, emploia toute ſon autorité royale, pour le forcer à prendre à ſon choix le Bénéfice qui lui conviendroit le mieux, parmi cent quarante qui étoient à remplir. M. Vittement découvrit alors le vœu

qu'il avoit fait dans ſa jeuneſſe, que tant que la Providence lui fourniroit de quoi ſubſiſter en pauvre Prêtre, il ne jouiroit d'aucun Bénéfice de l'Egliſe.

En effet dès le tems qu'il fut nommé Lecteur des Enfans de France, il porta ſa délicateſſe ſi loin ſur cet article, qu'il ſe démit d'un petit Bénéfice qu'il avoit reçu de M. l'Abbé de Louvois, & par ſon teſtament il rendit aux pauvres de l'endroit où eſt ſitué ce Bénéfice, tout ce qu'il en put recevoir, pendant qu'il le poſſédoit. Le Roi content & édifié des raiſons de religion que M. Vittement lui donna du refus qu'il faiſoit, ſe contenta de lui ordonner de reſter auprès de ſa perſonne dans les mêmes appartemens qu'il occupoit à Verſailles. Mais en 1722, M. Vittement quitta la Cour de lui-même, & courut chercher la ſolitude qu'il s'étoit choiſie dès 1711 chez les Peres de la Doctrine chétienne. Il y paſſa les derniéres années de ſa vie dans les exercices de la piété la plus exemplaire, accablé d'infirmités, qu'il ſouffrit avec une conſtance & une réſignation admirables.

Ses forces diminuées, plus par les auſtérités de la pénitence que par ſes années, il crut que l'air de Dormans ſa patrie pourroit le rétablir en quelque choſe. Il y alla malgré ſes amis & contre le ſentiment des Médecins, qui l'aſſuroient qu'il y mourroit: *Je ne ſouhaite rien tant que de mourir*, leur répondit-il, *& d'être enterré auprès de mes pauvres parens.* Il y mourut en effet après quinze jours d'une maladie aigue, pendant laquelle il reçut avec les ſentimens de la plus tendre piété, les Sacremens de l'Egliſe, le dernier jour du mois d'Août 1731, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Ses déſirs d la mort.

Ses Ecrits & modestie.

Outre son grand Ouvrage sur toute l'Ecriture-Sainte, dont on a parlé, il a laissé un opuscule contre la Constitution *Unigenitus*, dont un Prêtre si savant & si pieux ne pouvoit être qu'ennemi. Il a fait une ample réfutation de Spinosa, qui ne seroit pas inutile contre les incrédules de nos jours, & d'autres Ecrits sur le différend entre M. Arnauld & le Pere Malebranche de l'Oratoire. Ces différens Ouvrages n'ont pas vu le jour; la grande modestie de l'Auteur les ayant tous dérobés à la connoissance même de ses plus intimes amis. La pente de sa piété l'avoit toujours, malgré les divers engagemens de la Providence, conduit à la retraite, à la vie pauvre, obscure & inconnue. M. Coffin, ce célébre Principal de Beauvais, son ami, si connu par les hymnes du nouveau Bréviaire de Paris, a fait une belle épitaphe à l'honneur de M. Vittement, que nous ne rapportons pas ici.

Voyez le Supplément de Moreri de 1735, tom. 2. à l'Article de M. Vittement, & le 4e Volume du Cas de conscience.

Pratique. La Cour a ses Saints, mais ce n'est pas elle qui les fait tels. Dieu laisse quelquefois ses serviteurs au milieu du monde, pour montrer la souveraineté de sa grace, qui regne & opére par-tout où il veut, & qui sait préserver les siens de la corruption, dans le centre même de la corruption. Quel exemple rare, quel phénix qu'un tel détachement dans la région même de l'ambition & du luxe!

Priere. Seigneur Jesus, vous êtes né pauvre, vous avez vécu, & vous êtes mort pauvre, vous qui êtes proprement le riche unique; Daignez-nous enrichir par votre pau-

reté, en nous en communiquant l'eſprit, la grace & le mérite.

M. OLIVE,

Bourgeois.

MONSIEUR GUILLAUME OLIVE, Bourgeois de Marſeille en Provence, faiſoit partie d'une ſociété de trois freres, dont la vie étoit ſi édifiante qu'on les eut pris ſous l'habit laïque pour trois membres de la Congrégation de l'Oratoire, tant ils en avoient eſprit & en retraçoient la régularité. C'étoit l'avantage qu'ils avoient tiré du commerce fréquent, qu'ils avoient tous trois avec les Révérends Peres de mérite, qui ornoient alors leur Collége.

Mort en 1731 en Septembre. Vertus de ſa famille.

Celui dont nous avons à parler, Garçon âgé de ſoixante & onze ans, tomba malade le 27 Août en 1731. Il fit appeller le 5 de Septembre ſuivant, M. Chriſtin, celui des deux Curés de ſaint Martin, ſa Paroiſſe, qui étoit en ſemaine. Ce Curé, après l'avoir confeſſé, lui demanda, s'il recevoit la Bulle. Le malade, ne voulant pas perdre, par cette acceptation, le fruit d'une longue vie, que tout le monde en cette ville ſavoit avoir été très-ſainte, les Sacremens de l'Euchariſtie & de l'Extrême-Onction lui furent refuſés. Ni les plus clairs & les plus formels témoignages de la pureté de ſa foi, ni les ſollicitations les plus touchantes, ni les plus vives & les plus ſolides repréſentations de la part de

Refus des Sacremens à la mort.

M. Olive l'aîné, auſſi garçon âgé de ſoixante & ſeize ans, ni trois ſommations faites au Curé, ni un comparant ſignifié à l'Evêque, ne purent procurer à la perſonne la plus édifiante de Marſeille, ce qu'on a la douleur de voir tous les jours accorder aux pécheurs les plus ſcandaleux.

Le Curé, malgré les Lettres circulaires de la Cour, qui, dans ce tems-là, défendoient d'inquiéter ni d'interroger les Laïques ſur la Bulle, & tous les Arrêts de pacification prétendue, motive expreſſément ſon refus de la non-ſoumiſſion à la Bulle, & le Prélat ne répond point les Requêtes. Le malade de ſon côté tranquille & réſigné, ſouffrant en paix cette excommunication injuſte, réſiſte toutefois avec une religieuſe fermeté aux deux Curés & à un Grand-Vicaire, qui le fatiguent tour à tour par leurs diſcours vagues & leurs argumens uſés. Il jouit juſqu'au dernier ſoupir de toute ſa préſence d'eſprit : il récite d'une voix encore intelligible, une demie heure avant ſa mort, le pſ. 119. *Ad Dominum cùm tribularer*, qui convenoit parfaitement à ſon état. On fit auprès de ſon lit les priéres des Agoniſans, & il s'endormit paiſiblement dans le Seigneur, lorſqu'on prononçoit ces paroles : *Subvenite &c.*

Sa mort paiſible.

Il avoit demandé par ſon Teſtament d'être enterré à l'Oratoire, & c'étoit, ſelon l'uſage, au Chapitre de la Cathédrale de conduire le corps dans cette Egliſe. Grands débats ſur cela parmi les Chanoines, dont le plus grand nombre conclut au refus, ſelon l'intention de Monſeigneur. Menaces de ſommations & de procédures : enfin le Curé de la Cathédrale avec huit Eccléſiaſtiques firent la levée du corps,

corps, 38 heures après le décès : ce qui, comme on peut juger, ne ſe paſſa pas ſans un grand ſcandale. Les Recteurs des Hôpitaux, qui aſſiſtérent à l'enterrement, furent ſur-tout indignés de tous ces procédés ſchiſmatiques. Mais les plus grands excès ſont impunis en faveur de la Bulle, comme M. Olive l'aîné le reprocha diſertement au Grand-Vicaire, en lui citant des exemples crians & déciſifs d'un Juif & de deux Huguenots, enterrés dans le lieu ſaint. Il eſt fâcheux que la néceſſité d'abreger ce récit empêche de rapporter tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion d'édifiant de la part de ces deux freres, & de vraiment ſcandaleux de la part du Prélat, des deux Curés, du Grand-Vicaire & du Chapitre.

Errange conduite.

Le ſieur Suſan, l'un des Curés, avoua à M. Olive, qui le preſſoit pour les Sacremens, la promeſſe étrange qu'il avoit faite à ſon Evêque : » J'ai fait, M. (dit-il) un ſerment entre » les mains de M. de Marſeille, de refuſer les » Sacremens à ceux qui ne ſont pas ſoumis à » la Bulle. Devons-nous (lui répondit le pieux » & éclairé Laïque) être la victime des enga- » gemens injuſtes que vous pouvez prendre ; » & parce que mal-à-propos vous allez vous » engager par une promeſſe illicite, devons- » nous trahir notre conſcience, & agir contre » notre devoir ? »

Plus étrange promeſſe.

Ce même M. Olive témoigna chrétiennement ſa peine à M. Guerin Grand-Vicaire, en ces termes : » Il eſt bien étonnant, M. (dit- » il) que vous & les deux Curés de la Paroiſſe, » dans le grand nombre de viſites que vous a- » vez rendues à mon frere dans ſa maladie, » tous tant que vous êtes, vous ne lui ayez » parlé que de la Bulle, ſans lui dire un ſeul

» mot d'édification, comme ſi toute la Reli-
» gion & toute la piété étoient concentrées
» dans ce ſeul Article. »

Méchans ménagés.

C'eſt à cette occaſion qu'il fut parlé des Ordinations, des Bénéfices, &c. mais ſur-tout d'un Eccléſiaſtique ſcandaleux, que M. Olive lui-même avoit dénoncé à ce même Grand-Vicaire, ſur les preuves les plus convaincantes, & qui étoit toujours reſté dans ſon poſte, ſans qu'on eût apporté le moindre reméde à un ſi grand mal. Auſſi le Prélat jettant un coup d'œil ſur tout ſon Clergé, diſoit avec amertume : *Je ne vois que des Eccléſiaſtiques ou vicieux ou hérétiques.* Ces derniers étoient ceux qu'on appelle Janſéniſtes, ou oppoſés à la Bulle, dont ils reconnoiſſoit les bonnes mœurs, & non la foi.

Quelle parole d'un Prélat !

PRATIQUE. Un ſerment eſt criminel, & par conſéquent nul, quand on ne peut l'exécuter ſans péché, ni ſans injuſtice. C'eſt un aveuglement pénal, dû à l'abus de la lumiére & des inſtructions reçues, que de faire ſcrupule de ne pas accomplir un ſerment injuſte, & de n'en pas faire de livrer un innocent ou un ſaint à la vengeance d'un Supérieur aveuglé par la paſſion.

PRIERE. O mon Dieu, qu'il eſt dangereux de faire le premier pas dans le péché, puiſqu'il eſt ſi difficile de s'en dédire & de reculer ! Arrêtez moi par votre main toute puiſſante, lorſque vous voyez ma volonté prête à ſe livrer, ou à ma paſſion ou à celle d'autrui.

Voyez les NN. Eccléſiaſtiques du 29 Décembre 1731.

L'article ſuivant devoit être placé à la page 176 de ce Recueil. Des additions ſurvenues durant le cours de l'impreſſion, ont obligé de le renvoyer à la fin du volume.

M. DE LA BROUE

Evêque de Mirepoix.

MESSIRE PIERRE DE LA BROUE, Evêque de Mirepoix en Languedoc, étoit né en 1643 à Toulouſe, Capitale de cette Province, de parens diſtingués dans la Robe, qui prirent un ſoin ſingulier de ſon éducation. Le jeune de la Broue ſeconda parfaitement leurs pieuſes intentions. Dès ſes premiéres études, il ſe ſignala parmi ſes condiſciples par des ſuccès ſupérieurs. En naiſſant, il avoit apporté pour les ſciences des diſpoſitions heureuſes : pénétration d'eſprit, ſolidité de jugement, mémoire fidéle qui ne laiſſoit rien perdre. Il poſſédoit les Belles-Lettres à un tel dégré, que ſes coups d'eſſais furent ſouvent couronnés dans ſa Patrie à l'Académie des Jeux Floraux : il mérita enfin d'y être aſſocié. Telles furent les dépouilles de l'Egypte, qu'il ne tarda pas de conſacrer à l'ornement du Tabernacle.

Mort e 1729. le 2 Septembre.

Succès ſes études.

Enrôlé au ſervice de Dieu dans l'état Eccléſiaſtique, l'Abbé de la Broue vint à Paris vers l'an 1668. Epoque célébre qu'il n'eut garde d'oublier ; ayant été témoin de l'heureux événement de la paix rendue à l'Egliſe, par le concours des deux Puiſſances, Clément IX. d'une part, & Louis XIV. de l'autre, au ſujet de la ſignature du Formulaire. Il en ſavoit parfaitement les conditions eſſentielles, c'eſt-à-dire, la diſtinction du Fait & du Droit, ou le ſilence reſpectueux. Entré dans la carriére de la Théologie, pour prendre des dégrés en Fa-

culté, il apporta à cette étude, plus affortie à ſon goût, une ardeur toute nouvelle. Il ſoutint ſes Thèſes avec éclat, & prit le Bonnet de Docteur.

Sa liaiſon avec le grand Boſſuet.

Ce qui aide à donner une idée avantageuſe de ſon mérite, c'eſt la liaiſon intime qu'il forma avec le grand Boſſuet Evêque de Meaux. Ce prélat, attentif à diſcerner les talens, fut bientôt inſtruit de celui de l'Abbé de la Broue pour la chaire, à laquelle il s'étoit livré. Témoin de ſes ſuccès, il lui procura l'avantage de prêcher devant Louis XIV, dont on ſait le goût décidé pour les habiles Prédicateurs. Si M. de la Broue n'égaloit pas M. Boſſuet par des talens auſſi ſupérieurs que les ſiens, il étoit au moins ſon rival par une ardeur infatigable à s'enrichir de la ſcience des Ecritures & de la doctrine des ſaints Peres.

Il devient Evêque.

Ce bon connoiſſeur des eſprits, s'étoit déja formé une grande idée du jeune Docteur, puiſqu'il lui fit part, comme à un Juge, de la célébre Conférence qu'il eut en 1678 avec le Miniſtre Claude, ſur la matiére de l'Egliſe, dont l'objet étoit de ramener à la Religion Catholique Mademoiſelle de Duras. M. Boſſuet lui-même fait mention expreſſe du fait, dans l'Avertiſſement à la tête de cette Conférence imprimée. Cet illuſtre Prélat ſi zélé pour le bien des ames, ne tarda pas à leur procurer cet utile ſecours, en le faiſant placer ſur le chandelier de la maiſon de Dieu. L'Evêché de Mirepoix vint à vaquer, il le demanda au Roi pour lui, & l'obtint.

Aucun dégré de cupidité n'avoit ſervi à le faire monter à ce haut rang. Entrée pure, qui lui inſpira un empreſſement vif d'en remplir les devoirs. Il partit auſſitôt pour ſon Diocèſe.

A ſon arrivée il trouva un travail preſqu'immenſe : grand nombre d'abus à déraciner, des peuples à inſtruire, un Clergé à réformer. Supérieur aux plus grandes difficultés, il ſe multiplioit pour tous les grands beſoins de ſon troupeau nombreux ; occupé ſans relâche au miniſtére de la chaire, du confeſſional, & aux viſites réguliéres de ſon Diocèſe. L'uſage des Conférences Eccléſiaſtiques totalement négligé, fut rétabli : Pour en animer l'exercice, ſouvent il s'en atquittoit lui-même ; ou pour y préſider, il accourroit aux Paroiſſes le plus reculées. Son zél ſes dev

Il établit un Séminaire dans une petite ville du Diocèſe, toute remplie de Prétendus Réformés, ou Huguenots. Après y avoir placé un Supérieur capable de former ſes Eccléſiaſtiques à la piété & à la ſcience de leur état, il y ſéjournoit ſouvent pour juger de leurs progrès, les fortifier par ſes exemples, & les aider par ſes avis. Au moyen de quelques additions légéres, il rendit propre à ſon Diocèſe le célébre Catéchiſme des trois Evêques, Angers, Luçon & la Rochelle, un des meilleurs qui ſoient en uſage dans l'Egliſe de France.

Perſuadé que la force de l'exemple l'emporte ſur l'autorité de la parole, ſouvent ſtérile ſans ce ſecours, ce zélé Prélat fit marcher l'un avant l'autre. Dans ſa maiſon il établit un réglement dont il ne ſe départit jamais. Levé de grand matin, après les premiéres heures, conſacrées à la méditation des Livres ſaints & à la récitation de l'Office divin, il s'enfermoit dans ſon cabinet, ſoit pour une étude toute eccléſiaſtique, ſoit pour ſubvenir aux grands beſoins de ſon Diocèſe. A onze heures il di- Sa n très-régu par ſon e ple.

ſoit ou entendoit la ſainte Meſſe. A l'autel il montroit un air de dignité, & un ſaiſiſſement de Religion, qui annonçoit la grandeur des miſtéres qui s'y oppérent. On peut s'en former une idée par l'approbation qu'il a publiquement donnée au *Traité* de M. Duguet *ſur les diſpoſitions pour offrir les ſaints miſtéres.* Il témoigne que chaque année il le reliſoit lui-même, & le faiſoit lire dans ſon Séminaire.

Le reſte de la journée étoit emploié à l'étude & à l'inſtruction des domeſtiques, obligés d'aſſiſter le ſoir à la priére commune. Rien n'égaloit la modeſtie de ſa perſonne, la frugalité de ſa table, la ſimplicité de ſes meubles, la pauvreté de ſes habits. C'eſt avec ce cortége, digne d'un ſucceſſeur des Apôtres, qu'il ſe montroit à l'Aſſemblée des Etats du Languedoc, qui chaque année ſe tiennent d'ordinaire à Montpellier: Leçon néceſſaire contre le faſte & la dépenſe trop ordinaire à pluſieurs de ſes Collégues dans l'Epiſcopat en ces jours de repréſentation. C'étoit encore une modeſte condamnation de leur luxe, que le logement qu'il prenoit avec l'agrément du grand Colbert, ſon ami de confiance, au Séminaire, durant la tenue des Etats. Il n'occupoit qu'une chambre avec un cabinet, un peu plus large que celle d'un Pere de l'Oratoire de la même maiſon. Tout l'ameublement étoit dans le goût de la ſimplicité vraiment eccléſiaſtique. Il avoit coutume de dire que l'eſprit de pénitence & de déſintéreſſement dans un Evêque, devoit aller juſqu'à l'indigence, ſur tout ce qui le regardoit perſonnellement. En vertu de ſa prudente économie, il amaſſoit en faveur des pauvres un riche fonds d'épargnes pour les aſſiſter abondamment. Il ne faiſoit, à ſon

avis, que leur diſtribuer un bien, qui de droit leur appartenoit.

M. de la Broue, l'œil ouvert ſur tout bien à faire dans ſon Diocèſe, adopta l'établiſſement utile, déja formé par la ſœur du ſaint Evêque de Pamiers (M. Caulet) pour des Ecoles gratuites : ſorte de miſſion qui avoit ſon modéle dans les Régentes établies par M. Pavillon Evêque d'Alet. Le Prélat après avoir autoriſé les réglemens de ce bel Inſtitut, choiſit ſix villes de Station pour les Régentes. C'eſt de-là qu'elles partoient au tems marqué pour ſe diſtribuer dans toutes les Paroiſſes de la campagne, & pour faire à leur ſexe des inſtructions gratuites. Ecoles gratuites.

En 1699. M. de la Broue reçut la Lettre circulaire de Louis XIV. par laquelle il faiſoit ſavoir aux Evêques, que dans le deſſein de procurer l'augmentation du culte dû à Dieu, & l'affermiſſement de la Religion Catholique dans ſon Royaume, il donnoit ſes ordres à ſes Parlemens, *pour défendre tout exercice de la Religion prétendue réformée, pour faire rendre le reſpect dû aux choſes ſaintes, pour faire obſerver les Dimanches, les Fêtes, & généralement pour que Dieu ſoit ſervi dans la ſeule & véritable Religion, par tous ſes Sujets, tant anciens Catholiques, que nouveaux Convertis*, &c. Quelle con pour Evêques.

» C'eſt (ajoute le Prince) principalement » du miniſtére des Archevêques & Evêques, » que j'attends la conſommation de ce grand » Ouvrage, par la ſainteté de leur vie, par » l'exemple de leur vertu, par leur charité, » & ſur-tout, *par leur application infatigable » à inſtruire les peuples ſoumis à leur conduite » ſpirituelle.* Vous verrez (continue Sa Ma-

» jeſté) par la Déclaration particuliére que j'ai » fait expédier pour les Séminaires, non-ſeu- » lement le déſir que j'ai de procurer & d'au- » gmenter ces ſortes d'établiſſemens, mais en- » core le pouvoir que je donne aux Archevê- » ques & Evêques de mon Royaume, » en ordonnant par proviſion l'exécution des » Ordonnances qu'ils rendront pour obliger » les Curés & autres Eccléſiaſtiques, ayant » charge d'ames, de ſe retirer dans les Sémi- » naires, aux cas & conditions y portées. Je » m'aſſure que vous en uſerez avec votre pru- » dence ordinaire; que vous ne vous porterez » pas même à rendre de pareilles Ordonnan- » ces, qu'après avoir tenté toutes les voies de » la douceur & des avertiſſemens ſecrets, & » qu'enfin vous y apporterez tant de ſageſſe & » de modération, que je ne recevrai pas de » plainte de cette extenſion que j'ai bien vou- » lu dans cette confiance, donner à la Juriſ- » diction Epiſcopale. »

Les pieuſes intentions du Prince furent très-littéralement remplies par M. de Mirepoix. Animé d'un ſaint zéle pour étendre le Roiaume de Dieu, il conſacra à la ſanctification des ames ſes ſoins, ſon tems, ſes talens, ſans rien épargner, ni de vive voix, ni par écrit. Car il voulut encore enſeigner ſon peuple après ſa mort. La nature des beſoins de ſes ouailles dirigeant toujours ſes travaux, il compoſa pour les nouveaux Réunis un Corps d'Inſtructions Paſtorales ſur l'Euchariſtie, contre les Proteſtans. Preuve éclatante de ſa charité vraiment épiſcopale, & un monument
En 1706. précieux de ſon érudition. Les Jeſuites même dans leurs Mémoires de Trévoux, en ont fait cet éloge. On fera bien autant de cas de l'eſ-

time ſinguliére, qu'en avoit conçue le célébre Abbé Duguet, qui en fait uſage dans ſes explications de la Paſſion.

Le Prélat après trois Inſtructions fort applaudies ſur cette matiére, ne ſe laiſſa pas éblouir par l'éclat des louanges qu'elles reçurent. Ayant fait trois nouvelles Inſtructions touchant le même objet, il crut encore avoir beſoin de l'avis de quelques Théologiens, & ſpécialement des lumiéres de M. Duguet. Cet illuſtre Ecrivain lui répondit par une Lettre, dans laquelle il l'appelle, *l'interprête de l'Ecriture, le diſciple des ſaints Peres, le témoin & le défenſeur de la Tradition, ſur le ſujet qui intéreſſe le plus l'Egliſe.*

Ces Ouvrages de controverſe portoient l'empreinte de ſon auteur, un eſprit de douceur, de lumiére, de grace & d'inſinuation. En produiſant d'heureux fruits dans le cœur des nouveaux convertis, ils n'irritoient point l'eſprit des Proteſtans, qui dans ce Diocèſe, comme dans le reſte du Languedoc, ſont en grand nombre. Ceux-ci même avoient conçu pour M. de Mirepoix, auſſi bien que pour le grand Colbert Evêque de Montpellier, une eſtime & une vénération ſinguliére : c'eſt qu'ils n'éprouvoient du côté des deux Prélats qu'un zéle purement apoſtolique, ennemi de la domination & des voies de rigueur, toujours aſſaiſonné de patience & de charité. Auſſi étoient-ils du nombre des Prélats qui n'avoient rien à craindre des inſultes & des mutineries de ces Hérétiques.

Sa charité pour les héretiques, en le combattant.

Armé d'un corps de doctrine pure, tiré du tréſor de la Religion catholique, il avoit l'oreille ouverte pour ſaiſir tout ce qui étoit capable de l'altérer. On ne fera pas ici mention de

ce qu'il a pu contribuer du ſien aux deux fameuſes Aſſemblées du Clergé de France, l'une en 1682. contre les prétentions Ultramontaines, combattues par les IV. célébres Articles, l'autre en 1700. contre la Morale relâchée & le Moliniſme. Celui-ci, quoique proſcrit, on le vit quelque tems après ſe reproduire ſous une face moins hideuſe, dans le Livre de *l'Efficacité de la Grace*, compoſé par le Pere Daniel Jéſuite. M. de la Broue en ſentit bientôt tout le venin : il ſollicita fortement M. Boſſuet d'écrire contre ce nouvel Ecrit. Peut-être ce grand Prélat l'auroit-il fait, comme il a fait contre Richard-Simon ; mais M. Boſſuet avoit alors des occupations qui le détournoient de cette entrepriſe. Etant mort peu de tems après, il n'y eut point d'autre réfutation du Traité de *l'Efficacité de la Grace*, que l'Ouvrage latin du Pere Serry Dominicain, ſavant Théologien.

Il écrit contre des Moliniſtes.

On ſait que M. de Fénelon Archevêque de Cambrai, en renonçant au Quiétiſme, ſe tourna, par une tranſition toute naturelle, vers le Moliniſme. Rempli de ce nouvel eſprit, il donna au Public des Lettres ſur les matiéres de la grace, où il étoit l'écho du Pere Daniel. M. le Cardinal de Noailles ne crut pas qu'un tel auteur, qui avoit le talent d'écrire, dût être mépriſé, mais pour donner du poids à la réfutation qu'on feroit du ſiſtême molinien, il jugea à propos qu'elle fût faite par un Evêque. Il propoſa l'Ouvrage à M. de Mirepoix. Le Prélat y travailla ; & comme les ſentimens du Pere Daniel & du Dénonciateur de la Théologie de M. Habert ſe trouvérent à peu près ſemblables, il entreprit de les réfuter tous trois de compagnie. C'eſt ce qu'il a

ſavamment éxécuté dans ſon Ecrit intitulé: *Defenſe de la Grace efficace par elle même.* Ouvrage qui a paru tout d'abord après ſa mort ; mais Ouvrage où l'on reconnoît l'habile main de ſon Auteur.

A l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, il entra dans une nouvelle carriére de peines. Il ne prit point le change à la vue de cet infortuné Décret, quoique revêtu du nom le plus reſpectable. Accoutumé à combattre le Moliniſme, il reconnut dans cette piéce le plus parfait chef-d'œuvre des Partiſans de ce ſiſtême erroné. En vain Louis XIV trompé par ſon Confeſſeur, emploia-t-il ſon autorité redoutable pour la faire recevoir : en vain quarante Prélats aſſemblés fortuitement à Paris, firent-ils par crainte ou par complaiſance une ombre d'acceptation : en vain, pour la colorer aux yeux du peuple chretien, joignirent-ils une Inſtruction Paſtorale à ce Décret : en vain fut-il envoyé avec un tel correctif, juſques-là inoui, aux Prélats abſens, avec ordre exprès de le recevoir: M. de la Broue ne fut pas moins indigné de l'Inſtruction Paſtorale, qu'il l'avoit été de la Bulle à ſa premiére lecture. Si la condamnation vague de tant de Propoſitions très-catholiques, & l'affreuſe peinture dont eſt noirci un ſaint Prêtre, pour les avoir avancées, le révoltérent ; il ne fut pas moins choqué de l'injuſtice criante des Prélats, qui prétendant ſauver la foi, ſacrifioient cruellement la bonne foi, en imputant à l'Auteur des ſens forcés, contre leſquels il ne ceſſoit de réclamer.

Sa hal contre la Bu le.

Malgré trois Lettres très-preſſantes écrites au Prélat de la part de Lous XIV, il fut conſtant à refuſer l'acceptation. Dès ce moment il

Son Ecr contre l'In truction d 40.

fit un projet de Mandement, dans lequel il réfutoit avec beaucoup de lumiére, l'Inſtruction des 40. qu'il taxoit d'avoir uſé de *complaiſance pour le Moliniſme*, & ſe joignoit aux huit Evêques oppoſans de l'Aſſemblée, qui avoient pris le parti de recourir au Pape pour lui demander des explications. Il envoya ce projet au Roi, qui lui fit défendre très-expreſſément de publier ſon Mandement; mais ſur quelques copies qui tranſpirérent dans le Public, il fut bientôt imprimé. Dans ſa juſte réſiſtance, il n'imita pas les Evêques Oppoſans, qui s'engagérent à condamner le Livre flétri par la Bulle. » Quant au Livre (dit-il) » des Réflexions morales, comme ſa condam- » nation nous paroît dépendre de l'acceptation » de la Bulle, nous croions que les mê- » mes raiſons qui nous obligent de différer » l'acceptation de la Bulle, doivent auſſi nous » faire différer la condamnation du Livre. »

Sa fidélité en tout.

Il étoit plus éloigné que tout autre de le proſcrire. Le grand Boſſuet l'avoit fait dépoſitaire de *la Juſtification* qu'il avoit faite de ce Livre; Ecrit extrêmement au goût de ſon Auteur. Etoit-il moins eſtimé de M. de la Broue, honoré de la confiance de ce ſavant Prélat? Peu de mois après ſon Mandement, il écrivoit à M. de Montpellier, qu'il falloit réſiſter à la Bulle *juſqu'à la dépoſition. Non ſeulement juſqu'à la dépoſition*, lui répondit ſon illuſtre Collégue, *mais juſqu'à la mort incluſivement.*

Cet eſprit de ſacrifice n'avoit point un fondement imaginaire dans ces deux dignes Prélats. Les Cardinaux de Rohan & de Biſly, ligués avec le Pape pour faire recevoir la Bulle, mais déſeſpérant du ſuccès par les voies

de ſéduction, employérent des moyens plus efficaces. Ils engagérent Louis XIV. à publier une Délcaration pour enjoindre à tous les Evêques d'accepter le Décret, conformément à l'Inſtruction des XL. à peine d'être pourſuivis par les voies canoniques : ce qui alloit à la dépoſition. Ce projet violent fut diſſippé par la mort de ce Prince : événement qui changea la face des affaires.

Mais elle ne changea rien dans les diſpoſitions de M. de la Broue. Quoique très-lié avec M. le Cardinal de Noailles, il ne put ſe prêter aux vues d'accommodement de ce Prélat, trop frappé de la crainte d'un ſchiſme, s'il réſiſtoit perſévéramment à la Bulle: & c'eſt cette lâche condeſcendance qui lui a donné une étendue, à laquelle rien, ce ſemble, ne réſiſte. » Je crois, écrivoit à ce Cardinal M. » de Mirepoix à la fin de 1716. pouvoir aſſu- » rer que loin de donner cette paix ſi déſira- » ble, par la démarche que vous allez faire, » vous ne ferez que groſſir le mauvais parti, » attirer ſur vous une partie de l'indignation » publique dont il eſt chargé, prendre part à » ſa honte, contriſter tous les gens de bien, » perdre l'eſtime de votre Clergé & l'affection » de votre peuple pour un Evêque qui ne » cherche, comme votre Eminence fait depuis » tant d'années, qu'à deffendre le Royaume » de Dieu ſur les ames qui lui ſont con- » fiées & ſoumiſes. » Voilà la plus claire prédiction des effets funeſtes qu'a produit à M. le Cardinal ſon Accommodement.

Ce qu'il prédit au Cardinal de Noailles.

On ſait le perſonnage important que fit M. de la Broue aux Conférences du Palais Royal, dont il fit lui-même la Relation. En général ces Conférences étoient longues, quelquefois

Eſtime qu'en faiſoit le Régent.

de ſix heures de ſuite. On voyoit avec étonnement l'aſſiduité avec laquelle le Régent, M. le Duc d'Orleans, y aſſiſtoit. La pénétration de ſon eſprit le faiſoit entrer dans les queſtions les plus difficiles. On y vit des Evêques avouer ſans flatterie, que le Prince entendoit mieux ces queſtions, qu'ils ne les entendoient eux-mêmes. Le Cardinal de Biſſi, qui portoit la parole au nom de ceux de ſon parti, n'avoit pas le don d'aider l'intelligence de M. le Régent, tant il étoit obſcur & confus; mais quand M. de la Broue traitoit les matiéres; *j'entens*, diſoit M. le Duc d'Orleans, *tout ce que dit M. de Mirepoix.*

Ces Conférences, qui durérent long-tems, ne purent aboutir à aucun moyen sûr de conciliation. De leur côté les quatre Evêques MM. de Mirepoix, de Sénès, de Montpellier, & de Boulogne tenoient des Aſſemblées entre eux pluſieurs fois la ſemaine. On ne ceſſoit de remettre ſous les yeux de M. de Mirepoix la néceſſité de porter l'affaire par un Appel, au Tribunal du futur Concile général. Ce Prélat ne pouvoit entrer dans ce deſſein. Ce qui l'arrêtoit, c'eſt que dans un tel cas, il falloit par ſon droit d'ancienneté, qu'il ſe trouvât à la tête des Evêques. *Je veux quelqu'un*, diſoit-il, *d'un mérite ſuperieur au mien pour accepter une telle place. C'eſt ce qui convient à M. le Cardinal de Noailles.*

Mais pouvoit-il compter ſur cette Eminence? Il la voyoit ébranlée par les inſtances de ſa famille, & ſéduite par un faux amour de la paix: double motif qui la déterminoit à accepter la Bulle. *Elle eſt monſtrueuſe*, dit un jour ce Cardinal à Madame la Princeſſe, *mais elle eſt publiée. Il faut donc la recevoir aux meil-*

leures conditions que l'on pourra. Pour parer ce coup, M. de Mirepoix lui écrivit une belle lettre, dans laquelle, après lui avoir rappellé toutes ſes démarches contre la Conſtitution, pendant la vie de Louis XIV. il lui fait voir les contradictions, l'inconſéquence & les dangers qu'il y auroit à recevoir une Bulle, *qui n'étant pas devenue meilleure, doit être regardée comme une de ces portes de l'Enfer, que Dieu a promis qui ne prévaudront jamais contre l'Egliſe.*

La Bull porte d'enfer

» Je finis, Monſeigneur, (continue-t-il) » en vous conjurant par le commun Maître » que nous ſervons, & qui nous a unis non- » ſeulement par le caractére épiſcopal, mais » plus étroitement encore, en nous aſſociant » à la défenſe de ſa cauſe, de ne point préci- » piter une démarche dont vous pourriez avoir » ſujet de vous repentir par tant d'endroits. » L'attachement que j'ai eu pour votre Emi- » nence dès ma jeuneſſe, & qui s'eſt toujours » accru dans mon cœur, par tout ce que je l'ai » vu faire pour l'Egliſe, me fait eſpérer qu'el- » le prendra en bonne part tout ce que je viens » d'avoir l'honneur de vous écrire. »

Cette lettre ne fit qu'effleurer l'eſprit du Cardinal, toujours actif pour ſon projet d'acceptation. M. de la Broue ne penſoit donc plus qu'à l'Appel; mais à l'enviſager de loin, c'étoit une affaire dont la grandeur l'accabloit. Quand il l'a vu de près, il l'a ſoutenu avec fermeté & avec joie. MM. de Sénès & de Montpellier avoient déja ſigné leur Appel, déterminés à le faire ſeuls, las des réſiſtances de M. de Mirepoix; mais M. de Boulogne ayant témoigné qu'il s'uniroit à eux, ſi M. de Mirepoix ſe mettoit à leur tête, celui-ci eut tout à la fois

Il conſen à être à la tê de l'Appel.

l'humilité & le courage d'accepter cette premiére place. Lui ſeul s'en croyoit indigne ; lui ſeul ne ſentoit point l'eſtime générale qu'on avoit pour ſon grand mérite.

On a vu dans l'article de M. Ravechet comment la notification de cet Appel ſe fit en Sorbonne. Cette éclatante démarche, reçue avec un applaudiſſement preſqu'univerſel, ayant rompu les meſures de la Courde France, il en partit des ordres aux Evêques de ſortir de Paris en vingt-quatre heures, & bientôt d'autres réitérés de ſe rendre dans leurs Diocèſes après les Fêtes de Pâques. Ce qu'ils éxécutérent en ſe mettant en route, chacun de leur côté, pleins de confiance en Dieu, que ſi cette ſéparation les privoit de ſe voir dans le tems préſent, ils auroient la joie de ſe réunir dans le ſein de la paix éternelle. A l'occaſion de cette diſgrace, M. de Mirepoix écrivant à ſon illuſtre Collégue, M. de Montpellier, en Novembre l'année de leur Appel, ſe félicitoit d'un tel bonheur, en s'appropriant ces paroles du grand S. Ignace : *Nunc incipio eſſe Chriſti diſcipulus* : Je commence à être le diſciple de Jeſus-Chriſt.

Son exil.

Ce ſavant Evêque, malgré ſa vielleſſe, travailloit avec zéle pour les beſoins de ſon Diocèſe, ſans perdre de vue l'affaire principale, le combat contre la Bulle. De concert avec ces trois autres Collégues, il publia le célébre Mémoire qu'on nomme des quatre Evêques, qui parut en 1719. Puiſſant boulevart pour la ſaine doctrine, devant lequel doit un jour ſuccomber la Conſtitution. M. de Mirepoix ſe montra encore au tems de l'Accommodement en 1720. Comme l'on mandioit des ſignatures en faveur de ce projet, on fit

Ouvrage célébre.

pluſieurs tentatives pour enrôler ce Prélat. C'étoit un coup de partie que de faire la conquête d'un homme ſi recommandable par la bonté de ſon eſprit, par ſes vertus, par ſes connoiſſances, & par ſon ancienne liaiſon avec le grand Boſſuet, dont il avoit toujours été l'ami le plus ardent, le plus fidéle.

Il eſt vainement tenté.

Le Régent lui écrivit, à ce ſujet, une lettre remplie d'inſtances obligeantes, & de ſentimens affectueux. L'Abbé Dubois y en joignit une autre, pour inſtruire par ſupplément le Prélat de quelques particularités ſur l'Accommodement; & M. le Cardinal uſant du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon ancien ami, lui en écrivit une autre fort capable de l'ébranler; mais ni les exhortations de cette Eminence, ni les priéres du Régent, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de M. de la Broue. Il avoit été heureuſement prévenu par les lettres de MM. de Senès, de Boulogne, & de Montpellier, qui lui avoient inſpiré bien d'autres ſentimens. Toutefois, le bruit courut qu'il étoit prêt d'entrer dans cet Accommodement, & ce fut dans cette crainte que Madame la Marquiſe d'Alégre lui écrivit. Voici la Réponſe du Prélat du 5. Avril:

Scandale & chute de M. le Cardinal de Noailles.

» Vous avez raiſon, Madame, de vous écrier » au ſcandale, & de déplorer l'effroyable chu- » te de M. le Cardinal de Noailles; mais vous » n'en avez pas de prétendre que j'y participe. » J'en ai été plus porté à ſoutenir l'Appel, » & je ne ſai pas ſur quel fondement M. le » Duc d'Orleans peut ſe vanter d'être aſſuré » de moi. Je m'en ſuis déja expliqué à M. » de Montpellier.... Je ne m'étonne pas » que M. le Cardinal de Noailles ſoit hon- » teux de ce qu'il a fait. Non-ſeulement il

» s'eſt déshonoré ; mais il a griévement offen-
» ſé Dieu. Il a abandonné la défenſe de la
» Vérité, pour laquelle Dieu lui avoir fait
» tant de graces ; mais il pourroit encore ré-
» parer le mal qu'il a fait, & il le devroit. »

Quoique le Prélat ſe fut ainſi expliqué ſur l'accommodement du Cardinal, M. Paſtel l'un des Courriers envoyés dans les Provinces, pour obtenir des ſignatures d'approbation, ne craignit point de ſe rendre auprès de Monſieur de Mirepoix. Ayant vu les explications préſentées par ce Docteur, le Prélat en jugea d'abord favorablement. Il écrivit même au Cardinal, que la doctrine en étoit orthodoxe. Il refuſa toutefois ſa ſignature, à cauſe de l'affectation du Corps de doctrine à juſtifier preſque par tout la condamnation des Propoſitions du P. Q. à laquelle il n'avoit garde de conſentir. M. de Noailles ne manqua pas de ſe faire honneur de l'approbation que ce Prélat donnoit à ſon Corps de doctrine, & on alloit le mettre dans la Liſte des Evêques Accommodans.

Peu de tems après l'ayant épluché plus à loiſir, avec le ſecours des Notes qu'on y avoit faites, il changea de ſentiment ſur cette piéce, & avoua qu'en l'approuvant il s'étoit mépris. Il en écrivit ſur ce ton à diverſes perſonnes, ſpécialement à M. Paſtel lui-même. Dans une de ſes Lettres, il s'exprime ainſi.

Humble confeſſion du Prélat.

» Je commence donc par vous dire, comme
» les Evêques des Gaules, après le Concile
» de Rimini : *Fraudem ſe paſſam eſſe ſimpli-*
» *citas noſtra recognoſcit.* Je me ſuis trom-
» pé, je l'avoue, quand j'ai cru, & que j'ai
» écrit, que je croiois que le Corps de doc-
» trine ne contenoit qu'une doctrine très-or-
» todoxe... Je déclare que je le trouve tout-à-

» fait Moliniſte, que je ne l'approuverai ja-
» mais, & que quand le Pape l'approuveroit d'u-
» ne approbation auſſi ſolemnelle que la Bul-
» le même, je n'accepterois jamais la Bulle
» même rélativement au Corps de doctrine.
» Ce ſont-là mes vrais ſentimens, dont vous
» pouvez faire part à tous nos amis. Je ſou-
» haite qu'il arrive la même choſe à pluſieurs des
» Prélats, qui ont approuvé & ſigné ce Corps
» de doctrine ſur une ſimple lecture, & qu'ils
» reconnoiſſent, comme je fais à préſent, qu'ils
» ſe ſont trompés, & qu'ils ne ſe ſont pas
» apperçus de tout le Moliniſme qu'on a pris
» ſoin d'inſinuer adroitement dans cet Ouvra-
» ge. J'écris la même choſe à Dom Silveſtre de
» la Broue, mon neveu, & je le charge d'aller
» rendre compte à M. le Cardinal de Noailles
» des ſentimens dans leſquels je ſuis à préſent.

Il s'oppoſe à l'Accommodement. Son dernier ſacrifice.

En conſéquence de ces déclarations, M. de Mirepoix envoya ſa procuration à M. de Montpellier, pour s'oppoſer à l'Accommodement, & renouveller ſon Appel au futur Concile. Ce grand Evêque ne ſurvêquit pas long-tems à cette démarche : au mois de Septembre il eut une attaque d'apoplexie, qui dégénéra bientôt en paraliſie : il demanda les Sacremens, qu'il reçut avec la piété affectueuſe, dont il avoit toujours ſanctifié ſes actions. En recevant le S. Viatique, il déclara de nouveau ſes ſentimens, comme nous l'apprenons d'une Lettre imprimée de M. Sabathier, Grand-Vicaire de ce Prélat, adreſſée à M. de Verthamon Evêque de Pamiers, où il dit :

» Après la récitation du *Credo*, il (M. de
» Mirepoix) ajoûta ſa ſoumiſſion à l'Egliſe &
» à ſes déciſions. Il déclara qu'il vouloit mou-
» rir dans cette ſoumiſſion, proteſtant devant

» le S. Sacrement, & m'interpellant, & tous » les aſſiſtans, de porter témoignage qu'il perſiſtoit dans les Appels qu'il avoit relevés de » la Conſtitution *Unigenitus*, & des Lettres » *Paſtoralis Officii*, & de tout ce qui s'en » étoit enſuivi; proteſtant encore hautement » qu'il ſe ſoumettoit préſentement, comme » pour lors, à tout ce que le Concile décide- » roit ſur cette affaire & ſur tous ſes Ecrits. »

C'eſt ainſi que ce pieux & ſavant Prélat termina tous ſes longs travaux pour la défenſe de l'Egliſe & de ſa vraie doctrine, à Belleſtat, village de ſon Diocèſe, le 20 Septembre 1720. à l'âge de 77. ans, étant un des plus anciens Evêques de France. Il eſt ſuperflu de parler de la vaine tentative que fit un de ſes Curés, en parlant de la Bulle à M. de la Broue. On peut voir ſon malheureux ſuccès dans la même Lettre du Grand-Vicaire.

Des Sermons qu'il a faits, on auroit pu compoſer un ample Recueil, puiſque durant un long Epiſcopat, il a prêché pluſieurs Carêmes entiers dans les villes de ſon Diocèſe. On y voyoit regner, comme dans ſes autres Ecrits, la juſteſſe de la méthode, la pureté du diſcours, la facilité & la nobleſſe de l'expreſſion, ce qui formoit dans l'Orateur une éloquence naturelle, & toujours proportionnée à ſes Auditeurs. Tout couloit de la ſource des Ecritures & des ſaints Peres, dont il tâchoit de retracer la vie dans ſa conduite, comme il exprimoit leur doctrine par toutes ſes inſtructions.

Voyez la Préface *de la Défenſe de la Grace efficace par elle-même* du Prélat; le Supplément de Moréri de 1735, à l'article de M. de la Broue; l'Hiſtoire de la Conſtitution, 1e

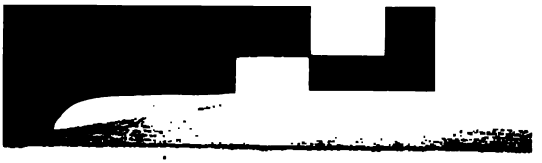

& 2e. Partie, où il eſt parlé de lui, & les *Appellans Célébres.*

PRATIQUE. Un bon Evêque doit employer l'épée de la parole de Dieu, pour diſcerner le bien & le mal, retrancher le vice & enter la vertu, combattre l'erreur & défendre la vérité. Il doit avoir un air doux & modeſte, un viſage ſerain & ouvert à tout le monde: car c'eſt ce qui fait regarder un Paſteur comme un ſoleil bienfaiſant, qui éclaire tout ſon Diocèſe, & l'échauffe par ſa chaleur, pour le rendre fécond en bonnes œuvres.

PRIERE. O ſouverain Paſteur de votre Egliſe, daignez communiquer abondamment vos qualités & vos vertus à ceux que vous revêtez de votre caractére & de votre autorité pontificale & ſacerdotale.

Fin du premier Volume.

TABLE.

Premier motif de ce Recueil, répondre à M. Languet. Page ix

Second motif de ce Recueil, Tradition de faits schismatiques pour justifier les Remontrances du Parlement. xxx

Utilité de ce Recueil, 1°. pour les Incrédules. lxxij

2°. pour les Protestans. lxxix

3°. pour les Constitutionaires. lxxxix

4°. pour les Accommodans. cxij

5°. pour les Opposans à la Bulle & les Fidéles de tous les Etats. cxxxiv

M. Witasse, Professeur de Sorbonne. 1

M de la Noë-Mesnard, Prêtre de Nantes. 6

M. Ravechet, Syndic de Sorbonne. 46

M. Fleuri, Curé d'Orléans. 75

Anne-Marie de Mets, fille Flamande. 81

Le Révérend Pere Quesnel, Prêtre de l'Oratoire. 86

M. l'Abbé Renaudot, 140

M. de Campagne, Officier de Marine. 154

Les Peres Marrot & Gautier, Prêtres de l'Oratoire. 195

M. de Boche, Chanoine d'Arles. 169

Dom Jerôme, Prédicateur Feuillant. 176

M. Rocas, Curé de Seillons en Provence. 186

M. Lambert, Docteur de Sorbonne. 183

M. de Bragelogne, Chanoine de Paris. 193

M. Thibault, Prieur-Curé. 199

M. Beaubrun, Clerc tonsuré de Paris. 201

Dom de Verson, Chartreux. 206

M. Louail, Prieur d'Auzai. 221

Le P. de Lespinasse, prêtre de l'Oratoire. 225

M. de Langle, Evêque de Boulogne. 228

M. d'Isnard, Chanoine de Sallon en Provence. 247

Madame la Marquise Douairiére de Genlis, 249

Le P. Alexandre, Docteur Dominicain. 252

M. Maillefer, Docteur & Chanoine de Reims. 260

M. Chauveau, pénitent. 264

M. le Fevre, Docteur de Sorbonne. 269

Dom Bretonnet, Bénédictin. 279

M. Bruneau, Chanoine d'Orléans. 281

M. Brunet, Banquier en Cour de Rome. 283

M. Compagnon, Curé de Nuillé. 285

La Mere de Saint-Joseph, Ursuline d'Orléans. 290

TABLE.
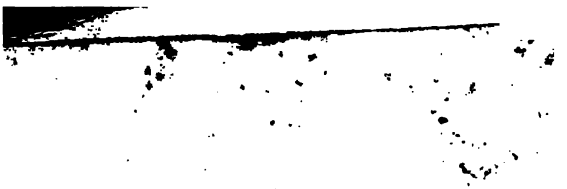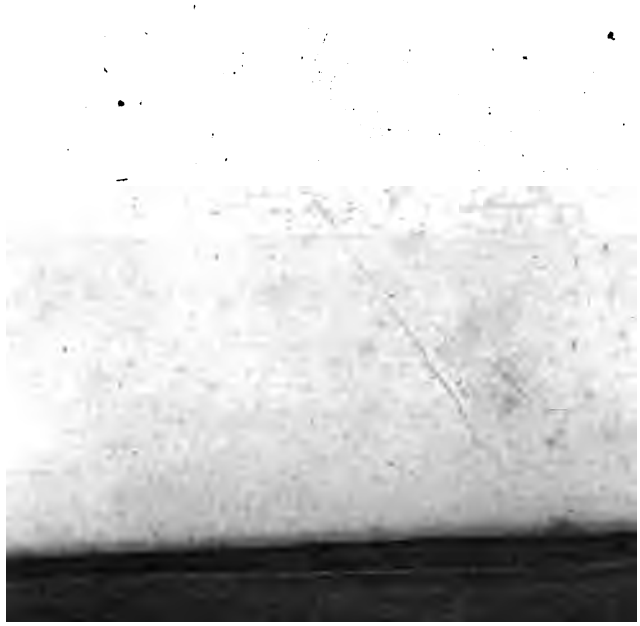
M. l'Abbé des Granges, Aumônier des Galériens. 293
Converſion d'un Lutherien, 303
M. du Cellier, Eccléſiaſtique Flamand. 305
M. de Pâris, Diacre. 306
M. Rouſſe, Chanoine d'Avenay. 315
La Sœur Margueritteau, Hoſpitaliére d'Orléans. 317
M. Durieux, Docteur de Sorbonne. 329
M. Drouaſt, Curé de Reims. 336
Le Frere Chauvelin, Chartreux. 337
M. Erneſt Ruth d'Ans, Chanoine Flamand. 339
M. Courtois, Curé de Soiſſons. 355
M. de Bade, Curé Flamand. 356
M. Bocquillot, Chanoine, Liturgiſte. 362
Dom Paradanus, Abbé Régulier de Flandre. 376
M. Van-Eſpen, Canoniſte Flamand. 384
M. Fayon, Prêtre du Vivarais. 395
M. le Grix, ancien Curé de S. Joſſe. 402
M. Mayou, Docteur de Sorbonne. 405
Le Pere Maillot, Auguſtin. 411
Le Pere Celoron, prêtre de l'Oratoire. 415
M. Mouton, Curé de Brignoles. 424
M. Litouſt, Curé de Nantes. 427
Mademoiſelle Paradanus, Flamande. 432
M. Pacori, Diacre. 434
M. Treuvé, Théologal de Meaux. 446
Mademoiſelle Capel, de Marſeille. 453
M. Dupio, Prévôt de Cuers en Provence. 456
Dom Benay & Dom Loger, Chartreux. 459
Le Pere Laflame, prêtre de l'Oratoire. 462
M. Thomaſſin, prêtre. 469
M. Maraimberg, Acolyte. 472
M. De Butigni, Sous-Doyen de Luçon. 475
Mademoiſelle Luquet. 479
M. Bourgeois, Chanoine de Laon. 482
M. de S. Laurent, Chapelain de la Cathédrale d'Avranche. 486
M. de Hericourt, Doyen de Soiſſons. 487
Le Pere de Creſſonville, Abbé de Prémontrés. 494
M. le Brun Deſmarets, Acolyte. 499
Mad. de Châtillon, Abbeſſe de S. Loup d'Orléans. 504
M. Waterloop, Curé 516
Le P. Gaichies, prêtre de l'Oratoire, Théologal de Soiſſons 537
M. Limozin, Curé de Lectoure. 541
La Sœur Fourdin, Novice de la Congrégation. 553
Dom Berna d Durand, Bénédictin de S. Maur. 555
La Mere Cutault, prieure du Calvaire. 557